MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES ------SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIQUE DU MALI

UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

ANNEXES EXPLICATIVES:



EXERCICE 2017

SOMMAIRE

		PAGES
	INTRODUCTION	i-xvii
SECTIONS		
110	ASSEMBLEE NATIONALE	1-3
120	PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	4-7
130	PRIMATURE	8-13
131	DELEGATION GENERALE AUX ELECTIONS	14-15
133	AGENCE DE DEVELOPPEMENT DU NORD DU MALI	16
140	COUR CONSTITUTIONNELLE	17-20
150	COUR SUPREME	21-24
155	HAUTE COUR DE JUSTICE	25
160	CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL	26-28
170	HAUT CONSEIL DES COLLECTIVITES	29-31
180	MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION INTERNATIONALE ET DE L'INTEGRATION AFRICAINE	32-37
182	MINISTERE DE LA COOPERATION INTERNATIONALE ET DE L'INTEGRATION AFRICAINE	38-39
185	MINISTERE DES MALIENS DE L'EXTERIEUR	40-43
190	BUREAU DU VERIFICATEUR GENERAL	44-46
192	MEDIATEUR DE LA REPUBLIQUE	47
195	COMITE NATIONAL DE L'EGAL ACCES AUX MEDIAS D'ETAT	48-49
210	MINISTERE DE LA DEFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS	50-56
220	MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME	57-62
222	INSTITUT NATIONAL DE FORMATION JUDICIAIRE (INFJ)	63-64
223	OFFICE CENTRAL D'ENRICHISSEMENT ILLICITE	65
230	MINISTERE DE LA SECURITE INTERIEURE ET DE LA PROTECTION CIVILE	66-70
235	SECURITE D'ETAT	71-72
310	MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES	73-81

311	CELLULE NATIONALE POUR LE TRAITEMENT DES INFORMATIONS FINANCIERES (CENTIF)	82
312	AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC	83
313	AGENCE DE DEVELOPPEMENT DE LA REGION DE KAYES	84
314	AGENCE DE DEVELOPPEMENT DE LA REGION DE KOULIKORO	85
315	OFFICE NATIONAL DES PRODUITS PETROLIERS (ONAP)	86
316	INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE	87
317	CENTRE DE FORMATION POUR LE DEVELOPPEMENT	88
318	AGENCE DE DEVELOPPEMENT DE LA REGION DE SIKASSO	89
319	AGENCE DE DEVELOPPEMENT DE LA REGION DE SEGOU	90
320	MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE	91-94
323	MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	95-100
324	FONDS D'APPUI A LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET A L'APPRENTISSAGE (FAFPA)	101
325	AGENCE DE LA PROMOTION DE L'EMPLOI DES JEUNES (APEJ)	102
326	INSTITUT NATIONAL D'INGENIERIE DE FORMATION PROFESSIONNELLE	103
327	OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION	104
329	AGENCE DE DEVELOPPEMENT DE LA REGION DE MOPTI	105
330	MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE, DE LA DECENTRALISATION ET DE LA REFORME DE L'ETAT	106-112
331	AGENCE NATIONALE D'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (ANICT)	113
332	MAISON DU HADJ	114
333	CENTRE DE FORMATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	115
334	AUTORITE DE PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL	116
335	MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE LA REFORME DE L'ETAT	117-119
336	AGENCE DE DEVELOPPEMENT DE LA REGION DE TOMBOUCTOU	120
337	AGENCE DE DEVELOPPEMENT DE LA REGION DE GAO	121
338	AGENCE DE DEVELOPPEMENT DE LA REGION DE KIDAL	122
339	AGENCE DE DEVELOPPEMENT DU DISTRICT DE BAMAKO	123
340	MINISTERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES ET DU CULTE	124-126
341	MINISTERE DE LA RECONCILIATION NATIONALE	127-129
400	MINISTERE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	130

410	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE	131-137
411	ECOLE NORMALE SUPERIEURE	138
412	MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	139-143
413	ECOLE NATIONALE D'INGENIEURS –ABT	144
414	INSTITUT POLYTECHNIQUE RURAL DE FORMATION ET DE RECHERCHE APPLIQUEE DE KATIBOUGOU	145
416	CENTRE NATIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES (CNOU)	146-147
417	CENTRE NATIONAL DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE (CNRST)	148
418	ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION	149-150
420	ECOLE NORMALE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL	151
422	UNIVERSITE DE SEGOU	152-153
424	UNIVERSITE DES LETTRES ET DES SCIENCES HUMAINES DE BAMAKO (ULSHB)	154-155
425	INSTITUT DES SCIENCES HUMAINES (ISH)	156
426	UNIVERSITE DES SCIENCES TECHNIQUES ET DE TECHNOLOGIES DE BAMAKO (USTTB)	157-159
428	CENTRE NATIONAL DE RESSOURCES D'EDUCATION NON FORMELLE	160
429	UNIVERSITE DES SCIENCES SOCIALES ET DE GESTION DE BAMAKO (USSGB)	161-162
430	INSTITUT DES HAUTES ETUDES DE RECHERCHE ISLAMIQUE AHMED BABA (IHERIAB)	163
431	UNIVERSITE DES SCIENCES JURIDIQUES ET POLITIQUES DE BAMAKO (USJPB)	164-165
432	ACADEMIE MALIENNE DES LANGUES (AMALAN)	166
433	ECOLE SUPERIEURE DE JOURNALISME ET DE SCIENCE DE COMMUNICATION	167
434	CENTRE DE FORMATION ET DE PERFECTIONNEMENT DE LA STATISTIQUE	168
510	MINISTERE DE LA CULTURE	169-173
511	CENTRE INTERNATIONAL DE CONFERENCE DE BAMAKO (CICB)	174
512	MUSEE NATIONAL (MN)	175
514	PALAIS DE LA CULTURE AMADOU HAMPATHE BA (PCAHB)	176
516	BUREAU MALIEN DU DROIT D'AUTEUR (BMDA)	177
517	CENTRE NATIONAL CINEMATOGRAPHIQUE DU MALI	178
518	CONSERVATOIRE DES ARTS ET METIERS MULTIMEDIA BALLA FASSEKE KOUYATE (CAMMBFK)	179-180
519	MAISON AFRICAINE DE LA PHOTOGRAPHIE (MAP)	181
520	MINISTERE DES SPORTS	182-187

522	CENTRE NATIONAL POUR LA PROMOTION DU VOLONTARIAT DU MALI	188
523	INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	189
525	MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE LA CONSTRUCTION CITOYENNE	190-193
610	MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE	194-204
613	AGENCE NATIONALE DE LA SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS (ANSSA)	205-206
614	HAUT CONSEIL NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE SIDA (HCNLS)	207
615	HOPITAL GABRIEL TOURE	208-209
616	HOPITAL DU MALI	210
617	HOPITAL DU POINT « G »	211-212
618	AGENCE NATIONALE DE TELESANTE ET D'INFORMATIQUE MEDICALE	213
619	HÔPITAL DE KATI	214-215
620	CENTRE DE RECHERCHE ET DE LUTTE CONTRE LA DREPANOCYTOSE	216-217
621	INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE EN SANTE PUBLIQUE (INRSP)	218
622	CENTRE RECHERCHE ETUDES ET DOCUMENTATION POUR SURVIE ENFANT (CREDOS)	219
623	CENTRE NATIONAL D'ODONTOSTOMATOLOGIE (CNOS)	220
625	LABORATOIRE NATIONAL DE LA SANTE (LNS)	221-222
627	CENTRE NATIONAL DE TRANSFUSION SANGUINE (CNTS)	223
629	CENTRE NATIONAL D'APPUI A LA LUTTE CONTRE LA MALADIE (CNAM)	224
630	AGENCE NATIONALE D'EVALUATION DES HOPITAUX (ANEH)	225
631	INSTITUT NATIONAL DE FORMATION EN SCIENCES DE LA SANTE (INFSS)	226
632	INSTITUT OPHTALMOLOGIQUE TROPICAL D'AFRIQUE (IOTA)	227
633	HOPITAL FOUSSEYNI DAOU DE KAYES	228
634	HOPITAL DE SIKASSO	229
635	HOPITAL NIANANKORO FOMBA DE SEGOU	230
636	HOPITAL SOMINE DOLO DE MOPTI	231
637	HOPITAL DE TOMBOUCTOU	232
638	HOPITAL DE GAO	233
640	MINISTERE DE LA FEMME, DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE	234-237
645	CITE DES ENFANTS	238

660	MINISTERE DE LA SOLIDARITE, DE L'ACTION HUMANITAIRE ET DE LA RECONSTRUCTION DU NORD	239-243
666	INSTITUT D'ETUDE ET RECHERCHE EN GERONTO-GEREATRIE	244
668	CAISSE MALIENNE DE SECURITE SOCIALE	245
670	OBSERVATOIRE DU DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE (ODHD)	246-247
674	INSTITUT NATIONAL DE FORMATION DES TRAVAILLEURS SOCIAUX (INFTS)	248
676	FONDS DE SOLIDARITE NATIONALE (FSN)	249
678	CENTRE D'APPAREILLAGE ORTHOPEDIQUE DU MALI (CNAOM)	250
679	CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE MALADIE	251
681	AGENCE NATIONALE D'ASSISTANCE MEDICALE	252
702	INSTITUT NATIONAL DE FORMATION EN EQUIPEMENT ET TRANSPORTS (INFET)	253
704	AGENCE D'EXECUTION DES TRAVAUX ROUTIERS (AGEROUTE)	254
706	INSTITUT GEOGRAPHIQUE DU MALI (IGM)	255
708	CENTRE NATIONAL DE RECHERCHE ET D'EXPERIMENTATION EN BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS (CNREX/BTP)	256
710	AUTORITE ROUTIERE (AR)	257
712	AGENCE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE	258
713	AGENCE NATIONALE DE LA METEOROLOGIE	259
714	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ASSAINISSEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	260-265
715	AGENCE MALIENNE DE RADIOPROTECTION (AMARAP)	266
716	AGENCE DU BASIN DU FLEUVE NIGER (ABFN)	267
717	AGENCE NATIONALE GESTION STATIONS EPURATION DU MALI	268-269
718	AGENCE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DURABLE	270
720	MINISTERE DE L'ENERGIE ET DE L'EAU	271-275
722	AGENCE MALIENNE DE DEVELOPPEMENT DE L'ENERGIE DOMESTIQUE ET DE L'ELECTRIFICATION RURALE (AMADER)	276
723	LABORATOIRE NATIONAL DES EAUX	277
724	AUTORITE POUR L'AMENAGEMENT DE TAOUSSA	278
725	AGENCE DES ENERGIES RENOUVELABLES DU MALI	279
726	MINISTERE DES MINES	280-283
730	MINISTERE DE L'ECONOMIE NUMERIQUE, DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	284-286
732	HAUTE AUTORITE DE LA COMMUNICATION	287

735	OFFICE DE RADIODIFFUSION TELEVISION DU MALI (ORTM)	288
737	AGENCE MALIENNE DE PRESSE ET DE PUBLICITE (AMAP)	289
738	AGENCE NATIONALE DE COMMUNICATION POUR LE DEVELOPPEMENT	290
739	AGENCE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (AGETIC)	291
740	MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT ET DES AFFAIRES FONCIERES	292-296
745	MINISTERE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT	297-301
750	MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA POPULATION	302-304
760	MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DESENCLAVEMENT	305-310
800	MINISTERE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL	311-313
810	MINISTERE DU COMMERCE	314-317
812	MINISTERE DE LA PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT ET DU SECTEUR PRIVE	318-320
814	CENTRE DE RECHERCHE ET DE FORMATION EN INDUSTRIE TEXTILE (CERFITEX)	321
816	AGENCE POUR LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS	322
817	AGENCE POUR LA PROMOTION DES EXPORTATIONS AU MALI	323
819	AGENCE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DES BIOCARBURANTS	324
820	MINISTERE DE L'AGRICULTURE	325-331
822	MINISTERE DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE	332-337
823	AGENCE DE GESTION DE MARCHE CENTRAL DE POISON BAMAKO	338
825	OFFICE DE LA HAUTE VALLEE DU NIGER (OHVN)	339
826	AGENCE DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA VALLEE DU FLEUVE SENEGAL	340-341
827	OFFICE RIZ MOPTI (ORM)	342
829	OFFICE DE DEVELOPPEMENT RURAL DE SELINGUE (ODRS)	343-344
831	INSTITUT D'ECONOMIE RURALE (IER)	345
833	LABORATOIRE CENTRAL VETERINAIRE (LCV)	346
834	LABORATOIRE VETERINAIRE DE GAO	347
835	OFFICE RIZ SEGOU (ORS)	348
836	OFFICE DU MOYEN BANI	349
837	OFFICE DU PERIMETRE IRRIGUE DE BANGUINEDA (OPIB)	350
839	OFFICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX (OPV)	351

841	OFFICE POUR LA MISE EN VALEUR DU SYSTEME FAGUIBINE (OMVSF)	352
8422	CENTRE NATIONAL D'INSEMINATION ARTIFICIELLE ANIMALE	353
850	COMMISSARIAT A LA SECURITE ALIMENTAIRE	354-357
860	MINISTERE DE L'ARTISANAT ET DU TOURISME	358-361
866	BUREAU DE RESTRUCTURATION ET DE MISE A NIVEAU DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES	362
867	AGENCE MALIENNE DE NORMALISATION ET DE LA PROMOTION DE LA QUALITE	363
868	CENTRE DE DEVELOPPEMENT DE L'ARTISANAT TEXTILE	364
869	AGENCE DE PROMOTION TOURISTIQUE DU MALI	365
900	DISTRICT DE BAMAKO	366-373
901	REGION DE KAYES	374-383
902	REGION DE KOULIKORO	384-397
903	REGION DE SIKASSO	398-408
904	REGION DE SEGOU	409-418
905	REGION DE MOPTI	419-429
906	REGION DE TOMBOUCTOU	430-438
907	REGION DE GAO	439-448
908	REGION DE KIDAL	449-456
909	REGION DE TAOUDENIT	457-465
910	REGION DE MENAKA	466-474
950	BUDGETS ANNEXES	475-479
970	COMPTES ET FONDS SPECIAUX	480-481
990	CHARGES COMMUNES	482-487
	LISTE DES ABREVIATIONS	

LISTE DES ABREVIATIONS

BAD : Banque Africaine de Développement : Centre Malien de la Propriété Industrielle

BID : Banque Islamique de Développement : Compagnie Malienne de la Navigation

CSCOM : Centre de Santé Communautaire CAA : Centre d'Apprentissage Agricole

CSREF : Centre de Santé de Référence CPPA : Centre de Perfectionnement Professionnel Agricole

CNI : Centre National d'Immunisation CAR : Centre d'Animation Rurale

CTA : Combinaison Thérapeutique à Base d'Artémisinine CFPE : Centre de Formation Pratique d'Elevage.

CNESS : Comité National d'Ethique pour la Santé et les Sciences de la Vie CERCAP : Centre de Renforcement des Capacités

CADD : Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration DPM : Direction de la Pharmacie et du Médicament

CPS : Cellule de Planification et de Statistiques DNS : Direction Nationale de la Santé

COCEP : Comité d'Orientation, de Coordination et d'Evaluation du PRODESS DNESG : Direction Nationale de l'Enseignement Secondaire Général

CROCEP : Comité Régional d'Orientation, de Coordination d'Evaluation PRODESS DNETP : Direction Nationale de l'Enseig. Second. Technique et Professionnelle

CNE : Centre National de l'Education DNEB : Direction Nationale de l'Education de Base

CNRENF : Centre National des Ressources Education Non Formelle DAF : Direction Administrative et Financière

CNECE : Centre National des Examens et Concours de l'Education DFM : Direction des Finances et du Matériel

CED : Centre d'Etude pour le Développement DNPD : Direction Nationale de la Planification du Développement

CPS : Cellule de Planification et de Statistiques DNP : Direction Nationale de la Population

CENOU : Centre National des Œuvres Universitaires DNCC : Direction Nationale de la Concurrence et du Commerce

CESB : Centre d'Enseignement Supérieur de Bamako DNI : Direction Nationale des Industries

CNELA : Commission Nationale d'Etablissement des Listes d'Aptitude DNA : Direction Nationale de l'Agriculture

CAMES : Congrès Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur DNGR : Direction Nationale du Génie Rural

DNVS : Direction Nationale des Services Vétérinaires

LMD : Licence-Master-Doctorat

LCV : Laboratoire Central Vétérinaire

LOA : Loi d'Orientation Agricole

MEALN : Ministère de l'Education, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales

MESRS : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

NEPAD : Nouveau Partenariat Economique pour le Développement de l'Afrique

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

PEV : Programme Elargi de Vaccination

PRODESS : Programme de Développement Sanitaire et Social

PPTE : Pays Pauvres Très Endettés

PRODEC : Programme de Développement Décennal de l'Education

PISE : Programme d'Investissement du Secteur Education

PPIV : Petits Périmètres Irrigués Villageois

RIA VIP : Réseau Incendie Armé VIP

RAC : Réseau Administration Communication

SECO : Semaine Commerciale

DNPIA : Direction Nationale de la Production Industrielle Animale

DNP : Direction Nationale de la Pêche

DRCC : Direction Régionale de la Concurrence et du Commerce

EPH : Etablissement Public Hospitalier

EFEP : Ecole de Formation de l'Enseignement Primaire

ENI : Ecole Normale d'Ingénieur

ENSUP : Ecole Normale Supérieure

EPA : Etablissement Public à caractère Administratif

FAST : Faculté des Sciences Techniques

FMPOST : Faculté de Médecine, de Pharmacie, d'Odontostomatologie

IES : Inspection de l'Enseignement Secondaire

IFM : Institut de Formation des Maîtres

IUG : Institut Universitaire de Gestion

IRM : Imagerie par Résonance Magnétique

ISH : Institut des Sciences Humaines

ILAB : Institut des Langues Abdoulaye BARRY

IHERI/AB : Institut des Hautes Etudes et de Recherches Islamiques Ahmed Baba

INSTAT : Institut National de Statistique

IPR/ISFRA : Institut Polytechnique Rural /Institut Supérieur de Formation

Recherches Appliquées

INTRODUCTION

L'annexe explicative « Services votés-mesures nouvelles » est un document prévu par la Loi 96-060 du 04 novembre 1996, relative à la Loi de Finances en son article 41. Elle permet d'éclairer les choix budgétaires.

L'article 42 de ladite loi stipule : "les services votés représentent le minimum de dotations que le Gouvernement juge indispensable pour poursuivre l'exécution des missions des services publics dans les conditions qui ont été approuvées l'année précédente par l'Assemblée Nationale".

Les services votés sont constitués des dotations de l'année antérieure diminuées des montants non reconductibles et réajustées éventuellement pour tenir compte de l'évolution des prix ou de renforcement des dotations existantes.

Les mesures nouvelles sont positives ou négatives et comprennent toutes les nouvelles créations ou suppressions d'emplois par rapport à l'exercice budgétaire 2017 : Sections, Unités Fonctionnelles, Codes Economiques et inscriptions sur les lignes budgétaires « 2-619-00 » (Soldes et accessoires de soldes, besoins nouveaux) et « 3-621-20 » (Besoins nouveaux des services).

Les mesures nouvelles et les renforcements des dotations existantes par nature de dépenses se présentent en 2017 comme suit :

PERSONNEL

1. Les mesures nouvelles positives :

- des recrutements dans divers secteurs (Education, Santé, Justice, Agriculture, Mines, Informatiques, Forces Armées et Sécurité et Administration Générale);
- l'incidence des augmentations salariales (la majoration du taux des allocations familiales et de la valeur indiciaire);
- l'incidence des décrets n°2016-0413/P-RM et n°2016-0415/P-RM du 14 juin 2016 fixant la liste, les conditions et modalités d'octroi et les taux des indemnités et allocations accordées respectivement aux fonctionnaires de la Police et de la protection Civile.

- le renforcement de la dotation au titre du personnel pour la prise en charge de l'incidence des avancements et reclassements des agents de la Fonction Publique;
- le renforcement de la dotation au titre de la part patronale (Etat) des cotisations à l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) et au titre de la prise en charge médicale des indigents dans le cadre du Régime d'Assistance Médicale (RAMED) ;
- le renforcement de la dotation au titre des pensions pour la prise en charge du gap prévisionnel lié fondamentalement à la non adoption des textes de réforme de la pension, à l'évolution des effectifs des pensionnés qui passent de 51 347 à 53 637, soit 2 290 pensionnés supplémentaires ;
- le renforcement de la dotation au titre du personnel pour la prise en charge de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire.

MATERIEL-FONCTIONNEMENT

1. Les mesures nouvelles positives :

- la dotation au titre de Matériel didactique de l'IPR de Katibougou;
- la dotation des services régionaux dans le cadre de l'opérationnalisation des Régions de Taoudénit et de Ménéka;
- la dotation au fonctionnement des nouveaux Ministères créés :
 - Développement Industriel ;
 - Artisanat et du Tourisme ;
 - Jeunesse et de la Construction Citoyenne ;
- la dotation de l'Autorité de Protection des Données à caractère Personnel;
- la dotation de la Direction Nationale la Fonction Publique des Collectivités.

- le renforcement de la dotation d'appui en matériel à l'enseignement fondamental pour l'amélioration des apprentissages scolaires ;
- le renforcement de la dotation de la rubrique « Matériel et fonctionnement des services » des Forces Armées et de Sécurité ;
- le renforcement de la dotation budgétaire des Secteurs Sociaux, notamment, l'Education Nationale, la promotion de la Femme, la Santé et le Développement Social ;
- le renforcement de la dotation des secteurs de l'Hydraulique et du Développement Rural ;
- le renforcement des dotations des administrations déconcentrées pour une plus grande opérationnalité ;
- le renforcement de la dotation au titre du fonctionnement des départements ministériels et à l'appui en matériel à l'enseignement fondamental, en particulier aux matériels didactiques (demi-bourses et matières d'œuvres), à l'appui pour l'évaluation du système éducatif et à la supervision des activités pédagogiques, à l'appui pour la répartition des manuels scolaires et à la production des statistiques pour l'amélioration des apprentissages scolaires ;
- le renforcement de la dotation budgétaire pour l'achat de vaccins et de médicaments ;
- le renforcement des dotations au titre du fonctionnement du Ministère de la Justice dans le cadre de la réforme judiciaire.

TRANSFERT ET SUBVENTION - AUTRES DEPENSES

1. Les mesures nouvelles positives :

- la création d'une (01) section budgétaire pour l'Office du Moyen Bani ;
- la dotation au fonctionnement des nouveaux Ministères créés :
 - Développement Industriel;
 - Artisanat et du Tourisme ;
 - Jeunesse et de la Construction Citoyenne;
- la création d'un chapitre pour permettre à l'Agence pour la Promotion des Investissements d'organiser le forum des Investisseurs ;
- la dotation du Comité National Olympique et Sportif ;
- la dotation de l'Agence du Fonds d'Accès Universel (AGEFAU);
- la dotation du Centre d'information Gouvernementale du Mali (CIGMA) ;
- la création d'un chapitre destiné à l'appui aux Unités d'intervention des Forces de Sécurité ;
- la création d'un chapitre pour la lutte contre le travail des enfants ;
- la dotation de la Tour de l'Afrique et de la Pyramide du Souvenir.

- le renforcement de la subvention aux hôpitaux publics et de la lutte contre les maladies ;
- le maintien de la subvention aux intrants agricoles ;
- le renforcement de la subvention à la Caisse Malienne de Sécurité Sociale ;
- le renforcement de la participation au fonctionnement de certaines administrations, des dépenses diverses de transfert des instituts d'études et des Centres de Formation Professionnelle ;
- le renforcement de la subvention des Etablissements Publics Hospitaliers dans le cadre de l'amélioration du plateau technique et de l'offre de service ;
- le renforcement de la subvention accordée aux hôpitaux pour les dialyses ;
- à la poursuite de la politique de gratuité dans le secteur de la santé (médicaments antirétroviraux) et à la prise en charge des indigents dans le cadre du Régime d'Assistance Médicale (RAMED).

EQUIPEMENT - INVESTISSEMENT

1. Les mesures nouvelles positives :

- le projet de modernisation du Secrétariat Général du Gouvernement ;
- le projet de renforcement de la sécurité de la cité administrative ;
- le programme d'assistance technique /sect. compte cour suprême ;
- le projet de réhabilitation et d'équipement CESC;
- le projet construction et d'équipement DFM/ DRH/ CPS. SECT. COOP. INT ;
- l'appui programme TOKTEN;
- le programme d'urgence de renforcement du système judiciaire (PURSJ);
- le projet d'appui secteur justice au mali (PAJM);
- le projet de construction, d'équipement et de réhabilitation des infrastructures de l'INFI;
- le projet de réhabilitation et d'extension de la DGMP;
- l'appui à la cellule de suivi des reformes de l'UEMOA;
- le projet de construction du centre formation pour développement ;
- le projet de construction bureau salle archives DNFPP;
- le programme d'appui de formation et d'insertion professionnelle ;
- le programme de bornage développement zones frontalières ;
- le projet construction du siège de l'autorité de protection des données à caractère personnel;
- l'appui cellule de planification & statistique/MEN;
- le projet de construction IFM mali;
- le projet d'équipement ENETP;
- le programme d'appui à la réhabilitation d'infrastructures de développement de structures socio-éducative ;
- le projet de construction et d'équipement salle de classe ULSHB ;
- le projet de construction et d'équipement de la bibliothèque spécialisée USSGB ;
- le projet construct/ équipement Centre de Perfectionnement et de Statistique ;

- le projet réhabilitation musée national;
- le programme de construction et de réhabilitation des parcs publics et monuments au Mali ;
- le projet de rénovation et d'aménagement Tour de l'Afrique ;
- le projet d'aménagement pyramide du souvenir ;
- le projet d'équipement du CNCM;
- le projet d'équipement du conservatoire des arts et métiers multimédia Balla Fasséké KOUYATE;
- le projet aménagement sécurisation champ hippique ;
- le projet aménagement des stades CAN & ANNEXES;
- l'appui à la cellule de planification statistique santé développement social et de la promotion de la femme ;
- l'amélioration du plateau technique des hôpitaux ;
- le projet de construction et d'équipements des hôpitaux ;
- le projet de mise à niveau du laboratoire national de la santé;
- le projet de mise à niveau du laboratoire national de la santé;
- le projet d'appui autonomisation femmes filières agro-sylvo-pastorale- Karité;
- le projet d'appui promotion femmes rurales ;
- le projet de réhabilitation de centres autopromotion femmes ;
- le projet de réhabilitation centre lutte contre excision ;
- le projet d'appui réinsertion socio-éco populations nord Mali;
- le contrat- plan Etat- IGM;
- le projet de réhabilitation réseau observ météo. Appui monde rural;
- le projet de drainage eaux fluviales de Bamako;
- le projet d'initiative pauvreté environnement ;
- le projet d'électrification 32 localités rurales par système hybride ;
- le programme d'appui colect.territo. eau potable assaini (PACTEA II);
- le projet d'électrification villageoise énergie solaire Ph III ;

- le projet du système hybride électrification rurale ;
- le projet de réseau large bande nationale au Mali;
- le projet d'aménagement Tronçon berges Niger Bamako;
- le projet d'aménagement 2x2 voies 3ème pont RN6 construction échangeur, réhabilitation Section Tour Afrique ;
- le projet de construction route Kayes-Kénieba;
- le projet de construction Section Kangaba-Dialafoundo-frontière Guinée ;
- le projet de construction voie ceinture ouest Koulikoro;
- le projet d'aménagement voie Kouloubléni longue de 5 Km;
- le projet de construction/bitumage route Banconi-Dialakorodji-Safo-Dabani-Nonsombougou;
- le projet de construction Section Yanfolila-Kalana-Frontière Guinée;
- le projet de construction bitumage bretelle Katele-Kadiolo-Zégoua, aménagement 10 Km voirie;
- le projet de bitumage route Baraouéli-Tamani;
- le projet d'appui à la CPS min. industrie & commerce ;
- le projet de construction/équipement DNCC/ DRCC;
- le projet de construction équipement siège APEX;
- le projet d'appui Cellule Planification Statistique Secteur Développement Rural ;
- le projet d'appui croissance économique Promotion emploi Secteur privé ;
- l'Office de développement de la pêche, de l'aquaculture dans le delta intérieur du Niger;
- la cellule de coordination lutte contre mouches Tsé-Tsé;
- le programme quinquennal aménagements aquacoles ;
- le projet développement de la filière aquacole Sikasso;
- le contrat-plan Etat/office riz Mopti;
- l'Office du Moyen Bani;
- le projet de mise en valeur du système lac Faguibine ;
- le centre national insémination artificielle animale ;

- le programme de restructuration du marché céréalier ;
- le projet de construction siège CSA;
- le projet de construction villages artisanaux ;
- le projet AEPA Kayes;
- le projet de réhabilitation et d'équipement des infrastructures de la région de Taoudénit ;
- le projet de réhabilitation et d'équipement des infrastructures de la région de Ménaka ;
- la provision pour les nouveaux projets du BSI.

- le projet de construction du Palais des Pionniers ;
- le projet d'équipement du CICB;
- le projet d'extension et Aménagement du siège de l'APCCM;
- le projet d'appui au programme ODHD;
- le projet d'aménagement et d'équipement du Laboratoire Université du Mali ;
- le projet de construction, d'extension, d'équipement du Campus Université de Kabala ;
- le projet d'appui et de mise en œuvre de l'Accord d'Etablissement de l'Hôpital Gabriel Touré ;
- le projet d'appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Etablissement de l'INRSP;
- le projet de construction du Centre de Télésanté et Informatique Médical ;
- le projet de construction et d'équipement de l'ENA;
- le projet d'appui à la mise en place des Communes /ANICT;
- le Contrat-Plan-Etat-Régions/District ;
- le projet d'acquisition de Laboratoire Mobile de l'ONAP;
- le projet d'appui à la mise en Œuvre de l'INSAT;
- le projet d'appui au CERFITEX;
- le Programme de Développement Irrigation;
- le Contrat-Plan-Etat/ ODRS;

- le Contrat-Plan-Etat/OHVN;
- l'Office Riz Ségou;
- le projet de réhabilitation des Bureaux de la CPS Secteur Développement Rural ;
- le projet de transformation sous-produits d'battage;
- le projet de construction de la Direction Nationale de l'Urbanisme ;
- le projet de réhabilitation du Palais de Koulouba;
- le projet de construction et d'équipement des bureaux régionaux de l'AMAP;
- le projet de construction de la décharge de Noumoubougou;
- le projet de dragage et de protection des berges de Diafarabé;
- le projet de construction et d'équipement des Entrepôts du Mali Guinée Conakry.

3. Les projets en fin d'exécution :

- Réhabilitation / Aménagement Bureaux & Villas Koulouba;
- Construction du siège de la Grande Chancellerie des Ordres Nationaux ;
- Acquisition d'équipements Spéciaux Garde Présidentielle ;
- Construction Equipement Dgse;
- Modernisation Journal Officiel;
- Réhabilitation Annexes Archives Nationales;
- Construction du siège de la Cour Suprême ;
- Réhabilitation/ Equipement CESC;
- Programme Equipement Personnel Diplomatique;
- Construction de la Maison des Maliens Extérieur ;
- Mise en Œuvre du Programme Décennal de la Justice (PRODEJ);
- Construction / Equipement Office Central Stupéfiants ;
- Appui à la Viabilité de la Dette ;
- Travaux d'achèvement Immeuble Hôtel ACI;

- Réhabilitations Equipements des Services MEF;
- Réhabilitation/Extension DGMP;
- Construction Equipement DGABE;
- Appui Programme Economique et Financier;
- Construction Centre de Formation pour le Développement ;
- Bornage des Frontières ;
- Programme National Education Citoyenneté au Mali;
- Renforcement Equipement Réseaux Administration Commandement;
- Renforcement capacité DFM Affaires Relig. Culte;
- Appui Programme Vigoureux Alphabétisation;
- Equipement Structures Enseignement Secondaire;
- Réhabilitation Extension Ecole de Communication;
- Réhabilitation Parcs et Monuments Nationaux ;
- Aménagement Mémorial Modibo KEITA;
- Sécurisation Terrain de Boulkassoumbougou;
- Aménagement des Stades Can & Annexes;
- Equipement Stades en Groupes Electrogènes ;
- Réhabilitation Tribune & Eclairage Stade Mamadou Konate;
- Réhabilitation Stade Ouezzin Coulibaly;
- Promotion des Jeunes Sports & Sante;
- Appui Cellule de Planif. & Statistique;
- Projet d'Appui Groupements Féminins Exploit. Karité;
- Auto Promotion des Femmes Milieu Rural;
- Renforcement capacité Organisation Féminine ;
- Appui Programme Renforcement Capacité DNPSES;

- Appui Système Information Forestier;
- Amodiation Faya et Sounsan Banifing Baoulé;
- Amodiation Foret de Bougouni Yanfolila;
- Construction / Equipmeent DRCN;
- Alliance Globale changement Climatique/UE;
- Plan Action Nationale Gestion Zone Humide :
- Programme Multinational de Gestion Intégrée Plantes Aquatique Prolifération ;
- Programme de Développement Energies Nouvelles & Renouvelables ;
- Projet d'Electrification Villageoise Energie Solaire Phase III;
- Promotion d'Energie Nouvelle & Renouvelable Avancement-Femme;
- Projet AEP Koulikoro / Ségou / Gao;
- Projet Prêt Energie Renouvelable Mix Energétique;
- Prog. Real. Infrastructures D'adduction D'eau Dans Les Administrations ;
- Projet Renforcement SOMAGEP;
- Modernisation Réseau Fibre Optique / Chine;
- Modernisation E Gouvernement / Corée;
- Renforcement Equipement Infrastructures ORTM;
- Réhabilitation du Palais de Koulouba;
- Construction de la Cité Administrative ;
- Construction Dépôt Kérosène Aéroport Kayes;
- Construction Bureaux Annexes DAF/MET;
- Construction Voies d'Accès Cité Universitaire Kabala;
- Travaux Route Bandiagara-Bakass-Koro-Frontière Burkina Faso;
- Aménagement Boulevard du 22 octobre de Bamako;
- Projet Aménagement Tarmac Bko-Senou;

- Bitumage Route Goma Coura Tombouctou;
- Construction Voies Express Bamako Ségou;
- Projet Raccord. Voies Réseaux Secondaires Aux Réseaux Nationaux ;
- Aménagement Section Urbaine Route Banamba Touba;
- Projet Construction Pont de Fourou;
- Construction Route Sikasso Zégoua;
- Travaux Réhabilitation Voies Urbaines District Bko;
- Réhabilitation Avenue de l'OUA (8 Km) Bamako;
- Réhabilitation Boulevard CEDEAO Avec Péage;
- Construction Voie Ceinture Ouest Bko Passant 3ème Pont;
- Etudes Autoroute Bamako Bougouni Sikasso Hérémakono;
- Construction Voies d'Accès Hôpital de Sikasso;
- Projet Opération Stratégie Développement du Secteur Agro-Alimentaire ;
- Appui aux Commerçants Détaillants du Mali;
- Réhabilitation Laboratoire National de la Métrologie ;
- Appui Cellule Planification & Statistique;
- Programme de Développement des Filières Porteuses (Anacarde, Sésame, Gomme Arabique, Karité);
- Réhabilitation du Barrage de Markala;
- Projet d'Appui aux Organisations Paysanne-Plateau Dogon-Valorisation Production Maraichère;
- Programme Micro Finance Rurale / FIDA;
- Programme Développement de la pêche et de la pisciculture Zone OHVN;
- Réhabilitation. Rénovation Centre Piscicole de Molodo;
- Programme quinquennal Aménagements Pastoraux;
- Construction Equipment CNPA;
- Acquisition Laboratoire Mobil ONAP;

- Construction Equipement Cite Universitaire;
- Réhabilitation Extension FAST et IUG;
- Réhabilitation Académie Malienne Langues ;
- Equipement Conservatoire Arts & Métiers;
- Construction siège ANSSA;
- Equipement Laboratoire National de la Santé;
- Réhabilitation d'Extension Infrastructure du CENAM;
- Construction siège AGEROUTE;
- Réfection Cartographie, Base Mali A Echelle 1/200000 Fed;
- Contrat- Plan Etat IGM;
- Réhabilitation de Station/Réseau Météorologique;
- Appui Météo Monde Rural;
- Projet Prêt d'Energie Renouvelable Mix Energétique;
- Promotion Huile JATROPHA /PNUD;
- Projet Développement- Région Mopti (Ex-O.R.M. III);
- Projet Développement Rural Tienkonou/ Office Riz Ségou;
- Etudes d'Aménagements de Petits Barrages Ségou;
- Programme d'Assistance Technique / Section des Comptes- Cour Suprême ;
- Programme d'Assistance Technique/DFM-MEF;
- Programme d'Assistance Technique /DGMP-DSP;
- Programme d'Assistance Technique/DNCF;
- Programme d'Assistance Technique/DNTCP;
- Programme d'Assistance Technique /DGCT;
- Prog. Appui Décentralisation de Koulikoro;
- Programme d'Assistance Technique / CADD/Education;
- Programme d'Assistance Technique/ CADD-M. Santé ;

- Programme UEMOA Hydraulique Villageoise;
- Programme Appui Secteur de l'Energie/ IDA;
- Projet Système Hybride de l'Electrification Rurale (IDA);
- Projet Hydraulique Assainissement en milieu Rural (BID-UEMOA);
- Projet Hydraulique Villageoise Plateau Dogon;
- Programme Assistance Technique/DNDC;
- Aménagement Route Sikasso Zégoua;
- Travaux Achèvement Aéroport de Bamako Sénou;
- Programme Régional Appui Pastoralisme au Sahel (PRAPS);
- Projet de Développement des Ressources Animales et Aquacoles du Mali;
- Programme Régional de Conservation In-Situ Bétail Ruminant;
- Appui Institutionnel Secteur Elevage & pêche/ Belgique;
- Projet d'Appui au Développement de l'Elevage Zone Kayes Sud;
- Projet Développement Rural de Tienkonou.

Les services votés et les mesures nouvelles par nature de budget se présentent en 2017 comme suit :

Services votés

1. Budget général		2 050 126 374 000
2. Budgets annexes, comp	otes et fonds spéciaux	92 505 071 000
	TOTAL :	2 142 631 445 000

Mesures nouvelles

1. Budget général	125 788 083 000
2. Budgets annexes, comptes et fonds spéciaux	2 227 585 000

Pour les dépenses ordinaires, il convient de souligner 1 364 nouvelles codifications d'unités fonctionnelles et de comptes (dont 69 au niveau de la portion centrale et 1 295 au niveau des administrations déconcentrées dans les régions) pour une inscription de 53 291 529 000 FCFA.

S'agissant du budget spécial d'investissement (financement intérieur et extérieur) exercice 2017, les nouvelles codifications de projets et de comptes sont au nombre de 95 pour une inscription de 96 538 549 000 FCFA.

La répartition de ces nouvelles créations se présente comme suit :

(En FCFA)

A POPUL DO	BUDGET ORDINAIRE		BSI	
LIBELLES	Nombre Comptes	Montant	Nombre	Montant
	et Services	Montant	Projets	Montant
Primature	5	54 374 000	2	360 000 000
Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération internat. Intégration Africaine	2	10 045 000	1	200 000 000
Ministère des Maliens de l'Extérieur	-	-	1	750 000 000
Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme	-	-	3	6 030 000 000
Institut National de Formation Judiciaire	-	-	1	500 000 000
Ministère de l'Economie et des Finances	-	-	2	350 000 000
Centre formation pour le Développement	-	-	2	325 000 000
Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle	2	514 000 000	2	350 000 000
Ministère de l'Education Nationale	-	-	2	2 065 000 000
Ministère du Travail et de la Fonction Publique	-	-	1	100 000 000
Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Réforme de	3	180 000 000	2	300 000 000
l'Etat	2	074 000 000	2	400,000,000
Ministère de l'Enseignement Supérieur	2	874 000 000	2	400 000 000
Université Lettres Sciences Humaines Bko	-	-	1	300 000 000
Université Sciences Sociales Gestion Bko	-	-	1	200 000 000
Centre Formation et de Perfectionnement Statistique	-	-	1	500 000 000
Ministère de la Culture	-	-	4	800 000 000
Ministère de l'Artisanat et du Tourisme	-	-	1	370 000 000
Conservatoire des Arts Métiers Multi. Balla Fasséké KOUYATE.	-	-	1	350 000 000
Centre Nat. Cinématographie du Mali	-	-	1	1 000 000 000
Ministère de la Sante & Hygiène Publique	-	-	3	17 100 000 000
Laboratoire National de la Santé	-	-	3	250 000 000
Fonds de Solidarité Nationale	-	-	2	200 000 000
Institut Géographique du Mali	-	-	1	330 000 000
Agence Nationale de Météorologie	-	-	1	250 000 000
Ministère de l'Energie et de l'Eau	-	-	3	3 050 000 000
Agence Malienne Dvpt Energie Dom. Elec. Rurale	-	-	1	8 500 000 000
Ministère des Mines	-	-	1	150 000 000
Agence Technologies Information & Communication	-	-	1	2 000 000 000

Ministère de l'Equipement, des Transports et du Désenclavement	-	-	10	18 150 000 000
Ministère des Sports	3	252 200 000	2	500 000 000
Ministère de la Sante & Hygiène Publique	1	40 000 000	-	-
Ministère de la Promotion de la Femme de l'Enfant et de la Famille	3	20 000 000	4	750 000 000
Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable	4	50 000 000	1	3 505 000 000
Agence Environ. Développement Durable	-	-	1	1 500 000 000
Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières	1	20 000 000	1	1 500 000 000
Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme	2	49 800 000	-	-
Ministère du Développement Industriel	35	591 954 000	-	-
Ministère du Commerce	-	-	3	750 000 000
Ministère de l'Agriculture	1	9 500 000	2	4 150 000 000
Ministère de L'Elevage et de la Pèche	-	-	6	1 590 000 000
Autorité Protection des Données à caractère Personnel	-	-	1	300 000 000
Cour Suprême	-	-	1	18 549 000
Conseil Economique, Social & culturel	-	-	1	225 000 000
Office Moyen Bani	5	220 000 000	3	350 000 000
Office Riz Mopti	-	-	1	270 000 000
Office pour Mise en Valeur du Système Faguibine	-	-	3	250 000 000
Centre National. Insémination Artificielle Animale	-	-	2	400 000 000
Commissariat à la Sécurité Alimentaire	-	-	2	1 450 000 000
District de Bamako	157	20 156 675 000	-	-
Région de Kayes	155	5 508 541 000	1	300 000 000
Région de Koulikoro	192	10 987 837 000	-	-
Région de Sikasso	145	9 669 961 000	-	-
Région de Ségou	11	25 736 000	-	-
Région de Mopti	69	1 047 632 000	-	-
Région de Tombouctou	23	396 250 000	-	-
Région de Gao	7	10 500 000	-	-
Région de Kidal	14	20 824 000		-
Région de Taoudénit	259	1 252 800 000	1	2 000 000 000
Région de Ménaka	263	1 328 900 000	1	1 500 000 000
Charges Communes	-	-	1	10 000 000 000
TOTAL	1 364	53 291 529 000	95	96 538 549 000

Par ailleurs, il convient d'indiquer que le budget d'Etat 2017 a été préparé dans la poursuite de la mise en œuvre de l'Appui Budgétaire Sectoriel.

L'appui budgétaire est entendu comme un appui apporté par un partenaire au développement au budget de l'Etat bénéficiaire et géré dans le respect des procédures budgétaires nationales. Cet appui est direct, dans la mesure où les ressources apportées à l'Etat bénéficiaire par le partenaire au développement sont directement versées au Trésor Public.

L'appui budgétaire est général quand il porte sur l'ensemble du cadre macroéconomique et budgétaire de l'Etat bénéficiaire (appui à la mise en œuvre d'un programme d'ajustement structurel, d'un programme de réformes économiques, d'une stratégie de lutte contre la pauvreté, ...).

L'appui budgétaire est sectoriel quand il est effectué dans un cadre sectoriel et budgétaire spécifique (Santé, Education, Développement institutionnel, Décentralisation, Agriculture, ...).

Ainsi, au titre de l'exercice 2017, le montant global de l'appui budgétaire sectoriel se chiffre à **17 717 768 000 FCFA** et réparti entre les structures bénéficiaires comme suit :

(En FCFA)

	(Lii i Ci II)
LIBELLES	PREVISIONS 2017
Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle	514 000 000
Ministère de l'Education Nationale	2 221 137 000
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	514 000 000
Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	8 441 447 000
Région de Sikasso	3 537 770 000
Région de Mopti	1 341 964 000
Région de Tombouctou	1 147 450 000
TOTAL	17 717 768 000

Ci-dessous le détail de la présentation de l'annexe explicative du budget 2017 :

EMBLEE NATIONALE			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES MINISTERES				
2-611-00 Personnel	2 448 000	2 448 000	q	2 448 00
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des salaires des agents et des Députés.				
2-613-23 Indemnité de session	1 276 958	1 276 958	0	1 276 95
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux indemnités de sessions.				
3-621-10 Dépenses Matériel-fonctionnement des services	2 938 632	2 938 632	q	2 938 63
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées : - à l'achat de matériels de fonctionnement des services ; - aux frais d'alimentation du personnel d'intendance et de sécurité du domicile du Président ; - à l'achat de matériels et mobiliers de bureau des services ; - aux autres dépenses de souveraineté, de solidarité et de formation ; - aux fonds spéciaux.				
3-621-20 Besoins nouveaux des Services	176 403		206 403	206 40
La mesure nouvelle positive est relative à la prise en charge des besoins nouveaux des services de l'Assemblée Nationale (donations, subventions, matériels et mobiliers de bureau, renforcement des capacités des structures techniques de l'institution).	<u> </u>			
3-622-30 Entretien des bâtiments	149 601	149 601	þ	149 60
L'inscription budgétaire est destinée à la prise en charge des : - contrats d'entretien de l'Assemblée Nationale et de la résidence du Président ; - travaux de réparation des bâtiments.			,	
3-623-10 Honoraires et frais d'étude administrative	700 000	700 000	<u>d</u>	700 00
La dotation budgétaire prend en charge les dépenses relatives aux frais d'honoraires, d'assurances des députés, d'assurances des véhicules et du bâtiment de l'Assemblée Nationale.			,	
3-625-10 Electricité et eau	150 000	150 000	q	150 00
L'inscription budgétaire est destinée à la prise en charge des factures d'électricité.				
3-625-11 Eau	20 000	20 000	q	20 00
L'inscription budgétaire est destinée à la prise en charge des factures d'eau.				
3-626-10 Rédevances téléphoniques	419 400	419 400	q	419 40
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des factures de téléphones et de cartes prépayées.				
3-626-20 Frais postaux	2 256	2 256	d d	2 25
La rubrique budgétaire est destinée à la prise en charge des frais postaux.				

SEMBLEE NATIONALE			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
SES DES MINISTERES				
3-628-10 Indemnité de déplacement	1 910 600	1 910 600	q	1 910 60
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des frais de missions à l'intérieur et à l'extérieur du Mali, d'hébergement et des indemnités de logement.				
3-628-20 Frais de transport	2 594 074	2 661 697	q	2 661 69
La rubrique budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à : - l'achat de carburants et de lubrifiants ; - l'entretien et la réparation de véhicules ; - l'achat de pièces détachées pour tous les véhicules ; - l'achat de billets d'avion et de titres de transport. L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'incidence liée à l'application du Décret n° 2016-0001/P-RM du 15 janvier 2016 fixant les conditions et les modalités d'octroi de l'indemnité de déplacement et de mission.				
3-629-76 Autres dépenses de matériel	100 000	70 000	Q	70 00
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des coûts liés à : - l'entretien et à la réparation des installations électriques ; - l'achat d'habillement du personnel subalterne (Man¿uvres, plantons, gardiens) ; - l'achat de médicaments, d'impression et d'imprimés, de la documentation, d'abonnements et de produits d'entretien. La baisse découle d'un réaménagement des crédits budgétaires.				
4-641-36 Appui PAGAMGFP (CF/AN)	20 000	20 000	q	20 00
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des activités du Programme d'Actions Gouvernemental pour l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques au niveau de l'Assemblée Nationale. Elle vise à prendre en charge les dépenses liées aux salaires des agents de l'UNACEM, la location du bâtiment, les dépenses de fonctionnement.				
4-643-10 Participation au fonctionnement	1 544 200	1 544 200	q	1 544 20
Le chapitre budgétaire est destiné à la prise en charge des indemnités de logement des Députés, des indemnités de responsabilité des Députés et de certains membres du cabinet et le Parlement des jeunes.				
4-645-20 Contribution au fonct. des organismes	131 328	131 328	d	131 32
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des cotisations parlementaires aux organismes ci-après: - l'Association des Secrétaires Généraux des Parlements; - l'Union Inter Parlementaire; - l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie; - le Réseau Africain des Personnels des Parlements; - l'Union des Parlements Panafricains.			JL	
5-234-10 Dépenses en Investissement	367 500	367 600	d	367 60
La dotation budgétaire vise à prendre en charge certains travaux notamment : - l'étanchéité des bâtiments du Palais ; - l'aménagement de l'enceinte de l'institution ; - la construction de bureaux des vices Présidents ; - la construction des bureaux (bibliothèque et archives) pour les procès-verbaux de réunions et de plénières PV) ; - l'achat de nouveaux véhicules pour le bureau.			,	

110 ASSEMBLEE NATIONALE			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEPENSES DES MINISTERES				
5-234-32 Dépenses en Investissement (Monture)	859 1	00 859 000	0	859 000
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge de l' profit des parlementaires.	acquisition de matériels roulants au			
TOTAL ASSEMBLEE NATIONALE	15 808 0	15 669 272	206 403	15 875 675

ESIDENCE DE LA REPUBLIQUE			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
SES DES MINISTERES				
2-611-00 Personnel	1 459 202	1 354 074	d	1 354 07
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - aux salaires et accessoires de salaires des cadres et agents ; - au recrutement de nouveaux agents. La baisse s'explique par la prise en compte du mouvement de personnel.			,	
2-617-10 Dépense de formation	50 285	50 285	q	50 28
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des frais de formation et de perfectionnement du personnel.			,	
3-241-00 Mobilier pour logement	24 925	24 925	q	24 92
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de mobiliers et autres équipements du Palais, de la résidence d'Etat, des Villas des hôtes et des bâtiments annexes.				
3-241-10 Mobilier et équipement de bureau	31 564	31 564	q	31 56
L'inscription est destinée à la prise en charge des besoins nouveaux en matériels, mobiliers et équipements de bureau.				
3-242-10 Matériel informatique	30 000	30 000	Q	30 00
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'acquisition de matériels informatiques.	<u>'</u>		·	
3-243-10 Besoins nouveaux en véhicules des Structures	16 056	q	16 056	16 0
La mesure nouvelle positive est relative à l'achat d'engins à deux roues pour les chauffeurs et les plantons.				
3-621-10 Dépenses Matériel-fonctionnement des services	365 478	365 478	q	365 4
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - à l'achat de matériels de fonctionnement des services de la Présidence ; - à l'achat de fournitures de bureau, de matériels de bureau et de consommables ; - au fonctionnement du Cabinet annexe de l'ancien Président du Mali ; - au fonctionnement du Cabinet de l'épouse du Président de la République.				
3-621-15 Fournitures techniques	26 235	26 235	d	26 2
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux fournitures techniques.			,,	
3-621-16 Habillement	98 400	98 400	Q	98 4
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à : - l'habillement des chauffeurs, des plantons et des agents de maison ; - l'acquisition de tenues spéciales.				
3-621-17 Alimentation	465 700	465 700	q	465 70
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - à l'alimentation de l'intendance des Palais ; - aux besoins nouveaux liés à l'alimentation.				
3-621-19 Dépenses de fonctionnement (Cellule SIDA)	1 019	1 019	d	1 0
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement de la Cellule de lutte contre le VIH SIDA.			JL .	

100 000 798 323 16 313	798 323 16 313	Mesures Nouvelles 67 970	100 0 798 3
100 00d 798 323 16 313	798 323 798 323	67 97d d	100 0 798 3
100 00d 798 323 16 313	798 323 798 323	67 970 0 0	100 0 798 3
798 323 16 313	798 323 16 313	d	798 3
798 323 16 313	798 323 16 313	q	798 3
16 313	16 313	q	
16 313	16 313	q q	
"		d d	16 3
"		d d	16 3
83 935	92.02	,	
83 935	92 025		
	83 935	d	83 9
		<u>'</u>	
800 140	800 140	þ	800 1
10 000	10 000	d	10 0
		JI	
135 729	135 729	q	135 7
		'	
497 469	497 469	q	497 4
420 000	420 000	d	420 0
	022 707	q	933 7
_	420 00d		420 000 d

Page 5 de 487

SIDENCE DE LA REPUBLIQUE			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES MINISTERES				
3-626-20 Frais postaux	97 000	97 000	q	97 0
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à: - l'achat de timbres ; - l'envoi de courriers ordinaires et de colis ; - l'envoi d'autres documents tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.				
3-627-40 Hébergement	8 040	8 040	q	8 0
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des frais d'hébergement de l'Etat-major Particulier de la Présidence de la République dans le cadre des missions à l'extérieur.	_1	,	,	
3-628-10 Indemnité de déplacement	555 007	555 007	d	555 0
L'inscription est destinée à la prise en charge des : - frais de missions à l'intérieur et à l'extérieur du pays ; - frais de différentes réceptions ; - frais d'hébergement des invités ; - frais de déplacements des anciens Présidents de la République.				
3-628-20 Frais de transport	215 612	215 612	d	215 6
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées : - à l'achat de carburant et lubrifiants ; - à l'entretien et à la réparation des véhicules ; - à l'achat des pièces détachées pour tous les véhicules de la Présidence y compris ceux des services rattachés ; - aux besoins nouveaux en matériels de transport et dotations en carburants.				
3-628-25 Frais de transport à l'extérieur	218 649	218 649	q	218 6
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de billets d'avion et de titres de transport dans le cadre des missions à l'extérieur.			,	
3-628-31 Frais divers de transport à l'extérieur	8 040	8 040	d	8 (
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge de certains frais liés aux différentes missions de l'Etat-major Particulier du Président de la République.			1	
3-629-09 Autres Dépenses	2 303 220	2 303 220	d	2 303 2
L'inscription est destinée à la prise en charge de certaines dépenses sociales non prévues par les fonds spéciaux et des dépenses diverses.			,	
3-629-11 Achat de médailles	34 501	34 501	9	34 5
L'inscription est destinée à l'achat des médailles pour les nouveaux besoins de décoration de citoyens, des personnalités nationales et étrangères pour les encourager ou témoigner de la reconnaissance de l'Etat pour les loyaux services rendus.	,			
3-629-13 Autres dépenses (grands prix)	20 000	20 000	d	20 (
L'inscription prend en charge la promotion des initiatives créatrices des jeunes.				
3-629-18 Achat de vignettes	10 000	10 000	d	10 (

120 PRESI	DENCE	DE LA REPUBLIQUE			2017	
			Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEPENSES	S DES N	IINISTERES				
3	3-629-50	Autres dépenses (aide culture)	90 000	90 000	q	90 000
		ation budgétaire est destinée à la prise en charge de l'appui de la Présidence de la lique à la promotion de la Culture.				
3	3-629-51	Autres dépenses (aide presse)	90 000	90 000	q	90 000
		ation budgétaire est destinée à la prise en charge de l'appui de la Présidence de la lique à la Promotion de la Presse.			-	
3	3-629-60	Autres Dépenses de Sécurité	50 000	50 000	d	50 000
	La dot Spécia	ation budgétaire est destinée à la prise en charge de certaines dépenses du Groupement al de la Sécurité Présidentielle.				
4	4-631-10	Subvention aux organismes publics	200 000	200 000	q	200 000
		ation budgétaire est destinée à la prise en charge de certaines dépenses de souveraineté.				
_ 4		Participation au fonctionnement	415 000	415 000	<u> </u>	415 000
	L'inscr Présid	iption est destinée à la prise en charge des frais de fonctionnement de certains services de la ence.				
5	5-234-10	Dépenses en Investissement	300 000	300 000	q	300 000
	- aux t - à l'ac	tains travaux spécifiques de la Présidence ; ravaux d'extension du site Web ; quisition d'équipements pour les services ; quisition de matériels techniques de communication.				
B.S.I. FINAI	NCEME	NT INTERIEUR				
5	5-231-10	Travaux et constructions	287 000	295 000	- 195 000	100 000
_	L'augn La me	ation budgétaire est destinée à la Réhabilitation du Centre d'Accueil de Koulouba. nentation des services votés s'explique par le renforcement des crédits budgétaires. sure nouvelle négative s'explique par la fin des travaux de construction du Siège de la Grande ellerie des Ordres Nationaux.			,	
5	5-234-10	Dépenses en Investissement	2 835 000	2 798 000	- 2 420 000	378 000
	- Réha - Réha La dim La me - Réha - Réha	ation budgétaire est destinée à prendre en charge des travaux ci-après: abilitation de l'ancien bâtiment du Secrétariat Général du Gouvernement; abilitation du Camp 3 de la Garde Présidentielle. ainution des services votés s'explique par le réajustement des crédits budgétaires. sure nouvelle négative s'explique par la fin des travaux ci-après: abilitation et aménagement des bureaux et villas à Koulouba; abilitation du centre d'accueil à Koulouba; atruction et équipement de la DGSE.			,	
TOTAL P	RESIDI	ENCE DE LA REPUBLIQUE	14 169 599	13 951 445	- 2 530 974	11 420 471
				<u> </u>		

MATURE			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES MINISTERES				
2-611-00 Personnel	2 096 700	2 132 596	- 564 300	1 568 29
L'inscription budgétaire est destinée à la prise en charge : des salaires et accessoires de salaires du personnel des services relevant de la Primature ; de l'incidence financière des avancements de catégorie et de la transposition de certains agents des services de la Primature ; de la poursuite de la mise en oeuvre du Protocole d'Accord signé entre le Gouvernement et l'UNTM. La mesure nouvelle négative s'explique par le rattachement de l'unité fonctionnelle de l'Office Central de Lutte Contre l'Enrichissement Illicite à sa section budgétaire.				
2-617-10 Dépense de formation	100 000	100 000	10 000	110 00
L'inscription budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses de formation (perdiems, hébergement, frais pédagogiques, frais de transport et divers) de courte durée, de perfectionnemen et de recyclage du personnel du Cabinet et des autres services relevant de la Primature. Les mesures nouvelles positives sont dues à la création de la Direction des Ressources Humaines (DRH).	t			
3-621-10 Dépenses Matériel-fonctionnement des services	441 705	445 525	10 000	455 52
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge : - des dépenses de fonctionnement des services de la Primature ; - des dépenses liées à l'achat de fournitures, de consommables et petits matériels de bureau pour les services de la Primature ; - de l'achat d'accessoires pour matériels informatiques et bureautiques ; - de l'entretien et de la réparation de matériels et mobiliers de bureau ; L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement des dotations budgétaires. Les mesures nouvelles positives sont dues à la création de la Direction des Ressources Humaines (DRH), du Centre d'Information Gouvernementale du Mali (CIGMA), du Commissariat à la Réforme du Secteur de la Sécurité.				
3-621-17 Alimentation	83 911	90 911	q	90 91
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses : - d'alimentation des éléments assurant la sécurité rapprochée du Premier ministre et des éléments assurant la sécurité de la Cité Administrative ; - d'alimentation de l'Intendance des Palais ; - d'alimentation lors des réunions. L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement des dotations budgétaires.				
3-621-19 Dépenses de fonctionnement (Cellule SIDA)	1 771	1 240	9	1 24
L'inscription budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement de la Cellule SIDA de la Primature.				

La baisse s'explique par le réajustement des crédits budgétaires.

RIMATURE		2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ENSES DES MINISTERES				
3-621-20 Besoins nouveaux des Services	379 314	0	415 000	415 00
Les mesures nouvelles positives sont destinées à la prise en charge : - des besoins nouveaux liés à la création de la Direction des Ressources Humaines (DRH), du Centre d'Information Gouvernementale (CIGMA), du Commissariat à la Réforme du Secteur de la Sécurité ; - d'antivirus à déployer sur l'ensemble du réseau internet de la Cité Administrative ; - du renouvellement des matériels et mobiliers de bureau de certains services de la Primature ; - de l'organisation de cérémonies diverses du Cabinet de la Primature (cérémonies de présentation de voeux, cocktails) ; - de l'accueil et de la réception des hôtes et invités de marque ; - de lingerie, d'ustensiles de cuisines et de matériel audiovisuel pour la Résidence du Premier ministre; - de l'abonnement aux images audiovisuelles et aux revues spécialisées auprès de certaines agences de communication ; - de l'appui au fonctionnement de la DRH, du CIGMA du Commissariat à la Réforme de la Sécurité, de la Délégation du Contrôle Financier auprès de la Primature et de la Cellule de Passation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public auprès de la Primature ; - de vignettes pour les véhicules et engins à deux roues des services de la Primature ; - des visites techniques des véhicules des services relevant de la Primature ; - de produits d'entretien et d'alimentation ; - de fournitures, consommables et produits divers.				
3-621-40 Carburants et lubrifiants	128 436	128 436	q	128 4
L'inscription budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de carburants et de lubrifiants pour le compte des services relevant de la Primature et les groupes électrogènes de la Cité Administrative.	_			
3-622-12 Entretien matériel informatique	16 600	16 600	6 000	22 6
Les crédits budgétaires sont destinés à la prise en charge : - des dépenses d'entretien et de réparation du matériel informatique et de réseau ; - des frais d'entretien des photocopieuses et accessoires. Les mesures nouvelles positives sont relatives à la création de la Direction des Ressources Humaines (DRH), du Centre d'Information Gouvernementale (CIGMA), du Commissariat à la Réforme du Secteur de la Sécurité.				
3-622-15 Journal officiel	20 623	20 623	0	20 62
L'inscription budgétaire est destinée à la prise en charge : - des consommables de bureau et des consommables de laboratoires du Journal Officiel ; - de fournitures diverses pour la Mini-Presse ; - l'entretien des équipements techniques.				
3-622-20 Entretien véhicule - réparation	62 109	85 318	d	85 3
Les crédits budgétaires sont destinés à la prise en charge des dépenses d'entretien des véhicules e des engins à deux roues pour le compte des services relevant de la Primature. L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement des dotations budgétaires.	t		,	

130	PRIMATURE			2017	
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEF	PENSES DES MINISTERES				
	3-622-30 Entretien des bâtiments	211 164	175 293	q	175 293
	L'inscription budgétaire est destinée à la prise en charge :	782 824	782 824	q	782 824
	Les crédits budgétaires sont destinés à la prise en charge des dépenses : - de l'entretien des bâtiments de la Cité Administrative ; - de l'entretien et du nettoyage des locaux, de la cour, des installations (électriques, de menuiserie, de plomberie sanitaire), la désinsectisation et la dératisation des locaux de la Cité Administrative ; - des prestations de gardiennage des locaux de la Cité Administrative ; - de l'entretien et réparation des ascenseurs, des groupes électrogènes et des climatiseurs de la Cité Administrative ; - des prestations de voirie de la Cité Administrative ; - des dépenses d'entretien de la station d'épuration des eaux usées ; - des dépenses de plomberie sanitaire et de menuiserie métallique de la Cité Administrative ; - des dépenses d'entretien et du gardiennage des locaux de la Direction Générale du Contentieux de l'Etat; - des autres dépenses d'entretien courant des bâtiment.				
	3-625-10 Electricité et eau	760 450	880 450	q	880 450
	L'inscription budgétaire est destinée à la prise en charge des factures de redevances d'électricité des services de la Cité Administrative, des services de la Primature situés hors de la Cité Administrative, de la résidence du Premier ministre et les domiciles des anciens Premiers ministres. L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement des dotations budgétaires.				
	3-625-11 Eau	300 000	280 000	q	280 000
	Les crédits budgétaires sont destinés à la prise en charge des dépenses de redevances d'eau des services sis à la Cité Administrative, des services de la Primature situés hors de la Cité Administrative, de la résidence du Premier ministre et les domiciles des anciens Premiers ministres. La diminution s'explique par la prise en compte de l'évolution du niveau de consommation.				

RIMATURE			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
SES DES MINISTERES				
3-626-10 Rédevances téléphoniques	874 630	874 630	q	874 63
L'inscription budgétaire est destinée à la prise en charge des factures de redevances téléphone des services relevant de la Primature, de la Résidence du Premier ministre et des domiciles des anciens Premiers ministres.	•			
3-626-12 Frais d'internet	340 000	459 000	q	459 00
Les crédits budgétaires sont destinés à la prise en charge des dépenses des factures d'abonnement de la Cité Administrative à internet et des factures de redevances téléphoniques liées à l'internet. L'augmentation s'explique par le renforcement des dotations budgétaires.	t		,	
3-626-20 Frais postaux	1 766	1 766	þ	1 76
L'inscription budgétaire est destinée à la prise en charge des frais postaux et d'affranchissement de courrier des services de la Primature.			,	
3-628-10 Indemnité de déplacement	153 225	166 822	q	166 82
L'inscription budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux missions et aux déplacements des services relevant de la Primature. L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'incidence liée à l'application du Décret n° 2016-0001/P-RM du 15 janvier 2016 fixant les conditions et les modalités d'octroi de l'indemnité de déplacement et de mission.				
3-628-20 Frais de transport	468 365	495 778	9 967	505 7
Les crédits budgétaires sont destinés à la prise en charge des dépenses : - d'achat de carburant et de lubrifiant destinés aux services relevant de la Primature - d'entretien et de réparation des véhicules et engins à deux roues pour le compte des services relevant de la Primature; - d'achat des pièces de rechanges pour les véhicules et engins à deux roues. L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'incidence liée à l'application du Décret n° 2016-0001/P-RM du 15 janvier 2016 fixant les conditions et les modalités d'octroi de l'indemnité de déplacement et de mission. Les mesures nouvelles positives sont liées à la prise en charge des services nouvellement créés (DRH, CIGMA, Commissariat à la Réforme de la Sécurité).				
3-628-25 Frais de transport à l'extérieur	42 128	42 128	d	42 1
L'inscription budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses d'achat de billets d'avion			<u>, </u>	
pour les services de la Primature. 3-629-09 Autres Dépenses	720 494	731 873	18 407	750 2
Les crédits budgétaires sont destinés à la prise en charge : - des dépenses de souveraineté de la Primature ; - des frais de consultations juridiques ; - de l'abonnement à la presse ; - des dépenses liées à l'achat d'imprimés et d'articles divers ; - de produits d'entretien et d'alimentation pour certains services de la Primature ; - d'achat d'articles d'habillement et d'articles chaussants ; - des primes d'habillement et de risque des éléments de la Sécurité Rapprochée ; - des dépenses d'entretien et de réparation des matériels bureautiques; - d'achat de fournitures et de consommables informatiques; - diverses dépenses de fonctionnement. L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement des dotations. Les mesures nouvelles positives s'expliquent par la prise en charge des autres dépenses de la DRH nouvellement créée.				

MATURE			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTA
ES DES MINISTERES				
4-632-20 Subvention (C.L.C.C.D.F)	70 550	70 550	q	70 !
L'inscription budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement du Comité de Suivi et d'Evaluation du Plan National d'Action de mise en oeuvre des Recommandations des Etats Généraux sur la Corruption et la Délinquance Financière.	3			
4-639-23 Participation au fonctionnement	484 224	484 224	- 484 224	
Les mesures nouvelles négatives sont relatives à la séparation du budget de la Primature de ceux des Autorités Indépendantes que sont l'Office Central de Lutte contre l'Enrichissement Illicite, la Haute Autorité de la Communication (HAC) et l'Autorité de Protection des Données à Caractère Personnel (APDP).				
4-641-39 Appui PAGAMGFP (CGSP)	250 000	250 000	q	250
L'inscription budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées à la réforme des finances publiques dans le cadre des activités de lutte contre la corruption et la délinquance financière effectuées par le Contrôle Général des Services Publics.				
4-641-45 Appui PAGAMGFP (DGCE)	20 000	20 000	q	20
Les crédits budgétaires sont destinés à la prise en charge des dépenses liées à la réforme des finances publiques dans le cadre des activités de défense des intérêts de l'Etat effectuées par la Direction Générale du Contentieux de l'Etat.				
4-643-10 Participation au fonctionnement	1 000 000	1 000 000	- 1 000 000	
Les mesures nouvelles négatives sont dues à la suppression de l'unité fonctionnelle du Comité National d'Organisation du Sommet Afrique-France de la section budgétaire de la Primature, suite à son rattachement à la Présidence de la République.				
4-650-05 Appui (CIGMA)	q	q	15 585	15
La mesure nouvelle positive est relative à la prise en charge des dépenses liées au fonctionnement du Centre d'Information Gouvernementale (CIGMA).				
4-650-06 Appui (Com. reform. sect. sécurité)	9	d d	22 000	22
La mesure nouvelle positive est relative à la prise en charge des dépenses liées au fonctionnement du Commissariat à la Réforme du secteur de la Sécurité.				
4-650-07 Appui (AGEFAU)	d	d	9 000	9
La mesure nouvelle positive est relative à la prise en charge des dépenses liées au fonctionnement de l'Agence de Gestion du Fonds d'Accès Universel.				
5-234-10 Dépenses en Investissement	259 650	152 253	- 48 000	104
L'inscription budgétaire est destinée à la prise en charge de(s): - l'acquisition de matériel informatique et bureautique pour certains services de la Primature; - l'acquisition des moyens de déplacement; - l'équipement de la Direction des Finances et du Matériel; - l'équipement du Centre d'Information Gouvernementale du Mali; - Divers équipements pour la Résidence du Premier ministre; - l'équipement des bureaux de la Délégation du Contrôle financier auprès de la Primature et ceux de la Cellule de Passation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public auprès de la Primature; La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits. Les mesures nouvelles négatives proviennent de la suppression des investissements de l'Autorité de Protection des Données à caractère Personnel érigée en Section.				
5-234-39 Dépenses en Investissement (Parc Auto)	500 000	500 000	- 500 000	
La mesure nouvelle négative découle de la non-reconduction de cette dotation en raison du caractère non récurrent des dépenses y afférentes.				

130	PRIMATURE			2017	
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
B.S	I. FINANCEMENT INTERIEUR				
	5-234-10 Dépenses en Investissement	642 000	627 000	- 32 000	595 000
	L'inscription budgétaire est destinée à la prise en charge des actions ci-après : - le renforcement des capacités du Secrétariat Général du Gouvernement ; - la construction et l'aménagement de la DAF de la Primature. La mesure nouvelle négative découle de la fin du projet de modernisation du journal officiel.				
	5-629-11 Fonctionnement lié à l'investissement	25 000	25 000	q	25 000
	L'inscription budgétaire est destinée à la prise en charge du projet de renforcement des capacités of Secrétariat Général du Gouvernement.	du			
TO	TAL PRIMATURE	11 237 639	11 040 840	- 2 112 565	8 928 275

EGATION GENERALE AUX ELECTIONS			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES MINISTERES				
2-611-00 Personnel	94 911	66 816	q	66 8
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux salaires et accessoires de salaires des cadres et agents de la DGE. La baisse s'explique par le mouvement du personnel.				
2-617-10 Dépense de formation	30 000	30 000	q	30 0
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses de formation continue des formateurs e des agents impliqués dans le système d'élaboration et de gestion du fichier électoral.				
3-621-10 Dépenses Matériel-fonctionnement des services	65 000	65 000	q	65 (
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - à l'achat de consommables informatiques, fournitures de bureau, de matériels informatiques et mobiliers de bureau; - à l'achat de climatiseurs, de produits alimentaires, de quincaillerie et de journaux ; - à la maintenance du site web ; - aux frais d'entretien de matériels informatiques et climatiseurs ; - aux frais d'entretien et de réparation de groupes électrogènes.				
3-622-30 Entretien des bâtiments	10 119	15 119	q	15 1
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'entretien des bâtiments, au gardiennage des locaux et à la réfection du réseau interne d'électricité. L'augmentation s'explique par un réaménagement des crédits opéré par le gestionnaire de la DGE.			,	
3-625-10 Electricité et eau	47 000	13 000	q	13 (
L'inscription est destinée au paiement des factures d'électricité. La baisse est liée à la prise en compte de l'évolution du niveau de consommation.	<u>-</u>			
3-625-11 Eau	10 000	5 000	d	5 (
L'inscription est destinée au paiement des factures d'eau. La baisse est liée à la prise en compte de l'évolution du niveau de consommation.			,	
3-626-10 Rédevances téléphoniques	13 000	47 000	d	47 (
L'inscription est destinée au paiement des factures de téléphone et de fax. L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'évolution du niveau de consommation.			,	
3-628-10 Indemnité de déplacement	1 023	1 176	q	1 .
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives au paiement des indemnités dans le cadre des missions à l'intérieur et à l'extérieur.				
3-628-20 Frais de transport	28 650	28 497	d	28
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - à l'achat de carburants et lubrifiants ; - à l'achat de pièces détachées pour engins roulants et réparation de véhicules.	<u>,ı</u>		1	
3-628-25 Frais de transport à l'extérieur	908	908	d	
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais de transport à l'extérieur (achat de billets et titres de voyages).			<u></u>	
3-629-59 Autres dépenses (révision listes électorales)	300 000	300 000	q	300
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à la révision des listes électorales.				

131 DELEGATION GENERALE AUX ELECTIONS			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
TOTAL DELEGATION GENERALE AUX ELECTIONS	600 611	572 516	Q	572 516

ENCE DE DEVELOPPEMENT DU NORD DU MALI			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTA
SES DES E.P.A.				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	357 600	321 840	q	321
L'inscription est destinée à la prise en charge :	237 336	255 498	9	255
NANCEMENT INTERIEUR				
5-234-10 Dépenses en Investissement	43 000	50 00 d	d	50
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'investissement de l'Appui à l'Agence pour le Développement du Nord. La hause s'explique par le renforcement de la dotation.	_1			
AGENCE DE DEVELOPPEMENT DU NORD DU MALI	901 870	891 272	0	891

40 COUR CONSTITUTIONNELLE			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEPENSES DES MINISTERES				
2-611-00 Personnel	236 766	221 403	q	221 403
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées : - aux salaires et accessoires de salaires des agents relevant de l'Institution ; - aux salaires sans indemnités des anciens Conseillers jusqu'à ce qu'ils soient redéployés. La baisse s'explique par le mouvement du personnel.				
2-617-10 Dépense de formation	34 540	32 540	q	32 540
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à : - la formation des Conseillers au logiciel de gestion des élections ; - la formation des comptables au logiciel de gestion PRED ainsi que la mise à niveau ; - la formation des Conseillers et du Personnel d'Appui en bureautique ainsi que la mise à niveau ; - la formation des agents de la Cour en technique d'archivage. La baisse découle d'un réaménagement des crédits opérés par le gestionnaire de l'Institution.				
3-241-10 Mobilier et équipement de bureau	6 334	6 334	d	6 334
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de mobiliers et équipements de bureau (tables, chaises, armoires, machines, climatiseurs, ventilateurs, photocopieurs, ordinateurs, imprimantes et divers).				
3-621-10 Dépenses Matériel-fonctionnement des services	23 915	23 915	q	23 915
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées : - à l'achat de fournitures de bureau, consommables informatiques, d'imprimés, de produits alimentaires, de documentations diverses ; - aux frais d'abonnement en images ; - aux frais d'abonnement aux divers journaux de la place; - aux diverses dépenses de fonctionnement.				
3-621-14 Impressions & Imprimés	5 000	5 000	q	5 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à : - l'approvisionnement de la bibliothèque de la Cour en documents, des livres et revues spécialisés appropriés ; - l'achat d'entêtes imprimés.				
3-621-15 Fournitures techniques	8 418	8 418	d	8 418
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de fournitures techniques de documents, des livres et revues spécialisés pour la Cour Constitutionnelle.				
3-621-16 Habillement	4 450	4 450	d	4 450
La dotation de ce chapitre est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à : - l'habillement du personnel subalterne (chauffeurs, plantons, et gardiens) ; - la confection et l'entretien des robes des Membres de la Cour Constitutionnelle.			,	
3-621-20 Besoins nouveaux des Services	18 700	d	18 700	18 700
La mesure nouvelle positive est relative à : - la prise en charge des besoins en fonctionnement et équipement qui surgissent au cours de l'exercice, notamment la prise en charge des visites des délégations étrangères auprès de la Cour Constitutionnelle du Mali ; - la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de matériels techniques, climatiseurs, ventilateurs, mobiliers et équipements de bureau (tables, chaises, armoires, machines à écrire, téléphone, fax, photocopieurs, ordinateurs, imprimantes et divers), de produits alimentaires, de consommables informatiques et d'antivirus, de vignettes et d'assurance.				

R CONSTITUTIONNELLE			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES MINISTERES				
3-621-40 Carburants et lubrifiants	84 949	84 949	q	84 9
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de carburants et de lubrifiants pour les véhicules et les motos de service.				
3-622-10 Entretien matériel de bureau	4 024	4 024	q	4 (
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à : - l'entretien des matériels et équipements de bureau (photocopieurs, machines électriques et autres); - l'achat de pièces de rechange pour les matériels de bureau et divers.				
3-622-12 Entretien matériel informatique	4 024	4 024	q	4 (
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - aux frais d'entretien des matériels du parc informatique, du réseau et du logiciel de gestion du budget ; - à l'achat de pièces de rechange ; - à l'achat d'antivirus pour les matériels informatiques.				
3-622-20 Entretien véhicule - réparation	37 989	37 989	- 37 989	
 à l'achat de pièces de rechange pour les véhicules et les engins à deux roues. La mesure nouvelle négative s'explique par la suppression du code économique "3-622-20" (entretien véhicule -réparation) et rapatriement des dotations sur le code économique "3-628-20" (Frais de transport) nouvellement crée. 3-622-30 Entretien des bâtiments 	82 361	82 361	dſ	00.0
L'inscription est destinée aux dépenses liées : - aux frais d'entretien et de nettoyage des cours et bâtiments, le curage des caniveaux, le gardiennage des locaux du Palais de la Cour Constitutionnelle ; - aux frais d'entretien des moquettes et tapis des salles d'audience, de délibération et de réunic la Cour Constitutionnelle ; - à l'achat d'articles de quincaillerie (plomberie, sanitaires, électricité et divers).	JL	02 30		82 3
3-622-31 Entretien courant des bâtiments	12 500	12 563	d	12 5
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées : - aux frais d'entretien et de nettoyage des tapis et moquettes des salles d'audience, de délibéra de la Cour Constitutionnelle ; - à l'achat d'articles de quincaillerie ; - aux frais d'entretien et suivi du réseau d'eau et d'électricité.	tion			
3-623-21 Programme de Communication	8 142	8 549	d	8 5
La dotation est destinée à la prise en charge : - des activités dans le cadre d'une meilleure perception des actions de la structure (avis, annon couvertures médiatiques d'ateliers et de séminaires) ; - des frais de réabonnement de la Cour en images et aux divers journaux de la place.	ces,			
3-625-10 Electricité et eau	21 319	61 00d	d	61 (
L'inscription est destinée à la prise en charge des factures d'électricité. L'augmentation s'explique par la prise de l'évolution du niveau de la consommation.		- 1	<u> </u>	

R CONSTITUTIONNELLE			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTA
S DES MINISTERES				
3-625-11 Eau	10 000	10 000	q	10
La dotation est destinée à la prise en charge des factures d' eau.				
3-626-10 Rédevances téléphoniques	47 208	52 000	q	52
La dotation de ce chapitre est destinée à la prise en charge du paiement des factures de téléphone (SOTELMA, MALITEL, ORANGE). L'augmentation s'explique par par le renforcement des dotations budgétaires.			1	
3-626-12 Frais d'internet	21 643	24 500	d	24
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à : - la connexion à l'internet ; - l'achat d'accessoires d'internet ; L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'évolution du niveau de la consommation.				
3-626-20 Frais postaux	1 222	1 228	d	
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à : - l'achat des timbres-poste et de coupon-réponse internationaux ; - l'expédition et la réception de courriers et de colis.				
3-628-10 Indemnité de déplacement	7 868	44 048	q	4
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais et indemnités de missions à l'intérieur du Mali. L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'incidence liée à l'application du Décret n° 2016-0001/P-RM du 15 janvier 2016 fixant les conditions et les modalités d'octroi de l'indemnité de déplacement et de mission.				
3-628-15 Indemnité de déplacement à l'extérieur	8 665	8 665	- 8 665	
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais et indemnités de missions à l'extérieur. La mesure nouvelle négative s'explique par le redéploiement des dotations de ce chapitre sur d'autre code économique relevant de la même rubrique.			2 22 3	
3-628-20 Frais de transport	q	q	37 989	3
La mesure nouvelle positive s'explique par la suppression du code économique "3-622-20" (entretier véhicule -réparation) et le rapatriement des dotations sur le code économique "3-628-20" (Frais de transport) nouvellement crée. Elle permet de prendre en charge les frais de transport au niveau de la Cour Constitutionnelle.	n			
3-628-25 Frais de transport à l'extérieur	16 975	35 000	d	3
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de billets d'avion et autres frais de transport dans le cadre des missions à l'extérieur. L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'incidence liée à l'application du Décret n° 2016-0001/P-RM du 15 janvier 2016 fixant les conditions et les modalités d'octroi de l'indemnité de déplacement et de mission.			,	
3-629-04 Autres dépenses (conférence Cours)	_	<u> </u>	30 000	30
La mesure nouvelle positive est relative à la prise en charge de l'organisation de la Conférence biannuelle du Réseau «des Cours et Conseils Constitutionnelle de l'Afrique Centrale et de l'Ouest» prévue du 28 au 30 novembre 2017 à Bamako.				

140 COUR CONSTITUTIONNELLE			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEPENSES DES MINISTERES				
3-629-09 Autres Dépenses	43 457	15 457	q	15 457
L'inscription est destinée à la prise en charge de diverses dépenses non prévues sur les chapitres précédents ou que ces chapitres n'ont pas pu supporter. La baisse est liée aux réajustement des crédits budgétaires.				
3-629-57 Autres dépenses (recueil)	20 000	20 000	q	20 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'élaboration des recueils de la Cour Constitutionnelle.			,	
4-631-10 Subvention aux organismes publics	5 000	35 000	q	35 000
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à la participation de la Cour Constitutionnelle du Mali aux Réunions Statutaires des organismes dont elle est membre. L'augmentation est liée au renforcement des dotations budgétaires.				
5-234-10 Dépenses en Investissement	180 000	50 000	q	50 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - à l'achèvement de l'équipement du nouveau siège de la Cour Constitutionnelle ; - au renouvellement du système de climatisation ; - aux travaux divers. La baisse est Irelative au réajustement des crédits budgétaires.				
B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR				
5-234-10 Dépenses en Investissement	200 000	200 000	q	200 000
La dotation est destinée à la construction des bureaux du greffe et du service financier.				
TOTAL COUR CONSTITUTIONNELLE	1 155 469	1 093 417	40 035	1 133 452

JR SUPRI	EME			2017	
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES M	MINISTERES				
2-611-00	Personnel	570 682	857 105	d	857 1
la Cou	ation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires du salaire du personnel de ur Suprême. mentation s'explique par la prise en compte des avancements et des recrutements.			,	
2-617-10	Dépense de formation	30 000	30 000	d	30 C
La dot conse	tation est destinée à la prise en charge des dépenses de formation initiale de nouveaux illers et la formation continue des magistrats (formation en technique de rédaction des arrêts).			,,	
	Mobilier et équipement de bureau	18 184	12 729	q	12 7
bureau	ription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de petits matériels de u et l'équipement (copieurs, climatiseurs, mobiliers, classeurs et ordinateurs). isse est liée à un réaménagement des crédits opéré par le gestionnaire.				
3-242-10	Matériel informatique	10 680	7 476	d	7 4
	tation est destinée à la prise en charge des besoins en matériels informatiques. isse est liée à un réaménagement des crédits opérés par le gestionnaire.			,	
3-244-10	Matériel technique, installation et outillage	4 359	5 00 d	d	5 (
compr	ription est destinée à la prise en charge du renouvellement de petits matériels techniques y ris les climatiseurs et réfrigérateurs. mentation s'explique par le renforcement des dotations budgétaires.			,	
	Dépenses Matériel-fonctionnement des services	25 415	25 415	d	25 4
	tation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de fournitures de bureau, mmables informatiques et bureautiques.			-	
3-621-15	Fournitures techniques	10 000	10 000	q	10
spécifi	tation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de livres et de documents iques pour la bibliothèque.				
	Habillement	3 570	5 000	q	5
chauff	tation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de tenues pour les feurs et plantons. mentation est liée à un réaménagement des crédits opéré par le gestionnaire.				
	Besoins nouveaux des Services	130 000	q	130 000	130
rouges	seure nouvelle positive est relative à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de robes s et toges pour magistrats, ainsi que la gestion d'éventuels contentieux relatifs à l'élection des pres des organes délibérants des collectivités territoriales.			,	
3-621-25	Dépenses de fonctionnement (Comité scientifique)	6 494	6 494	q	6
	tation est destinée à la prise en charge des activités du Comité Scientifique et du service de nentation et d'études.			-,1	
		97 155	127 052	q	127 (
de gra L'augr 2016-0	tation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de carburants, d'huiles et aisses pour le fonctionnement du parc auto et des groupes électrogènes de la Cour Suprême. mentation s'explique par la prise en compte de l'incidence liée à l'application du Décret n° 0001/P-RM du 15 janvier 2016 fixant les conditions et les modalités d'octroi de l'indemnité de cement et de mission.				

R SUPREME			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTA
ES DES MINISTERES				
3-622-10 Entretien matériel de bureau	3 039	4 000	q	4
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais d'entretien et de réparation des matériels de			•	
3-622-12 Entretien matériel informatique	4 313	5 000	- d	5
La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'entretien et de réparation des matériels informatiques.			Ч	
3-622-20 Entretien véhicule - réparation	39 310	35 380	q	35
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'entretien et la réparation des véhicules et engins à deux roues. La baisse est liée à un réaménagement des crédits opéré par le gestionnaire.			,	
3-622-31 Entretien courant des bâtiments	100 404	170 000	d	170
La dotation est destinée à la prise en charge des contrats de gardiennage, de nettoyage des bureaux ainsi que l'entretien de la climatisation, des bâtiments de la Cour et du logement d'astreinte du Président de la Cour Suprême. L'augmentation s'explique par un réaménagement des crédits opéré par le gestionnaire.			,	
3-625-10 Electricité et eau	37 000	38 476	q	38
L'inscription est destinée à la prise en charge des factures d'électricité. L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'évolution du niveau de la consommation.				
3-625-11 Eau	11 000	11 550	q	11
La dotation est destinée à la prise en charge des factures d'eau.			<u>, </u>	
3-626-10 Rédevances téléphoniques	11 000	10 450	d	10
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais de consommation téléphonique (SOTELMA-MALITEL-ORANGE).				
3-626-12 Frais d'internet	4 669	5 370	q	5
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais d'internet.				
3-626-20 Frais postaux	2 626	2 645	q	2
La dotation de ce chapitre est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de timbres et à l'expédition de colis et lettres.				
3-628-10 Indemnité de déplacement	4 989	5 737	d	5
La dotation est destinée à la prise en charge des frais des missions à l'intérieur du Mali. L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'incidence liée à l'application du Décret n° 2016-0001/P-RM du 15 janvier 2016 fixant les conditions et les modalités d'octroi de l'indemnité de déplacement et de mission.			31	
3-628-15 Indemnité de déplacement à l'extérieur	10 838	13 000	q	13
La dotation est destinée à la prise en charge des frais de missions et des voyages d'études. L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'incidence liée à l'application du Décret n° 2016-0001/P-RM du 15 janvier 2016 fixant les conditions et les modalités d'octroi de l'indemnité de déplacement et de mission.				
3-628-20 Frais de transport	10 202	11 734	0	11
La dotation est destinée à la prise en charge des différents frais de transport à l'intérieur du Mali. L'augmentation découle de la nécessité de couvrir toutes les juridictions lors des missions de supervision.				

R SUPREME		2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
SES DES MINISTERES				
3-628-25 Frais de transport à l'extérieur	37 097	37 097	q	37 0
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat des billets d'avion et autres titres de transport.			_	
3-629-09 Autres Dépenses	66 119	66 119	q	66 1
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à la réception officielle du Président de la Cour, du Procureur Général, des autres présidents de juridiction et de toutes autres dépenses diverses.				
3-629-19 Autres dépenses(assistance judiciaire)	70 000	70 000	q	70 0
La dotation est destinée à la prise en charge de : - l'appui technique des conseillers au niveau des instances de juridictions inférieures pour l'amélioration de la qualité des décisions de justice ; - la rentrée judiciaire.				
4-641-64 Appui PAGAMGFP (SC/CS)	100 000	150 000	q	150 0
L'inscription est destinée à la prise en charge des activités de la section des comptes dans le cadre du PAGAM/GFP. L'augmentation s'explique par l'inscription des dotations conformément à la programmation faite dans le document du PAGAM.				
4-645-20 Contribution au fonct. des organismes	4 500	4 500	Q	4 5
La dotation est destinée à la prise en charge des cotisations aux différentes associations, à savoir : - Association Internationale des Hautes Juridictions Administratives (AIHJA) ; - Association des Instituts Supérieurs de Contrôle ayant en Commun l'Usage du Français (AISCCUF) ; - Association des Hautes Juridictions Francophones de Cassation (AHJUCAF) ; - Association Africaine des Hautes Juridictions Francophones (AA-HJF) ; - des arriérés à l'AISCCUF.				
5-234-10 Dépenses en Investissement	15 000	15 000	d	15 0
La dotation est destinée : - au Service de la Documentation et d'Etudes qui a pour mission d'appuyer et de conseiller les magistrats des structures juridictionnelles de la Cour, l'équipement de la bibliothèque et d'assurer la documentation de la Cour Suprême ; - à l'acquisition des engins à deux roues pour les plantons et chauffeurs.	,		,	
NANCEMENT INTERIEUR				
5-231-10 Travaux et constructions	2 539 000	2 539 000	- 2 539 000	
La mesure nouvelle négative est relative à la fin des travaux de construction du siège de la Cour Suprême.				
5-234-10 Dépenses en Investissement	234 000	700 000	q	700 0
L'inscription est destinée aux travaux de construction du nouveau siège de la Section des Comptes de la Cour Suprême. L'augmentation s'explique par la prise en compte de la tranche annuelle prévue dans le Budget Spécial d'Investissement (BSI) 2017.				

150 COU	JR SUPRE	EME			2017	
			Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
B.S.I. FIN	NANCEME	NT EXTERIEUR				
	5-234-10	Dépenses en Investissement	45 244	45 244	- 26 695	18 549
	des Co La me	ation est destinée à la prise en charge du Programme d'Assistance Technique de la Section omptes de la Cour Suprême. sure nouvelle négative découle du changement du numéro RNP du présent projet dans le t de la Cour Suprême.				
TOTAL	COUR S	UPREME	4 256 889	5 026 573	- 2 435 695	2 590 878

ITE COUF	R DE JUSTICE			2017	
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES M	IINISTERES				
2-611-00	Personnel	285 000	253 500	q	253 50
Contra d'élect fixant l memb	iption est destinée à la prise en charge du Salaire, Accessoires de salaire du Personnel ctuel, les Indemnités de fonction du Personnel Fonctionnaire et les Indemnités de logement, ricité-eau, et de téléphone octroyées par le Décret N°2016-0026/P-RM du 26 Janvier 2016 es indemnités et avantages accordés aux membres de la Haute Cour de Justice, aux res du Ministère Public et de la Commission d'instruction de la Haute Cour de Justice. inution des services votés s'explique par le réajustement des crédits budgétaires.				
3-625-10	Electricité et eau	10 000	20 000	q	20 00
	ation est destinée à la prise en charge des factures d'électricité. nentation des services votés s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.				
3-625-11	Eau	5 000	5 250	q	5 25
La dota L'augn	ation est destinée à la prise en charge des factures de la SOMAGEP. nentation des services votés s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.				
3-626-10	Rédevances téléphoniques	20 000	41 000	q	41 00
Interne L'augn	ation est destinée à la prise en charge des factures relatives au téléphone fixe et la connexion et. nentation des services votés s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire. Subvention aux organismes publics	1 140 000	712 000	d	712 00
La dota - des fi - de l'a - de l'a - de l'a - de l'e - de l'Ir memb représ - des h et en c - de la sémina - des fi	ation est destinée à la prise en charge : rais de mission (frais de transport et indemnités) cquisition de matériels, mobiliers et fournitures de bureau et informatiques; abillement du personnel (sécurité-protocole et chauffeurs), de la confection et impression des s, des imprimés et fournitures techniques ; cquisition, entretien et réparation de véhicules ; chat de carburant et lubrifiants, des cartes de recharge téléphoniques ; intretien de bâtiment (Nettoyage, Ascenseur, Climatiseurs, Réaménagement) ; indemnité de session allouées par le Décret n°2016-0026/PR-M du 26 Janvier 2016 aux res titulaires et suppléants de la Haute Cour de Justice, à la commission d'instruction, à un entant du ministère public ; ineures supplémentaires effectuées exceptionnellement par le personnel administratif pendant lehors des sessions ; formation continue des Juges et du Personnel administratif par participation à des aires, des conférences, colloques, vidéoconférences et à des modules à l'extérieur ; inonoraires et frais d'études administratives ; rais postaux. inution des services votés s'explique par le réajustement des crédits budgétaires.		112 009	4	

ISEIL EC	ONOMIQUE SOCIAL & CULTUREL			2017	
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTA
ES DES I	MINISTERES				
2-611-00	Personnel	313 103	292 720	d	292
salair	ontant de ce chapitre permet de faire face aux dépenses liées aux salaires et accessoires de es des agents relevant du Conseil Economique Social et Culturel. ninution des services votés s'explique par le réajustement des crédits budgétaires.			,	
2-613-23	Indemnité de session	29 204	29 204	d	29
	tation est destinée à la prise en charge des indemnités de session des membres, des iés, du personnel et des personnes ressources du CESC.			,	
2-617-10	Dépense de formation	10 000	10 000	d	10
	ription est destinée à la prise en charge du renforcement des capacités des membres, du nnel et des personnes ressources du Conseil.				
3-621-10	Dépenses Matériel-fonctionnement des services	86 000	60 200	q	60
produ pour au co	ontant est destiné à la prise en charge de toutes les dépenses de fonctionnement y compris les its alimentaires. Il sert également à l'achat de consommables bureautiques et informatiques es services du CESC (Secrétariat General, Cabinet, DSAF, DER) et autres martériels divers mpte des services du CESC. ninution des services votés s'explique par le réajustement des crédits budgétaires.	3			
3-621-20	Besoins nouveaux des Services	64 000	q	44 800	44
servio journa	nesures nouvelles positives permettent le renforcement des dépenses de fonctionnement des des. Il permet aussi de prendre en charges les dépenses d'alimentations, les achats des aux pour les services du CESC ainsi que la restauration au cours des 2 sessions ordinaires et sion extraordinaire et aussi tous autres besoins nouveaux.				
3-622-20	Entretien véhicule - réparation	14 836	23 352	q	23
CES	tation permet de prendre en charge les réparations et les entretiens des véhicules du parc du C. Elle Permet aussi la prise en charge de l'achat de vignettes pour les véhicules et les motos. mentation des services votés s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.				
	Entretien des bâtiments	110 000	110 000	d	110
CESO contra la clir maté l'entre	tation prend en compte toute les dépenses relatives au contrat de gardiennage des locaux du cet domicile du Président, au contrat de nettoyage et entretien des bâtiment du CESC, au at d'entretien des parterres et pots a fleurs du CESC, au contrat d'entretien et maintenance de natisation des bâtiments du CESC. Elle permet aussi de prendre en compte les achats de iels sanitaires, de matériels d'électricités ainsi que toutes autres dépenses relatives à stien du bâtiment.			,	
3-623-21	Programme de Communication	10 000	10 500	q	10
audio que la L'aug	tation permet la mise en oeuvre du plan de communication du CESC, l'achat de matériels visuels, la prise en charge des frais d'insertion dans les médias (journaux, radios et télés) ainsi n prise en charge des frais de confections des revues et des dépliants. mentation des services votés s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.				
	Electricité et eau	10 000	10 500	q	10
L'inso	ription est destinée à la prise en charge des factures EDM et autres installations. mentation des services votés s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.				
	Equ	7 000	7 350	q	7
3-625-11					
3-625-11 La do L'aug	tation est destinée à la prise en charge des factures de SOMAGEP et autres installation. mentation des services votés s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire. Rédevances téléphoniques	17 000			

SEIL ECONOMIQUE SOCIAL & CULTUREL			2017	<u> </u>
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES MINISTERES				
3-626-12 Frais d'internet	38 000	40 000	q	40 0
La dotation permet de prendre en charge des factures internets, les contrats d'animation et d'hebergement du site web du CESC et les dépenses assimilées. L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.				
3-626-20 Frais postaux	1 073	1 078	d	1 (
La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'expéditions des courriers et des colis de l'Institution. L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.			,	
3-628-10 Indemnité de déplacement	53 810	92 530	d	92
L'inscription permet de faire face aux charges relatives aux indemnités de mission à l'intérieur et à l'extérieur du Mali (missions statutaires, missions de sensibilisations, collègues et séminaires à travers les régions du Mali) aux relations publiques notamment avec les associations et ONG de la Société Civile, aux voyages d'échanges avec les pairs ainsi qu'au renforcement des frais de transport des membres lors des sessions. L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.			,	
3-628-20 Frais de transport	163 982	188 579	þ	188
L'inscription est destinée à l'achat de carburant pour tous les services du CESC, de billets d'avions pour les missions à l'extérieur, de pièces de rechanges pour les véhicules. L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.				
3-629-57 Autres dépenses (recueil)	94 100	94 100	q	94
La dotation permet de prendre en charge la mission constitutionnelle de l'Institution. Elle prend en compte toutes les dépenses liées au recueil, notamment les voyages d'études, de concertation ,l'achat des billets d'avion pour les missions à l'extérieur et dans tous les continents, les missions à l'intérieur dans toutes les régions et tout les cercles ainsi que les frais de missions, les achats de fournitures, d'alimentations, de carburant dans le cadre du recueil, les locations de véhicules et toutes autres dépenses liés au recueil (production de l'album photo, de CD etc.).				
4-643-10 Participation au fonctionnement	32 500	32 500	þ	32
La dotation est destinée à la prise en charge d'autres dépenses de fonctionnement de l'Institution notamment les entretiens et les maintenances de matériels informatiques et les copieurs de l'ensemble des services du CESC.				
4-645-20 Contribution au fonct. des organismes	5 000	5 000	þ	5
La dotation est destinée au paiement des contributions du CESC du Mali au budget de fonctionnement d'autres organismes similaires notamment : - l'AICESIS (Association Internationale des Conseils Economiques Sociaux et Institutions Similaires), - l'UCESA (Union des Conseils Economiques Sociaux d'Afrique), - l'UCESIF (Union des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires des Etats et Gouvernement Membres de la Francophonie).				
5-234-10 Dépenses en Investissement	40 000	40 000	q	40 (
L'inscription est destinée à prendre en charge les grosses réparations du parc auto, des bâtiments, l'acquisition de matériels informatiques, techniques, logistiques, ainsi que la poursuite de l'équipement pour l'ensemble des services du CESC.				
ANCEMENT INTERIEUR				
5-234-10 Dépenses en Investissement	300 000	300 000	- 75 000	225
L'inscription est destinée à l'acquisition de nouveaux véhicules pour le compte du Conseil. Les mesures nouvelles négatives s'expliquent par la suppression des dotations de l'année 2016 soit 300 millions de Francs CFA et l'inscription des dotations de l'année 2017 soit 225 millions de Francs				

Page 27 de 487

CFA.

160 CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL & CULTUREL			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
TOTAL CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL & CULTUREL	1 399 608	1 363 763	- 30 200	1 333 563

IT CONSEIL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	тот
ES DES MINISTERES				
2-611-00 Personnel	657 938	746 728	q	74
L'Inscription est destinée à la prise en charge : - des indemnités des Conseillers Nationaux ; - des salaires des fonctionnaires ; - des salaires des contractuels de l'Institution. L'augmentation s'explique par : - le mouvement du personnel ; - les avancements statutaires ; - la prise en compte de l'incidence financière des augmentations des traitements et salaires.				
2-613-23 Indemnité de session	74 182	74 182	q	7
L'inscription est destinée à la prise en charge: - des indemnités de deux sessions ordinaires ; - des indemnités d'une session commune ; - des indemnités du personnel administratif ; - des indemnités d'un comité restreint.				
2-617-10 Dépense de formation	45 000	45 000	þ	4
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à : - la formation des Conseillers Nationaux et du personnel administratif ; - l'organisation des séminaires, ateliers, colloques, et voyages d'études.				
3-621-10 Dépenses Matériel-fonctionnement des services	64 804	45 363	q	4
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à : - l'achat de mobiliers et matériels de bureau, imprimés et journaux, de produits alimentaires et habillements et de matériels et équipements techniques ; - l'entretien de matériels et mobiliers de bureau. La diminution s'explique par le réajustement des crédits budgétaires.				
3-621-20 Besoins nouveaux des Services	70 408	q	49 286	4
La mesure nouvelle positive est relative à la prise en charge des dépenses liées : - à l'acquisition de matériel et équipements techniques ; - à l'achat de dépliants (publication) ; - aux réceptions et célébrations des fêtes ; - au paiement des prestations des intervenants ; - à l'organisation des conférences de presse, causeries débats, émissions radio et télévision ; - à l'acquisition d'équipements pour les Conseillers nationaux et cadres de l'institution ; - à l'organisation des concertations régionales.				
3-621-40 Carburants et lubrifiants	39 306	45 375	q	4
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de carburant et de lubrifiants pour le fonctionnement de l'administration et des concertations régionales. Cette augmentation s'explique par la prise en compte d'une mission essentielle de l'Institution				
3-622-12 Entretien matériel informatique	10 000	10 000	q	1
La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'entretien périodiques du matériel et mobilier de bureau (y compris l'achat de pièces de rechange), du réseau PRED et des dépenses assimilées.				
3-622-20 Entretien véhicule - réparation	31 235	30 540	d	3
La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'entretien et réparation de véhicules et d'engins à deux roux, de l'achat de pièces de rechange. La diminution s'explique par le réajustement des crédits.			J.	

T CONSEIL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES		2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
SES DES MINISTERES				
3-622-30 Entretien des bâtiments	70 000	70 000	q	70 0
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - au contrat de gardiennage, d'entretien des bureaux, des jardins, des parterres ; - aux petites et grosses réparations des bâtiments (y comprises les dépenses relatives à la désinfection sanitaire, au froid, au curage des fosses septiques).				
3-623-10 Honoraires et frais d'étude administrative	2 000	2 000	q	2 0
La dotation est destinée à la prise en charge des prestations des consultants.			,	
3-625-10 Electricité et eau	34 075	35 779	q	35 7
La dotation est destinée à la prise en charge des factures d'électricité. L'augmentation s'explique par la prise en compte du niveau réel des dépenses de consommations en électricité.			,	
3-625-11 Eau	20 000	21 000	q	21 0
La dotation est destinée à la prise en charge des factures SOMAGEP (eau). L'augmentation s'explique par la prise en compte du niveau réel des dépenses de consommations en eau.				
3-626-10 Rédevances téléphoniques	60 775	60 775	d	60 7
L'inscription est destinée à la prise en charge : - des factures SOTELMA - MALITEL et ORANGE MALI ; - des dépenses liées à l'achat des cartes MALITEL et ORANGE.				
3-626-12 Frais d'internet	46 500	46 733	q	46 7
La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'internet et accessoires informatiques pour le service, et du contrat d'abonnement et les frais d'installation.	9		·	
3-626-20 Frais postaux	1 025	1 030	q	1 (
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat des timbres-postes et d'expéditions de courriers et de colis, de vignettes et de police d'assurance.				
3-628-10 Indemnité de déplacement	59 738	68 699	q	68 6
La dotation est destinée à la prise en charge des frais de missions des Conseillers nationaux et du personnel à l'intérieur et à l'extérieur. La hausse résulte de la prise en charge des missions de restitutions de concertation régionale.			,	
3-628-20 Frais de transport	60 244	69 281	q	69 2
L'inscription est destinée à la prise en charge : - des frais de transport des Conseillers nationaux, des élus et du personnel administratif ; - de l'entretien des véhicules et des motos ; - des frais d'achat de pièces détachées ; - des frais d'entretien et de réparation de véhicules et engins à deux roues. La hausse résulte de la prise en charge partielle des frais de transport et déplacement pour les restitutions et concertations.				
3-628-25 Frais de transport à l'extérieur	39 531	39 531	Q	39 5
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées : - à l'achat de billets d'avion et titres de voyages ; - au paiement des taxes d'aéroport.				

HAUT CONSEIL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
EPENSES DES MINISTERES				
3-629-09 Autres Dépenses	64 950	64 950	q	64 95
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses ci-après : - l'achat de petit matériel de bureau, de tenues pour les chauffeurs et autres, de produits pour les réceptions ; - l'entretien et installation des matériels électriques ainsi que les locations de véhicule lors des visites de terrain ; - les petits travaux de réfection des bâtiments.				
4-643-10 Participation au fonctionnement	62 500	62 500	<u>d</u>	62 5
La dotation est destinée à la prise en charge : - des missions de restitution des sessions des Conseillers nationaux ; - des dépenses de fonctionnement et d'alimentation lors des sessions de l'institution, et ; - de toutes les autres activités de restitution.				
5-234-10 Dépenses en Investissement	60 000	30 000	q	30 0
L'inscription est destinée : - à l'acquisition des matériels de transports roulants, mobiliers et autres équipements ; - à la construction et l'aménagement des locaux ; - aux installations techniques. La diminution s'explique par le réajustement des crédits.				
I. FINANCEMENT INTERIEUR				
5-234-10 Dépenses en Investissement	400 000	200 000	<u>d</u>	200 00
La dotation est destinée à la prise en charge du coût du "Projet de construction et d'équipement du HCC". La diminution s'explique par la prise en compte de la tranche annuelle de 2017 du projet sur un coût total de 978 millions de Francs CFA pour la période allant de 2016 à 2019.				
TAL HAUT CONSEIL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	1 974 211	1 769 466	49 286	1 818 7

E AFF. ETRANGERES, COOPERAT. INTERNAT. INTEGRATION AFRICAINE			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
S DES MINISTERES				
2-611-00 Personnel	12 870 908	13 526 253	124 347	13 650 6
la dotation de ce chapitre est destinée à la prise en charge des : - salaires et accessoires de salaires du personnel du département ; - salaires et accessoires de salaires du personnel diplomatique et consulaire ; - salaires du personnel local ; - salaires des postes de diplomates à pouvoir ; - avancements statutaires ; L'augmentation s'explique par : - le mouvement du personnel ; - les avancements statutaires ; - la prise en compte de l'incidence financière de l'augmentation des traitements et salaires. Les mesures nouvelles positives s'expliquent par la prise en charge des dépenses de personnel : - de la Direction de la Coopération Multilatérale ; - du Bureau de l'Information et de la Presse ;				
- de la Délégation de l'Intégration Africaine. 2-611-20 Heures Supplémentaires	10 489	10 489	<u> </u>	10 4
La dotation ets destinnée à la prise en charge des heures supplémentaires pour la préparation du budget d'Etat.	10 109	10 404	<u> </u>	10 4
3-621-10 Dépenses Matériel-fonctionnement des services	669 138	445 582	26 707	472 2
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à : - l'achat de fourniture de bureau (papeterie, imprimés, bics, calculatrices, registres pour les courriers, etc.) l'achat de mobiliers de bureau, matériels de bureau et de matériel techniques ; - l'entretien, l'alimentation et l'habillement pour chauffeurs ; - les dépenses au niveau des Ambassades et Consulats. La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits alloués aux différents services centraux et services extérieurs (Ambassades, Consulats, Missions, Délégations) du Département. Les mesures nouvelles positives s'expliquent par l'implantation des Ambassades du Mali à Doha et Abu-Dhabi et du Consulat du Mali à Lyon.			T.	
3-621-16 Habillement	15 748	13 995	q	13 9
La dotation de ce chapitre est destinée à la prise en charge des primes d'habillement du personnel du protocole de la république et de la cellule de gestion du parc automobile de la Présidence de la République. La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits budgétaires.				
3-621-19 Dépenses de fonctionnement (Cellule SIDA)	846	787	q	-
La dotation est destinée à la prise en chage des dépenses de fonctionnement de la Cellule Sida du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale et de l'Integration Africaine. La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits budgétaires.				
3-621-20 Besoins nouveaux des Services	81 226	q	120 234	120
La mesure nouvelle est destinée à la prise en charge des besoins nouveaux du Département qui surgissent en cours d'année et n'ont prévues au moment de l'élaboration du budget d'Etat, à savoir - la prise en charge des dépenses afférentes aux différentes réunions et à l'organisation des commissions mixtes ; - la couverture de certains évènements, le fonctionnement de la Commissions Nationale d'organisation des conférences et visites ; - les dépenses nouvelles de fonctionnement pour les services du Dépatement central et les Ambassades et Consulats.	:			

	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTA
S DES MINISTERES				
3-621-40 Carburants et lubrifiants	351 305	317 690	20 662	338
La dotation est destinée à la prise en charge des dépense liées à l'achat de carburants et lubrifiants au niveau des services centraux et au niveau des Ambassades et Consulats. La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits alloués aux différents services centraux et services extérieurs (Ambassades, Consulats, Missions, Délégations) du Département. Les mesures nouvelles positives s'expliquent par l'implantation des Ambassades du Mali à Doha et Abu-Dhabi et du Consulat du Mali à Lyon ainsi que les dépenses de fonctionnement du Comité National de Coordination des Actions du G5 Sahel.				
3-622-10 Entretien matériel de bureau	136 954	67 490	5 067	72
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais d'entretien et réparation du matériel et mobilier de bureau, des photocopieurs, des machines électriques et mécaniques, l'achat d'encre pour imprimentes et photocopieurs. La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits alloués aux différents services centraux et services extérieurs (Ambassades, Consulats, Missions, Délégations) du Département. Les mesures nouvelles positives s'expliquent par l'implantation des Ambassades du Mali à Doha et Abu-Dhabi et du Consulat du Mali à Lyon ainsi que les dépenses de fonctionnement du Comité National de Coordination des Actions du G5 Sahel.				
3-622-11 Entretien du matériel technique	15 430	9 300	q	9
L'inscription est destinée à la prise en charge : - des frais d'entretien des télex et fax destinés à l'envoi et à la réception des messages ; - du contrat d'entretien du materiel informatique. La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits alloués aux différents services centraux du Département.				
3-622-12 Entretien matériel informatique	23 317	20 964	- 2 364	18
L'inscription est destinée à la prise en charge du frais d'entretien du matériel informatique et accessoires (Contrats de maintenance, achats de pièces de rechange et acquisition d'antivirus). La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits alloués aux différents services centraux et services extérieurs (Ambassades, Consulats, Missions, Délégations) du Département. Les mesures nouvelles négatives s'expliquent par la différence des mesures nouvelles négatives et positives nées du redéploiement de crédits des Ambassades du Mali en Inde, Espagne et Goundjoi et Douala vers les Ambassades du Mali à Doha, Abu-Dhabi, le Consulat du Mali à Lyon ainsi que le Comité National de Coordination des Actions du G5 Sahel qui sont des services nouvellement crées.	J.			

MINISTERE AFF. ETRANGERES, COOPERAT. INTERNAT. INTEGRATION	N AFRICAINE	2017		2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL	
PENSES DES MINISTERES					
3-622-20 Entretien véhicule - réparation	163 734	147 198	12 966	160 16	
L'inscription est destinée à la prise en charge : - des frais d'entretien et de réparation des véhicules et engins à deux roues au niveau central et au niveau du departement central, au niveau des Ambassades et Consulats ; - des frais d'entretien du parc automobile "Acceuille des Personnalités Etrangères". La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits alloués aux différents services centraux et services extérieurs (Ambassades, Consulats, Missions, Délégations) du Département. Les mesures nouvelles positives s'expliquent par l'implantation des Ambassades du Mali à Doha et Abu-Dhabi et du Consulat du Mali à Lyon ainsi que les dépenses de fonctionnement du Comité National de Coordination des Actions du G5 Sahel.					
3-622-31 Entretien courant des bâtiments	746 033	684 635	16 650	701 28	
L' inscription est destinée à la prise en charge : - des frais d'entretien des batiments du département central et des Missions Diplomatiques et Consulaires ; - des contrats de surveillance et de nettoyage de batiments des services centraux ; - du contrat de maintenance des ascenseurs, du groupe electrogène. La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits alloués aux différents services centraux et services extérieurs (Ambassades, Consulats, Missions, Délégations) du Département. Les mesures nouvelles positives s'expliquent par l'implantation des Ambassades du Mali à Doha et Abu-Dhabi et du Consulat du Mali à Lyon.					
3-625-10 Electricité et eau	950 537	936 343	36 991	973 33	
L'inscription est destinée à la prise en charge : - des factures d'électricité du département central ; - des factures d'électricité, de gaz de chauffage et de mazout au niveau des Ambassades et Consulats. La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits alloués aux différents services centraux et services extérieurs (Ambassades, Consulats, Missions, Délégations) du Département. Les mesures nouvelles positives s'expliquent par l'implantation des Ambassades du Mali à Doha et Abu-Dhabi et du Consulat du Mali à Lyon.					
3-625-11 Eau	53 379	60 379	q	60 37	
L'inscription est destinée au paiement des factures d'eau. L'augmentation s'explique par le renforcement des dotations budgétaires.					
3-626-10 Rédevances téléphoniques	1 164 520	1 104 510	41 213	1 145 72	
L'inscription est destinée à la prise en charge : - des factures téléphoniques au niveau central (Maroc télécom-SOTELMA, Malitel, Orange, achat de cartes téléphoniques) ; - des factures téléphoniques au niveau des Ambassades et Consulats. La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits alloués à certains services centraux et extérieurs (Ambassades, Consulats, Missions, Délégations) du Département. Les mesures nouvelles positives s'expliquent par l'implantation des Ambassades du Mali à Doha et Abu-Dhabi et du Consulat du Mali à Lyon.					

MINISTERE AFF. ETRANGERES, COOPERAT. INTERNAT. INTEGRATION	STERE AFF. ETRANGERES, COOPERAT. INTERNAT. INTEGRATION AFRICAINE		2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
PENSES DES MINISTERES				
3-626-20 Frais postaux	276 761	252 761	13 000	265 761
La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'envoi de courriers au niveau des Ambassades et du Consulats. La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits alloués à certains services centraux et extérieurs (Ambassades, Consulats, Missions, Délégations) du Département. Les mesures nouvelles positives s'expliquent par l'implantation des Ambassades du Mali à Doha et Abu-Dhabi et du Consulat du Mali à Lyon.				
3-627-10 Frais location batiments adminis. baillés	6 777 895	5 928 605	135 544	6 064 149
L'inscription est destinée à la prise en charge des contrats de location des batiments administratifs abritant les Ambassades et Consulats. La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits alloués à certains services centraux et extérieurs (Ambassades, Consulats, Missions, Délégations) du Département. Les mesures nouvelles positives s'expliquent par l'implantation des Ambassades du Mali à Doha et Abu-Dhabi et du Consulat du Mali à Lyon.			,	
3-628-10 Indemnité de déplacement	162 953	212 925	11 888	224 813
La dotation de ce chapitre est destinée à la prise en charge des frais de mission et des frais d'hébergement des agents lors des missions. L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement des crédits alloués à certains services centraux et extérieurs (Ambassades, Bureaux, Consulats, Délégations, Missions) du Département. Les mesures nouvelles positives s'expliquent par l'implantation des Ambassades du Mali à Doha et Abu-Dhabi et du Consulat du Mali à Lyon.				
3-628-15 Indemnité de déplacement à l'extérieur	279 660	270 000	q	270 000
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais de mission et des frais d'hébergement à l'extérieur du Mali. La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits alloués à certains services centraux et extérieurs (Ambassades, Consulats, Missions, Délégations) du Département.				
3-628-20 Frais de transport	255 861	262 438	d	262 438
L'inscription est destinée à la prise en charge : - des frais de transport des agents du protocole de la République lors des déplacements à l'intérieur du Mali (location de véhicule, entretien, achat de carburants, etc.) ; - des frais de transport du personnel ; - des dépenses liées à l'achat de billets d'avion pour les congés administratifs du personnel. L'augmentation s'explique par le renforcement des dotations de la Direction des Finances et du Matériel.	r	,	.H	
3-628-22 Indemnité de mission	324	308	q	308
L'inscription est destinée à la prise en charge des indmnités de missions de l'Inspection des Services Diplomatiques. La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits alloués à l'inspection des services diplomatiques.	3			
3-628-25 Frais de transport à l'extérieur	309 157	356 541	q	356 541
L'inscription est destinée à la prise en charge : - des dépenses liées à l'achat du billet d'avion pour les déplacements des agents du Département et des missions diplomatiques ; - des excédents de bagages, de frets aériens et des frais de conteneurs. L'augmentation est due au renforcement des crédits de la Direction des Finances et du Matériel.	1			

ISTERE AFF. ETRANGERES, COOPERAT. INTERNAT. INTEGRATION AFRICAINE		2017			
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL	
ISES DES MINISTERES					
3-628-26 Frais de valise diplomatique	89 377	75 342	q	75 34	
La dotation est destinée à la prise en charge des frais liés à l'envoi de valises diplomatiques. La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits alloués au Cabinet du Département.					
3-628-29 Transport des rétraités	194 436	184 714	d	184 71	
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées au rapatriement du personnel diplomatiques retraités et leur remplacement numérique. La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits alloés au Cabinet du Département.			"		
3-629-09 Autres Dépenses	496 458	1 605 051	q	1 605 05	
La provision est destinée à la prise en charge : - des assurances vehicules, autres formes d'assurances des Missions (non compris les assurances maladies) et diverses autres dépenses pour le fonctionnement des services ; - du fonctionnement de l'Antenne de l'Ambassade du Mali à Lagos ; - du fonctionnement de la représentation de la Maison du Hadj en Arabie Saoudite ; - de la participation malienne à la session annuelle de l'ONU ; - de l'assistance aux maliens en détresse, les dépenses de fonctionnement de l'Intégration Africaine les contrats de connexion internet. - les dépenses d'installation et d'entretien des lignes téléphoniques. L'augmentation s'explique par le renforcement des crédits alloués à certains services centraux et extérieurs du Département.					
3-629-22 Autres dépenses (soins médicaux)	876 976	869 509	d	869 50	
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais d'assurances maladie et de soins médicaux du personnel diplomatique et consulaire. La diminution est due réajustement des crédits des crédits budgétaires.	_!				
3-629-77 Autres dépenses de matériel	53 609	47 066	q	47 06	
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées : - à l'achat de produits alimentaires (café,thé,sucre,lait, etc.); - à l'achat de matériel d'entretien et de netoyage de bureau (insecticides,grésil,déodorants); - aux frais de souvéraineté du Ministre,de son buffet et aux appuis aux associations; - à l'achat de divers matériels et fournitures de bureau et de toutes autres depenses relatives à l'achats de biens et services. La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits alloués au Cabinet du Département.					
4-643-10 Participation au fonctionnement	2 649 347	2 420 177	337 651	2 757 82	
L'inscription est destinée à la prise en charge des allocations des conjoint(e)s des diplomates, des heures suplémentaires, des gratifications, les dépenses de sécurité sociale des recrutés locaux au niveau des Ambassades et Consulats, et d'autres besoins spécifiques du Département. le renforcement du fonctionnement des services. La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits alloués à certains services extérieurs et de la Direction des Finances et du Matériel du Département. Les mesures nouvelles se justifient par de nouvelles créations au niveau de certains services extérieurs (Ambassades, Consulats, Missions, Délégations).					
4-643-23 Participation au fonctionnement (MAEP)	99 600	297 957	d	297 95	
la dotation est destinée à la prise en charge des dépense liées à la participation du Mali au fonctionnement du MAEP. L'augmentation est due au renforcement des crédits de la Direction des Finances et du Matériel.			- 1	- 7	

Page 36 de 487

	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTA
ES DES MINISTERES				
4-645-21 Contribut° au fonct. organisations internationales	T q	q	4 000 000	4 000 (
L'inscription est destinée à la prise en charge des Contributions des organisations Internationnales. Les mesures nouvelles s'expliquent par la création de ce code économique au niveau de la section du Département.	,		,	
5-211-20 Etudes et recherches	913 000	80 000	1 211 000	1 291
La dotation est destinée: - à la prise en charge de l'etude pour l'elaboration d'un plan de formation au compte de la direction des Ressources Humaines du secteur des Affaires Etrangéres et de Maliens de l'exterieur et aux frais de formations des cadres du departement; - au paiement des frais de scolarisation des enfants des diplomates; - au paiement des frais d'études et de recherches du Centre d'Etudes Stratégique. La baisse des services votés s'expliquent par le caractère non reccurrent des crédits destinés aux études. Les mesures nouvelles positives s'expliquent par de nouvelles inscriptions relatives aux études et recherches.				
5-234-43 Dépenses en Invest. (contrepartie B.S.I. fonct.)	75 000	70 500	d	70
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liees à la mise en oeuvre du plan d'action du MAEP. La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits alloués à la Direction des Finances et du Matériel du Département. **NCEMENT INTERIEUR**				
5-231-10 Travaux et constructions	695 00 d	1 000 000	200 000	1 200
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux travaux ci-après : - Construction de complexe diplomatique à Ouaga 2000 ; - Construction de chancellerie et logement pour les diplomates à Addis Abeba ; - Construction du siège de la Direction des Finances et du Materiel et de la Direction des Ressources Humaines. La baisse des services votés s'explique par la prise en compte de la trancche annuelle des anciens projets. Les mesures nouvelles sont relatives à l'inscription du " PROJET CONSTRUCT/EQUIPEMENT DRH/DFM/CPS".			Ţ.	
5-234-10 Dépenses en Investissement	850 000	850 000	- 350 000	500
L'inscription est destinée à la prise en charge du programme d'acquisition, de construction et de réhabilitation des résidences et logements pour les diplomates. Les mesures nouvelles négatives sont liées à la non-reconduction des crédits du PROGRAMME EQUIPEMENT PERSONNEL DIPLOMATIQUE.				
5-629-11 Fonctionnement lié à l'investissement	50 000	100 000	9	100
L'inscription est destinée à la prise en charge de l'appui à la CPS du secteur coopération et intégration. L'augmentation est due au renforcement des crédits relatifs à l'appui.				
MINISTERE AFF. ETRANGERES, COOPERAT. INTERNAT. INTEGRA	32 358 978	32 229 509	5 961 556	38 191

STERE COOPERATION INTERNATIONALE & INTEGRATION AFRICA	AINE	2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOT
ES DES MINISTERES				
2-611-00 Personnel	234 482	234 482	- 234 482	
La mesure nouvelle négative s'explique par la fusion de ce Département avec celui en charge des Affaires étrangères à la faveur du remaniement ministériel intervenu le 15 janvier 2016.				
3-621-10 Dépenses Matériel-fonctionnement des services	25 025	25 025	- 25 025	
La mesure nouvelle négative s'explique par la fusion de ce Département avec celui en charge des Affaires étrangères à la faveur du remaniement ministériel intervenu le 15 janvier 2016.				
3-621-14 Impressions & Imprimés	2 080	2 080	- 2 080	
La mesure nouvelle négative s'explique par la fusion de ce Département avec celui en charge des Affaires étrangères à la faveur du remaniement ministériel intervenu le 15 janvier 2016.				
3-621-19 Dépenses de fonctionnement (Cellule SIDA)	677	677	- 677	
La mesure nouvelle négative s'explique par la fusion de ce Département avec celui en charge des Affaires étrangères à la faveur du remaniement ministériel intervenu le 15 janvier 2016.				
3-621-20 Besoins nouveaux des Services	8 580	8 580	- 8 580	
La mesure nouvelle négative s'explique par la fusion de ce Département avec celui en charge des Affaires étrangères à la faveur du remaniement ministériel intervenu le 15 janvier 2016.				
3-621-40 Carburants et lubrifiants	7 021	7 021	- 7 021	
La mesure nouvelle négative s'explique par la fusion de ce Département avec celui en charge des Affaires étrangères à la faveur du remaniement ministériel intervenu le 15 janvier 2016.				
3-622-10 Entretien matériel de bureau	2 208	2 208	- 2 208	
La mesure nouvelle négative s'explique par la fusion de ce Département avec celui en charge des Affaires étrangères à la faveur du remaniement ministériel intervenu le 15 janvier 2016.				
3-622-11 Entretien du matériel technique	385	385	- 385	
La mesure nouvelle négative s'explique par la fusion de ce Département avec celui en charge des Affaires étrangères à la faveur du remaniement ministériel intervenu le 15 janvier 2016.			"	
3-622-12 Entretien matériel informatique	9 750	9 750	- 9 750	
La mesure nouvelle négative s'explique par la fusion de ce Département avec celui en charge des Affaires étrangères à la faveur du remaniement ministériel intervenu le 15 janvier 2016.				
3-622-20 Entretien véhicule - réparation	12 742	12 742	- 12 742	
La mesure nouvelle négative s'explique par la fusion de ce Département avec celui en charge des Affaires étrangères à la faveur du remaniement ministériel intervenu le 15 janvier 2016.				
3-622-31 Entretien courant des bâtiments	11 806	11 806	- 11 806	
La mesure nouvelle négative s'explique par la fusion de ce Département avec celui en charge des Affaires étrangères à la faveur du remaniement ministériel intervenu le 15 janvier 2016.				
3-625-10 Electricité et eau	5 500	5 500	- 5 500	
La mesure nouvelle négative s'explique par la fusion de ce Département avec celui en charge des Affaires étrangères à la faveur du remaniement ministériel intervenu le 15 janvier 2016.				
3-625-11 Eau	5 000	5 000	- 5 000	
La mesure nouvelle négative s'explique par la fusion de ce Département avec celui en charge des Affaires étrangères à la faveur du remaniement ministériel intervenu le 15 janvier 2016.			'	
3-626-10 Rédevances téléphoniques	45 265	45 265	- 45 265	
La mesure nouvelle négative s'explique par la fusion de ce Département avec celui en charge des Affaires étrangères à la faveur du remaniement ministériel intervenu le 15 janvier 2016.				
3-626-12 Frais d'internet	720	720	- 720	

82 MIN	MINISTERE COOPERATION INTERNATIONALE & INTEGRATION AFRICAINE			2017		
			Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEPENS	SES DES N	MINISTERES				
	3-626-20	Frais postaux	5 000	5 000	- 5 000	(
	La me Affaire	sure nouvelle négative s'explique par la fusion de ce Département avec celui en charge des es étrangères à la faveur du remaniement ministériel intervenu le 15 janvier 2016.				
	3-628-10	Indemnité de déplacement	30 107	30 107	- 30 107	
		sure nouvelle négative s'explique par la fusion de ce Département avec celui en charge des es étrangères à la faveur du remaniement ministériel intervenu le 15 janvier 2016.				
	3-628-20	Frais de transport	37 661	37 661	- 37 661	(
	La me Affaire	sure nouvelle négative s'explique par la fusion de ce Département avec celui en charge des es étrangères à la faveur du remaniement ministériel intervenu le 15 janvier 2016.	•			
	3-628-25	Frais de transport à l'extérieur	67 537	67 537	- 67 537	(
		sure nouvelle négative s'explique par la fusion de ce Département avec celui en charge des es étrangères à la faveur du remaniement ministériel intervenu le 15 janvier 2016.				
	3-629-09	Autres Dépenses	16 434	16 434	- 16 434	(
		sure nouvelle négative s'explique par la fusion de ce Département avec celui en charge des es étrangères à la faveur du remaniement ministériel intervenu le 15 janvier 2016.	•			
	4-631-10	Subvention aux organismes publics	19 020	19 020	- 19 020	(
		sure nouvelle négative s'explique par la fusion de ce Département avec celui en charge des es étrangères à la faveur du remaniement ministériel intervenu le 15 janvier 2016.			'	
	5-234-10	Dépenses en Investissement	42 986	42 986	- 42 986	
	La me Affaire	sure nouvelle négative s'explique par la fusion de ce Département avec celui en charge des es étrangères à la faveur du remaniement ministériel intervenu le 15 janvier 2016.				
TOTAL	MINISTE	RE COOPERATION INTERNATIONALE & INTEGRATION AF	589 986	589 986	- 589 986	(

IISTERE DES MALIENS DE L'EXTERIEUR			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
SES DES MINISTERES				
2-611-00 Personnel	217 428	234 221	q	234 221
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées au personnel : - solde et accessoires de solde ; - primes et indemnités ; - allocations familiales etc. L'augmentation des services votés s'explique par la prise en compte du niveau réel des dépenses de personnel.				
3-621-10 Dépenses Matériel-fonctionnement des services	38 441	39 326	q	39 326
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de : - matériels et fournitures de bureau ; - consommables informatiques ; - produits alimentaires et divers. L'augmentation s'explique par le renforcement des dotation budgétaires au niveau de la Délégation Générale des Maliens de l'Extérieur (DGME).				
3-621-14 Impressions & Imprimés	4 150	4 150	q	4 150
La ligne budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à : - la confection des documents de la Comptabilité Matières, des carnets de bon de commande et de bon de travail et autres supports de gestion, des papiers en-tête en couleur pour les correspondances ; - l'achat de couvertures cartonnées plastiques pour les reliures.				
3-621-19 Dépenses de fonctionnement (Cellule SIDA)	1 042	729	q	729
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses rélatives au fonctionnement de la Cellule Sectorielle de Lutte contre le SIDA. La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits budgétaires.			,	
3-621-20 Besoins nouveaux des Services	23 103		73 755	73 755
La dotation est relative à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de nouveaux matériels informatiques et bureautiques et de mobiliers pour l'équipements des structures du Département. Les mesures nouvelles positives s'expliquent par l'équipement et l'entretien des nouveaux bureaux d'accueil et d'orientation de la Direction Générale des Maliens de l'Extérieur.			,	
3-621-40 Carburants et lubrifiants	13 291	11 962	0	11 962
La ligne budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de carburant et de lubrifiants pour le bon fonctionnement du Département. La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits.				
3-622-10 Entretien matériel de bureau	2 033	2 033	d	2 033
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'entretien et à la réparation de matériels de bureau et divers.			1	
3-622-12 Entretien matériel informatique	16 600	16 600	q	16 600
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'entretien et à l'achat des pièces de recharge du parc informatique du Département.				

Page 40 de 487

TERE DES MALIENS DE L'EXTERIEUR		2017		
ES DES MINISTERES	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
3-622-20 Entretien véhicule - réparation	23 928	21 536	d	21 53
L'inscription est destinée à : - l'entretien et la réparation des véhicules du parc automobile du département ; - l'achat de pièces de réchange. La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits.	<u>'</u>		<u>, 1</u>	
3-622-31 Entretien courant des bâtiments	40 000	40 200	d	40 20
L'Inscription est destinée à la prise en charge des travaux d'entretien et de réparation des bâtiments, de contrat de gardiennage et de surveillance des bâtiments des structures rattachées au Département. L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.			,	
3-625-10 Electricité et eau	11 000	11 550	q	11 55
L'Inscription est destinée à la prise en charge des factures d'électricité.			,	
L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire. 3-625-11 Eau	10 000	10 500	<u>ol</u>	10 5
L'Inscription est destinée à la prise en charge des factures d'Eau. L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.			1	
3-626-10 Rédevances téléphoniques	90 530	86 004	q	86 0
La dotation est destinée à la prise en charge des rédévances téléphoniques. La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits budgétaires.				
3-626-12 Frais d'internet	1 440	1 447	d	1 4
La dotation est destinée à la prise en charge des consommations internet. L'augmentation s'explique par l'agrandissement de la capacité de connections de la DGME et du Centre d'Information et de Gestion des Migrants (CIGEM).			1	
3-626-20 Frais postaux	10 000	10 050	0	10 0
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux : - frais pour l'expédition des plis et colis ; - contrats de distribution du courrier. L'augmentation s'explique par la prise en charge des dépenses d'expédition vers la Diaspora du " Guide des Maliens de l'Extérieur" et de la PONAM.				
3-628-10 Indemnité de déplacement	46 319	93 267	0	93 2
La dotation est destinée à la prise en charge : - des dépenses rélatives aux paiements des indemnités de déplacemetns pour les missions à l'intérieur et à l'extérieur du Mali ; - des missions de supervisions pour la mise en oeuvre de la Politique Nationale de Migration du Mali (PONAM); - du suivi des activités . L'augmentation s'explique par l'application du Décret N° 2016-0001/P-RM du 15 janvier 2016 majorant les frais d'indemnité de déplacement.				

STERE DES MALIENS DE L'EXTERIEUR			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	ТОТА
ES DES MINISTERES				
3-628-20 Frais de transport	75 320	86 618	q	86
L'Inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - aux transports pour les missions à l'intérieur du Mali ; - à l'entretien et réparation des motos et des véhicules du département ; - à l'achat de carburants et de lubrifiants. L'augmentation s'explique par la prise en compte du niveau réel des activités du Département.			,	
3-628-25 Frais de transport à l'extérieur	104 671	104 671	q	104
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de billets d'avions et de titres de transports pour les missions à l'extérieur.	,		,	
4-631-10 Subvention aux organismes publics	38 036	50 429	q	50
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à : - la communication au sein du Département ; - l'appui au fonctionnement des services du Département (achat de matériel de bureau, fournitures de bureau, produits alimentaires, consommables informatiques, carburants, formation, cartes de voeux, cartes de visites entretien - réparation des véhicules et divers.). L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.				
4-631-38 Subvention Haut Conseil Maliens de l'Extérieur	58 100	58 100	q	58
La dotation est destinée au fonctionnement du Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur.			,	
4-643-10 Participation au fonctionnement	37 350	37 350	d	37
La dotation est destinée au fonctionnement du Comité Nationale du NEPAD.				
4-643-16 Participation au fonctionnement (CIGEM)	53 950	53 950	q	53
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - au fonctionnement (salaires et accessoires) du Centre d'Information et de Gestion des Migrants (CIGEM); - à l'achat des petits matériels de bureau et consommables informatiques; - aux indemnités de voyage (perdiems); - à l'achat de carburant; - à l'appui au département.				
5-234-10 Dépenses en Investissement	85 000	420 000	d	420
La dotation est destinée aux dépenses d'investissement (achat de matériels roulants, de matériels et mobiliers de bureau, de matériels informatiques). L'augmentation est due à l'équipement des nouveaux bureaux d'accueil de la Délégation Générale des Maliens de l'Extérieur.				

185 MINISTERE DES MALIENS DE L'EXTERIEUR			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR				
5-234-10 Dépenses en Investissement	450 000	450 000	- 300 000	150 000
La dotation est destinée à la prise en charge du projet "APPUI INSERTION REINSERTION MIGRANTS MALIENS". La mesure nouvelle négative découle de la non-reconduction des crédits du projet "CONSTRUCTION MAISON DES MALIENS EXTERIEUR".				
5-629-11 Fonctionnement lié à l'investissement	178 000	170 000	q	170 000
La dotation est destinée à la prise en charge de l'appui au Programme TOKTEN. La baisse s'explique par le réajustement des crédits.	,		,	
B.S.I. FINANCEMENT EXTERIEUR				
5-629-11 Fonctionnement lié à l'investissement	1 0	q	750 000	750 000
Les mesures nouvelles sont destinées à la prise en charge du fonctionnement du projet "APPUI INSERTION REINSERTION MIGRANTS MALIENS"			,	
TOTAL MINISTERE DES MALIENS DE L'EXTERIEUR	1 629 732	2 014 693	523 755	2 538 448

EAU DU VERIFICATEUR GENERAL		2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES MINISTERES				
2-611-00 Personnel	2 250 000	1 900 000	q	1 900 0
"La dotation est destinée à la prise en charge de la masse salariale du personnel existant au titre de l'année 2017. Elle permettra également de constituer une provision pour soutenir les recrutements envisagés par le BVG courant 2017, les avancements statutaires et tous autres contrats engageant le BVG en terme de contrat de stage ou d'emploie temporaire." La diminution des services votés s'explique par la prise en compte du niveau réel des dépenses de personnel.				
2-617-10 Dépense de formation	90 000	188 91d	d	188 9
La dotation permet au BVG d'exécuter son plan de formation de l'année 2017, et des formations circonstancielles du Vérificateur Général. L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.				
2-619-00 Solde et accessoires besoins nouveaux	q	d_	350 000	350 (
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses de personnel des nouvelles recrues pour le compte du Bureau du Vérificateur Général. La mesure nouvelle positive s'explique par la création du code économique.				
3-621-10 Dépenses Matériel-fonctionnement des services	91 300	88 910	d	88
"L'inscription permet de prendre en charge : - la livraison de fournitures de bureau (lot 1) et de consommables informatiques (lot 2) ; - l'entretien périodique des installations techniques." La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits.				
3-621-16 Habillement) d	<u>d</u>	6 000	6
L'inscription est destinée à la prise en charge de l'habillement des Chauffeurs, des Techniciens de surface, de l'achat d'imperméables et de l'équipement du chargé de Protocole. La mesure nouvelle positive s'explique par la création du code économique.	,		,	
3-621-17 Alimentation	q	Q	12 000	12
L'inscription est relative à la prise en charge des réceptions, de la restauration à l'occasion de certaines activités du BVG (ateliers, commissions de recrutements etc.) et de l'achat de produits alimentaires courants. La mesure nouvelle positive s'explique par la création du code économique.				
3-621-40 Carburants et lubrifiants	Q	Q	50 000	50
L'inscription est destinée à l'achat de carburant et lubrifiant. La mesure nouvelle positive s'explique par la création du code économique.				
3-622-12 Entretien matériel informatique	l d	<u>d</u>	25 000	25
L'inscription est relative à l'entretien périodique et à la réparation du matériel informatique du BVG.	,,			
(Imprimantes, copieurs, scanneurs, fax). La mesure nouvelle positive s'explique par la création du code économique.				

Page 44 de 487

AU DU VERIFICATEUR GENERAL		2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
S DES MINISTERES				
3-622-30 Entretien des bâtiments	50 000	50 000	q	50 0
L'enveloppe est destinée au renouvellement du marché relatif à l'entretien, la désinsectisation et la dératisation des locaux et espaces verts du siège du BVG, les frais d'entretien périodique de la plomberie et la bâche à eau. Elle prendra en charge également les dépenses susceptibles d'être classées dans le cadre de l'entretien des bâtiments.			`	
3-623-21 Programme de Communication	q	<u> </u>	20 000	20 0
L'inscription est relative à la prise en charge liées à l'exécution du programme de communication. La mesure nouvelle positive est s'explique par la création du code économique.			"	
3-625-10 Electricité et eau	80 000	84 00 d	d	84 (
La dotation est destinée à la prise en charge des factures d'électricité et d'eau du BVG. L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.			,	
3-625-11 Eau	10 000	10 500	q	10
L'enveloppe allouée prendra en charge les factures d'eau du BVG. L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement de la budgétaire.				
3-626-10 Rédevances téléphoniques	54 826	52 085	q	52
La dotation doit permettre au BVG d'assurer le paiement régulier des redevances téléphoniques et le paiement d'autres charges de communication. La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits budgétaires.				
3-626-12 Frais d'internet	1 9	d	18 400	18
L'inscription est relative à la prise en charge des frais de connexion d'internet suivant le contrat conclu avec Orange Mali. La mesure nouvelle positive est s'explique par la création du code économique.	·		,	
3-626-20 Frais postaux	1 000	1 005	q	1
Ce montant servira à payer les frais postaux et les frais d'envois des courriers. L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.				
3-628-10 Indemnité de déplacement	85 934	118 824	d	118
La dotation est destinée à la prise en charge des missions du BVG à l'intérieur et à l'extérieur du Mali en termes d'hébergements, d'indemnités de mission et de toutes autres charges pouvant concourir à la bonne réalisation de la mission. L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.				
3-628-20 Frais de transport	119 043	66 899	d	66
"L'inscription est destinée à la prise en charge des frais de transport pour les missions, de carburant et lubrifiants des missions, la dotation du Personnel, le fonctionnement des groupes électrogènes et du parc automobile ainsi que les coûts d'achat des billets d'avion." La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits budgétaires.			,	

IREAU DU VERIFICATEUR GENERAL			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ISES DES MINISTERES				
3-629-09 Autres Dépenses	260 000	186 090	q	186 090
La dotation sert à assurer les fournitures et prestations suivantes : - les honoraires des consultants ou prestataires ; - les frais de formation exceptionnels ; - les indemnités du Personnel de sécurité et du Chef du Protocole ; - les indemnités de l'Infirmier et de son suppléant ; - l'impression des rapports annuel et individuel et la lettre du Vérification ; - la confection des supports promotionnels ; - les autres dépenses imprévues et accidentelles pouvant contribué au bon fonctionnent du BVG ; et à ses participations aux cérémonies, colloques, séminaires etc. La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits budgétaires.				
4-641-33 Appui PAGAMGFP (VG)	20 000	20 000	d	20 000
L'inscription permet au Vérificateur Général de mener à bien les activités prévues dans le cadre du Plan d'Action Gouvernemental pour la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques.			,	
5-234-10 Dépenses en Investissement	1 0	q	200 000	200 000
L'inscription est relative à la prise en charge des dépenses liées aux installations techniques, à l'achat de matériels de transports, de matériels et logiciels informatiques, de matériels de bureau (bureautique et informatique) et à l'acquisition d'ordinateurs de bureau. La mesure nouvelle positive est s'explique par la création du code économique.				
BUREAU DU VERIFICATEUR GENERAL	3 112 103	2 767 223	701 400	3 468 623

IATEUR DE LA REPUBLIQUE			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES MINISTERES				
2-611-00 Personnel	186 702	206 435	q	206 4
La dotation prend en compte les salaires du personnel fonctionnaire et conventionnaire du Médiateur de la République, les diverses primes et indemnités. L'augmentation des services votés s'explique par la prise en compte du niveau réel des dépenses de personnel.			,	
2-619-00 Solde et accessoires besoins nouveaux	128 696	q	158 696	158 6
L'inscription supporte les salaires et accessoires de salaire (primes et indemnités) du personnel recruté sur contrat par le Médiateur de la République. Les mesures nouvelles positives se justifient par l'arrivée de nouveaux agents prévues par le plan triennal des effectifs du Médiateur de la République et les Correspondants dans les Cercles.				
3-625-10 Electricité et eau	44 650	50 140	q	50 14
La dotation est destinée à la prise en charge des factures d'électricité du Bureau du Médiateur de la République. L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.				
3-625-11 Eau	10 200	10 710	q	10 7
La Dotation prend en compte les dépenses de consommation en eau. L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.			,	
3-626-10 Rédevances téléphoniques	29 750	35 000	q	35 0
Le chapitre prend en compte, en plus des dépenses liées au téléphone, tous les autres moyens de communication moderne. L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.			,	
4-631-10 Subvention aux organismes publics	433 670	433 670	d	433 6
La dotation supporte toutes les autres dépenses du Médiateur de la République non inscrites dans des chapitres individuels.				
4-631-61 Subvention aux org. pub (EID)	9	q	80 000	80 0
Les mesures nouvelles positives représentent le coût annuel de l'organisation de l'Espace d'Interpellation Démocratique.				
5-234-10 Dépenses en Investissement	25 000	30 000	d	30 0
L'inscription prend en charge essentiellement l'acquisition d'un nouveau véhicule au profit du Médiateur de la République. L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.			,	
MEDIATEUR DE LA REPUBLIQUE	858 668	765 955	238 696	1 004 6

TE NAT. DE L'EGAL ACCES AUX MEDIA D'ETAT			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
SES DES MINISTERES				
2-611-00 Personnel	13 267	12 221	d	12 2
La dotation est destinée à la prise en charge de la masse salariale du personnel existant au titre de				
l'année 2017. La diminution des services votés s'explique par la prise en compte du niveau réel des dépenses de personnel.				
2-613-23 Indemnité de session	12 603	16 140	d	16 1
L'inscription prend en charge des indemnités de sessions dues aux membres et au personnel administratif.			,	
L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement des dotations budgétaires.	10.700	40.00	di	40.0
2-617-10 Dépense de formation	12 738	10 000	9	10 0
La dotation prend en charge les dépenses relatives à la formation des membres et agents du service, aux voyages d'étude et à l'organisation des ateliers et séminaires. La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits du Comité.				
3-621-10 Dépenses Matériel-fonctionnement des services	19 469	13 628	d	13 (
La dotation est destinée à la prise en charge : - des dépenses de fonctionnement du service ; - des dépenses liées à l'achat de fournitures, de consommables et petits matériels de bureau ; - de l'achat d'accessoires pour matériels informatiques et bureautiques ; - de l'entretien et réparation de matériels et mobiliers de bureau ; - de dépenses diverses. La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits budgétaires du Comité.				
3-621-20 Besoins nouveaux des Services	1 000		700	7
Les mesures nouvelles positives servent à l'achat de nouveaux matériels et fournitures pour le service.		<u> </u>	704	
3-621-40 Carburants et lubrifiants	13 023	11 721	d	11 7
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de carburants et de lubrifiants. La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits budgétaires du Comité.			,	
3-622-12 Entretien matériel informatique	2 000	2 000	d	2 (
Les crédits inscrits sont destinés à la prise en charge des dépenses d'entretien et de réparation du matériel informatique.	_IL	<u> </u>		
3-622-20 Entretien véhicule - réparation	13 179	11 861	d	11
Les crédits inscrits sont destinés à la prise en charge des dépenses d'entretien des véhicules et des engins à deux roues et l'achat de carburant. La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits budgétaires du Comité.			,	
3-622-30 Entretien des bâtiments	15 000	15 000	О	15 (
L'inscription permet de réaliser les contrats de gardiennage et de nettoyage des locaux du CNEAME et d'effectuer les achats de divers matériels pour l'entretien du bâtiment.		10 009[Ч	10
3-622-31 Entretien courant des bâtiments	3 612	4 630	d	4 (
La dotation est destinée à la prise en charge de l'entretien courant du bâtiment et le contrat gardiennage et nettoyage. L'augmentation des services votés s'expliquent par le renforcement des dotations budgétaires.			JI.	
3-625-10 Electricité et eau	10 000	10 500	d	10 5
L'inscription est destinée à la prise en charge des factures de redevances d'électricité. L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement des dotations budgétaires.			71.	

MITE NAT. DE L'EGAL ACCES AUX MEDIA D'ETAT		2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES MINISTERES				
3-625-11 Eau	4 000	4 200	d	4 2
Les crédits inscrits sont destinés à la prise en charge des dépenses de redevances d'eau des services . L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement des dotations budgétaires.				
3-626-10 Rédevances téléphoniques	8 000	7 600	d	7 (
L'inscription est destinée à la prise en charge des factures de redevances téléphoniques. La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits budgétaires du Comité.				
3-626-12 Frais d'internet	4 667	4 690	q	4 (
Les crédits inscrits sont destinés à la prise en charge des factures d'abonnement à l'internet et des factures de redevances téléphoniques liées à l'internet. L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement des dotations budgétaires.				
3-628-10 Indemnité de déplacement	4 685	5 388	q	5 3
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux missions et aux déplacements du personnel du CNEAME. L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement des dotations budgétaires.				
3-628-20 Frais de transport	7 726	8 885	q	8 8
Les crédits inscrits sont destinés à la prise en charge des dépenses : - d'achat de carburant et de lubrifiant ; - d'entretien et de réparation des véhicules (y compris les pièces de rechange) et engins à deux roues. L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement des dotations budgétaires.				
3-628-25 Frais de transport à l'extérieur	3 278	3 278	q	3 2
L'inscription est destinée à la prise en charge des achats de billets d'avion.			-	
3-629-09 Autres Dépenses	4 579	6 317	d	6 3
La dotation prend en compte les dépenses diverses et le contrat gardiennage et nettoyage. L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement des dotations budgétaires.				
COMITE NAT. DE L'EGAL ACCES AUX MEDIA D'ETAT	152 826	148 059	700	148

10 MINISTERE DE LA DEFENSE & ANC. COMBATTANTS	ISTERE DE LA DEFENSE & ANC. COMBATTANTS			
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEPENSES DES MINISTERES				
2-611-00 Personnel	72 660 956	86 135 208	q	86 135 20
L'inscription est destinée à la prise en charge : du salaire du personnel du Ministère de la Défense et des Anciens Combattants ; de l'Indemnité compensatrice de logement (I.C.L) ; de l'incidence financière de l'avancement 2017 (Janvier, Avril, Octobre) ; du reclassement à l'Echelle de Solde III et IV ; de l'avancement des 5 100 recrues A/C du 01/06/2016 ; de l'incidence financière liée au recrutement de 200 éléments à l'ESO A/C du 01/10/2016 ; des heures supplémentaires du Personnel Civil ; de l'incidence financière liée au recrutement de 50 éléments à l'EMIA A/C du 01/10/2016 ; de l'incidence financière liée au recrutement de 80 élèves au PMK A/C du 01/10/2016 ; de l'incidence financière liée à l'avancement statutaire du personnel civil; de l'indemnité de départ à la retraite. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation pour la prise en charge des incidences financières liées aux charges ci-dessus.				
2-615-20 Frais d'hospitalisation	275 284	311 465	d	311 46
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais d'évacuations sanitaires des militaires en activité et à la retraite. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation pour la mise en oeuvre de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire.				
2-617-10 Dépense de formation	1 708 744	1 874 492	40 000	1 914 49
La dotation est destinée à la prise en charge des besoins de formation et d'inscription dans le cadre des spécialisations des médecins (DCSSA et AT). La mesure nouvelle positive s'explique par la création du présent chapitre au niveau de l'Unité Fonctionnelle de la Direction Centrale des Services sociaux des Armées et de l'Armée de Terre.				
2-619-09 Autres dépenses de personnel	770 000	770 000	q	770 00
L'inscription est destinée à la prise en charge : - du paiement des heures supplémentaires des agents du Département dans les structures administratives ; - des dépenses ci-après des assistants militaires: salaire, frais d'hébergement, alimentation, et tous autres frais engagés pour l'accomplissement de leurs missions (carburant, déplacement et transport, ameublement, équipement etc.); - de certaines dépenses du Ministère par nécessité de service qui sont imputées dans le cadre de missions spécifiques sur instruction ou autorisation du MDAC suivant: les NDS, décisions, contrats et ordre de mission.				
3-242-10 Matériel informatique	215 250	215 250	d	215 25
L'inscription est destinée à l'achat d'ordinateurs, d'onduleurs, d'imprimantes, de clé USB et autres.				
3-621-10 Dépenses Matériel-fonctionnement des services	3 384 754	3 638 450	d	3 638 45
La dotation de ce chapitre est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de petits matériels de bureau (calculatrices, règles, agrafeuses, classeurs, chrono, registres) et de consommables de premier usage (papeterie, imprimés, bics, gommes, trombones, crayons etc.). La hausse s'explique par le renforcement de la dotation de l'Ecole de Maintien de la Paix de Bamako dans le cadre de la mise en oeuvre de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire.			,	

STERE DE LA DEFENSE & ANC. COMBATTANTS			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES MINISTERES				
3-621-15 Fournitures techniques	3 844 778	4 034 778	160 000	4 194 77
La dotation est destinée: - l'achat de matériels et produits pharmaceutiques pour la Direction Centrale du Service de Santé des Armées; - l'achat de matériels de télécommunication et accessoires pour la Direction de la Transmission et des Télécommunications des Armées; - l'achat de matières premières pour le fonctionnement (bois, fer, aluminium) des Ateliers Militaires Centraux de Markala; - l'achat de cameras, téléviseurs, magnétoscopes, cassettes pour la Direction de l'Information et des Relations Publiques des Armées; - l'achat de tenues de travail, Robe, Ordinateur, tableau de conférence grand, moyen et petit format pour la Justice Militaire et BAPHO; - l'achat de tableaux de conférence grand format, moyen format ou petit format pour la Direction des Ecoles Militaires; - l'achat de matériels spécifiques propres aux Génie Militaire et non fourni par la DMHTA; - l'achat de râteliers d'armes, cameras, téléviseurs, magnétoscopes, casettes, tableaux sur chevalier, appareils HP photostat numérique 935 pour le Musée des Armées. L'augmentation du montant des services votés s'explique par le renforcement de la dotation pour la mise en oeuvre de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire. La mesure nouvelle positive s'explique par la création de ce chapitre au niveau de l'Unité Fonctionnelle du Bataillon de la Musique des Armées.				
· ·				
3-621-16 Habillement	223 845	223 845	<u>q</u>	223 8
L'inscription est destinée à la prise en charge de l'habillement des nouvelles recrues.	11.000.000			
3-621-17 Alimentation L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses d'alimentation des troupes dans les garnisons militaires, et celles des Unités Méharistes et des chevaux, postes de sécurité, patrouilles et diverses manoeuvres et opérations militaires. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation pour la mise en oeuvre de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire. La mesure nouvelle positive s'explique par la création du présent chapitre au niveau de l'UF de la Direction du Commissariat des Armées.	11 220 955	12 150 510	30 000	12 180 5 ²
3-621-19 Dépenses de fonctionnement (Cellule SIDA)	12 527	12 527	Q	12 5
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement de la cellule SIDA, notamment les activités de sensibilisation.				
3-621-20 Besoins nouveaux des Services	265 904	l dr	897 623	897 6
La mesure nouvelle positive est relative à : - la prise en charge des frais des attachés militaires et leurs staffs dans les Ambassades du Mali dans les pays suivants: Egypte, Ethiopie, France, Russie, Chine, Nigeria, Sénégal, USA, Mauritanie, Allemagne, Maroc; - la prise en compte de certaines charges liées au recrutement de 3 000 éléments tous corps confondus.	,		Л	
3-621-21 Alimentation des animaux	69 259	75 977	d	75 9
La dotation est destinée à la prise en charge de l'alimentation des animaux au niveau de l'Armée. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation pour la mise en oeuvre de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire.			,	

STERE DE LA DEFENSE & ANC. COMBATTANTS			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTA
ES DES MINISTERES				
3-621-30 Matériel didactique	103 525	103 525	d	103
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de matériels (livres, tables, bancs, autres matériels et fournitures scolaires) pour les différentes écoles, à savoir Ecole Militaire Inter Armes (EMIA), Prytanée militaire, EDM, CIK, ESO, EEM.			,	
3-621-40 Carburants et lubrifiants	3 743 164	3 991 458	20 000	4 011
L'inscription est destinée à la prise en charge des marchés relatifs à la fourniture de carburants et ingrédients aux État-Major et Services de commandement. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation pour la mise en oeuvre de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire. La mesure nouvelle positive s'explique par la création du présent chapitre au niveau de l'UF de l'Armée de l'Air.				
3-622-12 Entretien matériel informatique	123 600	123 600	<u>d</u>	12:
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'entretien et réparation des matériels informatiques et à l'achat des consommables informatiques.			,,	
3-622-20 Entretien véhicule - réparation	11 223 486	12 293 284	8 000	12 30
La provision est destinée à la prise en charge des dépenses liées à : - l'achat de pièces détachées des véhicules ; - l'entretien du parc auto de tous les états-majors et Services. L'augmentation du montant des services votés s'explique par le renforcement de la dotation pour l mise en oeuvre de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire. La mesure nouvelle positive est relative à la prise en charge de l'Ecole de Maintien de la Paix de Bamako, de la Direction de l'information et des relations publiques des armées, et de la Direction de la justice militaire.				
3-622-21 Frais d'entretien des véhicules	201 383	201 383	d	20
La provision est destinée à la prise en charge des dépenses liées à : - l'achat de pièces détachées des véhicules ; - l'entretien du parc auto de tous les états-majors et Services.	•			
3-622-30 Entretien des bâtiments	987 091	1 097 285	35 000	1 13
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'entretien des bâtiments d services du Département. L'augmentation du montant des services votés s'explique par le renforcement de la dotation pour l mise en oeuvre de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire. La mesure nouvelle positive est relative à la prise en charge de l'Ecole de Maintien de la Paix de Bamako.				
3-623-10 Honoraires et frais d'étude administrative	142 353	182 703	d	18
L'inscription est destinée au paiement des honoraires des avocats experts mandatés par le Département. L'augmentation s'explique par la prise en compte des allocations dans le cadre de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire.			"	

STERE DE LA DEFENSE & ANC. COMBATTANTS		2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
S DES MINISTERES				
3-623-21 Programme de Communication	20 500	30 500	q	30 50
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'information et à la sensibilisation des populations sur le risque pouvant naître des actes de sécurisation des forces armées. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation pour la mise en oeuvre de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire.				
3-625-10 Electricité et eau	2 729 843	7 346 098	q	7 346 09
L'inscription est destinée à la prise en charge des factures d'électricité. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation pour la mise en oeuvre de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire.			,	
3-625-11 Eau	1 025 000	2 649 903	q	2 649 90
L'inscription est destinée à la prise en charge des factures d'eau. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation pour la mise en oeuvre de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire.			,	
3-626-10 Rédevances téléphoniques	962 677	1 857 804	d	1 857 80
L'inscription est destinée à la prise en charge des factures Malitel-SOTELMA pour les États-majors et services. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation pour la mise en oeuvre de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire.				
3-627-20 Frais de location logements baillés	127 861	127 861	q	127 86
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - aux contrats de bail pour le logement des assistants militaires dans le cadre de la coopération militaire ; - aux contrats de bail des logements des brigades et légions de la gendarmerie.			,	
3-627-40 Hébergement	59 223	59 223	d	59 22
La dotation de ce chapitre est destinée à la prise en charge des frais d'hébergement des assistants techniques dans le cadre de la coopération militaire.			,	
3-628-10 Indemnité de déplacement	600 435	798 435	q	798 4
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - aux avances à justifier des missions à l'intérieur et à l'extérieur (indemnités et hébergement) et des stages ; - à la participation aux réunions statutaires : Réunion de la Fédération Mondiale des Anciens Combattants en France et réunion du comité International des Sports Militaires en Allemagne. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation pour la mise en oeuvre de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire.				
3-628-20 Frais de transport	840 822	840 822	<u>d</u>	840 8
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais de transport à l'Intérieur des militaires et leur famille ainsi que les bagages.			"	

famille ainsi que les bagages.

STERE DE LA DEFENSE & ANC. COMBATTANTS			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES MINISTERES				
3-628-22 Indemnité de mission	2 563	2 563	5 000	7 5
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux avances à justifier des missions à l'intérieur. La mesure nouvelle positive découle de la création du présent chapitre au niveau de l'UF de la Direction du Commissariat des Armées.				
3-628-25 Frais de transport à l'extérieur	90 031	90 031	<u>d</u>	90 0
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de billets d'avion, de trais et tickets de métro.	<u>"</u>			
3-628-27 Fêtes armées	53 236	53 236	q	53 2
La dotation de ce chapitre est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux diverses festivités nationales de l'Armée.				
3-628-31 Frais divers de transport à l'extérieur	157 671	157 671	d	157 6
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de billets d'avion et MCC des militaires pour des stages et des missions à l'extérieur.)			
3-628-32 Autres Dépenses de transport	79 950	79 950	<u>d</u>	79 9
L'inscription est destinée à la prise en charge des arriérés de frais de transport occasionnés lors de la relève du Nord.			,	
3-629-09 Autres Dépenses	7 742 142	8 420 558	<u>d</u>	8 420 5
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - aux fournitures de bureau ; - à l'achat de carburants et lubrifiants ; - à l'achat de pièces détachées ; - aux frais d'entretien et de réparation des véhicules ; - aux petits entretiens de bureau. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation pour la mise en oeuvre de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire.				
3-629-32 Frais Examens Enseig.Normal	33 244	33 244	q	33 2
La dotation de ce chapitre est destinée à la prise en charge des déplacements liés à l'organisation des examens et concours d'entrée à l'EMIA, Prytanée, à l'Ecole des Sous-Officiers de Banankoro e aux concours d'entrée à l'université.	t			
3-629-48 Autres dépenses (cérémonie militaire)	4 100	4 100		4 1
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux cérémonies militaires.				
3-629-60 Autres Dépenses de Sécurité	387 751	408 721	q	408
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses discrétionnaires de l'Armée dans le cadre de sa mission. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation pour la mise en oeuvre de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire.				

STERE DE LA DEFENSE & ANC. COMBATTANTS			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES MINISTERES				
3-629-70 Autres Dépenses (Santé & Sports)	4 100	4 100	q	4 1
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à la pratique sportive et certaines dépenses de santé.				
4-645-20 Contribution au fonct. des organismes	47 726	47 726	46 000	93 7
La dotation de ce chapitre est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux frais de participation aux organisations internationales : Comité International du Sport Militaire (CISM) et l'Office de Liaison de l'Afrique de l'Ouest (OLAO). La mesure nouvelle positive s'explique par la création du présent chapitre au niveau des UF de la Direction du Sport militaire et de l'Office des Anciens combattants.				
4-645-33 Contribution (formation)	51 250	51 250	q	51 2
La dotation est destinée à la prise en charge de la contribution pour la formation de l'Ecole de Maintien de la Paix de Bamako.				
4-649-10 Dépenses diverses de transfert	171 150	245 700	d	245 7
L'inscription est destinée à la prise en charge des Militaires vivant avec le VIH, et l'assistance sociale au personnel Militaire handicapé (physiquement ou mentalement) au cours du service actif et activités socio-culturelles. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation du service social des armées.				
4-649-30 Assistance Technique	243 815	243 815	q	243 8
La dotation de ce chapitre est destinée à la prise en charge des salaires et autres entretiens des assistants dans le cadre de la coopération militaire.				
5-211-20 Etudes et recherches	9	9	154 141	154 1
La mesure nouvelle positive est relative à la prise en charge des frais de réinsertion des militaires retraités, des colloques et séminaires de formation, des voyages d'étude des élèves (DRH, EMGA, DIRPA, AMC, DCA, DCSSA, PMK), et des dépenses relatives au Musée (Etudes et Recherches sur les collections conservées).				
5-231-35 Sécurisat° travaux route Taoussa	q	q	2 392 660	2 392 6
La mesure nouvelle positive est relative à la prise en charge des opérations de sécurisation des travaux de construction du barrage de Taoussa.				
5-231-36 Sécurisat° travaux route Goma Coura/Napala	q	_ 0	1 104 000	1 104 0
La mesure nouvelle positive est relative à la prise en charge des dépenses de sécurisation des travaux de construction de la route de Goma Coura - Nampala.				
5-234-10 Dépenses en Investissement	q	Q	6 000 000	6 000 C
La dotation est destinée à la prise en charges des opérations militaires. La mesure nouvelle positive s'explique par le transfert du présent chapitre vers la section budgétaire du Département de la Défense.	3			
5-234-31 Dépenses en investissement (Equipement Armée)	q	<u> </u>	27 285 943	27 285 9
La dotation est destinée à la prise en charges des dépenses liée à l'acquisition des équipements militaires. La mesure nouvelle positive s'explique par le transfert du présent chapitre vers la section budgétaire du Département de la Défense.			,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	

210 MIN	ISTERE D	E LA DEFENSE & ANC. COMBATTANTS			2017	
			Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEPENS	SES DES M	IINISTERES				
	5-234-37	Dépenses en Investissement (Matériel Militaire)	91 506 415	53 443 893	q	53 443 893
		ation est destinée à l'équipement des forces armées. inution est liée à la baisse des investissements programmés initialement dans la LOPM.				
	5-234-49	Dépenses en Investissement (Opérat° Maliba)	q	q	8 004 080	8 004 080
	La me	ation est destinée à la prise en charges des dépenses liée aux opérations militaires. sure nouvelle positive s'explique par le transfert du présent chapitre vers la section budgétaire partement de la Défense.			,	
	5-621-20	Dépenses en Invest. (Besoins nouveaux)	q	9	12 770 731	12 770 731
	5% de	sure nouvelle positive découle de la constitution d'une réserve de dotations correspondant à s crédits budgétaires du Département pour faire face aux éventuelles rétentions de crédits it l'exercice.				
TOTAL	MINISTE	RE DE LA DEFENSE & ANC. COMBATTANTS	218 118 363	204 432 944	58 953 178	263 386 122

INISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME				
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ISES DES MINISTERES				
2-611-00 Personnel	2 240 016	2 440 842	- 365 018	2 075 82
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux salaires et accessoires de salaires du personnel en activité au ministère de la justice et des droits de l'homme. La diminution des services votés s'explique par la prise en compte des données de l'Etat nominatif du Bureau Central de la Solde. Les mesures nouvelles négatives sont dues au rattachement de la dotation de l'Institut National de Formation Judiciaire à sa Section.				
2-611-21 Heures supplémentaires (vac. justice)	22 084	22 084	- 22 084	
La dotation est destinée à la prise en charge des heures supplémentaires du personnel vacataire de l'Institut National de Formation Judiciaire pour la formation initiale du personnel magistrat et non magistrat. Les mesures nouvelles négatives sont dues au rattachement de la dotation de l'Institut National de Formation Judiciaire à sa Section.				
2-617-10 Dépense de formation	15 000	15 000	q	15 000
La dotation permet la prise en charge des dépenses de renforcement de capacités des agents du			,,	
Département. 3-244-10 Matériel technique, installation et outillage	71 428	50 000	d	50 000
Les crédits sont destinés à la prise en charge des dépenses liées :	/ 1 429	<u> 50 004</u>	<u> </u>	50 00
 à l'achat de matériel agricole, engrais pour les pénitenciers agricoles; à l'achat des rideaux, moquettes, matériel d'électricité, matériel sanitaire, et Divers; aux raccordements HTA des maisons d'arrêt et des palais de justice et autres dépenses de matériels. La diminution s'explique par le réajustement des crédits. 				
3-621-10 Dépenses Matériel-fonctionnement des services	1 024 765	543 271	q	543 27
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à : - l'achat de consommables (cartouches d'encre, papiers, imprimés, documents de la comptabilité, registres de courrier et ration pour les prisons et autres); - l'achat de fourniture de bureau; - l'achat de vignettes pour les véhicules et les engins à deux roues et autres; - l'achat de mobiliers et matériel de bureau; - la prise en charge des contrats d'abonnement en journaux et d'assistance en communication; - l'achat des produits alimentaires. La diminution s'explique par le réajustement des crédits.				
3-621-15 Fournitures techniques	345 312	345 312	q	345 31
L'inscription est destinée à la prise en charge : - des dépenses liées à l'achat de médicaments, de produits de désinsectisation, de matériels, d'équipement pour les maisons d'arrêt, de bureau, de literie, de cuisine, de torches pour les centres de détention, de céréales, de condiments et autres ; - des vidanges des fosses d'enlèvements d'ordures ; - des dépenses liées à l'achat de matériels et intrants agricoles et autres ; - des plaques et accessoires de panneau solaire, du bois de chauffe et autres.				
3-621-16 Habillement	144 570	144 570	д	144 57
La dotation de ce chapitre est destinée à la prise en charge : - de l'habillement et de l'équipement des surveillants de prison ; - des robes noires et rouges pour les magistrats et greffiers ; - des équipements de certains agents en tenues, chaussures, couvertures, robes et autres.		5. 9		

Page 57 de 487

ISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME		2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTA
ES DES MINISTERES				
3-621-19 Dépenses de fonctionnement (Cellule SIDA)	1 019	713	d	7
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées au fonctionnement de la cellule sectorielle de lutte contre le VIH/SIDA du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme. La diminution s'explique par le réajustement des crédits.			,	
3-621-20 Besoins nouveaux des Services	217 155	q	345 725	345 7
La mesure nouvelle est relative à la prise en charge: - des besoins imprévus en fonctionnement et en équipement pour toutes les structures du département; - de l'organisation de l'OHADA; - de l'impression du journal mensuel du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme; - de la Formation militaire des surveillants de prison; - de l'achat de robes pour les magistrats et greffiers, de rideaux, de moquettes, de matériel d'électricité, de matériel sanitaires et autres.				
3-621-40 Carburants et lubrifiants	121 035	108 932	q	108 9
La dotation de ce chapitre est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de carburant et lubrifiants pour le parc auto du département. La diminution s'explique par le réajustement des crédits.				
3-621-61 Appui juridictions	250 000	450 000	q	450 (
La dotation est destinée à la prise en charge de l'appui aux juridictions. L'augmentation s'explique par le renforcement des dotations.			,	
3-621-62 Appui maisons d'arrêts	78 090	178 090	q	178
La dotation est destinée à la prise en charge de l'appui aux maisons d'arrêts. L'augmentation s'explique par le renforcement des crédits alloués à la Direction des Finances et du Matériel.				
3-621-66 Achat bois de chauffe	T d	d	12 000	12
Le code économique est crée pour résoudre les problèmes d'approvisionnement des centres de détentions en bois de chauffe.			"	
3-622-10 Entretien matériel de bureau	26 958	26 958	q	26
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien des matériels de bureau du Département.				
3-622-12 Entretien matériel informatique	48 633	48 633	Q	48
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais d'entretien du matériel informatique à travers des contrats d'entretien et l'achat de pièces de rechange informatique.				
3-622-14 Réinsertion déténus	4 900	3 400	d	3
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de matériels, petits outillages et autres pour la formation des détenus. La diminution s'explique par le réajustement des crédits du Comité.			,	
3-622-20 Entretien véhicule - réparation	42 018	37 816	<u>d</u>	37
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à : - l'achat de lubrifiants et des pièces de rechange ; - la réparation et entretien de tous les véhicules et engins à deux roues. La diminution s'explique par le réajustement des crédits.	_		71.	

STERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTA
ES DES MINISTERES				
3-622-30 Entretien des bâtiments	234 772	234 772	q	234
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - à l'entretien des bâtiments ; - à l'entretien du matériel de froid ; - aux frais de gardiennage à travers des contrats et des marchés ; - à l'achat de produits d'entretien et de désinsectisation.				
3-622-31 Entretien courant des bâtiments	8 438	8 480	q	8 4
La dotation est destinée à la prise en charge des petites réparations des bâtiments.				
3-623-11 Frais de justice	390 500	390 500	q	390
L'inscription est destinée à la prise en charge : - du règlement des honoraires des huissiers, assesseurs, médecins, experts comptables et autres auxiliaires de justice ; - des dépenses relatives à l'organisation des assisses des trois (03) cours d'appels et le règlement des émoluments des avocats commis d'office, et au transfèrement des détenus.				
3-625-10 Electricité et eau	250 000	262 500	q	262
La dotation est destinée à la prise en charge des factures d'électricité de tous les services du département au niveau central. L'augmentation s'explique par le renforcement des dotations.				
3-625-11 Eau	100 000	105 000	d	105
La dotation est destinée au paiement des factures d'Eau. L'augmentation s'explique par le renforcement des dotations.			<u>'</u>	
3-626-10 Rédevances téléphoniques	81 000	76 950	q	76
L'inscription est destinée à la prise en charge des factures téléphoniques des structures du département au niveau central. La diminution par le réajustement des crédits du Comité.				
3-626-12 Frais d'internet	66 830	67 164	q	67
L'inscription est destinée à la prise en charge des factures d'internet et des travaux d'extension du réseau des structures du département au niveau central et l'achat de matériel internet. L'augmentation s'explique par le renforcement des dotations.				
3-626-20 Frais postaux	2 400	2 412	q	2
La dotation est destinée à la prise en charge de l'achat de timbre, des frais d'expédition des courriers, des colis ou des documents à l'intérieur ou à l'extérieur du Mali.				

L'augmentation s'explique par le renforcement des dotations.

STERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME		2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
SES DES MINISTERES	7 00 Fod	== 0.14		
3-628-10 Indemnité de déplacement	66 583	75 216	6 500	81 7
L'inscription est destinée à la prise en charge : - des frais de missions du personnel magistrat et non magistrat du département ; - des missions statutaires et ponctuelles ; - des conférences de parquets ; - des conférences régionales ; - des missions d'inspection au niveau des juridictions ; - de la participation aux différents séminaires et colloques sur les droits de l'homme et de lutte contre la corruption ; - des frais de missions du personnel magistrat et non magistrat au niveau de la Direction Nationale des Affaires Judiciaires et du Sceau. L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement des dotations. Les mesures nouvelles positives représentent les dotations de la Direction Nationale de l'Administration Pénitentiaire et de l'Éducation Surveillée et les Services Pénitentiaires nouvellement				
dotés.				
3-628-20 Frais de transport	31 235	35 920	q	35 9
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais de transport à l'intérieur du Mali. L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement des dotations.				
3-628-22 Indemnité de mission	14 056	14 056	d	14
L'inscription est destinée à la prise en charge des indemnités de missions de l'inspection des Services Judiciaires.				
3-628-25 Frais de transport à l'extérieur	33 519	33 519	q	33 5
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais de transport à l'extérieur du Mali.			<u>, </u>	
3-628-28 Transfert de déténus	3 904	3 404	d	3 -
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais de transfèrement des détenus. La diminution s'explique par le réajustement des crédits.			,	
3-629-09 Autres Dépenses	51 290	51 290	q	51
L'inscription est destinée à la prise en charge des autres dépenses du département en plus des frais de justice, de l'assistance judiciaire, des frais d'entretien exceptionnel des bâtiments.				
3-629-19 Autres dépenses(assistance judiciaire)	100 000	100 000	d	100
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - à la mise en place des bureaux d'assistance judiciaire dans les juridictions ; - à l'achat de matériel et de mobilier de bureau ; - à la formation des membres des bureaux d'assistance judiciaire dans les juridictions ; - à l'organisation des sessions spéciales d'assises pour le désengorgement des maisons d'arrêt ; - au règlement des émoluments des avocats commis d'office ; - au règlement de certains frais de justice tels que les avoirs ; - au transfèrement des détenus.		"	J	
3-629-20 Achats Médicaments	D	d	50 000	50 (
Le code économique est crée pour résoudre les problèmes d'approvisionnement des centres de		<u> </u>		

Le code économique est crée pour résoudre les problèmes d'approvisionnement des centres de détentions en médicaments.

STERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME			2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTA	
ES DES MINISTERES					
3-629-76 Autres dépenses de matériel	859 460	793 433	q	793	
L'inscription est destinée à la prise en charge du ravitaillement de toutes les prisons du Mali en céréales, condiments, ustensiles de cuisine, produit d'entretien, renouvellement des nattes et autres dépenses de matériels et équipements des prisons. La diminution s'explique par le réajustement des crédits.			1		
4-631-10 Subvention aux organismes publics	73 984	59 187	q	59	
L'inscription est destinée à la prise en charge de la participation au fonctionnement du pôle économique et financier de Bamako et autres organismes ou structures rattachées au Ministère. La diminution s'explique par le réajustement des crédits.					
4-641-23 Appui fonct.comm. nat. droits de l'homme	10 588	10 588	d	10	
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées au fonctionnement de la Commission Nationale des Droits l'Homme.					
4-641-24 Appui fonct. comm. nat. de OHADA	1 617	1 617	q	1	
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées au fonctionnement de la Commission Nationale de l'Organisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA).					
4-641-25 Appui fonct. comm. ch. travaux d'int. gl.	809	809	Q		
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées au fonctionnement de la Commission chargée des travaux d'intérêt général.					
4-641-26 Appui fonct. comm. ch. médiation pénale	809	809	q		
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées au fonctionnement de la Commission chargée de la médiation pénale.					
4-643-10 Participation au fonctionnement	80 000	80 000	q	80	
La dotation est destinée au fonctionnement du pool judiciaire antiterroriste et du Programme National Intégré de Lutte contre la Drogue et la Criminalité Organisée.					
4-650-04 Appui Justice (traite personne)	200 000	200 000	q	200	
La dotation est destinée à appuyer le Ministère de la Justice dans le cadre du programme de lutte contre la traite des personnes.	,		,		
5-234-10 Dépenses en Investissement	60 000	60 000	- 60 000		
La dotation de ce chapitre est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'acquisition d'équipements : bureaux, fauteuils, climatiseurs, chaises vestiaires, fax, machines mécaniques et électriques, réfrigérateurs, photocopieuses pour les juridictions et service, ainsi que d'autres besoins d'équipement ou d'investissement des services. Les mesures nouvelles négatives s'expliquent par la non-reconduction des crédits.					

220 M	MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME				2017	
			Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
B.S.I.	FINANCEME	NT INTERIEUR				
	5-211-20	Etudes et recherches	9	þ	50 000	50 000
	Les m	esures nouvelles sont destinées à l'appui à la CPS du secteur de la Justice.				_
	5-231-10	Travaux et constructions	1 700 000	1 700 000	Q	1 700 000
		ation est destinée à la mise en oeuvre du Programme D'Urgence de Renforcement du ne Judiciaire (PURSJ).	_			
	5-234-10	Dépenses en Investissement	1 400 000	2 400 000	50 000	2 450 000
	Justice L'augn Les me	ation est destinée à la mise en oeuvre du Programme Décennal du Développement de la e. nentation des services votés s'explique par le renforcement des dotations. esures nouvelles positives s'expliquent par l'allocation d'un appui à la CPS et l'inscription du gramme d'Urgence de Renforcement du Système Judiciaire (PURSJ).				
	5-629-11	Fonctionnement lié à l'investissement	200 000	100 000	q	100 000
		ation est destinée à l'appui à la CPS du secteur de la Justice. inution s'explique par le réajustement des crédits.				
B.S.I.	FINANCEME	NT EXTERIEUR				
	5-234-10	Dépenses en Investissement	q	q	3 930 000	3 930 000
		esures nouvelles permettent de prendre en charge le "PROJET APPUI SECTEUR JUSTICE ALI (PAJM)"				
TOTA	AL MINISTE	RE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME	10 674 777	11 283 247	3 997 123	15 280 370

TITUT NATIONAL DE FORMATION JUDICIAIRE		2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
S DES E.P.A.				
2-611-21 Heures supplémentaires (vac. justice)	3 876	25 000	q	25 0
La dotation est destinée à la prise en charge des heures supplémentaires du corps professoral et du personnel de l'Institut. L'augmentation s'explique par le renforcement des dotations.				
2-617-10 Dépense de formation	33 200	33 200	d	33 2
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - à l'organisation de séminaires de formation sur des thèmes variés, des ateliers, des journées d'études et bien d'autres espaces de perfectionnement en direction des magistrats, des greffiers, du personnel pénitentiaire et autres pour une mise à niveau des compétences et un recyclage dans plusieurs domaines ; - aux études et recherches dans le cadre de la diffusion du droit et de la pérennisation de la revue.				
2-619-00 Solde et accessoires besoins nouveaux	247 594	d	248 554	248 5
La mesure nouvelle est destinée à la prise en charge des besoins nouveaux de recrutement. L'augmentation s'explique par le renforcement des dotations.		<u> </u>		
3-621-30 Matériel didactique	15 000	15 000	d	15 (
La dotation est destinée à la prise en charge des achats de téléviseurs et magnétoscopes pour les simulations des jugements, des mobiliers et de fournitures de bureau, à la confection des imprimés, à l'acquisition d'ordinateurs et accessoires pour les cours d'informatiques.	<u> </u>	,	,	
4-631-10 Subvention aux organismes publics	80 108	120 000	q	120 (
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - à l'achat de fournitures et de mobiliers de bureau, de matériels de bureau, de consommables informatiques; - aux frais de perfectionnement du personnel; - à l'achat de produit alimentaires, des assurances et de produit d'entretien; - à la confection des imprimés, l'immatriculation des véhicules, la connexion au réseau pred 5; - à l'organisation du conseil d'administration, et du conseil scientifique; - à l'achat de tenue pour les chauffeurs; - à la prise en charge des frais d'entretien de nettoyage et de gardiennage des locaux de l'Institut, de désinsectisation et de dératisation des bureaux, d'enlèvement des ordures, d'entretien des toilettes; - à l'achat des produits et matériels sanitaires, de matériels de quincaillerie, de fournitures et pose de climatiseurs, de produits d'entretien, d' embellissement divers; - à l'entretien de climatiseurs, l'installation technique des bâtiments et divers types de travaux d'entretien; - à la prise en charge des indemnités de déplacement des agents de l'institut, des frais de mission (à l'intérieur et à l'extérieur), des voyages d'étude et de recherche; - à la prise en charge des dépenses relatives à l'entretien et à la réparation des véhicules et mobylettes du parc de l'institut, du groupe électrogène de l'institut; - à l'achat des pièces de rechanges, à l'achat de carburants et de lubrifiants, de vignettes, des pneumatiques; aux frais de transport du matériel et d'autres dépenses liées aux matériels roulants, de dédouanement et d'immatriculation des véhicules. L'augmentation s'explique par le renforcement des dotations.				
4-631-13 Personnel E.P.A.	72 872	80 886	q	80
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux traitements et salaires et accessoires. L'augmentation s'explique par le renforcement des dotations.				

Page 63 de 487

222 INSTITUT NATIONAL DE FORMATION JUDICIAIRE	INSTITUT NATIONAL DE FORMATION JUDICIAIRE		2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEPENSES DES E.P.A.				
4-631-14 Electricité & Téléphone	13 28	18 688	q	18 688
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses ci-après : - les factures d'électricité de l'EDM; - les frais d'installations des compteurs, et de raccordement d'électricité; - les factures d'eau de la SOMAGEP; - les frais d'installation et raccordement du réseau d'eau; - les factures de téléphone SOTELMA/MALITEL ORANGE MALI; - le paiement des cartes de recharge Malitel et orange; - l'entretien des réseaux de connexion d'internet; L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR				
5-234-10 Dépenses en Investissement		9	500 000	500 000
Les nouvelles mesures permettent de prendre en charge les travaux de construction et de réhabilitation des infrastructures de l'INFJ.				
TOTAL INSTITUT NATIONAL DE FORMATION JUDICIAIRE	465 939	292 774	748 554	1 041 328

CE CENTRAL LUTTE CONTRE ENRICHIS. ILLICITE			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	тот
ES DES MINISTERES				
2-611-00 Personnel	9	q	564 300	564
La mesure nouvelle est destinée à la prise en charge de la masse salariale du personnel affecté à l'Office.			-	
3-621-10 Dépenses Matériel-fonctionnement des services	36 000	36 000	q	36
L'inscription permet de prendre en charge des dépenses relatives aux achats de fournitures de bureau pour l'Office.			,,	
3-621-40 Carburants et lubrifiants	112 445	112 445	q	112
Les crédits sont destinés à l'achat de carburants et lubrifiants pour le compte de l'Office.				
3-622-10 Entretien matériel de bureau	3 000	3 000	q	;
La dotation permet la prise en charge des dépenses d'entretien et de maintenance du matériel de bureau de l'Office.			,	
3-622-12 Entretien matériel informatique	12 000	12 000	q	12
La dotation permet la prise en charge des dépenses d'entretien et de maintenance du matériel informatique de l'Office.				
3-622-20 Entretien véhicule - réparation	14 993	14 993	q	1
La dotation permet la prise en charge des dépenses d'entretien et de reparation des véhicules (autos et motos) de l'Office.				
3-622-31 Entretien courant des bâtiments	18 000	18 000	q	1
La dotation permet la prise en charge des dépenses d'entretien des batiments de l'Office.				
3-625-10 Electricité et eau	12 000	12 000	q	1:
L'inscription permet de prendre en charge les dépenses de consommation d'électricité et les achats de gaz et autres sources d'énergie.				
3-625-11 Eau	6 000	6 000	Q	
L'inscription permet de prendre en charge les dépenses de consommation d'eau.				
3-626-10 Rédevances téléphoniques	120 000	120 000	q	12
La dotation permet de prendre en charge les dépenses de communication téléphoniques.				
3-626-12 Frais d'internet	24 000	24 000	d	2
La dotation permet de prendre en charge les frais d'internet et dépenses liées.				
3-629-09 Autres Dépenses	18 000	18 000	q	18
La dotation supporte toutes les autres dépenses relatives aux achats de biens et services de l'Office non inscrites dans des chapitres individuels.)		,	
5-234-10 Dépenses en Investissement	662 000	100 000	q	10
La dotation permet de prendre en charge les dépenses de l'équipement des bâtiments de l'Office. La diminution s'explique par le réajustement des crédits.				
OFFICE CENTRAL LUTTE CONTRE ENRICHIS. ILLICITE	1 038 438	476 438	564 300	1 04

MINISTERE DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION CIVILE	IISTERE DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION CIVILE		2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
EPENSES DES MINISTERES				
2-611-00 Personnel	25 184 398	32 624 904	q	32 624 904
La dotation est destinée à la prise en charge : - du salaire de l'effectif existant; - de l'avancement en grade et en échelon de la Police Nationale et de la Protection Civile; - du recrutement de 750 agents de police et 350 agents de la Protection Civile en 2017; - de l'indemnité de départ à la retraite; - de la titularisation des élèves Sous-Officiers; - des primes et indemnités desdits corps.				
2-615-20 Frais d'hospitalisation	75 750	75 750	Q	75 750
L'inscription est destinée à la prise en charge des évacuations sur les centres hospitaliers intérieurs et extérieurs des éléments malades ou blessés.				
2-617-10 Dépense de formation	50 390	50 390	q	50 390
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de formation des forces de sécurité et de la protection civile dans le cadre de renforcement de leurs capacités opérationnelles.				
2-619-09 Autres dépenses de personnel	100 000	125 000	5 000 000	5 125 000
structures du département (frais de surveillance, de correction des examens et de visites corporelles et médicales). La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de l'incidence financière du: - Décret n° 2016-0413/P-RM du 14 juin 2016 fixant la liste, les conditions, les modalités d'octroi et les taux des indemnités et allocations accordées aux fonctionnaires de la Police nationale; - Décret n° 2016-0415/P-RM du 14 juin 2016 fixant la liste, les conditions, les modalités d'octroi et les taux des indemnités et allocations accordées aux fonctionnaires de la protection civile.	•			
3-242-10 Matériel informatique	150 186	150 186	q	150 186
La dotation est destinée à la prise en charge : - des besoins d'informatisations des structures du département, notamment les Commissariats, les Brigades, Les Légions, Les Groupements, Les Directions centrales et régionales de Police et Protection Civile; - du renforcement de l'informatisation de la gestion du personnel, de la comptabilité et du matériel.				
3-621-10 Dépenses Matériel-fonctionnement des services	416 658	416 658	<u>d</u>	416 658
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement des structures relevant du Département.			,	
3-621-14 Impressions & Imprimés	1 156 088	1 156 088	q	1 156 088
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'acquisition des Cartes d'Identité Nationale, Consulaires et divers imprimés.				
3-621-15 Fournitures techniques	130 910	130 910	q	130 910
La dotation est destinée à l'achat d'équipement et matériels spéciaux pour le compte de la Direction Générale de la protection civile (blouses anti-feu, gants, ceinture bottes, tenues, lampes tuyaux, matériel d'ancrage, pompes, centrifuges équipements tronçonneuses, produits émulsifiants) et de la Direction Générale de la police (matériels sportif, matériels de l'identité judiciaire et de communication.				
3-621-16 Habillement	1 351 245	1 351 245	q	1 351 245
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais liés à l'habillement des agents de la police nationale, de la protection civile, de la gendarmerie et de la garde nationale (treillis, rangers, bérets, galons, ceinture, équipements MO).				

Page 66 de 487

ISTERE DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION CIVILE		2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES MINISTERES				
3-621-17 Alimentation	184 364	184 364	q	184 3
La dotation est destinée à la prise en charge des primes d'alimentation des éléments des forces de sécurités déployés dans les postes de secours et les postes de police.			-	
3-621-19 Dépenses de fonctionnement (Cellule SIDA)	2 133	2 133	q	2 1
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement de la Cellule de SIDA.				
3-621-20 Besoins nouveaux des Services	28 923	9	28 923	28 9
La mesure nouvelle positive est relative à la prise en charge des besoins nouveaux du département en termes de fonctionnement et d'équipement.				
3-621-24 Alimentation poste de sécurité	315 901	315 901	q	315 9
La dotation est destinée à la prise en charge des primes d'alimentation des éléments de la gendarmerie, de la garde et de la police nationale déployés dans les postes de sécurité à l'intérieur et dans certains villages frontaliers.				
3-621-40 Carburants et lubrifiants	463 937	473 077	q	473 (
La dotation est destinée à la prise en charge de l'achat des carburants et des lubrifiants pour le compte des services relevant du Département. L'augmentation s'explique par un renforcement de la dotation pour la prise en charge des besoins de couverture sécuritaire.				
3-621-41 Carburant lubrifiant Patrouille	105 054	107 054	q	107 (
La dotation est destinée à la prise en charge de l'achat des carburants et des lubrifiants dans le cadre des patrouilles. L'augmentation s'explique par un renforcement de la dotation pour la prise en charge des besoins de couverture sécuritaire.				
3-622-12 Entretien matériel informatique	50 991	50 991	q	50 9
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien et de réparation des materiels, et de maintenance de logiciel de gestion et des applications pour les structures du département.	,		,	
3-622-20 Entretien véhicule - réparation	148 365	148 365	d	148 3
Ce chapitre est destiné à la prise en charge des frais d'entretien et des réparations des engins pour le compte des services relevant du Département.				
3-622-21 Frais d'entretien des véhicules	133 308	137 808	q	137
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien ordinaire des véhicules des structures du département. L'augmentation s'explique par la prise en compte du parc automobile du Département.				
3-622-30 Entretien des bâtiments	119 799	119 799	q	119
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien des bâtiments et des locaux abritant les services relevant du Département.				
3-623-10 Honoraires et frais d'étude administrative	10 373	10 373	q	10
Ce chapitre est destiné à la Direction Générale de la Police Nationale et permet la prise en charge des: - honoraires d'avocat de la Police; - frais de dédommagement des tiers.				

STERE DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION CIVILE		2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES MINISTERES				
3-623-21 Programme de Communication	16 646	16 646	þ	16 6
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais de communication, notamment les avis, les annonces et la couverture médiatique, et la sensibilisation de la population dans le cadre de la journée mondiale de Protection Civile et de la lutte contre la drogue.				
3-625-10 Electricité et eau	290 000	588 000	d	588 (
L'inscription est destinée à la prise en charge des factures de consommation d'électricité pour le compte des services relevant du Département. L'augmentation s'explique par la prise en compte du niveau réel de consommation.			,,	
3-625-11 Eau	200 000	200 000	d	200 (
L'inscription est destinée à la prise en charge des factures de consommation d'eau pour le compte des services relevant du Département.			,,	
3-626-10 Rédevances téléphoniques	309 917	309 917	q	309
L'inscription est destinée à la prise en charge des factures de communication téléphonique pour le compte des services relevant du Département.				
3-626-12 Frais d'internet	þ	9	150 000	150
La mesure nouvelle est relative à la prise en charge des frais d'abonnement l'internet.				
3-626-20 Frais postaux	4 167	6 167	q	6
La dotation est destinée à l'achat des timbres, au paiement des frais d'envoi et de retrait de colis, des frais d'expédition de colis et document par DHL et autres moyens express. L'augmentation découle d'un réaménagement des crédits.				
3-627-10 Frais location batiments adminis. baillés	45 773	55 773	q	55
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais de location des maisons baillées pour les experts de la Police Nationale et des logements d'astreintes des Commissaires au niveau des régions et des directeurs régionaux de la protection civile. L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'évolution du niveau des loyers.				
3-627-40 Hébergement	15 456	15 456	d	15
Ce chapitre est destiné à la prise en charge des délégations et des éléments rapatriés dans le cadre de la sécurité.	;			
3-628-10 Indemnité de déplacement	211 614	273 614	q	273
Ce chapitre est destiné à la prise en charge des frais de déplacements des structures du département en mission. L'augmentation s'explique par la prise en compte des besoins en matière de déplacement.				
3-628-20 Frais de transport	291 264	311 264	<u>d</u>	311
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais de transport à l'intérieur pour toutes les structures. L'augmentation s'explique par la prise en compte des besoins en matière de déplacement.			JI.	
3-628-22 Indemnité de mission	2 096	2 096	d	2
Ce chapitre est destiné à la prise en charge des indemnités de mission des services de l'Inspection du Département.				

ISTERE DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION CIVILE		2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
SES DES MINISTERES				
3-628-25 Frais de transport à l'extérieur	39 043	59 043	d	59 043
La dotation est destinée à l'achat de billets d'avion et de MCO pour les transports à l'extérieur. L'augmentation s'explique par la prise en compte des besoins en matière de déplacement.			,	
3-629-09 Autres Dépenses	425 557	470 557	d	470 557
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses diverses de fonctionnement des structures du département. L'augmentation s'explique par un renforcement des dotations des services.			,	
3-629-24 Produits pharmaceutiques	81 520	81 520	q	81 520
La dotation est destinée à l'approvisionnement en médicament et produits pharmaceutiques de l'infirmerie de l'Ecole Nationale de la Police et de l'infirmerie de la Direction Générale de la Protection Civile.			,	
3-629-60 Autres Dépenses de Sécurité	174 201	174 201	20 000	194 201
L'inscription est destinée à la prise en charge des autres dépenses de sécurité. La mesure nouvelle positive s'explique par la création du présent chapitre au niveau de l'UF de la Direction générale de la Protection civile.				
3-629-66 Autres dépenses (appui unités)	0	q	175 000	175 000
La mesure nouvelle positive est relative à l'appui au fonctionnement des unités spéciales de la Police, de la Garde, de la Gendarmerie, de l'Inspection et de l'Office Central des Stupéfiants.				
3-629-67 Autres dépenses (régie opérations)	1 0	9	400 000	400 000
La mesure nouvelle positive est relative à l'appui aux opérations de sécurité.			•	
3-629-68 Autres dépenses (renseignements)	0	q	200 000	200 000
La mesure nouvelle positive est relative à la prise en charge des opérations de renseignement.				
3-629-76 Autres dépenses de matériel	44 448	44 448	q	44 448
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses de matériels non prévus au niveau des autres chapitres.				
5-231-10 Travaux et constructions	400 000	400 000	d	400 000
L'inscription est destinée à : - la réalisation d'infrastructures au niveau des structures du département la construction des logements pour les officiers et sous-officiers des forces de sécurité la construction de postes, de centres de secours, de pelletons de brigades, logements et de commissariats pour les structures du département.		,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		
5-234-10 Dépenses en Investissement	2 315 000	600 000	q	600 000
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses d'équipement des structures relevant du Département. La baisse s'explique par le caractère non récurent des dépenses d'équipement.				

MINISTERE DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION CIVILE		2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEPENSES DES MINISTERES				
5-629-10 Equipements Services Sécurité	6 774 138	4 000 000	q	4 000 00
La dotation est destinée aux dépenses ci-après : - l'acquisition des véhicules pour les structures du département; - l'achat d'armes individuelles et munitions pour les agents de sécurité; - l'achat de matériel de maintien d'ordre; - l'achat et l'installation des matériels de télécommunication et de transmission pour le département; - l'achat d'équipement pour les commissariats et les légions; - l'achat de matériels d'incendie; - l'achat de chameaux, de chiens et de chevaux. La baisse s'explique par la reduction de la dotattion du chapitre.	;			
B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR				
5-231-10 Travaux et constructions	855 000	440 000	q	440 00
L'inscription est destinée à la prise en charge des activités ci-après: - construction et équipement des infrastructures pour la Police Nationale; - construction et équipement des infrastructures pour la Protection Civile; - construction et équipement des infrastructures pour la Garde Nationale; - construction et équipement des infrastructures pour la Gendarmerie Nationale. La baisse s'explique par la prise en compte de la programmation faite dans le PTI.				
5-234-10 Dépenses en Investissement	1 180 000	460 000	- 300 000	160 00
L'inscription est destinée à la prise en charge des activités ci-après: - construction et équipement des infrastructures pour la Police Nationale; - construction et équipement des infrastructures pour la Protection Civile; - construction et équipement des infrastructures pour la Garde Nationale; - construction et équipement des infrastructures pour la Gendarmerie Nationale. La baisse et la mesure nouvelle négative s'expliquent par la prise en compte de la programmation faite dans le PTI.				
5-629-11 Fonctionnement lié à l'investissement	120 000	120 000	q	120 00
L'inscription est destinée à la prise en charge des activités dans le cadre du Programme de gestion des catastrophes naturelles.				
TOTAL MINISTERE DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION CIVILE	43 974 613	46 259 698	5 673 923	51 933 62

CURITE D'ETAT			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES MINISTERES				
2-617-10 Dépense de formation	144 000	144 000	q	144 00
La dotation est destinée à la prise en charge des frais de formation et de perfectionnement du personnel.				
3-242-10 Matériel informatique	41 500	29 050	q	29 0
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'acquisition de matériels informatiques et consommables de bureau. La diminution découle d'un redéploiement des crédits opéré par la DGSE.				
3-621-10 Dépenses Matériel-fonctionnement des services	32 075	139 025	d	139 02
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées au fonctionnement courant des services de la DGSE. L'augmentation s'explique par un redéploiement des crédits opéré par la DGSE.			-	
3-621-16 Habillement	88 250	118 250	d	118 2
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à : - l'habillement des chauffeurs, des plantons et des agents de maison ; - l'acquisition de tenues spéciales. L'augmentation s'explique par un redéploiement des crédits opéré par la DGSE.			,	
3-621-17 Alimentation	60 900	60 90 d	d	60 90
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses d'alimentation des services de la DGSE.			YI	
3-621-40 Carburants et lubrifiants	450 000	450 000	q	450 0
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de carburants et lubrifiants.				
3-622-12 Entretien matériel informatique	5 000	5 000	q	5 0
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à : - l'entretien et la réparation du parc informatique ; - l'achat de consommables informatiques.				
3-622-20 Entretien véhicule - réparation	350 000	350 000	q	350 0
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'entretien et à la réparation des véhicules et engins à deux roues, à l'achat de pièces de rechange.			,,	
3-622-31 Entretien courant des bâtiments	38 695	38 888	q	38 8
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais de nettoyage et de gardiennage et autres dépenses d'entretien des bâtiments de la Sécurité d'Etat.				
3-625-10 Electricité et eau	44 531	46 758	q	46 7
L'inscription est destinée à la prise en charge des factures d'électricité des services de la DGSE. L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'évolution du niveau de consommation.			·	
3-625-11 Eau	8 000	8 400	q	8 4
L'inscription est destinée à la prise en charge des factures d'eau de la Direction Générale de la Sécurité d'Etat.				
3-626-10 Rédevances téléphoniques	73 544	268 997	q	268 9
La dotation de cette rubrique est destinée à la prise en charge des redevances téléphoniques des services de la DGSE. L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'évolution du niveau de consommation.				
3-627-40 Hébergement	300 000	300 000	<u>d</u>	300 0
	IL 000 000	300 004		300 0

235	SECURITE D'	ETAT			2017	
			Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEP	ENSES DES N	IINISTERES				
	3-628-10	Indemnité de déplacement	55 526	63 855	q	63 855
	- frais - frais - frais	iption est destinée à la prise en charge des : de missions à l'intérieur et à l'extérieur du pays ; de différentes réceptions ; d'hébergement des invités. nentation s'explique par un redéploiement des crédits opéré par la DGSE.				
	3-628-20	Frais de transport	102 500	117 875	q	117 875
	- à l'ac - à l'en - aux b	ation est destinée à la prise en charge des dépenses liées : hat de carburant et lubrifiants ; tretien et à la réparation des véhicules ; esoins nouveaux en matériels de transport et dotations en carburants. nentation s'explique par un redéploiement des crédits opéré par la DGSE.				
	3-628-25	Frais de transport à l'extérieur	31 575	31 575	q	31 575
	L'inscr de titre	iption est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de billets d'avion et es de transport dans le cadre des missions à l'extérieur.				
	3-629-09	Autres Dépenses	2 500 000	2 500 000	q	2 500 000
		iption est destinée à la prise en charge des autres dépenses des services de la DGSE qui ne as prévues au niveau des autres chapitres.				
	3-629-60	Autres Dépenses de Sécurité	900 000	900 000	q	900 000
	L'inscr DGSE	iption est destinée à la prise en charge des autres dépenses de sécurité des services de la .				
TOT	AL SECURI	ΓΕ D'ETAT	5 226 096	5 572 573	q	5 572 573

STERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTA
S DES MINISTERES				
2-611-00 Personnel	9 120 996	8 669 710	- 30 503	8 639
Le montant de ce chapitre est destiné à la prise en charge des dépenses liées aux salaires et accessoires de salaires des agents relevant du Département. La dimunition s'explique par la prise en charge de l'état nominatif du Bureau Central de la Solde. La mesure nouvelle négative s'explique par le rattachement de la Direction Générale de l'Administration des Biens de l'Etat et du Parc auto au Ministère en charge des Domaines de l'Etat.				
3-621-10 Dépenses Matériel-fonctionnement des services	268 941	841 695	- 2 586	839
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'équipement des structures du Département (acquisition de mobiliers de bureau, achat de fournitures de bureau, autres dépenses de fonctionnement). L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation. La mesure nouvelle négative s'explique par le rattachement de la Direction Générale de l'Administration des Biens de l'Etat et du Parc Auto au Ministère en charge des Domaines de l'Etat.				
3-621-13 Informatisation des salaires	618 308	618 308	þ	618
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'informatisation des salaires.				
3-621-14 Impressions & Imprimés	1 436 858	1 436 858	d	1 436
et les quittanciers et imprimés sécurisés pour la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique. La dotation est aussi destinée à l'achat de papiers, d'en-têtes et d'encres d'impression pour la confection des documents budgétaires. 3-621-15 Fournitures techniques	2 140	2 140	- 2 140	
La dépense est destinée à l'achat de fournitures techniques (livres et revues spécialisés) pour la Direction Générale de l'Administration des Biens de l'Etat. La mesure nouvelle négative s'explique par le rattachement de la Direction Générale de l'Administration des Biens de l'Etat au Ministère en charge des Domaines de l'Etat.	<u> </u>	2 144	- 2 144	
3-621-16 Habillement	399 800	399 800	q	399
Cette dotation est destinée à l'achat de tenues et accessoires d'habillement pour les agents de la Direction Générale des Douanes.				
3-621-19 Dépenses de fonctionnement (Cellule SIDA)	871	784	d	
La dotation est destinée pour la prise en charge du fonctionnement de la Cellule sectorielle du VIH SIDA du Département.			,	
3-621-20 Besoins nouveaux des Services	60 175	d	104 158	104
La mesure nouvelle positive est destinée pour la prise en charge des dépenses imprévues du département. Elle est aussi destinée à l'entretien et à la réparation de machines et d'engins diverses et à l'achat de consommables informatiques, de pneumatiques pour les véhicules et engins à deux roues. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.	5			
3-621-40 Carburants et lubrifiants	119 643	188 509	q	188
			, <u>, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,</u>	
La dotation est destinée à la prise en charge de l'achat de carburant et lubrifiant pour le fonctionnement et les missions de terrain des services du département. Le chapitre prend en charge les dépenses pour le fonctionnement des groupes électrogènes du Département. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.	;			

STERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES		2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTA
ES DES MINISTERES				
3-622-12 Entretien matériel informatique	52 025	165 475	q	165
La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'entretien des réseaux informatiques et des logiciels du département. L'inscription est aussi destinée à l'achat des pièces de rechange pour les ordinateurs, les photocopieuses et les retroprojecteurs. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
3-622-20 Entretien véhicule - réparation	2 134	6 000	q	6
La dotation est destinée à la prise en charge de l'entretien et de la réparation des véhicules et engins à deux roues, à l'achat des pièces détachées pour les véhicules et engins à deux roues. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
3-622-21 Frais d'entretien des véhicules	32 384	121 671	3 000	124
La dotation est destinée à l'entretien et à la réparation des véhicules et engins à deux roues. La mesure nouvelle positive s'explique par la création d'un chapitre pour la Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation de certaines structures.				
3-622-30 Entretien des bâtiments	26 754	26 754	d	26
Cette dotation est destinée aux dépenses relatives à la réfection des bâtiments du Département.		<u>'</u>		
3-622-31 Entretien courant des bâtiments	606 321	609 308	- 5 250	604
Le montant de ce chapitre est destiné à l'entretien, au nettoyage et au gardiennage des services du département. La mesure nouvelle négative s'explique par le rattachement de la Direction Générale de l'Administration des Biens de l'Etat au Ministère en charge des Domaines de l'Etat.				
3-623-21 Programme de Communication	30 900	32 445	d	32
Cette dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de communication du cabinet, des frais de publication de DAO et d'insertion d'interviews. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
3-625-10 Electricité et eau	622 626	653 758	q	653
La dotation est destinée à la prise en charge des factures de consommation d'électricité de l'ensemble des services du Département. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.	,			
3-625-11 Eau	322 000	338 100	q	338
La dotation est destinée à la prise en charge des factures de consommation d'eau, des installations et raccordements en eau pour les services du Ministère. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.	·			
3-626-10 Rédevances téléphoniques	796 602	756 772	q	756
La dotation est destinée à la prise en charge des factures SOTELMA, Malitel et Orange des structures et projets du Département. La baisse s'explique par la révision de la dotation.				
3-626-20 Frais postaux	41 772	47 961	q	47
La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'expédition des courriers du Département et à l'achat de timbres. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.			,	
3-628-10 Indemnité de déplacement	101 577	256 190	d	256
La dotation est destinée à la prise en charge des frais de participation aux réunions statutaires (colloques, séminaires), aux missions à l'intérieur et à l'extérieur. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				

IISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES MINISTERES				
3-628-20 Frais de transport	78 729	305 238	- 9 219	296 01
La dotation est destinée à la prise en charge de l'entretien et à la réparation de véhicules et engins à deux roues, à l'achat de carburant et lubrifiant pour le fonctionnement des services du Département. l'Augmentation s'explique par le renforcement de la dotation. La mesure nouvelle négative s'explique par le rattachement de la Direction Générale de l'Administration des Biens de l'Etat et du Parc Ouitil au Ministère en charge des Domaines.				
3-628-22 Indemnité de mission	9 722	24 305	þ	24 30
La dotation est destinée à la prise en charge des indemnités de mission du personnel de l'Inspection des Finances. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.)		,	
3-628-25 Frais de transport à l'extérieur	140 907	167 540	25 000	192 54
La dotation est destinée à la prise en charge des frais de transport des membres du Cabinet et autres agents à l'extérieur. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des frais de transport de la DRH.				
3-629-09 Autres Dépenses	29 554	34 890	q	34 89
La dotation est destinée à la prise en charge de l'entretien de véhicules, de l'achat de carburants et de vignettes. La dotation permet de prendre en charge toutes autres dépenses d'achat de biens et services. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.			_	
3-629-77 Autres dépenses de matériel	15 123	62 513	q	62 51
La dotation est destinée à la prise en charge de matériels divers pour le compte des services du Département. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
4-221-03 Appui Fonct. Antennes Douanes à l'Extérieur	11 620	11 458	q	11 45
La dotation est destinée à l'appui au fonctionnement des antennes des Douanes à l'extérieur, notamment Dakar et Abidjan.				
4-221-08 Appui Cellule passation marchés	C	q	100 000	100 00
La mesure nouvelle s'explique par la prise en charge du fonctionnement des Cellules de Passation des Marchés qui seront installées auprès des Départements Ministériels.				
4-221-09 Appui plan d'action microfinances	C	q	100 000	100 00
La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge du plan d'action de la microfinance.				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	89 676	71 741	q	71 74
La dotation est destinée à la prise en charge de diverses dépenses de fonctionnement des services du Ministère. La dimunition s'explique par la révision de la dotation.				
4-631-55 Subvention aux org. pub. (appui SIGTAS)	C	d	75 000	75 00
La mesure nouvelle positive s'explique par la création du chapitre pour la prise en charge des dépenses du SIGTAS.				
4-632-52 Subvention (appui C.S.Ref. Eco. fin. Mon.)	16 600	114 940	þ	114 94
Cette dotation est destinée à prendre en charge les dépenses de personnel, les dépenses de fonctionnement et d'équipement de la Cellule de Suivi des Réformes Economiques, Financières et Monétaires de l'UEMOA. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				

IISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
SES DES MINISTERES				
4-632-53 Subvention (appui centre saisie fichier exo)	57 270	57 270	þ	57 2
Cette dotation est destinée à prendre en charge les dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement du Centre de saisie du fichier des exonérations.				
4-641-00 Appui informatisation CAISEF	C	q	250 000	250 0
La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des dépenses pour l'informatisation des services financiers.				
4-641-12 Participation au fonctionnement (SIGTAS)	1 207 650	1 207 650	q	1 207 6
Cette dotation est destinée à la prise en charge des salaires des contractuels, du fonctionnement courant des centres informatisés des Impôts (contrat d'entretien, de maintenance et de gardiennage, achat de consommables, de matériels informatiques et bureautiques).				
4-641-13 Appui fonctionnement cellule CSLP	312 808	428 985	q	428 9
La dotation est destinée à la prise en charge du fonctionnement de la Cellule Coordination du CSLP. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
4-641-17 Appui fonct. comité viabilité dette publique	33 200	33 200	þ	33 2
La dotation est destinée à la prise en charge du fonctionnement du Comité de la Vialibité de la Dette Publique.			-	
4-641-18 Appui fonctionnement CAISFF	375 220	382 020	þ	382 (
La dotation est destinée à la prise en charge du salaire et accessoires de salaire du personnel. Elle est destinée à l'achat de fournitures, de matériels informatiques et bureautiques, d'imprimés et impression, à l'entretien et au gardiennage. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
4-641-19 Appui fonct.CARFIP	415 000	415 000	þ	415 C
La dotation est destinée à la prise en charge du fonctionnement de la CARFIP (équipement, consommables informatiques, carburant et lubrifiant, fournitures).			-	
4-641-21 Appui fonct. CCS/SFD	174 300	279 750	q	279 7
La dotation est destinée à la prise en charge du fonctionnement de la Cellule de Coordination des Systèmes Financiers Décentralisés (équipement,consommables informatiques, carburant et lubrifiant, fournitures). L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
4-641-31 Appui Unité Suivi Stratég. Secteur Financier	86 100	175 000	q	175 0
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement de l'Unité de Suivi Stratégique du Secteur Financier. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
4-641-35 Appui PAGAMGFP (CAISFF)	450 000	450 00 d	d	450 C
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'appui au Plan d'Action Gouvernemental pour l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques (PAGAM/GFP II) de la CAISFF.			JL.	
4-641-40 Appui PAGAMGFP (CNSC)	50 000	60 000	d	60 C
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'appui au Plan d'Action Gouvernemental pour l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques (PAGAM/GFP II) du Conseil National de la Société Civile. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				

STERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES		2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAI
ES DES MINISTERES				
4-641-41 Appui PAGAMGFP (DGABE)	30 000	30 000	- 30 000	
La dotation était destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'appui au Plan d'Action Gouvernemental pour l'amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques (PAGAM/GFP II) de la Direction Générale de l'Administration des Biens de l'Etat La mesure nouvelle négative s'explique par le rattachement de la Direction Générale de l'Administration des Biens de l'Etat au Ministère en charge des Domaines de l'Etat.				
4-641-42 Appui PAGAMGFP (DGB)	300 000	350 000	q	350 (
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'appui au Plan d'Action Gouvernemental pour l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques (PAGAM/GFPII) de la Direction Générale du Budget. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
4-641-46 Appui PAGAMGFP (DGD)	260 000	280 000	q	280 (
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'appui au Plan d'Action Gouvernemental pour l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques (PAGAM/GFP II) de la Direction Générale de la Douane. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
4-641-47 Appui PAGAMGFP (DGDP)	50 000	40 000	q	40 (
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'appui au Plan d'Action Gouvernemental pour l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques (PAGAM/GFP II) de la Direction Générale de la Dette Publique. La dimunition s'explique par la révision de la dotation.				
4-641-48 Appui PAGAMGFP (DGI)	380 000	400 000	q	400
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'appui au Plan d'Action Gouvernemental pour l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques (PAGAM/GFP II) de la Direction Générale des Impôts. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.			Ţ.	
4-641-52 Appui PAGAMGFP (DGMP/DSP)	80 000	100 000	q	100
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'appui au Plan d'Action Gouvernemental pour l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques (PAGAM/GFPII) de la Direction Générale des Marchés Publics et des Délégations de Service Public. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
4-641-53 Appui PAGAMGFP (DNCF)	100 000	120 000	d	120
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'appui au Plan d'Action Gouvernemental pour l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques (PAGAM/GFP II) de la Direction Nationale du Conrôle Financier.				
4-641-58 Appui PAGAMGFP (DNPD)	120 000	80 000	d	80
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'appui au Plan d'Action Gouvernemental pour l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques (PAGAM/GFP II) de la Direction Nationale de la Planification de Développement. La dimunition s'explique par la révision de la dotation.				
4-641-60 Appui PAGAMGFP (DNTCP)	360 000	420 000	d	420
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'appui au Plan d'Action Gouvernemental pour l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques (PAGAM/GFP II) de la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.	,			

STERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES			2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL	
ES DES MINISTERES					
4-641-62 Appui PAGAMGFP (DRH-SDEF)	100 000	100 000	q	100 0	
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'appui au Plan d'Action Gouvernemental pour l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques (PAGAM/GFP) de la Direction des Ressources Humaines.					
4-641-63 Appui PAGAMGFP (IF)	20 000	60 000	q	60 0	
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'appui au Plan d'Action Gouvernemental pour l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques (PAGAM/GFP) de l'Inspection des Finances. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.			1		
4-641-65 Appui PAGAMGFP (CARFIP)	300 000	530 000	q	530 (
La dotation est destinée pour la prise en charge des dépenses liées à l'appui au Plan d'Action Gouvernemental pour l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques (PAGAM/GFP) de la CARFIP, (dont INSTAT, SHA, CT-CSLP,CFD,CF/AN,DGAT, DGCE). L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					
4-641-69 Appui formation CFD	307 100	307 100	- 307 100		
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de formation et de perfectionnement des cadres de l'Administration de l'Etat au CFD. La mesure nouvelle négative s'explique par le rapatriement des crédits du chapitre à la Section budgétaire du CFD.					
4-641-78 Appui fonctionnement (CSPP)	106 100	170 300	q	170 3	
La dotation est destinée à la prise en charge du fonctionnement de la Cellule de Suivi des Projets et Programmes. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					
4-641-79 APPUI PAGAMGFP (CADD/MEF)	20 000	50 000	q	50 (
La dotation est destinée pour la prise en charge des dépenses liées à l'appui au Plan d'Action Gouvernemental pour l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques (PAGAM/GFP) de la CADD du Département. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					
4-641-82 APPUI PAGAMGFP (ARCH. NUM)		d d	60 000	60 (
La mesure nouvelle s'explique par la prise en charge des dépenses relatives aux archives numériques					
4-643-27 Participat° au fonct. (délégat° minist./institut°)	90 240	117 600	Q	117	
Cette dotation est destinée à la prise en charge de certaines depenses des délégations de la Direction Nationale du Contrôle Financier auprès des Ministères/Institutions. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					
4-643-31 Participat° au fonct. (préparat° suivi budget)	561 718	561 718	q	561	
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à la mise en oeuvre des activités prévues dans le cadre de la poursuite des directives de l'UEMOA en matière de préparation et suivi du budget d'Etat. Elle est destinée aussi à toutes autres dépenses de fonctionnement, de perfectionnement et de formation des agents de la Direction Générale du Budget dans le cadre du basculement du budget d'Etat du mode comptable en mode programme.					
5-211-20 Etudes et recherches	(<u> </u>	500 000	500 (
La mesure nouvelle positive s'explique par la création de ce chapitre dans le cadre du renforcement de capacités des agents en matière de recherches sur le domaine des finances publiques, notamment l'initiation en technique de recherchces.					

10	MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES			2017	
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEF	PENSES DES MINISTERES				
	5-234-10 Dépenses en Investissement	589 500	350 000	d	350 000
	La dotation est destinée à la prise en charge des diverses dépenses d'équipements et de logistiqu des services relevant du Ministère (matériels informatiques, bureautiques, transport). Elle est auss destinée à la réhabilitation des bâtiments. La dimunition s'explique par la révision de la dotation.				
	5-243-10 Matériel de transport	3 000 000	3 000 000	- 3 000 000	(
	La dotation est destinée à l'acquisition de matériel roulant pour l'ensemble de l'Administration d'Ett La mesure nouvelle négative s'explique par le rattachement de la DGABE au Ministère en charge des Domaines de l'Etat.	at.			

310 MINIST	TERE D	E L'ECONOMIE ET DES FINANCES			2017	
			Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
B.S.I. FINAN	NCEME	NT INTERIEUR				
5-	5-211-20	Etudes et recherches	1 100 000	1 320 000	d	1 320 000
	- PRO - APPI - APPI - FON	ation est déstinée aux dépenses relatives aux Projets et Programmes suivants : GRAMME PERFECTIONNEMENT AGENTS MEF ; JI A LA MIGRATION DE PRED 5 ; JI ELABORATION MALI EMERGENT ; JI PROGRAM. SUIVI EVALUAT° INVESTISSEMENTS ; DS D'ETUDE PREPARAT° DES PROJETS. sentation s'explique par la renforcement de certains projets.				
5-	-231-10	Travaux et constructions	1 300 000	1 300 000	- 200 000	1 100 000
	- const - const La mes	à la mobilisation des recettes Intérieures ; ruction des Directions des Douanes ; ruction équipement immeuble Hôtel du Plan. sure nouvelle négative s'explique par la non dotation du projet relatif aux travaux vement immeuble Hôtel ACI.				
5-	-234-10	Dépenses en Investissement	6 601 000	7 896 000	280 000	8 176 000
	- EQUI - REHA - REHA - ARC - RENF - INTE - AMEI -ACQU -ELABI -CONN La hau La mes -REHA -PROJ -PROG	ation est destinée à la prise en charge des projets et Programmes suivants : PEMENT INSPECTION DES FINANCES; ABILITATION IMMEUBLE DGDP; ABILITATION EX HOTEL DES FINANCES; HIVAGE NUMERIQUE DFM / MEF; FORCEMENT INFRASTRUCT. EQUIP. CAISFF; RCONNEXION DES BASES DE DONNEES DU MEF; NAGEMENT/EQUIPEMENT DRCF/DELEGATIONS; ISIIT° TERRAIN / CONSTRUCT° DRB-DRCF DISTRICT BKO DRATION LOGICIEL GESTION DES SOLDES; ISTRUCTION / EQUIPEMENT DIRECT° GENERALE DOUANES; ses s'explique par le renforcement de la dotation. Sure nouvelle positive s'explique par la création de ligne budgétaire pour certains projets: BILITATION/ EXTENSION DGMP; ET FILETS SOCIAUX JIGISEJIRI/IDA; SRAMME PROMOTION PLANIFICAT° GESTION DEVELOPPEMENT; ITRUCTION/EQUIP. IMMEUBLE HOTEL DU PLAN.				

STERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	тот
IANCEMENT INTERIEUR				
5-629-11 Fonctionnement lié à l'investissement	2 073 000	2 313 000	- 158 000	2 155
La dotation est destinée à prendre en charge les dépenses relatives: - à l'appui à la viabilité de la Dette; - au projet de filets sociaux Jigiseme Jiri/IDA; - au Projet renforcement des capacités modélisation; - à l'appui mise en oeuvre du CSCRP; - à l'appui Cellule PAT; - au projet de reconstruction et de relance économique; - à l'appui à la mise en oeuvre Plan Harmonisation de l'Aide; - Projet renforcement capacité modélisation & prévision macroéconomique; - Appui élaboration mali émergent; - Projet appui gouvernance économique (PAGE); - Appui fonds développement économique (FDE); - Appui cellule développement secteur financier; - Réhabilitation extension équipement DRPSIAP; - Appui cellule suivi des projets; - Programme promotion planification gestion développement. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation. La mesure nouvelle négative s'explique par la non dotation de certains projets au MEF.				
ANCEMENT EXTERIEUR				
5-234-10 Dépenses en Investissement	9 423 185	11 845 811	- 329 360	11 51
La dotation est destinée aux dépenses relatives à la mise en oeuvre des activités des projets suivants : PROGRAM ASSISTANCE TECHN./DFM-MEF ; - PROGRAM. ASSISTANCE TECHN./DG B ; - PROGRAM. ASSISTANCE TECHN./DG B ; - PROGRAM. ASSISTANCE TECHN./DG I ; - PROGRAMME ASSISTANCE TECHN./ AUTO. REGUL. MARCHE PUBLIC ; - PROJET FILETS SOCIAUX JIGISEJIRI / IDA ; - PROJET DE RECONSTRUCTION & DE RELANCE ECONOMIQUE (IDA) ; - PROJET APPUI GOUVERNANCE ECONOMIQUE (FAD) ; - PROJET APPUI GOUVERNANCE ECONOMIQUE (PAGE). L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation de certains projets. La mesure nouvelle négative s'explique par la non dotation de certains projets: - PROGRAM. ASSISTANCE TECHN./DGMP-DSP;				
- PROGRAM. ASSISTANCE TECHN./DNCF; - PROGRAM. ASSISTANCE TECHN./DNTCP.				

LLULE NAT. TRAITEMENT INFORMAT° FIN. (CENTIF)			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES MINISTERES				
2-611-00 Personnel	1 0	q	250 000	250 0
La dotation est destinée à prendre en charge les salaires et accessoires de salire du personnel du Centre. La mesure nouvelle positive s'explique par création du chapitre.				
4-643-10 Participation au fonctionnement	461 900	511 900	Q	511 9
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement de la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières notamment les dépenses liées : - à la prise en compte des actions qui n'ont pas pu être réalisées ; - aux salaires du personnel ; - aux voyages d'études et de la participation de la CENTIF-Mali aux différentes réunions plénières annuelles statutaires, notamment : deux de GAFI, deux du Groupe Egmont et deux du GIABA ; - à l'augmentation des activités de la Cellule qui reçoit de plus en plus de déclarations de soupçon et de demandes d'information des Cellules de Renseignement Financier (CRF) partenaires ; - aux exigences de respect des normes des CRF recommandées par le Groupe Egmont et le GAFI notamment ; - à l'évaluation des risques et à la mise en place d'une approche basée sur les risques. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
CELLULE NAT. TRAITEMENT INFORMAT' FIN. (CENTIF)	461 900	511 900	250 000	761

ORITE REGULAT. MARCHES PUB. DELEG. SCE PUB. (ARMDS)			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES E.P.A.				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	465 159	420 411	q	420 4
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - à l'achat de fournitures et mobiliers de bureau ; - à l'entretien et réparation de véhicules ; - à l'achat de carburants et lubrifiants ; - à l'entretien de bâtiment ; - aux frais de missions à l'intérieur et à l'extérieur ; - au paiement des factures d'eau, de téléphone et d'électricité ; - à la prise en charge des rémunérations, primes et heures supplémentaires du personnel autres dépenses de fonctionnement. La diminution s'explique par le réajustement des crédits.				
4-641-72 APPUI PAGAMGFP (ARMDS)	20 000	20 000	q	20 0
La dotation est destinée à la prise en charge des activités de l'autorité dans le cadre du PAGAM/GFP II.				
AUTORITE REGULAT. MARCHES PUB. DELEG. SCE PUB. (ARMI	(85 159)	440 411	þ	440 4

ENCE DE DEVELOPPEMENT REG. KAYES			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES E.P.A.				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	75 000	80 000	þ	80 00
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement de l'Agence. L'augmentation est destinée à l'amélioration de la fonctionnalité des ADR.				
4-631-13 Personnel E.P.A.	74 400	82 000	q	82 00
La mesure est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaire du personnel de l'Agence. L'augmentation s'explique par la prise en charge des avancements.			· ·	
4-631-14 Electricité & Téléphone	12 000	12 000	q	12 00
L'inscription est destinée au paiement des factures d'électricité, d'eau et de téléphone de l'Agence.				
5-234-10 Dépenses en Investissement	10 000	20 000	q	20 00
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'équipement de l'Agence. L'augmentation s'explique par la prise en compte des besoins de renforcement en équipements des ADR.	3		1	
AGENCE DE DEVELOPPEMENT REG. KAYES	171 400	194 000	q	194 00

NCE DE DEVELOPPEMENT REG. KOULIKORO			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES E.P.A.				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	75 000	80 000	q	80 0
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement de l'Agence. L'augmentation est destinée à l'amélioration de la fonctionnalité des ADR.			1	
4-631-13 Personnel E.P.A.	74 400	82 000	q	82 0
La mesure est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaire du personnel de l'Agence. L'augmentation s'explique par la prise en charge des avancements.			1	
4-631-14 Electricité & Téléphone	12 000	12 000	þ	12 0
L'inscription est destinée au paiement des factures d'électricité, d'eau et de téléphone de l'Agence.	-			
5-234-10 Dépenses en Investissement	10 000	20 000	q	20 00
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'équipement de l'Agence. L'augmentation s'explique par la prise en compte des besoins de renforcement en équipements des ADR.			,	
AGENCE DE DEVELOPPEMENT REG. KOULIKORO	171 400	194 000	d	194 0

FICE NAT. DES PRODUITS PETROLIERS			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
SES DES E.P.A.				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	247 894	321 241	q	321 2
La dotation est destinée aux dépenses liées : - à l'achat de fournitures et matériels de bureau, de carburants et lubrifiants ; - à l'entretien et maintenance des matériels de bureau, informatiques et électriques ; - au frais de transport et de transfert ; - au contrôle de qualité des produits sur toute l'étendue du territoire national ; - à la collecte des statistiques de vente et de consommation des produits pétroliers et à la vérification du respect des mesures de sécurité au niveau des infrastructures pétrolières et autres dépenses de fonctionnement. L'augmentation s'explique par la révision de la dotation.				
4-631-13 Personnel E.P.A.	236 762	262 721	q	262 7
La dotation prend en charge les dépenses liées aux salaires et accessoires de salaires du personne de l'ONAP. L'augmentation s'explique par la prise en charge des besoins nouveaux notamment l'augmentation de l'effectif.	I			
4-631-14 Electricité & Téléphone	56 658	58 358	q	58 3
La dotation prend en charge les dépenses relatives aux frais d'électricité, d'eau et de téléphone de l'ONAP. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
5-234-10 Dépenses en Investissement		d	50 000	50 0
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'investissement de l'ONAP. La mesure nouvelle positive s'explique par la création du chapitre.			<u>, </u>	
5-621-12 Sécurisation des dépôts	C	d d	150 000	150 0
La dotation est destinée à la prise en charge des activités relatives à la sécurisation des dépôts. La mesure nouvelle positive s'explique par la création et la dotation d'un chapitre pour la sécurisation des dépots.			'	
NANCEMENT INTERIEUR				
5-234-10 Dépenses en Investissement	972 000	1 134 000	- 410 000	724 (
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - à l'aménagement et à l'équipement de bureaux de l'Office ; - au projet de "Constitution d'un Stock National de Sécurité ONAP; L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation. La mesure nouvelle négative s'explique par la non reconduction de la dotation du projet relatif à l'acquisition d'un laboratoire mobile.				
OFFICE NAT. DES PRODUITS PETROLIERS	1 513 314	1 776 320	- 210 000	1 566 3

STITUT NATIONAL DE STATISTIQUE			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ISES DES E.P.A.				
4-221-05 Participation au fonctionnement (C.Stat.)	166 000	166 000	q	166 00
La dotation est destinée à l'appui au fonctionnement de la Cellule Statistique de l'Institut.				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	24 900	22 410	d	22 4 ⁻
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à : -l'achat de fournitures, de mobiliers, de matériel de bureau, et de matériels informatiques; -l'achat de carburants et lubrifiants; -l'entretien et la maintenance des climatiseurs et matériels électriques; -l'entretien et la réparation des véhicules; -l'entretien courant des bâtiments; -l'entretien de bâtiments et divers; -l'appui conseil aux structures du système statistique ; -au traitement et à l'analyse des données statistiques et autres dépenses de fonctionnement. La baisse s'explique par la diminution de la dotation.				
4-631-13 Personnel E.P.A.	307 157	289 402	q	289 4
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux salaires et accessoires de salaires du personnel de l'INSTAT. La baisse s'explique par la prise en compte des nouvelles charges de personnel.			'	
NANCEMENT INTERIEUR				
5-234-10 Dépenses en Investissement	649 000	2 650 000	q	2 650 0
La dotation est destinée à la construction et à l'Equipement de l'Immeuble de l'INSTAT ainsi qu'à l'appui à la mise en oeuvre des activités de l'INSTAT. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du projet de CONSTRUCTION / EQUIPEMENT IMMEUBLE INSTAT.				
5-629-11 Fonctionnement lié à l'investissement	673 500	741 500	- 41 500	700 0
La dotation est relative aux dépenses de fonctionnement lié à l'investissement de l'INSTAT. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation. La mesure nouvelle négative est due à la non reconduction de la dotation du projet APPUI CENTRE FORMATION EN STATISTIQUES.				
INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE	1 820 557	3 869 312	- 41 500	3 827 8

317 CENTRE	FORMATION POUR LE DEVELOPPEMENT			2017	
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEPENSES [DES E.P.A.				
4-6	31-10 Subvention aux organismes publics	87 150	137 150	q	137 150
4-6	La dotation permet d'appuyer le Centre de Formation pour le Développement pour la réalisation de ses dépenses de fonctionnement notamment : - l'achat de fournitures de bureau ; - les dépenses de communication et marketing ; - l'entretien et la réparation des véhicules ; - l'entretien de matériels roulants ; - l'assurance des véhicules, des motos et du bâtiment ; - la location de bande passante ; - l'achat de carburant et de lubrifiant ; - l'entretien de bâtiment et autres dépenses de fonctionnement. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation. 41-38 Appui PAGAMGFP (CFD) Le chapitre est destiné à assurer la prise en charge des dépenses liées à l'appui au Plan d'Action	20 000	20 000	q	20 000
	Gouvernementale pour l'Amélioration et la modernisation de la Gestion des Finances Publiques du CFD.				
4-6	41-69 Appui formation CFD	q	q	450 000	450 000
	La dotation est destinée à la prise en charge du fonctionnement du CFD La mesure nouvelle s'explique par le rapatriément du chapitre qui était inscrit au niveau de la DFM du MEF.				
B.S.I. FINANO	EMENT INTERIEUR				
5-2	34-10 Dépenses en Investissement	q	þ	200 000	200 000
	La mesure nouvelle s'explique par la prise en charge des dépenses d'investissement prévues.				
5-6	29-11 Fonctionnement lié à l'investissement	q	q	125 000	125 000
	La mesure nouvelle s'explique par la prise en charge des dépenses relatives au fonctionnement lié à l'investissement qui sont prévues.				
TOTAL CEI	NTRE FORMATION POUR LE DEVELOPPEMENT	107 150	157 150	775 000	932 150

18 AGENCE DE DEVELOPPEMENT REG. SIKASSO			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEPENSES DES E.P.A.				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	75 000	80 000	q	80 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement de l'Agence. L'augmentation est destinée à l'amélioration de la fonctionnalité des ADR.				
4-631-13 Personnel E.P.A.	74 400	82 000	q	82 000
La mesure est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaire du personnel de l'Agence. L'augmentation s'explique par la prise en charge des avancements.				
4-631-14 Electricité & Téléphone	12 000	12 000	q	12 000
L'inscription est destinée au paiement des factures d'électricité, d'eau et de téléphone de l'Agence.				
5-234-10 Dépenses en Investissement	10 000	20 000	q	20 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'équipement de l'Agence. L'augmentation s'explique par la prise en compte des besoins de renforcement en équipements des ADR.	3		-	
OTAL AGENCE DE DEVELOPPEMENT REG. SIKASSO	171 400	194 000	q	194 000

NCE DE DEVELOPPEMENT REG. SEGOU			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES E.P.A.				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	75 000	80 000	q	80 0
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement de l'Agence. L'augmentation est destinée à l'amélioration de la fonctionnalité des ADR.				
4-631-13 Personnel E.P.A.	74 400	82 000	q	82 0
La mesure est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaire du personnel de l'Agence. L'augmentation s'explique par la prise en charge des avancements.			1	
4-631-14 Electricité & Téléphone	12 000	12 000	d	12 0
L'inscription est destinée au paiement des factures d'électricité, d'eau et de téléphone de l'Agence.				
5-234-10 Dépenses en Investissement	10 000	20 000	d	20 0
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'équipement de l'Agence. L'augmentation s'explique par la prise en compte des besoins de renforcement en équipements des ADR.			,	
AGENCE DE DEVELOPPEMENT REG. SEGOU	171 400	194 000	q	194 0

TERE DU TRAVAIL ET DE LA FONCT. PUBL.		2017			
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL	
ES DES MINISTERES					
2-611-00 Personnel	724 737	817 657	q	817 6	
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux salaires et accessoires de salaires des agents de l'Etat, des avancements d'échelons et de grades, des régularisations de situation. Cette augmentation est liée aux salaires et accessoires de salaires des agents de l'Etat, des avancements d'échelons et de grades, des régularisations de situation, et de recrutement de nouveaux agents					
3-621-10 Dépenses Matériel-fonctionnement des services	143 657	125 640	Q	125 6	
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de matériels et mobiliers de bureaux, de fournitures de bureau, de consommables informatiques, de produits alimentaires, de matériels techniques, du matériel informatique, d'imprimés, de vignettes et autres pour le fonctionnement courant des services.					
3-621-17 Alimentation	12 107	10 896	Q	10 89	
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'alimentation.					
3-621-19 Dépenses de fonctionnement (Cellule SIDA)	497	448	d	44	
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de sensibilisation sur le SIDA et le fonctionnement de la Cellule.			<u>, </u>		
3-621-20 Besoins nouveaux des Services	50 901	q	40 901	40 90	
L'inscription est destinée à l'achat d'équipements de bureau, de matériels techniques, de fourniturer de bureau, de produits alimentaires, de matériels informatiques, de consommables informatiques, des entretiens du matériel roulant, du matériel informatique, du carburant et divers pour les services du Département.					
3-621-40 Carburants et lubrifiants	62 432	61 262	d	61 26	
La dotation est destinée à l'achat de carburants et lubrifiants.La diminution est due au réajustement de la dotation du code économique.					
3-622-12 Entretien matériel informatique	17 112	15 401	q	15 40	
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - aux contrats d'entretien du matériel informatique, des photocopieuses des services du département ; - à l'achat de consommables informatiques, de matériels informatiques et de pièces de rechange des photocopieuses.					
3-622-20 Entretien véhicule - réparation	18 853	23 505	d	23 50	
L'inscription est destinée : - à la prise en charge des frais d'entretien et de réparation des véhicules du Département ; - à l'achat des pièces de rechange et des lubrifiants. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.			1		

ISTERE DU 1	RAVAIL ET DE LA FONCT. PUBL.		2017		
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
SES DES MINI	STERES				
3-622-30 Ent	retien des bâtiments	76 273	76 273	q	76 2 ⁻
- de l'entret - des presta - de l'entret - de l'achat - des presta - de l'achat - de l'achat	est destinée à la prise en charge : en et nettoyage des locaux; tions de gardiennage des locaux; en et la réparation des climatiseurs et des installations électriques des bâtiments; de fournitures et pose de climatiseurs; tions de désinsectisation et de dératisation des bureaux; de consommables et de produits d'entretien; de matériels de quincaillerie, de plomberie, d'électricité et de peinture; pes d'entretien des bâtiments.				
3-622-31 Ent	retien courant des bâtiments	15 438	15 438	q	15 4
 de l'entret des presta de l'entret de l'achat des presta de l'achat de l'achat de l'achat 	est destinée à la prise en charge : en et nettoyage des locaux ; tions de gardiennage des locaux ; en et à la réparation des climatiseurs et des installations électriques des bâtiments ; de fournitures et pose de climatiseurs ; tions de désinsectisation et de dératisation des bureaux ; de consommables et de produits d'entretien ; de matériel de quincaillerie, de plomberie, d'électricité et de peinture, pes d'entretien des bâtiments.				
3-625-10 Ele	ctricité et eau	93 568	90 246	d d	90 2
	est destinée à la prise en charge des factures d'électricité et d'eau des services Département.				
3-625-11 Eau		15 000	28 818	q	28 8
	est destinée à la prise en charge des factures d'eau.L'augmentation s'explique par le nt de la dotation budgétaire.				
3-626-10 Réc	levances téléphoniques	117 524	106 648	q	106 6
	est destinée à la prise en charge des factures de téléphone, fax et liaisons spécialisées s relevant du Département.				
3-626-12 Fra	·	13 586	13 586	d	13 5
	est destinée à la prise en charge des frais d'internet des structures du Département et e matériel internet.			<u>, </u>	
3-626-20 Fra	s postaux	322	324	q	3
	est destinée à la prise en charge des frais de timbre et d'expédition de courrier des Département.			·	
	emnité de déplacement	30 159	60 159	d	60 1
 missions a département 	est destinée à la prise en charge des frais et indemnités liés aux : a l'intérieur et à l'extérieur des membres du Cabinet et du personnel relevant du it ; l'études des cadres du département. tion s'explique par la prise en charge des missions statutaires.			,	

STERE DU TRAVAIL ET DE LA FONCT. PUBL.		2017			
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL	
ES DES MINISTERES					
3-628-20 Frais de transport	34 159	34 159	0	34 1	
L"inscription est destinée à la prise en charge : - des frais de transport pour les missions, de carburants et de lubrifiants des services du Département; - de certaines dépenses d'entretien et de réparation du matériel roulant.					
3-628-25 Frais de transport à l'extérieur	29 414	35 000	q	35 (
La dotation de cette rubrique est destinée à la prise en charge des billets d'avion et autres frais liés aux missions à l'extérieur du pays.			,		
3-629-09 Autres Dépenses	135 404	135 481	0	135 4	
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées : - aux rencontres avec les partenaires sociaux ; - à l'abonnement à la presse, l'achat de livres et de revues ; - aux diverses dépenses.					
3-629-35 Frais de concours	190 894	214 366	q	214	
 (fournitures de bureau, frais de correction, surveillance, restauration et divers): les produits d'entretien; les feuilles d'examens; les consommables informatiques. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation pour l'organisation des concours direct et professionnel. 					
3-629-58 Autres dépenses (Rélations Institutions))	8 173	8 173	Q	8	
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux différentes rencontres du Département avec les institutions de la République.					
3-629-63 Autres dépenses (lutte ctre trav. efts)	Q d	d	30 000	30	
Cette mesure nouvelle est destinée à la prise en charge de la lutte contre le travail des enfants. Aussi, elle s'explique par la création de ce chapitre.			<u>, </u>		
3-629-86 Autres Dépenses (dialogue social)	49 900	149 900	Q	149	
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux différentes rencontres du Département avec les partenaires sociaux. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.					
3-629-87 Autres Dépenses (journée africaine F.P.)	8 640	8 640	d	8	
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux activités de la Journée Africaine de la Fonction Publique.			,		
4-641-77 APPUI PAGAMGFP (CDI)	50 000	70 000	d	70	
L'augmentation est relative à la prise en charge des activités du Commissariat au Développement Institutionnel dans le cadre du PAGAM/GFP II.			41		
5-234-10 Dépenses en Investissement	10 000	10 000	552 000	562	
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'équipement des services du Département. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des équipements pour la gestion des Ressources Humaines et les archives de la Fonction Publique.		13.334	- 3		

320 MINI	STERE D	U TRAVAIL ET DE LA FONCT. PUBL.			2017	
			Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEPENS	ES DES M	INISTERES				
	5-234-43	Dépenses en Invest. (contrepartie B.S.I. fonct.)	30 000	30 000	- 30 000	0
	Travail La mes	ation est destinée à la prise en charge des dépenses de la Cellule Nationale de Lutte contre le des Enfants. sure nouvelle négative s'explique par la non reconduction de la dotation compte tenu du ère non recurrent du chapitre.	,			
B.S.I. FIN	NANCEME	NT INTERIEUR				
	5-211-20	Etudes et recherches	325 000	þ	500 000	500 000
	Format	sure nouvelle positive est due à un changement de codification au niveau du numéro RNP				
	5-231-10	Travaux et constructions	0	q	100 000	100 000
'	La mes	sure nouvelle positive s'explique par la construction des bureaux et salles d'archives pour le e de la DNFPP.				
	5-234-10	Dépenses en Investissement	1 134 000	887 000	d	887 000
		ption est destinée à la gestion du Programme de Développement Institutionnel et aux travaux struction des annexes au niveau du Département.	_			
	5-629-11	Fonctionnement lié à l'investissement	0	q	100 000	100 000
'		sure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des dépenses de fonctionnement dans e de la mise en oeuvre du Programme de Développement Institutionnel.			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
TOTAL	MINISTE	RE DU TRAVAIL ET DE LA FONCT. PUBL.	3 397 750	3 029 020	1 292 901	4 321 921

STERE EMPLOI & FORMATION PROFESSIONNELLE			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES MINISTERES				
2-611-00 Personnel	722 854	793 338	- 177 901	615 43
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux salaires et accessoires de salaires des agents du département. La mesure nouvelle négative s'explique par le rattachement de la Direction Nationale de la Jeunesse et de la Maison de la Jeunesse au Ministère de la Jeunesse et de la Construction Citoyenne.			,	
2-617-10 Dépense de formation	14 102	14 102	Q	14 10
La dotation est destinée à la prise en charge des depenses relatives au renforcement des capacités des agents à travers des stages de formation, des seminaires, des études, des formations initiales et continues, autres formations, colloques et congrès nationaux (ateliers perdiems, restauration).				
3-241-10 Mobilier et équipement de bureau	16 600	11 620	d	11 6
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de mobiliers et équipements de bureau pour les structures du Départements.			<u></u>	
3-621-10 Dépenses Matériel-fonctionnement des services	147 868	105 308	- 6 000	99 3
 - aux fournitures et mobiliers de bureau; - aux matériels et consommables de bureau à la quincaillerie; - à l'alimentation; - à la confection de cartes de visites et voeux, de calendriers; - à l'abonnement aux journeaux, à l'achat d'anti- virus et consommables informatiques pour les différentes structures du Département. La mesure nouvelle négative s'explique par le rattachement de certains services au Département de la Jeunesse et de la Construction Citoyenne. 	3			
3-621-14 Impressions & Imprimés	3 320	3 320	q	3 3
La dotation est destinée à la prise en charge: - des frais d'impressions; - des imprimés; - des confections de banderoles et des publications; - des fournitures d'examens.				
3-621-17 Alimentation	9 000	9 000	- 9 000	
La dotation est destinée à la prise en charge: - des frais d'alimentation des jeunes dans les camps de jeunesse et de la Direction Nationale de la Jeunesse; - des produits alimentaires destinés aux differents atéliers. La mesure nouvelle négative s'explique par le rattachement de la Direction Nationale de la Jeunesse au Département de la Jeunesse et de la Construction Citoyenne.	Э			
3-621-19 Dépenses de fonctionnement (Cellule SIDA)	1 171	820	q	3
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux activités liées à la sensibilisation ,l'information et à l'achat de divers produits et matériels nécessaires au bon fonctionnement de la Collule Sida du Département				

fonctionnement de la Cellule Sida du Département.

TERE EMPLOI & FORMATION PROFESSIONNELLE			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES MINISTERES				
3-621-20 Besoins nouveaux des Services	122 905	4 150	225 979	230 1
La rubrique est destinée à la prise charge des dépenses relatives: - à l'achat d'équipements et de mobiliers de bureau; - à l'entretien de matériels de bureau; - aux dépenses nouvelles de fonctionnement pour les services du département; - à l'achat de pièces de rechange pour les matériels roulants; - à l'achat de matériels de quincalleries et matériels électriques; - aux fournitures de bureau de journeaux; - aux receptions, aux concertations, aux atéliers, aux enquetes, et production de documents; - à l'entretien de matériels (photocopieuses et informatiques) et divers autre dépenses de fonctionnement. La mesure nouvelle positive se justifie par la prise en charge des services en matériels techniques.	<u></u>	, n		
3-621-30 Matériel didactique	5 000	5 00d	dl	5 0
L'inscription est destinée à la prise en charge de matériels didactiques des supports pedagogiques et programmes de formation pour les structures de formation professionnelle du Département.	_ _			
3-621-40 Carburants et lubrifiants	45 447	68 962	d	68 9
Les crédits sont destinés à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de carburant et lubrifiants pour toutes les structures du Département. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.			J	
3-622-12 Entretien matériel informatique	5 617	5 617	q	5 6
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - aux contrats d'entretien et de maintenance de matériels informatiques ; - à l'achat de consommables informatiques (cartouches tambours,encres pour imprimante etc); - à l'achat d'anti-virus.			1	
3-622-20 Entretien véhicule - réparation	8 608	13 152	d	13 1
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives: -à l'entretien et la réparation des vehicules des services; -à l'achat de pièces de rechange des véhicules; - à l'achat de carburant et lubrifiants. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.			,	
3-622-21 Frais d'entretien des véhicules	13 079	20 926	q	20 9
La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'entretien des véhicules et engins à deux roues et à l'achat des pièces de rechange . L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.				
3-622-30 Entretien des bâtiments	87 930	87 930	- 12 000	75 9
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - à l'entretien des gazons et des espaces verts ; - à l'entretien et vidage des fosses septiques ; - à l'achat de matériels de quincailleries des structures du département ; - à l'achat des produits d'entretien; - aux prestations de gardiennage et de nettoyage des structures du departement. La mesure nouvelle négative s'explique par le rattachement de certains services au Département de la Jeunesse et de la Construction Citoyenne.				

INISTERE EMPLOI & FORMATION PROFESSIONNELLE			2017		
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
NSES DES MIN	IISTERES				
3-622-31 Er	ntretien courant des bâtiments	20 733	20 837	þ	20 8
- de l'entre - des pres - de l'entre - de l'acha - de l'entre - des pres	on est destinée à la prise en charge: etien et nettoyage des locaux; stations de gardiennage des locaux; etien et réparation des climatisseurs et des installations électriques des batiments; et de fournitures et poses de climatisseurs; etien et vidange de fosses septiques; etations de désinsectisation et de dératisation des bureaux; types d'entretien des batiments.				
	ectricité et eau	50 212	52 723	q	52 7
L'inscription L'augmer	on est destinée à la prise en charge des factures d'électricité du Département. ntation s'explique le renforcement de la dotation budgétaire.				
3-625-11 Ea		19 500	20 475	d	20 4
L'augmen	on est destinée à la prise en charge de factures d'eau des structures du Département . Itation s'explique le renforcement de la dotation budgétaire.			•	
3-626-10 Re	édevances téléphoniques	95 328	137 893	q	137 8
Départem	on est destinée à la prise en charge des factures orange, Malitel et fax pour les services du nent et à l'achat des boitiers telephonique. Itation s'explique le renforcement de la dotation budgétaire.				
3-626-12 Fr	ais d'internet	16 652	16 735	q	16 7
	on est destinée à la prise en charge des contrats d'abonnement internet et de l'achat des es informatiques pour les services du Département.				
3-626-20 Fr	ais postaux	1 800	1 809	Q	1 8
- à l'achat	on est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : de timbres fiscaux, de vignettes et de polices d'assurances; d'expédition de courriers ordinaires,de colis et autres documents à l'interieur et à du pays.				
3-628-10 In	demnité de déplacement	11 056	17 690	q	17 6
l'exterieur	on est destinée à la prise en charge des indemnités de deplacement à l'interieur et à des agents du Département. Itation s'explique le renforcement de la dotation budgétaire.				
	demnité de déplacement à l'extérieur	19 444	31 110	d	31 1
- des inde - aux frais	on est destinée à la prise en charge: emnités de deplacement à l'exterieur des agents du Département; de de missions et de deplacements pour les reunions: BIT, UEMOA, CONFEGES, CETAS. etation s'explique le renforcement de la dotation budgétaire.			31	
3-628-20 Fr	ais de transport	16 116	24 423	- 3 489	20 9
réparatior structures L'augmen La mesure	is sont destinés à la prise en charge des frais de deplacement à l'intérieur, des frais de n des véhicules et engins à deux roues ,et à l'achat de carburants et lubrifiants pour les du Département. Itation s'explique le renforcement de la dotation budgétaire. Itation s'explique le renforcement de la dotation budgétaire. Itation s'explique en renforcement de la dotation budgétaire. Itation s'explique par le fait que cette activité est rattachée au nouveau lent de la Jeunesse et de la Construction Citoyenne.				

MINISTERE EMPLOI & FORMATION PROFESSIONNELLE			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
NSES DES MINISTERES				
3-628-25 Frais de transport à l'extérieur	34 736	55 578	q	55 57
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - à l'achat de billets d'avion pour les missions du département; - à l'achat de tickets de voyages, carburant pour les deplacements à l'exterieur. L'augmentation s'explique le renforcement de la dotation budgétaire.				
3-629-09 Autres Dépenses	458 328	453 328	- 330 490	122 83
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - aux frais de communication et d'information; - aux frais d'impression et imprimés ; - aux frais d'abonnement de journaux; - aux frais médicaux ; - aux activités de jeunesse ; - aux fournitures et mobiliers de bureau; - aux frais de location de véhicules ; - a l'achat de tenues pour les pionniers, chauffeurs, plantatons et autres agents au fonctionnement des structures du departement; - à l'achat de pièces de rechange, de quincaillerie et produits alimentaires; - à l'organisation des sessions de formation des formateurs et de recyclage des cadres de la jeunesse, leaders d'association de jeunesse et de chefs d'atéliers et formation des formateurs de jeunesse à l'organisation d'ateliers; - au fonctionnement de la Cellule d'appui Décentralisation Déconcentation - au fonctionnement des services du departement; - à l'operationalisation du Service National des Jeunes. La mesure nouvelle negative s'explique par le fait que cette activité est rattachée au nouveau Département de la Jeunesse et de la Construction Citoyenne.				
3-629-39 Autres frais d'examen (secondaire)	4 980	4 980	d	4 98
La dotation est destinée à la prise en charge des frais liés: - à l'organisation financière des examens et concours; - à l'achat de matériels d'examens; - aux paiements des indemnités de surveillances; - aux paiements des frais de secrétariat.			,	
3-629-49 Autres dépense (constr. citoyenne)	74 700	74 700	- 74 700	
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux activités citoyennes : - journée nationale de la citoyenneté ; - journée nationale du reboisement ; - la sensibilisation des jeunes sur le VIH /SIDA; - la mobilisation des jeunes au tour des actions citoyennes ; - l'organisation des vacances citoyennes ; - toutes les dépenses entrant dans le cadre de l'emploi ,de la citoyenneté La mesure nouvelle negative s'explique par le fait que cette activité est rattachée au nouveau Département de la Jeunesse et de la Construction Citoyenne.				
3-629-64 Autres dépenses (appui CADD)		9	5 000	5 00
La dotation s'inscrit dans le cadre de l'apui au CADD.				
3-629-72 Besoins nouveaux activités de jeunesse	20 000	20 000	- 20 000	
La mesure nouvelle negative s'explique par le fait que cette activité est rattachée au nouveau Département de la Jeunesse et de la Construction Citoyenne.				
4-631-56 Subvention aux org. pub. (appui PRDEPE)			40 000	40 00

STERE EMPLOI & FORMATION PROFESSIONNELLE			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTA
ES DES MINISTERES				
4-643-10 Participation au fonctionnement	251 843	251 843	q	251
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives au fonctionnement de certains centres du Département .				
4-643-22 Bourses & Alloc. d'Etudes	72 248	72 248	q	72
L'inscription est destinée à la prise en charge des bourses et allocations des anciens et nouveaux étudiants boursiers d'Algerie au compte de l'emploi et formation professionnelle et de l'achat de billets d'avion pour les étudiants et leur accompagnateurs.				
4-650-02 Appui jeunesse	24 900	24 900	- 24 900	
La mesure nouvelle négative s'explique par le fait que cette activité est rattachée au nouveau Département de la Jeunesse et de la Construction Citoyenne.				
5-234-10 Dépenses en Investissement	q	þ	180 000	180
La mesure nouvelle est destinée au renforcement de la dotation budgétaire au PISE III.				
5-234-43 Dépenses en Invest. (contrepartie B.S.I. fonct.)	105 000	105 000	- 105 000	
 programme decennal pour le développement de la formation et de l'emploi; renforcement de capacité MEFP; renforcement au capacités secteur Emploi et jeunesse; déclaration des chefs d'Etat UA sur l'emploi; programme construction citoyenne; prise en charge des volontaires nationaux dans le cadre du volontariat de reciprocité; prise en charge des formateurs des CFP; organisation du SITA et des Etats Généraux; dissémination de la politique. La mesure nouvelle négative s'explique par le fait que cette activité est rattachée au nouveau Département de la Jeunesse et de la Construction Citoyenne. 	<u> </u>			25.
5-629-11 Fonctionnement lié à l'investissement	<u> </u>	9_	334 000	334
La mesure nouvelle positive est destinée au renforcement de la dotation budgétaire au PISE III.				
ANCEMENT INTERIEUR				
5-231-10 Travaux et constructions	166 000	166 000	34 000	200
La mesure nouvelle vise à prendre en charge les dépenses liées à la réhabilitation et à l'équipement du carrefour des jeunes.				
5-234-10 Dépenses en Investissement	1 483 000	1 533 000	- 938 000	595
La dotation vise à assurer la prise en charge: - du programme national de promotion de la jeunesse; - à l'achat d'équipements et mobiliers de bureau. La mesure nouvelle négative est due à la non dotation des programmes suivants : programme d'appui à la formation et à l'insertion professionnelle, renforcement capacités secteur Emploi jeunesse, projet renforcement capacités MEFP.		, n	,,	
5-629-11 Fonctionnement lié à l'investissement	411 000	411 000	- 246 000	165
La dotation vise à prendre en charge les dépenses liées à la promotion des jeunes en matière de sport et de santé. La mesure nouvelle négative est due au transfert dans le budget ordinaire des dépenses de fonctionnement des programmes suivants :programme d'appui à la formation et à insertion professionnelle, renforcement capacités secteur Emploi Jeunesse, projet renforcement capacités MEFP.				

323 MINISTER	E EMPLOI & FORMATION PROFESSIONNELLE			2017	
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
B.S.I. FINANCE	MENT EXTERIEUR				
5-234	-10 Dépenses en Investissement	5 500 000	5 000 000	q	5 000 000
	'inscription budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses d'investissement des rojets/programmes (construction, aménagement, extension réhabilitation et équipement).	<u> </u>			
TOTAL MINIS	STERE EMPLOI & FORMATION PROFESSIONNELLE	10 061 077	9 639 517	- 1 128 501	8 511 016

FONDS D'APPUI FORMAT° PROFESS. & APPRENTIS.			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEPENSES DES E.P.A.				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	29 252	16 502	q	16 502
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - à l'organisation des missions et déplacements ; - aux frais de nettoyage, d'entretien et de gardiennage des locaux ; - à l'entretien et la réparation des matériels roulants ; - à l'achat de matériels et mobiliers de bureau ; - aux fournitures techniques ; - à l'achat et l'entretien du matériel informatique ; - à l'achat de carburant et lubrifiants ; - aux frais de location des bâtiments des coordinations et diverses autres dépenses de fonctionnement.				
4-631-14 Electricité & Téléphone	56 000	68 750	q	68 750
La dotation est destinée à la prise en charge des factures d'électricité et de téléphone du FAFPA. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.				
TOTAL FONDS D'APPUI FORMAT° PROFESS. & APPRENTIS.	85 252	85 252	q	85 252

AGENCE PROMOT. EMPLOI DES JEUNES(APEJ)			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ENSES DES E.P.A.				
4-631-13 Personnel E.P.A.	357 026	357 026	q	357 026
La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires des agents de l'APEJ.			,	
4-631-30 Subvention aux organismes (volontariat)	300 071	300 071	þ	300 071
l'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives: - aux stages de qualification des jeunes diplômés - aux frais de formation professionnelle et de promotion de l'esprit d'initiative chez les jeunes chercheurs d'emplois.				
AL AGENCE PROMOT. EMPLOI DES JEUNES(APEJ)	657 097	657 097	q	657 097

NSTITUT NAT. D'INGENIERIE FORMAT° PROFESSION.			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
NSES DES E.P.A.				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	129 056	139 381	q	139 38
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement de l'Institut National d'Ingénierie de Formation Professionnelle.				
4-631-13 Personnel E.P.A.	62 212	53 717	þ	53 71
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de personnel de l'Institut National d'Ingénierie de Formation Professionnelle.			-	
4-631-14 Electricité & Téléphone	12 372	14 846	q	14 84
Cette inscription est destinée à la prise en charge des factures d'électricité et de téléphone. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.				
5-211-20 Etudes et recherches	0	þ	15 000	15 00
La mesure nouvelle est destinée à la prise en charge des frais liés aux études et recherches.			,	
L INSTITUT NAT. D'INGENIERIE FORMAT° PROFESSION.	203 640	207 944	15 000	222 94

327	OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION (ONEF	F)		2017	
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEF	PENSES DES E.P.A.				
	4-631-10 Subvention aux organismes publics	41 500	41 500	q	41 500
	La dotation est destinée à la prise en charge de toutes les dépenses de fonctionnement de l'Observatoire.				
	4-631-13 Personnel E.P.A.	22 999	25 915	d	25 915
	La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires des agents. L'augmentation s'explique le renforcement de la dotation budgétaire pour faire face aux changemets de catégorie et aux émoluments de salaires et accessoires.				
	4-631-14 Electricité & Téléphone	15 000	24 320	q	24 320
	La dotation est destinée à la prise en charge des factures d'électricité, d'eau et de téléphone et autres. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.				
	5-211-20 Etudes et recherches	49 800	49 800	Q	49 800
	L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux études et recherches notamment, l'enquête nationale sur l'emploi.			·	
TO	TAL OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION (129 299	141 535	q	141 535

AGENCE DE DEVELOPPEMENT REG. MOPTI			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEPENSES DES E.P.A.				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	75 000	80 000	q	80 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement de l'Agence. L'augmentation est destinée à l'amélioration de la fonctionnalité des ADR.				
4-631-13 Personnel E.P.A.	74 400	82 000	q	82 000
La mesure est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaire du personnel de l'Agence. L'augmentation s'explique par la prise en charge des avancements.				
4-631-14 Electricité & Téléphone	12 000	12 000	q	12 000
L'inscription est destinée au paiement des factures d'électricité, d'eau et de téléphone de l'Agence.			-	
5-234-10 Dépenses en Investissement	10 000	20 000	q	20 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'équipement de l'Agence. L'augmentation s'explique par la prise en compte des besoins de renforcement en équipements des ADR.				
TOTAL AGENCE DE DEVELOPPEMENT REG. MOPTI	171 400	194 000	q	194 000

ADMINISTRATION TERRIT. DECENTRALISATION ET REFORME ET	AT		2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	тот
S DES MINISTERES				
2-611-00 Personnel	1 006 804	997 539	196 085	1 193
La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel du département. La diminution du montant des services votés s'explique par le mouvement du personnel. La mesure nouvelle positive découle de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentration et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675-P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.				
2-617-10 Dépense de formation	60 000	68 425	q	68
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses de renforcement des capacités du personnel du Département à travers des ateliers et séminaires de formation. L'augmentation résulte du renforcement des dotations du Cabinet et de la Direction des Finances et du Matériel à la suite de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentration et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675-P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.				
3-241-10 Mobilier et équipement de bureau	24 900	25 855	q	2
matériels et mobiliers de bureau (armoires, tables, chaises, climatiseurs et matériels informatiques, techniques et divers). L'augmentation résulte du renforcement des dotations du Cabinet et de la Direction des Finances et du Matériel à la suite de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentration et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675-P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.				
3-242-10 Matériel informatique	12 000	8 400	Q	
L'inscription est destinée à la prise en charge des besoins d'informatisation à travers l'achat de matériels informatiques, techniques, et consommables informatiques. La diminution est imputable à un redéploiement des crédits opéré par la DFM du Département.				
3-621-10 Dépenses Matériel-fonctionnement des services	322 433	249 532	65 094	31
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses de matériels et fonctionnement des services notamment: - l'achat de matériels et fournitures de bureau; - l'achat de produits alimentaires et des consommables informatiques, - l'abonnement aux journaux; - l'entretien de bureau pour l'ensemble des structures relevant du département. La diminution du montant des services votés s'explique par un redéploiement des crédits opéré par la DFM du Département. La mesure nouvelle positive découle de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentration et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675-P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.				
3-621-16 Habillement	83 000	157 379	q	15
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais liés à l'habillement du personnel de commandement (Gouverneurs, Inspecteurs de l'intérieur, Préfets et adjoints, et Sous-Préfets). L'augmentation du service voté s'explique par la fonctionnalité des régions de Taoudéni et Ménaka et la nomination en masse de nombreux agents, le remplacement des anciennes tenues, la création des postes de deuxième adjoint et la nécessité d'augmenter le nombre de ténue par agent.	<u>, </u>		,	

ADMINISTRATION TERRIT. DECENTRALISATION ET REFORME ET	AT		2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTA
S DES MINISTERES				
3-621-19 Dépenses de fonctionnement (Cellule SIDA)	431	727	q	7
La dotation de ce chapitre est destinée à la prise e charge en charge des dépenses de fonctionnement et diverses de la cellule Sida du département. L'augmentation résulte du renforcement des dotations du Cabinet et de la Direction des Finances et du Matériel à la suite de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentration et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675-P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.				
3-621-20 Besoins nouveaux des Services	195 177	Q	158 170	158 ⁻
La mesure nouvelle positive se justifie par la prise en charge des dépenses relatives aux besoins nouveaux des structures du département, qui interviennent courant l'exercice.				
3-621-40 Carburants et lubrifiants	55 442	79 025	4 667	83
mission. La mesure nouvelle positive découle de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentration et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675-P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement. 3-622-12 Entretien matériel informatique	18 753	27 178	d	07
·	18 /53	2/ 1/8	- Ч	27
Cette inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à: - l'entretien, la maintenance des logiciels de gestion et la réparation de tous les matériels et les applications informatiques et techniques, - l'achat de pièces de rechange et de matériels informatiques pour les structures du Département. L'augmentation résulte du renforcement des dotations du Cabinet et de la Direction des Finances et du Matériel à la suite de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentration et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675-P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.				
3-622-20 Entretien véhicule - réparation	15 618	48 275	4 667	52
La dotation prend en charge les frais d'entretien et de réparation des engins et véhicules du Département. L'augmentation est liée à la prise en compte de l'évolution de l'état du parc automobile. La mesure nouvelle positive découle de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentration et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675-P-		83 186		83
RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement. 3-622-21 Frais d'entretien des véhicules	53 972			

ADMINISTRATION TERRIT. DECENTRALISATION ET REFORME ET	TAT		2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTA
S DES MINISTERES				
3-622-31 Entretien courant des bâtiments	192 943	207 440	16 181	223 (
La dotation de ce chapitre est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - aux contrats de gardiennage des services centraux et projets ; - aux frais d'entretien des bâtiments (contrat de balayage, et désinfection des locaux, entretien des espaces verts) ; - à la réfection des bâtiments des services centraux et des contrats d'entretien des appareils et des matériels ; - à l'achat d'équipement ménagers, des sanitaires et de climatiseurs et matériels de quincailleries e divers. L'augmentation du montant des services votés et la mesure nouvelle positive découlent de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentration et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675-P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.				
3-623-21 Programme de Communication	41 500	56 075	d	56
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais de communication, notamment l'abonnemen aux journaux, la diffusion des avis, les annonces, et la couverture médiatique. L'augmentation résulte du renforcement des dotations du Cabinet et de la Direction des Finances et du Matériel à la suite de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentration et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675-P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.	t		,	
3-625-10 Electricité et eau	170 000	186 925	d	186
La dotation est destinée à la prise en charge des factures d'électricité. L'augmentation résulte du renforcement des dotations du Cabinet et de la Direction des Finances et du Matériel à la suite de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentration et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675-P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.				
3-625-11 Eau	20 000	25 425	q	25
La dotation est destinée à la prise en charge des factures d'eau de toutes les structures du département. L'augmentation résulte du renforcement des dotations du Cabinet et de la Direction des Finances et du Matériel à la suite de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentration et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675-P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.				
3-626-10 Rédevances téléphoniques	170 000	169 925	q	169
Cette dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives: - au paiement des factures téléphonique; - à l'achat de consommables pour les matériels de transmission et de télécommunition; - aux contrats d'entretien du parc téléphonique et divers. La baisse s'explique par la prise en compte de l'évolution du niveau de la consommation.				
3-626-12 Frais d'internet	20 000	28 525	d	28
La dotation de ce chapitre est destinée à la prise en charge des frais de connexion à l'internet. L'augmentation résulte du renforcement des dotations du Cabinet et de la Direction des Finances e du Matériel à la suite de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentration et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675-P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.				

30 N	IIN. ADMINI	N. ADMINISTRATION TERRIT. DECENTRALISATION ET REFORME ETAT			2017	
			Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
EPE	ENSES DES N	MINISTERES				
	3-626-20	Frais postaux	19 941	28 466	q	28 460
	- à l'ac - au p - à l'ex L'augr du Ma Minist septer	ription est destinée à la prise en charge des dépenses liées: chat de timbres; aiement des frais d'envoi et de retrait de colis; cpédition de colis et documents par DHL et d'autres moyens express. mentation résulte du renforcement des dotations du Cabinet et de la Direction des Finances et tériel à la suite de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex- ère de la Décentration et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675-P-RM du 03 mbre 2016 relatif à la composition du gouvernement.				
	3-627-40	Hébergement	2 628	2 628	q	2 628
		apitre est destiné à la prise en charge des frais d'hébergement et de restauration du personnel es missions à l'extérieur, des délégations et des éléments rapatriés.				
	3-628-10	Indemnité de déplacement	50 271	180 571	2 378	182 949
	15 jan missic La me avec I	mentation s'explique par la prise en compte de l'application du Décret n° 2016-0001/P-RM du vier 2016 fixant les conditions et les modalités d'octroi de l'indemnité de déplacement et de on. esure nouvelle positive découle de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale l'ex-Ministère de la Décentration et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675-P-103 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.				
	3-628-20	Frais de transport	189 800	247 422	24 752	272 174
	- des la de la della de la della de la della del	ription est destinée à la prise en charge: frais de transport à l'intérieur, achat de carburants, ingrédients, et pièces détachées; aréparation et l'entretien courant des véhicules; aiement de diveress dépenses de déplacement administratif. mentation s'explique par la prise en compte de l'application du Décret n° 2016-0001/P-RM du vier 2016 fixant les conditions et les modalités d'octroi de l'indemnité de déplacement et de on. seure nouvelle positive découle de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale l'ex-Ministère de la Décentration et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675-P- u 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.				
		Indemnité de mission	78	78	d	78
		tation est destinée à la prise en charge des indemnités de missions des services de ection du département.			,	
	3-628-25	Frais de transport à l'extérieur	24 859	33 284		33 28
	pour le L'augr du Ma Minist	ription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de billets d'avion et MCO es transports à l'extérieur. mentation résulte du renforcement des dotations du Cabinet et de la Direction des Finances et itériel à la suite de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex- ère de la Décentration et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675-P-RM du 03 mbre 2016 relatif à la composition du gouvernement.				

. ADMINISTRATION TERRIT. DECENTRALISATION ET REFORME ET	AT		2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTA
ES DES MINISTERES				
3-629-09 Autres Dépenses	399 528	407 953	357 300	765
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses diverses de fonctionnement des structures du département, notamment: - la formation du personnel; - l'organisation des fêtes nationales: il s'agit des fêtes du 22 Septembre, du 26 Mars, des journées des Communes, des Régions; - l'acquisition de matériels et équipements, de fournitures, de consommables et divers travaux et entretiens. - l'achat de pièces de rechanges des véhicules et carburant; - l'organisation des missions de sensibilisation sur le terrain; - l'appui aux structures de tutelles du Département. L'augmentation du montant des services votés et la mesure nouvelle positive résultent de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentration et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675-P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.			,	
3-629-60 Autres Dépenses de Sécurité	100 000	100 000	d	100
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses de sécurité et autres dépenses du Ministère.				
4-641-11 Appui structures de tutelle des collectivités	397 903	417 178	d	417
La dotation de ce chapitre est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'appui pour le fonctionnement des structures de tutelle des collectivités, notamment : - l'achat de fournitures et consommables de bureau, de mobiliers de bureau, matériels et équipements ; - le paiement des frais de missions ; - l'achat de carburant, de matériels informatiques et de consommables, - d'autres prestations de biens et de services. L'augmentation résulte du renforcement des dotations du Cabinet et de la Direction des Finances et du Matériel à la suite de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentration et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675-P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.				
4-641-27 Appui Etat Civil	120 896	200 896	q	200
La dotation de ce chapitre est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - aux conception et validation des formulaires de recensement ; - à la formation d'officiers d'Etat civil et de secrétaires généraux des communes ; - à l'adressage des villes ; - à la sensibilisation des populations dans le cadre de l'enregistrement des naissances ; - aux achats de matériels, de fournitures, de consommables, à la maintenances et à la réfection et divers. L'augmentation des services votés s'explique par l'engouement suscité par la carte NINA et le				

L'augmentation des services votés s'explique par l'engouement suscité par la carte NINA et le renforcement desdites dotations pour nécessité de service.

ADMINISTRATION TERRIT. DECENTRALISATION ET REFORME ETAT		2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
SES DES MINISTERES				
4-641-28 Appui PNEC	9 550	13 537	q	13 5
La dotation de ce chapitre est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - à la production et à la diffusion d'émissions télévisées et radios ; - à la formation d'animateurs de radio sur les thèmes de la citoyenneté ; - au fonctionnement du PNEC ; - à la fourniture de carburants, de bureau, de consommables et matériels et divers. - à la sensibilisation dans le cadre de l'organisation des élections; - à l'animation à l'aide de boîtes à images. L'augmentation résulte du renforcement des dotations du Cabinet et de la Direction des Finances et du Matériel à la suite de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentration et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675-P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.		,,	<u>, </u>	
4-641-55 Appui PAGAMGFP (DNCT/CNFL)		d	70 00d	70 0
La dotation est destinée à la prise en charge des activités du Comité National des Finances Locales dans le cadre du Plan d'Actions Gouvernemental pour l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques. La mesure nouvelle positive découle de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentration et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675-P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.				
4-641-57 Appui PAGAMGFP (DNI)	20 000	20 000	d	20 0
La dotation est destinée à la prise en charge des activités du Plan d'Actions Gouvernemental pour l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques et du personnel de commandement (PAGAM/GFP) au niveau de la DGAT.			JI	
4-643-30 Participation au fonctionnement (CHEF FILE OPPOS.)	T d	d d	500 000	500 C
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées au fonctionnement du bureau du Chef de file de l'opposition. La mesure nouvelle positive découle du transfèrement de la présente ligne budgétaire sur le budget du Département en charge de l'Administration Territoriale.			,	
4-643-35 Participation au fonctionnement (Comité CPER)	T 0	d	40 000	40 (
La mesure nouvelle positive est relative à la prise en charge des dépenses liées au fonctionnement du Comité de Suivi des Contrats-Plans Etat-Régions ou District.			"	
5-234-10 Dépenses en Investissement	107 900	115 900	Q	115 9
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses d'investissement du Département, à savoir : - l'achat de matériels informatiques et techniques; - l'ameublement des bureaux ; - l'acquisition de matériel roulant. L'augmentation résulte du renforcement des dotations du Cabinet et de la Direction des Finances et du Matériel à la suite de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentration et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675-P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.				
5-234-43 Dépenses en Invest. (contrepartie B.S.I. fonct.)	50 000	50 000	dl	50 (
L'inscription est destinée à l'appui au Recensement Administratif à Vocation d'Etat Civil (RAVEC) et au renforcement des capacités du Département.				

Page 111 de 487

330	MIN. ADMI	NISTRATION TERRIT. DECENTRALISATION ET REFORME ET	AT		2017	
_			Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
B.S	II. FINANCE	MENT INTERIEUR				
	5-234-	0 Dépenses en Investissement	1 270 000	1 670 000	4 530 000	6 200 000
	- (- 1 - (Di L' de R	scription est destinée à la prise en charge des travaux suivants: postruction et réhabilitation des bâtiments des représentants de l'Etat; habilitation et construction des pieds à terre; postruction des magasins de stockages des documents électoraux dans les cercles, régions et le trict de Bamako. Les descriptions de l'Administration voités et la mesure nouvelle positive résultent de la fusion l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentration et de la forme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675-P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la imposition du gouvernement.				
	5-629-	1 Fonctionnement lié à l'investissement	378 000	415 000	35 000	450 000
	sc L' de R	scription est destinée à la prise en charge des dépenses liées au fonctionnement des projets qui nt en vigueur au niveau du Département. ugmentation du montant des services votés et la mesure nouvelle positive résultent de la fusion l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentration et de la forme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675-P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la nposition du gouvernement.				
ТО	TAL MIN.	DMINISTRATION TERRIT. DECENTRALISATION ET REFORM	5 604 327	6 322 749	6 004 294	12 327 043

331 AGENCE NAT. D'INVEST. COLLECT. TERRITORIALES			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEPENSES DES E.P.A.				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	1 909 0	00 2 678 328	- 207 501	2 470 827
La dotation correspond à la subvention de l'Etat aux Collectivités Territoriales dans le cadre de la politique de décentralisation. L'augmentation s'explique par la prise en compte des engagements dans le cadre des différentes conventions de financement relatives à la politique de décentration. La mesure nouvelle négative découle du changement de la dénomination au niveau des Unités Fonctionnelles.				
5-234-10 Dépenses en Investissement	12 308 9	00 16 889 574	- 3 942 501	12 947 073
La dotation correspond à la subvention de l'Etat aux Collectivités Territoriales dans le cadre de la politique de décentralisation. L'augmentation s'explique par la prise en compte des engagements dans le cadre des différentes conventions de financement relatives à la politique de décentration. La mesure nouvelle négative découle du changement de la dénomination au niveau des Unités Fonctionnelles.				
B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR				
5-234-10 Dépenses en Investissement	1 000 0	00 1 000 000	d	1 000 000
La dotation correspond à la subvention de l'Etat aux Collectivités Territoriales dans le cadre de la politique de décentralisation.				
B.S.I. FINANCEMENT EXTERIEUR				
5-234-10 Dépenses en Investissement		9 9	12 500 000	12 500 000
La mesure nouvelle positive est relative à la subvention de l'Etat aux Collectivités Territoriales dar le cadre de la politique de décentralisation.	s			
TOTAL AGENCE NAT. D'INVEST. COLLECT. TERRITORIALES	15 217 9	00 20 567 902	8 349 998	28 917 900

332 M	AISON DU HADJ			2017	
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEPE	NSES DES E.P.A.				
	4-631-10 Subvention aux organismes publics	24 900	22 410	q	22 410
	L'inscription est destinée à la prise en charge des contrats d'entretien, de gardiennage des locaux, de ramassage des ordures, des factures d'eau, d'électricité et de téléphone.	_			
TOTA	L MAISON DU HADJ	24 900	22 410	q	22 410

333 CI	ENTRE DE FORMATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES			2017	
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEPE	NSES DES E.P.A.				
	4-631-10 Subvention aux organismes publics	70 550	73 495	d	73 495
	L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives au fonctionnement du centre notamment : - le paiement des primes et indemnités ; - l'achat de matériels et fournitures de bureau ; - l'achat de consommables informatiques et de photocopieuses ; - l'achat de carburants et de lubrifiants ; - l'entretien du matériel de transport ; - l'organisation de la session du Conseil d'Administration ; - le perfectionnement du personnel ; - l'achat d'engins à deux roues ; - l'achat de produits d'entretien et alimentaires ; - l'entretien de matériels et mobiliers de bureau ; - l'abonnement à l'internet et à la presse ; - les indemnités de déplacement ; - l'entretien de bâtiments ; - l'achat d'imprimés et frais d'impression ; - les frais postaux ; - les frais de gardiennage ; - les frais financiers ; - l'entretien des ordinateurs, climatiseurs, téléphones ; - l'élaboration de documents de travail ; - l'organisation des rencontres, forum, journées de réflexion, animation de groupe ; - les frais de transports à l'intérieur et à l'extérieur etc L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'amélioration de la fonctionnalité du Centre.		70 404	У1	73 430
	4-631-13 Personnel E.P.A.	29 442	26 029	d	26 029
	La dotation est destinée à la prise en charge des soldes et accessoires de soldes des agents du Centre de Formation des Collectivités Territoriales. La baisse s'explique par le mouvement du personnel.	<u></u>		"	
	4-631-14 Electricité & Téléphone	25 000	25 750	d	25 750
	La dotation est destinée à la prise en charge des factures d'eau, d'électricité et de téléphone.			<u>'</u>	
	4-631-48 Subvention (entretien bâtiments)	40 000	40 000	d	40 000
	La dotation est destinée à l'entretien des bâtiments.	_		'	
	4-641-37 Appui PAGAMGFP (CFCT)	20 000	20 000	d	20 000
	L'inscription est destinée à la prise en charge des activités du Programme d'Action Gouvernemental pour l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques (PAGAM/GFP) au niveau du CFCT.			71	
	5-234-10 Dépenses en Investissement	C	Q q	50 000	50 000
	La mesure nouvelle positive est relative à la prise en charge des besoins en équipements du Centre.				
TOTA	L CENTRE DE FORMATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	184 992	185 274	50 000	235 274

334 AUTORI	TE PROTECT° DONNEES A CARACTERE PERSONNEL			2017	
-		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEPENSES D	DES MINISTERES				
2-6	11-00 Personnel		C	115 268	115 268
	La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge de la masse salariale du personnel affecté à l'Autorité.				_
3-6	21-10 Dépenses Matériel-fonctionnement des services		C	80 000	80 000
	La mesure nouvelle positive permet de prendre en charge des dépenses relatives aux achats de fournitures de bureau pour l'Autorité.				
3-6	22-30 Entretien des bâtiments	(<u> </u>	30 000	30 000
	La mesure nouvelle positive permet de prendre en charge les dépenses relatives l'entretien et la maintenance des bâtiments.				
3-6	25-10 Electricité et eau	(<u> </u>	10 000	10 000
	La mesure nouvelle positive permet de prendre en charge les dépenses de consommation d'électricité et les achats de gaz et autres sources d'énergie.				
3-6	25-11 Eau		<u> </u> q	4 000	4 000
	La mesure nouvelle positive permet de prendre en charge les dépenses de consommation d'eau.				
3-6	26-10 Rédevances téléphoniques	(<u> </u>	10 912	10 912
	La mesure nouvelle positive permet de prendre en charge les dépenses de communication téléphoniques.				
3-6	26-20 Frais postaux	(<u> </u>	1 000	1 000
	La mesure nouvelle positive permet de prendre en charge certaines dépenses liées à la communication.				
3-6	28-10 Indemnité de déplacement		<u> </u>	133 800	133 800
	La mesure nouvelle positive prendra en charge les frais de mission.				
3-6	28-20 Frais de transport	(C	107 000	107 000
	La mesure nouvelle prendra en charge les frais de transport.				
4-6	39-23 Participation au fonctionnement	276 336	6 000	Q	6 000
	La dotation est destinée à la prise en charge de diverses dépenses de fonctionnement de l'Autorité la diminution s'explique par la création de nouveaux codes économiques relatifs aux dépenses de personnel et de matériel.).			
5-2	34-10 Dépenses en Investissement	72 000	83 200	0	83 200
	L'inscription prendra en charge l'acquisition des matériels durables. L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement de la dotation.				
B.S.I. FINANC	EMENT INTERIEUR				
5-2	31-10 Travaux et constructions	(C	300 000	300 000
	La mesure nouvelle permet de prendre en charge les travaux relatifs à la construction du siège de l'Autorité.				
TOTAL AUT	TORITE PROTECT° DONNEES A CARACTERE PERSONNEL	348 336	89 200	791 980	881 180

NISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE LA REFORME DE L'ETAT		2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTA
ES DES MINISTERES				
2-611-00 Personnel	110 394	110 394	- 110 394	
La mesure nouvelle négative découle de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentration et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675/P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.			,	
2-617-10 Dépense de formation	60 000	60 000	- 60 000	
La mesure nouvelle négative découle de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentration et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675/P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.			1	
3-241-10 Mobilier et équipement de bureau	16 600	16 600	- 16 600	
La mesure nouvelle négative découle de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentration et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675/P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.				
3-621-10 Dépenses Matériel-fonctionnement des services	66 070	66 070	- 66 070	
La mesure nouvelle négative découle de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentration et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675/P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.				
3-621-19 Dépenses de fonctionnement (Cellule SIDA)	1 245	1 245	- 1 245	
La mesure nouvelle négative découle de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentration et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675/P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.				
3-621-20 Besoins nouveaux des Services	34 906	34 906	- 34 906	
La mesure nouvelle négative découle de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentration et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675/P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.				
3-621-40 Carburants et lubrifiants	45 179	45 179	- 45 179	
La mesure nouvelle négative découle de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentration et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675/P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.	·		,	
3-622-10 Entretien matériel de bureau	4 980	4 980	- 4 980	
La mesure nouvelle négative découle de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentration et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675/P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.			,	
3-622-12 Entretien matériel informatique	3 762	3 762	- 3 762	
La mesure nouvelle négative découle de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentration et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675/P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.	·		,	
3-622-20 Entretien véhicule - réparation	35 895	35 895	- 35 895	
La mesure nouvelle négative découle de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentration et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675/P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.				
3-622-31 Entretien courant des bâtiments	107 030	107 030	- 107 030	
La mesure nouvelle négative découle de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentration et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675/P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement. L'augmentation est due à un réaménagement des crédits.				

IISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE LA REFORME DE L'ETAT				
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ISES DES MINISTERES				
3-623-21 Programme de Communication	41 500	41 500	- 41 500	
La mesure nouvelle négative découle de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentration et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675/P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.				
3-625-10 Electricité et eau	10 750	10 750	- 10 750	
La mesure nouvelle négative découle de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentration et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675/P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.			,,	
3-625-11 Eau	6 000	6 000	- 6 000	
La mesure nouvelle négative découle de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentration et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675/P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.				
3-626-10 Rédevances téléphoniques	21 750	21 750	- 21 750	
La mesure nouvelle négative découle de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentration et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675/P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.	•		,	
3-626-12 Frais d'internet	16 000	16 000	- 16 000	
La mesure nouvelle négative découle de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentration et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675/P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.				
3-626-20 Frais postaux	3 000	3 000	- 3 000	
La mesure nouvelle négative découle de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentration et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675/P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.				
3-628-10 Indemnité de déplacement	40 209	40 209	- 40 209	
La mesure nouvelle négative découle de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentration et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675/P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.	•			
3-628-20 Frais de transport	41 247	41 247	- 41 247	
La mesure nouvelle négative découle de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentration et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675/P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.	·			
3-628-25 Frais de transport à l'extérieur	18 402	18 402	- 18 402	
La mesure nouvelle négative découle de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentration et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675/P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.				
3-629-09 Autres Dépenses	334 732	334 732	- 334 732	
La mesure nouvelle négative découle de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentration et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675/P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.				
4-641-11 Appui structures de tutelle des collectivités	32 437	32 437	- 32 437	
La mesure nouvelle négative découle de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentration et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675/P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.				

335 MINISTERE	MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE LA REFORME DE L'ETAT			2017	
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEPENSES DES	MINISTERES				
4-641-28	Appui PNEC	9 549	9 549	- 9 549	d
Territ	esure nouvelle négative découle de la fusion de l'ex-Département de l'Administration oriale avec l'ex-Ministère de la Décentration et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° -0675/P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.				
4-641-55	Appui PAGAMGFP (DNCT/CNFL)	60 000	60 000	- 60 000	
Territ	esure nouvelle négative découle de la fusion de l'ex-Département de l'Administration oriale avec l'ex-Ministère de la Décentration et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° -0675/P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.				
5-234-10	Dépenses en Investissement	66 400	66 400	- 66 400	d
Territ	esure nouvelle négative découle de la fusion de l'ex-Département de l'Administration oriale avec l'ex-Ministère de la Décentration et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° -0675/P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.				
B.S.I. FINANCEMI	ENT INTERIEUR				
5-234-10	Dépenses en Investissement	2 000 000	2 000 000	- 2 000 000	d
Territ	esure nouvelle négative découle de la fusion de l'ex-Département de l'Administration oriale avec l'ex-Ministère de la Décentration et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° -0675/P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.				
5-629-11	Fonctionnement lié à l'investissement	30 000	30 000	- 30 000	d
Territ	esure nouvelle négative découle de la fusion de l'ex-Département de l'Administration oriale avec l'ex-Ministère de la Décentration et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° -0675/P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.				
B.S.I. FINANCEMI	ENT EXTERIEUR				
5-234-10	Dépenses en Investissement	1 227 000	1 227 000	- 1 227 000	d
Territ	esure nouvelle négative découle de la fusion de l'ex-Département de l'Administration oriale avec l'ex-Ministère de la Décentration et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° -0675/P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.				
TOTAL MINIST	ERE DE LA DECENTRALISATION ET DE LA REFORME DE	L' 4 445 037	4 445 037	- 4 445 037	d

NCE DE DEVELOPPEMENT REG. TOMB.			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES E.P.A.				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	75 000	80 000	þ	80 00
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement de l'Agence. L'augmentation est destinée à l'amélioration de la fonctionnalité des ADR.			,	
4-631-13 Personnel E.P.A.	74 400	82 000	q	82 00
La mesure est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaire du personnel de l'Agence. L'augmentation s'explique par la prise en charge des avancements.			· ·	
4-631-14 Electricité & Téléphone	12 000	12 000	q	12 00
L'inscription est destinée au paiement des factures d'électricité, d'eau et de téléphone de l'Agence.				
5-234-10 Dépenses en Investissement	10 000	20 000	q	20 00
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'équipement de l'Agence. L'augmentation s'explique par la prise en compte des besoins de renforcement en équipements des ADR.	3		1	
AGENCE DE DEVELOPPEMENT REG. TOMB.	171 400	194 000	q	194 00

ENCE DE DEVELOPPEMENT REG. GAO			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES E.P.A.				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	75 000	80 000	q	80 0
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement de l'Agence. L'augmentation est destinée à l'amélioration de la fonctionnalité des ADR.				
4-631-13 Personnel E.P.A.	74 400	82 000	q	82 (
La mesure est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaire du personnel de l'Agence. L'augmentation s'explique par la prise en charge des avancements.	<u>'</u>			
4-631-14 Electricité & Téléphone	12 000	12 000	q	12
L'inscription est destinée au paiement des factures d'électricité, d'eau et de téléphone ainsi que d'autres dépenses liées à l'eau et l'électricité de l'Agence .				
5-234-10 Dépenses en Investissement	10 000	20 000	þ	20 (
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'équipement de l'Agence. L'augmentation s'explique par la prise en compte des besoins de renforcement en équipements des ADR.				
AGENCE DE DEVELOPPEMENT REG. GAO	171 400	194 000	q	194

ENCE DE DEVELOPPEMENT REG. KIDAL			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES E.P.A.				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	75 000	80 000	þ	80 00
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement de l'Agence. L'augmentation est destinée à l'amélioration de la fonctionnalité des ADR.			,	
4-631-13 Personnel E.P.A.	74 400	82 000	q	82 00
La mesure est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaire du personnel de l'Agence. L'augmentation s'explique par la prise en charge des avancements.			,	
4-631-14 Electricité & Téléphone	12 000	12 000	q	12 00
L'inscription est destinée au paiement des factures d'électricité, d'eau et de téléphone de l'Agence.				
5-234-10 Dépenses en Investissement	10 000	20 000	q	20 00
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'équipement de l'Agence. L'augmentation s'explique par la prise en compte des besoins de renforcement en équipements des ADR.				
AGENCE DE DEVELOPPEMENT REG. KIDAL	171 400	194 000	d	194 00

ENCE DE DEVELOPPEMENT REG. DISTRICT			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES E.P.A.				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	75 000	80 000	d	80 00
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement de l'Agence. L'augmentation est destinée à l'amélioration de la fonctionnalité des ADR.			,	
4-631-13 Personnel E.P.A.	74 400	82 000	q	82 00
La mesure est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaire du personnel de l'Agence. L'augmentation s'explique par la prise en charge des avancements.			,	
4-631-14 Electricité & Téléphone	12 000	12 000	q	12 00
L'inscription est destinée au paiement des factures d'électricité, d'eau et de téléphone de l'Agence.			-	
5-234-10 Dépenses en Investissement	10 000	20 000	q	20 00
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'équipement de l'Agence. L'augmentation s'explique par la prise en compte des besoins de renforcement en équipements des ADR.	3		1	
AGENCE DE DEVELOPPEMENT REG. DISTRICT	171 400	194 000	q	194 0

STERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES & DU CULTE		2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTA
S DES MINISTERES				
2-611-00 Personnel	83 995	86 311	q	86
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux salaires et accessoires de salaires des agents du département. L'augmentation s'explique par la prise en charge des avancements et d'autres avantages.				
2-617-10 Dépense de formation	15 000	15 000	þ	15
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à la formation et/ou au recyclage du personnel dans les domaines de l'informatique, de la programmation et de suivi budgétaires, des finances et de la gestion des ressources humaines.				
3-621-10 Dépenses Matériel-fonctionnement des services	65 706	58 030	q	58
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'alimentation, à l'habillement, à la documentation, à l'acquisition de mobiliers, matériels, fournitures et consommables bureautiques et informatiques, aux imprimés et vignettes. La baisse découle d'un réaménagement des crédits.				
3-621-17 Alimentation	1 500	3 000	q	3
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'acquisition des produits alimentaires pour le compte des structures du Département. L'augmentation s'explique par un réaménagement des crédits.				
3-621-20 Besoins nouveaux des Services	34 579	q	62 169	62
La mesure nouvelle positive est relative à la prise en charge des besoins nouveaux du Département courant l'exercice. L'augmentation s'explique par la constitution des réserves de 5% des dotations du Département.				
3-622-12 Entretien matériel informatique	1 272	2 772	d	2
L'inscription est destinée à : - la prise en charge de la maintenance, de l'entretien et de la réparation du parc informatique et des logiciels l'achat de tous matériels, pièces, outils et accessoires informatiques dans le cadre du renforcement, de l'entretien et de la réparation du parc. L'augmentation s'explique par le réaménagement des crédits opéré par la DFM.				
3-622-20 Entretien véhicule - réparation	3 837	3 453	q	
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'entretien et à la réparation du matériel roulant du département.			,	
3-622-30 Entretien des bâtiments	53 640	50 640	q	5
La dotation est destinée à : - la prise en charge de l'entretien, du nettoyage et du gardiennage des services du département l'achat de tous produits, matériels et accessoires liés à l'entretien, l'aménagement et l'éclairage des bâtiments. La baisse est liée à un réaménagement des crédits opéré par la DFM.				
3-625-10 Electricité et eau	9 699	10 184	d	1
La dotation est destinée au paiement des factures de consommation d'eau et d'électricité.			,	
3-625-11 Eau	8 000	8 400	d d	
La dotation est destinée au paiement des factures de consommation d'eau.			II	

STERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES & DU CULTE			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
S DES MINISTERES				
3-626-10 Rédevances téléphoniques	10 000	9 500	q	9 5
La dotation est destinée à la prise en charge des factures téléphoniques (SOTELMA, MALITEL et ORANGE).				
3-626-20 Frais postaux	2 000	2 010	þ	2 0
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais de courrier et l'achat de timbres postaux.				
3-628-10 Indemnité de déplacement	3 180	6 157	q	6 1
La dotation est destinée: - à la couverture des frais de réception et d'indemnités de déplacement dans le cadre des missions à l'intérieur et à l'extérieur; - au paiement des dépenses diverses entrant dans le cadre des missions. L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'incidence liée à l'application du Décret n°2016 0001/P-RM du 15 janvier 2016 fixant les conditions et les modalités d'octroi de l'indemnité de déplacement et de mission.	-			
3-628-20 Frais de transport	93 089	107 552	d	107 5
La dotation est destinée à l'achat de carburant, de lubrifiants et des pièces de rechanges. L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'incidence liée à l'application du Décret n° 2016-0001/P-RM du 15 janvier 2016 fixant les conditions et les modalités d'octroi de l'indemnité de déplacement et de mission.				
3-628-25 Frais de transport à l'extérieur	12 962	12 962	q	12 9
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux déplacements à l'extérieur du pays (achat de billets d'avion et frais de bagages).				
3-629-08 Autres depenses (I. ctre extrém. viol.)	D d	d	30 000	30 0
La mesure nouvelle positive est relative à la prise en charge des activités de prévention et de lutte contre le radicalisme et l'extrémisme religieux.				
3-629-09 Autres Dépenses	34 673	34 673	þ	34 6
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses diverses, notamment: - l'appui dans le cadre de la réduction des inégalités et du renforcement des capacités; - le fonctionnement de la commission d'observation de la lune; - l'organisation du pèlerinage de Kita.				
4-622-10 Appui fonct. associations réligieuses	50 000	50 000	d	50 0
La provision sert à prendre en charge les appuis consentis par l'Etat aux associations religieuses dans le cadre de la facilitation de l'accomplissement du culte.			,,	
4-631-10 Subvention aux organismes publics	94 381	125 505	q	125 5
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées au fonctionnement courant des services du Département et des divers appuis aux associations religieuses. L'augmentation découle d'un réaménagement des crédits opéré par la DFM.				
4-632-60 Subvention pélérinage (L. S. Islam)	D d	d	100 000	100 0
La mesure nouvelle positive est relative à la prise en charge des activités d'encadrement du pèlerinage musulman.				

MINISTERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES & DU CULTE			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEPENSES DES MINISTERES				
4-632-61 Subvention pélérinage (Cathol. Kita)	0	þ	40 000	40 000
La mesure nouvelle positive est relative à la prise en charge des activités d'encadrement du pèlerinage catholique.			,	
4-641-29 Appui GM/HCI	9 369	9 369	q	9 369
La dotation de ce chapitre sert de subvention accordée à certaines structures dans le cadre de leur fonctionnement et la prise en charge d'autres dépenses diverses de matériel.			,	
5-234-10 Dépenses en Investissement	50 000	50 000	- 50 000	q
La mesure nouvelle négative découle de la non reconduction des crédits pour les dépenses d'investissement du Département, compte tenu de leur caractère non récurrent.			,	
B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR				
5-629-11 Fonctionnement lié à l'investissement	130 000	130 000	- 130 000	þ
La mesure nouvelle négative découle de la non reconduction des crédits pour les dépenses d'investissement du Département, compte tenu de leur caractère non récurrent.			,	
TOTAL MINISTERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES & DU CULTE	766 882	775 518	52 169	827 687

SIEKE L	DE LA RECONCILIATION NATIONALE		2017		
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOT
ES DES N	MINISTERES				
2-611-00	Personnel	113 524	97 367	q	97
acces	tation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux salaires et soires de salaires des cadres et agents relevant du Département.				
	Dépense de formation	15 000	15 000	<u> </u>	1:
- de f	tation est destinée à la prise en charge des frais: ormation du personnel du département ; participation aux seminaires, aux ateliers et aux voyages d'études.				
3-241-10	Mobilier et équipement de bureau	24 900	17 430	q	1
	tation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de mobiliers et ement de bureau et de fonctionnement courant du service.			-	
3-621-10	Dépenses Matériel-fonctionnement des services	33 615	23 531	q	2
des s matér d'inter	tation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses courantes de fonctionnement services notament, l'achat de fournitures de bureau et de matériels d'entretien du mobilier et du iels du bureau, de produits d'entretien des locaux, de produit alimentaires, de contrat net, nécéssaire au bon fonctionnement des services.				
3-621-19	Dépenses de fonctionnement (Cellule SIDA)	1 245	872	q	•
	tation est destinée à la prise en charge du fonctionnement de la Cellule sectorielle du VIH du Département.				
3-621-20	Besoins nouveaux des Services	393 500	q	275 450	27
activit éventi véhici	esure nouvelle est destinée essentiellement à prendre en charge les dépenses relatives aux és de sensibilisation et de reconciliation nationale. La dotation est aussi destinée à l'achat uel d'équipements pour les structures du département, à l'entretien et à la réparation de ules et engins à deux roues, à l'achat de consommables informatiques, de pneumatique pour hicules et engins à deux roues et de carburant.				
3-621-40	Carburants et lubrifiants	12 962	11 666	d	1
terrain	tation est destinée à l'achat de carburant et lubrifiant pour le fonctionnement et les missions de n des services du Département, elle prend en charge également le fonctionnement du groupe ogène.				
3-622-12	Entretien matériel informatique	8 300	8 300	q	
inform	otation budgétaire est destinée à la prise en charge des frais d'entretien des réseaux natique et des logiciels du Département, elle prend en charge l'achat de pièces de rechange es ordinateurs, les photocopieuses et les rétroprojecteurs.				
3-622-20	Entretien véhicule - réparation	6 837	6 153	Q	
La dot véhicu deux i	tation budgétaire est destinée à la prise en charge des frais d'entretien et de réparation des ules et engins à deux roues, à l'achat des pièces détachées pour les véhicules et engins à roues.				
3-622-21	Frais d'entretien des véhicules	7 129	6 416	q	
et rép	taton est destinée à l'achat de carburant et lubrifiant, achat des pièces de rechange, entretien aration des véhicules et engins à deux roues .				
	Entretien courant des bâtiments	30 000	30 150	d	3
La do	tation est destinée à l'entretien, au nettoyage et au gardiennage des services du département réfection des bâtiments du Département.				
et de	Electricité et eau	13 000	13 650		1

STERE DE LA RECONCILIATION NATIONALE		2017			
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTA	
ES DES MINISTERES					
3-625-11 Eau	6 500	6 825	q	6	
La dotation est destinée à la prise en charge des factures SOMAGEP et autres installations et les raccordements d'eau .					
3-626-10 Rédevances téléphoniques	31 500	29 925	d	29	
La dotation est destinée à la prise en charge des factures SOTELMA, Malitel et Orange des structures et projets du Département.					
3-626-12 Frais d'internet	7 000	11 035	Q	1	
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des frais d'abonnement et matériel d'inter connexion des structures du Département.					
3-626-20 Frais postaux	2 000	7 010	Q		
La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'expédition des courriers du Département, achat de timbres postaux et autres matériels et dépenses liées aux transmissions des courriers.					
3-628-10 Indemnité de déplacement	45 368	52 173	Q	5	
La dotation est destinée à la prise en charge des frais de participation aux réunions statutaires (colloques, séminaires, ateliers, journées), missions à l'intérieur et missions techniques à l'extérieur. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.					
3-628-20 Frais de transport	41 123	47 292	q	4	
La dotation est destinée à la prise en charge des frais de participation aux réunion statutaires (colloques, séminaires, ateliers, journées), des missions à l'intérieur et de missions techniques à l'extérieur et de l'achat de carburant . L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.					
3-628-25 Frais de transport à l'extérieur	36 974	36 974	d	3	
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées :aux frais d'émission de billets de transport à l'extérieur; à la participation aux sessions de formation et aux voyages d'etudes; à la participation aux rencontres sous régionales et internationales.					
3-629-09 Autres Dépenses	30 650	30 650	q	3	
La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'entretien de véhicules, à l'achat de carburant et à l'achat de vignettes, maintenance des équipements, acquisition de matériels, prise er charge de toutes autres dépenses d'achat de biens et services.	1		,		
4-631-10 Subvention aux organismes publics	182 600	146 080	q	14	
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses diverses de fonctionnement du Département, des appuis accordés par le Ministère.					
4-643-10 Participation au fonctionnement	1 532 000	1 286 952	q	1 28	
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement de la CVJR et ses demembrements régionaux relatives: - aux factures d'électricité, d'eau, de SOTELMA-MALITEL et achat de cartes téléphoniques; - à l'achat de matériel roulant et carburant - aux frais internet; - à l'achat de fournitures et matériels de bureau; - à l'achat de consommables informatiques; - à l'achat de produits alimentaires; à l'entretien de vehicules et aux menues dépenses,					
4-643-24 Participation au fonctionnement (indemnité)	319 168	779 100	q	77	
la dotation est destinée aux paiements des indemnités accordées aux membres, aux personnels de la CVJR, aux chefs d'antennes des régions et au personnel d'assistance. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.					

341	MINISTERE DE LA RECONCILIATION NATIONALE	STERE DE LA RECONCILIATION NATIONALE			
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DE	PENSES DES MINISTERES				
	5-234-10 Dépenses en Investissement	20 000	20 000	- 20 000	0
	La dotation est destinée à la prise en charge prise des dépenses relatives à l'équipement de tous les services relevant du Département en matériels de bureau, matériels de transport et en matériels informatiques. La mesure nouvelle négative s'explique par la fin de certains projets du Département.				
	5-234-43 Dépenses en Invest. (contrepartie B.S.I. fonct.)	25 000	25 000	- 25 000	q
	La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de renforcement de capacité du département en matériels et fournitures de bureaux, en matériels de transport, en matériels informatiques et à l'achat de carburant. La dotation sera de 0 FCFA en 2017, car il n'y aura pas de financement pour certains projets, ce qui expliquerait la mesure nouvelle négative.				
TO	TAL MINISTERE DE LA RECONCILIATION NATIONALE	2 939 895	2 709 551	230 450	2 940 001

MINISTERE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
PENSES DES MINISTERES				
2-617-10 Dépense de formation	45 792	45 792	- 45 792	
La mesure nouvelle négative s'explique par la nouvelle configuration des ministères.				
3-621-10 Dépenses Matériel-fonctionnement des services	2 795	2 795	- 2 795	
La mesure nouvelle négative s'explique par la nouvelle configuration des ministères.	<u> </u>			
3-621-20 Besoins nouveaux des Services	19 905	19 905	- 19 905	
La mesure nouvelle négative s'explique par la nouvelle configuration des ministères.	<u> </u>		•	
3-621-40 Carburants et lubrifiants	3 820	3 820	- 3 820	
La mesure nouvelle négative s'explique par la nouvelle configuration des ministères.	<u> </u>			
3-622-31 Entretien courant des bâtiments	157 971	157 971	- 157 971	
La mesure nouvelle négative s'explique par la nouvelle configuration des ministères.				
3-623-21 Programme de Communication	17 742	17 742	- 17 742	
La mesure nouvelle négative s'explique par la nouvelle configuration des ministères.				
3-626-20 Frais postaux	1 250	1 250	- 1 250	
La mesure nouvelle négative s'explique par la nouvelle configuration des ministères.				
3-628-20 Frais de transport	5 705	5 705	- 5 705	
La mesure nouvelle négative s'explique par la nouvelle configuration des ministères.				
4-643-10 Participation au fonctionnement	43 820	43 820	- 43 820	
La mesure nouvelle négative s'explique par la nouvelle configuration des ministères.				
5-234-46 Dépenses en Invest. (Fonds comp. inov. techno.)	1 004 544	1 004 544	- 1 004 544	
La mesure nouvelle négative s'explique par la nouvelle configuration des ministères.				
TAL MINISTERE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	1 303 344	1 303 344	- 1 303 344	

STERE DE L'EDUCATION NATIONALE			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTA
ES DES MINISTERES				
2-611-00 Personnel	2 973 189	2 955 224	q	2 955 2
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux salaires et accessoires de salaires des cadres et agents relevant du cabinet, des services centraux et des services rattachés. Le chapitre prend aussi en compte les avancements d'échelon et de grade, les allocations familiales, les transpositions et les régularisations.				
2-611-20 Heures Supplémentaires	166 966	420 737	q	420
La dotation est destinée à la prise en charge des heures supplémentaires effectuées au niveau des structures centrales et services rattachés. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.			<u></u>	
2-613-24 Indemnité Stages Pédagogiques	166 791	166 791	q	166
L'inscription vise à assurer la prise en charge des indemnités et matériels liés à la formation du personnel enseignant permanent et contractuel (ateliers, séminaires etc.), indemnités, matériels et soins médicaux des élèves stagiaires EFEP et stages ruraux des IFM.				
2-617-10 Dépense de formation	1 092 057	1 092 057	- 1 092 057	
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de formation pour l'enseignement privé laïc, bourses etc. La mesure nouvelle négative s'explique par le redéploiement du montant vers les dépenses d'investissement.				
2-619-00 Solde et accessoires besoins nouveaux	6 795 250	q	5 502 534	5 502
La mesure nouvelle positive vise à prendre en charge les dépenses liées au recrutement de nouveaux fonctionnaires et agents conventionnaires et autres besoins nouveaux et de toutes incidences d'augmentation.				
2-619-04 Besoins nouveaux (part patronale)	1 924 271	Q	1 924 271	1 924
La mesure nouvelle (provision) est destinée à la prise en charge de la cotisation du personnel du département à la Caisse Malienne de Sécurité Sociale.				
2-619-97 Personnel (appui éducation de base coll.)	6 442 782	7 669 409	q	7 669
La dotation est destinée à la prise en charge des Salaires des enseignants fonctionnaires et contractuels des collectivités, des éducateurs du CED et des enseignants des ECOM à récruter. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.				
2-619-98 Personnel (appui enseig. secondaire coll.)	1 022 291	1 022 291	- 1 022 291	
L'inscription est destinée à la prise en charge des salaires de nouveaux recrues. La mesure nouvelle négative s'explique par le fait que le Département a envisagé de redéployer les enseignemants servant dans les grandes villes au lieu d'un recrutement.				
3-621-10 Dépenses Matériel-fonctionnement des services	452 684	316 876	q	316
L'inscription vise à prendre en charge les dépenses liées à l'achat des consommables en bureautique, produits alimentaires et d'entretien, de matériels électriques, d'informatique, de communication, de didactique, mobiliers, de décoration et divers entretiens pour le fonctionnement courant des administrations. Le chapitre prend en compte les éventuelles dépenses des autres structures. La baisse s'explique par la réduction de la dotation budgétaire.				
3-621-14 Impressions & Imprimés	44 744	44 744	d	44
La dotation vise à prendre en charge les dépenses liées à l'achat de divers imprimés pour les services (vignettes, badges, fournitures de bureau et autres imprimés).			,	

			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTA
Q	C	þ	900	(
8 248	8 248	5 774	0	5
9 289	1 129 289	<u> </u>	790 502	790
2 290	1 232 290	1 232 290	Q	1 232
7 358	3 187 358	2 828 260	<u> </u>	2 828
8 556	4 338 556	4 299 499	<u> </u>	4 299
4 855	194 855	194 855	o d	194
4 8	194 8	55	194 855	55 194 855 Q

Page 132 de 487

STERE DE L'EDUCATION NATIONALE			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES MINISTERES				
3-621-37 Matériels didactiques (demi-bourses)	450 540	450 540	q	450 54
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées au matériel didactique (demi- bourses) pour les élèves de l'Etat orientés dans des établissements privés d'enseignements secondaire général, technique et professionnel.				
3-621-38 Matériel (strat. scol. acc. passerelles)	118 110	118 110	q	118 11
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées : - aux primes des animateurs; - à l'achat du matériel didactique, équipements; - au suivi des centres de formation des enfants et/ou déscolarisés.				
3-621-40 Carburants et lubrifiants	241 472	217 324	d	217 32
La dotation est destinée à l'achat de carburants et lubrifiants. La baisse s'explique par la reduction de la dotation.			'	
3-621-50 Appui mise en oeuvre PO CSL VIH/SIDA	87 978	61 585	q	61 58
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux activités de mise en oeuvre du plan opérationnel de lutte sectorielle contre le VIH et SIDA. La baisse s'explique par la reduction de la dotation.			,	
3-621-51 Appui stratégie nationale contrôle interne	96 776	787 099	q	787 0
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux activités de mise en oeuvre de la stratégie nationale de contrôle interne notamment, en matière de gestion des finances publiques. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.				
3-621-52 Appui évaluation système éducatif	70 382	70 382	q	70 38
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux activités de suivi-évaluation des politiques et stratégies éducatives.	1		,	
3-621-53 Appui activités renforcement capacités GRH	87 978	160 922	q	160 9
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux activités de renforcement de capacité du personnel administratif des services centraux et déconcentrés du Département. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.				
3-621-54 Appui supervision activités pédagogiques	87 980	87 980	17 596	105 5
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux activités de suivi et de supervision des pratiques pédagogiques dans les services déconcentrés, les établissements préscolaires, spécial du fondamental et du secondaire. La mesure nouvelle positive s'explique par la création du chapitre au niveau de la direction nationale de l¿éducation non formelle, des langues nationales et de la direction nationale de l'enseignement normal.				
3-621-55 Appui suivi-évaluation cantines scolaires	17 596	17 596	q	17 59
La dotation est destinée à la prise en charge des cadres de concertation et des activités de suivi- évaluation des cantines scolaires.				
3-621-56 Appui suivi-évaluation manuels scolaires	17 596	17 596	þ	17 5
La dotation est destinée à la prise en charge du suivi-évaluation de la gestion pédagogique et physique des manuels scolaires et autres matériels didactiques.				
3-621-57 Appui cadres concertation niveaux local & regional	17 596	17 596	q	17 5
La dotation est destinée à la prise en charge des différentes réunions de concertation au niveau central avec les acteurs impliqués dans le suivi de l'animation des cadres de concertation au niveau local et de l'exécution des lignes décentralisées.				

Page 133 de 487

SIERE DE I	L'EDUCATION NATIONALE	Dotations	Services	2017 Mesures	ТОТА
ES DES MINI	etenee	2016	Votés	Nouvelles	
		ا ا	dr	70 00d	70
	oui à l'évaluation des acquisitions des élèves	9	<u> </u>	70 000	70 (
	nouvelle positive s'explique par la création du chapitre pour la prise en charge des ées à l'évaluation des acquisitions des élèves.				
3-622-12 Ent	retien matériel informatique	73 989	603 621	q	603 (
	est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux frais d'entretien du réseau et informatique des structures centrales. La hausse s'explique par le renforcement de la dgétaire.				
	retien véhicule - réparation	35 638	32 074	q	32
courant du	est destinée à la prise en charge des dépenses de réparation des véhicules (entretien matériel de transport, l'achat des pièces de rechange pour les véhicules et motos, du matériel de transport).			'	
3-622-31 Ent	retien courant des bâtiments	1 528 773	1 456 051	q	1 456
plomberie	est destinée à la prise en charge des travaux d'entretien des bâtiments (électricité, anitaire etc.).			,	
	gramme de Communication	178 586	187 515	q	187
	nvise à prendre en charge les dépenses liées à la communication. La hausse s'explique rcement de la dotation.	е			
3-625-10 Ele		173 730	182 417	d	182
renforceme	est destinée au paiement des frais d'éléctricité. L'augmentation s'explique par le nt de la dotation budgétaire.			<u>, </u>	
3-625-11 Eau	I	86 963	91 311	Q	91
renforceme	est destinée à la prise en charge des factures d'eau. La hausse s'explique par le nt de la dotation.				
	levances téléphoniques	152 079	154 480	q	154
	est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux redevances téléphoniques, satellitaire, entretien réseau communication.				
3-626-12 Fra	is d'internet	168 217	170 058	q	170
par le renfo	est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'internet. La hausse s'explique rcement de la dotation budgétaire.				
3-626-20 Fra	•	9 689	9 737	q	9
	vise à assurer la prise en charge des dépenses liées à l'achat de timbres et aux de courrier.				
3-628-10 Ind	emnité de déplacement	84 095	96 709	d	96
La dotation hausse s'e	est destinée à la prise en charge des frais de missions à l'intérieur et à l'extérieur. La xplique par le renforcement de la dotation budgétaire.			,	
3-628-11 Ind	emnité Dépl. Examen	85 048	85 048	q q	85
	est destinée à la prise en charge des déplacements (frais et carburant) liés à on des examens du secondaire.			1	

STERE DE L'EDUCATION NATIONALE			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOT
S DES MINISTERES				
3-628-13 Déplac. Examens Cycle II	43 475	43 475	q	4
La dotation est destinée à la prise en charge des déplacements (frais et carburant) liés à l'organisation des examens du DEF.				
3-628-14 Déplac. Examens Enseig.Normal	20 527	20 527	d	2
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux différents déplacements (frais et carburant) durant les examens et concours.			,	
3-628-17 Frais de transport enseig. second (examen)	20 261	20 261	d	2
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux frais de transport durant les examens de l'enseignement secondaire.			,	
3-628-20 Frais de transport	97 297	111 893	d)	11
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de carburant et lubrifiants, entretien et réparation des véhicules. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.			,	
3-628-22 Indemnité de mission	3 607	3 607	<u> </u>	
La dotation est destinée à la prise en charge des frais de mission au compte de l'Inspection de l'Enseignement Secondaire.			,	
3-628-23 Frais Transport Cycle II (examen)	20 373	20 373	d	2
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux frais de transport durant les examens du 2ème cycle du fondamental.				
3-628-24 Frais Transport Enseig.Normal (examen)	11 144	11 144	q	1
L'inscription vise à assurer la prise en charge des dépenses liées aux frais de transport durant les examens de l'enseignement normal.			-	
3-628-25 Frais de transport à l'extérieur	36 071	36 071	q	3
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux frais de transport à l'extérieur (billets d'avion, MCO bagages).				
3-629-09 Autres Dépenses	13 037	13 037	q	1
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses des activités de formation, d'ateliers, de revues périodiques et de planification, financement d'audits, d'études et de voyages d'études, travaux d'entretien et de réparation et l'achat de carburant et lubrifiants etc.				
3-629-31 Frais Examens Cycle II	188 114	188 114	q	18
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'organisation financière et matérielle des examens de fin d'année DEF suivant le décret n° 194/P-RM du 04/06/1998.				
3-629-32 Frais Examens Enseig.Normal	285 445	285 445	d	28
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'organisation financière et matérielle des différents examens de fin d'année, à l'achat de matériels d'examens, au paiement des indemnités de surveillance, de corrections et de secrétariat conformément au décret n° 98-194/P-RM du 04/06/98.			1	

STERE DE L'EDUCATION NATIONALE			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	ТОТА
ES DES MINISTERES				
3-629-39 Autres frais d'examen (secondaire)	1 664 321	1 664 321	q	1 664
La dotation est destinée à la prise en charge des frais liés à l'organisation des examens et concours généraux (achat matériel, carburant, frais déplacement, différentes indemnités).				
3-629-70 Autres Dépenses (Santé & Sports)	289 321	289 321	q	289
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de médicaments et équipements des infirmeries pour les différents établissements (secondaire général technique et normal).			,	
3-629-73 Autres Dépenses(appui sports)	299 212	299 212	q	299
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat du matériel de sport.	'		,	
3-629-77 Autres dépenses de matériel	192 250	134 575	d	134
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux frais de fonctionnement des deux imprimeries, à l'achat de matériels et consommables (DNP), toutes autres dépenses de matériels (informatiques et bureautiques, incendie, etc.) et contrat d'entretien. La baisse s'xplique par la diminution de la dotation du chapitre.	,		,	
3-629-78 Autres dépenses(annuaires statistiques)	52 647	52 647	q	52
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'élaboration de l'annuaire statistique.				
4-639-10 Participation au fonctionnement (PRODEC)	318 509	318 509	235 678	554
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à la mise en oeuvre du PRODEC. La mesure nouvelle positive s'explique par la création du chapitre au niveau de la DFM.	'		,	
4-641-14 Appui éducation de base	28 020	28 020	d	28
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de matériels didactiques, des frais d'encadrement de l'éducation de Base et d'intégration des enseignants contractuels dans la fonction publique des CT.			,	
4-641-15 Appui enseignement secondaire	763	763	q	
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de matériels didactiques, aux frais d'encadrement de l'enseignement secondaire et d'intégration des enseignants contractuels dans la fonction publique des CT.				
4-641-80 APPUI PAGAMGFP (CADD/MEN)	50 000	55 000	q	55
Ladotation est destinée à la prise en charge des activités de la CADD dans le cadre du PAGAM/GFP. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.				
4-642-20 Subvention Enseig. Privé	2 056 925	2 556 925	q	2 556
La dotation est destinée à la prise en charge de 80% de la masse salariale du personnel enseignant de l'enseignement catholique conformément à la convention qui lie l'Etat malien à l'église épiscopale.			,	
4-643-22 Bourses & Alloc. d'Etudes	9	<u> </u>	800	
La mesure nouvelle positive s'explique par la création du chapitre pour la prise en charge des bourses et d'allocations d'études.				
4-649-10 Dépenses diverses de transfert	420 221	420 221	a	420

410 MIN	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE			2017		
			Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEPENS	SES DES N	IINISTERES				
	5-234-10	Dépenses en Investissement	4 662 436	2 091 194	1 222 000	3 313 194
	structu	iption est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'équipement de certaines ures du département dans le cadre du PISE III. La mesure nouvelle positive s'explique par la on de l'UF "DAF PISE III".				
	5-234-52	Dépenses en Invest. (matériel didactique)	0	q	3 187 358	3 187 358
		sure nouvelle positive s'explique par la création du chapitre pour la prise en charge des ses d'investissement relatives à l'acquisition de matériel didactique.			'	
B.S.I. FI	NANCEME	NT INTERIEUR				
	5-231-10	Travaux et constructions	700 000	2 200 000	q	2 200 000
		iption est destinée aux dépenses relatives à la construction de lycées secondaires et d'IFM. usse s'explique par le renforcement de la dotation pour la construction des lycées.				
	5-234-10	Dépenses en Investissement	872 000	922 000	- 272 000	650 000
	Région éduca mesur projets	iption est destinée aux dépenses relatives à l'Appui au Développement de la Pétite Enfance de Bko/Kayes/Kkoro/ Sikasso/Ségou, au programme pilote d'appui aux enfants en besoins tifs spéciaux, au Programme d'investissement pour le Secteur de l'Education (PISE). La e nouvelle négative s'explique par la non reconduction de la dotation du chapitre pour les d'Appui au Programme Vigoureux Alphabétisation et l'Equipement des Structures de ignement Secondaire.				
	5-629-11	Fonctionnement lié à l'investissement	65 000	65 000	q	65 000
	décon	ation vise à assurer la prise en charge des dépenses liées aux activités d'appui à la centration et décentralisation de l'éducation et à la cellule de planification et de statistique du ir éducation.				
B.S.I. FI	NANCEME	NT EXTERIEUR				
	5-234-10	Dépenses en Investissement	5 275 200	5 775 200	1 724 800	7 500 000
	Bilingu	iption est destinée à la prise en charge des dépenses relatives au Projet d'appui à l'éducation le de base-BID et Projet Education Pour Tous (IDA). La mesure nouvelle positive s'explique prise en charge du projet de construction IFM Mali.			,	
TOTAL	MINISTE	RE DE L'EDUCATION NATIONALE	52 728 608	44 951 413	12 290 091	57 241 504

411	ECOLE NORMALE SUPERIEURE (ENSUP)		2017		
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DE	PENSES DES E.P.A.				
	3-621-30 Matériel didactique	88 142	90 346	q	90 346
	La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la confection des cartes d'étudiants, à l'achat de matériels et produits de laboratoire, de table-bancs et à la confection des tableaux des salles de classe. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.			-	
	4-631-10 Subvention aux organismes publics	79 475	87 423	q	87 423
	La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives au paiement des frais de surveillance, de correction et de secrétariat des examens de fin d'année, des frais d'organisation de concours d'entrée, à l'achat de matériels de bureau et de carburant, aux indemnités de déplacement et à l'entretien de parcs autos et motos et autres dépenses. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.				
	4-631-13 Personnel E.P.A.	911 328	905 980	q	905 980
	La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux salaires et accessoire de salaires du personnel EPA. La baisse s'explique par le mouvement du personnel.				
	4-631-14 Electricité & Téléphone	92 133	94 897	Q	94 897
	La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux frais d'électricité, d'eau, de communication et d'internet. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.				
	4-631-59 Subvention aux org. pub. (frais examen)	q	q	50 000	50 000
	La mesure nouvelle s'explique par la création et la dotation du chapitre pour la prise en charge des frais d'examen.				
TO	TAL ECOLE NORMALE SUPERIEURE (ENSUP)	1 171 078	1 178 646	50 000	1 228 646

STERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR & RECHERCHE SCIENT			2017 Maguras	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES MINISTERES				
2-611-00 Personnel	790 522	819 842	q	819 8
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives: - aux salaires et accessoires de salaires des cadres et agents relevant du cabinet, des services centraux et des services rattachés; - aux avancements d'échélon et de grade, à la transposition et à la régularisations de situation administrative. L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'état actualisé du BCS.				
2-611-20 Heures Supplémentaires	2 437 225	2 468 912	q	2 468 9
La dotation est destinée exclusivement au paiement des heures supplémentaires effectuées au niveau des structures ainsi que les frais de cours et d'encadrement pour les quatre grandes écoles (ENI-ABT, IPR/IFRA, ENSup, et ENETP) et des missions universitaires.				
2-617-10 Dépense de formation	299 488	302 330	q	302 3
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de formation continue des enseignants des quatre grandes écoles (ENI-ABT, IPR/IFRA, ENSup, et ENETP), des cadres des services de la portion centrale, des étudiants de l'école d'architecture et d'urbanisme de Lomé, la prise en charge des étudiants maliens à l'EIER, ESTHIER, IFOR, autres formations, colloques, symposiums et congrès internationaux (atéliers perdiems, matériels, restauration), frais de certaines commissions et divers.				
2-619-00 Solde et accessoires besoins nouveaux	2 929 267	q	2 688 653	2 688 6
La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge des dépenses de salaires liées aux recrutements de nouveaux fonctionnaires et agents conventionnaires pour un montant de 2 milliards de FCFA. Le reliquat, soit 688 millions prend en charge les besoins nouveaux (autres revendications et mesures nouvelles).				
2-619-04 Besoins nouveaux (part patronale)	1 003 901	d	1 003 901	1 003 9
La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge de la cotisation du personnel du département à la caisse nationale de la sécurité du Mali.	<u>, </u>			
3-621-10 Dépenses Matériel-fonctionnement des services	444 864	545 825	q	545
La dotation est destinée aux paiements des consommables bureautiques, des produits alimentaires, divers entretiens, matériels de fonctionnement courant des administrations et autres dépenses de matériels et services. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.			,	
3-621-14 Impressions & Imprimés	3 299	3 299	d	3 2
La dotation est destinée à l'achat d'imprimés divers des services (vignette, fournitures de bureau et autres imprimés), frais liés aux contrôles techniques des véhicules et autres matériels liés à la sécurité routière.				
3-621-19 Dépenses de fonctionnement (Cellule SIDA)	981	687	d	6
La dotation est destinée aux diverses dépenses de fonctionnaires et de sensibilisation sur le VIH/SIDA.			,	

Page 139 de 487

ISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR & RECHERCHE SCIENT	IFIQUE		2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES MINISTERES				
3-621-20 Besoins nouveaux des Services	251 695	q	176 187	176 18
La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux besoins nouveaux de materiels, fonctionnement des services, alimentation, réparation véhicules, subventions aux personnes physiques ou morales, prise en charge financière et matérielle des ateliers et seminaires, certaines missions ainsi que toutes autres dépenses de matériels et de fonctionnement de service.			,	
3-621-40 Carburants et lubrifiants	121 933	110 741	q	110 74
La dotation est destinée à l'achat de carburant et lubrifiants.			,	
3-622-12 Entretien matériel informatique	67 836	67 836	d	67 83
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux fraix d'entretien des réseaux informatiques, internet, intranet et extranet, du matériel informatique des structures (services centraux du MESRS), l'achat de pièces de réchanges pour informatique, consommables informatiques et divers.			,	
3-622-31 Entretien courant des bâtiments	695 428	705 116	q	705 1
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'entretien courant, la réparation, la réhabilitation et le gardiennage des structures centrales et déconcentrées, l'achat de matériaux de construction et matériels électriques, sanitaires, de froids, de curage de fosses septiques, à la prise en charge des contrats annuels des structures des MESRS, et autres services liés aux bâtiments. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.	•			
3-623-21 Programme de Communication	80 831	84 873	d	84 8
La dotation est destinée à la prise en charge des contrats de communication et publicité des structures, frais d'insertion dans les journaux, radios et télé, entretien reseau, connexion internet, intranet et extranet, matériels audiovisuels et informatiques, fournitures de bureau pour confection de document à diffuser, contrat d'abonnement aux journaux et divers.				
3-625-10 Electricité et eau	125 867	137 544	d	137 5
La dotation est destinée aux paiement des frais d'électricité, à l'achat de matériel électrique, à l'entretien du réseau, à l'achat du matériel de plombérie à l'adduction d'eau.				
3-625-11 Eau	30 998	33 548	d	33 5
La dotation est destinée au paiement des frais de consommation d'eau, à l'achat du matériel de plombérie et de quincaillerie pour le réseau et l'entretien du réseau.				
3-626-10 Rédevances téléphoniques	189 974	186 251	q	186 2
La dotation est destinée au paiement des dépenses liées aux rédevances téléphoniques, frais de maintenances et interconnexion des réseaux internet , intranet et extranet, connexion internet.	_			
3-626-20 Frais postaux	23 920	24 040	Q	24 0
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat des timbres et des contrats d'expéditions des courriers.				

STERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR & RECHERCHE SCIENTIFIQUE			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES MINISTERES				
3-627-12 Frais de location salles de cours	19 256	19 256	đ	19 2
La dotation est destinée à la prise en charge des frais de location de salles de cours des facultés, et des maisons baillées pour les structures de la portion centrale, de l'entretien courant bâtiment, les frais de location des salles pour les ateliers et autres.	-			
3-628-10 Indemnité de déplacement	60 000	76 090	d	76 0
La dotation est destinée à la prise en charge des frais de mission à l'intérieur et à l'extérieur. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.				
3-628-20 Frais de transport	120 292	147 335	q	147 3
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'entretien et réparation des véhicules et motos, à l'achat des pièces détachées, lubrifiant et carburant. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.				
3-628-25 Frais de transport à l'extérieur	22 079	22 079	d	22 0
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées au paiement des frais de transport à l'extérieur (billets d'avion et MCO bagages).			,	
3-629-09 Autres Dépenses	74 047	74 047	d	74 C
La provision est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux missions suivantes: - mission universitaire de Sikasso; - mission universitaire de Tombouctou; - mission universitaire de Gao.			,	
3-629-39 Autres frais d'examen (secondaire)	22 695	22 695	q	22 6
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux concours, examen et commission d'habilitation (secrétariat, correction, surveillance, restauration et divers), aux fournitures de bureau.				
3-629-73 Autres Dépenses(appui sports)	61 698	61 698	d	61 6
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de matériel de sport, des équipements médicaux-sanitaires et des médicaments pour les grandes écoles et la portion centrale, au financement des activités des étudiants.			,	
3-629-77 Autres dépenses de matériel	47 514	33 260	d	33 2
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de matériels et consommables bureautiques, matériels informatiques et de communication, ainsi que des produits alimentaires et d'entretien, de carburant et divers. La baisse s'explique par la diminution de la dotation du chapitre.			,	
3-629-78 Autres dépenses(annuaires statistiques)	44 040	44 040	d	44 (
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la production de l'annuaire statistique du supérieur par la CPS/Education (achat de matériels, frais de transport, carburant et différentes indemnités), les frais de restauration , fournitures de bureau et divers.				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	21 157	21 157	d	21 1
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux missions suivantes: - mission universitaire de Sikasso; - mission universitaire de Tombouctou; - mission universitaire de Gao.				

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT	T SUPERIEUR & RECHERCHE SCIENT	TFIQUE		2017	
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEPENSES DES MINISTERES					
4-639-10 Participation au fonctionne	ement (PRODEC)	66 593	66 593	d	66 593
	harge des dépenses relatives à la mise en oeuvre du ns, seminaires, atéliers, dépenses de matériel et autres aux matériels.			,	
4-639-14 Participat° au fonctionnem	nent (système LMD)	61 103	61 103	d	61 103
La dotation est destinée à la prise en cl généralisation du système LMD au Mal	harge des dépenses liées aux foctionnements et à la i (missions, dépenses de matériel et divers).			,	
4-639-19 Participation au fonctionne	ement (CNELA)	17 719	17 719	d	17 719
	harge des dépenses liées aux frais de participation au onale d'Etablissement de la Liste d'Aptitude (CNELA), aux et divers.			,	
4-643-10 Participation au fonctionne	ement	337 644	342 034	q	342 034
	harge des dépenses relatives aux subventions, séminaires, e matériel et autres dépenses liées au fonctionnement	<u>'</u>			
4-643-22 Bourses & Alloc. d'Etudes		1 428 300	1 428 300	q	1 428 300
	es bourses et autres allocations aux étudiants et des post-universitaires de certains étudiants.				
4-649-23 Transfert au Fonds comp.	inov. techno.	669 696	669 696	- 669 696	9
	harge des dépenses relatives aux Fonds de Compétitivité et s autres dépenses de matériel et services liés au fonds. La ar le changement de codification.	•			
5-234-10 Dépenses en Investisseme	ent	C	q	180 000	180 000
des dépenses d'investissement dans le	par la création de l'UF "DAF/PISE III" pour la prise en charge e cadre de l'ABS Canada au secteur de l'éducation.				
5-234-46 Dépenses en Invest. (Fond			<u> </u>	2 333 000	2 333 000
La mesure nouvelle positive s'explique abonder le fonds de compétitivité et de	par le changement de codification. La dotation est destinée à l'innovation technologique.	à			
5-629-11 Fonctionnement lié à l'inve	estissement	C	9	334 000	334 000
des dépenses de fonctionnement lié au	par la création de l'UF "DAF/PISE III" pour la prise en charge I PISE III.				
B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR					
5-234-10 Dépenses en Investisseme		2 595 000	2 095 000	305 000	2 400 000
Campus Universitaire de Kabala, à l'An construction de la Bibliothèque Univers Communication. La mesure nouvelle per - PROJET EQUIPEMENT ENETP;	s relatives à la construction/ extension/ équipement du nénagement et équipement des Grandes Ecoles, à la litaire et à la réhabilitation et l'extension de l'Ecole de ositive s'explique par la création des projets suivants :				

Page 142 de 487

412 MII	NISTERE D	E L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR & RECHERCHE SCIENT	NTIFIQUE 2017			
			Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
B.S.I. F	INANCEME	NT EXTERIEUR				
	5-234-10	Dépenses en Investissement	3 500 000	3 000 000	q	3 000 000
		ription est destinée au Projet d'Appui à l'Enseignement Supérieur- IDA. La baisse s'explique réduction de la dotation du chapitre.				
TOTAL	- MINISTE	RE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR & RECHERCHE SC	18 666 862	13 692 946	6 351 045	20 043 991

413 ECC	DLE NATIONALE D'INGENIEURS (ENI)		2017		
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEPENS	SES DES E.P.A.				
	3-621-30 Matériel didactique	88 643	90 000	d	90 000
	Ce chapitre sert aux paiements des frais liés aux materiels de travaux pratiques; fournitures scolaires; craies, livres,matériels informatiques, électroniques, électromécaniques, topographies, GPS, panneaux solaires, feuilles d'examens, tables bancs, tableau, chaises pour étudiants et divers etc. L'augmentation s'explique par le renforcement de l'inscription.				
	4-631-10 Subvention aux organismes publics	57 186	65 000	q	65 000
	La dotation sert à l'achat des pièces de rechange; à l'entretien des véhicules; à l'achat de carburant; de fourniture de bureau; mobilier; à l'achat d'équipement de bureau à la maintenance du matériel informatique; à l'acquisition de consommables informatiques; au paiement des contrats de gardiennages et de nettoyage; à l'entretien et l'approvisionnement de la régie etc.				
	4-631-13 Personnel E.P.A.	783 736	780 927	q	780 927
	L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux salaires et accessoires de salaires des agents de l'ENI-ABT; aux primes; indemnités et allocations familiales; aux régularisations des avancements d'échelon et de grade des fonctionnaires; aux transpositions des agents contractuels et conventionnaires.				
	4-631-14 Electricité & Téléphone	100 254	150 000	q	150 000
	La dotation permet la prise en charge des factures d'électricité de téléphone; d'Eau;et de connection internet. L'augmention s'explique par le renforcement de dotation.				
B.S.I. FIN	NANCEMENT INTERIEUR				
	5-234-10 Dépenses en Investissement	150 000	85 000	q	85 000
	La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'extension des infrastructures de l'ENI.				
TOTAL	ECOLE NATIONALE D'INGENIEURS (ENI)	1 179 819	1 170 927	q	1 170 927

414	INSTITUT POLYTECH. RURAL FORM. RECH. APPL. K.			2017	
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEI	PENSES DES E.P.A.				
	3-621-10 Dépenses Matériel-fonctionnement des services	26 394	20 323	q	20 323
	La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives au paiement des consommables bureautiques, des produits alimentaires et divers entretiens pour le fonctionnement courant de la structure.				
	3-621-30 Matériel didactique	q	q	80 000	80 000
	La mesure nouvelle s'explique par la création et la dotation du chapitre pour la prise en charge des frais liés à l'acquisition de matériel didactique.	_			
	4-631-10 Subvention aux organismes publics	52 787	52 787	Q	52 787
	La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat des pièces de rechange, de consommables informatiques, de fournitures de bureau et de carburant, à l'entretien de véhicules, des bâtiments et du matériel informatique et à l'équipement des bureaux.				
	4-631-13 Personnel E.P.A.	1 320 012	1 419 473	d	1 419 473
	La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux salaires et accessoires de salaires du personnel.				
	4-631-14 Electricité & Téléphone	324 800	324 800	Q	324 800
	La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées au paiement des factures d'électricité, d'eau, de communication et de connexion internet.				
B.S	I.I. FINANCEMENT INTERIEUR				
	5-231-10 Travaux et constructions	150 000	100 000	q	100 000
	La dotation est destinée à la prise en charge des travaux de réhabilitation des infrastructures de l'IPR.				
TO	TAL INSTITUT POLYTECH. RURAL FORM. RECH. APPL. K.	1 873 993	1 917 383	80 000	1 997 383

ITRE DES OEUVRES UNIVERSITAIRES		2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES E.P.A.				
2-611-20 Heures Supplémentaires	17 469	25 000	q	25 00
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées au paiement des heures supplémentaires consécutives au traitement des dossiers de bourses des nouveaux bacheliers, à l'élaboration des comptes administratifs et de l'avant projet de budget, au transport des étudiants et aux interventions des techniciens (électriciens, plombiers) sur le campus et les résidences privées. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.				
3-621-30 Matériel didactique	4 167 064	4 167 064	q	4 167 0
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux trousseaux et à l'achat du matériel didactique pour les étudiants réguliers des structures ci-après: USTTB, ULSHB, USSGB, USJPB, US, ENSUP, ENI, IPR, ENETP, ISFRA.				
3-629-70 Autres Dépenses (Santé & Sports)	263 326	263 326	Q	263 3
 à l'organisation des rencontres sportives inter-runiversitaires en football, basketball, volley-ball, judo et athlétisme; à l'organisation des compétitions inter-universitaires sous-régionales et mondiales, des échanges sportifs et culturels avec les autres partenaires de la sous-région; à l'achat des produits pharmaceutiques; à la formation de certains étudiants arbitres et hôtesses d'accueil. 				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	592 868	800 000	d	800 0
 - l'achat de fournitures, mobiliers et matériel de bureau; - l'achat d'imprimés, de consommables informatiques; - l'impression des documents administratifs et comptables ainsi que des tickets de transport; - l'entretien et réparation de véhicules et mobylettes; - l'alimentation et frais d'organisation du conseil d'administration; - l'entretien de matériels informatiques; - frais de fonctionnement de la commission nationale de traitement des bourses et des réquisitions; - l'allocation de secours divers aux étudiants; - l'organisation de séminaires; - l'achat de carburant et lubrifiant et de pièces détachées; - la contribution de l'association des oeuvres universitaires; - l'entretien courant des anciennes résidences, gardiennage et l'entretien des services extérieurs (résidences, restaurants universitaires); - l'entretien des bus universitaires; - la formation du personnel en informatique, en gestion des ressources humaines et des infirmeries universitaires. - La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre. 		227 603	d	227.6
4-631-13 Personnel E.P.A.	332 083	337 693	q	337 6
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives au paiement des salaires et accessoires de salaires du personnel.				
4-631-14 Electricité & Téléphone	200 000	406 000	d	406 0
La dotation est destinée à la prise en charge des résidences universitaires de Kabala et de la direction régionale de Ségou en vue d'assurer les dépenses liées au paiement des factures d'électricité, d'eau, de téléphone, de courriers postaux, DHL, internet du CENOU et des résidences universitaires. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.				
4-643-22 Bourses & Alloc. d'Etudes	15 700 000	15 700 000	Q	15 700 0
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées au paiement des bourses et autres allocations aux étudiants maliens réguliers des structures suivantes: USTTB, ULSHB, USSGB, USJPB, US, ENSUP, ENI, IPR, ENETP, ISFRA et des nouvelles structures à créer.				

416 CENTRE DES OEUVRES UNIVERSITAIRES			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEPENSES DES E.P.A.				
5-234-10 Dépenses en Investissement	100 000	115 571	q	115 571
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à: - l'acquisition de bus pour le transport des étudiants et d'ambulance en cas de nécessité d'évacuation des étudiants; - l'achat de matériels et d'équipements de bureau pour le nouveau siège du CENOU; - l'achat de matériels de buanderie pour la cité de Kabala ; - l'achat de matériels médicaux pour le centre de santé de Kabala; - l'équipement des anciennes résidences et des restaurants universitaires de Badalabougou et de Kabala ; - la réhabilitation et l'équipement des infirmeries des facultés et grandes écoles. B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR				
5-231-10 Travaux et constructions	1 100 000	1 100 00 d	- 1 100 00 d	d
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux travaux de construction et à l'équipement de la cité universitaire. La mesure nouvelle négative s'explique par la non reconduction de la dotation.		1 100 304	1 100 004	У
5-234-10 Dépenses en Investissement	100 000	500 000	q	500 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux travaux de construction et à l'équipement de la cité universitaire. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.				
TOTAL CENTRE DES OEUVRES UNIVERSITAIRES	22 572 810	23 414 654	- 1 100 000	22 314 654

417	CENTRE	NAT	. DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE & TECH.			2017	
				Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DE	PENSES D	ES E	.P.A.				
	4-63	1-10	Subvention aux organismes publics	62 464	62 464	q	62 464
	4-63	- au c matéri - à l'ac - aux f - à l'ac - à l'ac - à l'ac - à l'ap	ation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : contrat de maintenance du matériel informatique, de nettoyage sanitaire, de gardiennage et de cel de froid ; hat de carburant et lubrifiants ; rais de tenue du Conseil d'Administration ; hat de matériel et fourniture de bureau, de pièces de rechange ; tretien des véhicules ; hat de produits alimentaires; connement à des revues scientifiques et journaux d'information; provisionnement de la régie et autres dépenses. Personnel E.P.A.	79 163	80 135	q	80 135
			ation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires des agents nnaires et conventionnaires de l'Etat.				
	4-63	1-14	Electricité & Téléphone	25 375	26 136	q	26 136
		La dot	ation est destinée à la prise en charge des factures d'électricité, d'eau et de communication.				
	5-21	1-20	Etudes et recherches	43 000	q	55 000	55 000
		- à la p - à la p d'Aptiti - à l'org - au re - à l'éd	sure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des dépenses relatives : rise en charge des projets de recherches ; rise en charge des activités de la Commission Nationale d'Etablissement des Listes ude pour la hiérarchisation des chercheurs ; ganisation de la journée de la renaissance scientifique de l'Afrique ; nforcement des capacités des chercheurs ; ition et la publication de la revue Malienne de Sciences et de Technologie ; ition et la publication du bulletin « vie de la recherche » ;				
TO	TAL CEN	ITRE	NAT. DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE & TECH.	210 002	168 735	55 000	223 735

OLE NATIONALE D'ADMINISTRATION		2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ISES DES E.P.A.	200,000	000 000	al	200.00
4-631-10 Subvention aux organismes publics	336 980	336 980	q	336 98
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses diverses relatives : à la communication et à la diffusion de supports pour la connaissance de l'ENA; à la formation du personnel en informatique, comptabilité matières, gestion des ressources humaines; à l'organisation des concours d'entrée à l'ENA; à l'organisation des sessions du Conseil d'administration et des comités pédagogiques et scientifiques; aux dépenses diverses du matériel et équipement; à l'achat de consommables informatiques et de fournitures de bureau; à l'achat de logiciels; à l'alimentation; à l'almentation; à l'alchat de carburant, de lubrifiant, et de pièces détachées; aux activités sportives et culturelles de l'ENA; aux paiements des frais de mission à l'intérieur et à l'extérieur; à l'achat de vignettes pour les véhicules (autos et motos); à l'entretien et la réparation de véhicules (autos et motos), et de groupes électrogènes; à l'achat de timbres et à l'expédition du courrier; à l'entretien du réseau et des matériels informatiques; au suivi de l'exécution des travaux de construction; à l'achat d'ouvrages et de documents pour la bibliothèque; à la reproduction de textes: lois, décrets et arrêtés à l'usage des élèves; au paiement des heures de vacation des professeurs et autres intervenants dans la formation; à l'encadrement de rapports de fin de formation; à l'achat de matériels didactiques et de mobiliers scolaires; à l'achat de matériels didactiques et de mobiliers scolaires; à l'achat de matériels didactiques et de mobiliers scolaires; à l'achat de tenue et de chaussures pour les chauffeurs, plantons, reprographe et gardiens; à l'achat de fournitures et matériels de bureau pour le fonctionnement des services de l'Ecole Nationale d'Administration; aux activités d'études et de recherche.				
4-631-13 Personnel E.P.A.	298 395	312 822	q	312 8
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées : - aux salaires et accessoires de salaires du personnel ; - aux salaires et accessoires de salaires des élèves fonctionnaires. L'augmentation des services votés s'explique par la prise en compte du niveau réel des dépenses de personnel suite au pointage avec le Bureau Central de la Solde.				
4-631-14 Electricité & Téléphone	31 734	32 686	d	32 68
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées : - au paiement des frais d'électricité et d'eau de l'Ecole Nationale d'Administration ; - au paiement des redevances téléphoniques et des frais de connexion à l'internet. L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement des dotations.				
INANCEMENT INTERIEUR				
5-234-10 Dépenses en Investissement	2 000 000	2 000 000	þ	2 000 00
L'inscription est destinée aux travaux de construction de l'ENA.				

418 ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
TOTAL ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION	2 667 109	2 682 488	Q	2 682 488

ECOLE NORMALE D'ENSEIG. TECHN. PROFES.		2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
PENSES DES E.P.A.				
3-621-30 Matériel didactique	112 530	112 530	q	112 53
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de mobiliers de bureaux, d'ordinateurs de bureau et portables, d'ondulaires, d'imprimantes, de scanners, de disques durs externes, d'IPAD, d'appareils photo numérique, de video-projecteurs, d'équipement multimédia, de développement des sites webs, de matériel d'examen, tables, bureaux et chaises pour salles de cours et de salles spécialisées et des autres dépenses.etc.				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	79 180	100 000	q	100 00
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à : - l'achat d'équipements des bureaux du personnel, de salles des professeurs et de la salle de réunion; - l'achat de carburant et de lubrifiant, de produits alimentaires, d'insecticides, de déodorant, de fournitures et mobiliers de bureau l'achat de consommables et des logiciels informatiques; - l'entretien des matériels (informatiques, véhicules, plomberies, climatiseurs, vidanges des fausses); - l'entretien et le gardiennage des locaux; - frais de missions à l'intérieur, en Afrique et à l'extérieur et de communication et diverses publicités (Radio, TV et les journaux .etc.); - autres dépenses. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.				
4-631-13 Personnel E.P.A.	119 627	169 929	Q	169 92
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux salaires et accessoires de salaires et aux primes et indemnités. La hausse s'explique par la prise en charge de la situation actualisée du BCS.				
4-631-14 Electricité & Téléphone	37 877	65 000	q	65 00
La dotation est destinée à la prise en charge des factures d'électricité, d'eau, de teléphone, d'internet et des installations téléphoniques et internet à haut debit. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.				
TAL ECOLE NORMALE D'ENSEIG. TECHN. PROFES.	349 214	447 459	Q	447 45

404 966 404 444 426 444 589 895	432 997 426 444 589 895	Mesures Nouvelles	432 9 426 4 589 8
426 444 589 895	426 444		426 4
426 444 589 895	426 444	q q	426 4
589 895		9	
589 895		q	
	589 895	d	589 8
	589 895	q	589 8
497 378l			
497 378			
	497 378	d	497 3
317 130	326 644		326
	3200.1		
12 141	12 141		12
<u> </u>		YL	
34 814	77 458	d	77 4
	317 130 12 141 34 814	12 141 12 141	12 141 12 141 0

Page 152 de 487

422 UN	IIVERSITE	DE SEGOU			2017	
			Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
B.S.I. F	INANCEME	NT INTERIEUR				
	5-231-10	Travaux et constructions	1 000 000	850 000	q	850 000
	univers	ption est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la construction du pôle sitaire de Ségou. Ses s'explique par la reduction de la dotation du chapitre.				
TOTAL	_ UNIVERS	SITE DE SEGOU	3 282 768	3 212 957	q	3 212 957

ERSITE LETTRES SCIENCES HUMAINES BKO			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOT
S DES E.P.A.				
2-611-00 Personnel	1 480 850	1 619 452	q	1 619
Ce chapitre concerne les émoluments dus au personnel.				
2-611-20 Heures Supplémentaires	643 023	643 023	q	64
La dotation est destinée au paiement des heures supplémentaires de cours of permanents et non permanents de l'Université des Lettres et des Sciences H				
2-617-10 Dépense de formation	15 225	20 000	q	2
La dotation est destinée au Paiement des frais de formation pour le personne Lettres et des Sciences Humaines de Bamako. La hausse s'explique par le r dotation du chapitre.	el de l'Université des enforcement de la		·	
3-621-10 Dépenses Matériel-fonctionnement des services	91 838	64 287	Q	6
La dotation est destinée au Paiement de fournitures, de matériels, équipeme entretien de reseau interphone et climatiseur; imperméables et tenues pour l services et autres, etc pour les structures de l'Université des Lettres et des Bamako. La baisse s'explique par la reduction de la dotation du chapitre.	e fonctionnement de			
3-621-20 Besoins nouveaux des Services	45 229	þ	45 229	4
La nouvelle mesure positive est destinée au paiement de la connexion intern diverses; etc de l'Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bam				
3-621-30 Matériel didactique	627 989	445 540	Q	44
matériels équipements et consommables informatiques feuilles d'examen, prautres achats et du fonctionnement du service, achat de matériels electrique construction (hangar et hamphi de 200 places); tables bancs et de chaises, de l'Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako. La baisse reduction de la dotation du chapitre.	s et sanitaire, la etc pour les structures			
3-622-12 Entretien matériel informatique	16 168	16 168	q	1
La dotation est destinée au paiement des dépenses liées à l'entretien des ma du rectorat de l'Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako			-	
3-622-31 Entretien courant des bâtiments	54 809	54 809	q	5
La dotation est destinée au paiement des frais de gardiennage, de nettoyage des bâtiments, et de prestation de service (menuiserie, plomberie et electrici Lettres et des Sciences Humaines de Bamako.				
3-625-10 Electricité et eau	116 859	205 652	q	20
La dotation est destinée à la prise en charge des factures d'électricité. La ha renforcement de la dotation du chapitre.	usse s'explique par le			
3-625-11 Eau	21 016	21 016	q	2
La dotation est destinée au paiement des redevances d'eau.				
3-626-10 Rédevances téléphoniques	29 168	29 168	d	2
La dotation est destinée au paiement des redevances téléphoniques.	JL.	1	, l	
3-626-20 Frais postaux	2 451	2 451	dl	
			JL	
La dotation est destinée à l'achat de timbres et expédition de courriers interie	di ci catonedi.			

NIVERSITE LETTRES SCIENCES HUMAINES BKO			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
NSES DES E.P.A.				
3-628-10 Indemnité de déplacement	1 995	2 095	q	2 09
La dotation est destinée au paiement des frais de mission et billets d'avions des agents de l'Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.				
3-628-15 Indemnité de déplacement à l'extérieur	9 160	9 618	q	9 6
La dotation est destinée au Paiement des frais de mission et billets d'avions des agents de l'Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako.				
3-628-18 Déplac. Examens Enseig. Supérieur	132 586	219 137	Q	219 13
La dotation est destinée au paiement des frais de secrétariat, de surveillance et de correction des structures de l'Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre en tenant compte de l'évolution de l'effectif des étudiants.				
3-628-20 Frais de transport	28 007	29 407	q	29 40
La dotation est destinée à l'achat de carburants et lubrifiants pour l'université. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.				
3-629-09 Autres Dépenses	35 917	35 917	q	35 9 ⁻
La dotation est destinée à la prise en charge des fournitures, de carburant, tenues, imperméables et des dépenses diverses.				
3-629-38 Autres frais d'examen	51 070	51 070	q	51 0 ⁻
La dotation est destinée au Paiement de fournitures et matériels d'examen.				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	17 860	17 860	q	17 86
La dotation est destinée à la prise en charge de carburant et des dépenses diverses de fonctionnement.				
FINANCEMENT INTERIEUR				
5-231-10 Travaux et constructions	Q	þ	300 000	300 0
La mesure nouvelle positive s'explique par la création et la dotation du chapitre pour la construction et l'équipement des salles de classe de l'ULSTTB en 2017.				
L UNIVERSITE LETTRES SCIENCES HUMAINES BKO	3 680 559	4 050 970	345 229	4 396 19

425	25 INSTITUT DES SCIENCES HUMAINES			2017	
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEP	ENSES DES E.P.A.				
	4-631-10 Subvention aux organismes publics	45 000	60 000	d	60 000
	La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à : - la réparation et l'entretien des véhicules ; - l'achat de pièces de rechange; - l'achat de carburant et de lubrifiants ; - l'achat de matériels/équipements, de mobiliers de bureau et des consommables informatiques; - aux contrats d'entretien du matériel informatique, de nettoyage et de gardiennage des bureaux. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.				
	4-631-13 Personnel E.P.A.	209 990	203 762	q	203 762
	La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires des fonctionnaires. La baisse s'explique par la réduction de la dotation chapitre.				
	4-631-14 Electricité & Téléphone	11 650	14 500	q	14 500
	La dotation est destinée à la prise en charge des factures d'électricité, d'eau, de téléphone et de la connexion internet. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.	_			
	5-211-20 Etudes et recherches	20 000	þ	30 000	30 000
	La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux programmes de recherche en cours portant sur la pauvrété, le territoire et la décentralisation, les recherches archéologiques et historiques, les chefferies périphériques et l'Etat de Ségou, les études de sauvetage du patrimoine culturel ménacé, la socio-anthropologie des pratiques culturelles au Mali. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
B.S.	. FINANCEMENT INTERIEUR	_			
	5-234-10 Dépenses en Investissement	128 000	150 000	q	150 000
	La dotation est destinée à la prise en charge des travaux de construction et de l'équipement de l'Institut. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation chapitre.				
TOT	AL INSTITUT DES SCIENCES HUMAINES	414 640	428 262	30 000	458 262

/ERSITE SCIENCES TECHN. TECHNOLOGIES BKO			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTA
ES DES E.P.A.				
2-611-00 Personnel	2 455 456	2 680 705	q	2 680
Le crédit est destiné à la prise en charge des salaires du personnel de l'USTTB. La hausse s'explique par la prise en compte de la état actualisé du BCS.				
2-611-20 Heures Supplémentaires	698 783	705 771	d	705
La dotation est destinée au paiement des heures supplémentaires de cours, d'encadrement, de surveillance, et de correction aux personnels enseignants et Administratifs de l'Univesité des Sciences, des Techniques et des Technologies de Bamako. Elles prennent également en compte les frais de vacations de personnels étrangers à l'USTTB. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.				
2-617-10 Dépense de formation	3 750	3 000	q	3
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de formation du personnel enseignant et personnel administratif et technique de l'USTTB. La baisse s'explique par la réduction de la dotation.				
3-621-10 Dépenses Matériel-fonctionnement des services	200 000	140 000	q	140
La dotation est destinée au paiement de fournitures ,matériels, mobiliers, équipements de bureau pour le fonctionnement des services de l'Université des Sciences, des Techniques et des Technologies de Bamako et l'entretien courant. La baisse s'explique par la réduction de la dotation du chapitre.				
3-621-20 Besoins nouveaux des Services	142 300	q	99 610	99
La mesure nouvelle positive est destinée au paiement dépenses diverses : La révision de certains programmes et l'habilitation de nouveaux programmes de formation conformément aux engagements contractuels de l'USTTB nécessitent une série d'ateliers avec le monde du secteur privé en vue d'une meilleure adéquation des offres de formation aux besoins de l'économie. La mesure nouvelle concerne également l'achat de véhicules pour les structures de l'USTTB.				
3-621-30 Matériel didactique	550 000	460 000	đ	460
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées dans le cadre du bon fonctionnement des structures de l'Université notamment le matériel didactique, le matériel, le mobilier et fourniture, l'entretien des salles pédagogiques, aux besoins en livres et manuels exprimés par les structures. L'acquisition des table-bancs et des réactifs et équipements de laboratoire, revues scientifiques et surtout en réactifs de laboratoire. La baisse s'explique par la réduction de la dotation.				
3-622-12 Entretien matériel informatique	30 000	20 000	d	20
Cette dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'entretien du matériel informatique et l'achat des pieces de rechange de l'Université. La baisse s'explique par la réduction de la dotation.				
3-622-31 Entretien courant des bâtiments	78 930	89 220	d	89
La dotation est destinée aux frais de nettoyage, d'assainissement, entretien courant des bâtiments, réparation, réhabilitation,entretien- gardiennage des structures de l'USTTB. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
3-625-10 Electricité et eau	373 660	377 397	d	377
La dotation est destinée au paiement des redevances electriques et d'eau. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.			JL .	

ERSITE SCIENCES TECHN. TECHNOLOGIES BKO			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTA
S DES E.P.A.				
3-625-11 Eau	29 000	30 450	q	30 4
La dotation est destinée au paiement des redevances d'eau. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.				
3-626-10 Rédevances téléphoniques	25 000	48 000	q	48 (
La dotation est destinée au paiement des redevances téléphoniques. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.			,	
3-626-20 Frais postaux	2 000	2 000	d	2
La dotation est destinée à achat de timbres et expédition de courriers.			,	
3-627-10 Frais location batiments adminis. baillés	250	500	d	
La dotation est destinée aux frais de location des bâtiments administratifs baillés. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.	<u>, </u>			
3-628-10 Indemnité de déplacement	6 247	6 559	q	6
La dotation est destinée au paiement des indemnités de déplacement.				
3-628-15 Indemnité de déplacement à l'extérieur	24 988	40 000	q	40
La dotation est destinée au paiement des frais de missions à l'extérieur. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.				
3-628-18 Déplac. Examens Enseig. Supérieur	152 894	160 000	q	160
La dotation est destinée au paiements des frais de secrétariat, de surveillance et de correction chevauchent sur deux exercices. Ce chapitre assure également la prise en charge des missions d'encadrement venant de l'étranger. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.				
3-628-20 Frais de transport	95 284	136 064	q	136
La dotation est destinée au paiement de carburant-lubrifiant, réparation et entretien du parc auto de l'Université. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.			,	
3-629-09 Autres Dépenses	1 000	1 000	q	1
La dotation est destinée au paiement des depenses diverses de l'USTTB.			,	

426 UNI\	26 UNIVERSITE SCIENCES TECHN. TECHNOLOGIES BKO			2017	
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEPENS	ES DES E.P.A.				
	4-631-10 Subvention aux organismes publics	109 915	119 915	q	119 915
	Ce chapitre prend en charge d'autres types de dépenses tels que : demandes d'appui financier venant de personne physique ou morale et dont l'activité contribue directement ou indirectement à la réalisation des missions assignées à l'USTTB, notamment le soutien aux sociétés savantes auxquelles beaucoup d'enseignants appartiennent ainsi qu'aux revues et manifestations scientifiques. Il prend également en compte les différentes cotisations de l'USTTB aux organisations telles que : CRUFAOCI (Conférence des Recteurs d'Universités Francophones, d'Afrique de l'Océan Indien et des Caraïbes) ; AUA (Association des Universités Africaines) ; AUF (Agence Universitaire Francophone) ; REESAO (Réseau pour l'Excellence de l'Enseignement Supérieur en Afrique de l'Ouest) et UVA (Université Virtuelle Africaine). Il nous permet également d'organiser les journées scientifiques de l'USTTB et celles de l'Etudiant de l'USTTB et depenses diverses. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre. 4-643-26 Participation au fonctionnement (CAMES) La dotation est destinée à la préparation et Participation au concours d'agrégation du CAMES. La	;	90 000	q	90 000
	baisse s'explique par la reduction de la dotation du chapitre. 5-211-20 Etudes et recherches	ا م	dr	400,000	100.000
	La mesure nouvelle positive s'explique par la création du chapitre pour la prise en charge des		<u> </u>	100 000	100 000
	études et recherches de l'université.				
B.S.I. FIN	NANCEMENT INTERIEUR				
	5-231-10 Travaux et constructions	350 000	350 000	- 50 000	300 000
	La dotation est destinée à la prise en charges des dépenses liées à l'équipement et à l'amenagement des labos. La mesure nouvelle négative s'explique par la non réconduction de la dotation du projet de "REHABILITATION EXTENSION FAST ET IUG"				
	5-234-10 Dépenses en Investissement	200 000	350 000	q	350 000
	La dotation est destinée à la construction de la Faculté de pharmacie. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.			,	
	UNIVERSITE SCIENCES TECHN. TECHNOLOGIES BKO	5 634 457	5 815 581	149 610	5 965 191

CENTRE NAT. RESS. EDUC. NON FORMELLE			2017	
•	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEPENSES DES E.P.A.				
3-621-65 Appui à l'élaboration du Curriculum du Non Formel	q	q	20 000	20 000
La mesure nouvelle positive s'explique par la création et la dotation du chapitre dans le cadre de l'appui à l'élaboration du curriculum du non formel.			·	
4-631-10 Subvention aux organismes publics	98 227	103 138	d	103 138
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses ci-après: - les charges du personnel (Perdiems, hébergement et autres charges du personnel); - l'achat et la maintenance des matériels informatiques et bureautiques; - l'achat de founitures de bureau, de consommables informatiques, des produits d'entretien et alimentaires, de carburant et lubrifiant, des pièces de rechange des véhicules et des machines de l'imprimerie, des matériels roulants, des mobiliers de bureau; - les frais de missions et formations, gardiennage et nettoyage; - l'entretien et maintenance des machines de l'imprimerie, des matériels de froid; - l'entretien et nettoyage des locaux et des espaces verts; - les autres dépenses et réaménagement; - les autres dépenses de matériel et mobilier de bureau. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.	99 764	95 592	d	95 592
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées au paiement des salaires et				90 094
accessoires de salaire.	1 00 004	00.007	ar	
4-631-14 Electricité & Téléphone	30 690	32 225	9	32 225
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - aux frais de connexion au réseau internet et aux frais d'alimentation en électricité des nouveaux bureaux équipés ; - aux frais d'électricité, d'eau et de communication ; - aux autres dépenses de réseau et d'Internet (Branchement et autres) ; - à l'achat des crédits téléphoniques (Malitel et Orange). La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.				
TOTAL CENTRE NAT. RESS. EDUC. NON FORMELLE	228 681	230 955	20 000	250 955

/ERSITE SCIENCES SOCIALES GESTION BKO			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
S DES E.P.A.				
2-611-00 Personnel	1 883 720	1 842 680	q	1 842 6
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux salaires du personnel administratif et enseignant, accessoire de salaires des cadres et agents relevant de l'USSGB. Ce chapitre prend aussi en compte les avancements d'échelon et de grade, les transpositions et les régularisations.	'			
2-611-20 Heures Supplémentaires	931 710	1 211 223	d	1 211 2
La dotation est destinée au paiement des heures supplémentaires de cours au personnel enseignant et administratif de l'Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako. Les heures supplémentaires sont évaluées sur la base des effectifs d'étudiants et de volume horaires prévisionnels. Elle sert également au paiement des heures de divers travaux effectués au niveau des autres structures administratives de l'Université. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.			,	
2-617-10 Dépense de formation	86 508	86 508	q	86 5
La dotation est destinée à la prise en charge de toutes les dépenses de formation (Perdiem, carburant, fournitures, location salle, divers), organisation de session de CNELA et les renforcements des capacités du personnel.				
3-621-10 Dépenses Matériel-fonctionnement des services	142 839	142 839	d	142 8
La dotation est destinée au paiement de fournitures, matériels, mobiliers, carburant, équipement de bureau et autres dépenses pour le fonctionnement des services de l'Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako.				
3-621-20 Besoins nouveaux des Services	61 103	q	61 103	61 ′
La provison est destinée au paiement des dépenses diverses de matériels et équipements.				
3-621-30 Matériel didactique	1 035 300	755 787	q	755 7
La dotation permet la prise en charge des dépenses pertinentes dans le cadre du bon fonctionnement des structures de l'Université, surtout pour soutenir la prise en charge des besoins exprimés par les structures pour l'acquisition des livres, des manuels et des tables bancs, qui constituent toujours une préoccupation majeure de l'Université en raison du nombre important des étudiants surtout dans le cadre des changements futurs (LMD) et d'autres dépenses de commodités exprimées par les structures de l'Université. La baisse s'explique par la reduction de la dotation.				
3-622-12 Entretien matériel informatique	19 000	19 000	d	19 (
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'entretien du matériel informatique de l'Université.				
3-622-31 Entretien courant des bâtiments	44 081	56 000	q	56 (
La dotation est destinée au paiement des dépenses liées à l'entretien courant des bâtiments, nettoyage, entretien-gardiennage des structures. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.				
3-625-10 Electricité et eau	117 826	117 826	Q	117 8
La dotation est destinée au paiement des redevances électriques, travaux entretien-réparation et extention sur le reseau electrique de l'Université.				
3-625-11 Eau	22 127	32 500	q	32 :
La dotation est destinée au paiement des redevances Eau, Travaux Entretien Réparation et extention sur le reseau d'eau dans le domaine Universitaire. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.				
3-626-10 Rédevances téléphoniques	6 982	6 633	q	6 6
La dotation est destinée au paiement des redevances téléphoniques, travaux d'entretien et reparation sur le resau téléphonique dans le domaine Universitaire. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.			16.	

429 UNI\	/ERSITE SCIENCES SOCIALES GESTION BKO			2017	
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEPENS	ES DES E.P.A.				
	3-626-20 Frais postaux	1 400	1 400	q	1 400
	La dotation est destinée à l'achat de timbres et expédition de courriers.				
	3-627-10 Frais location batiments adminis. baillés	165 152	48 000	q	48 000
	La dotation est destinée aux Frais de location des batiments administratifs baillés. La baisse s'explique par la reduction de la dotation du chapitre.				
	3-628-10 Indemnité de déplacement	2 044	2 146	q	2 146
	La dotation est destinée au paiement de frais de missions à l'interieur. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.				
	3-628-15 Indemnité de déplacement à l'extérieur	6 816	7 157	q	7 157
	La dotation est destinée au paiement des frais de missions à l'extérieur et d'autres frais liés. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.				
	3-628-18 Déplac. Examens Enseig. Supérieur	275 722	289 508	q	289 508
	La dotation est destinée au paiement des frais d'examen (surveillance, secrétariat et correction des copies) et autres frais liés. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.				
	3-628-20 Frais de transport	22 706	23 841	q	23 841
	La dotation est destinée au paiement de carburant et lubrifiant pour l'Université. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.				
	3-629-09 Autres Dépenses	27 130	27 130	q	27 130
	La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses diverses.				
	3-629-38 Autres frais d'examen	104 748	145 000	q	145 000
	La dotation est destinée à l'acquisition de consommables et matériels aux examens de l'Université et autes dépenses liées. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.				
	4-631-10 Subvention aux organismes publics	50 000	40 000	q	40 000
	La dotation est destinée au paiement des dépenses liées à la recherche et celles non prévues sur les autres chapitres. La baisse s'explique par la reduction de la dotation du chapitre.				
	5-211-20 Etudes et recherches	<u> </u>	q	25 000	25 000
	La mesure nouvelle positive s'explique par la création du chapitre pour la prise en des études et recherche de l'Université.				
B.S.I. FIN	NANCEMENT INTERIEUR				
	5-231-10 Travaux et constructions	9	q	200 000	200 000
	La mesure nouvelle positive s'explique par la création et la dotation du chapitre pour la prise en charge du projet de "CONSTRUCT°/ EQUIPEMENT BIBLIOTHEQUE SPECIALISEE USSGB".				
TOTAL	UNIVERSITE SCIENCES SOCIALES GESTION BKO	5 006 914	4 855 178	286 103	5 141 281

430 I	NST. HAUTES ETUDES RECH. ISLAM. AHMED BABA			2017	
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEP	ENSES DES E.P.A.				
	4-631-10 Subvention aux organismes publics	71 430	100 000	d	100 000
	La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées : - aux frais de mission et réception ; - à l'entretien et réparation du parc informatique et de matériels roulants ; - à l'achat de fournitures de bureau et de tenues de travail ; - aux frais d'organisation d'ateliers et de formation ; - aux frais de nettoyage et de gardiennage ; - autres dépenses. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.				
	4-631-13 Personnel E.P.A.	182 643	174 439	q	174 439
	La dotation est destinée à la prise en charge des salaires des conventionnaires et fonctionnaires émargeant sur le budget d'Etat. La baisse s'explique par la prise en compte de l'état actualisé du BCS.	<u>-</u>			
	4-631-14 Electricité & Téléphone	25 335	26 095	d	26 095
	La dotation est destinée à la prise en charge des factures d'eau, d'électricité, de téléphone et de connexion à internet. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.				_
	5-211-20 Etudes et recherches	21 500	q	25 000	25 000
	La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge des dépenses liées : - à l'édition/impression des travaux de recherches ; - à l'achat de livres de référence, de carburant dans le cadre des études et recherches ; - à l'achat de fournitures et matériels de bureau ; - aux frais de tenue d'ateliers de sélection de manuscrits ; - au paiement d'honoraires aux chercheurs et aux spécialistes pour la relectures des études menées; - au paiement du personnel d'appui et autres. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.				
TOT	AL INST. HAUTES ETUDES RECH. ISLAM. AHMED BABA	300 908	300 534	25 000	325 534

IIVERSIIE	ITE SCIENCES JURIDIQUES POLITIQUES BKO			2017	
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ISES DES E	E.P.A.				
2-611-00	Personnel	1 589 813	1 777 032	q	1 777 03
	tation est destinée à la prise en charge des salaires des agents de l'Université. La hausse lique par la prise en compte de la situation éditée par le BCS.			-	
2-611-20	Heures Supplémentaires	857 365	857 365	Q	857 36
suppl	tation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives au paiement des heures émentaires de cours dûes au personnel enseignant de l'Université.				
2-613-20	Frais d'examen	50 079	50 079	q	50 07
surve	ription vise à assurer le paiement des frais d'examens (frais de illance/correction/secrétariat).				
	Dépense de formation	921 012	921 012	q	921 0°
ensei	tation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux frais de formation des gnants, du personnel administratif et technique et à l'achat de réactifs et équipement de labo les formateurs.				
2-619-00	Solde et accessoires besoins nouveaux	72 197	9	72 197	72 19
	esure nouvelle positive est destinée à la prise en charge des salaires des nouvelles recrues eés à l'Université.				
2-619-02	Personnel (Vacataire)	206 483	206 483	q	206 4
La do	tation est destinée à la prise en charge des salaires du personnel contractuel saisonnier.				
3-621-10	Dépenses Matériel-fonctionnement des services	475 418	332 793	q	332 7
de bu	tation est destinée à l'achat de fournitures, matériels,consommables, mobiliers et équipement reau pour le fonctionnement du Rectorat et des structures de l'Université. La baisse s'explique reduction de la dotation du chapitre.				
3-621-20	Besoins nouveaux des Services	62 627	q	43 839	43 83
	esure nouvelle positive est destinée à la prise en charge des dépenses diverses-matériels- ements.				
	Matériel didactique	832 300	832 300	q	832 3
tables	cription permet la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de fournitures scolaires, s bancs, livres, consommables informatiques et aux autres dépenses liées au fonctionnement tructures de l'Université et du Rectorat.				
3-622-12	Entretien matériel informatique	15 805	15 805	q	15 8
	tation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'entretien du matériel natique du Rectorat.				
3-622-31	Entretien courant des bâtiments	72 045	72 045	q	72 0
bâtim	tation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'entretien courant des ents, à la réparation, à la réhabilitation et à l'entretien-gardiennage du Rectorat et des ures de l'Université.				
3-625-10	Electricité et eau	68 389	150 000		150 0
	tation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux factures d'électricité. La se s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.				
	Eau	20 706	80 000		80 08

31 UNI\	JNIVERSITE SCIENCES JURIDIQUES POLITIQUES BKO			2017	
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEPENS	ES DES E.P.A.				
	3-626-10 Rédevances téléphoniques	45 553	45 553	q	45 553
	La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux frais de téléphone.				
	3-626-20 Frais postaux	2 415	2 415	q	2 415
	La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux frais d'expédition de courriers et à l'achat de timbres postes.			'	
	3-627-10 Frais location batiments adminis. baillés	47 916	100 000	q	100 000
	La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux frais de location des bâtiments administratifs baillés de l'Université. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.				
	3-628-10 Indemnité de déplacement	3 904	4 099	0	4 099
	La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux indemnités de déplacement. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.				
	3-628-15 Indemnité de déplacement à l'extérieur	23 426	24 597	q	24 597
	La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de billets d'avion. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.				
	3-628-18 Déplac. Examens Enseig. Supérieur	316 348	332 165	q	332 165
	La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées au paiement des frais de surveillance, de secrétariat et de correction des copies d'examens. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.				
	3-628-20 Frais de transport	61 938	65 035	q	65 035
	La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de carburant et lubrifiants pour le Rectorat et les structures de l'Université. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.	t			
	3-629-09 Autres Dépenses	47 184	47 184	q	47 184
	La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de carburant et lubrifiants pour le Rectorat et les structures de l'Université.				
	3-629-38 Autres frais d'examen	107 643	107 643	0	107 643
	L'inscription vise à assurer l'achat de fournitures et matériels d'examens pour les structures de l'Université.				
	4-631-10 Subvention aux organismes publics	35 164	35 164	q	35 164
	La dotation est destinée à la prise en charge du paiement de la subvention et des dépenses diverses.				
TOTAL	UNIVERSITE SCIENCES JURIDIQUES POLITIQUES BKO	5 935 730	6 058 769	116 036	6 174 805

432 ACADEMIE MALIENNE DES LANGUES			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEPENSES DES E.P.A.				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	71 438	71 438	q	71 438
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement et de matériels.			-	
4-631-13 Personnel E.P.A.	216 960	210 117	q	210 117
La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel de l'AMALAN.				
4-631-14 Electricité & Téléphone	24 598	25 336	q	25 336
La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'électricité, d'eau, de téléphone et d'internet. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.				
5-211-20 Etudes et recherches	40 000	51 598	q	51 598
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à: - l'édition du lexique spécialisé en art, en administration, histoire et géographie; - l'organisation d'ateliers de validation des dictionnaires monolingues, des reférentiels de l'hassanya et des outils langagiers du passage d'une langue nationale à l'autre; - l'édition des dictionnaires monolingues, des reférentiels de l'hassanya et des outils langagiers d'un passage d'une langue nationale à l'autre; - la collecte et la transcription de textes de traditions orales. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.				
B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR				
5-234-10 Dépenses en Investissement	50 000	50 000	- 50 000	0
La dotation est destinée à la réhabilitation de l'Académie Malienne des Langues. La mesure nouvelle négative s'explique par la non reconduction de la dotation du chapitre.				
TOTAL ACADEMIE MALIENNE DES LANGUES	402 996	408 489	- 50 000	358 489

433 ECOLE SUP. JOURNALISME & SCIENCES COM			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEPENSES DES E.P.A.				
3-621-30 Matériel didactique	2 500	2 500	q	2 500
La dotation est destinée à la prise en charge de l'achat de matériels didactiques.			-	
4-631-10 Subvention aux organismes publics	100 500	100 500	q	100 500
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives au fonctionnement de la structure.				
4-631-13 Personnel E.P.A.	150 000	150 000	q	150 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses du personnel.				
4-631-14 Electricité & Téléphone	20 000	20 600	q	20 600
La dotation est destinée à la prise en charge des facture d'électricité, de téléphone et d'internet.				
TOTAL ECOLE SUP. JOURNALISME & SCIENCES COM	273 000	273 600	q	273 600

434 CE	CENTRE FORMAT° PERFECTIONNEMENT STATISTIQUE				
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEPEN	ISES DES E.P.A.				
	2-619-02 Personnel (Vacataire)	25 000	25 000	q	25 000
	La dotation est relative à la prise en charge des heures supplémentaires des enseignants locaux et des intervenants internationaux.				
	3-621-30 Matériel didactique	20 572	20 572	q	20 572
	La dotation est relative à la prise en charge des dépenses relatives au matériel didactique et divers matériels entrant dans le cadre de la formation dans le centre.				
	3-622-31 Entretien courant des bâtiments	7 500	15 000	q	15 000
	La dotation est relative à la prise en charge des frais d'entretien courant des bâtiments, notamment le gardiennage et le nettoyage.				
	3-627-10 Frais location batiments adminis. baillés	15 000	15 000	- 15 000	Q
	La mesure nouvelle négative est due à la non reconduction de la dotation.				
	4-631-10 Subvention aux organismes publics	45 000	86 200	q	86 200
	-l'achat de fournitures, de mobiliers, de matériel de bureau et de matériel informatique ; -l'achat de carburant et lubrifiant; -l'entretien et la maintenance des climatiseurs et matériels électriques; -l'entretien et la réparation des véhicules; -diverses dépenses liées au fonctionnement. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.				
	4-631-13 Personnel E.P.A.]0	9	25 000	25 000
	La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel du centre.				
	4-631-14 Electricité & Téléphone	9 300	9 579	q	9 579
	La dotation est relative à la prise en charge des factures d'eau et d'électricité du centre.				
	4-649-10 Dépenses diverses de transfert	9 428	9 428	q	9 428
	La dotation est relative à la prise en charge des bourses, et des trousseaux des étudiants du centre.				
B.S.I. F	INANCEMENT INTERIEUR				
	5-211-20 Etudes et recherches	0	q	40 000	40 000
	La mesure nouvelle est relative à la prise en charge des dépenses d'Etudes et de recherche du programme APPUI CENTRE FORMATION EN STATISTIQUES.				
	5-231-10 Travaux et constructions]q	9	500 000	500 000
	La mesure nouvelle positive est relative aux dépenses du projet CONSTRUCT/ EQUIPEMENT CENTRE PERFECTIONNEMENT STATISTIQUE.				
	5-629-11 Fonctionnement lié à l'investissement	41 500	60 000	q	60 000
	La dotation est relative aux dépenses de fonctionnement lié à l'investissement du programme APPUI CENTRE FORMATION EN STATISTIQUES. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.				
TOTAL	CENTRE FORMAT° PERFECTIONNEMENT STATISTIQUE	173 300	240 779	550 000	790 779

MINISTERE DE LA CULTURE			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEPENSES DES MINISTERES				
2-611-00 Personnel	1 305 226	1 360 592	- 185 437	1 175 155
La rubrique est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux salaires et accessoires de salaires des agents du Département: traitements, primes et indemnités, allocations familiales, régularisations des avancements d'échelon et de grade des fonctionnaires, transpositions et reclassement des agents conventionnaires ou contractuels et la variation de la valeur du point indiciaire. La mesure nouvelle negative s'explique par le rattachement de la Direction Nationale de l'Artisanat vers le Ministère de l'Artisanat et du Tourisme.				
2-617-10 Dépense de formation	5 058	5 058	<u> </u>	5 058
Cette rubrique concerne la prise en charge des dépenses liées à la formation et/ou au recyclage du personnel du Département en matière des arts et de la culture, de l'informatique, de programmation et de suivi budgétaire, des finances, d'administration et de gestion des ressources humaines et aussi à l'achat de livres formateurs ou brochures pour les agents.				
3-621-10 Dépenses Matériel-fonctionnement des services	188 104	245 517	- 42 053	203 464
La rubrique est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'alimentation, à la documentation, aux mobiliers,matériels, fournitures de bureau et consommables informatiques, aux imprimés et vignettes pour le fonctionnement des services. La hausse s'explique par le renforcement des crédits des structures et l'amélioration des conditions des travailleurs. La mesure nouvelle négative s'explique par le rattachement de la Cellule de Planification Statistique au Ministère de l'Artisanat et du Tourisme.				
3-621-19 Dépenses de fonctionnement (Cellule SIDA)	1 310	2 484	d	2 484
La rubrique prend en charge les diverses dépenses liées aux activités de sensibilisation et de communication dans le cadre de la lutte contre le SIDA. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.				
3-621-20 Besoins nouveaux des Services	42 769	17 302	17 661	34 963
La rubrique est destinée à prendre en charge les nouveaux besoins des services dans le cadre de leur fonctionnement courant. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge pour le département des achats de matériels, mobiliers, fournitures de bureau et consommables informatiques, carburants, lubrifiants, pièces de rechange, entretien et réparation de matériel technique, du parc roulant et informatique, frais de déplacement, autres activités et dépenses diverses de fonctionnement.				
3-621-40 Carburants et lubrifiants	4 342	4 342	- 4 342	C
La mesure nouvelle négative s'explique par le départ de l'Inspection du Tourisme vers le Département de l'artisanat et du Tourisme.			1	
3-622-12 Entretien matériel informatique	12 660	37 960	q	37 960
La dotation est destinée à la prise en charge de la maintenance (entretien et réparation) du parc informatique, des achats de logiciels, l'achat de tout composant et accessoires informatiques, de l'entretien et de la réparation de biens meubles et immeubles. L' augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.				
Page 169 de 487				

MINIS	TERE DE LA CULTURE			2017	
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ENSE	S DES MINISTERES				
	3-622-20 Entretien véhicule - réparation	20 035	18 477	- 4 457	14 020
_	La rurbique permet la prise en charge des dépenses relatives à l'entretien et à la réparation du matériel roulant du département. La mesure nouvelle négative s'explique par le rattachement de la Direction du Tourisme, de l'Agence National du Tourisme et de l'Hôtellerie et l'inspection du Tourisme au nouveau Département de l'Artisanat et du Tourisme.				
	3-622-31 Entretien courant des bâtiments	142 959	143 674	q	143 674
_	L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - à l'entretien des batiments et espaces verts, - au nettoyage et gardiennage des services du département, - à l'achat de tous produits chimiques de désinsectisation et de dératisation; - à l'outillage, les matériels et accessoires liés à l'entretien, - à l'aménagement et à l'éclairage des batiments du département. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.				
	3-625-10 Electricité et eau	120 000	126 000	þ	126 000
_	Le chapitre prend en compte les factures d'électricité émanant de l'EDM. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.				
Г	3-625-11 Eau	84 000	88 200	d	88 200
	La dotation est destinée à la prise en charge des factures d'eau émanant de la SOMAGEP. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.	_1		,	
Γ	3-626-10 Rédevances téléphoniques	183 076	173 922	q	173 922
_	La dotation est destinée à la prise en charge des factures téléphoniques et autres devis émanant d'opérateurs de téléphonie. La baisse s'explique par une gestion efficace des appels téléphoniques.			,	
Г	3-626-12 Frais d'internet	9 000	9 345	d	9 345
_	La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'abonnement internet. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.			<u>"</u>	
	3-626-20 Frais postaux	4 700	4 724	q	4 724
_	La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'expédition de courriers et de l'achat de timbres postes et fiscaux.				
L	3-628-10 Indemnité de déplacement	54 068	61 065	- 7 420	53 645
	Le chapitre permet la prise en charge des frais de réception, d'indemnités de déplacement et d'autres dépenses diverses dans le cadre des missions à l'intérieur et à l'extérieur. La mesure nouvelle négative s'explique par le rattachement de la CADD et de l'Inspection du Tourisme au Département de l'Artisanat et du Tourisme.				
Γ	3-628-20 Frais de transport	79 276	88 866	- 15 344	73 522
_	L'inscription prend en compte les frais de transports liés à la réalisation des missions statutaires (prospection de sites archéologiques, inventaires de sites et mosaulées) et la sensibilisilisation sur la sauvegarde des patrimoines culturels. La mesure nouvelle négative s'explique par le rattachement de la CADD et de l'inspection du Tourisme au Département de l'Artisanat et du Tourisme.				

STERE DE LA CULTURE			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	ТОТА
S DES MINISTERES				
3-628-25 Frais de transport à l'extérieur	9 301	9 301	q	9 ;
Le chapitre permet la prise en charge des dépenses liées aux déplacements à l'extérieur du pays (achat de billets d'avion et frais de bagages).			,	
3-629-09 Autres Dépenses	97 345	97 345	q q	97
La rubrique concerne la prise en charge des dépenses diverses :tenues et chaussures de travail, imperméables, réparation de moto, fournitures et consommables informatiques, produits d'alimentation, d'entretien, sanitaire et divers, les contributions diverses, l'appui au patrimoine culturel, l'acquisition d'équipements techniques, les couvertures d'activités de terrain (missions d'inventaire et d'identification des éléments du patrimoine et toutes dépenses relatives aux fouilles, au classement, à la réhabilitation des sites et à la diffusion des éléments du patrimoine), études et recherches sur la conservation du patrimoine, l'achat de fournitures, de consommables, de carburant, la réparation de véhicule de missions, l'organisation d'ateliers, séminaires, colloques scientifiques, frais de restauration, location de salles et autres contributions.				
3-629-15 Autres dépenses (foires promot. commerciale)	17 450	17 450	q	17
La dotation est destinée à la prise en charge des foires et promotions commerciales.				
3-629-16 Promotion touristique	45 403	45 403	- 45 403	
La dotation est destinée à la prise en charge de la promotion touristique. La mesure nouvelle négative s'explique par le rattachement du chapitre au Département de l'Artisanat et du Tourisme.				
3-629-45 Autres dépenses (ISESCO)	40 797	40 797	q	40
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la participation du Mali aux activités de L'ISESCO, activités socio -éducatives, contributions diverses, appui pour certaines activités organisées par le département, couverture d'activités de terrain (perdiems et frais de mission, achat de carburant, achat de fournitures, de consommables informatiques, organisation d'ateliers, séminaires, colloques scientifiques, frais de restauration, location de salles, location de matériels et équipements de lumière et de sonorisation, consommables et fournitures diverses).				
3-629-46 Autres dépenses (achat livres)	30 054	30 054	_ q	30
Le chapitre concerne les dépenses liées à l'achat de livres dans le cadre de la politique du livre et de la lecture, à l'appui à la lecture publique (lutte contre l'ignorance), les activités liées à la promotion du livre, l'achat de produits chimiques de traitement et de conservation de livre, de matières, de rayonnage, l'achat d'étagères et aures mobiliers, restauration et reliure de livres , confection de bandérole, de cartes, achat de CD et livres électroniques, de consommables informatiques, de matériel technique, de restauration, de logiciel et de programmes informatiques.				

INISTERE DE LA CULTURE			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
NSES DES MINISTERES				
3-629-47 Autres dépenses (initiatives cult.danses tradit.)	28 898	28 898	q	28 89
La rubrique prend en charge les dépenses relatives à la création artistique et culturelle à travers la valorisation des danses traditionnelles, à la musique, la littérature, les arts, le cinema, la lecture et le soutien renforcé aux acteurs et opérateurs culturels par l'achat de matières, de matériel, la location de matériels et de salles, la promotion, l'édition et la diffusion des oeuvres, la location de moyen de transport, l'achat de carburant, l'organisation des activités de promotion de créations artistiques et culturelles (formations, présentations, vernissage et soutien aux artistes), l'attribution de prix littéraires et artistiques aux écrivains et artistes.				
3-629-52 Autres dépenses (activités culturelles)	83 000	83 000	q	83 00
Le chapitre permet la prise en charge des frais liés à l'organisation des diverses manifestations et activités culturelles et artistiques au plan national et international, des festivals de balafon, de musique défraiement des artistes, des musiciens, location de moyens de transport, achat de carburant. Elle prend aussi en compte la création artistique à travers la valorisation de la culture maliennne, l'organisation des activités de promotion de créations artistiques et culturelles (formations de prestation et soutien des artistes, location de matériel de sonorisation, confection de bandérole, annonce radio et télé, frais de restauration, achat de fournitures et consommables informatiques, location de salle pour les activités).				
3-629-62 Autres dépenses (biennale artistique)	200 000	200 000	q	200 00
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses dans le cadre de la biennale artistique.			-	
3-629-65 Autres dépenses (appui pyramide)	C	9	40 000	40 00
La mesure nouvelle positive s'explique par la création du chapitre pour la prise en charge de certaines dépenses dans le cadre du renforcement de la Pyramide.				
3-629-81 Autres dépenses (rencontre chasseurs O.A)	10 000	10 000	0	10 0
La rubrique permet la prise en charge des dépenses liées aux activités de la rencontre des chasseurs et toutes autres activités auxquelles ils sont invités ainsi que la promotion de la chasse dans nos valeurs culturelles, l'organisation des diverses manifestations et activités culturelles et artistiques au plan local (festival régional, national (biennal) et international, achat de tenues, confection de banderoles; location de podium, frais de restauration, location de moyens de transport achat carburant).				
3-629-82 Autres dépenses (appui Tour Afrique)	C	Q q	40 000	40 0
La mesure nouvelle positive s'explique par la création du chapitre au niveau de la DFM pour la prise en charge de certaines depenses de la Tour d'Afrique.				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	157 700	261 157	- 99 600	161 5
La dotation est accordée à certaines structures du Département dans le cadre de leur fonctionnement tout en incluant des dépenses diverses de matériel, d'alimentation et du carburant, réparation de véhicule, entretien, gardiennage, réparation des monuments et réparation des ascensseurs. La mesure nouvelle négative s'explique par le départ de la Chambre des Métiers vers le Ministère de l'Artisanat et du Tourisme.			,i	
4-631-62 Subvention aux org. pub (journée Afr. photogr.)			65 000	65 0
La mesure nouvelle positive s'explique par la création du chapitre au niveau de la DFM dans le cadre de l'organisation de la journée africaine de la photographie.	_IL	<u> </u>		

ISTERE DE LA CULTURE			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
SES DES MINISTERES				
4-632-54 Subvention (appui INA)] q	q	80 000	80 0
La mesure nouvelle positive s'explique par la création du chapitre au niveau de l'INA pour la prise en charge de certaines dépenses de fonctionnement de l'Institut.	'		,	
4-639-17 Subvention (artisans)	49 800	49 800	- 49 800	
La mesure nouvelle négative s'explique par le rattachement du chapitre au Département de l'Artisanat et du Tourisme.				
4-643-10 Participation au fonctionnement	44 401	44 401	- 29 901	14 5
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux frais de correction et aux heures supplémentaires de l'INA.				
4-649-10 Dépenses diverses de transfert	149 167	149 167	q	149 ′
Le chapitre permet la prise en charge des bourses, frais de gestion des bourses, frais de correction, heures supplémentaires, indemnités de voyages des étudiants, dépenses de voyages, achat de tenues de scène et de travail, des produits pharmaceutiques et des articles de sports pour l'INA.				
5-234-10 Dépenses en Investissement	20 000	70 000	q	70 (
La rubrique permet la prise en charge des dépenses d'équipements et de mobiliers du département. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaitre.	<u> </u>			
5-234-43 Dépenses en Invest. (contrepartie B.S.I. fonct.)	50 000	50 000	- 50 000	
La mesure nouvelle négative s'explique par la non réconduction de la dotation du chapitre.	<u>-</u>			
NANCEMENT INTERIEUR				
5-231-10 Travaux et constructions	780 000	780 000	- 180 000	600 (
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux travaux de restauration du for de Médine et d'aménagement du Mémorial Modibo KEITA. La mesure nouvelle s'explique par le renforcement de la dotation au niveau de la bibliothèque nationale. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.	,			
5-234-10 Dépenses en Investissement	400 000	400 000	- 400 000	
La dotation est destinée à la prise en charge du renforcement de capacité du secteur de la culture. la hausse s'explique par un renforcement de la dotation La mesure nouvelle négative s'explique par la fin des travaux de construction.	<u>,, </u>		,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	
5-629-11 Fonctionnement lié à l'investissement	100 000	100 000	q	100 (
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'appui CPS du secteur de la culture et de la jeunesse et au renforcement de capacité du secteur de la culture.				

511 CEN	11 CENTRE INTERNATIONAL DE CONFERENCE DE BAMAKO		2017		
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEPENS	ES DES E.P.A.				
	4-631-10 Subvention aux organismes publics	63 786	60 000	q	60 000
	La dotation est destinée à la la prise en charge des dépenses relatives : - à l'organisation des activités: Réunions, Fora, Conférences Nationales et Internationales ; - à l'entretien des bâtiments,des équipements techniques (Sonorisation, Installations, Climatisations); - au maintien en état des bâtiments de la première génération compte tenue de leur vétusté. La baisse s'explique par la revision de la dotation du chapitre.				
	4-631-13 Personnel E.P.A.	47 871	44 545	q	44 545
	La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires (avancements, les allocations familiales,les cotisations sociales, les indemnités et autres) du personnel du Centre International de Conférence de Bamako. La baisse s'explique par la prise en charge de la situation actualisée du BCS.				
	4-631-14 Electricité & Téléphone	190 969	196 698	q	196 698
	La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux factures d'électricité, d'eau et de téléphone du CICB.L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.			-	
B.S.I. FIN	NANCEMENT INTERIEUR				
	5-234-10 Dépenses en Investissement	1 000 000	800 000	q	800 000
	L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'équipement du Centre International de Conférence de Bamako. La baisse s'explique par la revision de la dotation du chapitre.				
TOTAL	CENTRE INTERNATIONAL DE CONFERENCE DE BAMAKO	1 302 626	1 101 243	q	1 101 243

ISEE NATIONAL			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ISES DES E.P.A.				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	103 750	105 000	q	105 (
L'inscription est destinée à la prise en charge:			91	
4-631-13 Personnel E.P.A.	176 259	176 575	q	176
La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires des agents fonctionnaires et contractuels du Musée National du Mali. La hausse s'explique par la prise en compte de la situation actualisée du BCS.				
4-631-14 Electricité & Téléphone	60 955	60 955	q	60
La dotation est destinée à la prise en charge des factures d'EDM,SOTELMA,MALITEL,SOMAGEP.				
5-211-20 Etudes et recherches	8 300	q	10 000	10
La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des dépenses relatives : - à l'étude et à la recherche sur les collectes conservées ; - à l'étude et à la collecte des traditions et manifestations culturelles d'hier à aujourd'hui ; - à l'étude et à la recherche sur les sites archéologiques menacés de pillage ; - à la recherche sur la divination ; - à l'acquisition des équipements de recherche ; - à l'acquisition d'objets de collection. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.				
5-234-10 Dépenses en Investissement		9	10 000	10
La mesure nouvelle positive s'explique par la création du chapitre pour la prise en charge de certaines dépenses d'investissement du musée.				
INANCEMENT INTERIEUR				
5-231-10 Travaux et constructions		q	200 000	200
La mesure nouvelle positive s'explique par la création du chapitre dans le cadre du projet de réhabilitation du musée national.		0.40.504	000 000	500
- MUSEE NATIONAL	349 264	342 530	220 000	562

AIS DE LA CULTURE AMADOU HAMPATE BA			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTA
ES DES E.P.A.				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	41 350	52 000	q	52
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - à l'achat de fournitures de bureaux, mobiliers et matériels techniques ; - à l'achat de carburant et lubrifiants ; - à l'alimentation et la documentation ; -aux frais de formation du personnel; - aux frais de mission d'installation du réseau pred; -aux contrats de nettoyage de la cour et de la berge; -à l'entretien de l'espace vert; - à la maintenance des matériels techniques et informatiques; - à l'assurance multirisque professionnelle; - aux frais de missions ; - au gardiennage des locaux.				
L'augmentation s'explique par le renforcement des crédits. 4-631-13 Personnel E.P.A.	179 620	 	di	188
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux salaires et accessoires de salaires des agents du Palais de la Culture (traitement, abonnement, primes et indemnités, allocations familiales, régularisations, avancements d'échelon et de grade des fonctionnaires, intégration des contractuels dans la fonction publique, variation de la valeur du point indiciaire, le changement de la grille indiciaire des fonctionnaires). L'augmentation s'explique par le mouvement du personnel et le renforcement de la dotation pour prendre en charge les avancements.				
4-631-14 Electricité & Téléphone	72 000	74 160	þ	74
La dotation est destinée à la prise en charge des factures d'EDM SA (électricité) d'eau SOMAGEP, de téléphone SOTELMA-MALITEL et ORANGE-MALI. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.			,	
4-631-28 Subvention aux organismes pub.(production artistiq	33 700	40 000	q	40
L'inscription est destinée à l'appui à la création, à la production et à la diffusion artistiques, aux tournées artistiques, à l'organisation du week-end culturel et à l'organisation de la découverte de jeunes talents (Sogoma dolo) et les jeudis culturels pour enfants. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation bugtaire.				
ANCEMENT INTERIEUR				
5-234-10 Dépenses en Investissement	374 000	700 000	q	700
L'inscription budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses d'investissement des projets/programmes (constructions, aménagements, extensions, réhabilitations et équipements).				
PALAIS DE LA CULTURE AMADOU HAMPATE BA	700 670	1 054 440	d	1 054

AU MALIEN DU DROIT D'AUTEUR			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES E.P.A.				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	21 086	23 195	q	23 19
La dotation est destinée à : - la prise en charge par le Budget de l'Etat de la dotation en matériels, mobiliers et fournitures de bureau au niveau du siège du BUMDA ainsi que les antennes régionales, - l'entretien et la réparation des moyens logistiques du BUMDA (véhicules et mobilettes), - l'entretien des locaux du service, - la prise en charge de la dotation en carburant. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.				
4-631-13 Personnel E.P.A.	42 079	48 759	d	48 7
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de personnel fonctionnaire du Bureau. L'augmentation est due à la venue de deux agents au niveau du BUMDA.		<u> </u>		
4-631-14 Electricité & Téléphone	12 693	13 074	q	13 0
La dotation est destinée à la prise en charge des factures d'eau, d'électricité, de téléphone et l'abonnement internet Afribone Mali. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.				
4-631-34 Subvention aux organismes publics (créat° artist)	66 400	62 182	d	62 18
La dotation est destinée à la création et à la promotion artistique. La baisse s'explique par la réduction de la dotation du chapitre.			1	
BUREAU MALIEN DU DROIT D'AUTEUR	142 258	147 210	q	147 2 ⁻

517 CENTRE NAT. CINEMATOGRAPHIE DU MALI			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEPENSES DES E.P.A.				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	87 150	87 836	q	87 836
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses: - de fonctionnement incluant des dépenses diverses de matériels; connexion à l'internet de l'appe échange; - des expertises étrangères et leur couvertue; - des expertises nationales et des contractuels (décorateur, machinistes, chef électro, costumiers, script, monteur, percheman, cadreur, directeur photo; création de décors, de costumes); - de souscription à l'assurance; - de constitution du fons documentaire (acquisition des cassettes et CD des nationaux et internationaux, des ouvrages et documents sur le cinéma, de revues, de magazines); - de formation des étudiants en cinéma en cours ou fin de cycle; - d'alimentation de frais de courrier et d'achat de timbres postaux et fiscaux; envois de colis posta (colis). La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.				
4-631-13 Personnel E.P.A.	90 244	 68 598	d	68 598
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux salaires et accessoires de saliares des agents du Centre National de la Cinématographie du Mali.	Д 30211	<u> </u>	Ч	00 000
4-631-14 Electricité & Téléphone	31 000	31 930	d	31 930
La dotation est destinée à la prise en charge des factures EDM,SOTELMA,MALITEL,ORANGE,AFRIBONE,SOMAGEP-SA CFAO MOTORS. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.	,		,	_
4-631-27 Subvention aux organismes pub. (appui promot° ciné	182 600	200 000	d	200 000
Appui à la naissance d'une industrie cinématographique: - Ecriture de scénarii pour film de fiction de long métrage; - production de documentaires,de courts métrages,de micro programme,d'archives; - formation aux métiers du cinéma,de projets,prises de vue, son,montage et postproduction,éclairage, l'organisation d'atéliers de travail avec les producteurs, les distributeurs les exploitants de cinéma. Participation aux différents festivals (Fespaco, Carthage, Cannes,Canada, Khouribga,Senafab; Médiatisation. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.	s et			
B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR				
5-234-10 Dépenses en Investissement	C	q	1 000 000	1 000 000
La mesure nouvelle s'inscrire dans le cadre du projet de construction de deux (02) de production cinématographique.				
TOTAL CENTRE NAT. CINEMATOGRAPHIE DU MALI	390 994	388 364	1 000 000	1 388 364

ISERV.ARTS METIERS MULTI.BALLA FASSEKE K.		2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES E.P.A.				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	189 55	169 551	Q	169 5
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives: - au fonctionnement incluant des dépenses diverses de matériels; - aux professeurs étrangers, leur couverture sanitaire et primes alimentaires; - aux professeurs invités nationaux et internationaux et des professeurs contractuels; - à l'habillement des étudiants (tenue de groupes musicaux, troupe de théâtre et les chauffeurs etc; - à la constitution du fonds documentaire (acquisition de cassettes et cd des artistes nationaux et internationaux, des ouvrages et documents sur les Arts Plastiques, la Musique); - au fonctionnement du département Design; - à l'acquisition des matériels didactiques et pédagogiques; - à l'entretien du parc informatique et des logiciels; - à l'entretien et gardiennage des bâtiments; - à l'entretien et la réparation du parc roulant, à l'achat de carburant et de lubrifiants; - aux déplacements (achat billets d'avion, frais de bagages et d'aéroport); - à l'alimentation, aux frais de courriers et la DHL, à l'achat de timbres postaux et fiscaux; - aux achats de fournitures de bureau, de vivres, de consommables informatiques, électriques, sanitaires, Arts plastiques, multimédia et autres besoins nouveaux etc aux contrats de transport pour les chauffeurs; - à la fourniture de logiciels de gestion; - à l'augmentation du nombre de professeurs contractuels; - à la formation du personnel - aux dépenses diverses.);			
4-631-13 Personnel E.P.A.	96 376	92 817	q	92 8
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux salaires et accessoires de salaires des fonctionnaires relevant du Conservatoire des Arts et Métiers Multimédia Balla Fasseké Kouyaté (traitements, abondements, primes et indemnités, allocations familiales et régularisations).				
4-631-14 Electricité & Téléphone	77 284	79 603	O O	79 6
La dotation est destinée à la prise en charge des factures d'EDM,SOTELMA-MALITEL, ORANGE-MALI, AFRIBONE MALI S.A, ETABLISSEMENT LOCADIS etc .				
4-631-35 Subvention aux organismes publics (prom. a. c.)	6 739	6 739	q	6 7
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives: - à la production de document WEB TV culturel universitaire dans le but d'intégrer davantage les nouvelles technologies à la création et à la diffusion artistique et culturelle; - à l'organisation des expositions internationales des oeuvres des étudiants; - à la gestion des sites web du Conservatoire des Arts et Métiers Multimédia / BFK; - à la production du journal TOGOUNA du CAMM/BFK; - à la production et diffusion de DVD sur les oeuvres des étudiants et des jeunes artistes.				
4-649-10 Dépenses diverses de transfert	173 750	173 750	d	173 7
La dotation est destinéé à la prise en charge des bourses, des frais de stages, des voyages d'études et des heures supplémentaires de cours, des frais de secrétariat d'examens et concours etc.				

tc.

18 CONSERV.ARTS METIERS MULTI.BALLA FASSEKE K.		2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEPENSES DES E.P.A.				
5-211-20 Etudes et recherches	8 300	q	20 000	20 00
La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des dépenses liées à la réalisation des études et recherches sur le patrimoine matériel et immatériel national et africain: - organisation de colloques, de foras et de séminaires; - transport des chercheurs; - hébergement des chercheurs; - achat de petits matériels pour la recherche; - honoraires des chercheurs et assistants; - publication et diffusion des résultats des recherches, etc.				
5-234-10 Dépenses en Investissement	10 000	25 000	q	25 00
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives au renouvellement du parc informatique, à l'acquisition de matériels scéniques et de musique, à l'achat de matériels de transport, de mobiliers de bureau et autres équipements. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR				
5-234-10 Dépenses en Investissement	270 000	270 000	80 000	350 00
L'inscription budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses d'investissement des projets/programmes (construction, aménagement, extension réhabilitation et équipements). La mesure nouvelle s'explique par l'acquisition d'équipements nouveaux (outils adéquats pour l'amélioration et la modernisation de la gestion de l'établissement).				
TOTAL CONSERV.ARTS METIERS MULTI.BALLA FASSEKE K.	832 000	817 460	100 000	917 46

MAISON AFRICAINE DE LA PHOTOGRAPHIE			2017		
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEPENS	ES DES E.P.A.				
	4-631-10 Subvention aux organismes publics	16 600	20 000	q	20 000
	La dotation est destinée à la prise en charge del' entrétien du véhicule, de matériels informatiques et photographiques, l'achat de fournitures de bureau et consommables informatiques, les frais de transports, de missions, de courriers et l'achat de timbres postaux et fiscaux. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.			,	
	4-631-13 Personnel E.P.A.	33 932	33 771	q	33 771
	Ce chapitre constitue le salaire du personnel de la Maison Africaine de la Photographie.			,	_
	4-631-14 Electricité & Téléphone	4 000	4 120	d	4 120
	La dotation est destinée à la prise en charge de factures SOTELMA Malitel, Afribone et l'entrétien du site web de la Maison Africaine de la Photographie. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.	,		,	
	4-632-15 Subvention(rencontre photographique)	41 707	41 707	- 41 707	Q
	La mesure nouvelle négative s'explique par la non reconducion de la dotation.			'	_
	5-211-20 Etudes et recherches	8 300	q	10 000	10 000
	C'est une mesure nouvelle positive destinée à la recherche de fonds d'images à travers le pays et d'autres institutions photographiques et l'édition de livres photographiques. Son objectif est la valorisation de notre héritage culturel.			,	_
B.S.I. FIN	NANCEMENT INTERIEUR				
	5-234-10 Dépenses en Investissement	208 000	1 200 000	q	1 200 000
	La dotation est destinée au projet de CONSTRUCTION ET EQUIP. MAISON AFRICAINE DE LA PHOTOGRAPHIE. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.			,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	
TOTAL	MAISON AFRICAINE DE LA PHOTOGRAPHIE	312 539	1 299 598	- 31 707	1 267 891

STERE DES SPORTS			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
S DES MINISTERES				
2-611-00 Personnel	803 595	701 489	q	701 4
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées au salaire et accessoires de salaire des agents du département : Traitement, abondement, primes et indemnités, allocations familiales, régularisation, avancement d'échelon et grade des fonctionnaires, reclassement des agents conventionnaires ou contractuels, nouveaux agents. La baisse s'explique par la prise en compte de la situation éditée par le BCS.)		,	
2-611-20 Heures Supplémentaires	162 793	162 793	d	162 7
La dotation est destinée à la prise en charge des heures supplementaires et honoraire des consultants éffectués au lysée sportif Ben oumar Sy.			'	
2-613-20 Frais d'examen	59 425	144 822	q	144 8
La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'examen et dépenses connexes à l'examen du lysée Sportif Ben Oumar Sy. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.				
2-613-22 Indemnité de Sport d'Elite	6 481	6 481	q	6 4
La dotation est destinée au paiement des indemnités des sportifs de haut niveau (sélectionnés dans les équipes nationales).				
2-613-25 Primes de résultat	691 067	691 067	q	691 (
La dotation est destinée à la prise en charge des primes de sélection, d'internat et de victoires des sélections nationales, des recompenses, des médailles des honoraires des perdiems de voyages, des primes de manque à gagner. 2-617-10 Dépense de formation	17 103	17.403	d	47.4
		17 103	<u> </u>	17 1
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives au renforcement des capacités des agents à travers les stages et des seminaires, les atéliers dans les domaines de l'administration de la gestion des sports des NTIC, etc. ;				
2-619-03 Entretien Entraîneur National	476 000	476 000	þ	476 0
La dotation est destinée : -aux émoluments des encadreurs et entraineurs sélectionneurs des différentes sélections nationales sportives ; -à l'équipement, la sécurité, les soins médicaux des encadreurs et entraineurs sélectionneurs, à la prise en charge des indemnités et autres ; -aux avantages accordés aux coopérants cubains.			ı	
3-621-10 Dépenses Matériel-fonctionnement des services	105 160	91 409	1 200	92 6
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux fournitures et mobiliers de bureau, des matériels et consommables de bureau, la quincaillerie pour les différentes structures du Département, entretien et achat de pièces de rechanges de matériel de bureau. La nouvelle mesure positive s'explique par la création du chapitre au niveau du palais des sports.			J	
3-621-17 Alimentation	225 000	225 000		225 0
La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'alimentation et de restauration des jeunes en situation de formation. 3-621-19 Dépenses de fonctionnement (Cellule SIDA)				

MINISTERE DES SPORTS		2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
PENSES DES MINISTERES				
3-621-20 Besoins nouveaux des Services	16 924	· 0	53 478	53 478
La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge de dépenses relatives : -à l'achat d'équipements et mobiliers de bureau ; -à l'entretien des matériels de bureau ; -aux dépenses nouvelles de fonctionnement pour les services du Département ; -à l'achat de pièces de rechanges pour le matériel roulant ; - au recrutement de consultant ou du cabinet d'expertise comptable et financier ; -à la tenue de réunions et ateliers de validation ou de restitution ; -à l'élaboration et l'établissement d'une charte de collaboration entre le département des sports et le mouvement et le mouvement de sport national ; - à la conception et l'élaboration d'un plan de communication et de sensibilisation sur la pratique du sport; -l'établissement de conventions de partenariat avec les organismes de presse ; -à l'élaboration de l'action de création de la cellule de communication; -à la mise en oeuvre du programme de couverture médiatique des activités sportives.				
3-621-30 Matériel didactique	50 878	40 702	d	40 702
Le chapitre sert à l'achat de fournitures et mobiliers scolaires, table-bancs, de matériels informatique pour le LYCEE SPORTIF BEN OMAR SY. La baisse est due à la réduction de la dotation.	!		,	
3-621-40 Carburants et lubrifiants	12 162	10 107	q	10 10
La dotation est destinée à : -l'achat de carburant et lubrifiants, entretien et reparation du parc auto des services; -l'achat des pièces de rechange. La baisse est due à la réduction de la dotation.				
3-622-12 Entretien matériel informatique	5 810	5 810	q	5 81
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à : -l'entretien des matériels informatiques et de réseau, -l'achat de pièces informatique, -la réparation du matériel informatique, -la mise jour du matériel et logiciel, -l'acquisition de consommables informatiques et autres dépenses en informatiques. 3-622-20 Entretien véhicule - réparation	8 426	8 426	dl	8 42
La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'entretien et reparation des vehicules du département.			<u> </u>	0 12
3-622-30 Entretien des bâtiments	101 139	101 139	d	101 13
La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'entretien et de gardiennage, de sécurité des services de réparation des bâtiments, de nettoyage, des installations électriques, l'entretien des gazons et des espaces verts, entretien et vidange des fosses septiques, des frais d'identification.			16	
3-622-31 Entretien courant des bâtiments	52 356	52 618	q	52 61
La dotation est destinée à la prise en charge des frais de nettoyage de gardiennage, d'espaces verts, de reparation des installations, entretien et vidange des fosses septiques.				
3-625-10 Electricité et eau	505 182	531 816	q	531 81
La dotation est destinée à la prise en charge des factures d'électricité des structures et des frais liés aux instalations électriques. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.			16	

OI LIXL	DES SPORTS	Detetions	Comicae	2017 Magures	
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTA
	MINISTERES				
3-625-11		21 492	54 125	q	54
	otation est destinée à la prise en charge des facture d'eau des structures et des frais liés aux titions de tuyauterie. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.				
3-626-10	Rédevances téléphoniques	171 952	163 054	q	163
des s	otation est destinée à la prise en charge des factures de téléphone (sotelma, Malitel orange) services; des dépenses d'internet et des frais liés aux installations de communication. La baisse lique par la réduction de la dotation.				
3-626-20	Frais postaux	1 374	1 381	d	1
-aux f -à l'ad -au rè	gmentation s'explique par le renforcement des criédits de ce chapitre destinés: frais d'expédition des courriers; chat des timbres; èglement de la boîte postale;	,			
	frais d'envoie de fonds. Indemnité de déplacement	104 089	119 702	d	119
-au pa -au pa -à l'ad - aux -acha	otation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : paiement des frais de missions, et autres frais liés aux missions; paiement des perdiems et des frais de route aux sportifs et aux jeunes ; chat des cadeaux; receptions organisées par le département; at de carburant pendant les missions. gmentation s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.				
	Frais de transport	78 665	89 463	1 000	90
s'exp	otation est destinée au paiement des frais de transports des agents du département. La hausse plique par le renforcement de la dotation. La mesure nouvelle positive s'explique par la création papitre au niveau du Palais des sports.				
	Frais de transport à l'extérieur	443 272	443 272	d	443
La do	otation est destinée à la prise en charge des frais de transport à l'extérieur.			1	
3-629-09	Autres Dépenses	150 989	150 989	d	150
- au F -à l'er -à l'a - à l'a - aux -à l'ac -aux f -aux f -aux f -à l'ac	otation est destinée à la prise en charge des dépenses relative : Frais de communication et d'information ; ntretien des différentes sélections nationales; restauration et hébergement des sélections Nationales sportives; entretien de matériel informatique et autres; achat d'équipements et matériels sportifs; i frais de participation des sélections nationales: chat de soins médicaux; activités de jeunesse; onctionnement des services: frais de location de véhicules; frais d'impressions et imprimés des différents documents; chat des tenues; réceptions organisées par le département: chat de pièces de rechanges et quincailleries.				

Page 184 de 487

MINISTERE DES SPORTS			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesure Nouvelle	
ENSES DES MINISTERES				
3-629-71 Besoins nouveaux activités sportives	159 636		0 163	185 163 1
La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - à la préparation et l'entretien des sélections nationales; - à l'achat d'équipement et matériel sportifs; - à la participation aux tournois internationaux; - à l'organisation des activités; - aux nouvelles activités sportives ; - à l'achat de pièces pour véhicules affectés aux sélections nationales, au paiement d'indemnités accordées aux Sportifs de haut niveau (sélectionnés dans les sélections nationales) ; - à l'achat de trophées et divers cadeaux; - à la restauration, hébergement de déplacement, les soins médicaux des sélections nationales - à l'appui aux centres sportifs - à la formation des cadres sportifs. Elle est également destinée à la prise en charge de diverses dépense dans le cadre de la mise en oeuvre de la PNDS à travers ; - l'exécution des programme sportifs avec les collectivités; - la promotion des sports corporatifs des sports pour tous et des sports traditionnels; - l'appuis à l'organisation de compétitions pour femme et personnes en situation de handicap le renforcement des capacités des actrices et des structures de gestion du sport pour femme et personne en situation de handicap - la préparation et la participation des sportifs de hauts niveaux aux compétitions internationales; - le développement de la coopération bilatérale et décentralisée pour le financement du sport La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.		3		
3-629-84 Besoins nouveaux (phase finale)	174 866	<u>1</u>	<u>y 1/4</u>	866 174 8
La nouvelle mesure positive est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : -à la participation des sélections nationales sportives aux phases finales des compétitions continentales et mondiales; - à la prise en charge de la préparations et de la paricipation des sportifs de haut niveau aux compétitions internationales.				
4-642-11 Organisation championnats	33 200	33 20	DQ	0 33 2
La dotation est destinée à appuyer les fédérations sportives pour l'organisation de leurs championnats respectifs.				
4-643-21 Participat° au fonct. (Activités sport. internat.)		<u> </u>	0 800	000 800 0
La mesure nouvelle positive s'explique par la création du chapitre au niveau de la DIRECTION NAT. DES SPORTS & EDUC. PHYSIQUE et du COMITE NATIONAL OLYMPIQUE SPORTIF dans le				

DES SPORTS & EDUC. PHYSIQUE et du COMITE NATIONAL OLYMPIQUE SPORTIF dans le cadre des appuis aux activités sportives internationales.

	Dotations	0		
	2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
S DES MINISTERES				
4-649-10 Dépenses diverses de transfert	136 542	136 542	q	136 5
La dotation est destinée à prendre en charge : -les bourses, les pécules pour les élèves et étudiants de l'INJS les équipements sportifs, l'entretien informatique, photocopieurs, les entretiens des installations des services etc.; -les frais d'alimentation ; -l'entretien des entraîneurs, les indemnités des anciens sportif; -l'équipement des structures et l'entretien des matériels sanitaires électrique, et froid; -les jeux des instituts de jeunesse, l'impression des documents; -l'acquisition de matériels et d'équipements des structure; -l'achat de pièces de rechange et la confection d'imprimés; -l'assistants cubains ; -la mesure nouvelle est destinée à la prise en charge de: -la restauration et valorisation des différents métiers connexes des sports; -de l'appui à la mise en oeuvre des compétitions à la base; -l'organisation de voyage d'étude et de travail dans le cadre de la coopération ; - l'élaboration et la mise en oeuvre d'une stratégie de paix et de cohésion sociale par le sport ; -la création de titres fonciers du patrimoine foncier sportif national et leur affectation au ministère et charge de sports ; -la réalisation du répertoire des infrastructures sportives au Mali ; -l'élaboration d'un plan pluriannuel de réalisation, de réhabilitation et entretien des infrastructures sportives ; -la contribution à la dotation des établissements scolaires et universitaires et des garnisons militaires en équipements et en matériel sportif ; -le soutien à la création d'industrie dans le domaine du sport.	n			

5-234-10	Dépenses en Investissement	100 000		11 000	46 000
----------	----------------------------	---------	--	--------	--------

La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives:

- -à l'achat d'équipements et de matériels pour service;
- -à la réfection des bâtiments pour service;
- -à l'achat d'équipements et de matériel de sports;
- -à l'achat de logistiques;
- -à l'achat de matériels de quincailleries et de pièces de rechanges;
- -aux panneaux d'identification;
- -la réfection des locaux;
- -à l'achat de matériels informatiques, matériels de restauration. -l'équipement progressif des services rattachés, régionaux et subrégionaux en moyens logistiques;
- -l'équipement informatiques des services du département et des services du département et des structures du mouvement sportif national;-la dotation des centres d'entrainement sportif en matériels et équipements adéquats;
- -l'équipements de la cellule de communication;
- -la mise en place des logistiques ;
- -La nouvelle mesure positive s'explique par la création du chapitre à la DIRECTION NAT. DES SPORTS & EDUC. PHYSIQUE.
- La baisse s'explique par la diminution de la dotation du chapitre au niveau de la DFM.

MINISTERE D	DES SPORTS			2017	
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
I. FINANCEME	NT INTERIEUR				
5-231-10	Travaux et constructions	570 000	575 000	q	575 00
- exter - cons - amér - cons	tation est destinée à la prise en charge des dépenses des projets suivants : nsion équipement lycée sportif Oumar Sy ; struction centre Kabala pour sport d'Elite; nagement et sécurisation du CHAMP HIPPIQUE; struction de l'hôtel des sports. usse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.				
5-234-10	Dépenses en Investissement	1 426 000	1 337 000	- 87 000	1 250 0
- REN - SEC - AME - CON La me savoir - SEC - AME	tation est destinée à la prise en charge des dépenses des projets suivants : IOVATION STADE MODIBO KEITA ; IURISATION TERRAIN DE BOULKASSOUMBOUGOU ; INAGEMENT DES STADES CAN & ANNEXES ; ISTRUCTION CENTRE MEDECINE SPORTIVE. ISTRUCTION CENTRE MEDECINE SPORTIVE. ISTRUCTION TERRAIN DE BOULKASSOUMBOUGOU; IURISATION TERRAIN DE BOULKASSOUMBOUGOU; INAGEMENT DES STADES CAN & ANNEXES; IUPEMENT STADES EN GROUPES ELECTROGENES.	jets à			
AL MINISTE	ERE DES SPORTS	6 881 976	6 415 639	1 117 729	7 533 3

ENTRE NAT. PROMOT° VOLONTARIAT MALI			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
NSES DES E.P.A.				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	107 900	97 110	d	97 110
La dotation est destinée à la prise en charge: des allocations des volontaires du 2ème contingent de volontaires nationaux; des dépenses liées au suivi, à la formation, au renforcement des capacités et au transport des volontaires; des frais d'achat de consommables, de carburants, d' imprimés et d' impressions, de fournitures de bureau, de riz, de viande et autres denrées alimentaires; de fourniture de matériel d'électricité et de froid, de l'entretien des équipements des espaces verts; des frais de nettoyage du centre, de ramassage des ordures et de gardiennage; des frais de formation des volontaires, de formation qualifiante et continue du personnel; des factures de connexion à internet et à l'organisation des différents conseils d'administration; des frais de couverture médiatique des activités du centre de Bamako et des autres régions. La baisse s'explique par la reduction de la dotation du chapitre.				
4-631-14 Electricité & Téléphone	15 000	15 450	d	15 450
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux factures d'Electricité et Eau.			,	
IANCEMENT INTERIEUR				
5-234-10 Dépenses en Investissement	100 000	100 000	- 100 000	C
La dotation est destinée à l'appui au programme volontariat jeune. La mesure nouvelle négative s'explique par la non reconduction de la dotation du chapitre.				
5-629-11 Fonctionnement lié à l'investissement	150 000	150 000	- 150 000	C
La mesure nouvelle negative s'explique par la fin du financement du programme.				
CENTRE NAT. PROMOT° VOLONTARIAT MALI	372 900	362 560	- 250 000	112 560

523	INSTITUT NA	NSTITUT NATIONAL JEUNESSE ET SPORTS			2017	
			Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEI	PENSES DES E	E.P.A.				
	2-613-20	Frais d'examen	51 052	56 052	q	56 052
		tation est destinée à la prise en charge des frais d'examen. L'augmentation s'explique par le cement de la dotation du chapitre.				
	3-622-30	Entretien des bâtiments	10 000	10 000	q	10 000
	La do	tation est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien des bâtiments.	<u></u>		,	
	4-631-10	Subvention aux organismes publics	32 514	29 263	q	29 263
		tation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement de la structure. La e s'explique par la réduction de la dotation du chapitre.			-	
	4-631-13	Personnel E.P.A.	134 220	183 620	q	183 620
		tation est destinée à la prise en charge des dépenses du personnel. L'augmentation s'explique renforcement de la dotation du chapitre.				
	4-631-14	Electricité & Téléphone	q	<u> </u>	10 000	10 000
		esure nouvelle positive s'explique par la crétion du chapitre pour la prise en charge des es d'eau, d'electricité et de communication de l'Institut.				_
	4-631-18	Heures supplémentaires(cours)	118 972	128 972	q	128 972
		tation est destinée à la prise en charge des heures supplémentaires des cours. L'augmentation ique par le renforcement de la dotation du chapitre.	<u>-</u>			
	4-649-10	Dépenses diverses de transfert	196 484	196 484	q	196 484
	La do	tation est destinée à la prise en charge des dépenses diverses.				
TO	TAL INSTITU	T NATIONAL JEUNESSE ET SPORTS	543 242	604 391	10 000	614 391

525	MINISTERE JEUNESSE ET CONSTRUCTION CITOYENNE	ENNE		2017	
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DE	PENSES DES MINISTERES				
	2-611-00 Personnel		3	0 227 901	227 901
	La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux salaires et accesoires de salaires des agents du Département: traitement, abondement, primes et indemnités, allocations familliales, régularisations, avancements d'échélon et de grade des fonctionnaires, reclassement des agents conventionnaires ou contractuels. La mesure nouvelle s'explique par la création de ce Département à la faveur du réamenagement ministèriel intervenu le 07 juillet 2016.				
	2-617-10 Dépense de formation		<u> </u>	10 000	10 000
	La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives au renforcement de capacités des agents à travers des stages de formation, des séminaires et des atéliers dans les domaines de l'administration, de la gestion, de la jeunesse, des NTIC. La mesure nouvelle s'explique par la création de ce Département à la faveur du réamenagement ministèriel intervenu le 07 juillet 2016.	,			
	3-621-10 Dépenses Matériel-fonctionnement des services		 	0 45 200	45 200
	La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives: - aux fournitures et mobiliers de bureau, aux matériels et consommables de bureau, à la quincaillerie pour les différentes structures du département y compris les centres de promotion de la jeunesse et les services des cercles; - à l'entretien et à l'achat des pièces de rechange et de matériels de bureau; - aux besoins nouveaux des activités de jeunesse; - à l'alimentation des jeunes des camps de jeunesse,; - à l'organisation de la journée nationale de la jeunesse; - à l'organisation des vacances citoyennes; - à l'achat des supports de gestion; - à l'achat des cartes de visite, cartes de voeux et d'invitation; - à l'achat de calendriers; - à la prise de photos. La mesure nouvelle s'explique par la création de ce Département à la faveur du réamenagement ministèriel intervenu le 07 juillet 2016.				
	3-621-17 Alimentation			9 000	9 000
	La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'alimentation des jeunes dans les camps de jeunes et de la direction nationale de la jeunesse. La mesure nouvelle s'explique par la création de ce Département à la faveur du réamenagement ministèriel intervenu le 07 juillet 2016.				
	3-621-19 Dépenses de fonctionnement (Cellule SIDA)		<u> </u>	0 2 000	2 000
	La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux activités et au fonctionnement de la Cellule Sida du Département. La mesure nouvelle s'explique par la création de ce Département à la faveur du réamenagement ministèriel intervenu le 07 juillet 2016.				
	3-621-20 Besoins nouveaux des Services			0 41 905	41 905
	La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives: - à la l'achat d'équipements et mobiliers de bureaux; - à l'entretien de matériels de bureau; - à l'achat de mobiliers de bureau; - aux dépenses nouvelles de fonctionnement pour les services du département; - à l'achat des pièces de rechange pour les matériels roulants; - à l'achat de matériels de quincailleries et de matériels électriques; - à l'entretien de matériels (photocopieuses et informatiques). La mesure nouvelle s'explique par la création de ce Département à la faveur du réamenagement ministèriel intervenu le 07 juillet 2016.				

INISTERE JEUNESSE ET CONSTRUCTION CITOYENNE			201	17	
	Dotations 2016	Services Votés		sures velles	TOTAL
NSES DES MINISTERES					
3-621-40 Carburants et lubrifiants		3	q	20 000	20 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de carburant et lubrifiant pour le Département. La mesure nouvelle s'explique par la création de ce Département à la faveur du réamenagement ministèriel intervenu le 07 juillet 2016.					
3-622-12 Entretien matériel informatique		<u> </u>	Q	10 000	10 00
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives: - à l'entretien de matériels informatiques; - à l'achat de pièces de rechange informatiques; - à la réparation de matériels informatques; - à l'achat de matériels et consommables Informatiques. La mesure nouvelle s'explique par la création de ce Département à la faveur du réamenagement ministèriel intervenu le 07 juillet 2016.					
3-622-20 Entretien véhicule - réparation		<u> </u>	q	10 000	10 00
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives: - à l'entretien et la réparation des véhicules des services; - à l'achat des pièces de rechange des véhicules. La mesure nouvelle s'explique par la création de ce Département à la faveur du réamenagement ministèriel intervenu le 07 juillet 2016.					
3-622-30 Entretien des bâtiments		<u> </u>	q	22 000	22 00
La mesure nouvelle est destinée à la prise en charge des dépenses relatives: - au gardiennage et nettoyage des services; - à l'entretien des gazons et des espaces verts; - à l'entretien et vidange des fosses septiques; - à l'achat de matériels de quincailleries des structures du Département; - à l'achat des produits d'entretien. La mesure nouvelle s'explique par la création de ce Département à la faveur du réamenagement ministèriel intervenu le 07 juillet 2016.					
3-622-31 Entretien courant des bâtiments			Q	10 000	10 00
La mesure nouvelle est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux frais de nettoyage et de gardiennage des différents services du Département, à l'entretien des espaces verts, à la réparation des installations, à l'entretien et au vidange des fosses septiques, aux frais d'identification. La mesure nouvelle s'explique par la création de ce Département à la faveur du réamenagement ministèriel intervenu le 07 juillet 2016.					
3-625-10 Electricité et eau		1	q	10 000	10 00
La dotation est destinée à la prise en charge des factures d'électricité des structures du Département. La mesure nouvelle s'explique par la création de ce Département à la faveur du réamenagement ministèriel intervenu le 07 juillet 2016.			JI.	, I	
3-625-11 E au		3	d	5 000	5 000
La dotation est destinée à la prise en charge des factures d'eau des structures du Département. La mesure nouvelle s'explique par la création de ce Département à la faveur du réamenagement ministèriel intervenu le 07 juillet 2016.	<u>I</u> I	JI.			

ISTERE JEUNESSE ET CONSTRUCTION CITOYENNE			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
SES DES MINISTERES				
3-626-10 Rédevances téléphoniques		q	10 000	10 0
La mesure nouvelle est destinée à la prise en charge des factures de téléphone des structures du Département (SOTELMA - MALITEL et ORANGE).	,		<u>, </u>	
3-626-20 Frais postaux		<u>a</u>	5 000	5 0
La mesure nouvelle vise à assurer la prise en charge des dépenses relatives: - aux frais d'expédition des couriers ; - à l'achat de timbres; - aux frais d'envoi de fonds.	<u>'</u>			
3-628-10 Indemnité de déplacement		9	10 000	10 (
La mesure nouvelle vise à assurer la prise en charge des dépenses relatives: - aux paiements des perdiems et autres frais liés aux activités de jeunesse; - à l'achat des cadeaux; - aux frais des réceptions organisées par le département; - à l'achat de carburant et lubrifiants des missions; - au paiement des frais de missions et avances à justifier.				
3-628-20 Frais de transport		9	19 013	19 (
La mesure nouvelle est destinée à la prise en charge des dépenses relatives au frais de déplancements intérieurs des agents du département.				
3-628-25 Frais de transport à l'extérieur		<u>d</u>	d 15 00d	15 (
La mesure nouvelle est destinée à la prise en charge des dépenses relatives: - à l'achat des billets pour les missions du département. - à l'achat des tickets de voyages.	<u>'</u>			
3-629-09 Autres Dépenses		9	350 490	350 4
La mesure nouvelle est destinée à la prise en charge des dépenses relatives: - aux frais de communication et d'information; - aux frais d'impressions et d'imprimés; - aux frais d'abonnement aux journaux; - aux frais médicaux; - aux frais de location de véhiculs; - aux frais de location de véhiculs; - à l'achat de tenues; - au fonctionement des services; - à l'achat des pièces de rechange, de quincaillerie et d'alimentation; - à l'organisation des sessions de formantion et de recyclage des cadres de la jeunesse, des leaders d'association de jeunesse et des chefs datélier et formation des formateurs de jeunesse;				

STERE JEUNESSE ET CONSTRUCTION CITOYENNE				2017	
	Dotations 2016	Services Votés		Mesures louvelles	TOTAL
ES DES MINISTERES					
3-629-49 Autres dépense (constr. citoyenne)		q	q	54 000	54 (
La mesure nouvelle est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux activités citoyennes: - organisation des fora des jeunes; - journée nationale de la citoyenneté; - journée nationale du reboisement; - la sensibilsation des jeunes sur le VH/sida; - mobilisation des jeunes autour des actions citoyennes; - organsation des vacances citoyenne; - toutes dépenses entrant dans le cadre de la construction citoyenne (achat d'equipements et de fournitures dans le cadre de la construction citoyenne).			1		
3-629-72 Besoins nouveaux activités de jeunesse		<u>d</u>	d	20 000	20
La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge des dépenses relatives: - aux besoins nouveaux des activités de jeunesse; - à l'achat d'equipements et de fournitures pour les activités de la jeunesse.				,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	
4-650-02 Appui jeunesse		<u>d</u>	d	24 000	24
La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'appui jeunesse.					
5-234-10 Dépenses en Investissement		d	d	50 000	50
La mesure nouvelle est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'équipement des differentes structures du Ministère de la Jeunesse et de la Construction Citoyenne en mobiliers de bureau, matériels informatiques, matériels roulants et équipements divers.					
ANCEMENT INTERIEUR	7	d	-di	75.000	7.
5-231-10 Travaux et constructions La mesure nouvelle est destinée à la prise en charge des dépenses liées à la réhabilitation et à l'équipement du carrefour des jeunes.		<u>4</u>	4[75 000	75
5-234-10 Dépenses en Investissement		<u>q</u>	q	1 485 000	1 485
La mesure nouvelle vise à assurer la prise en charge du programme national de promotion de la jeunesse.					
5-629-11 Fonctionnement lié à l'investissement		q	q	125 000	125
La mesure nouvelle vise à prendre en charge les dépenses liées à la promotion des jeunes en matière de sports et de santé.					
				2 665 509	2 665

STERE DE LA SANTE & HYGIENE PUBLIQUE			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES MINISTERES				
2-611-00 Personnel	2 401 177	2 424 099	q	2 424 09
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux rémunérations des cadres et agents relevant du Département (niveau central). L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'incidence des avancements, des régularisations et toutes autres charges liées au salaire.				
2-615-20 Frais d'hospitalisation	397 446	397 446	Q	397 44
La dotation est destinée à la prise en charge de 80% des frais d'hospitalisation pour les agents de l'Etat suivant les feuilles nominatives produites par les hôpitaux et 100% des frais d'évacuation sanitaire ainsi que les subventions accordées à certains malades dans le cadre de leur traitement médical.				
2-617-10 Dépense de formation	437 935	437 935	q	437 93
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de formations de courte durée, de séminaires et participations à des colloques de médecins, sage-femmes et spécialistes. Il s'agit de la prise en charge des indemnités de subsistance, des frais d'inscription et pédagogiques et toutes autres dépenses relatives aux formations.			,	
2-619-00 Solde et accessoires besoins nouveaux	609 000	q	1 062 714	1 062 71
La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des dépenses liées au recrutement du personnel pour le compte du Département de la Santé afin de satisfaire les besoins exprimés par les services au titre de 2017.				
2-619-04 Besoins nouveaux (part patronale)	8 940 437	d d	4 940 437	4 940 43
La mesure nouvelle positive s'explique par la constitution d'une provision en vue de la prise en charge de la cotisation au titre de la part patronale de l'Etat à la Caisse Malienne de Sécurité Sociale.			,	
2-619-96 Personnel (coll.)	491 117	1 600 000	d d	1 600 00
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées au recrutement du personnel sanitaire pour le compte des Collectivités Territoriales. L'augmentation s'explique par la prise en charge des besoins de personnel.	<u>, </u>			
3-621-10 Dépenses Matériel-fonctionnement des services	935 988	791 702	q	791 70
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses ci-après : - l'achat de fournitures de bureau et de matériels d'entretien; - l'achat de mobiliers et matériels de bureau; - l'achat de produits d'entretien des locaux, de produits alimentaires; - la prise en charge de divers contrats nécéssaires pour le bon fonctionnement des services; - le fonctionnement de l'opération milagro; - le fonctionnement du Programme Opérationnel; - la dissémination du nouveau Plan de Développement Sanitaire, Social, de la Promotion de la Femme et de l'Enfant; - la dissémination de l'Enquête Démographique et de Santé-Mali (EDS-M V); - le renforcement du partenariat avec la société civile et les collectivités décentralisées; - la maintenance de matériels électriques et hydrauliques du département et autres dépenses de fonctionnement.				

10 MINISTERE DE LA SANTE & HYGIENE PUBLIQUE			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEPENSES DES MINISTERES				
3-621-15 Fournitures techniques	166 823	150 141	q	150 141
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de: - matériels techniques destinés à la conception de films documentaires et de flash publicitaires pour la sensibilisation et l'éducation du CNIECS; - matériels techniques et accessoires destinés à la chaîne de froid du Centre National de l'Imunisation; - consommables pour la chaîne de froid (séringues et matériels techniques propres aux services sanitaires); - tout autre matériel dont l'usage présente un interêt pour la communication et la chaîne de froid. La diminution s'explique par le réajustement des crédits entre les chapitres compte tenu des activités du Département.			,	
La diminution s'explique par le réajustement des dotations.				
3-621-19 Dépenses de fonctionnement (Cellule SIDA)	1 366	1 366	Q	1 366
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses ci-après: - l'achat de carburant, de fournitures de bureau et de matériels d'entretien; - l'achat de mobiliers et matériels de bureau et de produits d'entretien des locaux; - l'achat de produits alimentaires, de divers produits et matériels nécessaires au bon fonctionnement de la Cellule Sida.				
3-621-20 Besoins nouveaux des Services	172 446	9	2 281 086	2 281 086
 l'achat d'équipements pour les nouveaux services; les besoins de fonctionnement des structures; les besoins ponctuels des structures; la réparation des véhicules et divers; les divers contrats d'entretrien de locaux, de gardiennage, de location et des frais d'internet etc; l'appui ponctuel aux Associations, ONG et Personnes physiques; le renforcement du Partenariat avec la société civile et les collectivités décentralisées. Le niveau élévé de la dotation s'explique par la constitution d'une reserve de gestion, soit un équivalent de 5% de la dotation globale du Département, en prelude à une éventuelle retention des crédits en cours d'exercice budgétaire. 				
3-621-22 Matériel fonct. lutte contre vente illicite médic.	13 537	13 537	Q	13 537
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses du CNIECS et de la DPM notamment : - le fonctionnement de la commission de lutte contre la vente illicite des médicaments; - la prise en charge des réunions statutaires; - la restauration et perdiems des membres de la commission; - les perdiems pour les missions de la commission; - la destruction des médicaments saisis; - l'achat de fournitures, de carburants et de lubrifiants et aux divers dépenses de fonctionnement des commissions.				
3-621-23 Fournitures techniques (pétrole P.E.V.)	41 014	36 913	q	36 913
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de pétrole au profit du Programme Elargi de Vaccination (PEV) pour le fonctionnement de la chaîne de froid des vaccins des CSREF et CSCOM, et celle du niveau central. La diminution s'explique par le réajustement des dotations.				
3-621-40 Carburants et lubrifiants	99 654	99 654	10 000	109 654
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de carburants et de lubrifiants de la DFM et de la Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration (CADD). La mesure nouvelle positive s'explique par la création du chapitre Carburants et Lubrifiants au niveau de Comité National d'Ethique pour la Santé et les Sciences de la vie (CNESS).			,	

ISTERE DE LA SANTE & HYGIENE PUBLIQUE			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES MINISTERES				
3-622-12 Entretien matériel informatique	51 935	51 935	q	51 93
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des frais d'entretien des réseaux informatiques, des logiciels de gestion et d'achat de pièces de rechange pour les services centraux et rattachés (ordinateurs, photocopieuses, rétroprojecteurs et accessoires).	'		,	
3-622-13 Maintenance matériels & équip. sanitaires	241 920	217 728	q	217 72
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des frais d'entretien, de réparation et l'acha de pièces de rechange pour assurer la maintenance des équipements, du matériel sanitaire, du réseau de gaz médicaux et les RAC des EPH, CSRF, CSCOM (Appareil de Radiographie, Appareil d'Echographie et Scanner). La diminution s'explique par le réajustement des dotations.	t		1	
3-622-30 Entretien des bâtiments	227 266	227 266	q	227 26
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien, de nettoyage et de gardiennage des formations sanitaires, des services d'administration sanitaire, des frais de réfection des Bâtiments ainsi que des espaces verts des services centraux et rattachés et d'appui ponctuel aux structures déconcentrées.				
3-623-21 Programme de Communication	67 424	67 424	þ	67 42
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses ci-après : - la production, à la diffusion et à la communication dans le cadre de la mise en oeuvre de la politique sanitaire; - le contrat de diffusion des bandes annonces à la télé et à la radio à l'échelle mondiale; - l'abonnement internet et à diverses parutions pour le compte des services centraux.				
3-625-10 Electricité et eau	305 791	316 112	þ	316 11
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des factures d'électricité des services de la portion centrale et des missions sanitaires chinoises et cubaines, suite à la séparation des services de l'eau et de l'électricité de l'EDM. Le chapitre a été renforcé pour tenir compte d'éventuelle augmentation de la consommation.				
3-625-11 Eau	194 370	204 370	d	204 37
L'inscription budgétaire est destinée à la prise en charge des factures d'eau suite à la séparation des services de l'eau et de l'électricité de l'EDM. Le chapitre a été renforcé pour tenir compte d'éventuelle augmentation de la consommation				
3-626-10 Rédevances téléphoniques	103 118	103 118	q	103 11
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des frais de téléphone des services de la portion centrale et des missions sanitaires chinoises et cubaines.				
3-626-12 Frais d'internet	86 868	86 868	Q	86 86
L'inscription budgétaire est destinée à la prise en charge des frais d'abonnement à l'internet des services centraux.				
3-626-20 Frais postaux	6 716	6 716	q	6 71
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses ci-après : - les frais postaux; - les frais d'expédition du courrier; - l'achat de timbres pour le Cabinet, la DFM, et la DPM; - l'achat de rouleaux pour fax.				

STERE DE LA SANTE & HYGIENE PUBLIQUE			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES MINISTERES				
3-628-10 Indemnité de déplacement	113 009	193 009	d	193 0
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses suivantes : - le suivi des chantiers par la CEPRIS; - les frais de missions et déplacement des membres du cabinet; - les frais de participation aux réunions statutaires (colloques, seminaires, ateliers, journées etc.); - les missions à l'intérieur et missions techniques à l'extérieur, tous frais occasionnés par la mission; - les dépenses liées aux supervisions et monitorage; - la dissémination du nouveau Plan de Développement Sanitaire, Social, de la Promotion de la Femme et de l'Enfant et des résultats de la 5ème enquête Démographique et de Santé-Mali. L'augmentaire sexplique par la prise en compte des activités prévues.				
3-628-20 Frais de transport	423 731	430 939	q	430 9
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses suivantes : - l'entretien et la réparation de véhicules et motos du Département de la Santé; - l'achat de carburants et lubrifiants pour le fonctionnement et les supervisions et monitorage; - l'achat de pièces détachées pour véhicules et motos. L'agmentation s'explique par le renforcement de la dotation en tenant en compte des prévisions des activités du Département.				
3-628-22 Indemnité de mission	260	260	q	2
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux missions de l'Inspection de la Santé dans le cadre de ses missions de contrôle et de vérification.				
3-628-25 Frais de transport à l'extérieur	66 138	66 138	q	66 ′
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses suivantes : - les frais d'émission de billets de transport à l'extérieur; - la participation aux sessions de l'OMS; - la participation aux sessions de formation et de voyages d'études; - la participation aux rencontres sous-régionales et internationales.				
3-629-09 Autres Dépenses	153 372	156 443	q	156 4
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses ci-après : - l'entretien de véhicules et à l'achat de carburants et vignettes ; - la maintenance des équipements et acquisition de matériels; - l'achat de pneumatique ; - toutes autres dépenses d'achat de biens et services. L'agmentation s'explique par le renforcement de la dotation en tenant en compte des prévisions des activités du Département.				
3-629-20 Achats Médicaments	3 723 623	3 251 261	d	3 251 2
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de médicaments notamment : - l'achat de médicaments et de vaccins; - l'achat des CTA, de consommables et de réactifs médicaux; - l'achat de contraceptifs, de gaz et fluides médicaux pour le fonctionnement des EPH, CSREF et CSCOM. - toutes autres dépenses entrant dans le cadre de l'achat de médicaments y compris les opérations		"	1	

- toutes autres dépenses entrant dans le cadre de l'achat de médicaments y compris les opérations de transit du médicament..
 La baisse est due au réajustement des dotations.

STERE DE LA SANTE & HYGIENE PUBLIQUE			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTA
S DES MINISTERES				
3-629-21 Achat de vaccins	3 374 5	28 3 274 528	q	3 274 9
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat des vaccins notamment: - l'achat de vaccins, de séringues et médicaments dans le cadre du PEV de routine; - la prise en charge des JNV et Campagne de vaccination sur toute l'étendue du territoire national; - le financement du Plan Pluriannuel Complet; - la prise en charge des opérations de transit du vaccin; - l'acquisition matériel technique et accessoires destinés à la chaîne de froid. La baisse est due au réajustement des dotations.			,	
3-629-23 Produits pharmaceutiques (visas)	12 8	 11 12 811	ol .	12
L'inscription budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'organisation des réunions périodiques et des activités relatives au contrôle de la qualité des médicaments à usage humain et vétérinaire (perdiems, pause café, déjeuner, location de salles, fournitures de bureau et carburant).	<u> </u>		1	- -
3-629-25 Achat de support IEC	24 8	31 24 831	q	24
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - à la confection de supports (bandéroles,tee-shirts, casquettes); - aux contrats de diffusion à la télévision et à la radio; - à la confection et à l'élaboration de sketchs.				
3-629-76 Autres dépenses de matériel	1 677 4	1 611 338	<u>d</u>	1 611
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées à : - l'achat d'équipements socio-sanitaires pour appuyer les formations socio-sanitaires sur l'ensemble du territoire (Radio, Echographe, Dialyse, Fauteuil dentaire, Appareil d'ophtalmologie, Groupe électrogène, Table d'accouchement et Boîte à instruments); - l'achat de matériel, de consommables informatiques et de mobiliers de bureau; - l'acquisition de la logistique, des RAC et tout autre appui en matériel; - l'achat d'aliments thérapeutiques dans le cadre de la lutte contre la malnutrition; - la fourniture de support d'information sanitaire. La baisse est due au réajustement des dotations.				
3-669-40 Epidemies & Catastrophes	706 0	75 635 468	q	635
La dotation budgétaire est destinéeà la prise en charge des dépenses liées aux : - prévisions pour faire face aux catastrophes et aux épidémies saisonnières; - kits de labo pour dépistage rapide; - produits de désinsectisation (eau de javel, grésil); - matériels de lutte contre les maladies diarrhéiques; - coûts opérationnels des campagnes de vaccination; - achats de matériels ou équipements de lutte contre les épidémies et les catastrophes; - achats de carburant pour les situations d'urgence etc. La baisse est due au réajustement des dotations.				

NISTERE DE LA SANTE & HYGIENE PUBLIQUE		2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
SES DES MINISTERES				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	1 219 158	307 451	40 000	347 451
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées : - aux missions sanitaires chinoises et cubaines (salaires, nourritures, vols charter et autres); - aux frais des formations; - à l'appui ponctuel aux structures du Département et à l'achat de matériels au profit de certaines structures; - à l'appui accordé aux ONG et aux associations dans le cadre de la mise en oeuvre de la stratégie sanitaire à grande échelle; - au renforcement du Partenariat Public-Privé; - au renforcement du partenariat avec les collectivités territoriales; - à la maintenance de matériels éléctriques et des groupes électrogènes.			"	
La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de la cellule de coordination des activités de la nutrition.				
4-631-20 Subvent. aux organismes publics (Prog. SIDA)	604 858	604 858	d	604 858
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement de la Cellule chargée de la lutte contre le SIDA notamment: - l'achat de fournitures de bureau, de carburants et lubrifiants; - l'achat de produits d'alimentation, d'entretien; - la prise en charge des frais d'internet, de gardiennage, de nettoyage; - l'achat d'équipements, de réactifs et de consommables pour le renforcement de capacités des sites IMAARV; - l'appui aux ONG ou associations dans le cadre de la lutte contre le SIDA; - toutes activités dans le cadre de la lutte contre le sida (tissus, journée de lutte contre le sida etc.).				
4-631-21 Subvent. aux organismes publics (Prog. Palu)	1 227 671	1 227 671	d	1 227 671
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement du Programme National de lutte contre le Paludisme notamment: - l'achat de fournitures de bureau, de carburants et lubrifiants; -l'achat de produits d'alimentation et d'entretien; - la prise en charge de frais d'internet, de gardiennage et de nettoyage; - l'achat d'équipements et de matériels pour le renforcement de capacités; - la subvention aux organismes publics (lutte contre la maladie); - l'organisation des Journées Mondiales de Lutte contre le Paludisme et des Journées Nationales de Vaccination; - l'accès universel aux moustiquaires imprégnés d'insecticide (MII) à travers leur achat et leur distribution; - l'appui aux ONG ou associations et la prise en charge des autres dépenses entrant dans le cadre de la lutte contre le paludisme.				
4-631-23 Subvt° organismes pub.(lutte contre maladies)	245 953	245 953	q	245 953
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées : - à la lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles et des maladies tropicales négligées; - aux activités des programmes de lutte contre les maladies; - à l'achat de réactifs et consommables médicaux des programmes filariose, schisto, dracunculose, tuberculose cécité, trypanosomiase, onchocercose et autres programmes de la DNS; - à la promotion des comportements et pratiques en matière d'hygiène de l'eau, des aliments, la prise en charge de la malnutrition aigue, le renforcement de la prévention des infections nosocomiales dans les établissements sanitaires.				

STERE DE LA SANTE & HYGIENE PUBLIQUE			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES MINISTERES				
4-631-32 Subvention aux organismes publics (Coopérants)	158 683	158 683	d	158 68
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux frais de subsistance, de logement et autres frais occasionnés dans le cadre des coopérations médicales Chinoise, Cubaine, Egyptienne et des vols chater et autres dépenses des organismes publics et para-publics.			,	
4-631-50 Subvent° aux org. pub. (Santé de reproduct°)	102 300	102 300	þ	102 30
La dotation budgétaire est destinée la prise en charge des dépenses relatives à la santé de la reproduction.				
4-632-13 Subvention (appui PPM)	90 000	59 435	q	59 43
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'appui au fonctionnement de la PPM dans le cadre du contrat plan Etat /PPM. La baisse est due au réajustement des dotations.				
4-632-14 Subvention (pôle mère-enfant)	50 000	30 000	q	30 00
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'appui au fonctionnement de l'hôpital Pôle Mère enfant dans le cadre de sa participation au service public de santé. La baisse est due au réajustement des dotations.				
4-632-21 Subvention (clinique opht. Mali-Cuba)	102 300	102 300	q	102 300
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'appui de la clinique ophtalmologique Mali-Cuba et autres dépenses des organismes publics et para-publics.			_	
4-641-16 Appui CENESS	60 000	60 000	Q	60 00
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'appui au fonctionnement du CNESS notamment : - l'achat de fournitures de bureau, de produits alimentaires; - l'entretien des locaux et de la cour; - l'achat de carburants et de lubrifiant; - la prise en charge des perdiems, de la location des salles et restauration pour les activités du CNESS; - la prise en charge de divers contrats : gardiennage, nettoyage; - la prise en charge des frais des réunions périodiques du CNESS.				
4-641-81 APPUI PAGAMGFP (CADD/MS)	50 000	55 000	Q	55 00
La dotation est destinée à la prise des activités de la CADD dans le cadre de la mise oeuvre du Programme d'Appui à la Gouvernance et l'Amélioration des la Gestion des Finances Publiques. L'agmentation s'explique par la prise en compte des prévisions des activités de la structure et de l'enveloppe du PAGAM.				
4-644-10 Subvention césarienne	1 147 742	1 147 742	q	1 147 74
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées à la gratuité de la césarienne notamment: - l'achat des kits césariennes; - le remboursement des actes médicaux.				
4-644-11 Subvention femmes cancereuses	291 081	299 285	d	299 28
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées : - à la prise en charge des ordonnances des femmes cancéreuses; - aux subventions ponctuelles accordées aux femmes cancéreuses et tous frais liés à leur évacuation; - à l'achat des médicaments et produits anti cancéreux; - aux frais d'analyse et de radiographie éventuelle. La hausse est due au réajustement de la dotation pour tenir compte d'éventuelle augmentation de cas de prise en charge.				

NISTERE DE LA SANTE & HYGIENE PUBLIQUE			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ISES DES MINISTERES				
4-644-12 Subvention CADD	51 150	51 150	q	51 15
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées au fonctionnement de la CADD.	a			
4-649-15 Lutte contre Palu. malnutrit° promot° Hygiène	322 419	322 419	þ	322 4 ⁻
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - à l'achat de fournitures et de mobiliers de bureau, de produits alimentaires et d'entretien; - l'achat de carburants et lubrifiant ; - à la prise en charge des perdiems pour les activités de lutte contre la malnutrition; - à la prise en charge de divers contrats: gardiennage, nettoyage etc; - à l'achat de moustiquaires imprégnés et des produits d'imprégnation, - aux activités de lutte contre le paludisme, la malnutrition, de promotion de l'hygiène et d'assainissement; - à l'achat de matériels de délarvation et de lutte contre les vecteurs; - à la Semaine d'Intensification des Activités de Nutrition (SIAN) et de la farine enrichie; - à l'acquisition des équipements destinés au renforcement des programmes. 4-649-18 Subvention lutte contre Dracunculose La dotation budgétaire est destinée à l'achat de fournitures et matériels de bureau, de produits alimentaires et d'entretien, de carburants, de perdiems, de gardiennage, de nettoyage, d'internet pour le groupe Intersectoriel de l'Eradication de Dracunculose.	15 345	15 345	q	15 3
4-650-03 Subvention tuberculose	75 000	75 00d	d d	75 0
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relativesà la lutte contre la tuberculose notamment: - l'achat de médicaments anti-tuberculeux; - les frais des missions de supervisions; - la prise en charge des perdiems pour les activités de lutte contre la tuberculose et d'autres dépenses entrant dans ce cadre.			,	
5-211-20 Etudes et recherches	30 000	Q	30 000	30 0
La mesure nouvelle positive s'explique par la création du chapitre au cabinet du MSHP et il est destiné à la prise en charge des dépenses liées : - aux fournitures et matériels de recherches; - aux formations sur les résultats des études et recherches; - aux participations aux séminaires, ateliers, forums et réunions des chercheurs; - aux études architecturales; - aux protocoles de recherches opérationnelles et toutes autres activités connexes liées à la recherche.				
5-211-21 Etudes et recherches (CNS)	25 000		25 000	25 0
La mesure nouvelle s'explique par la création du chapitre au niveau de la CPS et il est destiné à la		<u> </u>	== = = = =	

La mesure nouvelle s'explique par la création du chapitre au niveau de la CPS et il est destiné à la prise en charge des dépenses liées à l'élaboration des comptes nationaux de la santé (CNS).

INISTERE DE LA SANTE & HYGIENE PUBLIQUE			2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL	
NSES DES MINISTERES					
5-231-10 Travaux et constructions	3 858 470	2 000 000	q	2 000 00	
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux travaux et constructions notamment: - le siège de la DPNLP; - les voies d'accès au logement de l'équipe médicale chinoise à l'hôpital du Mali, l'hôpital de Sikasso et le CSREF de Kalaban Coro; - les travaux d'achèvement pour la construction du CSCOM de Niako (Sikasso); - les travaux de reprise des installations électriques de la DNS et du CSREF du Fana; - les travaux de construction du CSCOM de Nioro (Ségou); - les travaux de mise à niveau des CSREF de Bougouni et de San en vue de les ériger en EPH de 2e référence; - les travaux de mise à niveau des EPH de Sikasso et de Mopti en vue de les ériger en EPH de 3e référence; - les travaux de reprise de la peinture des bâtiments de la Direction Nationale de la Santé; - les travaux de construction des bâtiments abritant la CEPRIS, CNESS, CADD; - la mise à niveau des DRS de Ségou, Mopti, et Sikasso et du CSREF de Nioro; - le siège des Ordres Proféssionnels; - la Direction des Ressources Humaines; - la mise en place du central de fluides médicaux à l'hôpital de Gao; La baisse est due au réajustement des dotations.					
5-231-11 Travaux et constructions (Coll.)	11 289 191	11 289 191	- 11 289 191		
La mesure nouvelle négative s'explique par le redéploiement des crédits du chapitre vers le projet du Budget Spécial d'Investissement.					
5-234-10 Dépenses en Investissement	1 800 000	2 851 621	4 220 724	7 072 3	
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées : - à l'acquisition d'ambulances médicalisées et non médicalisées, camion frigorifique pour le transport des vaccins; - aux équipements de transplantation et de cardiologie (Echo cardiaque, Holster); - à l'électrification, l'équipement de certaines structures du département et à d'autres dépenses en investissement. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des dépenses d'investissement dans le cadre du PRODESS.					
5-629-11 Fonctionnement lié à l'investissement	П	<u></u>	4 220 723	4 220 7	

La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des dépenses de fonctionnement lié à l'investissement dans le cadre du PRODESS.

610 MINISTERE DE LA SANTE & HYGIENE PUBLIQUE		2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR				
5-231-10 Travaux et constructions	250 000	250 000	11 750 000	12 000 000
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux travaux et constructions notamment: - le siège de la DPNLP; - les voies d'accès au logement de l'équipe médicale chinoise à l'hôpital du Mali, l'hôpital de Sikasso et le CSREF de Kalaban Coro; - les travaux d'achèvement pour la construction du CSCOM de Niako (Sikasso); - les travaux de reprise des installations électriques de la DNS et du CSREF du Fana; - les travaux de construction du CSCOM de Nioro (Ségou); - les travaux de construction des bâtiments abritant la CEPRIS, CNESS, CADD; - le CSREF de Farako (inter fleuve); - les bâtiments abritant la CEPRIS, CNESS, CADD; - la mise à niveau des DRS de Ségou, Mopti, et Sikasso et du CSREF de Nioro; - les logements d'astreintes à l'hôpital de ségou; - le siège des Ordres Proféssionnels; - la Direction des Ressources Humaines; - la mise en place du central de fluides médicaux à l'hôpital de Gao La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge du projet de construction et				
d'équipement des hôpitaux.				
5-234-10 Dépenses en Investissement	250 000	600 000	4 900 000	5 500 000
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux travaux et constructions notamment: - le siège de la DPNLP; - les voies d'accès au logement de l'équipe médicale chinoise à l'hôpital du Mali, l'hôpital de Sikasso et le CSREF de Kalaban Coro; - les travaux d'achèvement pour la construction du CSCOM de Niako (Sikasso); - les travaux de reprise des installations électriques de la DNS et du CSREF du Fana; - les travaux de construction du CSCOM de Nioro (Ségou); - les travaux de construction des bâtiments abritant la CEPRIS, CNESS, CADD; - le CSREF de Farako (inter fleuve); - les bâtiments abritant la CEPRIS, CNESS, CADD; - la mise à niveau des DRS de Ségou, Mopti, et Sikasso et du CSREF de Nioro; - les logements d'astreintes à l'hôpital de ségou; - le siège des Ordres Proféssionnels; - la Direction des Ressources Humaines; - la mise en place du central de fluides médicaux à l'hôpital de Gao. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de l'amélioration des plateaux techniques des hôpitaux.		450.00	to cod	
5-629-11 Fonctionnement lié à l'investissement	150 000	150 000	- 50 000	100 000
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement lié à l'investissement notamment: - la dissémination du nouveau Plan de Développement Sanitaire, Social, de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille; - la dissémination des resultats de la 5ème Enquête Démographique de la Santé du Mali (EDSM-V); - le renforcement du partenariat avec la Société Civile et les Collectivités Décentralisées; - l'achat de Moustiquaires Imprégnés d'Insecticides (MII); - la promotion des comportements et pratiques en matière d'hygiène de l'eau, des aliments et de l'habitat; - le renforcement de la prévention des infections nosocomiales dans les établissements sanitaires; - l'appui à la prise en charge des protocoles de recherches opérationnelles et d'autres activités connexes liées à la recherche. La mesure nouvelle négative s'explique par la non dotation du projet d'APPUI AU PRODESS.				

610 MINISTERE DE LA SANTE & HYGIENE PUBLIQUE			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
B.S.I. FINANCEMENT EXTERIEUR				
5-234-10 Dépenses en Investissement	4 019 772	4 019 772	- 19 772	4 000 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses des dépenses ci-après: - les travaux de construction du siège de la DPNLP; - les voies d'accès au logement de l'équipe médicale chinoise à l'hôpital du Mali, l'hôpital de Sikasso et le CSREF de Kalaban Coro; - les travaux d'achèvement pour la construction du CSCOM de Niako (Sikasso); - les travaux de reprise des installations électriques de la DNS et du CSREF du Fana; - les travaux de construction du CSCOM de Nioro (Ségou); - les travaux de construction des bâtiments abritant la CEPRIS, CNESS, CADD; - le CSREF de Farako (inter fleuve); - les bâtiments abritant la CEPRIS, CNESS, CADD; - la mise à niveau des DRS de Ségou, Mopti, et Sikasso et du CSREF de Nioro; - les logements d'astreintes à l'hôpital de Ségou; - le siège des Ordres Professionnels; - la Direction des Ressources Humaines; - la mise en place du central de fluides médicaux à l'hôpital de Gao. La mesure nouvelle négative s'explique par la non dotation du PROGRAMME D' ASSISTANCE TECHNIQUE de la CADD.				
TOTAL MINISTERE DE LA SANTE & HYGIENE PUBLIQUE	53 755 241	42 916 532	22 121 721	65 038 253

NCE NAT. SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES E.P.A.				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	150 000	174 880	q	174 8
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement courant de l'ANSSA et de méner certaines activités notamment: - le programme de renforcement du contrôle alimentaire dans le cadre de la mise en oeuvre de la convention UEMOA d'appui en équipements des structures nationales de la SSA. Une partie du montant aussi servira à assurer les déplacements relatifs à la campagne de demande de soutien des pays membres de la CEDEAO et de l'Union Africaine à la candidature du Docteur Mahamadou SAKO DGA/ANSSA pour le poste de Président de la Commission du Codex Alimentarius. - Appui à l'élaboration de normes nationales adaptées aux normes codex et leur diffusion auprès des acteurs; - Mise en oeuvre et suivi des contrôles conjoints de la qualité des denrées alimentaires dans le District de Bamako et dans les capitales régionales; - Appui à la surveillance et au contrôle des toxi-infections alimentaires; - Communication sur les risques liés à la consommation d¿ aliments contaminés; - Tenue d'une édition de la semaine de la salubrité des aliments (proposée comme statutaire par le Conseil National de la Sécurité Sanitaire des Aliments); - Appui aux organisations associations et ONG pour les activités de sensibilisation; - Appui au Réseau des laboratoires; - Participation effective à la session de la commission du Codex et aux travaux des comités pertinents (10 sessions); - Tenue des organes statutairesconsultatives et de Gestions de l'ANSSA (CA, CST, CNAMM, CNC et CNSSA) - Renforcement des capacités des ressources humaines; - toutes dépenses de fonctionnement de l'ANSSA. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
4-631-13 Personnel E.P.A.	163 651	163 771	<u>d</u>	163
La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires ainsi que les avancements statutaires des cadres et agents relevant de l'ANSSA. La hausse s'explique par la prise en charge des salaires du personnel de l'ANSSA en fonction de l'Etat Nominatif actualisé du Bureau Central de la Solde (BCS).			,	
4-631-14 Electricité & Téléphone	34 000	35 020	q	35
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge de l'évolution des factures téléphoniques, d'eau, d'électricité et des frais d'internet. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.				
5-211-20 Etudes et recherches	40 000	<u> </u>	20 000	20
La dotation est destinée à la finalisation et la dissémination des résultats des études et recherches encours telles que : - L'évaluation de la qualité sanitaire du fonio consommé au Mali car cette consommation de fonio prend de l'ampleur à cause du nombre croissant des malades du Diabète; - l'étude de la contamination du lait importé au Mali par les radionucléides, l'aflatoxine et la Mélamine; - l'évaluation des risques liés à la présence de Toxoplasma Gondii dans la viande et produits carnés au Mali. Deux nouvelles études sont programmées pour 2017 : il s'agit de : - l'étude sur l'analyse des risques sanitaires liés à la production de poulet de chair en zone périurbaine du district de Bamako ; - l'évaluation des risques liés à l'alimentation scolaire chez les élèves dans le District de Bamako.				

613 AGENCE NAT. SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEPENSES DES E.P.A.				
5-234-10 Dépenses en Investissement	0	9	20 000	20 000
La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de certaines dépenses d'investissement telles que: la réfection d'une partie des anciens locaux de l'ANSSA, l'acquisition de matériel bureautique et informatique, la construction d'une bonne partie du mur de clôture qui est tombé, et la possibilité d'acquérir un véhicule 4x4 double cabine en remplacement des deux véhicules remis à l'Armée pour lutter contre l'occupation du territoire par les Djihadistes. Enfin l'acquisition d'une Photocopieuse grand tirage. B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR				
B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR			<u> </u>	
5-234-10 Dépenses en Investissement	100 000	100 000	- 100 000	q
La mesure nouvelle négative s'explique par la fin de la construction du Siège de l'ANSSA.				
TOTAL AGENCE NAT. SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS	487 651	473 671	- 60 000	413 671

614	HAUT CONSEIL NAT. LUTTE CONTRE LE SIDA		2017		
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEF	PENSES DES MINISTERES				
	2-611-00 Personnel	29 550	29 865	- d	29 865
	La dotation sert à payer les émoluments de salaires du personnel étatique. L'augmentation des services votés s'explique par la prise en compte du niveau réel des dépenses de personnel suite au pointage avec le Bureau Central de la Solde. L'augmentation des services votés s'explique par la prise en compte du niveau réel des dépenses de personnel suite au pointage avec le Bureau Central de la Solde.				
	4-643-10 Participation au fonctionnement	144 231	144 231	q	144 231
	L'inscription permet d'assurer le fonctionnement courant du bureau du Secrétariat Exécutif du HCNLS, notamment les factures d'eau, d'électricité, de communication téléphonique mobile, d'achat de fournitures et consommables liés du bureau du SE/HCNLS, les produits d'entretien sanitaire, l'entretien des véhicules de fonctions.				
	4-649-16 Lutte contre les IST/SIDA	2 280 525	2 580 525	O	2 580 525
	La dotation sert à financer l'ensemble des activités du Programme Multisectoriel de lutte contre le Sida qui se compose de 4 volets : 1. La Prévention : toutes les activités liées à la prévention (Information-Education-Communication IEC, sensibilisation, dépistage, achat de préservatifs/lubrifiants et autres consommables techniquement liés à la prévention); 2. SOINS MEDICAUX : achat d'ARV/MIO, équipements médicaux, réactifs, maintenance des équipements, etc. 3. DROITS HUMAINS : renforcement des capacités des PVVIH, assistance alimentaire, vestimentaire, assistance aux orphelins et aux populations cibles clés, lutte contre la stigmatisation et la discrimination; 4. COORDINATION ADMINISTRATION : dépenses de fonctionnement liées au programme, acquisition de matériels (informatiques, techniques, professionnels ou roulant), formation et missions, suivi-évaluation sur l'ensemble du territoire, études, ateliers et inventaires; Autres: les activités phares telles que l'organisation du mois de décembre, mois de lutte contre le Sida dans le monde entier, activités du Président de la République, Président du Haut Conseil National de Lutte contre le Sida (HCNLS). L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement des dotations.				
TO	TAL HAUT CONSEIL NAT. LUTTE CONTRE LE SIDA	2 454 306	2 754 621	q	2 754 621

615 HOPITAL GABRIEL TOURE						
			Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEPENSE	S DES E	.P.A.				
Γ	4-631-10	Subvention aux organismes publics	924 2	80 924 280	Q	924 280
_		ation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses ci-après:			_	

- acquisition de matériels et fournitures de bureau;
- fourniture de produits d'entretien;
- fourniture d'imprimés pour le dossier des malades;
- nettoyage des pavillons, des blocs techniques, de la cour et l'entretien de l'espace vert du CHU Gabriel TOURE:
- maintenance et suivi des micro-ordinateurs, des imprimantes et onduleurs;
- fourniture de réactifs pour l'automate d'hémostase;
- nettoyage des blocs administratifs et techniques;
- gardiennage des locaux et des biens;
- contrat de prise en charge des cas suspects des maladies à virus EBOLA;
- fourniture de repas au personnel de garde et indigents au CHU Gabriel TOURE;
- contrat de maintenance des photocopieuses;
- acquisition d'un nouveau logiciel de comptabilité en vue de la production des états financiers;
- contrat d'assistance technique avec le cabinet d'expertise comptable pour la mise en place de la comptabilité générale et analytique;
- fourniture de consommables et de produits pharmaceutiques pour les pavillons;
- fourniture de gaz butane pour la cuisine;
- dotation de la régie ordinaire au titre des quatres (04) trimestres;
- fourniture de mobiliers de bureau pour le siège du Syndicat;
- fourniture de chaises destinées au bureau des Entrées;
- maintenance des équipements de l'imagérie médicale;
- fourniture de cartons de sacs poubelles;
- dotation carburant pour le parc auto, les groupes électrogènes et le personnel;
- fourniture de petits matériels, consommables et réactifs de laboratoire (besoins section HEMATOLOGIE et HEMOSTASE);
- installation et la mise en service d'équipements médicaux;
- acquisition de diverses fournitures;
- commissariat aux comptes pour la certification des comptes du CHU Gabriel TOURE;
- fourniture de petits matériels, consommables et réactifs de laboratoire (besoins section IMMUNO et HEMATOLOGIE):
- fourniture de petits matériels, consommables et réactifs de laboratoire (besoins section BIOCHIMIE):
- fourniture de petit matériels, consommables et réactifs de laboratoire (besoins section BACTERIOLOGIE, PARASITOLOGIE);
- évacuation des ordures et déchets biomédicaux:
- lavage, séchage et blanchissage des linges de l'hôpital;
- contrat d'assurance du parc auto;
- fourniture de formol pour la morgue;
- renforcement des capacités des ressources (formation continue);
- contrat de dératisation et désinsectisation des pavillons;
- fourniture de cartouches d'encre et divers produits:
- achat de matériels d'hygiène;
- fourniture de pochette pour les films radio;
- toutes dépenses de fonctionnement de l'hôpital.

4-631-13 Personnel E.P.A. 1 342 713 1 375 637 0 1 375 637

Cette dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux salaires et accessoires. L'augmentation s'explique par l'évolution des éffectifs et les avancements.

PITAL GABRIEL TOURE			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTA
SES DES E.P.A.				
4-631-14 Electricité & Téléphone	270 376	278 487	q	278 4
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des factures d'électricités, d'eau; de téléphone et des frais d'internet de l'hôpital. La hause s'explique par la prise en compte d'éventuelle augmentation de la consommation.	'		,	
4-631-19 Personnel bi-appartenant	411 810	411 810	þ	411
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge : - des émoluments du personnel bi appartenant dans le cadre de la mise en oeuvre de la convention hospitalo-universitaire suivant l'article 82 de la loi n°02-050 du 22 juillet 2002 portant loi hospitalière; - la participation aux concours du CAMES; - du service de garde du personnel bi-appartenant au niveau des différents services.				
4-631-41 Subvention aux organismes pub. (afflux massif)	12 668	12 668	þ	12
Cette dotation budgétaire est destinée à la prise en charge: - des urgences chirurgicales et des afflux massifs; - des enfants au niveau de la pédiatrie (quatre par lit durant certaines périodes); - des bléssés de guerre et la fréquence des urgences adultes au niveau des urgences.			,	
4-631-42 Subvention aux org. pub. (produits de cession)	10 019	10 019	þ	10
La dotation est destinée à la prise en charge: - des produits de cession au niveau des urgences; - des plaques et des vis pour les malades traumato.				
4-644-13 Subvention produits anesthésiques	24 767	25 767	þ	25
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat des produits anesthésiques. L'augmentation s'explique par le volume croissant des interventions (urgences et programmations) par rapport aux ressources allouées.				
5-211-20 Etudes et recherches	40 000	40 000	þ	40
La dotation budgétaire est destinée à : - la recherche et le developpement des nouvelles techniques chirurgicales; - la formation sur les resultats des études et recherches; - l'élaboration des protocoles de recherches; - les études architecturales; - assurer leur participation à divers séminaires, congrès, collogues, atéliers, forum				
5-234-10 Dépenses en Investissement	300 000	300 000	q	300
Cette dotation est destinée à renforcer le plateau technique par l'acquisition de matériel médicochirurgical tel que: - l'achat d'appareil de radiologie; - l'acquisition d'équipement de soins infirmiers (chariots de traitement, plateaux et haricots, bassin, lits, urinoirs); - la construction des urgences pédiatriques et gynéco-obstétricales; - l'acquisition d'équipement de réanimation; - l'achat de matériels informatiques et de communication; - la construction d'une salle de documentation et d'une bibliothèque hospitalière; - la poursuite de la maintenance du matériel existant (biomédical, informatique, froid, plombérie, véhicule, voirie) et l'entretien bi annuel de tous les bâtiments.				
NANCEMENT INTERIEUR				
5-234-10 Dépenses en Investissement	500 000	300 000	q	300
La dotation est destinée à l'appui à la mise en oeuvre de l'accord d'établissement de l'hôpital Gabriel TOURE.				
HOPITAL GABRIEL TOURE	3 836 633	3 678 668	q	3 678

PITAL DU MALI			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
SES DES E.P.A.				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	614 311	614 311	d	614 31
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement de l'hôpital dont entre autres : la maintenance des équipements ; l'achat des biens et services ; l'achat des produits de cessions ; des frais d'abonnement, des frais de l'internet et installations satellitaires, des frais de nettoyage des pavillons, de la cour, des frais de recrutement des brancardiers, des frais de gardiennage des locaux et des biens , des achats de blouses, de casaques, de champs opératoires et tenues de bloc ; des frais de transport, des frais de lavage, séchage et blanchissage de toute la lingerie, des frais d'assurance multirisques, des frais de documentation, d'enlèvement et évacuation des ordures , des frais de participation à des séminaires et ateliers y compris des frais d'achats de fourniture de consommables informatique et bureautique, des produits d'entretien, de quincaillerie, de fourniture des journaux, des frais d' imprimés et d'impression et diverses autres dépenses de fonctionnement, des frais de fourniture de repas pour les malades indigents, le personnel de garde et des frais d'achat de produits laitiers pour les agents de la radiologie, ainsi que l'achat des réactifs, des consommables medicaux, de petits materiels de laboratoire et des produits de l'imageries médicales, etc.				
4-631-13 Personnel E.P.A.	473 583	469 326	d	469 32
Le crédit permettra la prise en charge des salaires et accessoires de salaires des anciens et			1	
nouveaux agents de l'hôpital du Mali. La baisse s'explique par le mouvement du personnel.	100 000	450,000	d	450.0
4-631-14 Electricité & Téléphone	102 300	150 000	9	150 0
La dotation estv destinée à la prise en charge des dépenses de consommation d'eau, d'électricité et de téléphone. L'augmentation tient compte de l'évolution de la consommation.				
4-631-19 Personnel bi-appartenant	35 602	35 602	d	35 6
La dotation s'explique par la prise en charge des émoulements du personnel bi-appartenant.			Ч.	
4-631-40 Subvention aux organimes publics (radiothérapie)	103 118	500 800	d	500 8
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses dans le cadre de la radiothérapie dont entre autres : la maintenance préventive et curative de l'accélérateur linéaire Elekta, du scanner et du groupe electrogène, de l'achat des pièces de rechange pour l'accelerateur lineaire, le scanner, le groupe electrogène, l' acquisition de petits équipements médicaux, de matériels et matériaux de contention, des médicaments, de consommables médicaux, l'achat de divers autres biens et services courants relatifs au fonctionnement du centre de radiothérapie.	,,			
4-644-13 Subvention produits anesthésiques	70 000	70 000	q	70 00
La dotation est destinée à l'achat des produits anesthésiques (médicaments, consommables médicaux, matériels et équipements pour anesthésie etc).				
5-211-20 Etudes et recherches	20 000	20 000	- 20 000	
La mesure nouvelle négative s'explique par la non dotation du chapitre dû à son caractère non recurrent.			,	
5-234-10 Dépenses en Investissement	50 000	50 000	- 50 000	
La mesure nouvelle négative s'explique par la non dotation du chapitre dû à son caractère non recurrent.			_	
NANCEMENT INTERIEUR				
5-234-10 Dépenses en Investissement	200 000	800 000	q	800 0
La dotation est destinée à la prise en charge des travaux d'EXTENSION et EQUIPEMENT de l' HOPITAL DU MALI			,	
HOPITAL DU MALI	1 668 914	2 710 039	- 70 000	2 640 0

ITAL DU POINT G			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	тот
ES DES E.P.A.				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	790 000	790 000	0	790
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses courantes de fonctionnement des services notamment: - l'achat et l'entretien du mobilier et matériel de bureau, des produits d'entretien des locaux, et du matériel informatique; - les travaux de quincaillerie et de plomberie; - l'alimentation des malades et du personnel de garde; - la maintenance des matériels et équipements sanitaires; - l'entretien des bâtiments (nettoyage, gardiennage, refection et espaces verts); - les frais de transport (entretien et réparation de véhicules, motos, groupe électrogène, achats de carburant et lubrifiant); - l'achat de médicaments essentiels, de consommables, de réactifs de laboratoire, de dispositifs et de gaz médicaux; - toutes dépenses de fonctionnement de l'hôpital.				
4-631-11 Subvention aux organismes publics (dialise)	1 023 000	1 534 500	d	1 53
La dotation budgétaire est destinée à faire face aux dépenses relatives à la prise en charge des actes et les consommables pour la dialyse. La hausse s'explique par l'augmentation d'environ 10% des malades admis en dialyse, la complexité dans la prise en charge de certains malades et la poursuite des activités pour la mise en route de la transplantation rénale.				
4-631-13 Personnel E.P.A.	1 431 904	1 533 394	q	1 533
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux salaires et accessoires de salaires des cadres et agents de l'hôpital du Point G relevant de la Fonction publique et aux dépenses de régularisations et d'avancement du personnel. L'augmentation s'explique par la prise en charge des salaires des nouveaux agents affectés à l'hôpital du Point G.	•			
4-631-14 Electricité & Téléphone	373 395	410 734	d	41
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des factures d'eau, d'électricité, de téléphone, des frais d'Internet et des frais postaux et d'abonnements divers. L'augmentation se justifie par le renforcement de la doptation pour tenir compte de l'évolution de la consommation.			,	
4-631-19 Personnel bi-appartenant	413 338	413 338	q	41
La dotation budgétaire sert à la prise en charge des émoluments du personnel bi-appartenant dans le cadre de la mise en oeuvre de la convention hospitalo-universitaire suivant l'article 82 de la loi 02-050 du 22 juillet 2002 portant loi hospitalière.				
4-644-13 Subvention produits anesthésiques	107 390	125 971	q	12
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de produits anesthésiques et des produits de cession. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.				
5-211-20 Etudes et recherches	60 000	q	60 000	6
La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - aux protocoles de recherches; - à la participation aux seminaires, ateliers, forums, colloques et réunions des chercheurs; - aux fournitures et matériels de recherches; - à la formation sur les résultats des études et recherches.			,	

617	617 HOPITAL DU POINT G				2017	
			Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DE	PENSES DES E	.P.A.				
	5-234-10	Dépenses en Investissement	300 000	300 000	q	300 000
	service	ription budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'équipement des es, à la construction, renovation et réparation ou restauration d'infrastructures sanitaires, suivitrôle des travaux.				
B.S	II. FINANCEME	NT INTERIEUR				
	5-234-10	Dépenses en Investissement	300 000	250 000	q	250 000
		pition budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'Appui à la Mise en e du Projet d'Etablissement de l'Hôpital du Point "G" .				_
ТО	TAL HOPITAI	L DU POINT G	4 799 027	5 357 937	60 000	5 417 937

618 AGE	NCE NAT. TELESANTE ET INFORM. MEDICALE			2017	
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEPENS	ES DES E.P.A.				
	4-631-10 Subvention aux organismes publics	143 220	143 220	đ	143 220
	La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - au fonctionnement courant de l'ANTIM telles que: - l'achat de fournitures, de consommables et de produits d'entretien; - les contrats de maintenance, d'entretien des locaux et de matériels informatiques; - les contrats de nettoyage, de gardiennage et de réparations de véhicules; - le renforcement des capacités des ressources humaines; - la formation, aux ateliers, réunions, séminaires, missions et autres dépenses de fonctionnement ; - au fonctionnement et l'entretien de la flotte mobile pour la santé; - toutes dépenses de fonctionnement.				
	4-631-13 Personnel E.P.A.	67 306	67 000	<u>d</u>	67 000
'	La dotation budgétaire est destiné à la prise en charge des salaires et accessoires du personnel ainsi que les avancements statutaires des cadres et agents de l'ANTIM relevant de la Fonction Publique.			,,	
	4-631-14 Electricité & Téléphone	255 750	263 417	q	263 417
	La dotation budgétaire est destiné à la prise en charge des dépenses ci-après : - les factures d'eau, d'électricité; - les frais d'internet et intranet de la santé; - la prise en charge de la flotte mobile pour la santé, etc ; L'augmentation tient compte de l'évolution de la consommation.				
	4-631-19 Personnel bi-appartenant	11 027	11 027	q	11 027
	La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des émoluments du personnel bi- appartenant dans le cadre de la mise en oeuvre de la convention hospitalo-universitaire suivant l'article 82 de la loi 02-050 du 22 juillet 2002 portant Loi hospitalière.				
	5-234-10 Dépenses en Investissement	15 000	15 000	q	15 000
•	La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses d'investissement.				
B.S.I. FIN	IANCEMENT INTERIEUR				
	5-234-10 Dépenses en Investissement	800 000	1 000 000	d	1 000 000
'	L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux travaux de construction du siège de l'ANTIM.			"	
TOTAL	AGENCE NAT. TELESANTE ET INFORM. MEDICALE	1 292 303	1 499 664	q	1 499 664

PITAL DE KATI			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES E.P.A.				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	386 723	406 059	d	406 0
La dotation budgétaire destinée à la prise en charge des dépenses courantes de fonctionnement de l'Hôpital de Kati notamment: - l'achat de matériel de fonctionnement de service; - l'achat de fournitures de bureau, de pièces détachées et produits de quincaillerie; - l'alimentation du personnele et des malades hospitalisés; - la maintenance des matériels et équipements et à l'entretien de matériels non médicaux: (climatiseur, téléphone, matériels informatiques); - l'entretien des bâtiments, des linges et le gardiennage; - l'achat de vis et de plaques; - l'achat de carburant et lubrifiant; - l'achat de médicaments, consommables et réactifs; - toutes dépenses de fonctionnement.			,	
La hausse s'explique par le renforment de la dotation budgétaire				
4-631-13 Personnel E.P.A.	418 502	448 507		448 5
La dotationest destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux rémuneartions des cadres et agents émargeant sur le budget d'Etat, à l'incidence financière des avancements régularisations diverses, aux heures suppléméntaires et uatres motivations. L'augmentation s'explique par la prise en charge des salaires des agents de l'Hôpital de Kati en fonction de l'Etat Nominatif actualisé du Bureau Central de la Solde (BCS).				
4-631-14 Electricité & Téléphone	141 174	148 232	d	148 2
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des factures d'électricité, d'eau, de téléphone, de redevances internet, d'achat de cartes prépayées et d'abonnement de téléphones cellulaires. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.			,	
4-631-19 Personnel bi-appartenant	19 754	19 754	d	19 7
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des émoluments du personnel biappartenant dans le cadre de la mise en oeuvre de la convention hospitalo-universitaire suivant l'article 82 de la loi 02-050 du 22 juillet 2002 portant Loi hospitalière.				
4-644-13 Subvention produits anesthésiques	38 460	40 383	d	40 3
La dotation budgétaire sert à la prise en charge des dépenses liées à l'achat des produits anesthésiques. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.			,	
5-211-20 Etudes et recherches	20 000	20 000	d	20
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses relatives: - aux protocoles de recherche; - à la participation aux séminaires, atelier, forum, colloques et réunions des chercheurs; - aux fournitures et matériels de recherche; - à la formation sur les resultats des études et recherche; - aux études architecturales.			,	
5-234-10 Dépenses en Investissement	100 000	100 000	d	100 (
L'inscription budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses relatives: - à l'équipement des nouveaux bâtiments; - à l'achat de véhicules; - à l'acquisition d'équipement médicaux; - au suivi des travaux et à l'équipement des nouveaux bâtiments; - à l'acquisition de matériels de stérilisation.		,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	Н	

619 HOF	PITAL DE	KATI			2017	
			Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
B.S.I. FII	NANCEME	NT INTERIEUR				
	5-234-10	Dépenses en Investissement	250 000	250 000	q	250 000
	La do	tation est destinée à la mise en oeuvre de l'accord d'établissement de l'hôpital de Kati.				_
TOTAL	HOPITA	L DE KATI	1 374 613	1 432 935	q	1 432 935

NTRE RECH. LUTTE CONTRE DREPANOCYTOSE		2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTA
SES DES E.P.A.				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	301 846	220 617	q	220 (
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses courantes de fonctionnement du CRLD notamment : - l'achat de fournitures de bureau, d'imprimés, de matériels et logiciels informatiques; - l'achat de carburant et lubrifiants; - les contrats de nettoyage et gardiennage des locaux; - les contrats d'entretien et de réparation du matériel roulant; - les contrats de maintenance biomédicale et informatique; - l'achat de produits alimentaires, médicaments, réactifs et consommables médicaux; - les frais de courrier, financiers, d'abonnement, de couverture médiatique, de communication et d'action sociale; - les travaux d'entretien bâtiments et de quincaillerie;		, and the second	,	
 - la formation du personnel, à la confection des blouses et aux voyages d'études et de missions à l'extérieur; - les frais d'organisation des CA, des Comités Scientifique et Technique et d'Ethique; - aux frais de missions et séminaires; - toutes dépenses de fonctionnement. 				
La diminution s'explique par le réajustement des dotations.	10400			
4-631-13 Personnel E.P.A. La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux salaires et accessoires de salaire anisi que les avancements statutaires des cadres et agents du CRLD émargeant sur le budget d'Etat. La hausse s'explique par la prise en charge des salaires des agents du CRLD en fonction de l'Etat Nominatif actualisé du Bureau Centre de la Solde (BCS).	101 361	110 024	<u> </u>	110
4-631-14 Electricité & Téléphone	78 771	60 000	dl	60
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des factures d'électricité, d'eau, de téléphone, des redevances internet, des frais postaux et d'expédition de courriers, des frais d'abonnement aux journaux et revues scientifiques et des frais d'internet du CRLD. La diminution s'explique par le réajustement des dotations.		,	,,	
4-631-19 Personnel bi-appartenant	15 453	15 453	q	15
La dotation budgétaire de ce chapitre est destinée à la prise en charge des émoluments du personnel bi-appartenant dans le cadre de la mise en oeuvre de la convention hospitalo-universitaire suivant l'article 82 de la loi n°02-050 du 22 juillet 2002 portant Loi hospitalière.	•			
5-211-20 Etudes et recherches	80 000	d	80 000	80
La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des dépenses ci-après : - la production de protocoles de recherche et frais du comité d'éthique, ; - la participation aux séminaires, congrès, colloques, ateliers, forum; - la participation aux voyages d'études et de formation et réunions des chercheurs; - l'achat de fournitures, consommables, réactifs et matériels de recherche; - la formation sur les résultats des études et recherches; - les études architecturales			, i	
5-234-10 Dépenses en Investissement	0	q	100 000	100
La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des dépenses en investissement du centre.				
NANCEMENT INTERIEUR				
5-234-10 Dépenses en Investissement	275 000	150 000	d	150
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'aménagement et à l'équipement du CRLD. La diminution s'explique par le réajustement des dotations.			٦١	

620 CENTRE RECH. LUTTE CONTRE DREPANOCYTOSE			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
TOTAL CENTRE RECH. LUTTE CONTRE DREPANOCYTOSE	852 431	556 094	180 000	736 094

621	INSTITUT NATIONAL DE RECH. EN SANTE PUBLIQUE			2017	
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEF	PENSES DES E.P.A.				
	4-631-10 Subvention aux organismes publics	261 675	271 360	q	271 360
	La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses courantes de fonctionnement. Il s'agit entre autres : des fournitures de bureau, des produits d'entretien, des réactifs et petits matériels de laboratoire, d'intrants pour la production des médicaments traditionnels améliorés (MTA), d'imprimés, de consommables informatiques, des frais et indemnités de missions, des frais de transport, carburant et lubrifiant, des pièces de rechange et entretien de véhicules, de nettoyage, sécurité et gardiennage, d'entretien des locaux et de la cour, achat et entretien de blouses, fourniture de quincailleries et outillages de laboratoire, contrats d'assurance des laboratoires (contre les incendies), contrats de maintenance préventive et curative des équipements de labo et du groupe électrogène, frais ORTM et AMAP et autres dépenses de fonctionnement. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
	4-631-13 Personnel E.P.A.	666 402	660 415	þ	660 415
	La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux salaires et accessoires de salaire ainsi que les avancements statutaires des cadres et agents de l'INRSP émargeant sur le budget d'Etat. La baisse s'explique par le mouvement du personnel.			,	
	4-631-14 Electricité & Téléphone	255 750	265 225	d	265 225
	La dotation budgétaire destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux factures d'électricité, d'eau, de téléphone, et des frais postaux et d'internet. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.			,	
	4-631-19 Personnel bi-appartenant	40 264	40 264	þ	40 264
	La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des émoluments du personnel bi- appartenant dans le cadre de la mise en oeuvre de la convention hospitalo-universitaire suivant l'article 82 de la loi 02-050 du 22 juillet 2002 portant Loi hospitalière.			_	
	4-631-52 Subvention aux org. pub. (maintenance)	10 000	20 000	d	20 000
	La dotation budgétaire est destinée à prise en charge des dépenses relatives à la maintenance des équipements médicaux et non médicaux de l'INRSP. Le chapitre a été renforcé compte tenu des activités prévues.			,	
	5-211-20 Etudes et recherches	100 000	q	100 000	100 000
	La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - aux protocoles et projets de recherche prioritaires; - à la participation aux séminaires, ateliers, forums, colloques et réunions des chercheurs; - à la participation à des rencontres scientifiques; - à la formation sur les résultats des études et recherches; - aux études architecturales.				
B.S	I. FINANCEMENT INTERIEUR				
	5-234-10 Dépenses en Investissement	450 000	350 000	q	350 000
	La dotation est destinée aux dépenses d'équipement et d'investissement dans le cadre de l'accord d'établissement de l'INRSP.				
TO	TAL INSTITUT NATIONAL DE RECH. EN SANTE PUBLIQUE	1 784 091	1 607 264	100 000	1 707 264

ENTRE RECH. ETUDES ET DOCUMENTATION POUR SURVIE ENFANT	Γ	2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
NSES DES E.P.A.				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	108 000	108 000	q	108 00
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses courantes de fonctionnement, entre autres : - l'achat de fournitures et mobiliers de bureau, de carburant; - la prise en charge des missions de recherche et de formation continue du CREDOS; - la prise en charge des contrats de gardiennage, de nettoyage, d'entretien des locaux et des espaces verts; - la prise en charge des contrats de maintenance des matériels et d'entretien des véhicules; - l'acquisition de véhicules et motos - travaux d'entretien et de réhabilitation des locaux				
4-631-13 Personnel E.P.A.	205 740	205 477	d d	205 4
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge de salaires et accessoires de salaires du personnel du CREDOS, à l'incidence des avancements statutaires et au changement de corps de certains agents admis au statut de Chercheur.				
4-631-14 Electricité & Téléphone	22 700	23 381	q	23 3
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des factures d'eau, d'électricité, de téléphone et des frais d'internet du CREDOS. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
4-631-19 Personnel bi-appartenant	10 500	10 500	q	10 5
La dotation budgétaire destinée à la prise en charge des émoluments du personnel bi-appartenant dans le cadre de la mise en oeuvre de la convention hospitalo-universitaire suivant l'article 82 de la loi n°02-050 du 22 juillet 2002 portant Loi hospitalière.				
5-211-20 Etudes et recherches	56 000	q	60 000	60 0
La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - aux protocoles et projets de recherche dans le domaine de la survie de l'enfant; - à la participation aux séminaires, ateliers, forums, colloques et réunions des chercheurs; - à la formation sur les résultats des études et recherches; - aux études architecturales.				
L CENTRE RECH. ETUDES ET DOCUMENTATION POUR SURVIE EN	F 402 940	347 358	60 000	407 3

623 CEN	NTRE D'O	DONTO STOMATOLOGIE		2017		
			Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEPENS	SES DES E.	.P.A.				
	4-631-10	Subvention aux organismes publics	792 541	792 541	q	792 541
	du cen - l'acha dentair - l'acha - la pris - la pris bioméc gardier	ation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses courantes de fonctionnement tre notamment: It de fournitures et mobiliers de bureau, d'imprimerie, d'alimentation, de consommables es, de carburant; It des pièces de rechange pour les fauteuils dentaires, habillement du personnel; It des pièces de rechange pour les fauteuils dentaires, habillement du personnel; It des pièces des frais de participation aux séminaires et formation, It des pièces des frais de participation aux séminaires et formation, It des pièces des frais d'entretien des véhicules, entretien et installation du matériel dical et non médical, de divers contrats (nettoyage, entretien des locaux, de sécurité et anage); It des dépenses de fonctionnement.				
	4-631-13	Personnel E.P.A.	269 243	276 114	q	276 114
	access émarge L'augm	ation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux salaires et oires de salaire ainsi que les avancements statutaires des cadres et agents du CNOS eant sur le budget d'Etat. rentation s'explique par la prise en charge des salaires du personnel du CNOS en fonction de lominatif actualisé du Bureau Central de la Solde (BCS).				
	4-631-14	Electricité & Téléphone	97 440	96 000	q	96 000
	frais d'i	ption est destinée à la prise en charge des factures d'électricité, d'eau, de téléphone et des internet. inution s'explique par l'ajustement de la dotation.				
	4-631-19	Personnel bi-appartenant	32 537	32 537	d	32 537
	apparte	ation budgétaire est destinée à la prise en charge des émoluments du personnel bi- enant dans le cadre de la mise en oeuvre de la convention hospitalo-universitaire suivant 82 de la loi n°02-050 du 22 juillet 2002 portant Loi hospitalière.				
	5-211-20	Etudes et recherches	35 000	20 000	q	20 000
	formati	ation budgétaire est destinée à la prise en charge des protocoles de recherches et les frais de on des spécialistes (pedondontie, chirurgie maxilo-faciale). La diminution est due à ment des dotations.				
	5-234-10	Dépenses en Investissement	80 000	80 000	q	80 000
	notamr - l'acqu - l'acqu	sure nouvelle positive est destinée à la prise en charge des dépenses en investissement ment: iisition de mobiliers et équipements de bureau; iisition de matériels informatique et bureautique; iisition de matériels médicaux etc.				
B.S.I. FI		NT INTERIEUR			<u> </u>	
	5-234-10	Dépenses en Investissement	150 000	100 000	q	100 000
	Projet of a les transfer les tr	ation est destinée à la prise en charge des depenses liées à l'Appui à la Mise en oeuvre du d'Etablissement du CNOS notamment entre autres : avaux construction d'un logement d'astreinte ; avaux de construction d'aménagement des salles d'attentes; ovation de la façade du CNOS; disition d'équipements médicaux et chirurgicaux.				
TOTAL	CENTRE	D'ODONTO STOMATOLOGIE	1 456 761	1 397 192	d	1 397 192
				<u></u>		

DRATOIRE NATIONAL DE LA SANTE			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES E.P.A.				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	222 175	243 100	d	243 10
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement notamment: - l'achat d'intrants pour les analyses, de matériels de laboratoire et de petits matériels; - l'achat des fournitures de bureau, de consommables informatiques, et de pièces de rechange; - l'achat de produit d'entretien et d'habillement; - la prise en charge des contrats d'entretien des bâtiments; - la maintenance des équipements de hautes technicités et informatiques et du parc roulant; - la prise en charge des contrats d'assistance juridique, d'abonnement à l'internet et aux journaux; - la prise en charge des contrats d'assurance contre les risques globaux et du parc roulant; - les charges de personnel (produit d'entretien, habillement etc); - la prise en charge des autres dépenses de fonctionnement; - la maintenance des équipements du labo ; - l'acquisition de réactifs de laboratoire; - l'acquisition de réactifs de laboratoire; - l'acquisition de réactifs de laboratoire; - toutes dépenses de fonctionnement La hausse s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.				
4-631-13 Personnel E.P.A.	207 673	217 067	q	217 0
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires ains que l'incidence des avancements statutaires du personnel du LNS émargeant sur le budget d'Etat. L'augmentation de la dotation se justifie par la prise en charge des saliares du personnel du LNS en fonction de l'Etat Nominatif actualisé du Bureau Central de la Solde (BCS).	i			
4-631-14 Electricité & Téléphone	42 630	43 000	þ	43 0
L'inscription sert à la prise en charge des dépenses relatives aux factures d'électricité, d'eau, de téléphone (Fixe et Mobile), de l'ONP et des frais d'internet des services du LNS. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.				
4-631-19 Personnel bi-appartenant	11 000	11 000	q	11 C
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des émoluments du personnel bi- appartenant dans le cadre de la mise en oeuvre de la convention hospitalo-universitaire suivant l'article 82 de la loi 02-050 du 22 juillet 2002 portant Loi hospitalière.				
5-211-20 Etudes et recherches	27 500		40 000	40 0
la mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des dépenses d'études et de recherches du laboratoire.				
5-234-10 Dépenses en Investissement	15 000	15 000	d	15 C
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses en investissement notamment: - l'acquisition de chaine HPLC+Détecteur à barrette de Diode; - l'acquisition de chaine chromatographie ionique; - l'acquisition de chaine CPG+Détecteur FID;				

- l'acquisition de chaine CPG+Détecteur FID;
 l'acquisition de Spectrophotomètre UV-VIS.

SORATOIRE NATIONAL DE LA SANTE				2017	
	D	Ootations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
NANCEMENT INTERIEUR					
5-211-20 Etudes et recherches		q	q	50 000	50 0
La mesure nouvelle positive s'explique par la MISE / LA SANTE.	NIVEAU DU LABORATOIRE NATIONAL DE			,	
5-231-10 Travaux et constructions		50 000	50 000	- 50 000	
La mesure nouvelle négative s'explique par la non de recurrent.	ation du chapitre dû à son caractère non			,	
5-234-10 Dépenses en Investissement		50 000	50 000	100 000	150 0
La dotation budgétaire et la mesure nouvelle positive dépenses relatives à la mise à niveau du laboratoire					
5-629-11 Fonctionnement lié à l'investissemen		q	q	50 000	50 (
La mesure nouvelle positive ets relative à la MISE A SANTE.	NIVEAU LABORATOIRE NATIONAL DE LA	'		,	
LABORATOIRE NATIONAL DE LA SA	ITE	625 978	629 167	190 000	819 1

27	CENTRE NAT. DE TRANSFUSION SANGUINE (CNTS)			2017	
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DE	PENSES DES E.P.A.				
	4-631-10 Subvention aux organismes publics	520 135	560 135	q	560 13
	La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses courantes de fonctionnement du CNTS notamment: - l'achat de fournitures et mobiliers de bureau, de produits d'entretien, de réactifs et de petits matériels de laboratoire; - la maintenance des équipements médicaux et non médicaux; - l'acquisition des imprimés et consommables informatiques; - la prise en charge des frais et indemnités de missions et des frais de transport; - l'achat de caburant et lubrifiant ainsi que les pièces de rechange et entretien des véhicules; - la prise en charge de contrats de nettoyage et entretien des locaux, de sécurité et gardiennage, de travaux d'électricité, de froid et de plomberie; - divers achats pour le fonctionnement des services. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.				
	4-631-13 Personnel E.P.A.	160 465	168 273	q	168 273
	La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux salaires et accessoires de salaire ainsi que les avancements statuaires des cadres et agents de la Fonction publique relevant du CNTS. L'augmentation se jsutifie par la prise en charge des salaires du personnel de CNTS en fonction de l'Etat Nominatif du Bureau Central de la Solde (BCS).				
	4-631-14 Electricité & Téléphone	31 990	32 950	q	32 950
	La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux factures d'électricité, d'eau, de téléphone, des frais postaux et d'internet. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.				
	4-631-19 Personnel bi-appartenant	6 500	6 500	q	6 500
	La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des émoluments du personnel bi- appartenant dans le cadre de la mise en oeuvre de la convention hospitalo-universitaire suivant l'article 82 de la loi n°02-050 du 22 juillet 2002 portant Loi hospitalière.				
	5-211-20 Etudes et recherches	20 000	q	20 000	20 000
	La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - aux protocoles et projets de recherche prioritaires; - à la participation aux séminaires, ateliers, forums, colloques et réunions des chercheurs; - à la participation à des rencontres scientifiques; - aux fournitures et matériels de recherche; - à la formation sur les résultats des études et recherches etc.				
TO	TAL CENTRE NAT. DE TRANSFUSION SANGUINE (CNTS)	739 090	767 858	20 000	787 858

629 CEN	TRE NAT. APPUI LUTTE CONTRE MALADIE			2017	
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEPENS	ES DES E.P.A.				
	4-631-10 Subvention aux organismes publics	342 313	342 313	d	342 313
	La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses courantes de fonctionnement du CNAM notamment: - l'achat de fournitures et mobiliers de bureau, de produits d'entretien; - la maintenance des équipements médicaux et non médicaux; - l'achat d'imprimés et consommables informatiques et de pièces de rechange; - les indemnités de missions, les frais de transport, les caburant et lubrifiant; - la prise en charge des contrats de divers contrats: entretien de véhicules, nettoyage et entretien des locaux, sécurité et gardiennage, travaux d'électricité, froid et de plomberie; - divers achats pour le fonctionnement des services.	t			
	4-631-13 Personnel E.P.A.	303 465	337 436	Q	337 436
	La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux salaires et accessoires de salaire ainsi que les avancements statutaires des cadres et agents de la Fonction publique relevant du CNAM. L'augmentation s'explique par la prise en charge du nouveau personnel hautement qualifié dans le domaine de la recherche affecté au CNAM, la transposition de certains agents et les indemnités des chercheurs.	3			
	4-631-14 Electricité & Téléphone	141 921	200 000	q	200 000
	La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux factures d'électricité, d'eau, de téléphone et des frais d'internet. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.			,	
	4-631-19 Personnel bi-appartenant	25 414	25 414	q	25 414
	La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des émoluments du personnel bi- appartenant dans le cadre de la mise en oeuvre de la convention hospitalo-universitaire suivant l'article 82 de la loi n°02-050 du 22 juillet 2002 portant Loi hospitalière.				
	5-211-20 Etudes et recherches	50 000	50 000	- 50 000	0
	La mesure nouvelle négative s'explique par la non dotation du chapitre compte tenu de la non recurrence des dépenses imputables à ce chapitre.				
	5-234-10 Dépenses en Investissement	70 000	50 000	d	50 000
	La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses d'investissement notament: l'acquistion d'équipements pour les services de la dermatologie, radiologie, laboratoire d'analyse biologique et de la léprologie. La baisse est due au réajustement des dotations.				
B.S.I. FIN	IANCEMENT INTERIEUR				
	5-234-10 Dépenses en Investissement	100 000	100 000	- 100 000	9
	La mesure nouvelle négative s'explique par la fin des travaux de réhabilitation et d'extension du Centre National d'Appui à la Lutte contre la Maladie.				
TOTAL	CENTRE NAT. APPUI LUTTE CONTRE MALADIE	1 033 113	1 105 163	- 150 000	955 163

NCE NATIONALE D'EVALUATION DES HOPITAUX			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES E.P.A.				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	98 027	98 027	q	98 0
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses courantes de fonctionnement de l'ANEH notamment : - l'achat de fournitures et mobiliers de bureau et de matériels informatiques; - aux divers contrats (gardiennage, nettoyage, entretien etc.); - à la réparation des véhicules et motos de service; - à l'achat de carburant et de lubrifiant pour le fonctionnement; - aux frais d'assurance pour le bâtiment, les véhicules et les motos de l'ANEH; - aux frais de transport, l'entretien et le gardiennage des locaux, le matériel informatique, l'alimentation, l'entretien et la réparation des véhicules et motos ; - toutes dépenses de fonctionnement.				
4-631-13 Personnel E.P.A.	93 507	104 922	q	104 9
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux salaires et accessoires de salaire ainsi que les avancements statuaires des cadres et agents de la Fonction publique relevant de l'ANEH. La hausse de la dotation budgétaire se justifie par la prise en charge des salaires des agents de l'ANEH en fonction de l'Etat Nominatif actualisé du Bureau Central de la Solde (BCS).				
4-631-14 Electricité & Téléphone	31 101	32 034	q	32 (
Cette rubrique est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux factures d'électricité, d'eau, de téléphone, des frais postaux et d'internet de l'ANEH. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.	<u>-</u>			
4-631-19 Personnel bi-appartenant	4 862	4 862	q	4 8
La dotation du chapitre est destinée à la prise en charge des émoluments du personnel bi- appartenant dans le cadre de la mise en oeuvre de la convention hospitalo-universitaire suivant l'article 82 de la loi n°02-050 du 22 juillet 2002 portant Loi hospitalière.				
5-211-20 Etudes et recherches	60 588	d	60 588	60 :
La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - à l'évaluation de la performance des 13 hôpitaux ; - à l'évaluation de la qualité des soins dans 10 hôpitaux ; - à l'évaluation de la gestion des médicaments dans 13 hôpitaux ; - la restitution des rapports des évaluations des hôpitaux ; - à la mise en place du processus d'un système de management de la qualité en vue de la certification de l'ANEH				
AGENCE NATIONALE D'EVALUATION DES HOPITAUX	288 085	239 845	60 588	300

631 INSTITUT NAT. FORMAT° SCIENCE DE LA SANTE			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEPENSES DES E.P.A.				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	69 564	69 564	q	69 564
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - à l'achat de matériels et mobiliers de bureau et informatiques; - à l'achat de carburant et lubrifiants; - aux divers contrats (gardiennage, nettoyage, alimentation, entretien et maitenance des équipements et matériels) ; - à l'achat des équipements, de consommables de bureau et des produits d'entretien; - aux indemnités de déplacement et aux frais d'organisation des Assemblées Générales de l'INFSS - au financement des dépenses de la régie ordinaire; - à la réhabilitation des bâtiments et autres dépenses de fonctionnement courant.	S;			
4-631-13 Personnel E.P.A.	374 840	380 590	q	380 590
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux salaires et accessoires de salaire ainsi que les avancements statutaires des cadres et agents de l'INFSS émargeant sur le budget d'Etat. L'augmentation s'explique par la prise en charge des salaires des agents de l'INFSS en fonction de l'Etat Nominatif du Bureau Central de la Solde (BCS).				
4-631-14 Electricité & Téléphone	90 024	92 725	q	92 725
La dotation budgétaire destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux factures d'électricité, d'eau, de téléphone, et des frais postaux et d'internet. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.				
4-631-18 Heures supplémentaires(cours)	152 250	252 250	þ	252 250
La dotation budgétaire destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux heures supplémentaires du personnel et des vacataires de l'institut. La hausse s'explique le renforcement de la dotation budgétaire.				
4-649-10 Dépenses diverses de transfert	768 214	768 214	q	768 214
La dotation est destinée à faire face aux activités pédagogiques de l'Institut notamment les bourses des étudiants, les frais de stages ruraux, de surveillance, de supervision, de correction des examen nationaux et concours d'entrée à l'INFSS, l'entretien des salles, l'achat de matériels de démonstration et des équipements à caractère pédagogique, l'equipement et la maintenance des vehicules pour les stages et la supervision; le reseautage et la maintenance du réseau; l'entretien des installations et des equipements techniques et didactiques et autres dépenses à caractères pédagogiques				
5-211-20 Etudes et recherches	20 000	q	20 000	20 000
La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - aux protocoles et projets de recherche; - à la participation aux séminaires, ateliers, forums, colloques et réunions des chercheurs; - à la participation à des rencontres scientifiques; - à l'achat des fournitures et matériels de recherche; - à la formation sur les résultats des études et recherches; - aux études architecturales.				
B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR				
5-231-10 Travaux et constructions	200 000	150 000	q	150 000
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses de réhabilitation de l' INFSS				
TOTAL INSTITUT NAT. FORMAT' SCIENCE DE LA SANTE	1 674 892	1 713 343	20 000	1 733 343

32 INST	. OPHTALMOLOG. TROPICALE D'AFRIQUE (IOTA)				
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEPENS	ES DES E.P.A.				
	4-631-10 Subvention aux organismes publics	618 060	618 060	q	618 06
	La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses courantes de fonctionnement de l'IOTA notamment: - l'achat de carburant, l'alimentation des malades, la réparation de véhicules et bâtiments; - l'entretien des matériels médicaux non médicaux ainsi que le batiment et le maétrielinformatique; - l'achat des matériels et fournitures de bureau et informatiques, la recherche; - l'achat de matériels et fournitures techniques, de consommables pour le bloc et le laboratoire, - l'achat de matériels didactiques et les frais de stage des étudiants en ophtalmologie.				
	4-631-13 Personnel E.P.A.	289 979	234 847	q	234 84
	La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux salaires et accessoires de salaire ainsi que les avancements statutaires des cadres et agents de l'IOTA émargeant sur le budget d'Etat. La baisse se justifie par la prise en charge des salaires des agents de l'IOTA en fonction de l'Etat Nominatif actualisé du Bureau Central de la Solde (BCS).				
	4-631-14 Electricité & Téléphone	109 683	112 973	q	112 97
	La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux factures d'électricité, d'eau, de téléphone, et des frais postaux et d'internet. L'augmentation est destinée au renforcement de la dotation budgétaire.				
	4-631-19 Personnel bi-appartenant	63 339	63 339	q	63 33
	La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des émoluments du personnel bi- appartenant dans le cadre de la mise en oeuvre de la convention hospitalo-universitaire suivant l'article 82 de la loi n°02-050 du 22 juillet 2002 portant Loi hospitalière.				
B.S.I. FIN	IANCEMENT INTERIEUR				
	5-234-10 Dépenses en Investissement	275 000	275 000	q	275 00
	La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'Appui à la Mise en oeuvre du Projet d'Etablissement de l' IOTA notamment : la construction de deux blocs ophtalmologies pédiatriques et l'affection de segments postérieur et antérieur (décollement de retine) .			,	
TOTAL	INST. OPHTALMOLOG. TROPICALE D'AFRIQUE (IOTA)	1 356 061	1 304 219	q	1 304 21

33 HOPITAL FOUSSEYNI DAOU DE KAYES		2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEPENSES DES E.P.A.				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	188 327	188 327	q	188 32
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses courantes de fonctionnement de l'Hôpital notamment: - l'achat de fournitures et mobiliers de bureau et de matériels informatiques; - l'achat de carburant et lubrifiants; - l'achat de consommables médicaux et de produits d'entretien des locaux; - la maintenance de matériels sanitaires et équipements de froid; - aux divers contrats (alimentation, maintenance des équipements médicaux et non médicaux et d'informatiques, transport, entretien, nettoyage et de gardiennage etc.).				
4-631-13 Personnel E.P.A.	315 280	375 899	q	375 899
La dotation pour la prise en charge de l'évolution des dépenses relatives aux salaires et accessoires de salaires des agents de l'hôpital relevant de la Fonction Publique. L'augmentation se justifie par la prise en charge des salaires des agents de l'Hôpital en fonction de l'Etat Nominatif actualisé du Bureau Central de la Solde (BCS).				
4-631-14 Electricité & Téléphone	132 990	140 000	q	140 000
La dotation pour la prise en charge de l'évolution des factures d'électricité, d'eau, de téléphone et des frais d'internet de l'hôpital. L'augmentation s'explique le renforcement de la dotation budgétaire.	40.004	40.004	d	40.00
4-649-17 Subvt° organismes pub. (hopitaux régionaux)	42 364	42 364	<u> </u>	42 364
La dotation de ce chapitre est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à : - l'achat de matériels médicotechniques, matériels électriques et informatiques; - l'achat de petits matériels médicaux, chirurgicaux, d'équipements et de fournitures de bureau; - l'achat de produits d'entretien; - l'achat de fournitures et matériels de bureau; - l'achat de consommables médicaux et des équipements médico-chirurgicaux; - l'achat d'équipements techniques; - les travaux de rénovation, de réhabilitation et d'autres dépenses de fonctionnement de l'hôpital.				
TOTAL HOPITAL FOUSSEYNI DAOU DE KAYES	678 961	746 590	q	746 59

34 HOP	ITAL DE SIKASSO			2017	
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEPENS	ES DES E.P.A.				
	4-631-10 Subvention aux organismes publics	347 207	420 173	q	420 173
	La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses courantes de fonctionnement ci-après: - l'achat de matériels et fournitures de bureau; - la prise en charge des frais de transport; - l'achat de carburants et lubrifiants; - la prise en charge de divers contrats (entretien, nettoyage de locaux, gardiennage, maintenance des équipements médicaux et non médicaux, la restauration des malades hospitalisés;etc); - de l'achat de produits d'entretien et la prise en charge des dépenses d'habillement du personnel; - la prise en charges des travaux de quincaillerie et d'autres dépenses de fonctionnement. L'augmentation s'explique par la prise en charge des dépenses ci-après: - la maintenance de matériels sanitaires et équipements électroniques; - l'entretien de l'hôpital qui est coûteux du fait du déménagement de l'hôpital sur son nouveau site; - l'entretien des locaux et des espaces verts de l'hôpital.				
	4-631-13 Personnel E.P.A.	407 916	425 534	þ	425 534
	La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires ainsi que les avancements statutaires des agents et cadres de l'hôpital de Sikasso. La hausse se justifie par la prise en charge des salaires des nouveaux agents affectés à l'hôpital en 2016 en fonction de l'Etat Nominatif actualisé du Bureau Central de la Solde (BCS).				
	4-631-14 Electricité & Téléphone	204 600	210 738	q	210 738
	La dotation est destinée à la prise en charge de l'accroissement des factures d'électricité, d'eau, de téléphone, d'internet et de l'achat de cartes prépayées. L'augmentation est destinée au renforcement de la dotation budgétaire.				
	4-649-17 Subvt° organismes pub. (hopitaux régionaux)	42 966	42 966	Q	42 966
	La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à : - l'achat de matériels médicotechniques, matériels électriques et informatiques; - l'achat de petits matériels médicaux, chirurgicaux, d'équipements et de fournitures de bureau; - l'achat de consommables et réactifs, de produits d'entretien; - l'achat de consommables médicaux et des équipements médico-chirurgicaux; - l'achat d'équipements techniques; - travaux de rénovation, de réhabilitation et d'autres dépenses de fonctionnement de l'hôpital.				
ΤΟΤΑΙ	HOPITAL DE SIKASSO	1 002 689	1 099 411	d	1 099 41

PITAL NIANANKORO FOMBA DE SEGOU			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
SES DES E.P.A.				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	234 267	234 267	d	234 267
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses de matériels et fournitures de bureau et d'informatiques, des frais de transport, du carburant et lubrifiants, des contrats d'entretien, de nettoyage et de gardiennage, de l'achat de produits d'entretien, alimentation du personnel, des travaux de quincaillerie, de la maintenance, de l'habillement du personnel et autres dépenses de fonctionnement.				
4-631-13 Personnel E.P.A.	335 721	408 748	d	408 748
La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de saiaires ainsi que les avancements statutaires du personnel fonctionnaire de l'hôpital. L'augmentation se justifie par la prise en charge des salaires en fonction de l'Etat Nominatif actualisé du Bureau Central de la Solde (BCS).				
4-631-14 Electricité & Téléphone	115 218	142 628	q	142 628
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des factures d'électricité, d'eau, de téléphone et de la connexion Internet de l'hôpital. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.			,	
4-649-17 Subvt° organismes pub. (hopitaux régionaux)	42 364	42 364	q	42 364
La dotation de ce chapitre est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à : - l'achat de matériels médicotechniques, - l'achat de petits matériels médicaux, chirurgicaux, - l'achat de produits d'entretien; - l'achat de fournitures et matériels de bureau; - l'achat de consommables médicaux et des équipements médico-chirurgicaux; - l'achat d'équipements techniques;				
HOPITAL NIANANKORO FOMBA DE SEGOU	727 570	828 007	q	828 00

TAL SOMINE DOLO DE MOPTI			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES E.P.A.				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	388 740	388 740	q	388 74
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées au fonctionnement courant de l'hôpital notamment : - l'achat de fournitures et matériels de bureau et d'informatique ; - l'achat de produits d'entretien, réactifs et petits matériels de laboratoire, consommables médicaux; - divers contrats (prestations de services, maintenance des équipements médicaux et non médicaux, imprimés, consommables informatiques, nettoyage, entretien des locaux, sécurité et gardiennage); - travaux d'électricité, de froid et de plomberie et divers; - frais de formation du personnel et autres dépenses de fonctionnement de l'hôpital.				
4-631-13 Personnel E.P.A.	277 243	290 363	q	290 363
La dotation est destinée à la prise en charge de l'évolution des dépenses liées aux rémunérations et accessoires de salaires ainsi que les avancements statutaires des agents de l'hôpital émargeant sur le budget d'Etat. La hausse s'explique par la prise en charge des salaires en fonction de l'Etat Nominatif actualisé du Bureau Central de la Solde (BCS).				
4-631-14 Electricité & Téléphone	153 450	230 175	q	230 17
La dotation budgétaire sert à la prise en charge de l'évolution des factures d'électricité, d'eau, de téléphone et des frais de connexion internet de l'hôpital. L'augmentation s'explique par la prise en charge des dépenses de communication et d'énergie des nouvelles installations au niveau de l'Hopital Sominé Dolo de Mopti.				
4-649-17 Subvt° organismes pub. (hopitaux régionaux)	42 364	42 364	q	42 36
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à : - l'achat de matériels médicotechniques, matériels électriques et informatiques; - l'achat de petits matériels médicaux, chirurgicaux, d'équipements et de fournitures de bureau; - l'achat de produits d'entretien; - l'achat de fournitures et matériels de bureau; - l'achat de consommables médicaux et des équipements médico-chirurgicaux; - l'achat d'équipements techniques; - les travaux de rénovation, de réhabilitation et d'autres dépenses de fonctionnement de l'hôpital.				
HOPITAL SOMINE DOLO DE MOPTI	861 797	951 642	d	951 64

HOPITAL DE TOMBOUCTOU			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
PENSES DES E.P.A.				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	153 450	153 450	q	153 45
La dotation budgétaire est destinées à la prise en charge des dépenses courantes de fonctionnement de l'hôpital notamment: - l'achat de fournitures et matériels de bureau et d'informatique ainsi que des produits alimentaires; - l'achat de produits et matériels d'entretien, transport, carburant et lubrifiants; - la maintenance des équipements médicaux et non médicaux; - la formation du personnel; - les activités de sensibilisation dans les médias la prise en charge de divers contrats (entretien, gardienage, maintenance des équipements médicaux et non médicaux, d'alimentation du personnel de garde, etc.);				
4-631-13 Personnel E.P.A.	139 855	145 492	q	145 49
La dotation est destinée à la prise en charge de l'évolution des salaires et accessoires de salaires ainsi que les avancements statutaires des agents et cadres de l'hôpital de Tombouctou. L'augmentation s'explique par la prise en charge des salaires en fonction de l'Etat Nominatif actualisé du Bureau Central de la Solde (BCS)				
4-631-14 Electricité & Téléphone	53 474	55 078	q	55 07
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses d'électricité, d'eau, de téléphone et des frais d'internet de l'hôpital. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.				
4-649-17 Subvt° organismes pub. (hopitaux régionaux)	42 364	42 364	q	42 30
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement de l'hôpital notamment: - l'achat de matériels médicotechniques, matériels électriques et d'informatiques; - l'achat de petits matériels médicaux, chirurgicaux, d'équipements et de fournitures de bureau; - l'achat de produits d'entretien; - l'achat de fournitures et matériels de bureau; - l'achat de consommables médicaux et des équipements médico-chirurgicaux; - l'achat d'équipements techniques; - les travaux de rénovation, de réhabilitation et d'autres dépenses de fonctionnement de l'hôpital.				
AL HOPITAL DE TOMBOUCTOU	389 143	396 384	q	396 3

OPITAL DE GAO		2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
NSES DES E.P.A.				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	166 135	166 135	q	166 13
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses courantes de fonctionnement de l'hôpital notamment : - l'achat de fournitures et matériels de bureau et d'informatique, alimentation, transport, carburant et lubrifiant ; - l'achat de réactifs de laboratoire et des films de l'imagérie médicale; - l'achat de produits et matériels d'entretien ; - la maintenance des équipements médicaux et non médicaux, du parc automobile et du parc informatique ; - la prise en charge de l'entretien des nouveaux bâtiments et autres dépenses de fonctionnement; - la prise en charge de divers contrats (entretien, gardiennage, maintenance, plomberie, menuiserie et froid etc.) ;			,	
4-631-13 Personnel E.P.A.	163 443	197 461	Q	197 4
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux salaires et accessoires de salaires du personnel et nouveaux agents affectés à l'hôpital. L'augmentation s'explique par la prise en charge des salaires des agents de l'hôpital en fonction de l'Etat Nominatif actualisé du Bureau Central de la Solde (BCS).				
4-631-14 Electricité & Téléphone	93 451	96 255	d	96 2
La dotation du chapitre est destinée à la prise en charge des dépenses d'électricité, d'eau, de téléphone et des frais d'intrenet de l'hôpital. L'augmentation s'expliqe par le renforcement de la dotation budgétaire.				
4-649-17 Subvt° organismes pub. (hopitaux régionaux)	42 364	42 364	q	42 3
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses courantes de fonctionnement de l'hôpital notamment: - l'achat de matériels médicotechniques, matériels électriques et d'informatiques; - l'achat de petits matériels médicaux, chirurgicaux, - l'achat de produits d'entretien; - l'achat de fournitures et matériels de bureau; - l'achat de consommables médicaux et des équipements médico-chirurgicaux; - l'achat d'équipements techniques.				
_ HOPITAL DE GAO	465 393	502 215	d	502 2

STERE PROMOTION DE LA FEMME, ENFANT ET FAMILLE		2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
S DES MINISTERES				
2-611-00 Personnel	521 905	590 229	q	590 2
Le montant de ce chapitre permet de faire face aux dépenses liées aux salaires et accessoires de salaires des agents relevant du Département. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.			,	
2-617-10 Dépense de formation	30 450	20 450	q	20 4
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de formation de courte et longue durée, séminaire et participation à des colloques des cadres du Département.			,	
3-241-10 Mobilier et équipement de bureau	12 800	12 800	Q	12 8
La dotation est destinée à la prise en charge des Mobiliers et équipements de bureau: Dépenses relatives à l'équipement des structures: Acquisition de mobiliers de bureau, de matériel informatique et autres équipements nécessaires au bon fonctionnement des structures.)			
3-621-10 Dépenses Matériel-fonctionnement des services	95 366	93 366	14 000	107 3
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses Matériels Fonctionnement Services : Achat de fournitures de bureau (papier, bicetc), achat de matériels et mobilier maté de bureau, achat de matériels et consommables informatiques et autres matériels nécessaire au bon fonctionnement des services. La mesure nouvelles'explique par l'appui à la cellule technique et au fonds d'appui à l'autonomisation et l'épanouisement des femmes.				
3-621-15 Fournitures techniques	80 105	80 105	q	80 1
La dotation est destinée à la prise en charge des fournitures techniques : Achat de produits alimentaires pédiatriques et assimilés destinés au CAPF; Achat de produits pharmaceutiques pour les pensionnaires du CAPF (pouponnière) et assimilés.				
3-621-17 Alimentation	20 755	20 755	d	20 7
La dotation est destinée à la prise en charge des alimentations: Achat de produits alimentaires destinés aux réunions et rencontres organisées au Département				
3-621-19 Dépenses de fonctionnement (Cellule SIDA)	922	921	d	(
La dotation est destinée à la prise en charge du fonctionnement de la Cellule Sectorielle du VIH/SIDA du Département.			,	
3-621-20 Besoins nouveaux des Services	21 295	<u></u>	90 655	90 6
La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge des entretien et réparation des véhicules et motos; achat de pièces détachées pour les véhicules et motos.				
3-621-40 Carburants et lubrifiants	2 710	2 750	d	27
La dotation est destinée à la prise en charge de l'achat de carburant, de pièces de rechange et lubrifiant pour le fonctionnement et les missions de terrain des services.			,	
3-622-12 Entretien matériel informatique	8 097	8 223	d	8 2
La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'entretien des réseaux informatiques et des logiciels de gestion et d'achat de pièces de rechange pour les services centraux et rattachés (ordinateur, photocopieuses, rétroprojecteurs et accessoires); prise en charge et entretien des CYBER CAFE.			,i	

STERE PROMOTION DE LA FEMME, ENFANT ET FAMILLE		2017			
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL	
S DES MINISTERES					
3-622-20 Entretien véhicule - réparation	14 089	12 680	d	12 68	
La dotation est destinée à la prise en charge des depenses relatives à l'entretien et à la réparation des véhicules et mobylettes du parc , l'achat des piéces de rechanges, à l'achat de carburant et de lubrifiants, de vignettes, l'achat des pneumatiques; aux frais de transport du matériel; et d'autres dépenses liées aux materiels roulants, les frais de dédouannement d'immatriculation des vehicules.					
3-622-30 Entretien des bâtiments	104 721	95 535	9 500	105 03	
La Dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives: aux frais d'entretien, de nettoyage et de gardiennage des locaux de l'Institut, des prestations de désinfectisation et de dératisation des bureaux, à l'enlèvement des ordures, à la réparation des toilettes ,l'achat de produit et matériels sanitaires ,de matériels de quincaillerie; achat de fournitures et pose de climatiseurs, achat de produits d'entretien (insecticides et divers), embellissement et divers (moquettes, rideaux etc), l'entretien des climateurs, des installations techniques des bâtiments et divers types de travaux d'entretien. La mesure nouvelle s'explique par l'appui à l'entretien des bâtiments de: - la Cellule d'Appui Déconcentrée et Décentralisée PFEF; - la Cellule Technique et aux Fonds d'Appui à l'Autonomisation et l'Epanouisement des Femmes.					
3-623-21 Programme de Communication	17 458	17 458	d	17 4	
La dotation est destinée à la prise en charge du programme de communication: Production, diffusion et communication diverse dans le cadre de la mise en oeuvre des politiques et stratégies du Département; prise en charge de contrat de diffusion des bandes annonces à la télé et à la radic abonnement à diverses parutions pour le compte des services centraux; achat de matériels audiovisuels et autres équipements de communication);				
3-625-10 Electricité et eau	89 234	99 196	q	99 19	
La dotation est destinée à la prise en charge des factures d' electricité de l' EDM.					
3-625-11 E au	29 876	31 370	d	31 3	
La dotation est destinée à la prise en charge des factures SOMAGEP.			1		
3-626-10 Rédevances téléphoniques	79 389	75 420	d	75 4	
La dotation est destinée à la prise en charges des factures de telephones SOTELMA/MALITEL ORANGE MALI, paiement des cartes de recharge Malitel et orange et aussi a la prise en charge des dépenses relatives: aux contrat de communication et de sensibilisation et aux frais d'insertion dans les journaux, radios, télé, entretien réseaux connexion d'internet (fourniture de bureau pour la confection des documents à utiliser); à l'achat de journaux, d'avis et des annonces, aux couvertures mediatiques d'ateliers et de seminaires.			,		
3-626-12 Frais d'internet	38 015	38 205	d	38 20	
La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'abonnement des services centraux; achat matériels électroniques, achat de matériels et de consommables informatiques et réparation d'équipemnts informatiques.					
3-626-20 Frais postaux	433	435	ما ا	43	

ISTERE PROMOTION DE LA FEMME, ENFANT ET FAMILLE			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES MINISTERES				
3-628-10 Indemnité de déplacement	17 003	19 553	q	19 5
La dotation est destinée à la prise en charge des frais de participation aux réunions statutaires (colloques, séminaires, ateliers, journées etc); missions à l'interieur et missions techniques à l'extérieur, tous frais occasionnés par la mission etc. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.				
3-628-20 Frais de transport	65 647	71 891	3 000	74 8
La dotation est destinée à la prise en charge des entretiens et réparations de véhicule et motos; frais de participation à des sessions de formation et voyages d'études; achat de carburants et lubrifiants. La mesure nouvelle s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.				
3-628-25 Frais de transport à l'extérieur	19 511	30 803	<u> </u>	30 8
La dotation est destinée à la prise en charge des frais de transport des membres du Cabinet et autres agents à l'extérieur. L'augmentation s'explique par la prise en compte du nouveau Décret portant indemnités et frais de missions à l'intérieur et l'extérieur.			1	
3-629-09 Autres Dépenses	261 222	238 652	10 000	248
de vignettes, maintenance des équipements, acquisition de matériels; prise en charge de toutes autres dépense d'achat de bien de service; prise en charge des dépenses liées à la commémoration des journées dédiées aux femmes et aux enfants. La mesure nouvelle s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.	1			
4-631-10 Subvention aux organismes publics	56 738	61 390	q	61
La dotation est destinée à la prise en charge à l'achat d'équipements et de matériels pour renforcement de capacité; subvention aux organismes publics, ONG et organisation de la société civile; organisation des séances de plaidoyer. L'augementation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.				
4-649-22 Transfert au Fonds appui autonom. Fem.	240 000	240 000	- 240 000	
La mesure nouvelle negative s'explique par la non reconduction de fonds à ce chapitre.				
5-234-10 Dépenses en Investissement	25 000	25 000	d	25
La dotation est destinée à la prise en charge des équipements des structures (achat de véhiules, équipements techniques, mobiliers de bureau, matériels informatiques, photocopieuses, achat de motos, achat matériels de construction).				
5-234-43 Dépenses en Invest. (contrepartie B.S.I. fonct.)	175 000	160 000	d	160
La dotation destinée à la prise en charge des dépenses liées au projet d'appui au programme national de lutte contre l'excision ; au projet de lutte contre l'abandon des enfants; au projet d'appui à la CADD du Secteur de la Promotion de la Femme ; et au projet d'appui à la promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille.				
5-234-45 Dépenses en Invest. (Fonds Appui autonom. Fem.)	360 000	600 000	q	600
La dotation permet de prendre en charge les investissements dans le cadre d'autonomisation des femmes. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.			-	

STERE PROMOTION DE LA FEMME, ENFANT ET FAMILLE			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	тот
IANCEMENT INTERIEUR				
5-211-20 Etudes et recherches	20 000	20 000	- 20 000	
La mesure nouvelle négative s'explique par la non reconduction de la dotation du PROJET APPUI GROUPEMTS FEMININS EXPLOIT. KARITE.				
5-231-10 Travaux et constructions	_	Q	200 000	20
La mesure nouvelle positive s'explique par la création du chapitre pour la prise en charge du PROJET REHABILITATION CENTRE LUTTE CONTRE EXCISION.				
5-234-10 Dépenses en Investissement	1 900 000	1 392 500	400 000	1 79
- AMENAGEMENT / EQUIPEMENT CENTRE AWA KEITA; - CONSTRUCTION / EQUIPEMENT POUPONNIERE BAMAKO; - APPUI VALORISATION FILIERES PORTEUSES; - INFORMATION SENSIBILISATION AMELIORATION STATUT FEMME ET ENFANT; - APPUI ORGANISATION PANAFRICAINE DES FEMMES; - EQUIPEMENT MAISONS DES FEMMES; - PLATEF. MULT. FONCT. LUTTE CONTRE PAUVRETE MR. La mesure nouvelle positive s'explique par la création des projets suivants : - APPUI AUTONOMISAT° FEMMES FILIERS AGRO-SYLVO-PAST. KARITE; - PROJET APPUI PROMOTION FEMMES RURALES; - REHABILITATION CENTRES AUTOPROMOTION FEMMES.				
5-629-11 Fonctionnement lié à l'investissement	492 000	487 500	- 230 000	25
La dotation permet de prendre en charge les projets suivants : - PROGRAM. NATIONAL APPUI FEMMES OPERATRICES ECONOMIQUES ; - AMENAGEMENT / EQUIPEMENT CENTRE AWA KEITA ; - APPUI VALORISATION FILIERES PORTEUSES; - INFORMATION SENSIBILISATION AMELIORATION STATUT FEMME ET ENFANT; - APPUI ORGANISATION PANAFRICAINE DES FEMMES; - PLATEF. MULT. FONCT. LUTTE CONTRE PAUVRETE MR. La mesure nouvelle négative s'explique par la non reconduction des dotations des projets suivants : - PROJ.APPUI GROUPEMTS FEMININS EXPLOIT. KARITE; - AUTO PROMOTION DES FEMMES MILIEU RURAL; - RENFORCEMENT CAPACITE ORGANISATION FEMININE; - EQUIPEMENT MAISONS DES FEMMES.				
IANCEMENT EXTERIEUR				
5-234-10 Dépenses en Investissement	Q	Q	1 500 000	1 50
La mesure nouvelle positive s'explique par la création du chapitre pour la prise en charge des depenses d'investissement dans le cadre du projet "PLATEF. MULT. FONCT. LUTTE CONTRE PAUVRETE MR".				
MINISTERE PROMOTION DE LA FEMME, ENFANT ET FAMILLE	4 799 741	4 547 187	1 737 155	6 28

5 CITE DES ENFANTS			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
EPENSES DES E.P.A.				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	96 776	96 776	q	96 77
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - à l'achat de fournitures, matériels et mobiliers de bureau, de consommables informatiques, des produits alimentaires, d'habillement, de carburants et lubrifiants; - à l'entretien et gardiennage des locaux y compris les dortoirs et l'Espace Manège; - à l'entretien et réparation des véhicules (parc auto); - aux frais de communication (médias) et de missions à l'intérieur et à l'extérieur; - aux frais de transport des enfants lors des activités socio-éducatives.				
4-631-13 Personnel E.P.A.	81 106	83 807	q	83 80
La rubrique est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires. L'augmentation s'explique par les mutations et affectations des agents, les changements de statut familial, les avancements de contractuels et des fonctionnaires.				
4-631-14 Electricité & Téléphone	51 150	51 150	q	51 15
La rubrique est destinée aux paiements des factures d'eau, d'électricité et de télephone.			,	
5-234-10 Dépenses en Investissement	10 000	20 000	q	20 00
La rubrique est destinée à l'aménagement d'espaces de loisir de la Cité des Enfants (achat et installations de manèges), la construction d'un atelier de maintenance, à l'élévation et sécurisation du mur de clôture, à la construction du musée des jeux et jouets, le dallage de l'espace Manège et la devanture de la direction et l'installation des lampadaires. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.				
S.I. FINANCEMENT INTERIEUR				
5-234-10 Dépenses en Investissement	200 000	300 000	q	300 00
L'inscription budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses d'investissement des projets/programmes (construction, aménagement, extension réhabilitation et équipements). L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.			,	
OTAL CITE DES ENFANTS	439 032	551 733	þ	551 73

STERE SOLIDARITE & ACTION HUMANITAIRE			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
S DES MINISTERES				
2-611-00 Personnel	943 020	914 590	q	914 5
La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires des agents du Département. La baisse s'explique par la prise en compte de l'état nominatif actualisé du BCS.	,		-	
2-617-10 Dépense de formation	30 209	28 699	q	28 6
Les crédits sont destinés à la prise en charge des besoins de formation continue des agents du Département dans le cadre du renforcement des capacités et la prise en charge des formations du Centre d'Appui aux Mutuelles, Associations et Sociétés Coopératives (CAMASC) conformément à ses missions. La baisse s'explique par la diminution de la dotation et la prise du CAMASC.				
2-619-05 Cotisation Etat (amo)	2 556 742	2 556 742	- 2 556 742	
La mesure nouvelle négative s'explique par la non reconduction de la dotation.			1	
3-621-10 Dépenses Matériel-fonctionnement des services	154 518	150 163	d	150 1
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux contrats de fournitures, de matériels et mobilier de bureau, de consommables informatiques et autres consommables de premier usage pour le fonctionnement des services, à l'achat de produits et de matériels d'alimentation, aux appuis en faveur des cantines des institutions spécialisées (AMALDEM, UMAV, AMASOURD) et à l'organisation matérielle du mois de la solidarité et de la lutte contre l'exclusion. La baisse s'explique par la diminution de la dotation.				
3-621-15 Fournitures techniques	27 361	28 293	Q	28 2
Les crédits sont destinés à la prise en charge des dépenses liées à l'appui du département en produits alimentaires, matériels didactiques et autres matériels pour le fonctionnement des institutions d'éducation spécialisées (AMALDEME,AMASSOURD,UMAV et la FEMAPH). L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
3-621-19 Dépenses de fonctionnement (Cellule SIDA)	3 812	3 812	d	3 8
La rubrique est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement de la cellule Sida et du financement des activités de son plan opérationnel.			"	
3-621-20 Besoins nouveaux des Services	47 140	<u> </u>	235 848	235 8
La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge de : - l'appui aux structures du Département pour les besoins non prévus en fourniture de bureau , de consommables, d'alimentation, d'imprimés, de matériels informatiques et de matériels et équipements de bureau ; - dépenses liées à l'opérationnalisation de la Couverture Maladie Universelle au Mali ; - activités du Plan d'Actions Humanitaires 2016-2020 ; - activités du Plan Stratégique pour la Promotion Socioéconomique des Personnes en situation de Handicap.				
3-621-40 Carburants et lubrifiants	4 523	5 157	d	5 1
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de carburant et de lubrifiants pour les services du Département, à l'entretien des véhicules. L'augmentation est due au renforcement de la dotation pour faire face à l'elargissement des missions des services du Département.				

IINISTERE SOLIDARITE & ACTION HUMANITAIRE				
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
PENSES DES MINISTERES				
3-622-12 Entretien matériel informatique	24 316	23 100	d	23 10
Les crédits sont destinés à la prise en charge des dépenses liées à l'entretien du parc informatique de l'ensemble des services de coordination du Département. La baisse s'explique par la diminution de la dotation.			,	
3-622-30 Entretien des bâtiments	60 242	57 230	q	57 23
La dotation est destinée à la prise en charge des contrats d'entretien, de nettoyage et de gardiennage des locaux de l'ensemble des services de coordination du Département (à l'éxception du CABINET et de la DFM logés à la cité Administrative). Mais également à la prise en charge des travaux legers de réhabilitation des locaux de certains services du Départment. La baisse s'explique par la diminution de la dotation budgétaire.				
3-625-10 Electricité et eau	36 849	38 691	q	38 69
La rubrique est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux factures d'électricité et d'eau. La hausse s'explique par le renforcement des crédits budgétaire du chapitre.			-	
3-625-11 Eau	18 486	19 410	d	19 41
La dotation est destinée à la prise en charge des factures de consommation d'eau des services du Département. La hausse s'explique par le renforcement des crédits du chapitre.			,	
3-626-10 Rédevances téléphoniques	60 129	57 123	q	57 12
La dotation est destinée à la prise en charge des factures de communication, des dépenses relatives à l'achat de consommables pour matériels de transmission et de télécommunication, aux contrats d'entretien du parc téléphonique. La baisse s'explique par la diminution de la dotation du chapitre.				
3-626-12 Frais d'internet	13 599	13 667	d	13 66
Les crédits sont destinés à la prise en charge des frais d'internet des services du Département. L'augmentation s'explique par le renforcement des crédits du chapitre.	,		,	
3-626-20 Frais postaux	8 082	8 122	d	8 12
Les crédits sont destinés à la prise en charge des frais de télex, des frais d'envoi des collis postaux et des frais d'expédition de courriers des services du Département. L'augmentation s'explique par le renforcement des crédits.	-			
3-628-10 Indemnité de déplacement	145 255	184 591	q	184 59
Les crédits sont destinés à la prise en charge des frais de mission des services du Département à l'intérieur et à l'extérieur, des participations aux rencontres internationales, des frais de déplacement dans le cadre des missions statutaires et de contrôle de l'Inspection des Affaires Sociales. L'augmentation est due au renforcement de la dotation pour faire face à l'elargissement des missions des services du Département.			,	

INISTERE SOLIDARITE & ACTION HUMANITAIRE			2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL	
NSES DES MINISTERES					
3-628-20 Frais de transport	291 784	362 504	Q	362 50	
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais de transport pour les missions, l'achat de carburant et lubrifiant, l'entretien des véhicules. L'augmentation s'explique par le renforcement des crédits pour faire face à l'élargissement des missions du Département.					
3-628-22 Indemnité de mission	14 608	17 654	d	17 65	
La dotation est destinée à la prise en charge des déplacements relatifs aux missions de l'Inspection des Affaires Sociales et aux missions des autres services du Département. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.			,		
3-628-25 Frais de transport à l'extérieur	36 696	51 833	q	51 83	
La dotation est destinée à l'achat de billets d'avion pour les missions statutaires et les missions du Département à l'extétieur du Pays. L'augmentation est due au renforcement des crédits budgétaires.	,				
3-629-09 Autres Dépenses	103 245	101 083	q	101 08	
La rubrique est destinée à la prise en charge des dépenses diverses de fonctionnement des structures du Département, à savoir: - l'acquisition de divers matériels (tenues des chauffeurs, parapluies, journaux, équipements et mobiliers de bureau) - l'appui aux couches vulnérables; - l'organisation du Mois de la Solidarité et de la Lutte contre l'Exclusion Sociale; - les activités de promotion des organisations de l'Economie Sociale et Solidaire; - les activités de mise en place du régime d'assurance agricole; - les activités du Plan d'Action National de Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire (PAN-PESS 2015-2019). La baisse est due à la diminution de la dotation dudit chapitre.					
3-629-76 Autres dépenses de matériel	90 367	62 594	Q	62 59	
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses diverses relatives à l'achat de matériels techniques, de matériels et de mobiliers de bureau, de matériels informatiques dans le cadre de l'appui aux services du Département. La baisse est due à la diminution de la dotation dudit chapitre.					
3-669-41 Calamités & Catastrophes naturelles	224 344	228 344	q	228 34	
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux: - sinistres et catastrophes naturelles; - appuis en faveur des couches démunies, les interventions relatives au retour des populations déplacées et refugiées et le financement des activités génératrices de revenus dans les zones touchées par la crise. L'augmentation s'explique par la prise en charge de certaines urgences inhérentes à l'action humanitaire et sociale.					
4-631-10 Subvention aux organismes publics	64 651	59 135	9	59 13	
La dotation vise à prendre en charge le financement des études et des activités des programmes du Département liées aux conséquences de la crise multifonctionnelle et de certains besoins de fonctionnement divers des structures (matériels et mobiliers, consommables, fournitures). La baisse s'explique par une réaffectation de crédits.					

STERE SOLIDARITE & ACTION HUMANITAIRE			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES MINISTERES				
4-632-18 Subvention (Mutuelle)	511 513	586 437	q	586 4
La dotation est destinée à l'appui du département dans le cadre de la promotion et du suivi des mutuelles (cofinancement des mutuelles, formations des acteurs, actions de communication, mission de suivi et de supervision des activités) et de la Couverture Maladie Universelle. L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'incidence financière pour l'exercice 2017 de la contrepartie de l'Eat dans le cadre de la mise en oeuvre du Projet d'Appui au Développement Sanitaire et Social de Mopti Phase II (PADSS Mopti II) et de la Stratégie Nationale d'Extension de la Couverture Maladie par les Mutuelles.				
4-632-50 Subvention aux organismes non publics	554 261	554 261	dl	554 2
Les crédits sont destinés : - à l'appui de l'Etat aux organismes non publics (Association des veuves et orphelins du Mali, AVOM, Centre OASIS du point G pour les fistuleuses); - au renforcement du soutien aux activités de solidarité et de lutte contre l'exclusion de la Direction Nationale du Développement Social (DNDS), des Directions Régionales et des autres services du Département; - au renforcement du soutien aux activités des organisations jugées d'utilité publique oeuvrant dans le domaine du social et de l'humanitaire; - aux activités liées à la promotion des personnes handicapées (FEMAPH) et au soutien de la mutualité (UTM).				
4-632-62 Subvention (activités CMU)		V dr	100 000	100 0
La mesure nouvelle positive s'explique par la création du chapitre pour la prise en charge des activités liées à l'opérationalisation de la Couverture Maladie Universelle.			1	
4-632-63 Subvention (activités spécifiques)		N dr	80 000	80 0
La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge de diverses dépenses de l'Inspection des Affaires Sociales (IAS), de la Direction Nationale du Développpement Social (DNDS), du Centre d'Appui aux Mutuelles, Associations et Sociétés Coopératives (CAMASC) et du Cabinet.			,	
4-632-64 Subvention (plan act° hum.)		V dr	60 000	60 0
La mesure nouvelle positive est destinée à la prie en charge de certaines activités du plan d'action humanitaire et sociale.	I			
4-632-65 Subvention (plan act° PESS)	C	q	60 000	60 0
La mesure nouvelle positive s'explique par la création du chapitre pour la prises en charge des activités du Plan d'Action National de Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire (PAN-PESS 2015-2019).	<u>'</u>			
5-211-20 Etudes et recherches	100 000	85 000	q	85 (
La dotation est destinée à la prise en charge : - des études et recherches relatives à la production de l'annuaire statistique ; - des activités et des études et recherches liées à l'opérationalisaition de la Couverture Maladie Universelle. La baisse s'explique par la reduction de la dotation.				
5-234-43 Dépenses en Invest. (contrepartie B.S.I. fonct.)	80 000	80 000	- 80 000	
La mesure nouvelle négative s'explique par la non reconduction des crédits budgétaire dudit chapitre.	<u>II </u>		<u> </u>	

660	MINISTERE SOLIDARITE & ACTION HUMANITAIRE			2017	
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
B.S	II. FINANCEMENT INTERIEUR				
	5-234-10 Dépenses en Investissement	525 000	340 000	- 90 000	250 000
	L'inscription budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses d'investissement des projets/programmes suivants : - CONSTRUCT° EQUIP. DIECT° REG. DVPT. SOCIAL ECO. SOLIDAIRE ; - APPUI COMITE DE SUIVI DU PURD. La mesure nouvelle négative s'explique par la non reconduction du projet "APPUI PROG. RENFORCEMENT CAPACITE DNPSES".				
	5-629-11 Fonctionnement lié à l'investissement	150 000	150 000	Q	150 000
	La dotation est destinée à l'appui du Comité de Suivi PURD.				
TO	TAL MINISTERE SOLIDARITE & ACTION HUMANITAIRE	6 880 752	6 768 235	- 2 190 894	4 577 341

TITUT D'ETUDE & RECHERCHE EN GERONTO-GERIATRIE			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES E.P.A.				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	179 256	179 257	q	179 25
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - à l'organisation des journées intergénérationnelles (alimentation, hebergement, perdiems, medicaments); - aux frais de transport et de déplacement du personnel et des chercheurs; - à la supervision des activités, frais honoraires et perdiems; - à la tenue des chauffeurs; - à l'achat de carburant et lubrifiants; - à l'entretien et la réparation des véhicules et motos; - aux travaux d'entretien courant des bâtiments; - à la formation l'information et la sensibilisation aux activités de communication; - aux missions et voyages d'échanges; - à l'information, à la sensibilisation et aux activités de communication; - à l'achat de fournitures de bureau et fournitures techniques; - à l'achat de matériels et mobiliers de bureau et autres équipements; - au gardiennage et nettoyage des locaux;				
 - à l'organisation des sessions du Conseil d'Administration et de validation des résultats des études et recherches; paiement des jetons de présence, des perdiems; - à la dissémination et la diffusion des résultats des études et recherches. 				
4-631-13 Personnel E.P.A.	87 290	101 310	d)	101 3
La dotation est destinée à la prise en charge des indemnités, des primes et des salaires du personnel de l'Institut sur la base de l'effectif réel. L'augmentation s'explique par la hausse des primes spéciales de fonction et la prise en charge des affectations et des avancements statutaires de 2017.				
4-631-14 Electricité & Téléphone	40 600	41 818	q	41 8
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - aux factures d'électricité, d'eau et de téléphone; - au paiement du contrat d'accès à internet ; - à l'entretien du réseau téléphonique et electrique; - aux frais d'hebergement, d'animation et d'entretien du site WEB. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.				
5-211-20 Etudes et recherches	64 500	9	64 500	64 5
La rubrique permet de prendre en charge les frais d'études et recherches ainsi que la dissémination des résultats qui en découleront. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge du financement du plan d'études et de recherches 2016 de l'Institut, notamment: - les frais d'élaboration des termes de références et de protocole des études programmées; - les enquêtes sur le terrain; - le déplacement des chercheurs; - l'acquisition de supports, la rédaction de rapports, l'analyse des données, les frais d'honoraires et perdiems des consultants; - le traitement informatique des données et la validation des résultats le traitement informatique des données et la validation des résultats.				
NANCEMENT INTERIEUR				
5-234-10 Dépenses en Investissement	200 000	150 000	q	150 C
L'inscription budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses d'investissement dans le cadre du projet d' aménagement de la maison des ainés. La baisse s'explique par la reduction de la dotation du chapitre.				
INSTITUT D'ETUDE & RECHERCHE EN GERONTO-GERIATRIE	571 646	472 385	64 500	536 8

668	CAISSE MAL	IENNE DE SECURITE SOCIALE			2017	
			Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEI	PENSES DES E	E.P.A.				
	4-631-10	Subvention aux organismes publics	37 560	6 776 420	q	6 776 420
	Caiss	tation est destinée à la prise en charge des dépenses de matériels et de fonctionnement de la e Malienne de Sécurité Sociale. La hausse s'explique par la prise en compte sur ce chapitre part patronale des employés de l'Etat.				
	4-631-13	Personnel E.P.A.	38 823	38 823	Q	38 823
		ription est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux salaires et accessoires de es des fonctionnaires de la Caisse Malienne de Sécurité Sociale.				
	4-631-29	Subvention aux organisme pub (part patronale)	4 060 000	4 060 000	- 4 060 000	q
		esure nouvelle négative s'explique par le rédeploiement des dépenses vers le chapitre 4-631- ubvention aux organismes publics).				
	4-631-37	Subvention Caisse de Sécurité	37 508 640	37 508 640	q	37 508 640
	- les - les i - les p	ription est destinée à la prise en charge des pensions des agents fonctionnaires, à savoir : fonctionnaires civils; nvalidités, reversement aux veuves, decès et reformes des militaires; parlementaires et les fonctionnaires des collectivités; onctionnaires de statut particulier (magistrats, police, enseignants supérieurs).				
TO	TAL CAISSE	MALIENNE DE SECURITE SOCIALE	41 645 023	48 383 883	- 4 060 000	44 323 883

ERVATOIRE HUMAIN & DURABLE			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
S DES E.P.A.				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	57 075	60 000	q	60 00
La dotation est destinée à la prise en charge des depenses de fonctionnement de l'ODHD. Il s'agit entre autres des dépenses suivantes : - Achat de carburants ; - Reglement factures EDM et SOMAGEP ; - Abonnement à Internet ; - Reglement factures SOTELMA ; - Achat de consommables informatiques, de produits d'entretien et de produits d'alimentation ; - Entretien et reparation de vehicules, entretien de bâtiment ; - Achat de fournitures de bureau ; - Achat de mobiliers de bureau, de materiels informatiques ; - Travaux d'impressionsetc ; - Divers. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
4-631-13 Personnel E.P.A.	16 828	13 776	q	13 7
La dotation est destinée à la prise en charge des salaires du personnel. La baisse s'explique par la prise en charge de l'état actualisé du BCS.				
5-211-20 Etudes et recherches	43 000	q	45 000	45 0
La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des depenses relatives à: - Deux etudes thematiques sur la pauvreté; - Rapport National sur le Developpement Humain Durable (RNDH); édition 2017 - La dissemination du RNDH dans les regions - Impression des rapports d'etudes et de la synthese des rapports de dissemination du RNDH - Divers				

OBSERVATOIRE HUMAIN & DURABLE	SERVATOIRE HUMAIN & DURABLE		2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
I. FINANCEMENT INTERIEUR				
5-234-10 Dépenses en Investissement	100 000	170 000	q	170 0
La dotation est destinée à la prise en charge de la Contrepartie du Gouvernement dans le cadre de l'Accord de partage de coûts avec le PNUD. La dotation servira à : - l'Achat de vehicules, - la Construction de batiments - Tous travaux d'investissements. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.				
5-629-11 Fonctionnement lié à l'investissement	150 000	80 000	q	80 0
 Achat de carburants Reglement factures EDM et SOMAGEP Abonnement à Internet Reglement factures SOTELMA Achat de consommables informatiques, de produits d'entretien et de produits d'alimentation Entretien et reparation de vehicules, entretien de batiment, de bureau et d'équipements informatiques et bureautiques Achat de fournitures de bureau. Achat de mobiliers de bureau, de materiels informatiques Travaux d'impressionsetc Divers. La baisse s'explique par la reduction de la dotation du chapitre. 				
5-649-10 Fonctionnement lié à l'investissement	150 000	150 000	Q	150 (
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à: - Salaires du personnel contractuel; - Achat de carburants - Achat de consommables informatiques, de produits d'entretien et de produits d'alimentation - Entretien et reparation de vehicules, entretien de batiment, - Achat de fournitures de bureau Achat de mobiliers de bureau, de materiels informatiques - Travaux d'impressionsetc - Divers.				
AL OBSERVATOIRE HUMAIN & DURABLE	516 903	473 776	45 000	518

TUT NAT.FORMATION TRAVAILLEURS SOCIAUX			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES E.P.A.				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	61 615	62 630	q	62 63
Les crédits sont destinés à la prise en charge des dépenses de fonctionnement de l'Institut (fournitures et matériels de bureau, consommables pour photocopieuses, consommables pour informatiques, eau et électricité, Sotelma, internet, entretien locaux, gardiennage maintenance informatique, alimentation et combustibles, habillement et chaussures, matériels roulants, achat de matériels informatiques et didactiques). La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.				
4-631-13 Personnel E.P.A.	124 642	114 929	q	114 92
La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accesoires de salaires des agents de l'Institut. La baisse s'explique par le mouvement du personnel.				
4-631-14 Electricité & Téléphone	20 767	21 390	q	21 39
La rubrique est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux factures d'électricité, de téléphone et d'eau. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.				
4-631-18 Heures supplémentaires(cours)	123 627	123 627	þ	123 62
La dotation est destinée à la prise en charge des heures supplémentaires de cours des professeurs et des frais d'encadrement de mémoires des étudiants.				
4-649-10 Dépenses diverses de transfert	261 888	261 888	Q	261 88
Les crédits sont destinés à la prise en charge des dépenses relatives : - aux trousseaux et bourses scolaires ; - aux frais des examens de passage en classe supérieure ; - aux frais de stages ruraux ; - aux compléments de bourses ; - aux frais de recherche pour les mémoires ; - aux frais de transport des étudiants et pour le personnel de l'encadrement; - aux frais de concours d'entrée à l'Institut.				
5-211-20 Etudes et recherches	0	q	5 000	5 00
La mesure nouvelle positive s'explique par la création du chapitre pour la prise en charge des dépenses de formation et des travaux de recherche, des études architecturales.				
IANCEMENT INTERIEUR				
5-231-10 Travaux et constructions	230 000	150 000	q	150 00
L'inscription budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses d'investissement des projets/programmes, notamment, les travaux de construction et d'extension des bureaux de l'Institut La baisse s'explique par la prise en charge de la tranche annuelle de paiement des travaux de construction.				
INTITUT NAT.FORMATION TRAVAILLEURS SOCIAUX	822 539	734 464	5 000	739 46

NDS DE SOLIDARITE NATIONALE			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
SES DES E.P.A.				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	121 848	121 848	d	121 84
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - à l'organisation de sessions du Conseil d'Administration ; - à la communication et la documentation du fonds ; - à la formation des agents ; - à l'achat de fournitures de bureau ; - à l'achat de carburant et lubrifiants ; - aux frais de missions ; - au nettoyage et gardiennage des locaux.				
4-631-13 Personnel E.P.A.	337 310	337 310	q	337 3
L'inscription permet de prendre en charge les dépenses liées aux salaires et accessoires de salaire ainsi que les avancements statutaires des cadres et agents du Fonds de Solidarité Nationale.	<u>,, </u>		,	
4-631-14 Electricité & Téléphone	36 068	37 150	q	37 1
La dotation est destinée à la prise en charge les factures d'électricité, d'eau et de téléphone. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.	'			
NANCEMENT INTERIEUR				
5-234-10 Dépenses en Investissement	292 000	250 000	150 000	400 0
L'inscription budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'acquisition d'équipements dans le cadre de l'exécution des projets/programmes. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge du projet d'appui à la réinsertion socioéconomique des population du Nord du Mali.			,	
5-629-11 Fonctionnement lié à l'investissement	þ	d d	50 000	50 C
la mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des dépenses de fonctionnement lié à l'investissement, dans le cadre du projet d'appui à la réinsertion socioéconomique des population du Nord du Mali.			1	
FONDS DE SOLIDARITE NATIONALE	787 226	746 308	200 000	946 3

8 CENT	RE D'ORTHOPEDIE & D'APPAREILLAGE			2017	
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
EPENSE	S DES E.P.A.				
	4-631-10 Subvention aux organismes publics	258 307	266 057	q	266 057
	La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - à l'achat de matières premières, de fournitures de bureau, de matériels techniques ; - à l'achat de matières premières importées suite au retrait des partenaires; - aux frais d' installation et d'outillage ; - à l'achat de mobiliers et équipements de bureau ; - à l'entretien et la réparation des véhicules et engins à deux roues ; - à l'achat de carburant et lubrifiants ; - aux travaux d'entretien courant (gardiennage et nettoyage) ; - à la formation ; - aux missions et voyages d'échanges ; - à l'information et la sensibilisation et aux activités de communication du Centre. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.				
Г	4-631-13 Personnel E.P.A.	127 033	126 008	d	126 008
_	La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux salaires et accessoires de salaires des agents du Centre. La baisse s'explique par la reduction de la dotation du chapitre.			JL	
Γ	4-631-14 Electricité & Téléphone	31 059	33 000	q	33 00
_	La dotation est destinée à la prise en charge des factures d'eau, d'électricité et de téléphone du Centre. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.				
	5-211-20 Etudes et recherches	15 000	q	15 000	15 00
	La rubrique permet de prendre en charge les frais d'études et de recherche, ainsi que la dissémination des résultats qui en seront issus. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des frais d'études et de recherches, des voyages d'études, des rencontres d'échanges d'expériences et des frais de formations continues et d'organisation d'ateliers.	_			
Γ	5-234-10 Dépenses en Investissement	10 200	13 000	q	13 00
_	L'inscription budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'acquisition d'équipements, à l'achat de nouveaux matériels et équipements techniques. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.			,	
.S.I. FINA	ANCEMENT INTERIEUR				
Γ	5-231-10 Travaux et constructions	100 000	100 000	d	100 00
_	L'inscription budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses d'investissement des projets/programmes (construction, aménagement, extension réhabilitation et équipements).			T	
OTAL (CENTRE D'ORTHOPEDIE & D'APPAREILLAGE	541 599	538 065	15 000	553 06

679 CAISSE NATIONALE ASSURANCE MALADIE			2017	
	Ootations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEPENSES DES E.P.A.				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	43 645	43 645	- 43 645	0
La mesure nouvelle négative s'explique par la non réconduction de la dotation de la Caisse en 2017.				_
TOTAL CAISSE NATIONALE ASSURANCE MALADIE	43 645	43 645	- 43 645	þ

NCE NATIONALE D'ASSISTANCE MEDICALE			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES E.P.A.				
4-221-10 Appui RAMED	T d	q	1 143 429	1 143 4
La mesure nouvelle positive s'explique par la création du chapitre "Appui Ramed" pour la prise en charge de certaines dépenses du regime d'assistance médicale au profit des demunis.			,	
4-631-10 Subvention aux organismes publics	175 956	215 000	q	215 0
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - au gardiennage et au nettoyage des locaux ; - à la maintenance des matériels informatiques ; - à l'achat de fournitures, de consommables, de mobilier de bureau et de divers matériels pour le fonctionnement ; - aux réunions du conseil d'administration ; - à l'achat de matériels informatiques et bureautiques, des journaux et des imprimés ; - à la participation aux conférences internationales ; - aux frais de transport; - à l'achat de produits alimentaires et d'entretien. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.			Jr.	
4-631-14 Electricité & Téléphone	26 610	30 000	Q	30 0
La dotation est destinée à la prise en charge des factures d'eau, d'électricité et de téléphone. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.				
4-631-36 Subvention aux organismes publics (prestat°)	943 429	943 429	- 943 429	
La mesure nouvelle négative s'explique par le rédeploiement des dépenses du chapitre vers d'autre chapitre.				
AGENCE NATIONALE D'ASSISTANCE MEDICALE	1 145 995	1 188 429	200 000	1 388 4

703 INSTITUT. NAT. FORMAT° PROFESS. BAT. TRANSP. TRAV. PUB.		2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEPENSES DES E.P.A.				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	60 000	78 000	q	78 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à : -l'achat de fournitures, de mobiliers, de matériel de bureau, et de matériels informatiques; -l'achat de carburant et lubrifiant; -l'entretien et la maintenance des climatiseurs et matériels électriques; -l'entretien et la réparation des véhicules; -l'entretien courant des bâtiments; -les missions. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.				
4-631-13 Personnel E.P.A.	46 116	40 688	q	40 688
La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires des agents de l'Etablissement. La baisse s'explique par la diminution de la dotation.				
4-631-14 Electricité & Téléphone	10 000	10 300	q	10 300
La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires des agents de l'Etablissement. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.			-	
5-234-10 Dépenses en Investissement	8 300	5 000	q	5 000
La dotation est destinée à financer les investissements de l'établissement. La baisse s'explique par la diminution de la dotation.				
B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR				
5-231-10 Travaux et constructions	0	þ	150 000	150 000
La mesure nouvelle positive est destinée à prendre en charge le projet REHABILITATION EXTENSION / EQUIPEMENT INFP/ BTP.				
5-234-10 Dépenses en Investissement	0	4	50 000	50 000
La mesure nouvelle positive est destinée à financer les investissements de l'établissement dans le cadre du projet REHABILITATION EXTENSION / EQUIPEMENT INFP/ BTP.				
TOTAL INSTITUT. NAT. FORMAT' PROFESS. BAT. TRANSP. TRAV. PUB.	124 416	133 988	200 000	333 988

04 AGENCE D'EXECUTION TRAVAUX ROUTIERS (AGEROUTE)			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEPENSES DES E.P.A.				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	93 582	84 000	q	84 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à : -l'achat de fournitures, de mobiliers, de matériel de bureau, et de matériel informatiques; -l'achat de carburant et lubrifiant; -l'entretien et la maintenance des climatiseurs et matériels électriques; -l'entretien et la réparation des véhicules; -l'entretien courant des bâtiments; -aux frais de mission à l'intérieur et à l'extérieur et divers. La baisse s'explique par la diminution de la dotation. B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR				
5-234-10 Dépenses en Investissement	100 000	100 000	- 100 000	q
La mesure nouvelle négative est due à la non reconduction de la dotation destinée à la construction du siège de l'AGEROUTE.				
TOTAL AGENCE D'EXECUTION TRAVAUX ROUTIERS (AGEROUTE)	193 582	184 000	- 100 000	84 000

706	NSTITUT GEOGRAPHIQUE DU MALI			2017	
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEP	ENSES DES E.P.A.				
	4-631-10 Subvention aux organismes publics	44 422	39 980	q	39 980
	La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à : -l'achat de fournitures, de mobiliers, de matériel de bureau, et de matériel informatiques; -l'achat de carburant et lubrifiant; -l'entretien et la maintenance des climatiseurs et matériels électriques; -l'entretien et la réparation des véhicules; -les missions et déplacement. La baisse s'explique par la diminution de la dotation.				
	4-631-13 Personnel E.P.A.	383 727	338 254	q	338 254
	Le montant est destiné à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires des agents de l'Etablissement. La baisse s'explique par la diminution de la dotation.	,		,	
	4-631-14 Electricité & Téléphone	18 000	55 000	q	55 000
	Le montant est relatif à la prise en charge des factures d'électricité et d'eau de l'établissement. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
	4-645-30 Contribution au fonct. des organismes (RECTAS)	40 000	40 000	q	40 000
	La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la contribution du Mali dans le fonctionnement du RECTAS (Centre Régional de Formation en Technique de Levées Aérospatiaux).				
B.S.	I. FINANCEMENT INTERIEUR		_		
	5-234-10 Dépenses en Investissement	332 000	332 000	- 2 000	330 000
	Le montant est relatif à la prise en charge des dépenses liées aux engagements dans le cadre du Contrat Plan Etat-IGM. La mesure nouvelle négative est due à la non reconduction de la dotation.	,		,	
	5-629-11 Fonctionnement lié à l'investissement	60 000	60 000	- 60 000	ф
	La mesure nouvelle négative est relative à la non reconduction de la dotation destinée à la prise en charge des dépenses du projet réfection cartographie base Mali à l'échelle 1/200000 FED.	,		-1	
TOT	AL INSTITUT GEOGRAPHIQUE DU MALI	878 149	865 234	- 62 000	803 234

La dotation est relative à:	708	CENTRE NAT. RECH. EXPERIM. BAT. TRAV. PUBL.		2017			
4-631-10 Subvention aux organismes publics 1.2						TOTAL	
La distation est relative à: - I-achat de carburant et de lubrifiants ; - I-fachat de carburant et de lubrifiants pour de salaires des agents de l'Etablissement La biasse s'explique par le renforcement de la dotation, en vue de prendre en charge les nouvelles charges de personnel I-fachat de Carburant et l'explication ; - I-fachat de Carburant et des la dotation, en vue de prendre en charge les nouvelles charges de personnel I-fachat de Carburant et des lubrifiants pour de l'explication de la dotation destinée à la prise en charge des depenses suivant le Contrat-Plan Etat-CNREX-BTP 2015-2017 de: - Indication de l'explication de la dotation destinée à la prise en charge des depenses suivant le Contrat-Plan Etat-CNREX-BTP 2015-2017 de: - Indication de l'explication de la dotation destinée à la prise en charge des depenses suivant le Contrat-Plan Etat-CNREX-BTP 2015-2017 de: - Indication de destinée à la prise en charge des depenses suivant le Contrat-Plan Etat-CNREX-BTP 2015-2017 de: - Indication de destinée à la prise en charge des depenses suivant le Contrat-Plan Etat-CNREX-BTP 2015-2017 de: - Indication des destinée à la prise en charge des depenses suivant le Contrat-Plan Etat-CNREX-BTP 2015-2017 de: - Indication des destinée à la prise en charge d	DEP	ENSES DES E.P.A.					
- l'achat de matériels techniques, de mobiliers de bureau, de fournitures de bureau; - l'achat de cardurant et de la bufinitains; - l'anteriel de su véhicules et à l'acquisition de matériel informatique; - L'inscription une également les autres dépenses de fonctionnement du centre L'abossée despitique par le diminution de la dotation. 4681-13 Personnel E.P.A. La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires des agents de l'Etablissement une par le renforcement de la dotation, en vue de prendre en charge les nouvelles charges rise presonnel. 4681-14 Electricité & Téléphone La dotation est destinée au paiement des factures d'eau, d'électricité, de téléphone et d'internet. 5211-20 Eudes et recherches La mesure nouvelle possités évaplique par la prise en charge des frais entrant dans le cadre du Contrat-Plan Etat-CNEX-BTP 2015 - sparicipation une viduée se touroité des travaux du génie civil : - réalisation de recherche sur les matériaux locaux de construction ; - a l'achat de cadrurent et de luminaries pour les missions de recherches; - sutres pressitories intélectuelles; -		4-631-10 Subvention aux organismes publics	82 600	74 340	q	74 340	
La dotation est destinée a la prise en charge des salaires et accessoires de salaires des agents de l'Ebblissement. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation, en vue de prendre en charge les nouvelles charges de personnel. 4-631-14 Electricité & Téléphone La dotation est destinée au paiement des factures d'eau, d'électricité, de téléphone et d'internet. 5-211-20 Etudes et recherches La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des frais entrant dans le cadre du Contrat-Plan Etat-CNREX-BTP 2015 -participation aux études et contrôle des travaux du génie civil ; -falaisation de recherche sur les matériaux locaux de construction ; - à l'acha de carburant et de lutifiants pour les missions de recherches; -autres prestations intellectuelles. La baisse s'explique par la diminution de la dotation. 5-234-10 Dépenses en Investissement L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation destinée à la prise en charge des dépenses suivant le Contrat-Plan Etat-CNREX-BTP 2015-2017 de: -mobilier de bureau et moyen de transport ; -matériels informatique et de bureau; -autres prestations infellectuelles. La baisse s'explique par la diminution de la dotation. B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR 5-234-10 Dépenses en Investissement La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses suivant le Contrat-Plan Etat-CNREX-BTP 2015-2017 entaties de bureau et moyen de transport ; -matériels informatique et de bureau; -matériels de bureau et moyen de transport ; -matériels informatiques et de bureau; -matériels informatiques et de génie civil ; -construction et déstinée à la prise en charge des dépenses suivant le Contrat-Plan Etat-CNREXmobilier de bureau et moyen de transport ; -matériels informatiques et de génie civil ; -construction et déstinée à la prise en charge des dépenses suivant le Contrat-Plan Etat-CNREXmobilier de bureau et moyen de transport ;		 - l'achat de matériels techniques, de mobiliers de bureau, de fournitures de bureau; - l'achat de carburant et de lubrifiants; - l'entretien des véhicules et à l'acquisition de matériel informatique; L' inscription vise également les autres dépenses de fonctionnement du centre. La baisse s'explique par la diminution de la dotation. 					
Fitablissement. La hause se s'explique par le renforcement de la dotation, en vue de prendre en charge les nouvelles charges de personnel. 4-631-14 Electricité & Téléphone 17 400 17			62 371	63 070	q	63 070	
La dotation est destinée au paiement des factures d'eau, d'électricité, de téléphone et d'internet. 5-211-20 Etudes et recherches 75 000 9 40 000		l'Etablissement. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation, en vue de prendre en charge les nouvelles					
S-211-20 Etudes et recherches 75 000 40		4-631-14 Electricité & Téléphone	17 400	17 400	þ	17 400	
La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des frais entrant dans le cadre du Contrat-Plan Etat-CNREX-BTP 2015 -participation aux études et controle des travaux du génie civil ; -réalisation de recherche sur les matériaux locaux de construction ; -à l'alcaha de carburants pour les missions de recherches; -autres prestations intellectuelles ; -Construction ou réhabilitation de local expérimental . La baisse s'explique par la miminution de la dotation. 5-234-10 pépenses en Investissement L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation destinée à la prise en charge des dépenses suivant le Contrat-Plan Etat-CNREX-BTP 2015-2017 de: -mobilier de bureau et moyen de transport ; -matériels de laboratoire et du génie civil ; -construction et réhabilitation de bătiment ; -autres prestations intellectuelles. La baisse s'explique par la diminution de la dotation. B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR 5-234-10 pépenses en Investissement 208 000 200 000 000 000 000 000 000 000		La dotation est destinée au paiement des factures d'eau, d'électricité, de téléphone et d'internet.					
Contrat-Plan Etat-CNREX-BTP 2015 -participation aux études et contrôle des travaux du génie civil ; -réalisation de recherche sur les matériaux locaux de construction ; - à l'achat de carburant et de lubrifiants pour les missions de recherches; -autres prestations intellectuelles ; -Construction ou réhabilitation de local expérimental . La baisse s'explique par la diminution de la dotation. 5-234-10 Pépenses en Investissement L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation destinée à la prise en charge des dépenses suivant le Contrat-Plan Etat-CNREX-BTP 2015-2017 de: -mobilier de bureau et moyen de transport ; -matériels informatique et de bureau ; -matériels de laboratoire et du génie civil ; -construction et réhabilitation de bătiment ; -autres prestations intellectuelles. La dotation est destinée a la prise en charge des dépenses suivant le Contrat-Plan Etat-CNREX-BTP 2015-2017 -mobilier de bureau et moyen de transport ; -matériels informatiques et de bureau ; -matériels informatiques et de bureau ; -matériels informatiques et de bureau ; -matériels de laboratiorie et de génie civil -Construction et équipement de Bătiment La baisse s'explique par la diminution de la dotation.		5-211-20 Etudes et recherches	75 000	q	40 000	40 000	
L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation destinée à la prise en charge des dépenses suivant le Contrat-Plan Etat-CNREX-BTP 2015-2017 de: -mobilier de bureau et moyen de transport ; -matériels informatique et de bureau ; -matériels de laboratoire et du génie civil ; -construction et réhabilitation de bâtiment ; -autres prestations intellectuelles. La baisse s'explique par la diminution de la dotation. B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR 5-234-10 Dépenses en Investissement La dotation est destinée a la prise en charge des dépenses suivant le Contrat-Plan Etat-CNREX-BTP 2015-2017 -mobilier de bureau et moyen de transport ; -matériels informatiques et de bureau ; -matériels de laboratoire et de génie civil -Construction et équipement de Bâtiment La baisse s'explique par la diminution de la dotation.		 -participation aux études et contrôle des travaux du génie civil; -réalisation de recherche sur les matériaux locaux de construction; - à l'achat de carburant et de lubrifiants pour les missions de recherches; -autres prestations intellectuelles; -Construction ou réhabilitation de local expérimental. 					
dépenses suivant le Contrat-Plan Etat-CNREX-BTP 2015-2017 de: -mobilier de bureau et moyen de transport ; -matériels informatique et de bureau ; -matériels de laboratoire et du génie civil ; -construction et réhabilitation de bâtiment ; -autres prestations intellectuelles. La baisse s'explique par la diminution de la dotation. B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR 5-234-10 Pépenses en Investissement La dotation est destinée a la prise en charge des dépenses suivant le Contrat-Plan Etat-CNREX-BTP 2015-2017 -mobilier de bureau et moyen de transport ; -matériels informatiques et de bureau ; -matériels de laboratoire et de génie civil -Construction et équipement de Bâtiment La baisse s'explique par la diminution de la dotation.		5-234-10 Dépenses en Investissement	65 000	60 000	q	60 000	
5-234-10 Dépenses en Investissement La dotation est destinée a la prise en charge des dépenses suivant le Contrat-Plan Etat-CNREX-BTP 2015-2017 -mobilier de bureau et moyen de transport ; -matériels informatiques et de bureau ; -matériels de laboratoire et de génie civil -Construction et équipement de Bâtiment La baisse s'explique par la diminution de la dotation.		dépenses suivant le Contrat-Plan Etat-CNREX-BTP 2015-2017 de: -mobilier de bureau et moyen de transport ; -matériels informatique et de bureau ; -matériels de laboratoire et du génie civil ; -construction et réhabilitation de bâtiment ; -autres prestations intellectuelles.					
La dotation est destinée a la prise en charge des dépenses suivant le Contrat-Plan Etat-CNREX-BTP 2015-2017 -mobilier de bureau et moyen de transport ; -matériels informatiques et de bureau ; -matériels de laboratoire et de génie civil -Construction et équipement de Bâtiment La baisse s'explique par la diminution de la dotation.	B.S.I	. FINANCEMENT INTERIEUR					
BTP 2015-2017 -mobilier de bureau et moyen de transport ; -matériels informatiques et de bureau ; -matériels de laboratoire et de génie civil -Construction et équipement de Bâtiment La baisse s'explique par la diminution de la dotation.		5-234-10 Dépenses en Investissement	208 000	200 000	d	200 000	
TOTAL CENTRE NAT. RECH. EXPERIM. BAT. TRAV. PUBL. 510 371 414 810 40 000 454 81		BTP 2015-2017 -mobilier de bureau et moyen de transport ; -matériels informatiques et de bureau ; -matériels de laboratoire et de génie civil -Construction et équipement de Bâtiment				_	
	TOT	AL CENTRE NAT. RECH. EXPERIM. BAT. TRAV. PUBL.	510 371	414 810	40 000	454 810	

710 AUTO	RITE ROUTIERE			2017	
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
B.S.I. FINA	ANCEMENT INTERIEUR				
	5-231-10 Travaux et constructions	400 000	400 000	þ	400 000
	Le montant est destiné à couvrir les frais générés par l'entretien courant des routes par l'Autorit Routière.	<u> </u>			
TOTAL A	Le montant est destiné à couvrir les frais générés par l'entretien courant des routes par l'Autorité Routière. OTAL AUTORITE ROUTIERE		400 000	q	400 000

712	AGENCE NA	TIONALE DE L'AVIATION CIVILE			2017	
			Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DE	PENSES DES	E.P.A.				
	4-631-10	Subvention aux organismes publics	16 600	16 600	- 16 600	đ
	charg -l'ach -l'ach -l'ent -l'ent	esrure nouvelle négative est due à la non reconduction de la dotation destinée à la prise en ge des dépenses relatives à : at de fournitures, de mobiliers, de matériel de bureau, et de matériel informatiques; at de carburant et lubrifiant; retien et la maintenance des climatiseurs et matériels électriques; retien et la réparation des véhicules; retien courant des bâtiments et divers.				
	4-639-20	Contribution au fonct. (surv. aéroport.)	400 000	300 000	q	300 000
	liées l'Unio	otation est relative à la "Contribution au fonctionnement" pour prendre en charge les dépenses à l'exploitation de l'avion de surveillance de l'Aéroport Internationale Bamako-Sénou offert par en Européenne. hisse s'explique par la diminution de la dotation.			,	
	4-645-32	Contribut° au fonct. des org. (T.U.Q.P.P.C.C.A.C)	32 812	32 000	q	32 000
	la co	ontant est destiné à la prise en charge de la quote-part du Mali dans le cadre de la création de mpagnie aérienne commune: Mali, Mauritanie et Niger. sisse s'explique par la diminution de la dotation.				
TO	TAL AGENC	E NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE	449 412	348 600	- 16 600	332 000

713 AGENCE NATIONALE DE METEOROLOGIE			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEPENSES DES E.P.A.				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	165 000	128 500	q	128 500
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à : -l'achat de fournitures, de mobiliers, de matériel de bureau, et de matériel informatiques; -l'achat de carburant et lubrifiant; -l'entretien, le gardiennage et le nettoyage des bâtiments de l'Agence; -l'entretien et la réparation des véhicules; -l'entretien de bâtiments et divers; La baisse s'explique par la diminution de la dotation.				
4-631-14 Electricité & Téléphone	40 000	40 000	q	40 000
Le montant est relatif à la prise en charge des factures d'électricité et d'eau de l'établissement.				
4-645-20 Contribution au fonct. des organismes	17 450	17 450	q	17 450
La dotation prend en charge le paiement de la contribution du Mali au fonctionnement des organismes dont il est membre; -l'Organisation Mondiale de la Météorologie (OMN); -le Centre Africain pour les Applications de la Météorologie au Développement (ACMAD); -Le cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques.				
B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR				
5-231-10 Travaux et constructions	0	þ	250 000	250 000
La mesure nouvelle positive est destinée à prendre en charge les dépenses relatives au projet REHABILITATION RESEAU OBSERV METEO. APPUI MONDE RURAL.				
5-234-10 Dépenses en Investissement	1 714 000	1 715 000	- 65 000	1 650 000
Le montant est relatif aux projets et programmes suivants: -Aménagement et Equipement du Centre de Prévision Métrologique -Programme National Pluie Provoquée. La mesure nouvelle négative est relative à la non reconduction de la dotation du projet Réhabilitation des Stations et Réseaux Météorologiques.				
5-242-10 Acquisition de matériel informatique	40 000	40 000	- 40 000	0
La mesure nouvelle négative est relative à la non réconduction de la dotation destinée à l'acquisition de matériel informatique dans le cadre du projet de Réhabilitation des Stations et Réseaux Météorologiques.	<u>'</u>		,,	
5-244-10 Acquisition de matériel technique	64 000	64 000	- 64 000	þ
La mesure nouvelle négative est relative à la non réconduction de la dotation destinée à l'acquisition de matériel technique dans le cadre du projet de Réhabilitation des Stations et Réseaux Météorologiques.			-	
5-629-11 Fonctionnement lié à l'investissement	651 000	651 000	- 151 000	500 000
La dotation est destinée aux dépenses de fonctionnement lié à l'investissement dans le cadre du Programme National Pluie Provoquée. La mesure nouvelle négative est relative à la non réconduction de la dotation destinée aux projets et programmes suivants: -Appui Météo Monde Rural; -Réhabilitation des Stations et Réseaux Météorologiques.				
TOTAL AGENCE NATIONALE DE METEOROLOGIE	2 691 450	2 655 950	- 70 000	2 585 950

ENVIRONNEMENT, ASSAINISSEMENT ET DEVELOP. DURABLE			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES MINISTERES				
2-611-00 Personnel	1 289 631	1 196 028	q	1 196 0
La dotion est destinée à la prise en charge des dépenses liées au paiement de salaires et accessoires des agents et cadres relevant des structures du Ministère. Ce chapitre prend aussi en compte des avancements d'échelons, des grades, les transpositions et les régularisations des situations administratives. La baisse s'explique par l'évaluation du BCS.				
2-611-20 Heures Supplémentaires	30 690	30 690	q	30 6
la dotation est destinée au paiement des heures supplementaires suivantes: - heures de cours de diverses travaux pratiques éffectués au niveau du Centre de Formation Pratique Forestier de Tabakoro; - des heures de cours effectuées par les vacataires du Centre de Formation Pratique Forestier de Tabakoro.			,	
2-617-10 Dépense de formation	60 000	60 000	q	60 C
la dotation est destinée à la prise en charge de la formation militaire des agents forestiers notament - le recyclage des gardes forestiers transposés; - la formation des nouvelles recrues de la Fonction Publique; - le perfectionnement des agents du Departement; - la prise en charge des frais de déplacement et des frais d'hebergement dans le cadre des formations; - l'achat de carburants et de lubrifiants; - les frais de restauration; - les factures de consommables de bureau et informatiques (cartouche d'encre, papier PADEX rame de papier de cahier) dans le cadre de la formation des agents; - l'achat de produits d'alimentation; - la production de documents et modules de formation.				
3-621-10 Dépenses Matériel-fonctionnement des services	121 010	98 785	19 000	117 7
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à: - l'achat des fournitures de bureau, de consommables et accessoires de bureau, - l'achat de produits d'alimentaires, - l'achat d'antivirus, - l'achat de matériel électrique, - les depenses de fonctionnement de régie. La baisse s'explique par la révision de la dotation. La mésure nouvelle positive s'explique par la dotation de l'Unité de Gestion de la Grande Miraille Verte.			ı	
3-621-15 Fournitures techniques	17 279	17 279		17 2
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à: - l'achat de matériels d'assainissement et de GPS pour les forestiers; - l'achat de tenues et de badges pour les agents des Eaux et Forêts et les agents chargés d'Assainissement; - l'achat de matériels de quincaillerie, des pièces de rechange pour les climatiseurs et travaux de reparation; - l'achat de matériels d'embellissement de bureau (rideaux, moquettes et ensens).				
3-621-16 Habillement	36 847	36 847	d	36 8
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat des tenues, des chaussures, de maquerons et de badges pour les agents forestiers et les agents chargés de				
l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances.				

714	MIN. ENVI	RONNEMENT, ASSAINISSEMENT ET DEVELOP. DURABLE			2017	
			Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEI	PENSES DE	S MINISTERES				
	3-621-	20 Besoins nouveaux des Services	32 13 ⁻	1 0	22 813	22 813
	Ca - 6 - 6 - 6 - 6 - 11 11	dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux besoins nouveaux du binet, de l'Inspection de l'Environnement et de l'Assainissement. Elle est aussi destinée : l'achat de mobiliers de bureau; l'achat de produits alimentaires; l'achat de matériels informatiques; lux dépenses liées à l'organisation des cérémonie de voeux; lux dépenses liées aux suivis des activités du departement; lux frais liées aux missions du département et toutes dépenses diverses non prévues. In mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des besoins supplémentaires de respection.				
	3-621-	21 Alimentation des animaux	53 213	47 892	q	47 892
	Pa l'e	dotation est destinée à la prise en charge des frais d'entretien et d'alimentation des animaux du arc zoologique de Bamako ainsi que l'achat de médicaments, de matériels et accéssoires pour ntretien des animaux. Il baisse s'explique par la révision de la dotation.				
	3-621-	30 Matériel didactique	10 000	10 000	q	10 000
	cr	dotation est destinée au paiement des frais liées à l'achat de matériels didatiques (craies, bics byons, livres, ordinateurs, de tenues de sports, chaussures) pour le CFPFT. Ce chapitre prend e mpte l'entretien de tableau noir et divers matériel scolaire pour les élèves du CFPFT.			,	,
	3-621-	40 Carburants et lubrifiants	76 632	68 969	11 000	79 969
	La La	dotation est destinée à l'achat de carburants et lubrifiants. baisse s'explique par la revision de la dotation. mesure nouvelle positive s'explique par la dotation de l'Unité de Gestion de la Grande Miraille erte.				
	3-622-	10 Entretien matériel de bureau	17 08	14 081	d	14 081
	de ch	chapitre est destiné à l'entretien de matériel de bureau à la prise en charge de l'achat de pièces rechange et de réparation de matériel bureautiques (photocopieuses, tables de travail et aises). I baisse s'explique par la révision de la dotation.	3		,	
	3-622-	12 Entretien matériel informatique	33 374	23 374	þ	23 374
	st -1'/ -1'/ -1'/	dotation est destinée aux frais liés à l'entretien du réseau et du matériel informatique des ructures ainsi qu'aux dépenses suivantes: achat de cartouches d'encre; achat d'antivirus pour l'ordinateurs; achat de pièces de rechange et divers consommables informatiques. baisse s'explique par la baisse de la dotation.				
	3-622-	20 Entretien véhicule - réparation	55 664	49 080	10 000	59 080
	l'a La La	dotation est destinée à la prise en charge de l'entretien et réparation des véhicules et motos à chat de pièces de réchanges de véhicules et motos des services centraux du Département. I baisse s'explique par la révision de la dotation. I mesure nouvelle positive s'explique par la dotation de l'Unité de Gestion pour la Grande Miraille erte.				
	3-622-	21 Frais d'entretien des véhicules	1 219	1 097	þ	1 097
	- 6 - 6	udotation est destinée: aux frais d'entretien et de réparation des véhicules; a l'achat de pièces détachées; a l'achat de lubrifiants pour le compte de l'Unité de Gestion Forestière. b baisse s'explique par la révision de la dotation.				

39 00d 41 50d	Services Votés 139 695 43 575	Mesures Nouvelles	139 69 43 57
41 500		9	
41 500		q q	
<u>'</u>	43 575	q	43 57
<u>'</u>	43 575	<u> </u>	43 5
عد ممكات			
35 000	141 750	q	141 75
25 000	26 250	q	26 2
<u>'</u>		,	
82 000	77 900	q	77 9
		,	
50 000	50 250	q	50 2
5 000	5 025	q	5 0
45 943	45 854	q	45 8
		,	
21 436	14 651	d	14 6
25 568	25 811	d	25 8
	25 568		

Page 262 de 487

MIN. ENVIRONNEMENT, ASSAINISSEMENT ET DEVELOP. DURABLE			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEPENSES DES MINISTERES				
3-629-09 Autres Dépenses	28 950	28 950	q	28 950
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à : - l'achat de plants et aux frais de production ; - l'achat de produits d'insecticides, hermicides ; - la prise en charge des salaires des manoeuvres ; - l'achat de matériels de quincailleries ; - la prise en charge des dépenses liées à la réparation des climatisseurs et photocopieurs ; - l'achat de produits d'alimentations ; - l'achat de mobiliers de bureau.				
3-629-24 Produits pharmaceutiques	4 916	24 841	q	24 841
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de produits pharmaceutiques et de matériels médicales pour les élèves du CFPFT et les agents forestiers des camps. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
3-629-33 Autres dépenses (aires protégées)	24 402	24 402	q	24 402
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la surveillance des aires protégées : - l'achat de produits d'insecticides et d'hermicides ; - l'achat de mobiliers de bureau dans le cadre de l'équipement des postes forestiers et des aires protégées.				
3-629-39 Autres frais d'examen (secondaire)	19 920	19 920	Q	19 920
La dotation est destinée à la prise en charge : - des frais liés à l'organisation des examens et concours du Centre de Formation Pratique Foerstier de Tabakoro ; - à l'achat de feuilles d'examens ; - à l'achat de carburants ; - à la prise en charge de la restauration ; - aux frais de déplacement des surveillants et correcteurs.				
3-629-88 Autres dépenses (quinzaine environnement)	24 900	74 900	q	74 900
La dotation est destinée à la prise en charge des activités liées à la quinzaine de l'environnement. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
4-221-06 Appui fonct. secrétariat fonds eau	17 430	17 430	q	17 430
La dotation est destinée à la prise en charge du fonctionnement du secrétariat du Fonds de l'Eau.			,	•
4-643-10 Participation au fonctionnement	0	9	10 000	10 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'Unité de Gestion de la Grande Miraille Verte.La mesure nouvelle positive s'explique par la création et la dotation du chapitre.	<u>'</u>			
4-649-10 Dépenses diverses de transfert	59 419	49 419	q	49 419
Ce chapitre est destiné à la prise en charge des dépenses liées: -aux paiements des bourses et allocations des élèves du CFPFT, - aux frais d'indemenité de stage des élèves, -à l'achat d'ordinateurs pour la salle informatique, -à l'achat de consommables de bureau et produits d'alimentation. La baisse s'explique par la révision de la dotation.				
5-234-10 Dépenses en Investissement	10 000	10 000	- 10 000	d
La dotation était destinée à la prise en charge des dépenses en investissement du Département. La mesure nouvelle négative s'explique par la non reconduction de la dotation initiale.			,,	

Page 263 de 487

IN. ENVIRONNEMENT, ASSAINISSEMENT ET DEVELOP. DURABLE		2017			
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL	
NSES DES MINISTERES	50 000	50 00d	50.00d		
5-234-43 Dépenses en Invest. (contrepartie B.S.I. fonct.) La dotation était destinée à la prise en charge des dépenses d'investissement contrepartie BSI.	50 00q	50 000	- 50 000		
La mésure nouvelle négative s'explique par la non reconduction de la dotation.					
FINANCEMENT INTERIEUR					
5-211-20 Etudes et recherches	150 000	100 000	q	100 00	
La dotation est destinée pour le financement du Plan d'Aménagement de Massifs Forestier. La baisse s'explique par la révision de la dotation.					
5-231-10 Travaux et constructions	600 000	750 000	q	750 00	
La dotation est destinée aux travaux et constructions de certains projets du Département. L'augmentation s'explique par la dotation du Projet d'Appui à l'Information Forestière.					
5-234-10 Dépenses en Investissement	3 690 000	4 125 000	- 125 000	4 000 00	
La hausse s'explique par le renforcement de la dotation. La mesure nouvelle négative s'explique par la non reconduction de la dotation de certains projets à savoir : - Amodiation de faya et sounsan banifing baoulé ; - Amodiation de forêt de Bougouni et de Yanfolila.					
5-629-11 Fonctionnement lié à l'investissement	825 000	800 000	- 245 000	555 00	
Cette inscription est destinée aux dépenses de fonctionnement des projets et programmes du Département notamment : - projet d'appui au système d'information forestière ; - programme de gestion décentralisée des forêts ; - programme d'appui à la gestion intégrée des ressources en eau ; - projet caractérisation cartographique des ressources en eau ; - projet forage développement rural de Tombouctou et Kayes ; - projet de construction de station compacte de Missabougou ; - projet d'appui à la CPS Environnement ; - projet d'appui à la CPS Environnement ; - projet de protection et d'aménagement des forêts et parcs nationaux ; - programme d'urgence de l'Assainissement ; - projet de protection et d'aménagement des forêts et parcs nationaux ; - programme africain de lutte contre les stocks de pesticide ; - programme de développement du delta intérieur ; - projet d'appui à la mise en oeuvre de la conservation de la diversité biologique ; - projet de conservation et de valorisation de la biodiversité et des éléphants de le Gourma ; - projet de consolidation de système de gestion 3 forêts couloirs Bamako ; - projet de renforcement de capacité du département ; - projet de renforcement de capacité du département ; - projet Schéma Directeur d'Aménagement du delta Niger ; - projet Schéma Directeur d'Aménagement de la Ville de Bamako. La baisse s'explique par la révision de la dotation. La mesure nouvelle négative s'explique par la fin de certains projets du Département.					
NANCEMENT EXTERIEUR					
5-234-10 Dépenses en Investissement	8 570 000	7 500 000	3 505 000	11 005 00	
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses en Investissement. La baisse s'explique par la révision de la dotation. La mesure nouvelle positive s'explique par la création d'un chapitre pour le Projet de Drainage des Eaux Fluviales de Bamako.					

714 MIN. ENVIRONNEMENT, ASSAINISSEMENT ET DEVELOP. DURABLE			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
TOTAL MIN. ENVIRONNEMENT, ASSAINISSEMENT ET DEVELOP. DURABL	16 481 908	15 800 972	3 147 813	18 948 785

15 AGENCE MALIENNE DE RADIOPROTECTION (AMARAP)			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEPENSES DES E.P.A.				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	45 650	45 650	q	45 65
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives: - à l'achat de fournitures techniques, de mobiliers de bureau de consommables informatiques; - à l'achat de carburants et lubrifiants; - à l'entretien et réparation du matériel informatique, du matériel roulant; - à l'achat de pièces détachées; - à la formation du personnel administratif et financier de l'AMARAP; - à la sensibilisation du public; - à l'organisation des réunions du conseil d'Administration; - au frais de missions.				
4-631-13 Personnel E.P.A.	70 067	75 376	q	75 376
La prévision est destinée au paiement des salaires et accessoires de salaires du personnel de l'AMARAP. L'augmentation est liée à la prise en compte des avancements statutaires et de la majoration du point d'indice.				
4-631-14 Electricité & Téléphone	20 013	20 613	q	20 613
L'inscription vise le paiement des factures d'électricité et de téléphone.				
5-234-10 Dépenses en Investissement	20 750	20 750	q	20 750
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'investissement de l'Agence.				
B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR				
5-234-10 Dépenses en Investissement	65 000	90 000	q	90 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'aménagement des bureaux et à l'acquisition de matériels techniques et informariques. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation du projet Réalisation Infrastructures Nationales de Radioprotection.				
5-629-11 Fonctionnement lié à l'investissement	60 000	60 000	9	60 000
La dotation prend en charge les frais de fonctionnement dans le cadre de la réalisation des investissements prévus.				
TOTAL AGENCE MALIENNE DE RADIOPROTECTION (AMARAP)	281 480	312 389	q	312 38

716 AGENCE DU BASSIN DU FLEUVE NIGER			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEPENSES DES E.P.A.				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	71 380	85 656	q	85 656
L'inscription est destinée aux dépenses liées: - à l'achat de fournitures et de matériels de bureau; - à l'achat de carburant et lubrifiants; - à l'entretien de matériels informatiques et de climatiseurs; - à l'entretien et au gardiennage des bâtiments; - aux missions à l'intérieur et à l'extérieur; - au renforcement de capacité du personnel; - aux missions d'études auprès des agences soeurs de la loire et de Saint Normandie sur les modalités pratiques de gestion des redevances; - aux besoins nouveaux de deux nouvelles antennes créées à savoir le haut Niger à koulikoro et le Moyen Bani à San; - au suivi rapproché des projets et programmes; - à l'animation des comités de sous bassin. l'Augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
4-631-13 Personnel E.P.A.	77 857	92 824	<u>d</u>	92 824
La dotation vise le paiement des salaires et accessoires de salaires du personnel de l'Agence. L'augmentation s'explique par la prise en charge du personnel existant.		02 02 1		<u> </u>
4-631-14 Electricité & Téléphone	25 000	31 500	q	31 500
La dotation est destinée à la prise en charge des factures d'électricité et de téléphone. La hausse s'explique par la prise en compte de la consommention réelle d'Electricité et Téléphone. B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR				
5-211-20 Etudes et recherches La dotation est destinée à la prise en charge des Etudes et Recherches de l'Agence du Bassin du Fleuve Niger.	125 000	95 000	<u> </u>	95 000
La baisse s'explique par la révision de la dotation. 5-234-10 Dépenses en Investissement	1 775 000	4 050 000	50 00d	4 000 000
La dotation prend en charge les travaux et constructions des projets suivants: - faucardage et curage du Fleuve Niger; - aménagement et protection des berges du Fleuve Niger; - dracage et protection des berges de Diafarabé. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation. La mesure nouvelle négative s'explique par la fin du Projet de Réhabilitation Economie et Environnemental du Fleuve Niger.	<u> 1773 000</u>	1 850 000	- 50 00Q	1 800 000
5-629-11 Fonctionnement lié à l'investissement	250 000	225 000	80 000	305 000
La dotation est destinée à la prise en charge des frais de fonctionnement des projets ci-aprés rattachés à l'Agence: - REHABILITAT° ECONOM. ENVIRONTAL FLEUVE NIGER-IDA; - FAUCARDAGE CURAGE DU FLEUVE NIGER; - AMENAGEMENT PROTECTION DES BERGES; - DRAGAGE & PROTECTION BERGES DIAFARABE. La baisse s'explique par la révision de la dotation. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation de nouveaux projets à savoir : FAUCARDAGE CURRAGE DU FLEUVE NIGER et le Projet D'AMENAGEMENT PROTECTION DES BERGES.				
TOTAL AGENCE DU BASSIN DU FLEUVE NIGER	2 324 237	2 379 980	30 000	2 409 980
TO THE ADDITION DO DADON DO I LEUVE MIGEN	2 02 1 201	= 3.0009	30 009	00 000

NCE NATIONALE GESTION STATIONS EPURATION DU MALI			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES E.P.A.				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	105 410	115 410	q	115 4
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - aux fournitures de réactifs chimiques pour le compte des stations d'Epuration de Sotuba et de Mopti ; - aux carburants et lubrifiants ; - à l'entretien de matériel informatique, climatiseurs ; - à l'entretien et réparation des véhicules ; - à l'entretien et au gardiennage des bâtiments ; - aux indemnités des missions à l'intérieur et à l'extérieur ; - au renforcement des capacités des agents (formations) ; - à l'entretien de trois groupes électrogènes ; - aux dépenses diverses de fonctionnement. L'augmentation s'explique par renforcement de la dotation initiale.				
4-631-13 Personnel E.P.A.	125 577	125 552	d	125
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux salaires et accessoires de salaires et corrections des FSI en cours d'année.			,	
4-631-14 Electricité & Téléphone	44 000	60 00d	d	60
La dotation est destinée à la prise en charge des factures d'électricité, d'eau, de téléphone et d'Internet des Stations d'Epuration de Mopti, la Zone Industrielle de Sotuba, le siège de l'Agence et autres dépenses d'électricité et de communication. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.			,	
5-234-10 Dépenses en Investissement	5 000	5 000	- 5 000	
La dotation était destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'acquisition : - de matériels de protection individuelle des travailleurs ; - d'équipement d'inspection des installations de traitement des eaux usées ; - de matériels informatiques et mobiliers de bureau ; - de matériels de froid (climatiseurs) ; - de moyens roulants (véhicules et motos) ; La mesure nouvelle négative s'explique par la non reconduction de la dépense.				

717 AGENCE NATIONALE GESTION STATIONS EPURATION DU MALI			2017	
•	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR				
5-234-10 Dépenses en Investissement	1 700 000	1 400 000	d	1 400 000
la dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux travaux et études de l'Agence notamment : - la poursuite des travaux de construction du siège de l'Agence; - la réhabilitation de la station de Tombouctou et des ouvrages connexes ; - l'entretien de la station de Mopti ; - l'entretien de la station du Point G ; - l'entretien de la Station de Sotuba ; - la construction de la station d'épuration de l'Hôpital du Mali ; - la construction de la station d'épuration de l'Hôpital Nianankoro Fomba de Ségou ; - la réhabilitation, entretien et l'exploitation des stations d'épuration ; - l'achat de matériel roulan et de mobiliers de bureau; La baisse s'explique par la révision de la dotation.				
5-629-11 Fonctionnement lié à l'investissement	200 000	200 000	q	200 000
la dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées : - à la réhabilitation et l'exploitation de la station de Sotuba ; - aux salaires du personnel contractuel des stations ; - à la prise en charges des missions de suivi ; - à l'acquisition de produits alimentaires ; - à l'acquisition de réactifs chimiques ; - au renforcement des capacités des agents des stations ; - à l'achat de carburants ; - à la désinfection et dératisation des stations d'épuration ; - à l'acquisition d'équipements de communication et sensibilisation.				
TOTAL AGENCE NATIONALE GESTION STATIONS EPURATION DU MALI	2 179 987	1 905 962	- 5 000	1 900 962

718	AGENCE ENVIRON. DEVELOP. DURABLE			2017	
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEF	PENSES DES E.P.A.				
	4-221-07 Appui fonct. secrétariat fonds climat	Q	q	20 000	20 000
	La dotation est destinée à la prise en charge du fonctionnement du secrétariat du fonds climat. La mesure nouvelle positive s'explique par la création de nouveau chapitre.				
	4-631-10 Subvention aux organismes publics	107 900	120 000	q	120 000
	L'inscription vise la prise en charge des dépenses relatives : - à l'achat de fournitures et mobiliers ; - à l'entretien et réparation des véhicules ; - à l'achat de carburants et lubrifiants ; - à l'entretien de bâtiments ; - au paiement des factures d'eau, de téléphone et d'électricité; - aux frais de missions à l'intérieur et à l'extérieur ; - à la prise en charge des rémunérations des primes et des heures supplémentaires du personnel. l'Augmentation s'explique par le renforcement de la dotation initiale.				
	4-631-13 Personnel E.P.A.	101 081	88 385	q	88 385
	La prévision est destinée au paiement des salaires et accessoires de salaires du personnel de l'Agence. La baisse s'explique par la révision de la dotation.				
	4-631-14 Electricité & Téléphone	40 000	45 000	d	45 000
P 6	L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses d'electricité et de téléphone. L'augmentation s'explique par la prise en compte de la consommention réelle. I. FINANCEMENT INTERIEUR	,			
D. 3		200 000	200.000	d	200 000
	5-231-10 Travaux et constructions La dotation est destinée pour les travaux et construtions du siège de l'AEDD.	200 000	200 000	<u> </u>	200 000
		T 504 00d		ما	=1=000
	5-629-11 Fonctionnement lié à l'investissement	561 000	515 000	9	515 000
	La dotation prend en charge les frais de fonctionnement des projets ci-après rattachés à l'Agence: - le programme régional aménagement des massifs du Fouta Djallon; - le programme adaptation changements climatiques /Local; - le projet de gestion ressources naturelle. Chang. Climatique/IDA; - le projet initiative pauvreté environnement. La baisse s'explique par la révision de la dotation.				
B.S	II. FINANCEMENT EXTERIEUR				
	5-234-10 Dépenses en Investissement	Q q	þ	100 000	100 000
	La dotation est destinée pour la prise en charge des activités du Programme Adaptation Changements Climatiques /FENU. La mesure nouvelle positive sexplique par la création d'un nouveau chapitre pour le Projet Adaptation Changement Climatique Local/FENU.	-		,	
	5-629-11 Fonctionnement lié à l'investissement	0	 _d	1 500 000	1 500 000
	La dotation est destinée pour la prise en charge des activités du Projet Initiative Pauvreté Environnement. La mesure nouvelle positive s'explique par la création d'un nouveau chapitre pour le compte du Projet Initiative Pauvreté et Environnement.				
TO	TAL AGENCE ENVIRON. DEVELOP. DURABLE	1 009 981	968 385	1 620 000	2 588 385
	, , , , , , , , , , , , , , , , , ,				

ISTERE DE L'ENERGIE ET DE L'EAU			2017 Services Mesures	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES MINISTERES				
2-611-00 Personnel	1 318 394	1 305 302	q	1 305 3
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux salaires et accessoires de salaires des agents relevant du département, des services centraux et des services rattachés. La baisse s'explique par la révision de la dotation.				
2-619-01 Salaire personnel contractuel & saisonnier	54 606	56 517	q	56 5
La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accesoires de salaires pour le personnel saisonnier. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation			,	
3-241-10 Mobilier et équipement de bureau	13 944	9 761	q	9 7
La dotation est déstinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de fournitures de bureau, de climatiseurs, des armoires, des tables et divers. La baisse s'explique par la révision de la dotation de la DFM.				
3-621-10 Dépenses Matériel-fonctionnement des services	97 713	104 883	q	104 8
de l'alimentation. Le chapitre est aussi destiné au renforcement des moyens d'intervention des services du Département. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
3-621-15 Fournitures techniques	35 140	21 369	q	21 3
La dotation est destinée à l'achat de fournitures techniques pour la Direction Nationale de l'Hydraulique. La baisse s'explique par la révision de la dotation.				
3-621-19 Dépenses de fonctionnement (Cellule SIDA)	466	326	q	3
La dotation est destinée à la prise en charge des frais de fonctionnement de la Cellule SIDA du Département pour les activités de sensibilisation sur le VIH/SIDA. La baisse s'explique par la révision de la dotation.				
3-621-20 Besoins nouveaux des Services	21 435	9	25 435	25 4
La dotation est destinée au financement des besoins nouveaux des services non identifiés lors de l'élaboration du budget 2017. La mesure nouvelle positive sexplique par la prise en charge de nouvelles dépenses	·			
3-621-40 Carburants et lubrifiants	40 613	52 900	q	52 9
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de carburants et lubrifiants. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
3-622-12 Entretien matériel informatique	5 570	10 570	d	10 5
La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'entretien du matériel informatique de la DFM. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				

STERE DE L'ENERGIE ET DE L'EAU	Dotations	Services	2017 Mesures	
	2016	Votés	Nouvelles	TOT
S DES MINISTERES				
3-622-20 Entretien véhicule - réparation	19 344	37 224	q	3
La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'entretien et de réparation de véhicules des structures du Département. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation de la Direction Nationale de l'Hydraulique.	<u>'</u>			
3-622-31 Entretien courant des bâtiments	157 997	156 787	О	15
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux contrats d'entretien, de gardiennage, de décoration, de pose de tapis et moquettes des batiments du Département. La baisse s'explique par la révision de la dotation.			<u> </u>	
3-625-10 Electricité et eau	84 000	84 000	q	8
La dotation est destinée à la prise en charge des factures d'électricité.			'	
3-625-11 E au	50 000	50 00 d	<u>d</u>	5
L'inscription vise la prise en charge des factures d'eau.			٦	
3-626-10 Rédevances téléphoniques	101 795	101 795	d	10
Cette ligne est destinée à la prise en charge des factures téléphoniques des factures d'internet, wifi et autres et à leur implantation. La dotation est destinée à la prise en charge des factures téléphoniques, d'internet, wifi et à leur implantation.	i		,	
3-626-20 Frais postaux	13 205	13 205	q	1
La dotation est destinée à la prise en charge des frais de courrier et de l'achat de timbres postaux.				
3-628-10 Indemnité de déplacement	16 806	31 716	q	3
Cette inscription prend en charge les frais de mission à l'intérieur et pour le suivi et l'exécution des programmes du Département. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation de la Direction Nationale de l'Hydraulique.				
3-628-15 Indemnité de déplacement à l'extérieur	9 333	10 333	q	1
La dotation est destinée à la prise en charge des indemnités de missions statutaires. La hausse est liée à un ajustement global des inscriptions budgétaires au titre de la rubrique Déplacement et Mission.			-	
3-628-20 Frais de transport	25 684	30 224	q	(
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées: -aux missions statutaires du département; -au suivi de l'exécution des projets et réception des travaux exécutés; -aux missions des agents des autres structures nationales. La hausse est liée à un ajustement global des inscriptions budgétaires au titre de la rubrique Déplacement et Mission.				
3-628-22 Indemnité de mission	5 693	5 693	q	
La dotation est destinée à la prise en charge des indemnités de mission des agents de l'Inspection.				
3-628-25 Frais de transport à l'extérieur	12 543	12 543	d	1
La dotation est destinée à la prise en charge des achats de billets d'avion dans le cadre des missions à l'exétrieur.	!L		٦١	

NISTERE DE L'ENERGIE ET DE L'EAU			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
SES DES MINISTERES 3-629-09 Autres Dépenses 26 230 30 490 0 La dotation est destinée à la prise en charge de toutes autres dépenses imprévues du Département. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation. 3-629-18 Achat de vignettes 1 660 1 660 0 La dotation est destinée à la prise en charge de l'achat des vignettes du département. 4-632-00 Avance EDM 0 0 25 000 000 25 000 La mesure nouvelle positive s'explique par la création d'un chapitre pour la prise en charge de la subvention de l'EDM-SA. 4-643-10 Participation au fonctionnement 10 000 15 000 0 La dépense est destinée à la prise en charge du fonctionnement du Secrétariat Exécutif du Fonds de l'Eau. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
3-629-09 Autres Dépenses	26 230	30 490	q	30 4
3-629-18 Achat de vignettes	1 660	1 660	þ	1 6
La dotation est destinée à la prise en charge de l'achat des vignettes du département.				
4-632-00 Avance EDM	q	q	25 000 000	25 000 0
4-643-10 Participation au fonctionnement	10 000	15 000	q	15 C
de l'Eau.			,	
5-234-43 Dépenses en Invest. (contrepartie B.S.I. fonct.)	25 000	25 000	q	25 0
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'investissement de la DFM et de l'Inspection de l'Energie et de l'Eau.				

TERE DE L'ENERGIE ET DE L'EAU			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTA
ANCEMENT INTERIEUR				
5-211-20 Etudes et recherches	150 000	570 000	q	570 (
La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'études et de recherches ainsi que la dissémination des resultats de recherches. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
5-234-10 Dépenses en Investissement	5 703 000	10 420 000	- 1 500 000	8 920
La dotation est destinée à la prise en charge des projets ci-après: - PROJET REHABILITATION DU SYSTEME D'APPROVISIONNEMENT DES CENTRES SECONDAIRES; - CONSTRUCTION DE STATION COMPACTE DE KALABAN KORO / BID; - PROGRAMME CREATION INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES; - PROJET GESTION INTEGRE RESS. EN EAU PHASE 2 / IDA; - REHABILITATION CENTRALE ELECTRIQUE DE SOTUBA & SELINGUE; - PROJET D'ACCES ENERGIE REALIS 36 123 LAMPANDAIRES SOLAIRES; - ENTRETIEN CHENAL NAVIGABLE FLEUVE NIGER. La mesure nouvelle négative positive s'explique par la fin de certains projets. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation de certains projets.				

La dotation est destinée à la prise en charge du fonctionnement lié à l'investissement de certains projets ci-après:

- PROJET DE REHABILITATION DU SYSTEME D'APPROVISIONNEMENT DES CENTRES SECONDAIRES:
- CONSTRUCTION DE STATION COMPACTE DE KALABAN KORO / BID;
- PROGRAMME D'APPUI AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES EN EAU POTABLE & ASSAINISSEMENT (PACTEA II);
- -PROGRAMME DE CREATION D'INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES;
- -PROJET DE GESTION INTEGREE EN RESSOURCES EN EAU PHASE 2/IDA;
- -APPUI AUX CELLULES DE SUIVI DES INTERCONNEXIONS;
- -PROJET D'APPUI A LA PROMOTION D'ENERGIE RENOUVELABLE PAPERM:
- -PROJET DE CONSTUCTION LIAISON DOUBLE TERNE SIK. BOUG. BKO;
- PROJET AEP VILLE DE BAMAKO PAR KABALA;
- -PROJET AEP ET ACCOMP. CENTRES SEMI-URBAINS ET RURAUX.

L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation de certains projets.

La mesure nouvelle négative s'explique par la non dotation du projet "Promotion énergie nouvelle et renouvelable- avancement de femme".

720 MIN	20 MINISTERE DE L'ENERGIE ET DE L'EAU				2017	
			Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
B.S.I. FI	NANCEME	NT EXTERIEUR				
	5-231-10	Travaux et constructions	5 000 000	5 000 000	q	5 000 000
		ation est destinée à la prise en charge du projet de construction de la centrale nouvelle de ite et de dédoublement de capacité en énergie.				
	5-234-10	Dépenses en Investissement	29 350 000	32 720 000	- 4 589 000	28 131 000
	- proje - proje - proje - proje - progi L'augr La me - PRO - PRO	ription est destinée à la prise en charge de certains projets du Département à savoir: st d'appui à la promotion en énergie renouvelable-PAPERM; st électrification rurale système hybrides 30 villages; st construction liaison double terne Sikasso-Bougouni-Bamako; st AEP ville de Bamako par Kabala; st AEP et accompagnement des centres semi-urbains et ruraux; ramme nouveau et mobilisation de ressources en eau 1,2,3, 5, 6 régions. mentation s'explique par le renforcement de la dotation. sure nouvelle négative s'explique par la fin de certains projets à savoir : GRAMME UEMOA HYDRAULIQUE VILLAGEOISE; GRAMME APPUI SECTEUR DE L'ENERGIE/ IDA; UET SYSTEME HYBRIDE ELECTRIFICATION RURALE (IDA).				
TOTAL	MINISTE	RE DE L'ENERGIE ET DE L'EAU	43 445 171	52 993 298	18 886 435	71 879 733

AGENCE MALIENNE DVPT ENERGIE DOM. ELEC. RURALE		2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
EPENSES DES E.P.A.				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	103 750	103 750	d	103 75
La dotation prend en charge les dépenses liées :				
4-643-11 Appui Promot. Gaz Butane	5 074 000	5 174 000	q	5 174 00
L'inscription est destinée: - à la promotion des énergies de substitution au bois énergie, notamment le gaz butane; - aux activités de sauvegarde de notre écosystème; - à l'exécution du plan d'action gaz butane qui prévoit une augmentation graduelle de la consommation du gaz. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
5-234-10 Dépenses en Investissement	100 000	200 000	Q	200 00
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'investissement de l'Agence. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
S.I. FINANCEMENT INTERIEUR				
5-629-11 Fonctionnement lié à l'investissement	530 000	530 000	q	530 00
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement dans le cadre du Projet "Système hybride d'électrification rurale".				
S.I. FINANCEMENT EXTERIEUR				
5-234-10 Dépenses en Investissement] d	q	8 500 000	8 500 00
La mesure nouvelle positive s'explique par la création d'un chapitre pour la prise en charge des dépenses d'investissements dans le cadre du Projet "Système hybride d'électrification rurale".			,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	
OTAL AGENCE MALIENNE DVPT ENERGIE DOM. ELEC. RURALE	5 807 750	6 007 750	8 500 000	14 507 75

ORATOIRE NATIONAL DES EAUX		2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES E.P.A.				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	64 195	70 615	q	70 6
La dotation s'explique par la prise en charge : - de l'équipement des laboratoires de Gao et de Mopti; - de l'entretien véhicule et batiments ; - de l'achat des blouses pour le personnel ; - des autres dépenses de fonctionnement du Laboratoire. L'augmentation s'explique par la révision de la dotation.	<u>, </u>			
4-631-13 Personnel E.P.A.	106 639	104 506	d	104 5
Cette inscription est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires des agents du Laboratoire. La baisse est due à la prise en compte de l'état nominatif du BCS.			,	
4-631-14 Electricité & Téléphone	11 576	18 000	q	18 (
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses d'électricité et de téléphone. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
5-211-20 Etudes et recherches	41 500	41 500	q	41 5
La dotation est destinée à la prise en charge des Etudes et recherches du Laboratoire National des Eaux.				
ANCEMENT INTERIEUR				
5-234-10 Dépenses en Investissement	300 000	500 00d	d	500 0
La dotation vise le financement des dépenses liées : - aux études et recherches ; - à l'acquisition de véhicules ; - à l'achat d'équipements lourds, notamment le chromatographe phase gazeuse et liquide pour la détermination des pesticides dans les eaux ; - à l'acquisition de moteurs hors bords et Zodiacs ; - à l'acquisition d'équipements de laboratoire et de moyens de locomotion; L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
5-629-11 Fonctionnement lié à l'investissement	100 000	100 000	q	100 C
L'inscription est destinée aux dépenses relatives à l'Aménagement et à l'Equipement du Laboratoir des Eaux.	re			

AUTORITE POUR L'AMENAG. DE TAOUSSA (AAT)			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTA
ENSES DES E.P.A.				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	54 820	80 000	Q	80
la dotation est destinée à la prise des dépenses suivantes: - frais de formations, stage, de séminaire, voyages d'études; - entretien des Equipement (climatiseurs, matériels électrique et de plomberies etc.); - fournitures et matériels de bureau; - abonnement aux journaux et à des revues spécialisés; - réception: il s'agit des frais de réception à l'occasion des ateliers et d'autres rencontres organisées dans le cadre des activités de l'AAT; - entretien courant des bâtiments et frais de gardiennage; - carburants et lubrifiants; - entretien matériel informatique; - entretien matériel informatique; - entretien et réparation des véhicules et motos; - frais de transport à l'intérieur et extérieur, des billets d'avion; - appui aux commissions régionales et locales et aux comites villageois; - acquisition des logiciels de comptabilité matières, de gestion des courriers, de gestion des archives; - acquisition de logiciel de la comptabilité des bailleurs de fonds; - organisation du conseil d'administration; - frais postaux . L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
4-631-13 Personnel E.P.A.	75 769	69 87 6	d	69
Cette rubrique couvre les salaires et accessoires du personnel fonctionnaire et conventionnaire . La baisse s'explique par la révision de la dotation.			УL	
4-631-14 Electricité & Téléphone	17 540	18 066	q	18
Cette rubrique couvre les dépenses de consommation d'électricité, d'eau et de la communication. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.				
. FINANCEMENT INTERIEUR				
5-211-20 Etudes et recherches	100 000	100 000	q	100
la dépense est destinée aux études et recherches du Barrage de Tossaye.			,	
5-231-10 Travaux et constructions	4 100 000	4 700 000	q	4 700
La dépense est destinée aux travaux et constructions du Barrage de Taoussa. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.			,	
5-629-11 Fonctionnement lié à l'investissement	200 000	200 000	q	200
La dotation est destinée à la prise en charge du fonctionnement lié à l'investissement du Barrage de Taoussa.				
. FINANCEMENT EXTERIEUR				
5-231-10 Travaux et constructions	4 675 000	22 000 000	d	22 000
La dépense est destinée aux travaux et constructions du Barrage de Taoussa. L'augmentation s'explique par le reforcement de la dotation.			,	
AL AUTORITE POUR L'AMENAG. DE TAOUSSA (AAT)	9 223 129	27 167 942	d	27 167

AGENCE DES ENERGIES RENOUVELABLES DU MALI			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
PENSES DES E.P.A.				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	4 793	140 000	d	140 00
La dotation est destinée aux dépenses de matériels et fonctionnement de l'Agence notamment : - entretien et réparation de matériel et mobiliers - gardiennage des Locaux, et le nettoyage ; - entretien courant des bâtiments ; - carburant et Lubrifiants ; - missions et Déplacements (intérieur et extérieur) ; - appui aux services partenaires; - produits d'alimentation et produits d'entretien et autres produits ; - Frais postaux, les connexions et l'hébergement de sites internet. L'augmentation s'xplique par le renforcement de la dotation.				
4-631-13 Personnel E.P.A.	162 541	171 324	d	171 32
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de personnel en activité de l'Agence conformément à l'état nominatif. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.			,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	
5-211-20 Etudes et recherches	50 000	20 000	q	20 00
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux études et recherches . La baisse s'explique par la révision de la dotation.				
S.I. FINANCEMENT INTERIEUR				
5-234-10 Dépenses en Investissement	183 000	320 000	- 50 000	270 00
La dotation est destinée à prendre en charge les équipements techniques de l'Agence, l'achat de matériels informatiques, de fournitures de bureau et autres investissements prévus. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation. La mesure nouvelle négative s'explique par la non reconduction de la dotation du PROJ. PRET ENERGIE RENVELLABLE MIX ENERGITIQUE.				
5-629-11 Fonctionnement lié à l'investissement	108 000	110 000	_ q	110 00
La dotation est destinée au fonctionnement des Projets suivants: - programme de développement des énergies renouvelables; - projet promotion des énergies nouvelles et renouvelables pour l'avancement des femmes. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.			· · ·	
AL AGENCE DES ENERGIES RENOUVELABLES DU MALI	508 334	761 324	- 50 000	711 32

STERE DES MINES			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES MINISTERES				
2-611-00 Personnel	740 464	780 892	d	780 8
Le montant de ce chapitre permet de faire face aux dépenses liées aux salaires et accessoires de salaires des agents relevant du département. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.			,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	
3-241-10 Mobilier et équipement de bureau	20 667	13 744	q	13 7
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de petites fournitures de bureau, de climatiseurs, armoires, tables, divers matériels, autres équipements et divers. La baisse s'explique par la diminution de la dotation.				
3-621-10 Dépenses Matériel-fonctionnement des services	79 658	52 974	d	52 9
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'équipement des structures du Département (acquisition de mobiliers de bureau, achat de fournitures de bureau, matériels de laboratoire), materiel informatique autres dépenses de fonctionnement, des produits alimentaires et divers. La baisse s'explique par le réajustement de la dotation.				
3-621-15 Fournitures techniques	24 900	23 655	þ	23 6
La dotation est destinée à l'achat de fournitures techniques du Bureau d'Expertise, d'Evaluation et de Certification Diamant, l'achat d'équipements de laboratoire geologique et diverses fournitures et équipements, et matériels techniques. La baisse s'explique par la diminution de la dotation.				
3-621-19 Dépenses de fonctionnement (Cellule SIDA)	664	442	q	
La dotation est destinée à la prise en charge des frais de fonctionnement de la Cellule SIDA, de déplacement pour les activités de sensibilisation et diverses dépenses. La baisse s'explique par la diminution de la dotation.			,	
3-621-20 Besoins nouveaux des Services	186 450	q	314 112	314 1
La dotation est destinée à l'achat éventuel d'équipements pour les structures nouvelles, à la prise er charge du fonctionnement de la cellule des Mines, à la prise en charge du plan d'action pour la mise en oeuvre des recommandations issues de l'atelier de Kéniéba sur le développement communautaire. Elle prend en charge l'entretien et la réparation de véhicules et engins à deux roues, à l'achat de consommables informatiques, à l'achat de pneumatiques pour les véhicules et engins à deux roues, à l'achat de vignettes, autres dépenses et besoins nouveaux du Cabinet. La mesure nouvelle positive est relative à la dotation inscrite en faveur du cabinet.	1			
3-621-40 Carburants et lubrifiants	74 062	108 346	q	108 3
La dotation est destinée à l'achat de carburant et lubrifiant pour le fonctionnement et les missions de terrain des services du département. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.			,	
3-622-10 Entretien matériel de bureau	10 499	9 974	d	9 9
La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'entretien et de réparation des matériels de bureau (photocopieurs, climatiseurs, etc.). La dotation est aussi destinée à l'achat des pièces de rechange et autres accessoires. La baisse s'explique par la diminution de la dotation.		3 37.3	<u> </u>	<u>_</u>
3-622-12 Entretien matériel informatique	32 785	31 146	d	31 ′
La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'entretien du matériel informatique et des logiciels du département, d'achat des consommables informatiques, des pièces de rechange pour les ordinateurs, les photocopieuses et les rétroprojecteurs. La légère baisse s'explique par le réajustement de la dotation.				

STERE DES MINES			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAI
ES DES MINISTERES				
3-622-20 Entretien véhicule - réparation	40 850	44 427	d	44 4
La dotation est destinée à l'entretien et à la réparation des véhicules et engins à deux roues, à l'achat des pièces détachées pour les véhicules et engins à deux roues. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.				
3-622-31 Entretien courant des bâtiments	100 345	95 804	q	95 8
La dotation est destinée à l'entretien, au nettoyage et gardiennage des services du Département, aux frais de réfection des bâtiments du Département, à l'achat des produits d'entretien, du matériel de quincaillerie et divers. La baisse s'explique par le réajustement de la dotation.			1	
3-625-10 Electricité et eau	63 993	67 193	q	67 <i>′</i>
La dotation est destinée à la prise en charge des factures EDM et autres installations et les raccordements d'électricité pour les services du Département. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.				
3-625-11 Eau	27 067	28 420	q	28 4
La dotation est destinée à la prise en charge des factures de la SOMAGEP et autres installations et raccordements en eau pour les services du Département. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.			,	
3-626-10 Rédevances téléphoniques	95 331	90 564	q	90 !
La dotation est destinée à la prise en charge des factures SOTELMA, Malitel et Orange, l'abonnement internet des structures du Département. La baisse s'explique par la diminution de la dotation.				
3-626-20 Frais postaux	4 588	4 611	q	4 (
La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'expédition des courriers du Département, et de l'achat de timbres.				
3-628-10 Indemnité de déplacement	7 607	10 686	q	10
La dotation est relative à la prise en charge des frais de participation aux réunions statutaires (colloques, séminaires, ateliers, journées,), aux missions à l'intérieur et aux missions techniques. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.	<u>'</u>		· ·	
3-628-15 Indemnité de déplacement à l'extérieur	10 130	9 623	d	9
La dotation est relative à la prise en charge des indemnités de missions à l'extérieur. La baisse s'explique par la diminution de la dotation.				
3-628-20 Frais de transport	16 656	18 926	q	18
La dotation est destinée à la prise en charge des missions statutaires du Département, d'entretien et de réparation des véhicules et engins à deux roues, d'achat de carburant et de lubrifiants pour le fonctionnement des services, d'achat de pièces de rechange pour véhicule et engins à deux roues et divers La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.				
3-628-25 Frais de transport à l'extérieur	11 108	10 553	þ	10
La dotation est destinée à la prise en charge des frais de transport des membres du Cabinet et autres agents à l'extérieur. Elle prend en charge les voyages d'études à l'extérieur, l'achat de billets d'avion et autres titres de transport. La baisse s'explique par la diminution de la dotation.				

TERE DES MINES		2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES MINISTERES				
3-629-09 Autres Dépenses	117 860	132 615	q	132 6
La dotation est destinées à la prise en charge des activités de l'ITIE(ateliers : de formation, de dissémination des rapports d'audit), de la production de rapports. Elle est destinée à la prise en charge des activités de communication du Département et aux dépenses suivantes: achat de vignettes, maintenance des équipements, achat de divers appareils, achat de rideaux et moquettes, achat de tenues et chaussures pour le personnel subalterne, achat d'antivirus, de produits d'entretien et hygiéniques, de pièces de rechange de moto. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.				
4-643-10 Participation au fonctionnement	53 064	140 026	q	140 (
La dotation est destinée à la prise en charge : du fonctionnement, de la communication, du rapport de l'ITIE, du fonctionnement du Bureau d'Evaluation et de Certification de Diamants Bruts, du fonctionnement de l'Ecole Africaine des Mines, des salaires des agents contractuels. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.				
4-643-14 Transfert en Invest. (Compte spécial Or)	83 000	109 505	þ	109 5
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses d'équipement des structures centrales et regionales du Département et divers. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.				
4-643-34 Participation au fonctionnement (EAM)	d	d	100 000	100 (
La mesure nouvelle positive est relative à la dotation du chapitre.			,	
5-211-20 Etudes et recherches	20 000	d	19 000	19
La dotation est destinée à la prise en charge : des formations, des nouvelles recherches prévues par la DNGM, des travaux d'études et de recherches de la structure, achat de carburant et lubrifiant dans le cadre de la recherche et l'acquisition de matériels techniques de recherches. La mesure nouvelle positive est relative à l'inscription en faveur du chapitre.			,	
5-234-10 Dépenses en Investissement	54 300	51 585	43 550	95
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'équipement des structures en matériels et mobiliers de bureau, matériels de transport, matériels informatiques, matériels de laboratoire, divers. La mesure nouvelle positive est relative à la dotation inscrite en faveur de la DFM.				
5-234-43 Dépenses en Invest. (contrepartie B.S.I. fonct.)	83 000	83 000	- 83 000	
La dotation est distinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement des projets déplacés du BSI vers le budget ordinaire, le renforcement de capacité. La mesure nouvelle négative est due à la non reconduction de la dotation du chapitre.			,	
5-234-48 Dépenses en Investissement (unitlife)	200 000	200 000	- 200 000	
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'équipement et d'investissements destinées à soutenir l'initiative contre la malnutrition. La mesure nouvelle négative est due à la non reconduction de la dotation du chapitre.	<u> </u>		,	
ANCEMENT INTERIEUR				
5-234-10 Dépenses en Investissement	966 000	1 260 000	q	1 260
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses en investissement due certains projets. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.			,,	
5-629-11 Fonctionnement lié à l'investissement	350 000	350 000	- 100 000	250
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement lié à l'investissement de certains projets du département. La mesure nouvelle négative s'explique par la reconduction du projet d'appui à la CPS et la promotion des indices miniers.			,	
MINISTERE DES MINES	3 475 048	3 728 711	93 662	3 822

N. ECONOMIE NUMERIQUE ET COMMUNICATION			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
SES DES MINISTERES				
2-611-00 Personnel	192 038	222 875	q	222 87
La dotation vise la prise en charge des salaires et accessoires de salaires des cadres et agents du département. La hausse de la dotation s'explique par la prise en charge des nouveaux agents, les avancements statutaires du personnel du Département.			,	
2-617-10 Dépense de formation	27 500	45 678	Q	45 67
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à la formation diplomante de certains agents et au perfectionnement des agents du département dans les domaines de l'Informatique, la gestion Financière, la gestion des Ressources Humaines, la Comptabilité Matières et la gestion des Marchés. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.				
3-241-10 Mobilier et équipement de bureau	16 600	11 540	þ	11 54
La dotation vise la prise en charge de l'acquisition de mobiliers et d'équipements de bureau de tous genres et de divers petits matériels. La baisse s'explique par la diminution de la dotation.				
3-621-10 Dépenses Matériel-fonctionnement des services	72 945	54 746	- 12 450	42 29
La dotation est destinée à l'achat de matériels, de fournitures de bureau, de produits alimentaires et de divers consommables Informatiques. La mesure nouvelle négative est relative à la non dotation du CONSEIL SUP. COMMUNICATION. La baisse s'explique par la diminution de la dotation. La mesure nouvelle négative est relative à la non reconduction de la dotation du CONSEIL SUP. COMMUNICATION.				
3-621-16 Habillement	4 980	3 466	q	3 46
La dotation vise la prise en charge des dépenses liées à l'achat des tenues de travail, d'imperméables, de chaussures et ahbillements pour les chauffeurs, les plantons du garage. La baisse s'explique par la diminution de la dotation.				
3-621-19 Dépenses de fonctionnement (Cellule SIDA)	907	631	q	63
La dotation prend en charge les frais de fonctionnement de la Cellule SIDA pour les activités de sensibilisation. La baisse s'explique par la diminution de la dotation.			,	
3-621-20 Besoins nouveaux des Services	21 580		28 001	28 00
La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge des dépenses non identifiées du Cabinet en cours d'exécution du budget, des besoins nouveaux de matériels de fonctionnement; d'éventuels ateliers, séminaires et toutes autres dépenses de matériels non prévues.			,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	
3-621-40 Carburants et lubrifiants	32 649	49 865	d	49 86
L'inscription est destinée à l'achat de carburant et lubrifiants pour véhicules, motos et groupes électrogènes. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.			,	
3-622-12 Entretien matériel informatique	8 300	5 769	d	5 76
La dotation vise la prise en charge des dépenses d'entretien du parc Informatique et l'achat des pièces de rechange et de petits matériels Informatiques. La baisse s'explique par la diminution de la dotation.				
3-622-20 Entretien véhicule - réparation	9 589	17 699	_	17 69
La dotation vise la prise en charge des dépenses d'entretien du parc auto et motos ainsi que l'achat des pièces de rechange. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.				

ECONOMIE NUMERIQUE ET COMMUNICATION		2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTA
ES DES MINISTERES				
3-622-30 Entretien des bâtiments	15 500	15 500	q	15 5
La dotation est relative aux frais d'entretien (nettoyage) des bâtiments et des contrats de gardiennage, des travaux d'électrification des locaux et contrats d'entretien des matériels de froid du Départment.				
3-622-31 Entretien courant des bâtiments	15 000	17 600	- 10 000	7 6
La mesure nouvelle négative est relative à la non reconduction de la dotation destinée à prendre en charge les frais de gardiennage, de nettoyage et d'entretien courant, de désinfection du bâtiment du Conseil Supérieur de la communication.				
3-625-10 Electricité et eau	20 823	28 250	q	28 2
La dotation vise la prise en charge des factures d'électricité du Département et des structures rattachées au département. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.			,	
3-625-11 Eau	8 000	8 550	d)	8.5
La dotation prend en charge les factures d'eau du département et des structures rattachées. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.			<u>'</u>	
3-626-10 Rédevances téléphoniques	36 000	42 729	q	42 7
La prévision est destinée au paiement des factures de téléphones du département et des structures rattachées. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.				
3-626-12 Frais d'internet	30 447	30 400	q	30 4
La dotation vise la prise en charge des frais Internet du département et des structures rattachées. La baisse s'explique par la diminution de la dotation.				
3-626-20 Frais postaux	16 695	17 650	- 1 500	16 1
La dotation vise l'achat des timbres et l'expédition du courrier postal. La mesure nouvelle négative est due à la non reconduction de la dotation du CONSEIL SUP. COMMUNICATION.				
3-628-10 Indemnité de déplacement	12 929	16 013	- 3 078	12 9
La dotation est destinée à la prise en charge des frais de mission à l'Intérieur et à l'Extérieur du pays. La mesure nouvelle négative est due à la non reconduction de la dotation du CONSEIL SUP. COMMUNICATION.			-	
3-628-20 Frais de transport	16 327	17 654	- 3 694	13 9
La dotation prend en charge : les frais de réparation et l'achat de pièces pour véhicules, les frais de transport de matériels, les frais de location, les autres dépenses liées au matériel roulant. La mesure nouvelle négative est due à la non reconduction de la dotation du CONSEIL SUP. COMMUNICATION.				
3-628-25 Frais de transport à l'extérieur	25 723	29 040	q	29 (
La dotation est destinée à l'achat de billets d'avion et titres de transports dans le cadre des missions à l'Extérieur. La hausse s'explique par l'augmentation de la dotation du code économique pour la prise en charge des nombreux déplacements du Ministre Porte Parole du Gouvernement.				
3-629-09 Autres Dépenses	80 510	87 850	- 16 600	71 2
La dotation est destinée à la prise en charge des besoins imprévus de la DFM et du Cabinet. La mesure nouvelle négative est due à la non reconduction de la dotation du CONSEIL SUP. COMMUNICATION.				

. ECONOMIE NUMERIQUE ET COMMUNICATION			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
SES DES MINISTERES				
3-629-14 Autres dépenses (festival ondes de liberté)	24 900	29 032	q	29 03
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'organisation du festival Ondes de Liberté. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.			,	
3-629-51 Autres dépenses (aide presse)	100 000	100 000	d	100 00
La dotation est destinée à la prise en charge de l'appui à la presse dans sa totalité.			1	
4-639-18 Participation au fonctionnement (CNT NUMERIQUE)	124 500	124 500	d	124 50
La dotation prend en charge les dépenses liées au fonctionnement du Comité national de Transition numérique (CNTN).			,	
5-211-20 Etudes et recherches	25 000	25 000	- 25 000	
La mesure nouvelle négative est due à la non reconduction de la dotation.				
5-234-10 Dépenses en Investissement	41 500	45 000	q	45 00
La dotation prend en charge les dépenses d'acquisition de matériels Informatiques, de photocopieurs de grande capacité et de serveurs, de motos, de divers petits matériels Informatiques et autres équipements de communication, la prise en charge de la reprise totale du circuit électrique du bâtiment abritant le Conseil Supérieur de la Communication et un système de sécurité incendie. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.				
5-234-43 Dépenses en Invest. (contrepartie B.S.I. fonct.)	42 000	42 000	- 42 000	
La mesure nouvelle négative est due à la non reconduction de la dotation du chapitre.				
NANCEMENT INTERIEUR		_		
5-234-10 Dépenses en Investissement	1 512 000	1 546 000	- 931 000	615 00
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses en investissement de certains projets du Département. La mesure nouvelle négative est due à la non réconduction de la dotation du chapitre.			,,	
MIN. ECONOMIE NUMERIQUE ET COMMUNICATION	2 534 942	2 635 037	- 1 017 321	1 617 71

732	HAUTE AUTORITE DE LA COMMUNICATION			2017	
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DE	PENSES DES MINISTERES				
	4-643-10 Participation au fonctionnement	345 258	645 258	q	645 258
	L'inscription permet de prendre en charge les dépenses : - de matériels et fonctionnement ; - de déplacement et de mission ; - de communication et d'énergie ; - diverses de la HAC. L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement des dotations.				
	5-234-10 Dépenses en Investissement	0	q	300 000	300 000
	La mesure nouvelle positive s'explique par la création de la ligne destinée à la prise en charge des dépenses en investissement de la structure.				
TO	TAL HAUTE AUTORITE DE LA COMMUNICATION	345 258	645 258	300 000	945 258

735	OFFICE RAD	IO TELEVISION DU MALI			2017	
			Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEP	ENSES DES E	E.P.A.				
	4-631-10	Subvention aux organismes publics	847 000	847 000	q	847 000
	-l'acha -l'acha -l'acha -l'entre	ration est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à : at de fournitures, de mobiliers, de matériel de bureau, et de matériel informatiques; at de carburant et lubrifiant; at de pièces de rechange pour les équipements techniques; etien et la réparation des véhicules; etien des bâtiments et divers.				
	4-631-13	Personnel E.P.A.	1 464 303	1 202 875	q	1 202 875
	La dot	tation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires des agents de issement. La baisse s'explique par la diminution de la dotation.				
	4-631-16	Subvention E.P.A.	650 000	800 000	q	800 000
	satellit besoir	tation est destinée à prendre en charge les factures téléphoniques, frais de location de circuit taire domestique, au nouveau raccordement téléphoniques de certaines stations TV/FM, aux nouveaux dans le domaine. usse s'explique par le renforcement de la dotation.				
	4-631-17	Subvention E.P.A.	1 200 000	1 236 000	þ	1 236 000
		ontant est relatif à la prise en charge des factures d'électricité et d'eau de l'établissement. Lusse s'explique par le renforcement de la dotation.			_	
	4-631-39	Subvention Bande Ku	200 000	200 000	þ	200 000
	La dot	ation prend en charge les frais de diffusion des émissions de l'ORTM sur la bande KU.			'	
	4-631-53	Sub. aux org. pub. (champions league Euro 2016)	100 000	515 000	q	515 000
	2016.	usse s'explique par le renforcement de la dotation.				
	5-234-10	Dépenses en Investissement	930 000	930 000	q	930 000
	La dot	tation est relative à la prise en charge des dépenses en investissement de l'établissement.			'	,
TOT	AL OFFICE	RADIO TELEVISION DU MALI	5 391 303	5 730 875	q	5 730 875

737	AGENCE MALIENNE DE PRESSE & PUBLICITE			2017	
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEP	ENSES DES E.P.A.				
	4-631-10 Subvention aux organismes publics	278 450	250 605	d	250 605
	La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à : -l'achat de fournitures, de mobiliers, de matériel de bureau, et de matériel informatiques; -l'achat de carburant et lubrifiant; -l'entretien et la maintenance des climatiseurs et matériels électriques; -l'entretien et la réparation des véhicules; -l'entretien de bâtiments et divers; -la prise en charge du papier journal et du paiement des factures de l'Agence France Presse (AFP). La baisse s'explique par la diminution de la dotation.				
	4-631-13 Personnel E.P.A.	133 019	118 016	q	118 016
	La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires des agents de l'établissement. La baisse s'explique par la diminution de la dotation.				
	4-631-16 Subvention E.P.A.	50 000	53 000	q	53 000
	La dotation est relative à la prise en charge des dépenses d'électricité et d'eau de l'AMAP. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.	<u>, </u>			
	4-631-17 Subvention E.P.A.	12 500	12 875	q	12 875
	La dotation est relative à la prise en charge des frais de communication et d'internet de l'Agence. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.			·	_
	5-234-10 Dépenses en Investissement	9 960	9 960	q	9 960
	La dotation est destinée à l'équipement et à la connexion des bureaux locaux de l'agence dont ceux du nord.				
B.S.I	. FINANCEMENT INTERIEUR				
	5-234-10 Dépenses en Investissement	800 000	1 000 000	q	1 000 000
	Le montant est relatif à la prise en charge des dépenses du projet de Construction et d'Equipement des Bureaux Régionaux de L'AMAP. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.				
TOT	AL AGENCE MALIENNE DE PRESSE & PUBLICITE	1 283 929	1 444 456	0	1 444 456

738 AGE	NCE NA	FIONALE COM. DEVELOPPEMENT			2017	
			Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEPENS	SES DES E	.P.A.				
	4-631-10	Subvention aux organismes publics	117 050	110 345	q	110 345
	de rép	ation est destinée à la prise en charge des dépenses de carburant, de fourniture de bureau, aration et d'entretien ainsi qu'à l'abonnement semestriel aux journaux. sse s'explique par la diminution de la dotation.				
	4-631-13	Personnel E.P.A.	10 171	16 389	q	16 389
		ation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires de l'Agence. usse s'explique par le renforcement de la dotation.				
	4-631-14	Electricité & Téléphone	20 000	15 600	q	15 600
		ation est relative à la prise en charge des dépenses d'électricité et d'eau de l'agence. sse s'explique par la diminution de la dotation.				_
B.S.I. FI	NANCEME	NT INTERIEUR				
	5-234-10	Dépenses en Investissement	191 000	250 000	q	250 000
		ation est relative au Contrat Plan Etat ANCD. nentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
	5-629-11	Fonctionnement lié à l'investissement	100 000	100 000	q	100 000
		ation est destinée aux dépenses de fonctionnement lié à l'investissement dont notamment le ent des salaires des contractuels de l'agence.				
TOTAL	AGENCE	NATIONALE COM. DEVELOPPEMENT	438 221	492 334	q	492 334

9 AGE	NCE TECHNOLOGIES INFORMAT® & COMMUNICATION			2017	
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEPENS	ES DES E.P.A.				
	4-631-10 Subvention aux organismes publics	222 369	650 000	q	650 000
	La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à : -l'achat de fournitures, de mobiliers, de matériel de bureau, et de matériels informatiques; -l'achat de carburant et lubrifiant; -missions et réception; -frais de transport à l'intérieur et à l'extérieur; -indemnités de déplacement à l'extérieur; -l'entretien et la réparation des véhicules; -l'entretien courant des bâtiments. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.				
	4-631-13 Personnel E.P.A.	483 103	468 577	<u>u</u>	468 577
	La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel de l'agence. La baisse s'explique par la diminution de la dotation.	<u>,</u>		<u> </u>	
	4-631-14 Electricité & Téléphone	450 000	450 000	q	450 000
	La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'électricité et de téléphone et à l'acquisition de licences.				
	4-631-44 Subvention (location fibre optique)	902 700	902 700	- 902 700	(
	La mesure nouvelle négative est due à la non reconduction de la dotation relative à la prise en charge des frais de location de la fibre optique par l'agence.			·	
	5-211-20 Etudes et recherches	20 750	20 750	- 20 750	(
	La mesure nouvelle négative est due à la non reconduction de la dotation destinée à la prise en charge des dépenses d'études et de recherches.			·	
	5-234-10 Dépenses en Investissement	42 103	42 103	- 42 103	C
	La mesure nouvelle négative est due à la non reconduction de la dotation destinée à l'acquisition de matériel informatique, de transport, technique, à l'installation et à l'outillage, à l'achat de licences et de logiciels ainsi qu'aux constructions, aménagements et consultations.				
B.S.I. FIN	IANCEMENT EXTERIEUR				
	5-234-10 Dépenses en Investissement	q	þ	2 000 000	2 000 000
	La mesure nouvelle positive est relative à la prise en charge des dépenses du PROJET RESEAU LARGE BANDE NATIONALE AU MALI.			,	
TOTAL	AGENCE TECHNOLOGIES INFORMAT® & COMMUNICATION	2 121 025	2 534 130	1 034 447	3 568 577

ISTERE DOMAINES ETAT ET DES AFFAIRES FONCIERES			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES MINISTERES				
2-611-00 Personnel	873 143	884 220	139 832	1 024 0
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux salaires et accessoires de salaires des agents relevant du Département. La hausse s'explique par le changement de la valeur indiciaire et aussi par les avancements prévus de certains agents. La mesure nouvelle positive est due au rattachement de la Direction Générale de l'Administration des Biens de l'Etat au Département.				
2-617-10 Dépense de formation	25 000	25 000	þ	25 (
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux renforcements des capacités du personnel aux NTIC, en comptabilité-matières, à la rédaction administrative et à la gestion prévisionnelle du personnel. La dotation prend en charge aussi l'initiation aux techniques d'élaboration du CDMT et de la GAR.				
3-621-10 Dépenses Matériel-fonctionnement des services	75 784	54 860	q	54
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de fournitures de bureau, de journaux, de matériels de bureau, de provisions alimentaires, de consommables informatiques, d'habillement, de matériels de communication et divers pour le fonctionnement courant des services relevant du Département. La baisse s'explique par le réajustement de la dotation.				
3-621-14 Impressions & Imprimés	400 900	279 399	q	279
La dotation est destinée à la prise en charge des frais de confection d'imprimés de titre foncier, d'imprimés administratifs, d'achat de journaux et de vignettes. La baisse s'explique par le réajustement de la dotation.				
3-621-15 Fournitures techniques	2 140	4 280	q	4
La dotation est destinée à la prise en charge des fournitures techniques de la Direction Générale de l'Administration des Biens de l'Etat. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.			,	
3-621-19 Dépenses de fonctionnement (Cellule SIDA)	830	581	q	
La dotation vise la prise en charge des dépenses relatives : - à l'achat de fournitures de bureau, de matériels de bureau, d'imprimés, de consommables informatiques pour la Cellule SIDA ; - au fonctionnement de la Celllule SIDA dans le cadre des activités de sensibilisation sur le VIH/SIDA. La baisse s'explique par le réajustement de la dotation.				
3-621-20 Besoins nouveaux des Services	16 600	þ	153 121	153
La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des dépenses relatives à : -l'achat de fournitures de bureau, de consommables informatiques, de matériels techniques, de climatiseurs, de ventilateurs, de mobiliers et d'équipements de bureau (tables, chaises, armoires, machines à écrire, téléphones, fax photocopieuses, ordinateurs, imprimantes, onduleurs, trieuses) et de matériel der quincaillerie; - l'achat de moyens logistiques (engins à 2 roues, etc.) et de divers autres matériels et machines - l'entretien courant des installations téléphoniques et électriques pour les services du département l'achat de carburant et de lubrifiants. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation du chapitre.				
3-621-40 Carburants et lubrifiants	37 841	34 057	q	34
La dotation est destinée à l'achat de carburant et lubrifant pour les véhicules et les engins à deux roues du Département. La baisse s'explique par le réajustement de la dotation.				

Page 291 de 487

			2017	
otations 2016	Services Votés		Mesures Nouvelles	TOTAL
14 940	14 9	940	q	14 9
14 940	14 9	940	q	14 9
20 189	18 ′	170	q	18 1
104 000	104 (000	q	104 0
5 250	10 5	553	q	10 5
83 000	50 (000	33 000	83 0
			,	
20 750	21 7	788	q	21 7
		10.51	عاد	
45 149	47 4	406	9	47 4
21 162	22 2	220	d	22 2
21 104	1 22 2	<u> </u>		<u> </u>

Page 292 de 487

STERE DOMAINES ETAT ET DES AFFAIRES FONCIERES			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
SES DES MINISTERES				
3-626-10 Rédevances téléphoniques	57 721	54 835	q	54 8
La dotation est destinée à la prise en charge : - des factures de téléphones ; - des paiements des cartes de recharge téléphonique. La baisse s'explique par la diminution de la dotation.			,	
3-626-12 Frais d'internet	7 219	162 000	d	162 (
La dotation est destinée à prendre en charge le paiement des factures d'entretien et de réparation du réseau internet et intranet et les services annexes pour les services du département. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.		,	JI	
3-626-20 Frais postaux	6 936	6 971	q	6 9
La dotation est destinée à la prise en charge de l'achat de timbre -poste et des frais d'expédition et de gestion des courriers.				
3-628-10 Indemnité de déplacement	19 118	26 986	Q	26
La dotation est destinée à la prise en charge : - des indemnités et des frais de carburant des missions statutaires; - des frais liés aux passations de services, des visites du Ministre à l'extérieur ; - des missions d'inspection et de contrôle du Cabinet, de l'inspection des Domaines et des Affaires Foncières et des directeurs techniques sur le terrain. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.				
3-628-20 Frais de transport	55 890	74 875	q	74 8
La dotation prend en charge les dépenses relatives : - à l'achat des vignettes et aux frais d'assurances des engins roulants (motos et véhicules) du département ; - aux frais de transport du matériel et aux frais de location de véhicule et autres dépenses liées au transport ; - à l'achat de carburants et de lubrifiants. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.				
3-628-22 Indemnité de mission	7 417	12 417	q	12 -
L'inscription est destinée à la prise en charge des indemnités de mission de l'inspection des Domaines et des Affaires Foncières. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.			,	
3-628-25 Frais de transport à l'extérieur	10 768	10 768	d	10
L'inscription prend en charge l'achat de billets d'avion et de titres de transport dans le cadre des missions statutaires à l'extérieur. L'inscription est destinée à la prise en charge des indemnités de mission de l'Inspection des Domaines et des Affaires Foncières.		,	<u></u>	
3-629-09 Autres Dépenses	88 888	88 88	d	88
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - à la vulgarisation des recueils de textes législatifs ; - aux frais d'organisation des ateliers et séminaires ; - aux archivages des documents des services du département ; - aux frais de mise en place du CDMT et à l'achat de journaux.			,	
4-631-10 Subvention aux organismes publics	24 900	19 920	q	19
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - à l'équipement des résidences des assistants techniques ; - à la contribution faite aux différentes Associations et organismes publics et parapublics : - à l'appui en carburant ; - aux frais de réception. La baisse s'explique par la diminution de la dotation.			,	

NISTERE DOMAINES ETAT ET DES AFFAIRES FONCIERES			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
SES DES MINISTERES				
4-641-41 Appui PAGAMGFP (DGABE)	30 000	40 000	q	40 00
La mesure nouvelle positive s'explique par le transfert de la dotation de la Direction Générale de l'Administration des Biens dans le budget du Département. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.				
4-641-56 Appui PAGAMGFP (DNDC)	150 000	160 000	q	160 00
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'appui au plan d'action gouvernementale pour l'amélioration et la modernisation de la gestion des finances publiques de la Direction Nationale des Domaines et du Cadastre. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.				
4-641-76 Appui PAMORI	364 320	210 000	q	210 0
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'appui au fonctionnement du Projet d'Appui à la Mobilisation des Recettes Intérieures. La baisse s'explique par le transfert de la dotation destinée aux frais internet vers la rubrique "Communication-Energie" pour plus de cohérence.			,	
4-643-10 Participation au fonctionnement	q	9	20 000	20 0
La mesure nouvelle positive est relative à la création du chapitre destiné à prendre en charge les dépenses du Secrétariat permanent de la réforme domaniale et foncière.	<u> </u>			
5-234-10 Dépenses en Investissement	49 800	30 000	0	30 0
La dotation est destinée à la prise en charge de l'achat de mobiliers, de matériels de bureau, de matériels techniques, de fournitures, de matériels informatiques, de reprographies et de divers pou le fonctionnement courant des services relevant du Département. La dotation est aussi destinée à l'achat de GPS et à la réalisation des travaux d'installation de réseau. La baisse s'explique par le réajustement de la dotation.	7			
5-243-10 Matériel de transport	0	q	3 000 000	3 000 0
La mesure nouvelle positive s'explique par le transfert de la dotation du Ministère en charge des Finances suite au rattachement de la DGABE au Département en charge des Domaines de l'Etat. La dotation est destinée à l'achat du matériel roulant pour l'ensemble de l'Administration de l'Etat.				

740 MINI	STERE DOMAINES ETAT ET DES AFFAIRES FONCIERES				2017	
			Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
B.S.I. FIN	ANCEMENT INTERIEUR					
[5-211-20 Etudes et recherches		300 000	200 000	1 500 000	1 700 000
	La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de Mise en oeuvre de la Reforme Foncière Sécurisée dans le cadre des activités d'études et de recherche. La mesure nouvelle positive s'explique par la création du chapitre destiné à prendre en charge les dépenses du projet d'aménagement du troçon des berges du Niger à Bamako.	3				
	5-231-10 Travaux et constructions		1 270 000	1 800 000	400 000	2 200 000
	La dotation est destinée aux dépenses relatives aux projets suivants : - Construction-équipement DGABE - travaux de réfection des bâtiments publiscs de l'Etat ; - travaux de construction de la DNDC . Laugmentation s'explique par le renforcement de la dotation. La mesure nouvelle positive est relative à l'inscription en faveur du projet de construction-équipement DGABE.					
	5-234-10 Dépenses en Investissement		925 000	1 725 000	- 200 000	1 525 000
	La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux projets suivants : -Projet de mise en place du système porterfeuille de l'Etat : -Projet de mise en oeuvre de la reforme foncière sécurisée; L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation. La mesure nouvelle négative s'explique par le changement de codification du projet de construction et d'équipement de la DGABE.	on				
	5-629-11 Fonctionnement lié à l'investissement		225 000	225 000	q	225 000
·	La dotation est destinée aux dépenses de fonctionnement des projets suivants: - projet de mise en oeuvre reforme foncière sécurisée; - projet de renforcement de capacité.					
B.S.I. FIN	ANCEMENT EXTERIEUR			_		
	5-234-10 Dépenses en Investissement		2 479	2 479	- 2 479	þ
•	La mesure nouvelle négative s'explique par la non dotation du Programme d'Assistance Technique la DNDC.	ue	,			
TOTAL	MINISTERE DOMAINES ETAT ET DES AFFAIRES FONCIERES		5 357 074	6 436 553	5 043 474	11 480 027

STERE DE L'URBANISME & DE L'HABITAT			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
S DES MINISTERES				
2-611-00 Personnel	766 889	573 651	q	573 6
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux salaires et accessoires de salaires des agents relevant du Département. La baisse s'explique par le mouvement de personnel.			,	
2-617-10 Dépense de formation	15 000	15 000	d	15 (
L'inscription est destinée à prendre en charge les dépenses liées à la formation du personnel en : informatique et NTIC, gestion des marchés publics, comptabilité matières, gestion prévisionnelle du personnel, gestion urbaine, bâtiment et travaux Public (BTP), montage de projets; formation des entreprises aux travaux de finitions de chantier, formation des chefs d'entreprise en organisation de chantier, Gestion Axée sur les Résultats (GAR). La formation dans le cadre du PRODEFPE.			,	
3-241-10 Mobilier et équipement de bureau	24 900	12 430	q	12
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de mobiliers, matériels et équipements de bureau, de matériels techniques, de fournitures de bureau, de consommables informatiques, de matériels informatiques et de reprographie, de pièces de rechange pour copieurs, de tambour pour le fonctionnement courant des services relevant du Département.				
La baisse s'explique par le réajustement de la dotation. 3-621-10 Dépenses Matériel-fonctionnement des services	74 700	45 302	<u>d</u>	45
mobiliers de bureau, de fournitures de bureau, de matériels techniques, de provisions alimentaires, de consommables informatiques, d'habillements, d'imprimés, de matériels de communication, de petits équipements de bureau, d'abonnement aux journaux et documentations. Elle est destinée à l'achat de vignettes et divers pour le fonctionnement courant des services relevant du Département. La baisse s'explique par la révision de la dotation.				
3-621-14 Impressions & Imprimés	104 050	20 050	d	20
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux impressions et d'imprimés divers, des frais de confection d'imprimés de l'habitat, d'imprimés administratifs, d'imprimés pour la comptabilité matières. Elle est destinée à l'achat de fournitures et consommables de bureau, à l'achat de vignettes et assurances pour les engins roulants (motos et véhicules) pour l'ensemble des services du Département. La baisse s'explique par le prélevement des crédits en vue de la création d'un chapitre "fournitures techniques".			,	
3-621-15 Fournitures techniques	C	Q	150 000	150
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de matériels et fournitures techniques pour les structures du Département (ploter, appareil photo numérique, ordinateur, imprimante, rouleaux de calques, rouleaux d'ozalid, d'ammoniaque, plumes roting, rouleau calque pour ploter; paquets de papier pour ploter, logiciel de dessin, vénère pour toner, table traçante, papier pour 800c, papiers spécifiques pour les différents appareils, meuble à plan, tireuse de plan). La mesure nouvelle s'explique par création de la ligne pour la prise en compte des besoins du Département en fournitures techniques."				
3-621-19 Dépenses de fonctionnement (Cellule SIDA)	1 660	1 162	d	1
La dotation vise la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de fourniture de bureau, de matériels de bureau, d'imprimés, de consommables informatiques pour le fonctionnement de la cellule SIDA dans le cadre des activités de sensibilisation sur le VIH/SIDA.	<u>n</u>		J-	

ISTERE DE L'URBANISME & DE L'HABITAT			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES MINISTERES				
3-621-20 Besoins nouveaux des Services	24 900	d d	67 393	67 39
La dotation est destinée au renforcement des autres chapitres pour la prise en charge de toutes autres dépenses non prévues ou des besoins qui surgissent en cours d'exercice, notamment l'acha de mobiliers et d'équipements de bureau (tables, chaises, armoires, machines à écrire, téléphones fax, photocopieuses, ordinateurs, imprimantes, onduleurs, trieuses etc.). Elle prend également en charge l'achat d'habillement, de produits alimentaires, de matériels de quincaillerie, de consommables informatiques et d'antivirus, de fournitures de bureau, de matériels techniques, de climatiseurs, de ventilateurs, de carburant et de lubrifiants, l'entretien et réparation des véhicules.				
3-621-40 Carburants et lubrifiants	33 702	28 332	q	28 3
La dotation du chapitre est destinée à l'achat de carburant et lubrifiant et divers pour les véhicules et les engins à deux roues du Département. La baisse s'explique par la révision de la dotation.				
3-622-10 Entretien matériel de bureau	4 980	4 980	q	4 9
La dotation est destinée à la prise en charge des frais liés à : l'entretien courant des matériels et équipements de bureau (photocopieurs, machines électriques et autres), l'achat de consommables de bureau et de consommables informatiques, l'achat des pièces de rechange pour les matériels de bureau et autres (matériels de communication, de bureau) pour l'ensemble des services relevant du Département.				
3-622-12 Entretien matériel informatique	14 110	12 110	d	12 1
L'inscription est destinée à la prise en charge : - des frais d'entretien du matériel informatique, de réseaux informatiques et des logiciels de gestion (budget, courrier, comptabilités matière); - de l'achat de pièces de rechange pour matériels informatiques; - de l'achat de consommables de bureau et de consommables informatiques, - de l'achat d'antivirus pour les matériels informatiques pour l'ensemble des services relevant du Département. La baisse s'explique par la révision de la dotation.				
3-622-20 Entretien véhicule - réparation	19 444	12 500	q	12 5
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : à l'entretien et à la réparation des véhicules et mobylettes du parc du Département, du groupe électrogène du département; à l'achat de pièces de rechange; à l'achat de carburant et de lubrifiants. La baisse s'explique par la révision de la dotation.				
3-622-30 Entretien des bâtiments	40 000	38 000	q	38 0
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : aux frais d'entretien, de nettoyage et de gardiennage des locaux des services du département, des prestations de désinsectisation et de dératisations des bureaux , à la vidange des fosses septiques, l'enlèvement des ordures, à la réparation des toilettes, l'achat de produits et matériels sanitaires, de matériels de quincaillerie. L'inscription est destinée à l'achat de fournitures et à la pose de climatiseurs, à l'achat de produits d'entretien (insecticides et divers), aux installations techniques des bâtiments et divers types de travaux d'entretien. La baisse s'explique par la révision de la dotation.	1			
3-623-21 Programme de Communication	24 900	18 145	0	18 1
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : aux contrats de communication et de sensibilisation dans le cadre d'une meilleure perception des activités du Département, aux frais d'insertion dans les journaux, radios, télé, entretien réseaux connexion internet (fourniture de bureau pour la confection des documents à diffuser); à l'achat de journaux, d'avis et des annonces; aux couvertures médiatiques d'ateliers et de séminaires du Département. La baisse s'explique par la révision de la dotation.				

STERE DE L'URBANISME & DE L'HABITAT		2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
S DES MINISTERES				
3-625-10 Electricité et eau	25 000	26 250	q	26 25
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : aux factures d'électricité de l'EDM, les frais d'installations et de remplacement de compteurs, de raccordements d'électricité pour les services du Département. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation pour faire face aux dépenses suscitées. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.	<u>, </u>			
3-625-11 Eau	10 000	10 500	q	10 5
La dotation est destinée à la prise en charge des factures d'eau de la SOMAGEP-SA, des frais d'installation et de raccordement du réseau d'eau des services du Département.				
3-626-10 Rédevances téléphoniques	20 000	19 000	q	19 0
La dotation est destinée à la prise en charge : des factures de téléphones SOTELMA/ MALITEL ORANGE-MALI, paiement des cartes de recharge Malitel et Orange pour le compte des structures du Département. La baisse s'explique par la révision de la dotation.				
3-626-12 Frais d'internet	3 500	3 518	q	3 5
La dotation est destinée à prendre en charge le paiement des factures d'entretien et de de réparation du réseau internet et intranet et services connexes, achat de consommables informatiques, les frais de gestion du courrier pour les services du Département.				
3-626-20 Frais postaux	1 500	1 508	q	1 5
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de timbre-poste et fiscaux, aux frais d'expédition de courriers, à l'achat de vignettes, aux divers frais de dédouanement des engins motorisés du département.			,	
3-628-10 Indemnité de déplacement	16 203	17 658	q	17 6
La dotation est destinée à la prise en charge des indemnités de déplacement des agents du département, des frais de missions statutaires effectuées (à l'intérieur et à l'extérieur) par les cadres et agents du Département, missions à l'intérieur et à l'extérieur des membres du Cabinet et du personnel relevant du département, des voyages d'études et de recherches des cadres du département. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation pour faire face aux dépenses ci-dessus citées.				
3-628-20 Frais de transport	50 553	54 137	q	54 1
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : à l'achat de carburants et de lubrifiants pour le fonctionnement des structures du département, à l'entretien et à la réparation des véhicules et engins à deux roues, du groupe électrogène du département, à l'achat de pièces de rechange; aux frais de transport du matériel, aux frais de location de véhicule. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation pour la prise en charge des dépenses y afférentes.	,			
3-628-25 Frais de transport à l'extérieur	12 962	12 962	q	12 9
L'inscription prend en charge l'achat de billets d'avion, de titres et autres frais de transport dans le cadre des missions statutaires à l'extérieur, l'achat de carburants et lubrifiants pour le fonctionnement des services du Département.				

NISTERE DE L'URBANISME & DE L'HABITAT			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ENSES DES MINISTERES				
3-629-09 Autres Dépenses	29 050	24 050	q	24 05
La dotation est destinée à la prise en charge de diverses dépenses non prévues sur les codes économiques précédents et/ou que ces codes n'ont pas pu supporter ainsi que les dépenses qui n'ont pas une imputation spécifique notamment : la célébration de la journée commémorative de l'habitat, le mois de solidarité (Octobre), le fonctionnement de certains services et autres; aux travaux divers d'entretien et de réparation, à l'achat de carburant et lubrifiants, de fournitures et mobiliers de bureau, de vignettes, de pièces détachées, aux frais d'entretien et de réparation des véhicules, aux petits entretiens de bureau, aux frais d'abonnement à l'internet et à la prise en charge de diverses autres dépenses relatives à l'achat de biens et services pour les structures du Département. La baisse s'explique par la révision de la dotation.				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	12 824	10 259	q	10 2
La dotation est destinée au renforcement des autres chapitres pour la prise en charge de toutes autres dépenses non prévues ou des besoins qui surgissent en cours d'exercice, notamment l'achat de mobiliers et d'équipements de bureau (tables, chaises, armoires, machines à écrire, téléphones, fax, photocopieuses, ordinateurs, imprimantes, onduleurs, trieuses etc.); d'habillement; de produits alimentaires, à l'achat de produits d'entretien et d'insecticides, de matériels de quincaillerie, à l'achat de matériels de bureau, à l'achat de consommables informatiques et de photocopieuses; d'antivirus, de fournitures de bureau, de matériels techniques, de climatiseurs, de ventilateurs, de carburant et de lubrifiants, à l'entretien et réparation des véhicules, à l'entretien de bâtiment, aux frais de missions à l'intérieur et à l'extérieur, à l'achat de pneumatiques pour les véhicules et engins à deux roues, à l'achat de moyens logistiques (engins à 2 roues) et de divers autres matériels. Elle est destinée aux frais d'entretien de matériels et mobiliers de bureau; aux frais d'abonnement à l'internet et à la presse, aux appuis et aux subventions aux associations et ONG ouvrant pour la cause de l'habitat et autres Institutions spécialisées. La baisse s'explique par la révision de la dotation.				
4-632-56 Subvention (appui PONAV)		d	19 800	19 80
La mesure nouvelle s'explique par la création d'un chapitre pour prendre en charge le fonctionnement de la Cellule pour la mise en oeuvre de la Politique Nationale de la ville (PONAV).			"	
4-632-57 Subvention (appui ONAV)		d	30 000	30 00
La mesure nouvelle s'explique par la prise en charge du fonctionnement de la Cellule pour la mise en oeuvre de l'Observatoire Nationale de la ville (ONAV).		1	<u> </u>	
5-211-20 Etudes et recherches	12 450	12 450	q	12 4
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la réalisation des études et recherches par rapport à l'élaboration de la Politique Nationale de l'habitat, des études relatives aux collecteurs et aux servitudes, organisation de cercles de réflexion, des espaces contacts, des cadres de concertation avec les associations et ONG oeuvrant dans l'habitat au Mali, le paiement des frais d'heures supplémentaires relatives à l'élaboration des comptes administratifs, des fournitures de bureau, des frais d'archivages du département et divers.				
5-234-10 Dépenses en Investissement	49 800	49 800	- 49 800	
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux grosses réparations du parc auto, des bâtiments; acquisition de matériels informatiques, techniques et logistiques, achat de pièces de rechange, la poursuite de l'équipement des structures relevant du Département. La mesure nouvelle négative s'explique par la reconduction de la dotation pour la prise en compte des dépenses sus-citées			,i	

745 MI	NISTERE DE L'URBANISME & DE L'HABITAT			2017	
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
B.S.I. I	FINANCEMENT INTERIEUR				
	5-211-20 Etudes et recherches]	Q	100 000	100 000
	La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la réalisation des études et recherches par rapport à l'élaboration ou la révision du SDU, de la Politique Nationale de l'habitat, des études relatives aux collecteurs et aux servitudes, organisation de cercles de réflexion, des espaces contacts, des cadres de concertation avec les associations et ONG oeuvrant dans l'habitat au Mali.				
	5-231-10 Travaux et constructions	1 000 000	1 000 000	d	1 000 000
	La dotation est destinée à la prise en charge du projet de construction et d'équipement de la Direction Nationale de l'Urbanisme et l'Habitat.	'		,	
	5-234-10 Dépenses en Investissement	11 000 000	11 000 000	- 6 000 000	5 000 000
	La dotation est destinée à la prise en charge du PROGRAMME DE CONSTRUCTION DES 50.000 LOGEMENTS SOCIAUX, des dépenses relatives à la réhabilitation du Palais de Koulouba. La mesure nouvelle négative s'explique par la non reconduction de la dotation relative à la réhabilitation du Palais de Koulouba.				
	5-629-11 Fonctionnement lié à l'investissement	200 000	200 000	q	200 000
	La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement des projets suivants: Projet d'élaboration et de révision des SDU; Projet des PUS; Projet ville sans bidons villes; Cellule de Suivi de la Politique Nationale de la Ville (CS-PONAV); l'Observatoire National de la Ville.			-	_
TOTA	∟ MINISTERE DE L'URBANISME & DE L'HABITAT	13 593 077	13 223 754	- 5 682 607	7 541 147

TERE AMENAGEMENT TERRITOIRE ET POPULATION			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES MINISTERES				
2-611-00 Personnel	371 202	360 138	q	360 13
Le montant de ce chapitre permet de faire face aux dépenses liées aux salaires et accessoires de salaires des agents relevant du département. La baisse s'explique par la réduction de la dotation.				
3-621-10 Dépenses Matériel-fonctionnement des services	86 931	94 235	q	94 23
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'équipement des structures du département (acquisition de mobiliers de bureau, achats de fournitures de bureau, de produits alimentaires et autres dépenses de fonctionnement des services), impression de documents et divers. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.			,	
3-621-14 Impressions & Imprimés	12 450	12 450	q	12 4
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de divers imprimés (vignettes, fournitures de bureau, et autres imprimes) pour la Direction des Finances et du Matériel.			<u></u>	
3-621-19 Dépenses de fonctionnement (Cellule SIDA)	1 743	1 220	d	1 2
La dotation est destinée à la prise en charge du fonctionnement de la cellule sectorielle VIH-SIDA du département. La baisse s'explique par la diminution de la dotation.	<u>'</u>		,	
3-621-20 Besoins nouveaux des Services	16 600	d	77 191	77 1
La dotation est destinée à la prise en charge de l'achat éventuel d'équipements pour les structures nouvelles, d'entretien et réparation de véhicules et engins à deux roues, de l'achat de consommables informatiques, de l'achat de pneumatiques pour les véhicules et engins à deux roues, autres dépenses et divers.				
3-621-40 Carburants et lubrifiants	47 227	47 345	d	47 3
La dotation est destinée à la prise en charge de l'achat de carburant et lubrifiants pour le fonctionnement et les missions de terrain des services du département.		,	"	
3-622-12 Entretien matériel informatique	13 337	15 500	13 500	29 0
La dotation est destinée à prendre en charge des frais d'entretien des matériels informatiques, d'achat de pièces de rechange pour les ordinateures et les photocopieuses. La mesure nouvelle positive est relative à la dotation de certaines unités fonctionnelles du département.				
3-622-21 Frais d'entretien des véhicules	20 712	22 000	6 000	28 0
La dotation est destinée à l'achat de carburant et lubrifiant, à l'achat de pièces de rechange, d'entretien et de réparation des véhicules et engins à deux roues. La mesure nouvelle positive est relative à la dotation de la DNP et de la DNAT.			,	
3-622-31 Entretien courant des bâtiments	109 000	100 545	9 000	109 5
La dotation est destinée à la prise en charge de l'entretien, du nettoyage et du gardiennage des services du département, des frais de réfection des bâtiments du département. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.		"	ال	

STERE AMENAGEMENT TERRITOIRE ET POPULATION		2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTA
ES DES MINISTERES				
3-625-10 Electricité et eau	20 000	21 000	q	21 (
La dotation est destinée à prendre en charge les factures d'électricité et les dépenses d'installations et de raccordements d'électricité pour les différents services du département. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.			,	
3-625-11 Eau	10 000	10 500	d	10
Cette dotation est destinée à la prise en charge des factures d'eau de la SOMAGEP et des frais d'installation et de raccordement au réseau d'eau. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.	,		-	
3-626-10 Rédevances téléphoniques	35 000	33 250	q	33
Cette inscription est destinée à prendre en charge les factures de communication (SOTELMA, MALITEL et Orange-Mali) des structures du Département. La baisse s'explique par la diminution de la dotation.			_	
3-626-12 Frais d'internet	25 000	25 125	q	25
Cette dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux frais d'internet.			,,	
3-628-10 Indemnité de déplacement	15 072	17 333	d	17
Cette dotation est destinée à la prise en charge des frais de participation aux réunions statutaires (colloques, séminaires, ateliers, journées, etc), missions à l'intérieur et mission technique à l'extérieur. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.			,	
3-628-20 Frais de transport	18 048	21 556	q	21
Cette dotation est destinée à l'entretien et à la réparation de véhicules et engins à deux roues, à l'achat de carburant et lubrifiant pour le fonctionnement des services du département, à l'achat de pièces de rechange pour les véhicules et engins à deux roues. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.			-	
3-628-25 Frais de transport à l'extérieur	30 786	15 786	d	15
La dotation est destinée à la prise en charge des frais de transport des membres du cabinet et autres agents à l'extérieur, de la participation aux cessions de formations aux voyages d' études à l'extérieur, de la participation à des rencontres sous régionales et internationales. La baisse est relative à la diminution de la dotation.				
3-629-77 Autres dépenses de matériel	523	523	- 523	
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de matériels de bureau et divers de la DFM. La mesure nouvelle négative est relative à la non reconduction de la dotation.				

750 MIN	MINISTERE AMENAGEMENT TERRITOIRE ET POPULATION			2017		
			Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEPENS	SES DES N	MINISTERES				
	4-631-10	Subvention aux organismes publics	16 600	13 280	Q	13 280
	- de départ -d'ach Minist -d'ach -de l'a collect humai	at de carburants pour les groupes électrogènes, ppui au fonctionnement du Cabinet, de la cellule d'appui à l'action humanitaire (enquête- les des informations, constitution de bases de données sur les bénéficiaires de l'action				
		Appui fonctionnement CERCAP	17 430	17 430	q	17 430
	CERC					
	5-234-10	Dépenses en Investissement	10 750	11 750	q	11 750
DELEN	servic inform La hai	ation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'équipement de tous les es relevant du Ministère en matériels de bureau, en matériels de transport et en matériels atiques. usse s'explique par le renforcement de la dotation.				
D.3.I. FII			7 050 00d	070.000	ar	070.004
		Etudes et recherches	258 000	370 000	q	370 000
	certair	ation est destinée à la prise en charge des dépenses d'études et de recherches relatives à ns projets du Département. usse s'explique par le renforcement de la dotation.				
	5-234-10	Dépenses en Investissement	450 000	250 000	q	250 000
	du Dé	ation est destinée à la prise en charge des dépenses en investissement relatives aux projets partement.				
	5-629-11	Fonctionnement lié à l'investissement	411 000	426 000	q	426 000
	Dépar	ation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement des projets du tement. Justici de la dotation.				
B.S.I. FI		NT EXTERIEUR				
	5-234-10	Dépenses en Investissement	4 500 000	3 500 000	d	3 500 000
	du Dé	ation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'investissement des projets partement. sse s'explique par la diminution de la dotation.			- 1	
TOTAL	MINISTE	RE AMENAGEMENT TERRITOIRE ET POPULATION	6 497 411	5 386 966	105 168	5 492 134

STERE EQUIPEMENT, TRANSPORTS ET DESENCLAVEMENT			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES MINISTERES				
2-611-00 Personnel	1 218 98	1 303 844	q	1 303 8
La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et des accessoires de salaire personnel du Département. Le renforcement de la dotation s'explique par le mouvement du personnel et la prise en avancements.				
2-617-10 Dépense de formation	57 27	57 273	q	57 2
La dotation est destinée à prendre en charge le plan de formation du Département ains diverses autres dépenses de formation.				
3-241-10 Mobilier et équipement de bureau	44 07	35 150	0	35 1
La dotation est destinée à prendre en charge les dépenses liées à l'achat de mobiliers e équipements de bureau, de matériels informatiques de bureau et de petits matériels po structures du Département. La baisse s'explique par une réduction de la dotation.				
3-244-10 Matériel technique, installation et outillage	2 08	1 607	q	1 6
L'inscription est destinée à prendre en charge les dépenses liées à l'achat de petits mat contrôle routier, l'acquisition d'imprimantes, d'ordinateurs, de photocopieuses et de con informatiques pour la production de cartes grises et de permis de conduire. La baisse s'explique par une réduction de la dotation.	sommables			
3-621-10 Dépenses Matériel-fonctionnement des services	155 26	124 760	q	124 7
La dotation est destinée aux dépenses relatives à l'achat de: - consommables (papeterie, imprimés, stylos, critérium, gommes, trombones, agrafes); - fournitures de bureau; - consommables informatiques; - produits alimentaires; - matériels, équipements, et mobiliers de bureau pour le fonctionnement; - frais de réabonnement aux images; - frais d'abonnement aux divers journaux; - produit d'entretien; - autres dépenses de fonctionnement. La baisse s'explique par une réduction de la dotation.				
3-621-14 Impressions & Imprimés	97 11	78 077	dl d	78 0
La dotation est destinée aux dépenses relatives à l'acquisition de documents technique imprimés entêtes, cartes de visites, cartes de voeux et d'invitation, cartes grises, permis et autres documents de transports. Sont également éligibles les encres pour les machir à l'impression des données sur les cartes grises, les permis de conduire et les cartes de La baisse s'explique par une réduction de la dotation.	s de conduire nes destinées		1	
3-621-15 Fournitures techniques	2 06	1 448	d	1 4
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'acquisition des four techniques du Département. La baisse s'explique par une réduction de la dotation.	rnitures			

STERE EQUIPEMENT, TRANSPORTS ET DESENCLAVEMENT		2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTA
ES DES MINISTERES				
3-621-16 Habillement	13 141	10 851	q	10
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'acquisition des tenues de travail, d'imperméables, de chaussures et de parapluies. La baisse s'explique par une réduction de la dotation.				
3-621-19 Dépenses de fonctionnement (Cellule SIDA)	1 819	1 573	d	1
Le chapitre est destiné à la prise en charge des frais de fonctionnement de la cellule de lutte contre le SIDA du Département et des dépenses liées aux activités de sensibilisation sur le VIH SIDA La baisse s'explique par une réduction de la dotation.			,	
3-621-20 Besoins nouveaux des Services	37 527	q	32 422	32
La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge des besoins non prévus dont entre autres des besoins en fourniture de bureau, de matériels informatiques, d'alimentation, d'habillements, d'imprimés, de mobilier et équipement de bureau de consommables de premier usage, des rencontres du Département, etc.	,,		,	
3-621-40 Carburants et lubrifiants	78 794	77 989	q	77
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de carburants et de lubrifiants pour les véhicules, les motos et les groupes électrogènes du Département. La baisse s'explique par la diminution de la dotation.				
3-622-12 Entretien matériel informatique	16 777	11 744	q	11
Le chapitre est consacré aux dépenses relatives à l'entretien et la maintenance du parc informatique des structures du département, l'extension du réseau informatique et l'entretien des photocopieuses (achat de pièces de rechange et de frais de prestations). La baisse s'explique par la diminution de la dotation.				
3-622-20 Entretien véhicule - réparation	53 805	55 999	þ	55
La dotation est destinée à: - l'achat de pièces détachées pour véhicules, motos, mobylettes et groupes électrogènes ; - l'entretien des véhicules, des motos, et des groupes électrogènes. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.				
3-622-30 Entretien des bâtiments	86 678	86 678	q	86
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien des bâtiments des services du Ministère (gardiennage, nettoyage, entretien des espaces verts, achats de produits d'entretien de toilettes, moquettes et toutes autre dépenses liées à l'entretien des bâtiments).				
3-622-31 Entretien courant des bâtiments	10 000	10 050	d	10
Le chapitre est destiné à la prise en charge des petites réparations des bâtiments, des toilettes et des serrures et autres dépenses d'entretien courant de bâtiments. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.	<u>, </u>			
3-625-10 Electricité et eau	157 496	165 371	d	165
Le montant inscrit est destiné au paiement des factures d'électricité des structures du Département. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.			1	
La nausse s'explique par le remorcement de la dotation.				

STERE EQUIPEMENT, TRANSPORTS ET DESENCLAVEMENT		2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
S DES MINISTERES				
3-626-10 Rédevances téléphoniques	104 161	104 161	q	104 16
Ce montant est destiné à la prise en charge des dépenses téléphoniques (SOTELMA-MALITEL- ORANGE) et de frais de connexion ainsi qu'aux dépenses d'abonnement à l'internet.				
3-626-20 Frais postaux	40 182	40 182	0	40 18
La dotation prend en charge: - l'achat de timbres fiscaux et postaux; -les frais d'expédition des courriers; -l'achat de coupons réponses.				
3-628-10 Indemnité de déplacement	22 581	25 968	q	25 96
Cette dotation prend en charge: - les indemnités de missions à l'intérieur du pays; - les indemnités de missions à l'extérieur. Le renforcement de la dotation s'explique par la prise en compte des dispositions du nouveau décret fixant les modalités d'octroi des indemnités et frais de missions.	i			
3-628-20 Frais de transport	42 974	48 708	0	48 70
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses suivantes: - achat de vignettes autos motos pour les structures du département; - achat de titres de transport à l'intérieur du pays; - frais de transports de matériels et de locations de véhicules; - autres frais de transport. L'augmentation de la dotation s'explique par les dispositions du nouveau décret relatif aux indemnités et frais de missions.				
3-628-25 Frais de transport à l'extérieur	15 587	91 336	q	91 33
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de billets, d'avion et autres titres de transports à l'extérieur. Le renforcement de la dotation s'explique par la prise en charge des dispositions du nouveau décret relatif à l'octroi des indemnités et frais de missions.				
3-629-09 Autres Dépenses	45 331	45 331	d	45 33
La dotation est destinée à prendre en charge: -les dépenses diverses relatives au fonctionnement des services du département; -l'organisation des réunions annuelles sur les routes et transport, des séminaires, colloques et réunions du Département; -la mise à jour du système d'information 'malikounafoni" et autres dépenses assimilées.				
3-629-43 Autres dépenses (sécurité routière)	9 130	9 130	q	9 13
Cette dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux actions de sensibilisation contre l'insécurité routière (casques, fournitures de bureau, impression de document, consommables informatiques, activités de communication et de sensibilisation).				

ISTERE EQUIPEMENT, TRANSPORTS ET DESENCLAVEMENT			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTA
ES DES MINISTERES				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	88 137	88 137	q	88
L'inscription est destinée aux dépenses: - de participation au fonctionnement des Aéroports du Mali (ADM); - de poursuite de l'entretien des salons de l'Aéroport Bamako-Sénou; - d'achat de matériels et fournitures de bureau pour les structures; - d'achat de produits alimentaire; - d'achat de vignettes autos motos pour les structures du département; Les frais relatifs au programme de communication du département (confection des revues, des dépliants, insertion dans les journaux, ou toutes autres dépenses liées à la médiatisation des activités du METD).				
4-632-50 Subvention aux organismes non publics	477 065	477 065	<u>d</u>	477
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'exploitation des trains voyageurs sur le parcours Bamako-Kayes-Dakar-Bamako				
4-645-20 Contribution au fonct. des organismes	24 900	24 900	þ	24
La dotation vise à prendre en charge les cotisations annuelles du Mali aux organismes internationaux.				
5-234-10 Dépenses en Investissement	1 526 775	1 526 775	- 1 526 775	
La mesure nouvelle négative s'explique par la non reconduction de la dotation				
5-234-43 Dépenses en Invest. (contrepartie B.S.I. fonct.)	50 000	50 000	d	50
L'inscription sert à prendre en charge les dépenses de fonctionnment liées aux investissement du Département.			,	

STERE EQUIPEMENT, TRANSPORTS ET DESENCLAVEMENT		2017			
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTA	
NCEMENT INTERIEUR					
5-231-10 Travaux et constructions	50 467 000	58 629 000	11 089 000	69 718 0	
La dotation est destinée à la prise en charge des projets suivants: - Travaux d'achèvement Aéroport de Bko Senou; - Construction de la route Bandiagara-Bankass-Koro-Fre Burkina Faso; - Les dépenses de sécurisation de la route Goma Coura Tombouctou; - Construction Pont sur le fleuve Baoulé route Fana Dioila; - Aménagement en 2x2 vois de la section Ségou San; - Travaux du 4ème pont de Bamako; - Programme d'Aménagement d'Infrstructures Routières Structurantes (PAIRS); - Travaux de réhabilitation voies urbaines District de Bamako; - Réhabilitation de l'Avenue de l'OUA (8km) Bko; - Réhabilitation Boulevard CEDEAO avec PEAGE; - Construction et Bitumage Macina Diafarabé Teninkou; - Etudes autoroute Bougouni Sikasso 3ème pont; - Construction 2ème pont Kayes; - Construction Dent de Bafoulabé; - Projet Construction Pont de Fourou; - Construction Pont de Bafoulabé; - Auscultations de Pont; - Route Benena Mandiakuy; - les interventions d'urgences routier; - les constructions des Entrepôts maliens dans les ports de transit; - les pistes CMDT; - les conventions signées; - Le renforcement de la dotation s'explique par la prise en charge des nouveaux projets, des reliquats des travaux terminés et des décomptes en instance des travaux en cours. La mesure nouvelle poistive est relative à la dotation des nouveaux projets.					
5-234-10 Dépenses en Investissement	26 193 000	30 802 000	- 4 373 000	26 429	
La dotation est destinée à la prise en charge des projets suivants: - Construction voies universitaire de Kabal; - Aménagement du Boulevard du 22 octobre; - Aménagement de la Bretelle de Kadiolo; - Construction voies express Bamako Segou; - Projet de raccordement Voies Reseaux secondaires aux reseaux nationaux; - Reconstruction du Pont de Kouoro Barrage RN11 Sikasso Koutiala; - Aménagement Section Urbaine Route Banamba Touba; - Construction Route Goumbou Nara Fre Mauritanie; - Bitumage route Bafoulabé Mahina; - Réhabilitation ancien pont de Kayes; - Construction route Sikasso Zégoua; - l'équipement de l'Inspection des Transports - l'acquisition et la réparation d'engins lourds - les conventions signées - le contrat plan Etat COMANAV La mesure nouvelle négative s'explique par la fin de certains projets d'infrastructures.					

760 MINISTERE EQUIPEMENT, TRANSPORTS ET DESENCLAVEMENT			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR				
5-629-11 Fonctionnement lié à l'investissement	2 072 000	2 032 000	- 1 832 000	200 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses des projets suivants: - Projet d'appui à la Cellule de Planification et de Statistqiue; - Projet de construction des bureaux annexes DFM; La mesure nouvelle négative s'explique par la non réconduction de la dotation des projets APPUI CELLULE PLANIFICATION & STATISTIQUE et BITUMAGE ROUTE GOMA COURA TOMBOUCTOU.				
B.S.I. FINANCEMENT EXTERIEUR				
5-231-10 Travaux et constructions	8 500 000	10 500 000	q	10 500 000
La dotation est destinée à la prise en charge du projet de BITUMAGE du TRONÇON GOUMA COURA TOMBOUCTOU. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.				
5-234-10 Dépenses en Investissement	28 000 000	27 500 000	- 15 000 000	12 500 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses en investissement de certains projets du Département. La mesure nouvelle négative s'explique par la non reconduction de la dotation pour les travaux d'achèvement de l'Aéroport de Bamako Sénou.				
TOTAL MINISTERE EQUIPEMENT, TRANSPORTS ET DESENCLAVEMENT	119 864 878	134 253 107	11 610 353	122 642 754

IISTERE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL		2017			
	Dotations 2016	Services Votés		Mesures ouvelles	TOTAL
ES DES MINISTERES					
2-611-00 Personnel		Q	q	249 283	249 28
La dotation est destinée à prendre en charge: les salaires et accessoires de salaires du personnel, des primes de technicité et les indemnités au niveau sectoriel. La mesure nouvelle s'explique par la scission du Département en charge de l'Industrie et du Commerce.					
2-617-10 Dépense de formation		Q	q	15 000	15 00
La dotation est destinée à prendre en charge les session de formation de perfectionnement et recyclage du personnel du Département. La mesure nouvelle s'explique par la scission du Département en charge de l'Industrie et du Commerce.	<u>'</u>				
3-621-10 Dépenses Matériel-fonctionnement des services		Q	q	112 313	112 31
La dotation vise la prise en charge des dépenses liées à l'achat des biens et services liés au fontionnement des services du Département. La mesure nouvelle s'explique par la scission du Département en charge de l'Industrie et du Commerce.					
3-621-14 Impressions & Imprimés		Q	q	5 000	5 00
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses, de dépliants, de confection de cachéts de panneau et enseignes, des journaux, des photocopies des documents, des cartes de voeux et d'invitation, des calendriers et des supports de gestion. La mesure nouvelle s'explique par la scission du Département en charge de l'Industrie et du Commerce.	,				
3-621-15 Fournitures techniques		q	q	10 000	10 00
La dotation est destinée à l'abonnement des décodeurs, abonnement aux journaux, achat des pièces de rechange pour les matériels et équipements de bureaux et réseaux. La mesure nouvelle s'explique par la scission du Département en charge de l'Industrie et du Commerce.				,	
3-621-19 Dépenses de fonctionnement (Cellule SIDA)		q	q	2 000	2 00
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement de la Cellule VIH/SIDA du Département. La mesure nouvelle s'explique par la scission du Département en charge de l'Industrie et du Commerce.	,			,	
3-621-20 Besoins nouveaux des Services		Q	q	24 000	24 00
La dotation est destinée à la prise en charge les besoins nouveaux des services relatifs à : au remplacement partiel des équipements et matériels de bureau, aux receptions et caudeaux officiels à l'achat de biens et services (produits alimentaires, imprimés, journaux, carte, consommables informatiques et bureautiques et téléphoniques, pièces de rechange, carburant, location de véhicules, frais de mission et de reception, frais de séjour de délégation, habieelement, vignettes etc. La mesure nouvelle s'explique par la scission du Département en charge de l'Industrie et du Commerce.	,				
3-621-40 Carburants et lubrifiants		q	q	29 136	29 13
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de carburants et lubrufiants. La mesure nouvelle s'explique par la scission du Département en charge de l'Industrie et du Commerce.				-	

NISTERE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL				2017	
	Dotations 2016	Services Votés	ı	Mesures Nouvelles	TOTAL
SES DES MINISTERES					
3-622-10 Entretien matériel de bureau		9	q	10 000	10 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien et de réparation des équipements et matériels de bureau et l'achat des pièces de rechange. La mesure nouvelle s'explique par la scission du Département en charge de l'Industrie et du Commerce.			•	,	
3-622-12 Entretien matériel informatique		9	q	8 000	8 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien et de réparation des équipements et matreils informatiques. L'inscription est aussi destinée à l'acaht des pièces de rechange des matériels informatiques. La mesure nouvelle s'explique par la scission du Département en charge de l'Industrie et du Commerce.			'	,	
3-622-20 Entretien véhicule - réparation		0	q	21 406	21 406
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien et de réparation de véhicule, motos et l'achat de pièces de rechange et des accessoires pour le matériel roulants. La mesure nouvelle s'explique par la scission du Département en charge de l'Industrie et du Commerce.					
3-622-31 Entretien courant des bâtiments		9	q	15 000	15 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien et de nettoyage des locaux, de gradiennange et de surveillance des bâtiments, à l'achat des produits d'entretien, aux travaux d'éléctricité, plomberie et autres travaux sur les bâtiments. La mesure nouvelle s'explique par la scission du Département en charge de l'Industrie et du Commerce.					
3-625-10 Electricité et eau		9	q	18 000	18 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'electricité du Département. La mesure nouvelle s'explique par la scission du Département en charge de l'Industrie et du Commerce.				-	
3-625-11 Eau		9	q	5 000	5 000
La dotation est destinée à la prise en charge des factures de consommation en eau du Département. La mesure nouvelle s'explique par la scission du Département en charge de l'Industrie et du Commerce.			'	,	
3-626-10 Rédevances téléphoniques		<u>d</u> l	d	10 000	10 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de consommation téléphonique du Département. La mesure nouvelle s'explique par la scission du Département en charge de l'Industrie et du Commerce.	_1		II	, I	
3-626-12 Frais d'internet		9	q	10 000	10 000
La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'internet, l'installation et entretien du réseaux internet et à l'acquisition de matériels et de pièces de rechange pour le réseau internet du Département. La mesure nouvelle s'explique par la scission du Département en charge de l'Industrie et du Commerce.					
3-626-20 Frais postaux		9	q	10 000	10 000
La dotation est destinée à la prise en charge de l'achat des timbre-poste et de l'expédition du courrier et de colis postaux. La mesure nouvelle s'explique par la scission du Département en charge de l'Industrie et du Commerce.				,	

NISTERE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL		2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES MINISTERES				
3-628-10 Indemnité de déplacement		q	10 000	10 00
La dotation est destinée à la prise en charge: - les indemnités de déplacement, - les frais des missions statutaires du Cabinet et des services centraux. La mesure nouvelle s'explique par la scission du Département en charge de l'Industrie et du Commerce.			-1	
3-628-20 Frais de transport		q	0 26 731	26 73
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relative à l'achat de carburant et lubrifiant. Elle prend également en charge l'entretien et la réparation de véhicule et motos. La mesure nouvelle s'explique par la scission du Département en charge de l'Industrie et du Commerce.			-1	
3-628-25 Frais de transport à l'extérieur		Q	10 000	10 0
La dotation est destinée à la prise en charge des frais de transport à l'extérieur. La mesure nouvelle s'explique par la scission du Département en charge de l'Industrie et du Commerce.	-			
3-629-09 Autres Dépenses		0	20 000	20 0
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnements du Comité de lutte contre la Corruption et les activites de lutte contre la corruption, l'achats de carburants et lubrifiants, frais de missions, réalisation de magazine, de biens et services. La mesure nouvelle s'explique par la scission du Département en charge de l'Industrie et du Commerce.	1	d	d 40 00d	40.0
3-629-15 Autres dépenses (foires promot. commerciale)		<u>4</u>	10 000	10 C
La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'organisation et de participation aux foires et manifestation industrielles à l'intérieur et à l'extérieur du Mali. La mesure nouvelle s'explique par la scission du Département en charge de l'Industrie et du Commerce.				
3-629-76 Autres dépenses de matériel		Q	18 098	18 0
La dotation est destinée à la prise en charge l'achat de matériels et fournitures informatiques et autres. La mesure nouvelle s'explique par la scission du Département en charge de l'Industrie et du Commerce.				
4-631-10 Subvention aux organismes publics		q	5 000	5 0
La dotation est destinée à la prise en charge des fonctionnements des commissions, les frais de réception aux aéroports, les de missions et l'acquisition de biens et services. La mesure nouvelle s'explique par la scission du Département en charge de l'Industrie et du Commerce.				
4-631-33 Subvention aux organismes publics (GZI)		0	16 000	16 0
La dotation est destinée à la prise en charge le carburant, les frais de mission et de suivi des zones industrielles. La mesure nouvelle s'explique par la scission du Département en charge de l'Industrie et du Commerce.				
5-234-10 Dépenses en Investissement		0	50 000	50 0
La dotation est destinée à la prise en charge les acquisitions des équipements dans le cadre du renforcement des capacités du Départements (matériels et mobiliers, équipements de bureau, logistiques et etc.). La mesure nouvelle s'explique par la création du Département.				

800 MIN	IISTERE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL			2017	
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
B.S.I. FI	NANCEMENT INTERIEUR				
	5-234-10 Dépenses en Investissement		q	0 50 000	50 000
	La dotation est destinée à la prise en charge de la réhabilitation du CEMAPI. La mesure nouvelle s'explique par la scission du Département en charge de l'Industrie et du Commerce.				
TOTAL	MINISTERE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL		q	0 769 967	769 967

STERE DU COMMERCE			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES MINISTERES				
2-611-00 Personnel	987 832	871 710	- 98 256	773 45
La dotatation est destinée à prendre en charge: les salaires et accecessoires de salaires du personnel, les primes de technicité et les indemnités au niveau sectoriel. La dimunition s'explique par la révision dela dotation. La mesure nouvelle négative s'explique par le rattachement de certains services au Ministère du Développement Industriel.			,	
2-617-10 Dépense de formation	40 000	40 000	q	40 00
La dotation est destinée à prendre les sessions de formation de perfectionnement et recyclage du personnel du Département.				
3-621-10 Dépenses Matériel-fonctionnement des services	153 067	120 138	- 33 698	86 44
La dotation vise à la prise en charge des dépenses liées à l'achat des biens et services liés au fonctionnement des services du Département. La mesure nouvelle négative s'explique par le rattachement de certains services au Ministère du Développement Industriel.				
3-621-14 Impressions & Imprimés	24 900	24 900	Q	24 90
La Dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'imprimés, de dépliants, de confection de cacheéts, de panneau et enseignes, des journaux, des photocopies des documents, des cartes de voeux et d'invitation, des calendriers et des des supports de gestion.			-	
3-621-15 Fournitures techniques	17 242	17 242	q	17 24
La dotation est destinée à prendre en charge l'abonnement telévions, l'abonnement aux journaux, l'achat des pièces de rechange pour les matériels de réseaux et équipements de bureaux et autres.			·	
3-621-19 Dépenses de fonctionnement (Cellule SIDA)	664	465	Q	46
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement de la cellule VIH/SIDA du Département. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.				
3-621-20 Besoins nouveaux des Services	37 350	d	26 145	26 14
La dotation est destinée à prendre en charge des besoins nouveaux des services relatifs : - au remplacement partiel des équipements et matériels de bureau; - au reception et cadeaux officiels; -à l'achat de biens et services (produits alimentaires, imprimés, journaux, vignettes, cartes, consommables informatiques, bureautiques et téléphoniques, pièces de rechange, carburant, lubrifiant, location de véhicules, frais de mission et de réception, frais de sejour de délégation, habillement, etc) . La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des besoins de fonctionnement du laboratoire nationale de Métrologie.				
3-621-40 Carburants et lubrifiants	52 568	52 770	- 4 595	48 17
La dotation est destinée à la prise des dépenses de carburant et de lubrifiant. La mesure nouvelle négative s'explique par le rattachement de certains services au Ministère du Développement Industriel.				
3-622-10 Entretien matériel de bureau	5 810	6 810	q	6 81
La dotation est destinée à prendre en charge des dépenses d'entretien et de réparation des équipements et matériels de bureau et l'achat des pièces de rechange. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.			-	
3-622-12 Entretien matériel informatique	20 750	21 750	q	21 7
La dotation est destinée à prendre en charge les dépenses d'entretien et de réparation des équipements et matériels informatiques. L'inscription est aussi destinée à l'achat des pièces de rechange des matériels informatiques.			,	

STERE DU COMMERCE			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	ТОТА
ES DES MINISTERES				
3-622-20 Entretien véhicule - réparation	26 882	28 350	- 1 562	26
La dotation est destinée à prendre en charge les dépenses d'entretien et de réparation de véhicules motos et l'achat de pièces de rechange et des accessoires pour le matériel roulant. La mesure nouvelle négative s'explique par le rattachement du Centre pour le Développement Agroalimentaire au Ministère du Développement Industriel.				
3-622-31 Entretien courant des bâtiments	157 022	134 807	q	134
La dotation est destinée à prendre en charge les dépenses: - d'entretiens de nettoyage des locaux; - de gardiennage: - de surveillance des bâtiments; - d'achat des produits d'entretiens; - aux travaux d'électricité; de plomberie; et d'autre travaux sur les bâtiments. La baisse s'explique par la révision de la dotation.				
3-623-21 Programme de Communication	d	<u>d</u>	20 000	20
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées au programme de communication du Département. La mesure nouvelle positive s'explique par la création de la ligne.			,	
3-625-10 Electricité et eau	84 023	88 224	þ	88
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'éléctricité du Département. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
3-625-11 Eau	31 317	12 883	q	12
La dotation est destinée à prendre en charge des factures de consommation en eau du Département. La baisse s'explique par la prise en compte de la consommation rélle d'eau.			,	
3-626-10 Rédevances téléphoniques	70 311	86 795	q	86
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de consommation téléphonique du Département. La hausse s'explique par la prise en compte de la consommation rélle .				
3-626-12 Frais d'internet	41 040	41 245	q	41
La dotation est destinée à la prise des frais d'internet, l'installation et entretien du reseau internet, l'acquisition de matériels et de pièces de rechange pour le réseau internet du Département.				
3-626-20 Frais postaux	2 309	3 321	q	3
La dotation est destinée à la prise en charge de l'achat des timbre-poste et de l'expédition du courrier et de colis postaux. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.				
3-628-10 Indemnité de déplacement	25 241	29 027	q	29
Cette inscription prend en charge les indemnités de déplacement, les frais des missions statutaires du Cabinet et services centraux. L'augmentation s'explique par l'application du Décret n°2016-01/pr-m du 15 janvier 2016.			,	
3-628-20 Frais de transport	30 877	23 448	1 725	25
La dotation est destinée à prendre en charge les dépenses relatives à l'achat de carburant et lubrifiant. Elle prend également en charge l'entretien et la réparation des véhicules et motos. La baisse s'explique par la révision de la dotation. La mesure nouvelle positive s'explique par création d'un chapitre au profit de la CPS.				

STERE DU COMMERCE			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTA
S DES MINISTERES				
3-628-25 Frais de transport à l'extérieur	10 460	10 460	q	10 4
La dotation est destinée à prendre en charge des frais de transport à l'extéreur.				
3-629-09 Autres Dépenses	80 000	130 000	q	130
La dotation vise à prendre en charge le fonctiionnement du comité de lutte contre la Corruption et les activités de lutte contre la corruption. Elle est aussi destinée : - à lachat de carburant et lubrifiants; - à la formation; - à la réalisation de magazines, achat de biens et services, achats de pièces de rechange, frais de mission, prise en charge des études; - à l'achat de produits alimentaires, balleterie et autres. L'augmentation s'explique par le renforcement de la datation.				
3-629-15 Autres dépenses (foires promot. commerciale)	127 000	100 000	d	100
La dotation est destinée à prendre en charge les frais d'organisation et de participation aux foires et manifestations commerciales à l'intérieur et à l'extérieur du Mali, d'organisation des seminaires et autres activités de promotion comerciales. La baisse s'explique par la révision de la dotation.				
3-629-76 Autres dépenses de matériel	25 855	25 855	- 25 855	
La dotation était destinée à la prise en charge d'autres dépenses de matériel. La mesure nouvelle négative s'explique par le rattachement des services au Ministère du Développement Industriel.				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	83 000	68 400	þ	68
La dotation est destinée à la prise en charge du fonctionnement de la Cellule d'Appui à l'Aménagement et à la Gestion des Marchés (C.A.A.G.M), de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali (CCIM), du Conseil National des Prix (CNP). Elle prend égalment en charge les dépenses liées aux commissions de travail, aux frais de réception aux aéroports, aux frais de missions et à l'acquisition de biens et services. La baisse s'explique par la révision de la dotation.				
4-631-33 Subvention aux organismes publics (GZI)	16 000	16 000	- 16 000	
La dotation était destinée à la subvention aux organismes public (GZI). La mesure nouvelle négative s'explique par le rattachement de la dotation au Ministère du Développement Industriel.				
5-234-10 Dépenses en Investissement	30 000	40 000	d	40
La dotation est destinée à prendre en charge les acquisitions des équipements dans le cadre du renforcement des capacités du départements (matériel et mobiliers, équipement bureau, moyens logistiques etc.). La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.				

NISTERE DU COMMERCE			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ANCEMENT INTERIEUR				
5-231-10 Travaux et constructions	300 000	300 000	- 300 000	
La dotation était destinée aux travaux et constructions du Laboratoire National Métrologique. La mesure nouvelle négative s'explique par la non reconduction de la dotation.			,	
5-234-10 Dépenses en Investissement	1 404 000	1 304 000	226 000	1 530 0
La dotation est destinée aux dépenses en investissement des certains projets: - APPUI MICRO ACTIVITES GENERATRICES REVENUS; - CONSTRUCTION/ EQUIPEMENT DNCC/ DRCC; - CONSTRUCTION EQUIPEMENT SIEGE APEX; - APPUI AU CADRE INTEGRE. La baisse s'explique par la révision de la dotation. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation de certains projets:				
5-629-11 Fonctionnement lié à l'investissement	1 296 000	1 180 000	- 50 000	1 130 0
La dotation est destinée à la prise en charge du fonctionnement lié à l'investissement de certains projets du Département. La baisse s'explique par la révision de la dotation. La mesure nouvelle négative s'explique par la non reconduction de la dotation de certains projets				
MINISTERE DU COMMERCE	5 181 520	4 778 600	- 256 096	4 522 5

ISTERE PROMOTION INVESTISSEMENT ET SECTEUR PRIVE		2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES MINISTERES				
2-611-00 Personnel	145 990	80 851	82 862	163 7°
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de salaires et accessoires de salaires des agents du Département. La mesure nouvelle positive est relative à la dotation du Cabinet.				
2-617-10 Dépense de formation	35 000	60 000	q	60 0
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de formation et de perfectionnement des agents. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.	,		,	
3-621-10 Dépenses Matériel-fonctionnement des services	97 236	94 081	d	94 0
La dotation est destinée à l'achat de matériels, d'équipements et de fournitures de bureau, de consommables, de produits alimentaires et tout autres achats dans le cadre du fonctionnement courant des services du Département. La baisse s'explique par la diminution de la dotation.			,	
3-621-19 Dépenses de fonctionnement (Cellule SIDA)	1 245	400	q	4
La dotation est destinée à l'achat de fournitures et matériels de bureau, d'imprimés, de consommables et au fonctionnement de la Cellule SIDA dans le cadre des activités de sensibilisation sur le VIH/SIDA. La baisse s'explique par la diminution de la dotation.				
3-621-20 Besoins nouveaux des Services	25 398	q	67 902	67 9
La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de fournitures, de matériels, de mobiliers et consommables de bureau, de consommables informatiques, de matériels et d'équipements ou tout autres achats de biens et services du Département				
3-621-40 Carburants et lubrifiants	63 514	57 163	q	57 1
La dotation est destinée à la prise en charge de l'achat de carburant et de lubrifiants pour les services du Département. La baisse s'explique par la diminution de la dotation.				
3-622-12 Entretien matériel informatique	4 424	4 424	q	4 4
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'entretien et à l'achat de pièces de rechanges du parc informatique, ainsi qu'à l'acquisition de logiciels anti-virus.			,	
3-622-20 Entretien véhicule - réparation	36 228	19 102	Q	19 1
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'entretien et à la réparation du matériel roulant du Département. La baisse s'explique par la diminution de la dotation.				
La baisse s'explique par la diminution de la dotation.	58 336	58 628		58 6

ISTERE PROMOTION INVESTISSEMENT ET SECTEUR PRIVE			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOT
ES DES MINISTERES				
3-623-21 Programme de Communication	24 900	75 000	þ	75
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à une meilleure perception des structures du Département, à l'achat de journaux, de cartes, à la converture médiatique d'ateliers et de séminaires, à la diffusion des opportunités d'investissements et de facilités offertes par le dispositif institutionnel et reglémentaire au Mali, à la communication d'informations sur les mesures d'accompagnement des investisseurs nationaux et étrangers, à la mise à disposition permanente d'informations économiques et commerciales aussi bien au Mali que dans les représentations diplomatiques et consulaires du Mali à l'Etranger, à la promotion de l'arbitrage et de la médiation comme règlement des différents entre les investisseurs et l'Etat par une communication plus active ou toute action de communication (badgets, T-shirts, flyers, dépliants, catalogues, developpement de campagne publicitaire etc), aux voyages et indemnités y afférentes et enfin tout autre support de communication. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.				
3-625-10 Electricité et eau	20 000	22 085	d	2:
La dotation est destinée à la prise en charge des factures d'électricité et d'eau du Département. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.			JL	
3-625-11 Eau	21 000	20 965	q	20
La dotation est destinée à la prise en charge des factures d'eau du Département. La baisse s'explique par la diminution de la dotation.				
3-626-10 Rédevances téléphoniques	20 000	19 000	q	19
La dotation est destinée à la prise en charge des factures téléphoniques et de frais de connexion. La baisse s'explique par la diminution de la dotation.				
3-626-12 Frais d'internet	17 000	17 085	q	17
La dotation est destinée à la prise en charge de l'accès à l'internet des structures du Département. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.				
3-626-20 Frais postaux	7 000	7 035	q	
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux frais de timbres et d'expédition de courriers des services du Département. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.				
3-628-10 Indemnité de déplacement	39 137	100 000	d	100
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux missions à l'intérieur et à l'extérieur des agents du Département et aux voyages d'études. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.			<u>, , , , , , , , , , , , , , , , , , , </u>	
3-628-20 Frais de transport	9 074	10 435	q	10
La dotation est destinée à la prise en charge des frais de transport pour les missions, de l'achat de carburant et lubrifiants, ainsi que la réparation et l'entretien des véhicules des services du Département. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.			-1	
3-628-25 Frais de transport à l'extérieur	52 287	72 287	<u> </u>	7:
La dotation est destinée à la prise en charge des billets dans le cadre des missions à l'extérieur du pays. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.			1	
3-629-09 Autres Dépenses	53 062	108 062	- di	10
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'entretien des véhicules, à l'achat de carburant, de vignettes, à la maintenance des équipements, à l'acquisition de matériels et équipements ainsi qu'à l'achat d'autres biens et services. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.		100 004	УL	100

DEDENSE		Dotations	Services	N.A	
DEDENICE		2016	Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEFENSE	ES DES MINISTERES				
	3-629-89 Autres dépenses (forum act. promot° invest.)	166 000	200 000	q	200 000
_	La dotation est destinée à la prise en charge des activités liées à la promotion des investissements (forums, foires, colloques), d'un partenariat, notamment entre les investisseurs résidents et étrangers, à la négociation active d'accords internationaux d'investissement, du Mali comme destination d'investissements, ainsi que l'achat de biens et services. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.				
	4-643-10 Participation au fonctionnement	170 000	170 000	q	170 000
	La dotation est destinée à la prise en charge de salaires et accessoires de salaire du personnel contractuel, des dépenses de fonctionnement de la Cellule Technique des Reformes du Climat des Affaires et du Bureau du Modérateur Concertation Etat/ Secteur Privé.				
	4-643-25 Participat° au fonct. (sect. tech. orient.)	124 393	124 393	q	124 393
_	La dotation est destinée à la prise en charge de la rémunération des personnel du Secrétariat Technique Permanent de la Loi d'Orientation du Secteur Privé.				
	5-211-20 Etudes et recherches		q	50 000	50 000
	La mesure nouvelle positive est relative à la création du chapitre destiné à la prise en charge des dépenses du CENTRE PROMOT. APPUI SYSTEMES FIN. DECENTRALISES.				
	5-234-43 Dépenses en Invest. (contrepartie B.S.I. fonct.)	50 000	50 000	- 50 000	Q
	La mesure nouvelle négative est relative à la non reconduction de la dotation.				
B.S.I. FINA	ANCEMENT INTERIEUR				
Γ	5-234-10 Dépenses en Investissement	250 000	100 000	q	100 000
_	La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses en investissement du programme APPUI MISE EN PLACE REFORMES ETAT/ SECTEUR PRIVE. La baisse s'explique par la diminution de la dotation.				
Γ	5-629-11 Fonctionnement lié à l'investissement	200 000	100 000	d	100 000
_	La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement liés à l'investissement du projet APPUI A LA LOI ORIENTATION SECTEUR PRIVE. La baisse s'explique par la diminution de la dotation.				
TOTAL I	MINISTERE PROMOTION INVESTISSEMENT ET SECTEUR PRIVE	1 691 224	1 570 996	150 764	1 721 760

ITRE RECH.FORMAT.INDUST. TEXTILE (CERFITEX)			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
SES DES E.P.A.				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	124 500	144 392	q	144 39
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - au service de nettoyage, de gardiennage et d'entretion des équipements informatiques ; - à l'achat du matériel de laboratoire, du carburant et lubrifiant, des consommables et produits chimiques de laboratoires, des pièces de rechanges des équipements industriels et du parc automobile, des primes d'assurance et vignettes et autres besoins spécifiques du Centre ; - aux systèmes de climatisation et de matériels électriques ; - aux formations des formateurs. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.			,	
4-631-13 Personnel E.P.A.	167 000	187 658	q	187 6
La dotation permet de faire face aux charges du personnel. L'augmentation s'explique par la prise en charge des avancements et reclassements, des nouveaux agents.				
4-631-14 Electricité & Téléphone	55 000	60 000	q	60 0
L'inscription est destinée à la prise en charge des factures d'électricité, de téléphone, d'eau et d'abonnement internet.				
4-649-10 Dépenses diverses de transfert	15 840	15 840	d	15 84
La dotation est destinée aux bourses et autres divres de transfert.				
5-211-20 Etudes et recherches	8 300	d	10 000	10 0
La dotation est destinée aux dépenses relatives sur les études et rechreches. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des frais d'études et de recherches su les huiles de consommation, les tiges du coton, la qualité du coton et les rejets industriels.	ır			
NANCEMENT INTERIEUR				
5-234-10 Dépenses en Investissement	250 000	250 000	d	250 0
La dotation est destinée aux dépense en investissement.				
5-629-11 Fonctionnement lié à l'investissement	50 000	50 000	q	50 0
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement dans le cadre du projet d'appui au CERFITEX.				
CENTRE RECH.FORMAT.INDUST. TEXTILE (CERFITEX)	670 640	707 890	10 000	717 8

NCE POUR LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS(API)			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES E.P.A.				
3-621-43 Forum des investisseurs	q	q	300 000	300 0
La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge des dépenses relatives au Forum des investisseurs.				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	124 500	337 925	q	337 9
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : -des salaires contractuels, formation, primes et indemnité (Ressources Humaines); - démarrage et fonctionnement des antennes regionales du guichet unique et le siége Bamako; - à la promotion et l'image du Mali; - à l'identification et accompagnement des investisseurs; - à l'organisation du forum des Investisseurs 2017. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.				
4-631-13 Personnel E.P.A.	13 425	5 427	q	5 4
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux salaires et aux accessoires de salaires des cadres et des agents relevant de l'API. La baisse s'explique par la diminution de la dotation .				
5-211-20 Etudes et recherches	12 500	d	12 500	12 5
La mesure nouvelle est destinée à prendre en charge des dépenses relatives : -à l'etude des filières porteuses; - à la demarche de certification ISO du guichet unique.			<u>, , , , , , , , , , , , , , , , , , , </u>	
ANCEMENT INTERIEUR				
5-234-10 Dépenses en Investissement	340 000	100 000	d	100 (
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'investissement pour la mise en oeuvre de la stratégie nationale de promotion des investissement. La baisse s'explique par la diminution de la dotation.			1	
AGENCE POUR LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS(API)	490 425	443 352	312 500	755

817	AGENCE POUR PROMOT° EXPORTATIONS MALI			2017	
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEP	ENSES DES E.P.A.				
	4-631-10 Subvention aux organismes publics	62 250	75 000	q	75 000
	L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives au fonctionnement de l'Agence. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
	4-631-13 Personnel E.P.A.	42 523	45 462	d	45 462
	La dotation vise le paiement des salaires et accessoires de salaires du personnel fonctionnaire de l'Agence. L'augmentation s'explique par la prise en charge des avancements du personnel sur la base de l'Etat Nominatif actualisé du Bureau Central de la Solde (BSC).				
	4-631-14 Electricité & Téléphone	8 000	15 000	q	15 000
	La dotation est destinée à la prise en charge des factures de consommation d'électricité, d'eau et de téléphone de l'Agence. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.				
	5-211-20 Etudes et recherches	17 430	25 000	q	25 000
	La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'études et de recherches notamment à la réalisation du protocole de recherche au développement avec l'IER. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
B.S.	I. FINANCEMENT INTERIEUR				
	5-629-11 Fonctionnement lié à l'investissement	100 000	50 000	q	50 000
	La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'élaboration de la politique de commerce. La baisse s'explique par la révision de la dotation budgétaire.				
TOT	AL AGENCE POUR PROMOT® EXPORTATIONS MALI	230 203	210 462	0	210 462

NCE NAT. DEVELOPPEMENT BIOCARBURANTS			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES E.P.A.				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	60 000	90 000	q	90 0
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - à l'achat de fournitures et de mobiliers de bureau ; - à l'achat de carburant et lubrifiants ; - à l'achat de pièces de rechange et d'entretien des véhicules ; - à l'achat de matériel roulant (motos) ; - au contrat de maintenance du matériel informatique, au contrat de nettoyage et d'assainissement des locaux, au contrat d'entretien de la climatisation ; - à l'entretien courant du bâtiment ; - aux frais de formation, d'échantillonnage et d'analyse des produits ; - aux frais de transport et indemnités de missions ; - à l'abonnement aux journaux, aux revues spécialisées et à l'Internet ; - à l'organisation des conférences, des séminaires et réceptions ; - à l'élaboration des manuels de procédure, contrôle interne ;			91	30 0
 à l'organisation des réunions du Conseil d'Administration. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire. 				
4-631-13 Personnel E.P.A.	80 108	81 145	d	81
La dotation vise le paiement des salaires et accessoires de salaires des fonctionnaires mis à la disposition de l'Agence. L'augmentation s'explique par la prise en charge des avancements du personnel.		39[<u> </u>	
4-631-14 Electricité & Téléphone	14 000	16 000	d	16 (
La dotation est destinée à la prise en charge du paiement des factures de consommation d'électricité, d'eau et de téléphone de l'Agence. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
5-211-20 Etudes et recherches	16 600	d	16 000	16 (
L'inscription est destinée à la prise en charge les dépenses liées aux études de prospection et d'expérimentation en matière de biocarburant et autres. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des dépenses relatives: - à l'Etude de Faisabilité Laboratoire Biocarburant; - aux Etudes Impact Biocarburant sur la Motorisation.				
ANCEMENT INTERIEUR				
5-234-10 Dépenses en Investissement	470 000	420 000	q	420
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - au programme de développement énérgie biocarburant; - à l'étude de faisabilité du Laboratoire Biocarburant. La dimunition s'explique par la révision de la dotation budgétaire.			,	
5-629-11 Fonctionnement lié à l'investissement	143 000	223 000	- 43 000	180 (
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement lié à l'investissement L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation. La mésure nouvelle négative s'explique par la non reconduction de la dotation du projet Promotion Huile Jatropha.		,	, and the second	
AGENCE NAT. DEVELOPPEMENT BIOCARBURANTS	783 708	830 145	- 27 000	803

STERE DE L'AGRICULTURE			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES MINISTERES				
2-611-00 Personnel	3 048 126	3 277 933	- 1 098 646	2 179 28
La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires des agents relevant du Département. La mesure nouvelle négative s'explique à la scission du Département du Développement Rural.				
2-611-20 Heures Supplémentaires	26 000	26 000	- 26 000	
La dotation est destinée à la prise en charge des heures supplémentaires des agents. La mesure nouvelle négative s'explique à la scission du Département du Développement Rural.			,	
2-617-10 Dépense de formation	96 500	100 500	- 5 500	95 00
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation et au renforcement des capacités du personnel aux NTIC, à la comptabilité matière, à la rédaction administrative et à la gestion prévisionnelle du personnel ainsi qu'à l'initiation aux techniques d'élaboration du CDMT et de la GAR. Elle est aussi destinée à la prise en charge des frais de restauration, produits alimentaires et fourniture de bureau et divers liés à la formation. La mesure nouvelle négative s'explique à la scission du Département du Développement Rural.				
3-621-10 Dépenses Matériel-fonctionnement des services	216 331	288 369	- 30 076	258 29
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat des fournitures et matériels de bureau, de produits alimentaires, de consommables informatiques, d'habillements, de matériels de communication et divers pour le fonctionnement courant des services relevant du Département. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation des différentes structures. La mesure nouvelle négative s'explique à la scission du Département du Développement Rural.				
3-621-14 Impressions & Imprimés	0	q	9 500	9 50
La dotation est prévue pour l'achat des imprimés (bon de travail, bon de commande, carte de visite, calendrier, fiche détenteur etc.). La mesure nouvelle positive s'explique par la création du chapitre au niveau de la Direction des Finances et du Matériel.				
3-621-15 Fournitures techniques	3 487	3 487	- 3 487	
La dotation est destinée à la prise en charge de fournitures techniques du Département. La mesure nouvelle négative s'explique par la scission du Ministère en Ministère de l'Agriculture et en Ministère de l'Elevage et de la Pêche.				
3-621-19 Dépenses de fonctionnement (Cellule SIDA)	913	607	q	60
La dotation est destinée à l'achat de fournitures de bureau, de matériels de bureau, d'imprimés, de consommables informatiques pour la Cellule SIDA ainsi que les frais de fonctionnement de la Cellule pour les activités de sensibilisation sur le VIH/SIDA.				
3-621-20 Besoins nouveaux des Services	110 716	14 436	351 036	365 47
La dotation est destinée à l'achat de fournitures de bureau, de consommables informatiques, de produits alimentaires, d'imprimés, de matériels techniques, de climatiseurs, de ventilateurs, de mobiliers et d'équipements de bureau (tables, chaises, armoires, machines à écrire, téléphones, fax photocopieuses, ordinateurs, imprimantes, ondulaires, trieuses), de carburants et lubrifiants et l'entretien et réparation des véhicules, du groupe électrogène du département; de matériels de quincaillerie, de moyens logistitiques (engins à 2 roues etc.). Le chapitre est aussi destiné à l'entretien courant des installations téléphoniques et électriques pour les services du Département. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des dépenses de la Direction Nationale de l'Agriculture et du Génie Rurale.	.,			

	2017	
Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTA
197 459	- 23 687	173
1 182	q	1
	,	
36 130	- 7 093	29
30 139	, r 653 <u>q</u>	20
60 865	- 7 603	53
28 631	- 2 50 6	26
	,	
9 500	q	9
168 004	- 38 380	129
1 0	4 750	4
304 192	0	304
	304 192	304 192 0

STERE DE L'AGRICULTURE			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES MINISTERES				
3-625-11 Eau	103 125	108 281	d	108 28
La dotation est destinée à la prise en charge des factures de consommation d'eau.				
3-626-10 Rédevances téléphoniques	170 730	171 194	d	171 19
La dotation est destinée à la prise en charge des factures de redevances téléphoniques. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
3-626-12 Frais d'internet	160 014	160 814	q	160 81
La dotation est destinée au paiement des factures d'abonnement, d'entretien et de réparation du réseau internet et des pièces de rechange pour matériels informatiques.				
3-626-20 Frais postaux	42 826	34 040	Q	34 04
La dotation est destinée à l'achat de timbres postaux et à la prise en charge des frais d'expédition de courriers et l'achat des pièces de rechange pour matériels téléphoniques et les prestations EMS. La dimunition s'explique par la révision de la dotation.				
3-628-10 Indemnité de déplacement	94 703	127 113	- 15 963	111 15
des agents du Département. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation. La mesure nouvelle négative s'explique par la scission du Département en Ministère de l'Agriculture et en Ministère de l'Elevage et de la Pêche.				
3-628-20 Frais de transport	8 757	7 999	551	8 5
La dotation est destinée: - à l'achat de carburants et lubrifiants pour les structures; - à l'achat de vignettes, à l'entretien et à la réparation des véhicules, des mobylettes et du groupe électrogène du Département; - aux frais de transport des matériels, aux frais de location de véhicules et autres dépenses liées aux matériels roulants. La baisse s'explique par la révision de la dotation. La mesure nouvelle positive. s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.				
3-628-22 Indemnité de mission	2 075	2 850	1 900	4 7
La dotation est destinée à la prise en charge des indemnités de missions du Département. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de nouvelles dépenses.			1	
3-628-25 Frais de transport à l'extérieur	52 500	57 000	Q	57 0
La dotation est destinée à l'achat de billets d'avion et de titres de transport dans le cadre des missions statutaires à l'extérieur. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation de la DFM.				
3-629-09 Autres Dépenses	310 300	297 784	d	297 7
La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'organisation des ateliers et séminaires. Elle est aussi destinée aux dépenses liées: - à l'archivage des documents des services du Département; - aux frais de mise en place du CDMT et de la GAR; - à l'achat de journaux, de matériels et de mobiliers de bureaux; - aux dépenses diverses; - à l'achat des produits alimentaires et fournitures de bureau; - à l'achat de carburants et lubrifiants; -aux frais de rélecture des textes dans le cadre de l'harmonisation dans l'espace CEDEAO.				

STERE DE L'AGRICULTURE			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES MINISTERES				
3-629-27 Achat kâotrine	4 980	4 980	- 4 980	
La dotation est destinée à l'achat de kâotrine. La mesure nouvelle négative s'explique par le rattachement du chapitre au Ministère en charge de l'Elevage.				
3-629-85 Autres Dépenses de mat. (Plan C.A)	400 000	380 000	q	380 0
La dotation est destinée à la prise en charge des activités relatives au plan de campagne agricole 2016-2017. La dimunition s'explique par la révision de la dotation.			,	
4-631-10 Subvention aux organismes publics	523 941	499 909	- 139 570	360 3
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives: - à l'équipement des residences des assitants techniques; - aux contributions faites aux différentes associations et organismes publics et parapublics; - à l'achat de fournitures et divers et à la prise en charge des frais de réception. - à l'achat de fournitures de bureau, de produits alimentaires, de consommables informatiques et divers matériels et mobiliers de bureau. La mesure nouvelle négative s'explique par la scission du Département en Ministère de l'Agriculture et en Ministère de l'Elevage et de la Pêche.				
4-631-13 Personnel E.P.A.	50 000	50 000	d	50 0
La dotation est destinée à la prise en charge du salaire du personnel l'Agence de l'Aménagement de Terre et de Fourniture d'Eau d'Irrigation (ATI).			<u>, </u>	
4-631-60 Subvention aux org. pub. (activités agricoles)	0	q	200 000	200 (
La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des dépenses relatives aux activités agricoles (journée du paysan, SIAGRI et SIA et d'autres journées).				
4-632-17 Subvention (Intrants)	0	q	25 000 000	25 000
La dotation est destinée à la prise en charge de la subvention des Intrants Agricoles. La mesure nouvelle positive s'explique par le rattachement de la dotation des Charges Communes au Ministère de l'Agriculture.	_			
4-643-10 Participation au fonctionnement	1 245	1 245	8 255	9
La dotation est destinée à la prise en charge des activités du suivi du Programme de Gestion de l'opération tracteurs.				
4-643-33 Participation au fonctionnement (KR2)	0		4 750	4
La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des activités du Programme de KR2 (achat de carburant, produits alimentaires, fournitures de bureau et divers).				
4-649-10 Dépenses diverses de transfert	115 135	114 637	- 105 175	9
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses des concours d'entrée, des examens, de bourses, des frais médicaux du Centre d'Apprentissage Agricole. La mesure nouvelle négative s'explique par la scission du Département en Ministère de l'Agriculture et en Ministère de l'Elevage et de la Pêche.				
4-649-14 Dépenses diverses de transfert (ACODEP)	62 250	59 137	q	59 <i>′</i>
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement de l'Agence du marché ACODEP. La baisse s'explique par le réajustement de la dotation.				

IINISTERE DE L'AGRICULTURE			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ENSES DES MINISTERES				
5-234-10 Dépenses en Investissement	59 211	78 100	100 000	178 100
La dotation est destinéeè à l'achat des équipements de bureau (ordinateurs, mobiliers de bureau et serveurs) et l'achat de GPS, aux travaux d'installation du réseau internet, aux travaux de réhabilitation et de constructions. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation. La mesure nouvelle positive s'explique par la création d'un chapitre pour les dépenses d'équipements de l'Agence d'Aménagement des Terres et de fourniture d'Eau d'Irrigation.				
5-234-42 Dépenses en Invest. (motoculteur)	3 069 000	3 069 000	- 3 069 000	
La dépense était destinée à l'achat de motoculteurs dans le cadre de la mécanisation de l'Agriculture. La mesure nouvelle négative s'explique par le changement de code économique.				
5-234-43 Dépenses en Invest. (contrepartie B.S.I. fonct.)	95 000	95 000	- 95 000	(
La dotation était destinée à prendre en charge le fonctionnement de certains projets. La mesure nouvelle négative s'explique par la reconduction des dotations compte tenu du caractère non réccurent de la dépense.				
5-234-44 Dépenses en Invest. (Fonds Nat. Agr.)	5 900 000	5 000 000	q	5 000 000
La dotation de ce chapitre sert à abonder le Fonds National d'Appui à l'Agriculture.				
5-234-54 CPR et équipement agricole	1 0	d	1 500 000	1 500 000
La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des équipements agricoles du Département. La dotation est aussi destinée aux dépenses des Centres Ruraux de Prestation (CPR).			<u>, </u>	
5-234-55 Appui villages ruraux et aménagement	0	q q	1 500 000	1 500 000
La mesure nouvelle positive est destinée à l'appui aux villages ruraux et à l'aménagement des villages agricoles				

ISTERE DE L'AGRICULTURE			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
NANCEMENT INTERIEUR				
5-211-20 Etudes et recherches	515 000	465 000	- 215 000	250 0
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives: -aux différentes études du Département; -à la réalisation de logiciels; -à l'achat de progiciels; -aux frais d'alimentation pour ateliers (SIAGRI) frais d'évaluation de la stratégie nationale de l'agriculture. La baisse s'explique par la révision de la dotation. La mesure nouvelle négative s'explique par le rattachement des projets du secteur de l'Elevage au Ministère de l'Elevage et de la Pêche.				
5-231-10 Travaux et constructions	1 646 000	1 846 000	- 316 000	1 530 (
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives: -aux travaux de refection des bâtiments de l'Etat; -aux travaux de construction des Directions Nationales et Regionales, du siège des projets et programmes. La mesure nouvelle négative s'explique par le rattachement des projets du secteur de l'Elevage au Ministère de l'Elevage et de la Pêche.				
5-234-10 Dépenses en Investissement	9 931 000	10 445 000	- 3 670 000	6 775
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de refection de bâtiments, l'achat d'équipements et les travaux de construction et à l'achat de progiciels. La mesure nouvelle négative s'explique par la fin de certains projets et par le rattachement des projets du secteur de l'Elevage au Ministère de l'Elevage et de la Pêche.				
5-629-11 Fonctionnement lié à l'investissement	5 043 000	5 182 000	- 337 000	4 845
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement liées à l'investissement notamment: -l'entretien et la réparation des véhicules et mobylettes, du groupe électrogène du Département; -l'achat et pièces de rechange; -à la réalisation de logiciels; -la prise en charge des équipements des services régionaux et sub-régionaux, l'achat de matériels informatiques et la formation des Agents; -l'achat de produits alimentaires divers; -le salaire des Agents contractuels recrutés dans le cadre du projetla prise en charge des primes des enquêteurs etc. La mesure nouvelle négative s'explique par le rattachement des projets du secteur de l'Elevage au Ministère de l'Elevage et de la Pêche.			J	-
5-649-10 Fonctionnement lié à l'investissement	60 000	60 000	- 60 000	
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement liées à l'investissement au titre du Projet d'Appui au Développement. La mesure nouvelle négative s'explique par le rattachement des projets du secteur de l'Elevage au Ministère de l'Elevage et de la Rêche.	,			

Ministère de l'Elevage et de la Pêche.

820	MINISTERE DE L'AGRICULTURE			2017	
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
B. S	S.I. FINANCEMENT EXTERIEUR				
	5-231-10 Travaux et constructions	22 000 000	18 000 000	q	18 000 000
	La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de travaux et construction dans le cadre du Programme Développement de l'Irrigation/BAD. La dimunition s'explique par le réajustement de la dotation.				
	5-234-10 Dépenses en Investissement	93 000 000	83 750 000	4 000 000	87 750 000
	L'inscription est destinée aux dépenses liées à l'éxécution de certains projets. La baisse s'explique par la révision de la dotation. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge du projet d'appui à la croissance économique et à la promotion de l'emploi dans le secteur privé.				
TO	TAL MINISTERE DE L'AGRICULTURE	147 679 468	134 584 378	23 410 076	157 994 454

STERE DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
S DES MINISTERES				
2-611-00 Personnel	9	q	973 397	973 39
La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires des agents relevant du Département. La mesure nouvelle positive s'explique par le rattachement de la masse salariale à la section budgétaire du Ministère de l'Elevage et de la Pêche. Il est à rappeler que lors du collectif budgétaire 2016, le montant du salaire du personnel n'avait pas été déplacé compte tenu du fait les agents de l'Ex-Département du Développement Rural émargeaient sur un seul état nominatif.				
2-611-20 Heures Supplémentaires	26 000	52 000	q	52 00
La dotation est destinée à la prise en charge des heures supplémentaires des agents du Centre de Perfectionnement Pratique en Elevage.La hausse s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.				
2-617-10 Dépense de formation	44 500	87 344	q	87 34
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation et au renforcement des capacités du personnel aux NTIC, à la comptabilité-matières, à la rédaction administrative et la gestion prévisionnelle du personnel ainsi qu'à l'initiation aux techniques d'élaboration du CDMT et à la GAR. Elle permet aussi d'assurer des formations faitières de la pêche, de l'aviculture, des filières lait et viande. Elle permet de prendre en charge l'initiation des nouveaux fonctionnaires à la culture de la Fonction Publique. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
3-621-10 Dépenses Matériel-fonctionnement des services	61 219	158 336	þ	158 33
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat des fournitures et matériels de bureau, de produits alimentaires, de consommables informatiques, d'habillements, de matériels de communication et divers matériels et produits nécessaires au bon fonctionnement des services relevant du Département. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
3-621-15 Fournitures techniques	3 485	6 973	q	6 97
La dotation est destinée à l'achat de fournitures techniques destinées à la Direction Nationale des Services Vétérinaires, à la Direction Nationale des Productions et des Industries Animales. Le chapitre est aussi destiné à la confection des permis de pêche pour le compte de la Direction Nationale de la Pêche. L'Augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
3-621-20 Besoins nouveaux des Services	48 600	q	34 022	34 0
La mesure nouvelle est destinée à l'achat de fournitures de bureau, de consommables informatiques, de matériels techniques de climatiseurs, de ventilateurs, de mobiliers et équipements de bureau (tables, chaises, armoires, machines à écrire, téléphones, Fax, photocopieuses, ordinateurs, imprimantes, onduleurs, trieuses). La dotation prend en charge: - l'achat de carburants et lubrifiants; - l'entretien et réparation des véhicules, du groupe électrogène du Département; de matériels de quincaillerie, de moyens losgistiques (engins à 2 roues etc.); - l'entretien courant des installations téléphoniques et électriques, des photocopieuses; - la confection de tenues pour le personnel d'appui; - la confection et la délivrance de cartes professionnelles et de badges pour le personnel et diverses autres dépenses; - l'installation d'une bibliothèque pour améliorer les conditions de travail des cadres et favoriser l'accès à la documentation spécialisée sur la pêche et l'aquaculture; - l'équipement des nouveaux agents et chefs de Section nommés dans les services du Département.				

STERE DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTA
S DES MINISTERES				
3-621-40 Carburants et lubrifiants	44 899	45 471	þ	45
La dotation est destinée à l'achat de carburants et lubrifiants pour les différentes missions du Département. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.			,	
3-622-12 Entretien matériel informatique	15 988	24 981	q	24
La dotation est destinée aux frais d'entretien du matériel informatique et des logiciels de gestion (courrier, comptabilité matière) et l'achat de pièces de rechange pour les matériels informatiques ainsi que des antivirus. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.				
3-622-20 Entretien véhicule - réparation	18 037	10 934	11 686	22
La dotation est destinée à l'entretien et à la réparation des véhicules et mobylettes, à l'achat de pièces de rechange pour les véhicules et engins. La mesure nouvelle positive s'explique par la création du chapitre au niveau de la Direction des Finances et du Matériel.				
3-622-21 Frais d'entretien des véhicules	8 211	9 647	q	(
La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'entretien des véhicules, à l'achat de pièces détachées, des pneus etc. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
3-622-31 Entretien courant des bâtiments	106 315	115 419	q	115
La dotation est destinée à la prise en charge de l'entretien courant des bâtiments, de nettoyage et de gardiennage des bureaux et locaux des services du département. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
3-623-21 Programme de Communication	0	q	30 000	30
La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge des activités dans le cadre de la mise en oeuvre du programme de communication du département (facture ORTM, abonnement aux journaux, presse privée, étrangère, sites web).				
3-625-10 Electricité et eau	96 568	142 830	d	142
L'inscription est destinée à la prise en charge des factures de consommation d'électricité du Département. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.			<u>, </u>	
3-625-11 Eau	34 375	36 094	q	36
La dotation est destinée à la prise en charge des factures de consommation d'eau. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
3-626-10 Rédevances téléphoniques	30 000	28 500	Q	28
La dotation est destinée à la prise en charge des factures de redevances téléphoniques, à l'achat de cartes téléphoniques pour le personnel. La dimunition s'explique par la maîtrise de la consommation.				
3-626-12 Frais d'internet	1 q	q	20 000	20
La mesure nouvelle positive est destinée au paiement des factures d'abonnement, d'entretien et de réparation du réseau internet suite au déménagement de la Cité Administrative au bâtiment construi pour la Direction des Finances et du Matériel.	t			
3-626-20 Frais postaux	2 000	2 010	d	2
La dotation est destinée à l'achat de timbres postaux et à la prise en charge des frais d'expédition de courriers. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.	;			

Dotations 2016 21 662	Services Votés 11 949 5 200	Mesures Nouvelles 12 461	TOT <i>A</i> 24
		12 461	
		12 461	
4 522	5 200	q	
4 522	5 200	q	5
		"	
q	q	10 000	10
-			
26 909	35 167	q	35
4 980	9 960	q	(
64 790	51 832	Д	5
J. 39	3.334	٦I	
<u> </u>		10 000 000	10 000
q	Q	60 000	6
Ol Ol		30 000	3(
		26 909 35 167 4 980 9 960	26 909 35 167 Q 4 980 9 960 Q 64 790 51 832 Q 10 000 000 Q

STERE DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE			2017	<u> </u>
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
S DES MINISTERES				
4-643-10 Participation au fonctionnement	1 245	2 490	d	2 4
La dotation est destinée aux dépenses de fonctionnement du Centre de Formation Piscicole de Molodo. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.	"			
4-645-34 Contribut° au fonct. des org (enquête UEMOA)	d	d	10 000	10 C
La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge de la contrepartie dans le cadre des enquêtes organisées par l'UEMOA.	<u> </u>		,,	
4-649-10 Dépenses diverses de transfert	105 175	210 350	d	210 3
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses des concours d'entrée, des examens, de bourses, des frais médicaux du Centre de Formation Pratique en l'Elevage (CFPE), du Centre de Formation Piscicole de Molodo et du Centre de Perfectionnnement Pratique en Aquaculture de Molodo. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
5-234-10 Dépenses en Investissement	25 376	25 376	- 25 376	
La dotation était destinée aux dépenses en investissement du Département. La mesure nouvelle négative s'explique par la non reconduction de la dotation.	-1			
5-234-30 Dépenses en Investissement (Alevins)	3 500 000	3 500 000	q	3 500 (
La dotation est destinée aux dépenses d'investissement dans le cadre de la pisciculture et l'aquaculture. Elle permet d'assurer la prise en charge de l'acquisition de gage flottante, d'alevin, aliment poisson, de pirogue et de matériel destinés à accompagner ces activités.			,	
5-234-38 Dépenses en Invest. (Inséminat°. volaille)	4 000 000	4 000 000	- 4 000 000	
La mesure nouvelle négative s'explique par le changement de la codification.		1		
5-234-43 Dépenses en Invest. (contrepartie B.S.I. fonct.)	105 000	105 000	- 105 000	
La mesure nouvelle négative s'explique par la non reconduction de la dotation.				
5-234-50 Dépenses en Invest. (Insémination)	d	q	2 130 376	2 130 3
La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des activités de mise en place de la semence, du stokage et de la conservation des semences. Le renforcement des capacités des acteurs, la médiatisation du programme d'insémination, la supervision et suivi évaluation.				
5-234-51 Dépenses en Invest. (. volaille)	q	q	2 000 000	2 000 (
La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge des investissements dans le domaine de la production d'oeuf et poulet de chair, l'achat d'aliment volaille de produits pharmaceutiques, l'équipement d'aviculture, de la formation et sensibilisation des aviculteurs et divers équipements destinés à accompagner ces activités. La mesure nouvelle positive s'explique par le changement de la codification.				

STERE DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ANCEMENT INTERIEUR				
5-211-20 Etudes et recherches	15 000	15 000	- 15 000	
La dotation était destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux études et recherches du Projet d'Appui au Développement Elévage de la zone de Kayes. La mesure nouvelle négative s'explique par la non réconduction de la dotation budgétaire.			,	
5-231-10 Travaux et constructions	316 000	316 000	34 000	350 0
La dotation est destinée aux travaux et constructions du Programme Quinquénal d'aménagement Aquacoles. La mesure nouvelle positive s'explique par dotation du chapitre.				
5-234-10 Dépenses en Investissement	820 000	1 410 000	85 000	1 495 0
La dotation est destinée aux dépenses en investissement des projets et programmes suivants: - PROG. REGIONAL APPUI PASTORALISME AU SAHEL(PRAPS); - PROJ. DVPT INT RESS. ANIM. ET AQUACOLES (PDIRAM); - PROGR. DVPT. INTEGRE ZONE ONDY/MADINA DIASSA; - OFFICE DEVELOP. PECHE AQUACULTURE DELTA INTERIEUR DU NIGER; - PROJET DVPT FILIERE AQUACOLE SIKASSO; - PROGR. PANAFRICAIN CONTROLE EPIZOOTIES (PACE); - PROJET DEVELOP. ELEVAGE REGION LIPTAKO-GOURMA; - PROJET DVPT VALORISAT° PRODUCT° LAITIERE MALI; - CELLULE COORD. LUTTE CONTRE MOUCHES TSE-TSE; - PROJET APPUI DVPT ELEVAGE ZONE KAYES SUD; - TRANSFORMATION SOUS PRODUITS ABATTAGE. I'Augmentation s'explique par le renforcement de la dotation de certains projets. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de nouveaux projets et programmes.				
5-629-11 Fonctionnement lié à l'investissement	347 000	490 00d	60 000	550 0
La dotation est déstinée à la prise en charge des dépenses relatives au fonctionnement lié à l'investissement des projets et programmes suivants: PROG. REGIONAL APPUI PASTORALISME AU SAHEL(PRAPS); - PROJ. DVPT INT RESS. ANIM. ET AQUACOLES (PDIRAM); - OFFICE DEVELOP. PECHE AQUACULTURE DELTA INTERIEUR DU NIGER; - PROJET DVPT FILIERE AQUACOLE SIKASSO; - PROJET DVPT FILIERE AQUACOLE SIKASSO; - PROJET DVPT VALORISAT° PRODUCT° LAITIERE MALI; - APPUI INSTITUTIONNEL SECTEUR ELEVAGE & PECHE/ BELGIQUE; - PROJET APPUI DVPT ELEVAGE ZONE KAYES SUD; - TRANSFORMATION SOUS PRODUITS ABATTAGE; - SELECTION ZEBU MAURE. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de nouveaux projets et programmes.				
5-649-10 Fonctionnement lié à l'investissement	60 000	60 000	- 40 000	20 0
La dotation est déstinée à la prise en charge des dépenses relatives au fonctionnement lié à l'investissement du Programme Panafricain Contrôle Epizooties (PACE). La mesure nouvelle négative s'explique par la non reconduction de la dotation budgétaire du Projet d'Appui au Développement de l'Elévage dans la Zone de Kayes Sud.			1	

822	MINISTERE	DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE			2017	
			Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
B.S	S.I. FINANCEM	ENT EXTERIEUR				
	5-234-10	Dépenses en Investissement	18 036 000	17 409 000	- 1 510 000	15 899 000
	prog - PF - PF - PF La d	otattion est destinée à la prise en charge des dépenses en investissement des projets et rammes suivants: OG. REGIONAL APPUI PASTORALISME AU SAHEL (PRAPS); OJ. DVPT INT RESS. ANIM. ET AQUACOLES (PDIRAM); OJET APPUI DEV. ELEV. ZEBU MAURE CERCLE NARA. munition s'explique par la révision de la dotation. esure nouvelle négative s'explique par la non reconduction de la dotation de certains projets.				
	5-629-11	Fonctionnement lié à l'investissement	1 500 000	1 500 000	- 1 500 000	q
	pêch	otation est destinée à la prise en charge du projet d'appui institutionnel du secteur élevage et e. esure nouvelle négative s'explique par la non reconduction de la dotation.				
TO	TAL MINIST	ERE DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE	29 493 856	29 877 863	8 305 566	38 183 429

SENCE DE GESTION MARCHE CENTRAL POISSON BAMAKO (AGMCP	B)		2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ISES DES E.P.A.				
4-631-45 Subvention (gest° marché poisson)	29 880	55 000	þ	55 00
La dotation vise à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement à savoir: - achat de fournitures et consommables de bureaux; - achat de carburants et lubrifiants; - achat de matériels de bureau, de consommables informatiques, des produits alimentaires, d'entretien de bureaux; et de la communication etc. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.				
5-211-20 Etudes et recherches	1 0	q	5 000	5 00
La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des dépenses relatives : - au renforcement des capacités des techniciens ; - aux voyagex d'études ; - à la formation des acteurs dans la chaine de valeurs ; - à l'organisation des actrices dans la filière poisson.				
NANCEMENT INTERIEUR				
5-234-10 Dépenses en Investissement	300 000	300 000	q	300 0
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses en investissements de l'Agence plus précisement les travaux de construction, aménagements, réhabilitations, équipements de bureaux, équipements roulants, les pièces de rechange.				
5-629-11 Fonctionnement lié à l'investissement	q	þ	50 000	50 0
La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des dépenses relatives: - aux consommables et entretien de l'usine de glace; - aux produits alimentaires et tenues de travail pour les techniciens et les ouvriers de l'usine; - aux produits chimiques; - à l'achat de lubrifiants; - à l'achat de poissons.				
AGENCE DE GESTION MARCHE CENTRAL POISSON BAMAKO (AG	329 880	355 000	55 000	410 C

OFFICE HAUTE VALLEE DU NIGER (O.H.V.N)			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEPENSES DES E.P.A.				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	218 357	231 458	q	231 458
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives: - aux fournitures et matériels de bureau et matériels informatiques; - aux carburants et lubrifiants; - à l'entretien et la réparation des véhicules; - à l'achat de médicaments; - aux tenues de travail, impressions et imprimés; - aux frais de formation; - aux factures d'eau et téléphone. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.				
4-631-13 Personnel E.P.A.	361 322	388 621	d	388 62
L'inscription vise la prise en charge des dépenses relatives aux salaires et accéssoires de salaires. L'augmentation s'explique par les avancements statutaires.			,	
5-234-10 Dépenses en Investissement	187 690	187 690	q	187 690
La dotation prend en charge les dépenses liées : - aux activités d'études et de recherches ; - aux travaux de construction des magasins de stockage.				
B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR				
5-234-10 Dépenses en Investissement	508 000	400 000	d	400 000
L'inscription est destinée à la prise en charge du contrat plan Etat-OHVN.			,	
TOTAL OFFICE HAUTE VALLEE DU NIGER (O.H.V.N)	1 275 369	1 207 769	q	1 207 769

NCE DVPT. RURAL VALLE FLEUVE SENEGAL			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES E.P.A.				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	250 225	235 203	d	235 2
La dotation est destinée à la prise en charge du fonctionnement de l'Agence, à savoir : - les frais de location de bâtiments servant de bureau dans les cercles de la zone d'intervention de l'Agence ; - l'achat de carburants et de lubrifiants pour les véhicules afin de couvrir les cinq (05) cercles de la zone d'intervention de l'Agence ; - l'entretien et la réparation des véhicules anciens et les nouveaux véhicules qui seront acquis ; - gardiennage et nettoyage des locaux de la Direction de l'Agence et des bureaux au niveau des cercles ; - les coûts de formation des producteurs aux nouvelles technologies d'irrigation et de cultures ; - la structuration des organisations paysannes et le renforcement de leur capacité ; - l'entretien du matériel informatique ; - l'achat de consommables pour la direction et les zones ; - l'entretien des bâtiments, du matériel et mobilier de bureau, etc. La dimunition s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire. 4-631-13 Personnel E.P.A.	240 670	247 979	d	247 9
	240 674	247 979	<u> </u>	247
L'inscription est destinée au payement des salaires et accesoires de salaires du personnel de l'Agence. L'augmentation s'explique par les avancements statutaires.				
4-631-14 Electricité & Téléphone	80 000	72 400	q	72
La dotation vise la prise en charge des factures ci-après : - les factures d'eau et d'électricité des bureaux de la Direction et ceux des zones au niveau des cinc cercles ; - les factures de téléphone et de fax ; - les factures d'abonnement en Internet pour la Direction et pour les bureaux au niveau des cercles. La dimunition s'explique par la prise en compte de la consommention réele de l'Agence				
5-211-20 Etudes et recherches	43 565	q	43 565	43
La dotation permet d'effectuer des études d'avant projet détaillé pour l'aménagement de bas fonds, de périmètres irrigués à la maîtrise totale de l'eau, des études diagnostiques des problèmes de fonctionnalité des réseaux d'irrigation du périmètre "B" de Manantali, l'élaboration des rapports d'achèvement des différents projets, les audits des comptes des projets, etc.				
5-234-10 Dépenses en Investissement	108 912	108 912		108
L'inscription vise la dotation de l'Agence de Développement Rural de la Vallée du Sénégal en moyens de déplacement tant au niveau de la Direction Générale qu'aux niveaux des 05 cercles; l'acquisition des équipements en matériels informatiques, la construction et/ou la réhabilitation de bureaux.				

GENCE DVPT. RURAL VALLE FLEUVE SENEGAL			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
NANCEMENT INTERIEUR				
5-234-10 Dépenses en Investissement	433 000	850 000	q	850 0
La dotation est destinée à prendre en charge les dépenses en investissement des projets ci-après: - PROJ. APPUI DVPT DURABLE YELIMANE (PADDY) 2; - CONTRAT PLAN ETAT ADRS; - PROJ. DVPT RURAL DU KAARTA / SEFETO; - PROJET DEVELOPPEMENT RURAL INTEGRE KITA (PDRIK) II. I'Augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
5-629-11 Fonctionnement lié à l'investissement	50 000	150 000	50 000	200 0
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement liées à l'investissement. I'Augmentation s'explique par le renforcement de la dotation du Projet de Développement Rural Intégré de Kita. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation du PROJ. DVPT RURAL DU KAARTA /				
SEFETO. INANCEMENT EXTERIEUR				
5-234-10 Dépenses en Investissement	6 000 000	8 500 000	d	8 500 0
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'investissement de l'ADRS. L'augmentation s'explique par la révision de la dotation budgétaire.	<u> </u>	0 300 004	Ч	0 300 0
AGENCE DVPT. RURAL VALLE FLEUVE SENEGAL	7 206 372	10 164 494	93 565	10 258 0

827	OFFICE RIZ MOPTI			2017	
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DE	PENSES DES E.P.A.				
	4-631-10 Subvention aux organismes publics	80 386	80 386	q	80 386
	La dotation prend en charge les dépenses de fonctionnement notamment : - les frais de déplacement ; - l'entretien des moyens de déplacement ; - l'achat de matériels informatiques et d'herbicides, etc.				
	4-631-13 Personnel E.P.A.	146 058	196 417	q	196 417
	La dotation prend en charge les salaires et accessoires de salaires des agents de l'Office. L'augmentation s'explique par la prise en charge des avancements.				
	4-631-14 Electricité & Téléphone	57 827	57 827	d	57 827
	La dotation est destinée à la prise en charge des factures de consommation d'électricité et de téléphone.				
B.S	S.I. FINANCEMENT INTERIEUR				
	5-231-10 Travaux et constructions	270 000	270 000	q	270 000
	L'inscription prend en charge les frais des travaux de curage, l'aménagement d'un PPIV et l'entretier des digues dans le cadre de la mise en oeuvre du projet de développement de la région de Mopti.				
ТО	TAL OFFICE RIZ MOPTI	554 271	604 630	q	604 630

CE DE DEVELOPPEMENT RURAL SELINGUE			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTA
ES DES E.P.A.				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	130 000	117 000	d	117
Cette subvention permet de prendre en charge le fonctionnement courant de l'ODRS. Il s'agit de : - frais de déplacement ; - fournitures de bureau ; - produits d'entretien et produits alimentaires ; - entretien et réparation de véhicules et d'engins ; - carburants et lubrifiants ; - entretiens courants ; - honoraire et frais d'études administratives ; - dépenses diverses ; - documentation technique ;	<u></u>		JI.	
- dépenses de formation. La dimunition s'explique par la révision de la dotation.				
4-631-13 Personnel E.P.A.	197 918	221 751	q	22
La rubrique permet la prise en charge des salaires et accessoires, des avancements statutaires des fonctionnaires, de la régularisation des situations administratives de certains agents (allocations familiales et primes) ainsi que l'arrivée de nouveaux agents mis à la disposition de l'ODRS pour répondre aux exigences du cadre organique. l'Augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
4-631-14 Electricité & Téléphone	140 000	144 200	q	144
Le chapitre est destiné à la prise en charge des dépenses en Eau, Electricité et Communication (frais de Téléphone et de connexion internet) de l'ODRS. L'augmentation s'explique par le développement et la diversification des activités selon les recommandations de la 21ème session de Conseil d'Administration.				
5-211-20 Etudes et recherches	90 000	q	50 000	5
La mesure nouvelle positive est consacrée à : - l'étude de réalisation des travaux daménagement et de construction ; - l'étude d'actualisation des données pour les périmètres irriguées et les périmètres maraîchers ; - l'étude de réhabilitation des canaux d'irrigation ; - l'étude relative au projet de sécurité alimentaire dans la zone d'intervention de l'ODRS ; - la formation des Cadres pour le renforcement des capacités ; - l'étude et le contrôle des travaux de réalisation de périmètres maraichers dans les trois zones de développement de l'ODRS (Sélingué, Maninkoura et Yanfolila) ;				
5-234-10 Dépenses en Investissement	110 000	50 000	q	50
Cette rubrique concerne essentiellement : - les dépenses en investissement ; - les travaux et constructions ; - les achats d'équipements nouveaux : matériels informatiques et mobiliers, matériels et consommables électriques pour les bâtiments administratifs et les bureaux, motos pour les visites de terrain, outillages et matériels agricoles pour les sociétés coopératives. La dimunition s'explique par la révision de la dotation.				

FICE DE DEVELOPPEMENT RURAL SELINGUE			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
INANCEMENT INTERIEUR				
5-234-10 Dépenses en Investissement	300 000	300 000	q	300 0
Cette dotation est destinée à la prise en charge du Contrat Plan Etat-ODRS. Il s'agit : - des travaux d'aménagement des plaines et des périmètres maraichers dans les trois zones de développement de l'ODRS (Sélingué, Maninkoura et Yanfolila); - des travaux d'entretien des périmètres irrigués de Sélingué et de Maninkoura; - des travaux d'entretien et de maintenance des stations de pompage des périmètres irrigués de Sélingué et de Maninkoura; - des travaux d'aménagements hydro agricole, composés d'entretien de groupe de moto pompes pour l'alimentation du réseau, de réseau d'irrigation (canaux primaires et secondaires revêtus; secondaires non revêtus), de digues de protection et de réseau de drainage; -de la retenue de garantie à payer pour des marchés antérieurs; -de la construction de salles de documentation et d'informatique; -de l'achat de matériels informatiques, de matériels d'électricité et de plomberie; -de l'achat de groupes électrogènes.				
5-629-11 Fonctionnement lié à l'investissement	100 000	100 000	d	100 0
La dotation est destinée à la prise en charge du fonctionnement lié à l'investissement de l'ODRS, notamment : - les entretiens courants des périmètres irrigués de la zone d'intervention de l'ODRS ; - l'achat de véhicules ; - l'achat de fournitures, de mobiliers et de matériels de bureaux ; - l'achat de produits d'entretien et produits alimentaires ; - l'entretien et la réparation de véhicules et d'engins ; - l'achat de carburants et lubrifiants ; - les dépenses diverses.				
OFFICE DE DEVELOPPEMENT RURAL SELINGUE	1 067 918	932 951	50 000	982

TITUT D'ECONOMIE RURALE			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
SES DES E.P.A.				
4-631-12 Participation Rech. Agronomique	282 572	282 572	q	282 57
La dotation vise à assurer la prise en charge des dépenses relatives: - au fonctionnement du siège et des 12 Sites de l'IER (achat de fournitures de bureau, de carburant et lubrifiants, de petits matériels de bureaux, frais de missions des agents dans le cadre de la recherche, entretien du matériel informatique et des véhicules, frais de gardiennage et de nettoyage mobiliers et équipements de bureau) ; - aux frais de communication et de production des semences de base.				
4-631-13 Personnel E.P.A.	2 642 000	3 208 100	q	3 208 10
L'inscription est relative aux dépenses liées aux salaires et accessoires de salaires des agents. L'augmentation s'explique par la prise en charge des primes et indemnités des chercheurs de l'IER.				
4-631-14 Electricité & Téléphone	200 000	230 000	q	230 0
La dotation est destinée au paiement des factures d'eau, d'électricité et de téléphone au niveau du siège et des Sites de l'IER. l'Augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.	<u> </u>			
5-234-10 Dépenses en Investissement	207 500	207 500	þ	207 50
La dotation vise la prise en charge du renouvellement du parc auto et informatique.				
IANCEMENT INTERIEUR		_		
5-231-10 Travaux et constructions	q	q	400 000	400 0
La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux travaux et constructions de la voie d'accès du Centre Sino Malien.	-1]		
5-234-10 Dépenses en Investissement	q	q	50 000	50 0
La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge des frais de fonctionnement du projet adaptation agriculture et changements climatiques.				
5-629-11 Fonctionnement lié à l'investissement	125 000	100 000	q	100 00
La dotation est destinée à la prise en charge des frais de fonctionnement du projet adaptation agriculture et changemenst climatiques La dimunition s'explique par la révision de la dotation.			,	
INSTITUT D'ECONOMIE RURALE	3 457 072	4 028 172	450 000	4 478 1

33 LAB	ORATOIRE CENTRAL VETERINAIRE			2017	
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEPENS	ES DES E.P.A.				
	4-631-10 Subvention aux organismes publics	18 260	22 660	q	22 660
	La dotation est destinée à la prise en charge des frais de fonctionnement du service. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.				
	4-631-13 Personnel E.P.A.	549 451	494 610	q	494 610
	Prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel.				
	4-631-14 Electricité & Téléphone	120 000	120 000	q	120 000
	La dotation est destinée au paiement des factures de consommation d'électrcité, d'eau et de Téléphone.				
	5-211-20 Etudes et recherches	49 800	q	49 800	49 800
	La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des etudes et recherches conformement aux engagements du contrat- plan Etat - LCV.				
	5-234-10 Dépenses en Investissement	40 000	40 000	q	40 000
	La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'investissement conformément au engagements du contrat- plan Etat - LCV.			,	
B.S.I. FIN	NANCEMENT INTERIEUR				
	5-234-10 Dépenses en Investissement	166 000	150 000	q	150 000
	La dotation est destinée à la prise en charge des engagements du contrat- plan Etat - LCV.				
TOTAL	LABORATOIRE CENTRAL VETERINAIRE	943 511	827 270	49 800	877 070

834	LABORATOIRE VETERINAIRE DE GAO			2017	
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEF	PENSES DES E.P.A.				
	4-631-10 Subvention aux organismes publics	45 650	41 085	q	41 085
	La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement notamment : - les matériels d'investigation ; - l'achat de réactifs ; - le remplacement de certains équipements ; - les produits d'entretien du laboratoire ; - l'acquisition d'un véhicule pour la Direction; - divers autres achats pour le fonctionnement normal du laboratoire. La dimunition s'explique par la révision de la dotation.				
	4-631-13 Personnel E.P.A.	21 471	22 685	q	22 685
	La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaire du personnel du Laboratoire veterinaire de Gao. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.				
	4-631-14 Electricité & Téléphone	6 000	6 180	q	6 180
	La dotation est destinée au paiement des factures d'électricité et de téléphone. l'Augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				_
	5-211-20 Etudes et recherches	q	q	40 000	40 000
	La mesure nouvelle s'explique par la prise en charge des dépenses relatives aux études et recherches du Laboratoire.				
	5-234-10 Dépenses en Investissement	q	0	60 000	60 000
	La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des dépenses d'investissement du Laboratoire				
TO	TAL LABORATOIRE VETERINAIRE DE GAO	73 121	69 950	100 000	169 950

FICE RIZ SEGOU			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
SES DES E.P.A.				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	215 000	215 000	q	215 00
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement: achat de fournitures de bureaux, frais de transport, achat de carburants et lubrifiants, entretien du parc auto).			
4-631-13 Personnel E.P.A.	194 077	193 924	q	193 9
L'inscription est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires de l'ORS. La dimunition s'explique par la révision de la dotation.			,	
4-631-14 Electricité & Téléphone	75 000	75 000	q	75 00
L'inscription est destinée au paiement des factures de consommation d'électricité, d'eau et de téléphone.				
ANCEMENT INTERIEUR				
5-234-10 Dépenses en Investissement	4 400 000	4 350 000	- 1 000 000	3 350 0
La dotation est destinée à la prise en charge des engagements du Contrat -Plan Etat -ORS-Producteurs notamment : - l'étude pour la réconversion du système de submersion contrôlée à la maîtrise totale de l'eau; - les études et travaux d'aménagement des petits périmètres villageois ; - des dépenses relatives à l'investissement dans le cadre de la mise en oeuvre du projet de développement rural Tienkonou/ Office Riz Ségou; -PROJET APPUI DEVELOP. RURAL SOKE1 (PADER-S1). La dimunition des services votés s'explique par la révision de la dotation. La mesure nouvelle négative s'explique par la non reconduction de la dotation du PROJET DVPT RURAL TIENKONOU/ OFFICE RIZ SEGOU.				
5-629-11 Fonctionnement lié à l'investissement	515 000	465 000	- 415 000	50 0
La dotation est destinée à prendre en charge les dépenses de fonctionnement de l'office dans le cadre de la mise en oeuvre des activités de l'Office. La dimunition des services votés s'explique par la révision de la dotation. La mesure nouvelle négative s'explique par la non reconduction de la dotation au titre du projet de développement rural de Tienkonou.				
NANCEMENT EXTERIEUR				
5-231-10 Travaux et constructions	2 620 000	2 620 000	- 2 620 000	
La dotation était destinée aux travaux et constructions du projet de développement rural de Tienkonou. La mesure nouvelle négative s'explique par la non reconduction de la dotation au titre du projet de développement rural de Tienkonou.	}			
	8 019 077	7 918 924	- 4 035 000	3 883 92

OFFICE DU MOYEN BANI			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
PENSES DES E.P.A.				
4-631-10 Subvention aux organismes publics		q	d 60 00d	60 00
La dotation vise à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement à savoir: - achat de fournitures de bureaux; - achat de carburants et lubrifiants; - achat de matériels de bureaux et de matériels informatiques; - entretien des bâtiments etc.				
4-631-13 Personnel E.P.A.		d	20 000	20 0
L'inscription concerne les dépenses de salaires et accessoires de salaires du personnel EPA.				
4-631-14 Electricité & Téléphone		q	15 000	15 0
L'inscription est destinée à la prise en charge des factures de consommation d'élèctricité et de téléphone.			-1	
5-211-20 Etudes et recherches		0	0 10 000	10 0
La dotation est destinée à la prise en charge de dépenses relatives aux études et recherches.	<u> </u>			
5-234-10 Dépenses en Investissement		q	115 000	115 (
La dotation est destinée à la prise en charge de dépenses d'investissement de l'Office.	•			
II. FINANCEMENT INTERIEUR				
5-211-20 Etudes et recherches		Q	50 000	50 0
La dotation est destinée aux dépenses relatives aux études et recherches.				
5-234-10 Dépenses en Investissement		q	200 000	200 0
La dotation est destinée aux dépenses d'investissement de l'Office.				
5-629-11 Fonctionnement lié à l'investissement		q	100 000	100 0
La dotation est destinée à la prise en charge du fonctionnement lié à l'investissement de l'Office.				
TAL OFFICE DU MOYEN BANI		d	570 000	570 0

837	OFFICE DU PERIMETRE IRRIGUE DE BAGUINEDA		2017		
•		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DE	PENSES DES E.P.A.				
	4-631-10 Subvention aux organismes publics	75 000	95 000	q	95 000
	Le montant inscrit prend en charge les dépenses de fonctionnement : - achat de founitures et matériels de bureaux ; - achat de carburants et lubrifiants ; - entretien du groupe électrogène ; - entretien de matériels informatiques et des bâtiments ; - entretien et réparation de véhicules ; L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.				
	4-631-13 Personnel E.P.A.	229 646	265 940	q	265 940
	L'inscription est relative aux dépenses de salaires et accessoires de salaires du personnel EPA. L'augmentation s'explique par la prise en charge des avancements du personnel.				
	4-631-14 Electricité & Téléphone	35 000	36 000	q	36 000
B.S	Le montant prévu est destiné au paiement des factures de communication d'électricité et de téléphone. L'augmentation est due au renforcement de la dotation. J. FINANCEMENT INTERIEUR				_
٥.٥	5-231-10 Travaux et constructions		Д	1 000 00d	1 000 000
	La mesure nouvelle positive est destinée aux travaux et constructions du PROJ. AMELIORAT° SYST. IRRIGAT° PERIMETRE BAGUINEDA.	I		1 000 004	1 000 000
	5-234-10 Dépenses en Investissement	932 000	330 000	q	330 000
	L'inscription de cette dotation rentre dans le cadre du contrat plan Etat-OPIB- exploitants. La dimunition s'explique par la révision de la dotation.			,	
TO	TAL OFFICE DU PERIMETRE IRRIGUE DE BAGUINEDA	1 271 646	726 940	1 000 000	1 726 940

CE PROTECTION DES VEGETAUX			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES E.P.A.				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	290 500	411 450	d	411 45
La dotation prend en charge les dépenses liées au fonctionnement de la Direction Générale et des Services Regionnaux de Protection des Vegetaux (SRPV), à l'acquisition des produits phytosanitaires, à la formation des agents; à l'organisation des opérations de luttes aeriennes contre les oiseaux granivores et les sauteriaux, à la surveillance et à la prevention à travers la formation et l'appui conseil aux producteurs, à l'achat d'un camion 10 tonnes et à l'entretien et reparation du groupe electrogene. l'Augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.			,	
4-631-13 Personnel E.P.A.	270 598	294 049	þ	294 04
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses de salaires et accessoires de salaires du personnel EPA. L'augmentation s'explique par les avancements du personnel et la prise en charge des primes des agents.				
4-631-14 Electricité & Téléphone	30 000	30 900	q	30 9
L'inscription prend en charge les depenses liées au paiement des factures d'eau, d'électricité et de téléphone. l'Augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.	<u>'</u>		,	
ANCEMENT INTERIEUR				
5-234-10 Dépenses en Investissement	110 000	200 000	d	200 0
La dotation est destinée à la prise en charge du Projet Renforcement Moyens de Protection des Vegetaux. L'augmentation s'explique par la révision de la dotation budgétaire.	,		,	
5-629-11 Fonctionnement lié à l'investissement	90 000	90 000	- 90 000	
La dotation est destinée à la prise en charge du Projet Renforcement Moyens de Protection des Vegetaux. La mesure nouvelle négative s'explique par la non reconduction de la dotation.			1	
OFFICE PROTECTION DES VEGETAUX	791 098	1 026 399	- 90 00 d	936 39

FICE POUR MISE EN VALEUR SYSTEME FAGUIBINE			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
SES DES E.P.A.				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	107 900	120 000	d	120 00
La dotation vise à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement à savoir: - achat de fournitures de bureaux; - achat de carburants et lubrifiants; - achat de matériels de bureaux et de matériels informatiques; - entretien des bâtiments etc. l'Augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
4-631-13 Personnel E.P.A.	42 913	39 969	Q	39 9
L'inscription concerne les dépenses de salaires et accessoires de salaires du personnel EPA. La dimunition s'explique par la révision de la dotation.				
4-631-14 Electricité & Téléphone	40 000	45 000	q	45 C
L'inscription est destinée à la prise en charge des factures de consommation d'électricité et de téléphone. l'Augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
IANCEMENT INTERIEUR				
5-231-10 Travaux et constructions	166 000	166 000	- 16 000	150 0
La dotation est destinée à la prise en charge des Travaux et constructions de l'Office pour la Mise en Valeur du Système Faguibine. La mesure nouvelle négative s'explique par la dimunition de la dotation de ce chapitre.			-	
5-234-10 Dépenses en Investissement	O O	þ	50 000	50 0
La mesure nouvelle positive est destinée pour la prise en charge des dépenses en investissement de l'Office.			1	
5-629-11 Fonctionnement lié à l'investissement	Q	q	50 000	50 (
La mesure nouvelle positive est destinée pour la prise en charge des dépenses sur le fonctionnement lié à investissement de l'Office.				
OFFICE POUR MISE EN VALEUR SYSTEME FAGUIBINE	356 813	370 969	84 000	454 9

CENTRE NAT. INSEMINAT° ARTIFICIELLE ANIMALE			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
PENSES DES E.P.A.				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	100 000	82 000	d	82 00
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - à l'équipement des residences des assistants techniques ; - aux contributions faites aux différentes associations et organismes publics ; - à l'achat de fournitures et divers; prise en charge de reception ; - aux formations ; - à l'entretien des bâtiments ; - à la prise en charge des frais du Conseil d'Administration ; - aux frais de missions à l'intérieur et à l'extérieur ; - à l'achat de carburant et lubrifiants ; - aux frais d'internet, téléphone, entretien matériels informatiques, frais postaux ; - aux frais des produits alimentaires et divers ; - la prise en charge des produits (Azote liquide, synchronisants, kits pour inséminateurs, échographes pour animaux).				
La dimunition s'explique par la révision de la dotation. 4-631-13 Personnel E.P.A.	30 000	30 000	dl	30 00
La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires , des primes et des heures supplementaires du personnel du Centre et du personnel extérieur. Recrutement du personnel d'appui (chauffeurs, receptionniste, coursier, secrétaires, assistants administratifs)			<u>, </u>	
4-631-14 Electricité & Téléphone	1 0	q	8 000	8 0
La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge de la consommation d'électricité et de téléphone.				
5-211-20 Etudes et recherches	D		10 000	10 0
La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge des actions liées aux études et recherches.			,	
I. FINANCEMENT INTERIEUR				
5-234-10 Dépenses en Investissement	1	q	300 000	300 0
La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge des dépenses d'investissements prevues.				
5-629-11 Fonctionnement lié à l'investissement	1		100 000	100 0
La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement lié à l'investissement.			,	
AL CENTRE NAT. INSEMINAT° ARTIFICIELLE ANIMALE	130 000	112 000	418 000	530 0

850	COMMISSARIAT A LA SECURITE ALIMENTAIRE				2017	
			Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DE	PENSES DES	MINISTERES				
	2-611-0	0 Personnel	194 768	214 683	q	214 683
	fon L'ai	scription est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel ctionnaire et conventionnaire des services du Commissariat. Ligmentation des services votés s'explique par la prise en compte du niveau réel des dépenses personnel suite au pointage avec le Bureau Central de la Solde.				
	2-617-1	0 Dépense de formation	8 936	8 936	q	8 936
	- l'u - la - l'u - la Déj - le	dotation est destinée à la formation des agents chargés de : étude des termes de références du budget ; préparation des budgets (comptables et programmes) ; exécution de la loi de Finances ; formation des agents dans le cadre du renforcement des capacités en ressources humaines du partement ; es séminaires de formation avec les partenaires technique et financiers, les structures rattachées es le cadre des techniques d'élaboration du budget et des microprojets.				
	3-621-1	0 Dépenses Matériel-fonctionnement des services	24 757		d	23 712

L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à :

- l'achat de fournitures de bureau ;
- l'achat de matériels de bureau ;
- l'achat de consommables informatiques ;
- l'achat de produits alimentaires (eau minérale, boisson, lait, lipton, nescafé, thé vert de chine, thé citron, huiles, amuse-gueules, etc.) ;
- l'achat de produits d'entretien (savon, serpillière, des papiers hygiéniques, des déodorants, des insecticides, etc.) ;
- l'achat de support de courriers ;
- l'achat et la confection de documents de travail notamment les bons de commande, de travail, de carte de visite, de carte de voeux, de cartes professionnelles de service, etc. ;
- l'achat de tenues et de chaussures pour le personnel d'appui, les chauffeurs, le personnel accompagnant le Ministre Commissaire ou le Commissaire, des imperméables pour le personnel du CSA :
- l'achat de rideaux et accessoires.

La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits budgétaires.

IMISSARIAT A LA SECURITE ALIMENTAIRE		2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTA
ES DES MINISTERES				
3-621-20 Besoins nouveaux des Services	6 81	7 (7 862	7 8
La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge or l'achat de mobiliers et équipements des bureaux; - l'entretien et le fonctionnement des bureaux; - la confection des cartes professionnelles, de voeux de nouve des contrats d'entretien et de nettoyage; - la désinfection et de l'entretien des locaux; - de l'entretien et la réparation des véhicules du Département; - l'achat de matériels de bureau, de matières consommables et l'achat des produits alimentaires, d'entretien et divers etc.; - l'achat des fournitures de bureau de matériels et consommable l'achat des documents de travail notamment, les bons de contiachat des documents de la comptabilité mat l'achat des tenues et chaussures pour le personnel d'appui, d'accompagnant le ministre, des imperméables pour le personne l'achat des rideaux et accessoires; - l'achat des objets d'art (photos, portraits, etc.); - l'achat des pots de fleurs et encens; - la réparation et l'entretien des portes et les travaux de plombe l'achat des matériels à café, de thé et de chauffage. La constitution des crédits en mesure nouvelle s'explique par le y afférentes ou par le fait que leur montant n'est pas connu au d'Etat.	pements divers ; matiques ; e, de travail et connexes ; uffeurs et le personnel SA ; tère accidentel des dépenses nt de l'élaboration du budget			
3-621-40 Carburants et lubrifiants	7 04	4 6 340	9	6
La dotation est destinée à la prise en charge de dépenses rela lubrifiants . La diminution des services votés s'explique par le réajustemen				
3-622-12 Entretien matériel informatique	1 62	1 627	7 9	1
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liée - l'entretien du parc informatique ; - l'achat des pièces de rechange de matériels informatiques, de d'anti virus.	ommables informatiques et			
3-622-20 Entretien véhicule - réparation	4 65	4 189	q	4
L'inscription est destinée à : - l'entretien et à la réparation des véhicules et des motos du De - l'achat des pièces de rechange des véhicules (autos et des m La diminution des services votés s'explique par le réajustemen	lu Département. rédits budgétaires.			
3-622-30 Entretien des bâtiments	21 06	21 064	4 0	21
La dotation est destinée à la prise en charge :	timent et l'entretien des			

MISSARIAT A LA SECURITE ALIMENTAIRE			2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL	
PENSES DES MINISTERES					
3-625-10 Electricité et eau	34 119	34 793	q	34 793	
L'inscription est destinée à la prise en charge : - des factures d'électricité et eau ; - des achats de cartes prépayées d'électricité, de matériels électriques, de matériels de plomberie et sanitaire. L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement des dotations budgétaires.	t				
3-626-10 Rédevances téléphoniques	15 013	14 262	d	14 26	
L'inscription est destinée à la prise en charge : - des redevances téléphoniques ; - des achats de cartes de recharge téléphonique ; - des achats de matériels et outils de communication ; - de l'entretien des matériels et outils de communication (talkie walkie, téléphone portable, tablette) etc. La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits budgétaires.		,,	,		
3-626-12 Frais d'internet	13 825	13 894	d	13 894	
La dotation est destinée à la prise en charge : - des factures d'internet ; - des achats d'anti virus, de matériels et fournitures divers liés à l'internet, de matériels et consommables informatiques ; - des contrats de fourniture d'internet. L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement des dotations budgétaires.					
3-626-20 Frais postaux	1 624	1 632	q	1 632	
L'inscription est destinée à la prise en charge : - des frais pour l'expédition des colis et plis ; - des transmissions de divers courriers et colis (engagements, mandats, avis de réunion et divers) ; - des achats des timbres fiscaux et d'enveloppes, de coupons DHL ; - des frais de courriers express, de tchiden express, etc. L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement des dotations.					
3-628-10 Indemnité de déplacement	2 364	2 719	q	2 719	
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux : - paiements des indemnités de déplacement pour les missions à l'intérieur et à l'extérieur ; - frais des missions de supervision des banques de céréales ; - frais des suivis et évaluation des distributions de céréales dans les zones ciblées déficitaires ; - perdiems des réunions d'évaluation des activités ; - frais de participation aux différents sommets internationaux sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle.					
3-628-20 Frais de transport	13 558	14 372	q	14 372	
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées : - aux paiements des frais de déplacement pour les missions à l'intérieur et à l'extérieur ; -aux frais, de déplacements des missions de supervision des banques de céréales, de transport pour les missions liées au suivi et évaluation des distributions des céréales des zones ciblées déficitaires, de transport des réunions d'évaluation des activités, de transport pour la participation aux différents sommets internationaux sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; - à l'achat de carburants et lubrifiants pour le fonctionnement du Département ; - à l'entretien et la réparation des véhicules (autos et motos) de service. L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement des dotations budgétaires.					
3-628-25 Frais de transport à l'extérieur	3 490	3 490	d	3 490	
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses d'achat de billets d'avion pour les déplacements à l'extérieur.			,,		

Page 356 de 487

O COMMISSARIAT A LA SECURITE ALIMENTAIRE			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
EPENSES DES MINISTERES				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	29 050	29 050	q	29 050
Cette dotation est destinée à la prise en charge : - des frais de réunions avec les partenaires techniques et financiers ; - des dépenses relatives à l'achat de matériels et fournitures de bureau, de matériels et consommables informatiques, des équipements d'internet, des produits alimentaires, de la restauration, de carburants et lubrifiants ; - des contrats de gardiennage, de nettoyage, d'entretien des locaux et d'entretien des climatiseurs ; - à l'acquisition de motos ; - à l'entretien et à la réparation des véhicules (autos et motos) ; - à l'achat des réfrigérateurs, d'ordinateurs, d'imprimantes multifonctionnelles avec option de photocopie, des climatiseurs.				
4-645-20 Contribution au fonct. des organismes	1 000 000	1 000 000	q	1 000 000
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des contributions du Mali aux Organismes internationaux.				
5-234-10 Dépenses en Investissement	13 280	13 280	q	13 280
La dotation est destinée à l'achat des mobiliers et matériels de bureau, moyens de déplacements (véhicules, motos), matériels informatiques, climatiseurs et de des réfrigérateurs.				
S.I. FINANCEMENT INTERIEUR				
5-231-10 Travaux et constructions	9	q	250 000	250 00
La mesure positive nouvelle est destinée à la prise en charge de certains travaux de construction et de réhabilitation.				
5-234-10 Dépenses en Investissement	4 996 000	4 531 000	204 000	4 735 00
La dotation est destinée aux dépenses en investissement du Programme de Restructuration du Marché Céréalier et de la Reconstitution du Stock National de Sécurité. La mesure nouvelle positive découle du changement du numero RNP du projet "Programme de Restructuration du Marché Céréalier".				
5-629-11 Fonctionnement lié à l'investissement	851 000	865 000	q	865 00
La dotation est destinée aux dépenses de fonctionnement au titre du Programme de Restructuration du marché Céréalier et de la Reconstitution du Stock National de Sécurité.			,	
OTAL COMMISSARIAT A LA SECURITE ALIMENTAIRE	7 242 990	6 804 043	461 862	7 265 90

STERE DE L'ARTISANAT ET DU TOURISME		Camdaaa	2017		
	Dotations 2016	Services Votés		Mesures louvelles	TOTA
ES DES MINISTERES					
2-611-00 Personnel		q	9	188 309	188
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux salaires et accessoires de salaires des agents du Département : traitements, primes et indemnités, allocations familiales, régularisations, avancements d'échelon et de grade des fonctionnaires, transpositions et reclassements des agents conventionnaires ou contractuels, variation de la valeur du point indiciaire. La mesure nouvelle positive s'explique par le rétablissement de la section budgétaire du Département.					
2-617-10 Dépense de formation		q	q	10 000	10
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées au récyclage et au perfectionnement du personnel du Département dans les domaines de l'Artisanat et du Tourisme, de l'informatique, de la programmation et du suivi budgétaire, des finances, de la GAR, de la BAR, à l'actualisation du CDMT et de la gestion des ressources humaines. La mesure nouvelle positive s'explique par le rétablissement de la section budgétaire du Département.	à				
3-621-10 Dépenses Matériel-fonctionnement des services		9	q	106 665	106
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'alimentation, à l'habillement, à la documentation, aux mobiliers, matériels, fournitures et consommables bureautiques et informatiques, aux imprimés et vignettes pour le fonctionnement des services. La mesure nouvelle positive s'explique par le rétablissement de la section budgétaire du Département.					
3-621-19 Dépenses de fonctionnement (Cellule SIDA)		9	q	2 000	2
La dotation est destinée à la prise en charge de diverses dépenses liées aux activités dans le cadre de la lutte contre le SIDA. La mesure nouvelle positive s'explique par le rétablissement de la section budgétaire du Département.					
3-621-20 Besoins nouveaux des Services		q	q	44 975	44
La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge des besoins nouveaux des anciennes et nouvelles structures en matériels, mobiliers, fournitures et consommables de bureau et informatiques, carburants, lubrifiants, pièces de rechange, entretien et réparation du parc automobile et informatiques, dépenses d'équipement et dépenses diverses de fonctionnement. Elle s'explique par le rétablissement de la section budgétaire du Département.					
3-621-40 Carburants et lubrifiants		0	0	19 908	19
La dotation est destinée à l'achat de carburants et lubrifiants. La mesure nouvelle positive s'explique par le rétablissement de la section budgétaire du Département.)				
3-622-12 Entretien matériel informatique		<u>d</u>	d	10 000	10
La dotation est destinée: - à la prise en charge de la maintenance, de l'entretien et de la réparation du parc informatique et des logiciels. - à l'achat de tous matériels, pièces, outils et accessoires informatiques dans le cadre du renforcement, de l'entretien et de la réparation du parc informatique. La mesure nouvelle positive s'explique par le rétablissement de la section budgétaire du Département.			<u>, </u>	,	
3-622-20 Entretien véhicule - réparation		q	q	34 012	34
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'entretien et à la réparation du matériel roulant du Département. La mesure nouvelle positive s'explique par le rétablissement de la section budgétaire du Département.	}	JI.		<u> </u>	

STERE DE L'ARTISANAT ET DU TOURISME		2017			
	Dotations 2016	Services Votés		esures uvelles	TOTAL
ES DES MINISTERES					
3-622-21 Frais d'entretien des véhicules		0	q	10 000	10 00
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'entretien des véhicules (achat des pièces détachées, pneumatiques, entretien et autres). La mesure nouvelle positive s'explique par le rétablissement de la section budgétaire du Département.					
3-622-31 Entretien courant des bâtiments		q	q	10 000	10 0
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées : - à l'entretien, du nettoyage, aux desinfections des locaux, entretien des espaces verts, à la refection des batiments et des contrats de gardiennage des services du Département ; - à l'achat de tous produits, matériels et accessoires liés à l'entretien, aménagement et éclairage des bâtiments. La mesure nouvelle positive s'explique par le rétablissement de la section budgétaire du Département.					
3-625-10 Electricité et eau		<u>d</u>	d	10 000	10 0
La dotation permet de prendre en charge les factures d'électricité (EDM). La mesure nouvelle positive s'explique par le rétablissement de la section budgétaire du Département.					
3-625-11 Eau		Q	q	5 000	5 (
La dotation est destinée à la prise en charge des factures d'eau (SOMAGEP). La mesure nouvelle positive s'explique par le rétablissement de la section budgétaire du Département.					
3-626-10 Rédevances téléphoniques		q	q	5 000	5 (
La dotation est destinée à la prise en charge des factures téléphoniques (SOTELMA, MALITEL et ORANGE). La mesure nouvelle positive s'explique par le rétablissement de la section budgétaire du Département.					
3-626-12 Frais d'internet		9	q	5 000	5 (
La dotation est destinée à la prise en charge des frais liés : - à l'accès à l'internet des services du Département ; - à l'achat des supports et de matériels informatiques ; - au paiement des frais d'abonnement à l'internet. La mesure nouvelle positive s'explique par le rétablissement de la section budgétaire du Département.					
3-626-20 Frais postaux		q	0	8 000	8 (
La dotation est destinée à la prise en charge des frais de Courrier et de timbres postaux et fiscaux. La mesure nouvelle positive s'explique par le rétablissement de la section budgétaire du Département.					
3-628-10 Indemnité de déplacement		9	d	18 533	18 5
La dotation est destinée à la prise en charge des indemnités de déplacement dans le cadre des missions à l'intérieur et à l'extérieur. La mesure nouvelle positive s'explique par le rétablissement de la section budgétaire du Département.					
3-628-20 Frais de transport		0	q	27 646	27 6
La dotation est destinée à la prise en charge des frais de transport du Département. La mesure nouvelle positive s'explique par le rétablissement de la section budgétaire du Département.					

ERE DE L'ARTISANAT ET DU TOURISME				2017	
	Dotations 2016	Services Votés		Mesures louvelles	TOTA
S DES MINISTERES					
3-628-25 Frais de transport à l'extérieur		q	q	20 000	20
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux déplacements à l'extérieur du pays (achat de billets d'avion et frais de bagages). La mesure nouvelle positive s'explique par le rétablissement de la section budgétaire du Département.			•	,	
3-629-09 Autres Dépenses		9	q	10 000	10
La dotation permet de faire face aux autres dépenses qui n'ont pas de ligne d'imputation spécifique. La mesure nouvelle positive s'explique par le rétablissement de la section budgétaire du Département.			-1		
3-629-15 Autres dépenses (foires promot. commerciale)		9	q	5 000	5
 aux manifestations de promotion du secteur de l'artisanat et du tourisme à l'intérieur et à l'extérieur du pays; à l'appui aux artisans et aux initiatives de promotion des secteurs; à l'appui aux festivals culturels, artistiques, artisanaux et touristiques nationaux; à l'hébergement et à la restauration des invités d'honneur du Ministre dans le cadre des activités de promotion; à l'achat, à la location et à la décoration de stands à l'intérieur et à l'extérieur dans le cadre des activités des manifestations; à la location de véhicules et au transport des participants aux manifestations; à la confection des produits de promotion: Tee-shirts, casquette, porte clé, statuettes; aux cachets d'artistes et à l'accueil des invités; à l'organisation du Salon International de l'Artisanat de Bamako (SIABA). La mesure nouvelle positive s'explique par le rétablissement de la section budgétaire du Département. 					
3-629-16 Promotion touristique		9	q	59 023	59
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives: - aux manifestations de promotion du secteur de l'artisanat et du tourisme à l'intérieur et à l'extérieur du pays; - à l'appui aux artisans et aux initiatives de promotion des secteurs; - à l'appui aux festivals culturels, artistiques, artisanaux et touristiques nationaux; - à l'hébergement et à la restauration des invités d'honneur du Ministre dans le cadre des activités de promotion; - à l'achat, location et décoration de stands à l'intérieur et à l'extérieur dans le cadre des activités des manifestations; - à la location de véhicules et transport des participants aux manifestations; - à la confection des produits de promotion: Tee-shirts, casquette, porte clé, statuettes; - aux cachets d'artistes; - à l'organisation du SITOUR. La mesure nouvelle positive s'explique par le rétablissement de la section budgétaire du Département.					
4-631-10 Subvention aux organismes publics		q	q	49 680	49
Subvention accordée aux organismes punblics dans le cadre de leur fonctionnement (Chambre des métiers). La mesure nouvelle positive s'explique par le rétablissement de la section budgétaire du Département.					
4-632-55 Subvention (appui SIAO)		q	q	30 000	30
La dotation est destinée à la prise en charge des activités liées à l'organisation du SIAO. La mesure nouvelle positive s'explique par le rétablissement de la section budgétaire du Département.	_1		1	,	
B 000 L 107					

860 MINISTERE DE L'ARTISANAT ET DU TOURISME			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEPENSES DES MINISTERES				
4-639-17 Subvention (artisans)		q	0 49 800	49 800
La dotation est destinée: - à l'achat d'équipements, fournitures de matériels et de produits pour les organisations artisanales et de la politique genre du Département; - à l'allocation de plate forme d'exploitation et d'administration. La mesure nouvelle positive s'explique par le rétablissement de la section budgétaire du Département.	5			
4-643-10 Participation au fonctionnement		9	0 34 901	34 901
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'appui de la DFM dans le cadre de la participation au fonctionnement de certaines structures du Département (Cabinet et Direction Nationale de l'Artisanat). La mesure nouvelle positive s'explique par le rétablissement de la section budgétaire du Département.				
5-234-10 Dépenses en Investissement		<u>q</u>	0 30 000	30 000
La dotation est destinée à : - l'achat équipements informatiques, audio-visuels, mobiliers de bureau et de matériels de transpo pour les services du département ; - l'acquisition d'équipements divers liés aux activités et manifestations touristiques et artistiques. La mesure nouvelle positive s'explique par le rétablissement de la section budgétaire du Département.	rt			
B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR				
5-231-10 Travaux et constructions		q	q 370 00 q	370 000
La dotation est destinée : - aux travaux de construction et à l'équipement des Villages Artisanaux ; - à la construction et à l'équipement du Centre National de la Promotion de l'Artisanat. La mesure nouvelle positive s'explique par le rétablissement de la section budgétaire du Département.				
5-234-10 Dépenses en Investissement		<u> </u>	0 400 000	400 000
La dotation est destinée aux dépenses liées à l'extension et à l'aménagement du siège de l'APCMM. La mesure nouvelle positive s'explique par le rétablissement de la section budgétaire du Département.				
TOTAL MINISTERE DE L'ARTISANAT ET DU TOURISME		q	0 1 573 452	1 573 452

866	BUREAU RESTRUCT. MISE A NIVEAU ENTR. INDUST.			2017	
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DE	PENSES DES E.P.A.				
	4-631-10 Subvention aux organismes publics	49 800	49 800	q	49 800
	La dotation est destinée à faire face aux dépenses relatives au fonctionnement du Bureau.				_
	4-631-13 Personnel E.P.A.	45 376	47 451	þ	47 451
	La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel du Bureau. l'Augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
B.S	S.I. FINANCEMENT INTERIEUR				
	5-234-10 Dépenses en Investissement	105 000	100 000	Q	100 000
	La dotation est destinnée à faire face aux dépenses en investissement du programme de restructuration de mise en niveau. La dimunition s'explique par la révision de la dotation.				
TO	TAL BUREAU RESTRUCT. MISE A NIVEAU ENTR. INDUST.	200 176	197 251	q	197 251

67 AGEN	NCE MALIENNE NORMAL. PROMOT° QUALITE			2017	
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEPENSE	S DES E.P.A.				
	4-631-10 Subvention aux organismes publics	62 250	56 025	q	56 025
	La dotation est destinée à prendre en charge les dépenses relatives au fonctionnement de l'agence notamment : - l'achat de fournitures et mobiliers ; - l'entretien et la réparation des véhicules ; - l'achat de carburants et lubrifiants ; - l'entretien de bâtiment ; - les frais de missions à l'intérieur et à l'extérieur ; - les diverses autres dépenses de fonctionnement. La dimunition s'explique par la révision de la dotation.				
Г	4-631-13 Personnel E.P.A.	51 534	58 419	<u>al</u>	58 419
L	La dotation prend en charge les dépenses liées aux salaires et accessoires de salaires du personnel de l'AMANORM. L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'éffectif réel de l'Agence.		00 419		00 410
Γ	4-631-14 Electricité & Téléphone	20 000	20 600	d	20 600
_	La dotation permet de prendre en charge des factures d'électricité, de téléphone et d'internet. l'Augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.			,	
	5-211-20 Etudes et recherches	12 450	12 450	q	12 450
	La dotation permet de prendre en charge les voyages d'études à travers les organes de normalisation en Afrique et en Europe. Elle permet aussi d'assurer l'opérationnalisation des Organismes Nationaux de Normalisation, la réalisation de l'étude relative à la démarche qualité au niveau des Départements ministériels du Mali, la formation du personnel.				
Γ	5-234-10 Dépenses en Investissement	24 900	24 900	d	24 900
_	La dotation est destinée à la prise en charge des besoins équipement et de formation de l'Agence notamment : - équipement de bureaux ; - matériels informatiques .				
B.S.I. FINA	ANCEMENT INTERIEUR				
Γ	5-629-11 Fonctionnement lié à l'investissement	100 000	50 000	q	50 000
_	La dotation est destinée à prendre en charge les dépenses de fonctionnement lié à l'investissement de l'AMANORM (appui projet). l'Augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.			,	
ΤΟΤΔΙ	AGENCE MALIENNE NORMAL. PROMOT° QUALITE	271 134	222 394	0	222 394

CENTRE DE DEVELOPPEMENT ARTISANAT TEXTILE			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEPENSES DES E.P.A.				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	49 800	49 800	q	49 800
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées : - à l'achat de fournitures, de mobiliers, de matériels de bureau et de matériels informatiques ; - à l'achat de carburants et lubrifiants ; - à l'entretien et à la maintenance des climatiseurs, de matériels électroniques ; - à l'entretien et à la maintenance de matériels informatiques, à l'accès à l'internet ; - à l'entretien et à la maintenance des équipements de production et de recherche ; - à l'entretien et à la réparation des véhicules ; - à l'entretien courant de bâtiments, aux travaux d'entretien de bâtiments et divers ; - aux frais de transport et d'indemnités de mission ; - aux jetons de présence au Conseil d'Administration.				
4-631-13 Personnel E.P.A.	32 774	37 447	q	37 447
La dotation est destinée à prendre en charge les salaires et accessoires de salaires de l'ensemble du personnel du Centre. L'augmentation s'explique par la prise en compte de la situation actualisée du BCS.			'	
5-211-20 Etudes et recherches	10 000	10 000	q	10 000
La dotation est destinée à prendre en charge les dépenses liées aux études programmées dans le domaine de l'innovation technique, de la teinture, du tissage etc. et à l'élaboration de manuel de procédures administrative, financière et comptable du Centre.				
5-234-10 Dépenses en Investissement	8 000	8 000	q	8 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à la réhabilitation et à l'équipement du Centre.				
B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR		_		
5-234-10 Dépenses en Investissement	100 000	100 000	q	100 000
La dotation est destinée à la prise en charge du projet de réhabilitation et d'équipement du Centre de Développement Artisanat Textile.				
TOTAL CENTRE DE DEVELOPPEMENT ARTISANAT TEXTILE	200 574	205 247	9	205 247

ENCE DE PROMOTION TOURISTIQUE DU MALI			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
SES DES E.P.A.				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	18 260	18 260	q	18 26
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement de la structure à savoir entre autres: les contrats pour la sécurité de la structure, d'entretien et de nettoyage, de maintenance des matériels informatiques, de connexion à l'internet, de l'achat de carburants et lubrifiants, de l'entretien de bâtiments et autres installations, de l'achat d'équipements, d'élaboration du manuel de procédures, d'achat de matériels électriques et techniques, de fournitures de matériels et de consommables de bureau, des produits alimentaires, des produits d'entretien et de nettoyage et autres dépenses.				
4-631-13 Personnel E.P.A.	218 988	129 478	q	129 47
La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accéssoires.				
4-631-14 Electricité & Téléphone	5 000	15 000	q	15 00
La dotation est destinée à la prise en charge des factures d'électricité, d'eau, de téléphone.				
5-234-10 Dépenses en Investissement	q	q	50 000	50 00
La mesure nouvelle positive est relative au projet Etude Potentialités Touristiques du Mali.				
INANCEMENT INTERIEUR				
5-211-20 Etudes et recherches	62 000	62 000	- 62 000	
La mesure nouvelle negative est relative à la fin de l'étude et recherche du projet Flech. Ameng. Circuit Tourisme Phasell.				
5-234-10 Dépenses en Investissement	58 000	133 000	d	133 0
La dotation est relative à la prise en charge des dépenses du projet Flech. Ameng. Circuit Tourisme PhaseII.			•	
5-629-11 Fonctionnement lié à l'investissement	Q	Q	17 000	17 0
La mesure nouvelle positive est relative à la prise en charge des dépenses du projet Flech. Ameng. Circuit Tourisme PhaseII.				
AGENCE DE PROMOTION TOURISTIQUE DU MALI	362 248	357 738	5 000	362 7

RICT DE BAMAKO		2017			
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL	
S DES REGIONS					
2-611-00 Personnel	22 180 665	23 726 349	165 518	23 891 8	
L'inscription est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaire du personnel des Administrations Publiques Déconcentrées qui émargent sur le budget d'Etat. L'augmentation s'explique par le changement du montant des allocations familiales et le taux de la valeur indiciaire. La mesure nouvelle positive s'explique par la création et la dotation des tribunaux de grandes instances dans toutes les communes du district de Bamako et la dotation de ce chapitre au niveau du tribunal de la commune III pour la prise en charge des salaires de tous les tribunaux de grandes instances de Bamako.					
2-611-24 Heures Supplémentaires (P. Adm.)	61 947	64 911	<u>q</u>	64 9	
L'inscription est destinée à la prise en charge des heures supplementaires du personnel des Administrations Publiques Déconcentrées, qui émarge sur le budget d'Etat. L'augmentation du montant des services votés s'explique par la prise en charge: de l'incidence financière de la nouvelle grille des fonctionnaires de l'Etat, de l'incidence financière relative aux avancements, aux reclassements, aux hiérarchisation et au mouvement du personnel.	•				
2-611-25 Heures Supplémentaires (P. Enseig.)	198 758	198 758	q	198 7	
L'inscription est destinée à la prise en charge des indemnités d'heures supplémentaires éffectuées par le personnel enseignant de l'Education dans le district de Bamako.					
2-613-21 Indemnité double vacation	33 957	33 348	36 106	69	
L'inscription est destinées à la prise en charge des indemnités des enseignants pour la double vaccation dans le district de Bamako. L'augmentation s'explique par l'application du taux d'inflation en faveur du secteur de l'éducation. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de la DIR. D'ACADEMIE D'ENSEIG. BAMAKO RIVE DROITE.					
2-617-10 Dépense de formation	5 539 941	5 539 941	- 5 534 941	5 (
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses de formation des élèves orientés par l'Etat dans les établissements d'enseignement secondaire privé et laic dans le district. La mesure nouvelle négative s'explique par la non reconduction de la dotation de la Mairie du District.					
2-617-12 Dépense de Formation initiale (Enseig. Second.)	7 295	26 884	q	26	
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation initiale de l'enseignement secondaire. L'augmentation s'explique par l'aplication du taux d'inflation en faveur du secteur de l'éducation et le renforcement de la dotation.					
2-617-13 Dépense de Formation continue (Enseig. Second.)	7 928	11 983	q	11	
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de formation continue de l'enseignement secondaire. L'augmentation s'explique par l'application du taux d'inflation en faveur du secteur de l'éducation.					
2-617-14 Dépense de Formation (Coord. Stuct. Pers. Adm.)	35 807	35 629	q	35	
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de formation de la coordination des structures et du personnel administratif de l'éducation.					
2-617-15 Dépense de Formation (Curriculum Second. Norm.)	12 090	7 553	- 3 815	3	
L'inscription est destinée aux dépenses de formation au curriculum dans l'enseignement secondaire normale. La mesure nouvelle négative s'explique par la non dotation de l'academie de la rive droite.					
2-617-16 Dépense de Formation (Curriculum Fondamental)	72 493	61 688	7 980	69	
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses de formation au curriculum de l'enseignement fondamentale.La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des academies d'enseignement (rive droite et rive gauche).					

TRICT DE BAMAKO			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTA
ES DES REGIONS				
2-617-17 Dépense de Formation initiale des enseignants	63 940	64 095	3 040	67 1
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses de la formation initiale des enseignants du district de Bamako. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de l'academie d'enseignement rive gauche.			·	
2-617-18 Dépense de Formation continue des enseignants	108 473	137 264	q	137 2
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses de formation continue des enseignants du District. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
2-619-95 Personnel (Santé coll.)	1 480 202	1 480 202	q	1 480 2
La dotation est destinée au salaire et accessoires de salaire du personnel des Collectivités Territoriales intervenant dans le secteur de la santé et émargeant sur le budget d'Etat.				
2-619-97 Personnel (appui éducation de base coll.)	8 478 300	8 478 300	q	8 478
La dotation est destinée au salaire et accessoires de salaire du personnel des Collectivités Territoriales intervenant dans le secteur de l'enseignement de base et émargeant sur le budget d'Etat.				
2-619-98 Personnel (appui enseig. secondaire coll.)	2 522 644	2 522 644	q	2 522 (
La dotation est destinée au salaire et accessoires de salaire du personnel des Collectivités Territoriales intervenant dans le secteur de l'enseignement secondaire et émargeant sur le budget d'Etat.				
3-241-10 Mobilier et équipement de bureau	6 894	6 994	d	6
La dotation est destinée à l'achat de mobiliers et équipements de bureau pour les Administrations Publiques Déconcentrées. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
3-621-10 Dépenses Matériel-fonctionnement des services	395 744	436 553	15 410	451
L'inscription est destinée à l'achat de matériel de fonctionnement et produits alimentaires pour les Administrations Publiques Déconcentrés au niveau du District. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des crédits de l'UF "ADMINISTRATION GLE (PACUM/ASS.TECH)".				
3-621-14 Impressions & Imprimés	2 988	5 000	q	5
La dotation est destinée à l'achat de : imprimés pour les Administrations Publiques Déconcentrées du District, de vignettes de véhicules et motos de service ainsi que les impressions et reliures des documents. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
3-621-15 Fournitures techniques	56 441	56 441	q	56
La dotation est destinée à la prise en charge de l'achat de fournitures techniques pour les Administrations Publiques Déconcentrées au niveau du district de Bamako.				
3-621-18 Alimentation des cantines scolaires	121 232	121 232	q	121
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'alimentation des cantines scolaires dans le District de Bamako.				
3-621-20 Besoins nouveaux des Services	44 225	9	44 225	44
La dotation est destinée à la prise en charge des besoins nouveaux surgissant en cours d'année des Administrations Publiques Déconcentrées en terme de matériel de fonctionnement et d'équipements. la mesure nouvelle positive s'explique par le caractère accidentel desdites dépenses ou par le fait que leurs montants ne sont pas connus au moment de l'élaboration du budget d'Etat.				
3-621-22 Matériel fonct. lutte contre vente illicite médic.	11 877	11 877		11
L'inscription est destinée à l'achat de matériel et au fonctionnement dans la lutte contre la vente illicite de médicaments.				

RICT DE BAMAKO			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTA
S DES REGIONS				
3-621-30 Matériel didactique	266 565	266 565	q	266
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de matériel didactique pour le compte des Administrations Publiques Déconcentrées et Décentralisées du secteur de l'éducation dans le district de Bamako.			,	
3-621-31 Appui en matériel à l'Enseig. Fond.	222 950	223 094	q	223
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à: - l'achat de manuels scolaires pour l'Enseignement Fondamental et Préscolaire; - l'achat de mobiliers et de fournitures scolaires; - l'achat d'imprimés et de matériels scolaires; - l'entretien et la réparation des véhicules; - l'entretien du matériel informatique et bureautique; - l'achat de papiers pour l'impression tirage de documentss (état de salaire). les éffectifs scolaires déterminent l'évolution de la dotation.				
3-621-35 Appui en matériel à l'enseig. fond. (ADARS)	311 924	311 924	q	311
La dotation constitue une provision au titre de l'appui à l'acquisition de matériels pour le compte des Administrations Publiques Déconcentrées et Décentralisées du secteur de l'éducation dans le district de Bamako. Les effectifs scolaires déterminent l'évolution de la dotation .			,	
3-621-36 Matériels didactiques (matières d'oeuvres)	560 787	560 787	q	560
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de matériel didactique pour le compte des Administrations Publiques Déconcentrées et Décentralisées du secteur de l'éducation dans le district de Bamako. Le montant évolue selon les éffectifs scolaires.				
3-621-37 Matériels didactiques (demi-bourses)	3 991 291	3 991 291	Q	3 991
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de matériel didactique pour le compte des administrations publiques déconcentrées et décentralisées du secteur de l'éducation dans le district de Bamako. Le montant évolue selon les éffectifs scolaires.				
3-621-39 Matériels didactiques (machines dactylo.)	40 110	40 110	q	4(
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la réparation et l'entretien des machines mécaniques à dactylographier pour l'ECICA, le CFP et l'IFSAB. Le montant évolue selon les éffectifs scolaires.				
3-621-40 Carburants et lubrifiants	63 302	115 082	2 000	117
L'inscription est destinée à l'achat de carburant et de lubrifiants pour le compte des Administrations Publiques Déconcentrées et Décentralisées du secteur de l'éducation dans le district de Bamako. La mesure nouvelle positive s'explique par le rédeploiement des crédits des tribunaux et justice de paix de Bamako vers les tribunaux de grandes instances nouvellement créés.				
3-621-41 Carburant lubrifiant Patrouille	41 408	59 478	Q	59
La dotation est destinée à l'achat de carburant et lubrifiants pour assurer les patrouilles. L'augmentation de la dotation s'explique par la révision de certains chapitres.				
3-621-52 Appui évaluation système éducatif	24 552	20 552	q	20
La dotation constitue une provision pour la prise en charge de l'appui à l'évaluation du système éducatif du secondaire dans le District de Bamako. La s'explique par la révision de la dotation.				
3-621-54 Appui supervision activités pédagogiques	0	d	30 000	30

TRICT DE BAMAKO			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTA
ES DES REGIONS				
3-621-57 Appui cadres concertation niveaux local & regional	20 460	20 460	30 000	50
La dotation constitue une provision pour la prise en charge de l'appui aux cadres de concertation au niveau régional et local dans le District de Bamako. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des activités de supervision au niveau			,	
des CAP. 3-621-58 Appui production statistiques scolaires	20 460	20 460	d	20
La dotation constitue une provision pour la prise en charge de l'appui à la production des	20 409	20 404	<u>Ч</u>	20
statistiques scolaires.				
3-621-59 Appui scolarisation des filles	20 300	20 300	q	20
La dotation constitue une provision destinée à l'appui à la scolarisation des filles.				
3-621-60 Appui réparation manuels scolaires	T q	9	31 698	31
La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des sic (06) communes du District.			,,	
3-622-10 Entretien matériel de bureau	225	1 000	q	1
La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'entretien du matériel de bureau pour le compte des Administrations Publiques Déconcentrées dans le District de Bamako. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.			,	
3-622-11 Entretien du matériel technique	225	1 000	d	1
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'achat et d'entretien du matériel technique pour le compte des Administrations Publiques Déconcentrées dans le District de Bamako. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
3-622-12 Entretien matériel informatique	30 242	38 032	41 000	79
La dotation est destinée à la prise en charge de l'entretien du matériel informatique et l'achat de consommables informatiques et de pièces de rehange pour le compte des Administrations Publiques Déconcentrées dans le District de Bamako. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des Directions Régionales de la Santé de l'Hydraulique et des mairies du district de Bamako.	,			
3-622-13 Maintenance matériels & équip. sanitaires	57 539	57 539	q	57
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à : - l'achat et l'entretient des RAC des structures de santé; - l'achat des pièces de rechange et l'entretient des équipements sanitaires des structures de santé; - l'entretien et à la réparation du réseau de gaz médicaux et du réseau administratif de communication des établissements publics hospitaliers; - au fonctionnement et entretien de la flotte mobile pour la santé; - l'entretien des ambulances (achat des pièces de rechange et de lubrifiants), etc.				
3-622-20 Entretien véhicule - réparation	31 740	38 503	1 133	39
L'inscription est destinée à la prise en charge dles dépenses relatives à : - l'entretien et la réparaton des moyens de déplacement; l'achat d'huile et de lubrifiants; - l'achat de pièces de rehange des véhicules. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge du Tribunal Militaire de Bamako.				
3-622-21 Frais d'entretien des véhicules	14 591	21 931	q	21
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'entretien et à la réparation des véhicules pour le compte des Administrations Publiques Déconcentrées dans le District de Bamako. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				

RICT DE BAMAKO			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
S DES REGIONS				
3-622-30 Entretien des bâtiments	227 416	240 432	3 560	243 9
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à : - l'entretien, le nottoyage et Ide pétits travaux de réparaton sur les bâtiments; l'achat d'équipements ménagers sanitaires et de climatiseurs; - l'achat de produits d'entretien, de déodorants, désodorissants, d'insecticides, désinfectants et matériel de néttoyage. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de la Direction Régionale du Tourisme et de l'Hotellerie et la Direction Régionale des Douanes.				
3-622-31 Entretien courant des bâtiments	138 979	143 226	q	143 2
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien courant des bâtiments des administrations publiques déconcentrées dans le District de Bamako. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
3-622-32 Entretien courant des écoles	66 517	66 517	Q	66 5
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais relatifs à l'entretien courant des écoles.				
3-623-21 Programme de Communication	4 074	4 074	þ	4 (
L'inscription est destinée à la prise en charge dles conférences de presse et autres activités de communication comme les avis, les annonces et couvertures médiatiques des administrations publiques déconcentrées dans le District de Bamako.				
3-625-10 Electricité et eau	900 000	945 000	q	945 (
La dotation est destinée à la prise en charge dles factures d'électricité des administrations publiques déconcentrées dans le District de Bamako. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
3-625-11 Eau	400 000	420 000	d	420 (
La dotation est destinée à la prise en charge dles factures d'eau des administrations publiques déconcentrées dans le District de Bamako. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.	'		,	
3-626-10 Rédevances téléphoniques	300 000	285 000	q	285
L'inscription est destinée à la prise en charge des redevances téléphoniques et d'internet des administrations publiques déconcentrées dans le District de Bamako. La baisse s'explique par la révision de la dotation.				
3-626-12 Frais d'internet	T q	q	9 000	9
La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de l'ECOLE DE FORMAT. DES EDUCATEURS PRESCOLAIRES et des mairies du district.			-1	
3-628-10 Indemnité de déplacement	56 916	66 376	2 245	68
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais de mission et indemnités de déplacement des agents à l'intérieur du Mali. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge du TRIBUNAL MILITAIRE BAMAKO.				
3-628-11 Indemnité Dépl. Examen	1 651	1 734	þ	1
La dotation est destinée à la prise en charge des déplacements liés à l'organisation des examens scolaires de l'enseignement secondaire. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
3-628-13 Déplac. Examens Cycle II	74 699	78 434	d	78
L'inscription est destinée à la prise en charge des déplacements liés à l'organisation des examens du diplôme d'Etudes Fondamentales (DEF). L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.			16	

			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	ТОТА
ES DES REGIONS				
3-628-17 Frais de transport enseig. second (examen)	3 214	3 374	q	3
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais de transport liés à l'organisation des examens au niveau secondaire. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
3-628-20 Frais de transport	148 248	200 351	12 546	212
La dotation est destinée: - à l'achat de carburant, de lubrifiants et de l'entretien des véhicules des administrations publiques déconcentrées et décentralisées dans le District de Bamako; - à la prise en charge des mutations (réquisitions); - aux frais de transport des missions effectuées par les agents à l'intérieur du Mali. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des Mairies du District, du Tribunal Militaire et de la Direction régionale des Douanes.				
3-628-23 Frais Transport Cycle II (examen)	1 870	2 000	q	2
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais de transport liés à l'organisation des examens au niveau de l'enseignement fondamental cycle II.				
3-629-09 Autres Dépenses	92 159	92 518	1 896	94
 - l'achat de fournitures et matériel de bureau; - l'achat de carburant et lubrifiants; - l'achat de pièces de rechange véhicules, l'entretien et la réparation des véhicules; - l'entretien des bureaux; - l'organisation des cérémonies funéraires (armé). frais de transport liés à l'organisation des examens au niveau de l'enseignement fondamental cycle II. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge du Tribunal Militaire de Bamako 				
3-629-31 Frais Examens Cycle II	386 284	386 284	q	386
L'inscription est destinée à la prise en charge de l'organisation financière et matérielle des examens de fin d'année.				
3-629-39 Autres frais d'examen (secondaire)	555 576	555 576	d	555
l'inscription est destinée à la prise en charge des frais liés: - à l'organisation des examens et concours généraux; - à l'achat de matériel et du carburant; - aux déplacement et différentes indemnités.	,			
3-629-60 Autres Dépenses de Sécurité	5 117	6 617	q	6
La dotation est destinée à la prise en charge des autres dépenses de sécurité de la direction régionale de la police du District de Bamako et de l'antenne office central des stupéfiants de Bamako.				
3-629-70 Autres Dépenses (Santé & Sports)	55 224	55 224	q	55
	_			
La dotation est destinée à l'achat de médicaments et de matériel de sport pour les établissements de l'enseignement secondaire général, technique et professionnel.			4 400	
La dotation est destinée à l'achat de médicaments et de matériel de sport pour les établissements de l'enseignement secondaire général, technique et professionnel. 3-629-72 Besoins nouveaux activités de jeunesse	4 400	q	4 400	-
de l'enseignement secondaire général, technique et professionnel.	4 400	9	4 400	
de l'enseignement secondaire général, technique et professionnel. 3-629-72 Besoins nouveaux activités de jeunesse	4 40q 45 48q	48 19 6	4 40q q	
de l'enseignement secondaire général, technique et professionnel. 3-629-72 Besoins nouveaux activités de jeunesse La dotation est destinée à la prise en charge des activités de jeunesse dans le District de Bamako.	JL JL	48 196	4 409	48

STRICT DE BAMAKO		2017			
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL	
SES DES REGIONS					
3-669-40 Epidemies & Catastrophes	19 887	19 887	þ	19 8	
La dotation est destinée à: - l'achat de produits et matériel d'intervention aux épidemies et catastrophes; - à l'acquisition de kit laboratoire pour dépistage rapide; - à l'achat de produits de désinfection (eau de javel, grésil) .	<u>, </u>				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	91 171	91 171	q	91 1	
La dotation est destinée à l'appui aux services régionaux (pôle économique et financier de Bamako, charges communes du District, Chambre régionale d'Agriculture).			,		
4-631-19 Personnel bi-appartenant	32 167	32 167	q	32 1	
La dotation est destinée à la prise en charge du paiement des indemnités dues aux internes des centres de santé de référence de Bamako.					
4-631-21 Subvent. aux organismes publics (Prog. Palu)	8 338	8 338	q	8 3	
La dotation est destinée à la subvention aux organismes publics pour la lutte contre le paludisme dans le District de Bamako.					
4-631-23 Subvt° organismes pub.(lutte contre maladies)	84 961	84 961	q	84 9	
non transmissibles; - aux activités du programme de lutte contr les maladies; - l'achat de réactifs et consommables médicaux des programmes de lutte contre la filariose, la schistomiase, la dracunculose, la tuberculose etc 4-632-50 Subvention aux organismes non publics	22 500	22 500	d	22.5	
La dotation est destinée à l'appui du gouverneur aux organisations non gouvernementales (associations, quartier, ONG).	22 300	22 304	<u> </u>	22 5	
4-641-11 Appui structures de tutelle des collectivités	21 260	21 260	q	21 2	
La dotation est destinée aux dépenses relatives à l'achat de fournitures de bureau, de mobiliers de bureau, les frais de mission dans le cadre de la tutelle par les répresentants de l'Etat dans le District de Bamako.			,		
4-641-14 Appui éducation de base	26 564	4 564	16 916	21 4	
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'achat de matériel didactiques et aux frais d'encadrement au niveau de l'Education de base. La baisse s'explique par la révision de la dotation de la DIR. D'ACADEMIE D'ENSEIG. BKO RIVE GAUCHE La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de la direction de l'Academie d'enseignement rive droite.					
4-643-10 Participation au fonctionnement	11 963	11 963	q	11 9	
La dotation est destinée au fonctionnement du secrétariat Exécutif régional de lutte contre le IDA de Bamako.					
4-643-22 Bourses & Alloc. d'Etudes	127 347	127 347	þ	127 3	
La dotation est destinée à la prise en charge des bourses et autres allocations d'études.			,		
4-644-10 Subvention césarienne	176 444	176 444	d	176 4	
La dotation est destinée à la prise en charge de la gratuité de la cesarienne.					

STRICT DE BAMAKO			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
NSES DES REGIONS				
4-649-10 Dépenses diverses de transfert	894 880	894 880	q	894 88
La dotation est destinée à: - la prise en charge des dépenses d'intervention du chef de l'exécutif régional en cas de besoins d'urgence (catastrophes naturelles, sinistres); - au paiement des bourses des élèves- maitres d l'enseignement normal.				
4-649-15 Lutte contre Palu. malnutrit° promot° Hygiène	27 269	27 269	q	27 26
La dotation est destinée à: - l'achat de moustiquaire imprègnées et produits d'imprègnation; - la sensibilisation en faveur de l'utilisation des combinaisons thérapeutiques améliorées et aux activités (lutte contre la manutrition, promotion de l'hygiène et assainissement).				
5-211-22 Etudes et recherches (formation)	5 539 941	11 079 882	q	11 079 882
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses de formation des élèves orientés par l'Etat dans les établissements d'enseignement secondaire privé et laic dans le District de Bamako. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
DISTRICT DE BAMAKO	57 795 832	65 120 124	- 5 080 083	60 040 04

ION DE KAYES			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTA
ES DES REGIONS				
2-611-00 Personnel	5 161 632	6 104 026	q	6 104
L'inscription est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel des administrations publiques déconcentrées, qui émarge sur le budget d'Etat. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
2-611-07 Personnel administratif	887 818	915 235	d	915
L'inscription est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel dans les Centres d'Animation Pédagogique et les Directions de l'Académie d'Enseignement de la région de Kayes. L'augmentation s'explique par la prise en charge de l'incidence financière relative aux avancements, aux reclassements et au mouvement du personnel.				
2-611-22 Personnel cycle I	1 662 219	1 652 951	d	1 652
L'inscription est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel du premier cycle de l'éducation dans les Centres d'Animation Pédagogique de la région de Kayes. La hausse est liée au mouvement du personnel.				
2-611-23 Personnel cycle II	596 711	654 966	q	654
L'inscription est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel du second cycle de l'éducation dans les Centres d'Animation Pédagogique de la région de Kayes. La hausse s'explique par le mouvement du personnel.			,	
2-611-24 Heures Supplémentaires (P. Adm.)	14 727	8 537	q	8
L'inscription est destinée à la prise en charge des indemnités d'heures supplémentaires effectuées par le personnel administratif de l'éducation dans la région de Kayes. La baisse s'explique par la révision de la dotation.				
2-611-25 Heures Supplémentaires (P. Enseig.)	65 851	65 851	125 000	190
L'inscription est destinée à la prise en charge des indemnités d'heures supplémentaires effectuées par le personnel enseignant de l'éducation dans la région de Kayes. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des Conseils de Cercle.				
2-613-21 Indemnité double vacation	59 969	54 286	q	54
L'inscription est destinée à la prise en charge des indemnités des enseignants intervenant dans le cadre de la double vacation dans la région de Kayes.				
2-617-10 Dépense de formation	996 812	996 812	- 996 812	
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation des élèves orientés par l'Etat dans les établissements d'enseignement secondaire privés et laïc dans la région de Kayes. La mesure nouvelle negative s'explique par la non reconduction de ladotation.				
2-617-12 Dépense de Formation initiale (Enseig. Second.)	22 011	3 536	q	3
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation continue au titre de l'enseignement secondaire dans la région de Kayes. La baisse s'explique par la révision de la dotation.			<u>, </u>	
2-617-13 Dépense de Formation continue (Enseig. Second.)	6 040	1 577	q	,
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation continue au titre de l'enseignement secondaire dans la région de Kayes. La baisse s'explique par la prise en compte de l'évolution de l'effectif du personnel enseignant.				
2-617-14 Dépense de Formation (Coord. Stuct. Pers. Adm.)	26 210	15 561	q	15
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation au titre de la coordination des structures et du personnel administratif de l'Education. La baisse s'explique par la prise en compte de l'évolution de l'effectif du personnel administratif.				

Page 374 de 487

SION DE KAYES			2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL	
S DES REGIONS					
2-617-15 Dépense de Formation (Curriculum Second. Norm.)	9 237	4 672	q	4 6	
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation au titre du curriculum dans l'enseignement secondaire normal. La baisse s'explique par la prise en compte de l'évolution de l'effectif du personnel enseignant.			,		
2-617-16 Dépense de Formation (Curriculum Fondamental)	74 881	43 344	4 219	47 5	
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation au titre du curriculum dans l'enseignement fondamental. La baisse s'explique parla revision de la dotation. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de l'academie de Dièma et de Kita.			,		
2-617-17 Dépense de Formation initiale des enseignants	46 311	24 385	2 338	26 7	
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation initiale des enseignants dans la région de Kayes. L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'évolution de l'effectif du personnel enseignant. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de la DIRECTION D'ACADEMIE D'ENSEIGNEMENT KAYES et de la DIRECTION D'ACADEMIE D'ENSEIGNEMENT KITA.			_		
2-617-18 Dépense de Formation continue des enseignants	85 517	49 095	q	49 0	
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation continue des enseignants dans la région de Kayes. La baisse s'explique par la prise en compte de l'évolution de l'effectif du personnel enseignant.	<u> </u>				
2-619-95 Personnel (Santé coll.)	497 545	497 545	þ	497 5	
La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel des Collectivités Territoriales intervenant dans le secteur de la santé et émargeant sur le budget d'Etat.	_				
2-619-97 Personnel (appui éducation de base coll.)	12 974 552	12 974 552	q	12 974 5	
La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel des Collectivités Territoriales intervenant dans le secteur de l'enseignement de base et émargeant sur le budget d'Etat.			,		
2-619-98 Personnel (appui enseig. secondaire coll.)	1 176 856	1 176 856	- 170 496	1 006 3	
La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel des Collectivités Territoriales intervenant dans le secteur de l'enseignement secondaire et émargeant sur le budget d'Etat. La mesure nouvelle négative s'explique par la révision de la dotation.					
3-241-10 Mobilier et équipement de bureau	5 874	12 500	d	12 5	
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de mobiliers et d'équipements de bureau pour les administrations publiques déconcentrées. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées de l'éducation en vue d'améliorer leur fonctionnalité.					
3-621-10 Dépenses Matériel-fonctionnement des services	454 707	547 103	24 890	571 9	
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement (acquisition matériels et mobiliers de bureau, achat de fournitures de bureau, consommables en bureautique et informatique, produits alimentaires et d'entretien ainsi que toutes autres éventuelles dépenses de fonctionnement des administrations déconcentrées de la région de Kayes. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge du Tribunal de Kayes et des services locaux de la région.					

ON DE KAYES	Detetions	Comicos	2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TO
ES DES REGIONS				
3-621-14 Impressions & Imprimés	4 771	7 500	10 000	•
La dotation est destinée à la prise en charge de la confection d'imprimés administratifs et divers (vignettes, timbres), de fournitures de bureau ainsi que d'autres imprimés, etcdes documents de la comptabilité matières pour le compte des administrations publiques déconcentrées du secteur de l'éducation. L'augmentation du montant des services votés s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de la Direction régionale du Budget.				
3-621-15 Fournitures techniques	9 465	11 598	Q	
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses de fournitures techniques pour le compte des administrations publiques déconcentrées. L'augmentation du montant des services votés s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité.				
3-621-18 Alimentation des cantines scolaires	330 637	330 637	d	3
de Kayes. 3-621-20 Besoins nouveaux des Services	31 127	dr	32 648	;
La dotation est destinée à la prise en charge des besoins nouveaux de fonctionnement (alimentation, entretien, réparation véhicules, matériels électriques, informatiques, mobiliers et matériels de bureau, matériels de décoration, achat de produits alimentaires, d'entretien, achat de pièces détachées, de matériels informatiques), ainsi que toutes autres dépenses supplémentaires des services des services déconcentrés de l'Etat. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des Charges Communes de la région et de la Direction Régionale des Eaux et Forêts.		91		
3-621-22 Matériel fonct. lutte contre vente illicite médic.	11 896	13 915	q	
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses d'achat de carburant, de matériels ains que les dépenses de fonctionnement dans le cadre de lutte contre la vente illicite de médicaments. L'augmentation du montant des services votés s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité.				
3-621-23 Fournitures techniques (pétrole P.E.V.)	85 514	92 678	q	
L'inscription est destinée à l'achat de carburant (pétrole, gasoil et essence) et lubrifiants pour assurer le bon fonctionnement de la chaine de froid des structures de la santé. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées de la Santé en vue d'améliorer leur fonctionnalité.				
3-621-30 Matériel didactique	239 708	239 708	dl	23
La dotation est destinée la prise en charge des dépenses relatives à : - l'achat de matériels didactiques pour le compte des différents ordres d'enseignement - l'achat de mobiliers scolaires et d'imprimés - l'entretien et achat de matériels informatiques et bureautiques.				

ION DE KAYES			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES REGIONS				
3-621-31 Appui en matériel à l'Enseig. Fond.	296 624	302 755	q	302 7
La dotation est destinée à l'achat : - de manuels scolaires pour l'enseignement fondamental, le préscolaire et le non formel; - des équipements et mobiliers de bureau (tables bancs, tableaux, armoires bureau maitres et chaises maitres.); - de fournitures scolaires des élèves orientés dans l'enseignement privé ; - de matériel didactique pour le compte de certaines structures scolaires de la région; - de pièces détachées, - de matériels informatiques; - de carburant pour les CAP n'ayant pas de source d'énergie; - de fournitures de bureau pour le tirage de salaires. L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'évolution de l'effectif des élèves.				
3-621-35 Appui en matériel à l'enseig. fond. (ADARS)	282 040	282 040	d	282 (
L'inscription est destinée à l'achat du matériel pour l'enseignement fondamental dans le cadre de l'appui direct à l'amélioration du rendement scolaire dans la région.			1	-
3-621-36 Matériels didactiques (matières d'oeuvres)	57 926	57 926	d	57 9
L'inscription est destinée à l'achat de matières d'oeuvres pour le compte des établissements d'enseignement technique de la région.				
3-621-37 Matériels didactiques (demi-bourses)	519 173	519 173	q	519 ⁻
La dotation est destinée : - au paiement des demi-bourses et des fournitures scolaires des élèves orientés dans l'enseignement privé; - à l'achat de matériel didactique pour le compte des structures scolaires de la région.				
3-621-40 Carburants et lubrifiants	55 800	81 603	2 000	83 6
L'inscription est destinée à l'achat de carburant et de lubrifiants pour le compte des administrations publiques déconcentrées.La baisse s'explique par la prise en compte de l'évolution de l'effectif des élèves. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de l'inspection d'enseignement de Kayes.			,	
3-621-41 Carburant lubrifiant Patrouille	11 441	12 013	q	12 (
L'inscription est destinée à l'achat de carburant et lubrifiants nécessaires pour des missions de patrouilles et au maintien d'ordre des forces de sécurités de la région.				
3-621-42 Transp. Fonds (D.N.T.C.P.)	991	1 500	0	1 :
L'inscription est destinée à l'achat de carburant et au paiement du frais liés au transport de fonds publics pour les services du Trésor. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.				
3-621-52 Appui évaluation système éducatif	24 552	20 552	0	20 5
La dotation est destinée à la prise en charge de l'appui au système éducatif. La baisse s'explique par la révision de la dotation.				
3-621-54 Appui supervision activités pédagogiques		d	24 000	24 (

SION DE KAYES			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES REGIONS				
3-621-57 Appui cadres concertation niveaux local & regional	30 690	30 690	24 000	54 690
La dotation constitue une provision pour la prise en charge de l'appui aux cadres de concertation aux niveaux régional et local. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des activités de supervision au niveau des CAP.			,	
3-621-58 Appui production statistiques scolaires	30 690	30 690	d	30 690
La dotation constitue une provision pour la prise en charge de l'appui à la production des statistiques scolaires.			,	
3-621-59 Appui scolarisation des filles	30 690	30 690	d)	30 690
La dotation constitue une provision destinée à l'appui à la scolarisation des filles.			,	
3-621-60 Appui réparation manuels scolaires	58 867	58 867	d	58 867
La dotation constitue une provision destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la réparation des manuels scolaires.				
3-621-62 Appui maisons d'arrêts	3 600	3 600	q	3 600
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement des maisons d'arrêts			,	
3-622-10 Entretien matériel de bureau	180	2 500	q	2 500
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien de matériel de bureau pour le compte des administrations publiques déconcentrées. L'augmentation du montant des services votés s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité.			1	
3-622-11 Entretien du matériel technique	180	2 500	q	2 500
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien du matériel technique pour le compte des administrations publiques déconcentrées. L'augmentation du montant des services votés s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité.				
3-622-12 Entretien matériel informatique	34 474	56 334	26 700	83 034
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat et à l'entretien de matériel informatique pour le compte des administrations publiques déconcentrées. L'augmentation du montant des services votés s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des services locaux.				
3-622-13 Maintenance matériels & équip. sanitaires	116 845	116 845	q	116 845
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à : - l'achat et l'entretient des RAC des structures de santé; - l'achat des pièces de rechange et l'entretient des équipements sanitaires des structures de santé; - l'entretien des ambulances.			.	

- l'entretien des ambulances.
- l'entretien et à la réparation du réseau de gaz médicaux et du réseau administratif de communication des établissements publics hospitaliers;
 au fonctionnement et entretien de la flotte mobile pour la santé, etc.

ION DE KAYES			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES REGIONS				
3-622-20 Entretien véhicule - réparation	21 342	37 878	7 133	45 0
L'inscription est destinée à la prise en charge : - du paiement de frais d'entretien courant du matériel de transport; - de l'achat de pièces de rechange pour le matériel roulant ; - de l'achat de carburants et lubrifiants. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des Directions Régionales du commerce, de l'Assainissement et du Controle des Nuisances et de l'Energie de Kayes.				
3-622-21 Frais d'entretien des véhicules	24 594	27 612	2 000	29 6
L'inscription est destinée à la prise en charge : - du paiement de frais d'entretien courant du matériel de transport; - de l'achat de pièces de rechange pour le matériel roulant. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de la Direction Régionale de la Promotion de la Femme.				
3-622-30 Entretien des bâtiments	221 624	225 687	1 000	226 6
L'inscription est destinée à la prise en charge (des frais d'entretien, des travaux d'électricité, de plombérie, des achats de produits d'entretien ainsi que la prise en charge de certains travaux de réhabilitation et de rénovation, etc des bâtiments administratifs). La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de la Direction Régionale du Tourisme.				
3-622-31 Entretien courant des bâtiments	90 716	96 531	q	96 5
L'inscription est destinée à la prise en charge (des frais d'entretien, des travaux d'électricité, de plombérie, des achats de produits d'entretien ainsi que la prise en charge de certains travaux de réhabilitation et de rénovation, etc des bâtiments administratifs).				
3-622-32 Entretien courant des écoles	173 893	173 893	þ	173 8
La dotation est destinée à l'entretien des bâtiments des écoles de la région de Kayes.				
3-623-21 Programme de Communication	2 076	2 076	q	2 (
La dotation est destinée à la prise en charge des conférences de presse, couvertures médiatiques et annonces ainsi que toutes les dépenses liées à la communication (perdiems, achat de carburant fournitures de bureau, etc) des administrations publiques déconcentrées.	.,			
3-625-10 Electricité et eau	1 000 786	1 090 825	q	1 090 8
L'inscription est destinée au paiement des factures d'eau et d'électricité et des dépenses d'entretien du réseau électrique (travaux sur les installations électriques et de plombérie, ainsi que toutes autres dépenses entrant dans ce cadre) des administrations déconcentrées. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.				
3-625-11 Eau	176 355	205 855	q	205 8
La dotation est destinée au paiement des factures d'eau, entretien des installations de plombérie et des frais d'entretien et de branchement des installations hydrauliques internes. La hausse s'explique par la révision de la dotation.				
3-626-10 Rédevances téléphoniques	503 780	488 591	þ	488 5
L'inscription est destinée à la prise en charge : - des redevances téléphoniques (factures de téléphone des services déconcentrés); - de l'achat des cartes téléphoniques prépayées; - de l'achat d'appareils et de matériels téléphoniques; - de l'achat de câbles réseaux- Switch - de l'achat et d'entretien des appareils téléphoniques (réseaux, câbles, switch, etc). La baisse s'explique par la révision de la dotation.			·	

ION DE KAYES			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTA
ES DES REGIONS				
3-626-12 Frais d'internet		q	5 000	5 (
La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des Conseils de Cercle et Conseils régionaux				
3-626-20 Frais postaux	228	228	d	
La dotation est destinée à la prise en charge : - de l'achat de timbres fiscaux et postaux, d'enveloppes, et des coupons réponses; - des frais d'expédition des courriers - de l'achat des enveloppes, des papiers, des fournitures de bureau, etc.			71	
3-628-10 Indemnité de déplacement	64 931	85 987	2 245	88
La dotation est destinée : - au paiement des frais de missions et des indemnités de déplacements des agents à l'intérieur du Mali; - à l'achat de carburants et lubrifiants. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge du Trunal Militaire.				
3-628-11 Indemnité Dépl. Examen	7 335	7 701	q	7
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais de déplacement liés à l'organisation des examens de l'enseignement secondaire. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité.				
3-628-13 Déplac. Examens Cycle II	38 926	40 868	q	40
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais de déplacement liés à l'organisation des examens du DEF. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité.				
3-628-17 Frais de transport enseig. second (examen)	7 155	7 512	q	7
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais de transport lié à l'organisation des examens de l'enseignement secondaire. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité.				
3-628-20 Frais de transport	205 970	263 967	13 046	277
La dotation est destinée : - à la prise en charge des frais de transport; - au paiement des frais de mutation; - à l'achat de carburant et lubrifiants; - à l'entretien des véhicules des administrations déconcentrées. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge du Tribunal Militaire.				
3-628-21 Mission à l'Intérieur	35 875	37 669	0	37
La dotation est destinée : - au paiement des frais de missions effectuées par les agents à l'intérieur du Mali; - à l'achat de carburants et de pièces détachées. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
3-628-23 Frais Transport Cycle II (examen)	2 768	2 906	0	2
La dotation est destinée à la prise en charge des frais de transport et carburants de l'enseignement du cycle II au niveau des Directions d'Académie de l'Enseignement de la région de Kayes. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité.				

ON DE KAYES			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTA
S DES REGIONS				
3-629-01 Autres dépenses (CROCSAD)	3 000	3 000	Q	3 (
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'organisation des rencontres du Comité régional d'Orientation, de Coordination et du Suivi des Actions de Développement (CROCSAD).				
3-629-09 Autres Dépenses	50 079	50 079	1 896	51
La dotation est destinée à la prise en charge de toutes les dépenses qui n'ont pas une imputation spécifique. Leur contenu varie d'un service à un autre et se décompose comme suit: - achat de fournitures de bureau, de carburant et lubrifiants, et des pièces détachées; - paiement des frais d'entretien et de réparation des véhicules; - prise en charge des petits travaux d'entretien de bureaux. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge du Tribunal Militaire.				
3-629-31 Frais Examens Cycle II	164 953	164 953	q	164
La dotation est destinée à la prise en charge de l'organisation matérielle et financière des examens de fin d'année.			,,	
3-629-39 Autres frais d'examen (secondaire)	226 199	226 199	q	226
La dotation est destinée à la prise en charge des frais liés à l'organisation des examens et concours généraux.				
3-629-60 Autres Dépenses de Sécurité	2 722	2 722	Q	2
La dotation est destinée à la prise en charge d'autres dépenses pour le compte de la Direction Régionale de la Police et de l'antenne régionale de l'Office Central des Stupéfiants de Kayes.				
3-629-70 Autres Dépenses (Santé & Sports)	11 661	12 238	Q	12
La dotation est destinée à la prise en charge de l'achat de médicaments et de matériel de sport pour les différents établissements d'enseignement secondaire. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées de l'éducation à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité.				
3-629-72 Besoins nouveaux activités de jeunesse	4 400	q	4 400	4
La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des dépenses liées aux activités de jeunesse au niveau de la DIR. REG. JEUNES. SPORTS ARTS & CULT. KAYES.				
3-629-80 Autres Dépenses de mat. (Etudes Coll. Suivi Arch.)	73 735	36 214	d	36
La dotation est destinée à la prise en charge des autres dépenses de matériels pour le compte des Centres d'Animation Pédagogique et des Directions de l'Académie d'Enseignement de la région de Kayes (archivages, matériels informatiques, mobiliers, chaises). La baisse s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées de l'éducation.				
		1		
3-669-30 Liquidation du passif regulier	69 441	69 441	q	69

SION DE KAYES			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	тот
S DES REGIONS				
3-669-40 Epidemies & Catastrophes	19 693	19 693	q	1
L'inscription est destinée à la prise en charge : - des dépenses occasionnées par les catastrophes et les épidémies saisonnières ; - de l'acquisition de kit de laboratoire pour le dépistage rapide ; - de l'achat de produits de désinfection (eau de javel, grésil) ; - de l'achat de carburants, de lubrifiants ainsi que des pièces détachées des véhicules mobilisés pour la cause ; - de la prise en charge des perdiems et autres frais dûs aux agents impliqués dans la lutte contre les épidemies et catastrophes.	3			
4-221-04 Appui Fonctionnement (CADJ)	2 500	2 500	d	
La dotation est destinée à la prise en charge de l'appui au fonctionnement des Tribunaux et justices de paix de la région de Kayes.			,	
4-631-10 Subvention aux organismes publics	49 607	51 607	d	5
La dotation constitue une provision au titre de la subvention de l'Etat aux organismes publics de la région de Kayes. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.				
4-631-21 Subvent. aux organismes publics (Prog. Palu)	9 438	9 438	q	
La dotation constitue une subvention aux organismes publics dans le cadre de la lutte contre le paludisme (perdiems, achat de carburants, pièces de rechange, fournitures, etc).				
4-631-23 Subvt° organismes pub.(lutte contre maladies)	146 294	152 016	q	15
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement dans le cadre de la lutte contre les maladies (perdiems, achat de carburants, pièces de rechange, fournitures, etc). La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.				
4-632-50 Subvention aux organismes non publics	20 846	20 846	q	2
La dotation constitue une provision au titre de l'appui du Gouverneur aux Organisations non Gouvernementales.			-	
4-641-11 Appui structures de tutelle des collectivités	43 293	43 293	q	4
Cette dotation prend en charge le paiement des indemnités et les dépenses relatives à l'achat de fournitures, de mobiliers et d'équipements de bureau, et de carburant dans le cadre de l'exercice de la tutelle.				
4-641-14 Appui éducation de base	36 573	4 573	8 887	1
La dotation est destinée: - au paiement de matériel didactique, de fournitures de bureau, de manuels scolaires, de matériel informatique, des carburants, et des pécules des contractuels; - au paiement des frais d'encadrement des encadreurs de l'éducation de base. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charges des academies de Nioro et Kita.				
4-643-10 Participation au fonctionnement	22 207	22 207	q	2
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement du centre d'apprentissage agricole de Samé et du Secrétariat Exécutif régional du Haut Conseil National de Lutte contre le Sida de Kayes.				

01 REG	GION DE KAYES		2017		
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEPENS	SES DES REGIONS				
	4-644-10 Subvention césarienne	123 497	123 497	þ	123 497
	La dotation constitue une subvention de l'Etat pour la prise en charge des dépenses relatives à la gratuité de la césarienne.				
	4-649-10 Dépenses diverses de transfert	1 089 518	1 089 518	q	1 089 518
	La dotation est destinée à la prise en charge (des interventions, de l'achat de carburant, de fournitures de bureau, des pièces détachées des perdiems, etc) du chef de l'exécutif régional en cas de besoin d'urgence.				
	4-649-15 Lutte contre Palu. malnutrit° promot° Hygiène	61 988	66 144	q	66 144
	La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses dans le cadre de la lutte contre le paludisme et la malnutrition et de la promotion de l'hygiène (perdiems, achat de carburants, pièces détachées, de rechange etc). L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
	4-649-19 Lutte contre Palu. malnutrit° promot° Hygiène	2 148	2 148	Q	2 148
	La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses dans le cadre de la lutte contre le paludisme et la malnutrition et pour la promotion de l'hygiène (perdiems, achat de carburants, de lubrifiants, des pièces détachées, des pièces de rechange, etc).				
	5-211-22 Etudes et recherches (formation)	420 465	943 209	944 295	1 887 504
	L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge du Conseil Régional de Kayes et des Conseils de Cercle de la région.				
	5-234-10 Dépenses en Investissement	1 0	q	15 000	15 000
	La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses dans le cadre de la lutte contre le paludisme et la malnutrition et pour la promotion de l'hygiène. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de la DRB de Kayes.			'	
B.S.I. FII	NANCEMENT INTERIEUR (REGIONS)				
	5-234-10 Dépenses en Investissement	l d	d	300 000	300 000
	La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge deu projet AEPA de Kayes.			'	
		32 325 972	34 021 025	413 389	34 434 414

GION DE KOULIKORO			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
SES DES REGIONS				
2-611-00 Personnel	6 320 527	6 943 271	q	6 943 27
L'inscription est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel des administrations publiques déconcentrées de l'Etat. L'augmentation s'explique par la prise en charge : - de l'incidence de la majoration du point indiciaire ; - de l'incidence financière relative aux avancements, aux reclassements, aux hiérarchisations ; - le transfert de certains agents des cycles I (2-611-22) et II (2-611-23)				
2-611-07 Personnel administratif	682 618	794 520	d	794 52
L'inscription est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel administratif dans les centres d'animation pédagogique de la Région de Koulikoro. La hausse résulte du mouvement du personnel.			<u>"</u>	
2-611-22 Personnel cycle I	2 323 162	2 437 190	d	2 437 19
L'inscription est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel du premier cycle de l'éducation dans les centres d'animation pédagogique de la région de Koulikoro. La hausse résulte du mouvement du personnel.			,	
2-611-23 Personnel cycle II	1 212 425	1 206 140	q	1 206 14
L'inscription est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel du second cycle de l'éducation dans les centres d'animation pédagogique de la région de Koulikoro. La baisse s'explique par le transfert de certains agents vers le 2-611-00 des Académies d'Enseignement de la région de Koulikoro.				
2-611-24 Heures Supplémentaires (P. Adm.)	9 587	2 110	14 085	16 19
L'inscription est destinée à la prise en charge des indemnités d'heures supplémentaires effectuées par le personnel administratif de l'éducation dans la Région de Koulikoro. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des Academies d'enseignement de Kati et de Dioila.	-			
2-611-25 Heures Supplémentaires (P. Enseig.)	79 390	79 390	q	79 39
L'inscription est destinée à la prise en charge des indemnités d'heures supplémentaires effectuées par le personnel enseignant de l'enseignement secondaire dans la Région de Koulikoro.				
2-613-21 Indemnité double vacation	93 236	79 309	q	79 30
L'inscription est destinée à la prise en charge : - des indemnités de double vacation ; - et autres accessoires de salaires des enseignants de la région de Koulikoro. La baisse s'explique par la révision de la dotation.			,	
2-617-10 Dépense de formation	3 460 499	3 460 499	- 3 460 499	
La mesure nouvelle négative s'explique par le transfert des crédits de ce chapitre vers le chapitre 5- 211-22.				
2-617-12 Dépense de Formation initiale (Enseig. Second.)	C	1	6 708	6 70
La mesure nouvelle positive s'explique par la création du chapitres pour la prise en charge de certainesdépenses de formation initiales (enseignement sécondaire) de la Direction des academies d'enseignement de Kati, Dioila et Koulikoro.				

Page 384 de 487

EGION DE KOULIKORO			2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL	
ENSES DES REGIONS					
2-617-13 Dépense de Formation continue (Enseig. Second.)	C	q	2 990	2 99	
La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge de la Direction des academies d'enseignement de Kati, Dioila et Koulikoro.					
2-617-14 Dépense de Formation (Coord. Stuct. Pers. Adm.)	19 101	18 365	5 431	23 79	
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation au titre de la coordination des structures et du personnel administratif de l'éducation : - Perdiems, restauration, transport, hébergement, frais de location, frais de couverture Médiatique ; - Achat de carburant et lubrifiant ; - Achat de matériel et consommable informatique, bureautiques et technique ; - Entretien véhicule. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des Directions d'Academies d'Enseignement de Kati, Koulikoro et Dioila.					
2-617-15 Dépense de Formation (Curriculum Second. Norm.)	O	d	6 038	6 03	
La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge de la Direction des academies d'enseignement de Kati, Dioila et Koulikoro.			,		
2-617-16 Dépense de Formation (Curriculum Fondamental)	58 008	60 663	8 384	69 04	
 Perdiems, restauration, transport, hébergement, frais de location, frais de couverture Médiatique; Achat de carburant et lubrifiant; Achat de matériel et consommable informatique, bureautiques et technique; Entretien véhicule. L'augmentation s'explique par la création de ce chapitre au niveau des académies et l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées de l'éducation en vue d'améliorer leur fonctionnalité. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des Academies de Kati, Koulikoro et Dioila. 					
2-617-17 Dépense de Formation initiale des enseignants	49 555	48 075	4 911	52 98	
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation initiale des enseignants dans la région de Koulikoro. - Perdiems, restauration, transport, hébergement, frais de location, frais de couverture Médiatique; - Achat de carburant et lubrifiant; - Achat de matériel et consommable informatique, bureautiques et technique; - Entretien véhicule. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des Academies d'Enseignement de Kati et Koulikoro.					
2-617-18 Dépense de Formation continue des enseignants	91 031	102 953	0	102 95	
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation continue des enseignants dans la région de Koulikoro. - Perdiems, restauration, transport, hébergement, frais de location, frais de couverture Médiatique; - Achat de carburant et lubrifiant; - Achat de matériel et consommable informatique, bureautiques et technique; - Entretien véhicule. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées de l'éducation en vue d'améliorer leur fonctionnalité.					

ON DE KOULIKORO			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES REGIONS				
2-619-95 Personnel (Santé coll.)	705 147	705 147	q	705 147
La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel des collectivités Territoriales intervenant dans le secteur de la santé et émargeant sur le budget d'Etat.				
2-619-97 Personnel (appui éducation de base coll.)	15 179 124	15 179 124	q	15 179 124
La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel des collectivités Territoriales intervenant dans le secteur de l'enseignement de base et émargeant sur le budget d'Etat.			,	
2-619-98 Personnel (appui enseig. secondaire coll.)	1 470 854	1 470 854	q	1 470 854
La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel des collectivités Territoriales intervenant dans le secteur de l'enseignement secondaire, technique e professionnel émargeant sur le budget d'Etat.	t			
3-241-10 Mobilier et équipement de bureau	7 295	12 500	q	12 500
et d'équipements de bureau autres qu'informatique de certains services de la région. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.				
3-621-10 Dépenses Matériel-fonctionnement des services	383 892	448 946	12 934	461 880
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées au fonctionnement courant des services: - Achat de fournitures de bureau, de consommable informatique, bureautique, technique; - Achat de matériel équipement informatique, bureautique, téléphonique, électrique et technique; - Achat de matériel de quincaillerie et de construction; - Achat de produit alimentaire, - Achat de matériel et équipement de froid, d'électroménager; - achat de produit d'entretien des locaux; - entretien bâtiment, entretien véhicule et moto, entretien matériel informatique; - achat habillement. - achat de vignette, visite technique; - achat de cachet; - frais d'abonnement aux journaux, aux images; - Frais postaux; - Installation et abonnement internet; La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des Tribunaux et justices de paix.				
3-621-14 Impressions & Imprimés	4 640	7 500	q	7 50
La dotation est destinée: - A l'achat d'imprimé pour les services déconcentrés (vignettes et autres imprimés). - Au paiement de frais liée au contrôle technique des véhicules et à l'impression. - A la confection documents de la comptabilité matière. - Achat de cachet; - Frais d'abonnement aux journaux; - Frais de confection de brochure, de photocopie, de dépliant et de calendrier; L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées de l'éducation en vue d'améliorer leur fonctionnalité.				

Page 386 de 487

GION DE KOULIKORO			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
SES DES REGIONS				
3-621-15 Fournitures techniques	10 406	10 406	q	10 406
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses de fournitures techniques pour le compte des administrations publiques déconcentrées (hydraulique, eaux et forêts, assainissement): - Achat de GPS, d'appareil de géomètre, de jalon, de matériels agricoles, sylvicoles et pastoraux; - Achat de poubelle, d'incinérateur.				
3-621-17 Alimentation	100 700	90 700	q	90 700
L'inscription est destinée à l'achat des aliments pour certaines écoles militaires de la Région de Koulikoro.			,	
3-621-18 Alimentation des cantines scolaires	285 459	285 459	d d	285 459
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relative à l'alimentation des cantines scolaire dans la Région de Koulikoro.			,	
3-621-20 Besoins nouveaux des Services	33 300	d	34 820	34 820
La dotation est destinée à la prise en charge des besoins nouveaux surgissant en cours d'année des administrations publiques déconcentrés, en termes de matériels de fonctionnement et d'équipements : - Matériel de fonctionnement de service ; - Entretien véhicule et réparation ; - Frais de transport, achat de carburant et lubrifiant ; - Entretien bâtiment ; - Autres dépenses de fonctionnements. La mesure nouvelle positive s'explique par le caractère accidentel des dites dépenses ou par le fait que leurs montants ne sont pas connus au moment de l'élaboration du budget d'État.				
3-621-22 Matériel fonct. lutte contre vente illicite médic.	8 581	10 720	d	10 720
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de matériels et au fonctionnement dans le cadre de lutte contre vente illicite de médicaments. - Perdiems, restauration, transport, hébergement, frais de location, frais de couverture Médiatique; - Achat de consommable informatiques, bureautiques et techniques; - Achat de carburant et lubrifiant; - Entretien véhicule et réparation; L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées de la santé en vue d'améliorer leur fonctionnalité.				
3-621-23 Fournitures techniques (pétrole P.E.V.)	71 897	75 790	279	76 069
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de carburants (pétrole, gasoil et essence) ou lubrifiant pour assurer le bon fonctionnement de la chaine de froid des structures de la santé. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées de la santé en vue d'améliorer leur fonctionnalité. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de la Commune de TENIMDOUGOU.	3		,	

Page 387 de 487

02	REGION DE KOULIKORO			2017	
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
E	PENSES DES REGIONS				
	3-621-30 Matériel didactique	215 682	215 682	29 702	245 384
	La dotation est destinée à : - L'achat de matériels didactiques des différents ordres d'enseignement ; - L'achat de mobilier scolaire, d'imprimé et autre matériels ; - L'Achat de matériels et consommables informatiques et bureautiques. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge du Conseil Régional et des Conseils de Cercle.				
	3-621-31 Appui en matériel à l'Enseig. Fond.	786 826	264 149	d	264 149
	La dotation est destinée à : - l'achat de manuels scolaire pour l'enseignement fondamental et préscolaire ; - l'achat des mobiliers scolaires (table banc, tableaux, armoires etc) ; - l'achat d'imprimé et de matériels ; - l'entretien du matériel informatique et bureautique ; - l'achat de fournitures de bureau, de consommable informatique, bureautique, technique ; - l'achat de matériel et équipement informatique, bureautique, téléphonique, électrique et technique; - l'entretien et réparation de véhicule et moto, - l'installation et abonnement internet ; - frais de transport de matériel ; - l'achat de groupe électrogène - l'achat de carburant et lubrifiant La diminution du montant des services votés s'explique par l'ajustement des crédits à la baisse des structures déconcentrées de l'éducation.				
	3-621-35 Appui en matériel à l'enseig. fond. (ADARS)	370 919	370 919	d	370 919
	La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de matériel pour l'enseignement fondamental.	JL		1	
	3-621-36 Matériels didactiques (matières d'oeuvres)	27 601	27 601	d)	27 60°
	La dotation est destinée à la prise en compte de l'achat de matières d'oeuvres pour le compte des établissements d'enseignement technique de la région.			,	
	3-621-37 Matériels didactiques (demi-bourses)	2 147 329	2 147 329	þ	2 147 32
	La dotation est destinée : - A la prise en charge de matériels didactiques pour le compte de certaines structures de la région ; - Au paiement des demi-bourses ; - A l'achat de fourniture scolaire des élèves orientés dans les établissements privés et laïc.				
	3-621-40 Carburants et lubrifiants	79 190	98 941	6 052	104 99
	L'inscription est destinée à l'achat de carburant et lubrifiant pour véhicule, moto et groupe électrogène des structures déconcentrées de l'Etat. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des activités de supervision au niveau des CAP, du Trubanal de Kati et de Koulikoro.			,	
	3-621-41 Carburant lubrifiant Patrouille	16 223	17 034	q	17 034
	La dotation est destinée à l'achat de carburant et lubrifiant pour les patrouilles de la police régionale, des groupements mobiles de la gendarmerie, de la garde nationale et de l'antenne régionale de l'office centrale des stupéfiants. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.			,	
	B 000 L 100				

EGION DE KOULIKORO			2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL	
SES DES REGIONS					
3-621-42 Transp. Fonds (D.N.T.C.P.)	991	1 041	q	1 04	
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais liés à l'achat de carburant et au transport de fonds publics par les services du trésor (achat de carburant). L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse.					
3-621-52 Appui évaluation système éducatif	24 360	20 552	q	20 5	
La dotation constitue une provision pour la prise en charge de l'appui à l'évaluation du système éducatif : - Perdiems, restauration, transport, hébergement, frais de location, frais de couverture Médiatique ; - Achat de matériel et consommable informatique, bureautiques et technique ; - Achat de carburant et lubrifiant ; - Entretien véhicule.					
3-621-54 Appui supervision activités pédagogiques	q	q	28 000	28 00	
La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des activités de supervision au niveau des CAP.					
3-621-57 Appui cadres concertation niveaux local & regional	30 690	30 690	28 000	58 6	
 Perdiems, restauration, transport, hébergement, frais de location, frais de couverture Médiatique; Achat de carburant et lubrifiant; Achat de matériel et consommable informatique, bureautiques et technique; Entretien véhicule. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des activités de supervision au niveau des CAP. 					
3-621-58 Appui production statistiques scolaires	30 690	30 690	q	30 69	
La dotation constitue une provision pour la prise en charge de l'appui à la production des statistiques scolaires. - Perdiems, restauration, transport, hébergement, frais de location, frais de couverture Médiatique ; - Achat de carburant et lubrifiant ; - Achat de matériel et consommable informatique, bureautiques et technique ; - Entretien véhicule.					
3-621-59 Appui scolarisation des filles	30 690	30 690	q	30 69	
La dotation constitue une provision pour: - Aappui à la scolarisation des filles. - Perdiems, restauration, transport, hébergement, frais de location, frais de couvertureMédiatique ; - Achat de carburant et lubrifiant ; - Achat de matériel et consommable informatique, bureautiques et technique ; - Entretien véhicule.					
3-621-60 Appui réparation manuels scolaires	84 372	84 372	0	84 37	
La dotation constitue une provision destinée à la prise charge des dépenses relatives à la réparation des manuels scolaires.					
3-621-62 Appui maisons d'arrêts	4 950	4 950	d	4 9:	
La dotation constitue une provision destinée à la prise charge des dépenses des maisons d'arrêt			<u> </u>		

GION DE KOULIKORO			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
SES DES REGIONS				
3-622-10 Entretien matériel de bureau	423	2 500	q	2 50
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien de matériels de bureau pour le compte de l'hydraulique. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse de l'hydraulique en vue d'améliorer sa fonctionnalité.				
3-622-11 Entretien du matériel technique	423	2 500	q	2 50
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien du matériel technique pour le compte de l'hydraulique. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse de l'hydraulique en vue d'améliorer sa fonctionnalité.			,	
3-622-12 Entretien matériel informatique	27 041	47 586	56 500	104 08
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relative à l'achat et à l'entretien de matériel informatique pour le compte des administrations publiques déconcentrées. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des des Tribunaux et des justices à competence étendue.				
3-622-13 Maintenance matériels & équip. sanitaires	106 440	106 440	q	106 44
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à : - l'achat et l'entretient des RAC des structures de santé; - l'achat des pièces de rechange et l'entretien des équipements sanitaires des structures de santé; - l'entretien et à la réparation du réseau de gaz médicaux et du réseau administratif de communication des établissements publics hospitaliers; - au fonctionnement et entretien de la flotte mobile pour la santé; - l'entretien des ambulances (achat des pièces de rechange et de lubrifiants), etc.				
3-622-20 Entretien véhicule - réparation	36 278	40 333	67 000	107 33
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à : - l'entretien courant du matériel de transport ; - l'achat de pièces de rechange pour les véhicules et motos ; - la réparation du matériel de transport. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de certaines administrations deconcentrées de la région				
3-622-21 Frais d'entretien des véhicules	32 976	35 255	Q	35 25
La dotation est destinée à : - l'entretien et la réparation des véhicules ; - l'achat de pièces de rechange pour le matériel roulant. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées de la région en vue d'améliorer leur fonctionnalité.				

ION DE KOULIKORO			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTA
ES DES REGIONS				
3-622-30 Entretien des bâtiments	198 942	200 942	23 500	224
La dotation est destinée à : - Entretien des bâtiments administratifs ; - Certains travaux de réhabilitation et de construction ; - L'achat de matériel de construction, de plomberie et électricité ; - L'achat et l'entretien matériel de froid (climatiseur et pièces de rechange) des bâtiments administratifs de la région ; - Achat de produit d'entretien bâtiments, gardiennage. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des Tribunaux de Grande Instance de Koulikoro et Kati.				
3-622-31 Entretien courant des bâtiments	97 181	105 686	6 634	112
La dotation est destinée à la prise en charge des : - frais de nettoyage, de gardiennage des services et de réparation des climatiseurs ; - Achats de produits d'entretien bâtiments. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de certains Conseils de cercle.				
3-622-32 Entretien courant des écoles	254 148	254 148	q	254
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais d'entretien courant des écoles de la région de Koulikoro.				
3-623-21 Programme de Communication	2 582	2 582	q	2
La dotation est destinée à la prise en charge des conférences de presse et autre activité de communication : avis, annonces, imprimé et couvertures médiatiques des administrations publiques déconcentrées.				
3-625-10 Electricité et eau	878 694	922 629	q	922
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais d'électricités et eau des services déconcentrés. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.				
3-625-11 Eau	37 050	39 050	q	39
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux factures d'eau des administrations publiques déconcentrées. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.				
3-626-10 Rédevances téléphoniques	402 418	382 297	d	382
La dotation est destinée à la prise en charge : - Des factures de téléphone ; - L'achat de cartes téléphoniques prépayées ; - L'achat d'appareils et de matériels téléphoniques ; - L'achat de câbles réseaux-Switch des structures déconcentrées. La diminution du service voté s'explique par la réduction de la dotation budgétaire suivant la lettre de cadrage.				
3-626-12 Frais d'internet			8 000	8
La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des connexions à internet des Conseils de cercles.		<u> </u>	<u> </u>	0

ON DE KOULIKORO		2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOT
ES DES REGIONS				
3-627-40 Hébergement	24 200	24 200	q	24
La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'hébergement dans les structures de l'armée.				
3-628-10 Indemnité de déplacement	165 722	208 030	6 000	21
L'inscription est destinée à la prise en charge des : - Frais de mission et indemnité de déplacement des agents à l'intérieur du Mali ; - Achats de carburant et hébergemennt. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de la DRB et de la Direction Régionale de l'Hotellerie et du Tourisme.	3			
3-628-11 Indemnité Dépl. Examen	3 230	3 629	d	
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais de déplacement liés à l'organisation des examens de l'enseignement scolaire. L'augmentation s'explique par l'évolution de l'effectif des élèves.				
3-628-13 Déplac. Examens Cycle II	22 224	23 360	q	2
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais de déplacement liés à l'organisation des examens du D.E.F. L'augmentation s'explique par l'évolution de l'effectif des élèves.				
3-628-17 Frais de transport enseig. second (examen)	3 182	3 685	Q	
La dotation est destinée à la prise en charge des frais de transport des enseignants dans le cadre des examens de l'enseignement secondaire. L'augmentation s'explique par l'évolution de l'effectif des élèves.	-			
3-628-20 Frais de transport	247 226	291 058	4 160	29
La dotation est destinée à : - L'achat des carburants et lubrifiants ; - L'entretien des véhicules des services régionaux ; - La prise charge des mutations. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge desConseils de Cercles.				
3-628-21 Mission à l'Intérieur	16 578	17 407	q	1
La dotation est destinée à : - La prise en charge du frais des missions effectuées par les agents à l'intérieur du Mali ; - L'achat de carburant et de pièces détachés ; - Entretien véhicule et réparation ; - Prise en charge mutations. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.				
3-628-23 Frais Transport Cycle II (examen)	1 903	3 000	q	
La dotation est destinée à la prise en charge des frais de transport des enseignants du cycle II dans le cadre des examens. L'augmentation s'explique par l'évolution de l'effectif des élèves.				

GION DE KOULIKORO		2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
SES DES REGIONS				
3-629-01 Autres dépenses (CROCSAD)	3 000	3 000	q	3 0
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relative à l'organisation des rencontres du comité régional d'orientation, de coordination et du suivi des actions de développement (CROCSAD). - Perdiems, restauration, transport, hébergement, frais de location, frais de couverture Médiatique; - Achat de carburant et lubrifiant; - Achat de matériel et consommable informatique, bureautiques et technique; - Entretien véhicule.				
3-629-09 Autres Dépenses	119 647	121 647	<u>d</u>	121 6
La dotation est destinée à la prise en charge de : - L'achat de fourniture de bureau ; - L'achat de carburant et lubrifiant ; - L'achat de pièces de rechange ; - L'entretien et réparation de véhicule ; - L'entretien des bureaux ; - la Prise en charge des activités culturelles (inventaire, identification du patrimoine, fouille, classement) ; - l'Achat de matériel et consommable informatique, bureautiques et technique ; - dépenses complémentaires en cas d'insuffisance de crédits sur les chapitres existants ; - dépenses dont le chapitre n'est pas créé au niveau d'un service				
3-629-31 Frais Examens Cycle II	273 729	273 729	q	273 7
La dotation est destinée à la prise en charge de l'organisation financière et matérielle des examens de fin d'année.			,	
3-629-39 Autres frais d'examen (secondaire)	315 924	315 924	d	315 9
La dotation est destinée à la prise en charge : - des frais liés à l'organisation des examens et concours généraux ; - De l'achat de matériels et carburant ; - Des frais de déplacement et des indemnités.				
3-629-48 Autres dépenses (cérémonie militaire)	7 175	7 175	đ	7 1
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses de cérémonies militaires au niveau de l'école militaire inter armes.	-			
3-629-60 Autres Dépenses de Sécurité	2 932	2 932	d	2 9
La dotation est destinée à la prise en charge des autres dépenses de sécurité de la Direction Régionale de la Police et de l'Antenne Régionale de l'office centrale des stupéfiants de Koulikoro.			1	
3-629-70 Autres Dépenses (Santé & Sports)	13 976	13 976	1 774	15 7
La dotation est destinée à la prise en charge de l'achat de médicaments et de matériels de sports pour différents établissements (enseignement général, technique, professionnel et normal). La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des Conseils de Cercles.			<u> </u>	

ION DE KOULIKORO		2017			
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL	
SES DES REGIONS					
3-629-72 Besoins nouveaux activités de jeunesse	4 400	9	4 400	4 400	
La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux activités de jeunesse dans la région de Koulikoro. Ces dépenses sont constituées de: - Perdiems, restauration, transport, frais de location, hébergement ; - l'Achat de carburant et lubrifiant ; - l'Achat de matériel technique ; - l'Achat de matériel et consommable informatique, bureautiques et technique.					
3-629-80 Autres Dépenses de mat. (Etudes Coll. Suivi Arch.)	29 508	44 379	8 992	53 371	
La dotation est destinée à la prise en charge des autres dépenses de matériels pour le compte des services déconcentrés de l'éducation (archivage, matériels informatique, mobiliers, chaises); - Achat de carburant et lubrifiant; - Achat de matériel technique; - Entretien matériel informatique. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées et à la création de ce chapitre au niveau des académies d'enseignements en vue d'améliorer leur fonctionnalité. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des directions d'academies d'enseignement de Koulikoro, Dioila et Kati.					
3-669-30 Liquidation du passif regulier	85 304	85 304	d	85 304	
La provision est destinée aux rappels différentiels, aux régularisations de situations administratives, aux indemnités de départ à la retraite, aux capitaux décès, aux arriérés de solde et accessoires, à la hiérarchisation et aux primes d'instruction, aux indemnités de billetage, aux avancements et bonification.					
3-669-40 Epidemies & Catastrophes	19 693	19 693	d	19 693	
La dotation est destinée à la prise en charge : - Des catastrophes et des épidémies saisonnières - De l'acquisition kit de laboratoire pour dépistage rapide - De l'achat de produit de désinfection (eaux de javel, grésil); - Perdiems, restauration, transport, hébergement, frais de location, frais de couvertureMédiatique; - Achat de carburant et lubrifiant; - Achat de matériel et consommable informatique, bureautiques et technique; - Entretien véhicule.			,		
4-221-04 Appui Fonctionnement (CADJ)	1 030	1 030	- 30	1 000	
La dotation est destinée à la prise en charge de l'appui au fonctionnement des tribunaux et justice de paix de Koulikoro. La mesure nouvelle négative s'explique par la révision de la dotation.					
4-631-10 Subvention aux organismes publics	38 645	38 645	8 000	46 645	
La dotation est destinée à la prise en charge de l'appui aux services régionaux dans leurs dépenses de fonctionnement. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de la DRB.					

GION DE KOULIKORO		2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTA
ES DES REGIONS				
4-631-21 Subvent. aux organismes publics (Prog. Palu)	10 026	10 026	q	10
L'inscription constitue une provision au titre de la subvention aux organismes publics dans le cadre de la lutte contre le paludisme. - Perdiems, restauration, transport, hébergement, frais de location, frais de couverture Médiatique - Achat de carburant et lubrifiant; - Achat de matériel et consommable informatique, bureautiques et technique; - Entretien véhicule.			,	
4-631-23 Subvt° organismes pub.(lutte contre maladies)	144 202	147 244	385	147
L'inscription constitue une provision au titre de la subvention aux organismes publics dans le cadre de la lutte contre la maladie. - Perdiems, restauration, transport, hébergement, frais de location, frais de couverture Médiatique; - Achat de carburant et lubrifiant; - Achat de matériel et consommable informatique, bureautiques et technique; - Entretien véhicule. L'augmentation du montant des services votés s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées de la santé et des collectivités territoriales en vue d'améliorer leur fonctionnalité. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de la Commune de Tenindougou.				
4-632-50 Subvention aux organismes non publics	31 501	31 501	q	31
La dotation constitue une provision au titre de l'appui aux organisations non gouvernementales (associations villageoises, ONG).				
4-641-11 Appui structures de tutelle des collectivités	37 684	37 684	d	37
L'inscription est destinée à l'appui aux structures de tutelle des collectivités.			,	
4-641-14 Appui éducation de base	8 067	3 067	17 952	21
La dotation est destinée à la prise en charge de l'achat de matériels didactiques et du frais d'encadrement d'éducation de base. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des Directions d'academie d'enseignmenet de kati et Dioila			,	
4-643-10 Participation au fonctionnement	18 990	18 990	d	18
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses du secrétariat exécutif régional de lutte contre le sida et centre d'apprentissage agricole de samanko de Koulikoro.			,	
4-644-10 Subvention césarienne	134 283	134 283	_ q	134
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la gratuité de la césarienne.				

GION DE KOULIKORO				2017	
	Dotatio 201		Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ISES DES REGIONS					
4-649-10 Dépenses diverses de transfert		706 493	706 49	3 0	706 49
La dotation est destinée à la prise en charge : - des besoins d'urgences (catastrophes naturelles, sinistres) ; - Prise en charge des bourses et allocations des élèves ; - Indemnité de stage, frais de voyage ; - Achat de tenue ; - Achat de produit pharmaceutique ; - Achat de matériel et équipement agricole, d'intrant agricole ; - Achat de consommable informatique et bureautique ; - Achat de matériel et équipement informatique, bureautique, téléphonique, électrique ; - Entretien de matériel informatique ; - Achat de carburant et lubrifiant ;					
- Entretien véhicule et réparation .					
4-649-15 Lutte contre Palu. malnutrit° promot° Hygiène		82 162	83 94	7 214	84 16
La dotation est destinée à l'achat des moustiquaires imprégnés et produit d'imprégnation et au financement des autres activités (lutte contre la malnutrition, promotion hygiène). - Perdiems, restauration, transport, hébergement, frais de location, frais de couverture Médiatique; - Achat de carburant et lubrifiant; - Achat de matériel et consommable informatique, bureautiques et technique; - Entretien véhicule. L'augmentation du montant des services votés s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées de la santé et des collectivités territoriales en vue d'améliorer leur fonctionnalité. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de la commune de Tenindougou.					
4-649-19 Lutte contre Palu. malnutrit° promot° Hygiène	1	3 970	4 16	dl dl	4 16
La dotation est destinée à l'achat des moustiquaires imprégnés et produit d'imprégnation et au financement des autres activités (lutte contre la malnutrition, promotion hygiène). L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.	<u>I</u>			y l	
5-211-20 Etudes et recherches		d		d 3 16d	3 16
La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des dépenses de recherche de l'EMA (Ecole Militaire d'Administration).	<u>I</u> L	٦		31. 3.39	
5-211-22 Etudes et recherches (formation)	2	441 261	6 247 18	3 20 412	6 267 5
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses de : - la formation des élèves orientés par l'État dans les établissements d'enseignement secondaire privés et laïc dans la région de Koulikoro; - la formation et renforcement des capacités de personnel du C.A.A de Samanko; - perdiems, restauration, transport, hébergement, frais de location, frais de couverture Médiatique; - l'achat de carburant et lubrifiant; - l'achat de matériel et consommable informatique, bureautiques et technique; - l'entretien véhicule. La mesure nouvelle positive s'explique par le transfert des crédits chapitre 2-617-10 vers le présent chapitre.					
NANCEMENT INTERIEUR (REGIONS)					
5-234-10 Dépenses en Investissement		150 000	550 00	q q	550 00
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'investissement dans le cadre des projets d'aménagement hydro agricole et d'alimentation en eau potable dans la région de Koulikoro. Laugmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					
			_		

Page 396 de 487

902 REGION DE KOULIKORO			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
TOTAL REGION DE KOULIKORO	43 753 410	48 492 600	- 3 035 112	45 457 488

GION DE SIKASSO		2017			
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL	
ES DES REGIONS					
2-611-00 Personnel	7 075 012	7 710 732	q	7 710 73	
L'inscription est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel des administrations publiques déconcentrées, qui émarge sur le budget d'Etat. L'augmentation s'explique par la prise en charge : - de l'incidence financière de l'augmentation de la valeur du point indiciaire; - de la majoration des salaires de base des agents contractuels; - du salaire des nouvelles recrues de 2016; - de l'incidence financière relative aux avancements, aux reclassements, aux hiérarchisation et au mouvement du personnel.					
2-611-07 Personnel administratif	573 314	612 862	q	612 86	
L'inscription est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel dans les Centres d'Animation Pédagogique et les Directions de l'Académie d'Enseignement de la région de Sikasso. L'augmentation s'explique par la prise en charge: - de l'incidence financière de l'augmentation de la valeur du point d'indice; - de l'incidence financière relative aux avancements, aux reclassements, aux hiérarchisation et au mouvement du personnel.					
2-611-22 Personnel cycle I	2 936 384	2 745 421	q	2 745 42	
L'inscription est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel du premier cycle de l'éducation dans les Centres d'Animation Pédagogique de la région de Sikasso La baisse est liée au mouvement du personnel.					
2-611-23 Personnel cycle II	764 423	997 618	q	997 61	
L'inscription est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel du second cycle de l'éducation dans les Centres d'Animation Pédagogique de la région de Sikasso. L'augmentation s'explique par la prise en charge: - de l'incidence financière de l'augmentation de la valeur du point d'indice; - de l'incidence financière relative aux avancements, aux reclassements, aux hiérarchisation et au mouvement du personnel.					
2-611-24 Heures Supplémentaires (P. Adm.)	22 210	10 533	7 659	18 19	
L'inscription est destinée à la prise en charge des indemnités d'heures supplémentaires effectuées par le personnel administratif de l'éducation dans la région de Sikasso. La mésure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de la Direction des Accademies d'enseignement de Koutiala et de Bougouni.			,		
2-611-25 Heures Supplémentaires (P. Enseig.)	89 384	89 384	q	89 38	
L'inscription est destinée à la prise en charge des indemnités d'heures supplémentaires effectuées par le personnel enseignant de l'éducation dans la région de Sikasso.					
2-613-21 Indemnité double vacation	84 057	58 027	20 744	78 77	
L'inscription est destinée à la prise en charge des indemnités des enseignants intervenant dans le cadre de la double vacation dans la région de Sikasso. La mésure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de l'Accademie d'enseignement de Koutiala.			"		

Page 398 de 487

ON DE SIKASSO		2017			
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL	
ES DES REGIONS					
2-617-10 Dépense de formation	2 473 416	2 453 216	- 2 146 816	306 40	
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation des élèves orientés par l'Etat dans les établissements d'enseignement secondaire privés et laïc dans la région de Sikasso et des dépenses de formation. La mesure nouvelle négative s'explique par le basculement des frais scolaires sur le chapitre 5-211-22.					
2-617-12 Dépense de Formation initiale (Enseig. Second.)	14 008	7 534	q	7 53	
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation initiale au titre de l'enseignement secondaire dans la région de Sikasso. La baisse s'explique par la diminution au niveau de l'Accademie d'enseignement de Koutiala et de Bougouni.			,		
2-617-13 Dépense de Formation continue (Enseig. Second.)	3 892	3 359	q	3 35	
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation continue au titre de l'enseignement secondaire dans la région de Sikasso. L'Augmentation s'explique par la révision de la dotation en hause des dotations des Direction d'accademie d'enseignement de Koutiala et de Bougouni.					
2-617-14 Dépense de Formation (Coord. Stuct. Pers. Adm.)	23 931	22 597	q	22 59	
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation au titre de la coordination des structures et du personnel administratif de l'Education. La baisse s'explique par la révision des dotation des Centres d'Animation Pédagogique (CAP).		7			
2-617-15 Dépense de Formation (Curriculum Second. Norm.)	5 886	8 122	q	8 12	
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation au titre du curriculum dans l'enseignement secondaire normal. L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'évolution de l'effectif du personnel enseignant			,		
2-617-16 Dépense de Formation (Curriculum Fondamental)	79 502	81 180	d	81 1	
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation au titre du curriculum dans l'enseignement fondamental. L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'évolution de l'effectif du personnel enseignant.					
2-617-17 Dépense de Formation initiale des enseignants	44 824	45 846	q	45 8	
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation initiale des enseignants dans la région de Sikasso. L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'évolution de l'effectif du personnel enseignant.	<u> </u>				
2-617-18 Dépense de Formation continue des enseignants	84 096	84 037	d	84 0	
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation continue des enseignants dans la région de Sikasso.					
2-619-95 Personnel (Santé coll.)	869 830	869 830	Q	869 8	
La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel des Collectivités Territoriales intervenant dans le secteur de la santé et émargeant sur le budget d'Etat.					
2-619-97 Personnel (appui éducation de base coll.)	15 162 886	15 162 886	d	15 162 88	
La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel des Collectivités Territoriales intervenant dans le secteur de l'enseignement fondamental et émargeant sur le budget d'Etat.	<u></u>	<u>,, </u>	"		

ON DE SIKASSO		2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
S DES REGIONS				
2-619-98 Personnel (appui enseig. secondaire coll.)	1 972 045	1 972 045	q	1 972 04
La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel des Collectivités Territoriales intervenant dans le secteur de l'enseignement secondaire et émargeant sur le budget d'Etat.				
3-241-10 Mobilier et équipement de bureau	5 811	8 057	d	8 05
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de mobiliers et d'équipements de bureau pour les administrations publiques déconcentrées. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.			,	
3-621-10 Dépenses Matériel-fonctionnement des services	810 404	851 797	1 059 158	1 910 9
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat des matériels (fournitures de bureau, papeterie, imprimés, bics, crayon, gomme, calculatrices, registres courriers, encre imprimantes, etc) de fonctionnement; l'achat de mobiliers de bureau, de materiels de bureau et de materiels techniques; l'entretien, l'alimentation et l'habillement etc pour les administrations publiques déconcentrées et décentralisées dans la région de Sikasso. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des Tribunaux de Grandes Instances et les Justices de paix à competences étendues.				
3-621-14 Impressions & Imprimés	3 160	5 00 d	d	5 00
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - à l'achat d'imprimés pour les services déconcentrés (vignettes et autres imprimés) au paiement de frais liés au contrôle technique des véhicules au paiement de frais d'impression. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.				
3-621-15 Fournitures techniques	9 446	11 599	q	11 59
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses de fournitures techniques pour le compte des administrations publiques déconcentrées. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.				
3-621-20 Besoins nouveaux des Services	28 719	q	5 137	5 1
La dotation est destinée à la prise en charge des besoins nouveaux surgissant en cours d'année des administrations publiques déconcentrées, en termes de matériels de fonctionnement et d'équipements. La mesure nouvelle positive s'explique la prise en charge des charges communes de la région et de la Direction Régionale des Eaux et Forêts.				
3-621-22 Matériel fonct. lutte contre vente illicite médic.	9 927	11 946	q	11 9
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de matériels et au fonctionnement dans le cadre de lutte contre la vente Illicite de médicaments. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.				
3-621-23 Fournitures techniques (pétrole P.E.V.)	75 115	82 454	278	82 7
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de Carburants (pétrole, gasoil et essence) et lubrifiants pour assurer le bon fonctionnement de la chaine de froid des structures de la santé. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées de la Santé en vue d'améliorer leur fonctionnalité. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de la commune de syen toula.				
2 100 1 107				

REGION DE SIKASSO		2017			
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL	
DEPENSES DES REGIONS					
3-621-30 Matériel didactique	337 688	337 688	4 130	341 818	
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à : - l'achat de matériels didactiques pour le compte des différents ordres d'enseignement ; - l'achat de mobiliers scolaires, d'imprimés et d'autres matériels ; - l'achat de matériel informatique et bureautique. L'augmentation du montant des services votés s'explique par la prise en compte de l'évolution de l'effectif des élèves. La mesure nouvelle positive s'explique par la consolidation du transfert des ressources aux Collectivités Territoriales.					
3-621-31 Appui en matériel à l'Enseig. Fond.	331 711	340 802	d	340 802	
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à : - l'achat de manuels scolaires et materiels didactiques pour l'enseignement fondamental, le préscolaire et le non formel; - l'achat de mobiliers scolaires (table bancs, tableaux, armoires, chaises etc); - l'achat de fournitures de bureau, de materiels electriques, sanitaires, de produits chimiques, de produits alimentaires et d'entretien; - l'achat d'imprimés, de consommables informatiques et bureautiques, materiels de decoration, pieces detachées, materiels de froid, d'imprimerie, etc; - l'entretien du matériel informatique et bureautique, pieces de rechange pour informatique;. - l'achat de materiels et d'imprimés pour l'elaboration du materiel didactique, entretien vehicules CAP & AE, la mise en etat des vehicules, - frais de transport materiels didactiques; - l'achat de vehicules et de materiels roulant; - l'achat de carburant; L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées de l'éducation en vue d'améliorer leur fonctionnalité.					
3-621-35 Appui en matériel à l'enseig. fond. (ADARS)	437 725	437 725	d	437 725	
L'inscription est destinée à l'achat du matériel pour l'enseignement fondamental dans le cadre de l'appui direct à l'amélioration du rendement scolaire dans la région.			<u>"</u>		
3-621-36 Matériels didactiques (matières d'oeuvres)	44 289	34 865	d	34 86	
L'inscription est destinée à l'achat de matières d'oeuvres pour le compte des établissements d'enseignement technique de la région. La baisse s'explique par la révision de la dotation.					
3-621-37 Matériels didactiques (demi-bourses)	1 350 878	1 350 878	Q	1 350 87	
La dotation est destinée : - au paiement des demi-bourses et des fournitures scolaires des élèves orientés dans l'enseignement privé; - à l'achat de matériel didactique pour le compte des structures scolaires de la région.					
3-621-39 Matériels didactiques (machines dactylo.)	1	9	10 000	10 000	
La mésure nouvelle s'explique par la prise en charge en Matériel Didactiques de l'institut de Formation professionnelle de Sikasso.					
3-621-40 Carburants et lubrifiants	64 847	95 654	5 920	101 57	
L'inscription est destinée à la prise en charge d'achat de carburant et de lubrifiants pour le compte des administrations publiques déconcentrées. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse de certaines structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de certains services déconcentrés.					
Page 401 de 487		_			

GION DE SIKASSO		2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES REGIONS				
3-621-41 Carburant lubrifiant Patrouille	12 080	12 684	q	12 6
L'inscription est destinée à l'achat de carburant et lubrifiants nécessaires pour des missions de patrouilles et au maintien d'ordre des forces de sécurités de la région. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées de l'éducation en vue d'améliorer leur fonctionnalité.				
3-621-42 Transp. Fonds (D.N.T.C.P.)	991	1 041	q	1 0
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais de transport des fonds du Trésor. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées de l'éducation en vue d'améliorer leur fonctionnalité.				
3-621-52 Appui évaluation système éducatif	24 552	20 552	q	20 5
La dotation constitue une provision pour la prise en charge de l'appui à l'évaluation du système éducatif.				
3-621-54 Appui supervision activités pédagogiques	9	q	36 000	36 (
La mésure nouvelle s'explique par la prise en charge de l'appui en supervision des activités pédagogiques.				
3-621-57 Appui cadres concertation niveaux local & regional	30 690	30 690	30 000	60 6
La dotation constitue une provision pour la prise en charge de l'appui aux cadres de concertation aux niveaux régional et local. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des dépenses regionales d'appui dans le cadre des concertations aux niveaux local et regional.				
3-621-58 Appui production statistiques scolaires	30 690	30 690	d	30 6
La dotation constitue une provision pour la prise en charge de l'appui à la production des statistiques scolaires.	;			
3-621-59 Appui scolarisation des filles	30 690	30 690	q	30 (
La dotation constitue une provision destinée à l'appui à la scolarisation des filles.			,	
3-621-60 Appui réparation manuels scolaires	112 014	112 014	d	112 (
La dotation constitue une provision destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la réparation des manuels scolaires.			1	
3-621-62 Appui maisons d'arrêts	4 060	4 060	q	4 (
La dotation constitue une provision destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'appui aux maisons d'arrêts de la Région.				
3-622-10 Entretien matériel de bureau	84	100	q	
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien de matériel de bureau pour le compte des administrations publiques déconcentrées. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.				
3-622-11 Entretien du matériel technique	255	400	d	
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien du matériel technique pour le compte des administrations publiques déconcentrées. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.				

ION DE S	IKASSO			2017	
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES R	EGIONS				
3-622-12	Entretien matériel informatique	39 678	51 248	38 500	89 7
matérie nouvell	ition est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat et à l'entretien de le informatique pour le compte des administrations publiques déconcentrées. La mesure e positive s'explique par la création et la dotation du présent code économique au niveau de s services régionaux.				
3-622-13	Maintenance matériels & équip. sanitaires	117 049	117 049	q	117 0
- l'acha - l'acha - l'entre - l'entre commu	tion est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à : t et l'entretient des RAC des structures de santé; t des pièces de rechange et l'entretient des équipements sanitaires des structures de santé; tien des ambulances. tien et à la réparation du réseau de gaz médicaux et du réseau administratif de inication des établissements publics hospitaliers; actionnement et entretien de la flotte mobile pour la santé, etc.				
3-622-20	Entretien véhicule - réparation	19 758	32 250	Q	32 2
- de l'ad L'augm	chat de pièces de rechange pour le matériel roulant ; chat de carburants et lubrifiants. entation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées de tion en vue d'améliorer leur fonctionnalité.				
3-622-21	Frais d'entretien des véhicules	22 903	24 879	q	24 8
- du pa - de l'ad - de l'ad L'augm	ption est destinée à la prise en charge : iement de frais d'entretien courant du matériel de transport; chat de pièces de rechange pour le matériel roulant ; chat de carburants et lubrifiants. entation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées de tion en vue d'améliorer leur fonctionnalité.				
3-622-30	Entretien des bâtiments	726 066	732 509	13 000	745 5
adminis l'ajuste fonction	ption est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'entretien des bâtiments stratifs de la région. L'augmentation du montant des services votés s'explique par ment des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur nalité. sure nouvelle s'explique par la prise en charge de certains services décocentrés.				
3-622-31	Entretien courant des bâtiments	123 497	130 392	- 315	130 0
nettoya L'augm des stro	ption est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'entretien des batiments, au ge, au gardiennage et à la réparation des climatiseurs. entation du montant des services votés s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse uctures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité. sure nouvelle négative s'explique par la révision de la dotation de certains services entrés.				
					

ION DE SIKASSO			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTA
ES DES REGIONS				
3-623-21 Programme de Communication	2 582	2 582	q	2
La dotation est destinée à la prise en charge des conférences de presse, couvertures médiatiques et annonces ainsi que toutes les dépenses liées à la communication des administrations publiques déconcentrées.				
3-625-10 Electricité et eau	1 022 000	1 073 100	q	1 073
La dotation est destinée au paiement des factures d'électricité et d'eau des administrations publiques déconcentrées. L'augmentation s'explique par la création des services subregionaux.			'	
3-625-11 Eau	10 250	10 250	Q	10
L'inscription est destinée à la prise en charge des factures d'eau de la Région Militaire N°8 de Sikasso.				
3-626-10 Rédevances téléphoniques	643 000	611 350	q	611
L'inscription est destinée à la prise en charge : - des redevances téléphoniques (factures de téléphone des services régionaux); - de l'achat des cartes téléphoniques prépayées; - de l'achat d'appareils et de matériels téléphoniques; - de l'achat de câbles réseaux- Switch.;				
3-626-12 Frais d'internet	0	q	9 500	9
La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des frais d'internet de certains services deconcentré.			·	
3-626-20 Frais postaux	228	228	q	
La dotation est destinée à la prise en charge : - de l'achat de timbres fiscaux et postaux, d'enveloppes, et des coupons réponses; - des frais d'expédition des courriers.				
3-628-10 Indemnité de déplacement	72 591	94 410	q	94
La dotation est destinée : - au paiement des frais de missions et des indemnités de déplacements des agents à l'intérieur du Mali; - à l'achat de carburants et lubrifiants. L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'effet de l'application du Decret n°2016-0001/P-RM du 15 janvier 2016.				
3-628-11 Indemnité Dépl. Examen	4 905	5 151	q	5
La dotation est destinée à la prise en charge des indemnités de déplacement lié à l'organisation des examens. L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'évolution de l'effectif des élèves.				
3-628-13 Déplac. Examens Cycle II	52 244	54 855	d	54
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais de déplacement liés à l'organisation des examens du Diplôme d'Etude Fondamentale (DEF). L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'évolution de l'effectif des élèves.				
3-628-17 Frais de transport enseig. second (examen)	4 785	5 025	d	5
La dotation est destinée à la prise en charge des frais de transport lié à l'organisation des examens au niveau de l'enseignement secondaire. L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'évolution de l'effectif des élèves.				

ION DE SIKASSO		2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
SES DES REGIONS				
3-628-20 Frais de transport	157 820	206 330	28 450	234 7
L'inscription est destinée à : - l'achat de carburant et lubrifiants, - l'entretien des véhicules des services régionaux, - la prise en charge prise en charge des frais liés aux mutation. L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'effet de l'application du Decret n°2016-0001/P-RM du 15 janvier 2016. La mésure nouvelle positive s'explique par la révision de la dotation de certains services.				
3-628-21 Mission à l'Intérieur	15 442	26 120	q	26 ′
La dotation est destinée à la prise en charge du frais des missions effectuées par les agents à l'intérieur du Mali. L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'effet de l'application du Decret n°2016-0001/P-RM du 15 janvier 2016.				
3-628-23 Frais Transport Cycle II (examen)	1 852	2 000	q	2
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais de transport lié à l'organisation des examens. L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'évolution de l'effectif des élèves.				
3-628-25 Frais de transport à l'extérieur		i dr	20 000	20
La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en compte des charges communes de la région.			,	
3-629-01 Autres dépenses (CROCSAD)	3 000	3 818	d	3
du Comité régional d'Orientation, de Coordination et du Suivi des Actions de Développement (CROCSAD). 3-629-09 Autres Dépenses	53 732	53 732	d	53
L'inscription est destinée à la prise en charge de toutes les dépenses qui n'ont pas une imputation	33 7 32	33 7 34	<u> </u>	- 33
spécifique. Leur contenu varie d'un service à un autre et se décompose comme suit: - fournitures de bureau; - achat de carburant et lubrifiants; - achat de pièces détachées; - frais d'entretien et réparation des véhicules; - petits entretiens des bureaux.				
3-629-31 Frais Examens Cycle II	355 883	355 883	q	355
L'inscription est destinée à la prise en charge de l'organisation financière et matérielle des examens de fin d'année.				
3-629-39 Autres frais d'examen (secondaire)	241 513	243 603	d d	243
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais liés à l'organisation des examens et concours généraux (achat matériel, carburant, frais de déplacement, différentes indemnités). L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'évolution de l'effectif des élèves.	-1		,	
3-629-60 Autres Dépenses de Sécurité	2 932	2 932	<u>d</u> l	2 9
L'inscription est destinée à la prise en charge des autres dépenses de la Direction Régionale de la Police et celle de l'antenne de l'Office Central de Stupéfiants.	_1		٦١	

ION DE SIKASSO			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTA
S DES REGIONS				
3-629-70 Autres Dépenses (Santé & Sports)	27 126	27 126	69	27 1
La dotation est destinée à l'achat de médicament et de matériels de sports pour les différents établissements.La mésure nouvelle positive s'explique révision de dotations dans certains services.				
3-629-72 Besoins nouveaux activités de jeunesse	4 400	q	4 400	4 4
La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des besoins nouveaux des activités des jeunes.				
3-629-80 Autres Dépenses de mat. (Etudes Coll. Suivi Arch.)	33 727	47 981	q	47 9
La dotation est destinée à la prise en charge des autres dépenses de matériels pour le compte des Centres d'Animation Pédagogique et des Directions de l'Académie d'Enseignement de la région de Sikasso (archivages, matériels informatiques, mobiliers, chaises) et des dépenses de formation. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.				
3-669-30 Liquidation du passif regulier	110 449	110 449	q	110 4
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux capitaux décès; la prise en charge de diverses depenses (rappels des arriérés de salaires, les indemnités de depart à la retraite etc) de personnel.)			
3-669-40 Epidemies & Catastrophes	19 693	19 693	d	19
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées : - aux catastrophes et aux épidémies saisonnières ; - à l'acquisition des kits de laboratoires pour dépistage rapide ; - à l'acquisition de produits de désinfestation (eau de javel, grésil).				
4-221-04 Appui Fonctionnement (CADJ)	2 000	1 500	4 500	6
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la fourniture de consommables de premier usage (papier, stylos, gomme, crayons, imprimés, correcteurs, encres) pour les Tribunaux et Justices de paix de la Région. L'augmentation s'explique par l'ajustement à la hausse des credits de fonctionnement de la justice. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des services déconcentres.			,	
4-631-10 Subvention aux organismes publics	16 438	16 438	q	16
La dotation constitue une provision au titre de la subvention de l'Etat aux organismes publics de la région de Sikasso.				
4-631-21 Subvent. aux organismes publics (Prog. Palu)	9 947	9 947	<u>d</u>	9
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement dans le cadre du Programme National de Lutte contre le Paludisme (fourniture de bureau, carburant et lubrifiant, etc.)	<u></u>		1	
4-631-23 Subvt° organismes pub.(lutte contre maladies)	148 062	155 365	352	155
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement dans le cadre de la lutte contre les maladies. L'augmentation du montant des services votés s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées de la Santé et des Collectivités Territoriales en vue d'améliorer leur fonctionnalité. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en compte de la commune de Syen toula.			,	

SION DE SIKASSO			2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL	
ES DES REGIONS					
4-632-50 Subvention aux organismes non publics	4 715	4 715	þ	4 7	
La dotation constitue une provision au titre de l'appui du Gouverneur aux Organisations non Gouvernementales.			,		
4-641-11 Appui structures de tutelle des collectivités	43 509	43 509	<u>d</u>	43 5	
L'inscription est destinée à la prise en charge de l'appui aux structures de tutelle des collectivités.					
4-641-14 Appui éducation de base	37 894	10 311	13 558	23 8	
La provision est destinée au paiement de matériel didactique et à la prise en charge des frais d'encadrement des encadreurs de l'éducation de base. La mésure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des Académies de Koutiala et Bougouni.			,		
4-643-10 Participation au fonctionnement	22 990	22 990	q	22 9	
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement du Secrétariat Exécutif Régional du Haut Conseil National de Lutte contre le SIDA et du Centre d'Apprentissage Agricole de M'pessoba.					
4-643-22 Bourses & Alloc. d'Etudes	302 061	302 061	q	302 (
La dotation est destinée au paiement des bourses et autres allocations d'études des élèves.					
4-644-10 Subvention césarienne	133 484	133 484	q	133 4	
La dotation constitue une subvention de l'Etat pour la prise en charge des dépenses relatives à la gratuité de la césarienne.					
4-649-10 Dépenses diverses de transfert	1 769 220	1 769 220	q	1 769 2	
L'inscription est destinée à la prise en charge : - des interventions du chef de l'exécutif régional en cas de besoins d'urgence (catastrophes naturelles, sinistres); - des bourses des élèves des I.F.M; - des indemnités de stage des élèves à la charge de l'Etat au niveau des Etablissements d'Enseignement privés et laïcs; - des dépenses de fonctionnement de l'I.N.F.S de Sikasso; - de certaines dépenses de fonctionnement de la D.R.A.C.P.N de Sikasso; - des dépenses de fonctionnement de la C.R.A.R de Sikasso.					
4-649-15 Lutte contre Palu. malnutrit° promot° Hygiène	63 702	68 021	213	68 2	
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relative à : - l'achat de moustiquaires imprégnées et produits d'imprégnation; - la sensibilisation en faveur de l'utilisation des combinaisons thérapeutiques améliorées ; - aux activités portant sur la lutte contre la malnutrition, la promotion de l'hygiène et l'assainissement. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées de la Santé en vue d'améliorer leur fonctionnalité.					

903 REG	SION DE S	SIKASSO			2017	
			Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEPENS	ES DES R	EGIONS				
	5-211-22	Etudes et recherches (formation)	1 120 698	3 904 846	75 504	3 980 350
	orienté de Sika L'augm La més	iption est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation des élèves es par l'Etat dans les établissements d'enseignement secondaire privés et laïc dans la région asso et aux dépenses de formation. nentation s'explique par la prise en compte de l'évolution de l'effectif des élèves. sure nouvelle positive s'explique par l'ajustement en hause de certains services déconcentrés.				
	5-234-10	Dépenses en Investissement	975 742	1 124 637	692 225	1 816 862
	hydro-aires d compe L'augm Territo	ation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la réalisation d'infrastructures agricoles (petits barrages, forages équipés, aménagements de plaines, parcs de vaccination, l'abattage, ouvrages de pisciculture, magasins de stockage de vivres, reboisement insatoire. nentation s'explique par la consolidation du transfert des ressources aux Collectivités riales. sure nouvelle positive s'explique par la dotation en crédits du conseil de régional.				
B.S.I. FII		NT INTERIEUR (REGIONS)				
		Etudes et recherches	100 000	100 000	q	100 000
	La dota d'AME	ation est destinée à prendre en charge les études et recherches liées au projet NAGEMENT HYDRO AGRICOLE SIKASSO.				
	5-234-10	Dépenses en Investissement	2 300 000	1 800 000	q	1 800 000
	"Amén et Hyd	ation est destinée au paiement des dépenses en investissement dans le cadre du projet agement hydro agricole de Sikasso". raulique villageoise. sse s'explique par la revision des dotations.				
	5-629-11	Fonctionnement lié à l'investissement	100 000	100 000	q	100 000
	- au pa travau d'hébe - au pa	ation est destinée : siement des dépenses liées au déplacement sur le terrain pour le contrôle et le suivi des x (frais de carburant, entretien-réparation de véhicules, locations de véhicules, perdiem, frais rgement, frais de restauration etc) ; siement des frais d'études d'avant projets sommaires détaillés pour la réalisation structures hydro-agricoles.				
TOTAL	REGION	DE SIKASSO	47 327 321	50 611 432	- 67 834	50 543 598

SION DE SEGOU			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES REGIONS				
2-611-00 Personnel	5 742 840	6 145 984	- 3 942	6 142 04
L'inscription est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel des administrations publiques déconcentrées, qui émarge sur le budget d'Etat. La mesure nouvelle négative s'explique par la prise en charge des effectifs réels.				
2-611-01 Personnel (K A Y E S)	1 357	1 357	d	1 35
L'inscription est destinée à la prise en charge des agents du Service Semencier au niveau des charges communes de la Région de Ségou.		<u></u>	"	
2-611-04 Personnel (SEGOU)	60 788	60 788	q	60 78
La dotation est destinée à la prise en charge des agents du Service Semencier au niveau des charges communes de la Région de Ségou.			,	
2-611-05 Personnel (MOPTI)	5 600	5 600	Q	5 60
La dotation prend en charge le salaire des agents du service Semencier.			-	
2-611-07 Personnel administratif	522 887	533 576	q	533 57
L'inscription est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel dans les Centres d'Animation Pédagogique de la région de Ségou. La hausse s'explique par le mouvement du personnel.	_			
2-611-22 Personnel cycle I	1 565 281	1 857 443	d	1 857 4
L'inscription est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel du premier cycle de l'éducation dans les Centres d'Animation Pédagogique de la région de Ségou. La hausse s'explique par la prise en compte du mouvement du personnel.			,	
2-611-23 Personnel cycle II	1 128 833	980 585	d	980 58
L'inscription est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel du second cycle de l'éducation dans les Centres d'Animation Pédagogique de la région de Ségou.				
2-611-24 Heures Supplémentaires (P. Adm.)	10 056	10 006	4 161	14 1
L'inscription est destinée à la prise en charge des indemnités d'heures supplémentaires effectuées par le personnel administratif de l'éducation dans la région de Ségou. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en compte de la DIRECTION D'ACADEMIE D'ENSEIGNEMENT DE SAN.	·			
2-611-25 Heures Supplémentaires (P. Enseig.)	41 081	41 081	d	41 0
L'inscription est destinée à la prise en charge des indemnités d'heures supplémentaires effectuées par le personnel enseignant de l'éducation dans la région de Ségou.			<u>, </u>	
2-613-21 Indemnité double vacation	45 480	37 173	22 470	59 6
L'inscription est destinée à la prise en charge des indemnités des enseignants intervenant dans le cadre de la double vacation dans la région de Ségou. La mesurenouvelle positive s'explique par la prise en compte de la DIRECTION D'ACADEMIE D'ENSEIGNEMENT DE SAN.				
2-617-10 Dépense de formation	1 023 829	1 023 829	- 1 023 829	
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation des élèves orientés par l'Etat dans les établissements d'enseignement secondaire privés et laïc dans la région de Ségou. La mesure nouvelle négative s'explique par la non reconduction de la dotation.			,	
		<u> </u>	1 723	1 7:

ON DE SEGOU			2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL	
SES DES REGIONS					
2-617-13 Dépense de Formation continue (Enseig. Second.)	2 427	1 847	768	2 61	
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation initiale au titre de l'enseignement secondaire dans la région de Ségou. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de la DIRECTION D'ACADEMIE D'ENSEIGNEMENT DE SAN.					
2-617-14 Dépense de Formation (Coord. Stuct. Pers. Adm.)	11 948	16 902	1 395	18 29	
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation au titre de la coordination des structures et du personnel administratif de l'Education. L'augmentation s'explique par la prise en compte du mouvement du personnel. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de la DIRECTION D'ACADEMIE D'ENSEIGNEMENT DE SAN.					
2-617-15 Dépense de Formation (Curriculum Second. Norm.)	3 777	4 241	2 013	6 25	
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation au titre du curriculum dans l'enseignement secondaire normal. L'augmentation s'explique par la prise en compte du mouvement du personnel. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de la DIRECTION D'ACADEMIE D'ENSEIGNEMENT DE SAN.					
2-617-16 Dépense de Formation (Curriculum Fondamental)	39 939	50 024	6 810	56 83	
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation au titre du curriculum dans l'enseignement fondamental. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées de l'éducation en vue d'améliorer leur fonctionnalité. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des DIRECTION D'ACADEMIE D'ENSEIGNEMENT DE SAN et de Ségou.					
2-617-17 Dépense de Formation initiale des enseignants	24 429	26 441	5 086	31 52	
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation initiale des enseignants dans la région de Ségou. L'augmentation s'explique par la prise en compte du mouvement du personnel. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des DIRECTIONS D'ACADEMIE D'ENSEIGNEMENT DE SAN et de SEGOU.					
2-617-18 Dépense de Formation continue des enseignants	56 807	56 627	q	56 6	
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation continue des enseignants dans la région de Ségou.					
2-619-01 Salaire personnel contractuel & saisonnier	40 251	40 251	q	40 2	
La dotation prend en charge le salaire du personnel contractuel et la rémunération du des saisonniers.					
2-619-95 Personnel (Santé coll.)	630 332	630 332	q	630 3	
La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel des Collectivités Territoriales intervenant dans le secteur de la santé et émargeant sur le budget d'Etat.					
2-619-97 Personnel (appui éducation de base coll.)	12 254 077	12 254 077	q	12 254 0	
La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel des Collectivités Territoriales intervenant dans le secteur de l'enseignement de base et émargeant sur le budget d'Etat.					

EGION DE S	SEGOU			2017	
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
NSES DES R					
2-619-98	Personnel (appui enseig. secondaire coll.)	1 612 597	1 612 597	q	1 612 597
des C	ation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel ollectivités Territoriales intervenant dans le secteur de l'enseignement secondaire et peant sur le budget d'Etat.				
3-241-10	Mobilier et équipement de bureau	5 843	12 500	d	12 500
d'équi	relation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de mobiliers et pements de bureau pour les administrations publiques déconcentrées. mentation s'explique par le renforcement de la dotation.			,	
3-621-10	Dépenses Matériel-fonctionnement des services	363 975	430 553	1 567	432 120
fonction de Sé hauss	ription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat des matériels de connement pour les administrations publiques déconcentrées et décentralisées dans la région gou. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la e en vue d'améliorer leur fonctionnalité.	,		,	
3-621-14	Impressions & Imprimés	2 956	5 000	q	5 000
- au co - aux i L'augr	chat d'imprimés pour les services déconcentrés (vignettes et autres imprimés). contrôle technique des véhicules. mpressions. mentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en améliorer leur fonctionnalité.				
3-621-15	Fournitures techniques	7 737	9 573	q	9 573
compt	ription est destinée à la prise en charge des dépenses de fournitures techniques pour le e des administrations publiques déconcentrées. mentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
	Alimentation des cantines scolaires	148 830	148 830	q	148 830
L'insci scolaii	ription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'alimentation des cantines res.			,	
3-621-20	Besoins nouveaux des Services	9 935	<u> </u>	11 497	11 497
admin d'équi La me que le	ation est destinée à la prise en charge des besoins nouveaux surgissant en cours d'année des istrations publiques déconcentrées, en termes de matériels de fonctionnement et pements. Esure nouvelle positive s'explique par le caractère accidentel desdites dépenses ou par le fait urs montants ne sont pas connus au moment de l'élaboration du budget d'Etat.				
3-621-22	Matériel fonct. lutte contre vente illicite médic.	8 447	10 470	q	10 470
- des a - des i - de l'a - de la - du pa L'augr	ription est destinée à la prise en charge : activités de la commission de lutte contre la vente illicite de médicaments réunions et des destruction de médicaments, achat de fournitures et de carburant; restauration; aiement des perdiems pour les missions. mentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en améliorer leur fonctionnalité.				

EGION DE SEGOU		2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
SES DES REGIONS				
3-621-23 Fournitures techniques (pétrole P.E.V.)	66 714	70 065	279	70 34
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de Carburants (pétrole, gasoil et essence) ou lubrifiants pour assurer le bon fonctionnement de la chaine de froid des structures de la santé. La mesure nouvelle positive s'explique par la consolidation du transfert des ressources aux Collectivités Territoriales.			,	
3-621-30 Matériel didactique	227 432	227 432	14 851	242 28
La dotation est destinée la prise en charge des dépenses relatives à : - l'achat de matériels didactiques pour le compte des différents ordres d'enseignement - l'achat de mobiliers scolaires et d'imprimés - l'entretien de matériel informatique et bureautique. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en compte de l'évolution de l'effectif des Conseils de cercles.				
3-621-31 Appui en matériel à l'Enseig. Fond.	194 911	199 567	d	199 56
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à : - l'achat de manuels scolaires pour l'enseignement fondamental et préscolaire; - l'achat de mobiliers scolaires (table bancs, tableaux, armoires, etc.); - l'achat d'imprimés et de matériel - l'entretien du matériel informatique et bureautique; - l'entretien des motos des CAP. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées de l'éducation en vue d'améliorer leur fonctionnalité.				
3-621-35 Appui en matériel à l'enseig. fond. (ADARS)	315 424	315 424	q	315 42
L'inscription est destinée à l'achat du matériel pour l'enseignement fondamental dans le cadre de l'appui direct à l'amélioration du rendement scolaire dans la région.				
3-621-36 Matériels didactiques (matières d'oeuvres)	108 234	108 234	q	108 23
L'inscription est destinée à l'achat de matières d'oeuvres pour le compte des établissements d'enseignement technique de la région.				
3-621-37 Matériels didactiques (demi-bourses)	940 654	940 654	d	940 65
La dotation est destinée: - au paiement des demi-bourses et des fournitures scolaires des élèves orientés dans l'enseignement privé; - à l'achat de matériel didactique pour le compte des structures scolaires de la région.				
3-621-40 Carburants et lubrifiants	57 240	85 526	3 164	88 69
L'inscription est destinée à l'achat de carburant et lubrifiants au profit des services déconcentrés de l'Etat. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des Conseils de Cercles et des INSPECTIONS PEDAG. REG. ENSEIGN. SEC. SEGOU.				
3-621-41 Carburant lubrifiant Patrouille	11 409	11 979	q	11 97
L'inscription est destinée à l'achat de carburant et lubrifiants nécessaires pour des missions de patrouilles et au maintien d'ordre des forces de sécurités de la région. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				

Page 412 de 487

GION DE SEGOU		2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES REGIONS				
3-621-42 Transp. Fonds (D.N.T.C.P.)	991	1 041	q	1 0
La dotation est destinée à la prise en charge des frais liés au transport de fonds publics par les services du Trésor (achat de carburant). L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
3-621-52 Appui évaluation système éducatif	24 552	20 552	q	20 5
La dotation constitue une provision pour la prise en charge de l'appui à l'évaluation du système éducatif. La baisse s'explique par la révision de la dotation.			,	
3-621-54 Appui supervision activités pédagogiques	0	q	24 000	24 0
La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des CAP de la région.				
3-621-57 Appui cadres concertation niveaux local & regional	20 460	20 460	24 000	44 4
La dotation constitue une provision pour la prise en charge de l'appui aux cadres de concertation aux niveaux régional et local. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en compte des CAP de la région.			,	
3-621-58 Appui production statistiques scolaires	20 460	20 460	d	20 4
La dotation constitue une provision pour la prise en charge de l'appui à la production des statistiques scolaires.	}		<u>, </u>	
3-621-59 Appui scolarisation des filles	20 460	20 460	q	20 4
La dotation constitue une provision destinée à l'appui à la scolarisation des filles.				
3-621-60 Appui réparation manuels scolaires	0	d	46 552	46 5
La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge des Conseils de Cercles et Communes de la région.			,	
3-621-62 Appui maisons d'arrêts	4 500	4 500	Q	4 5
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement des maisons d'arrêts			,	
3-622-10 Entretien matériel de bureau	1 983	2 500	q	2 5
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien de matériel de bureau pour le compte des administrations publiques déconcentrées.				
3-622-11 Entretien du matériel technique	223	2 500	d	2 5
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien de matériel de bureau pour le compte des administrations publiques déconcentrées. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.				
3-622-12 Entretien matériel informatique	26 837	47 694	34 000	81 6
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat et à l'entretien de matériel informatique pour le compte des administrations publiques déconcentrées.La hausse s'explique par le renforcement de la dotation. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des Conseils de Cercles.				
3-622-13 Maintenance matériels & équip. sanitaires	114 596	114 596	0	114 5
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à : - l'achat et l'entretient des RAC des structures de santé; - l'achat des pièces de rechange et l'entretient des équipements sanitaires des structures de santé; - l'entretien des ambulances l'entretien et à la réparation du réseau de gaz médicaux et du réseau administratif de communication des établissements publics hospitaliers; - au fonctionnement et entretien de la flotte mobile pour la santé, etc.				

ION DE SEGOU		2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES REGIONS				
3-622-20 Entretien véhicule - réparation	14 434	18 182	Q	18 1
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à : - l'entretien courant du matériel de transport; - l'achat de pièces de rechange pour les véhicules et motos; - la réparation du matériel de transport. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.				
3-622-21 Frais d'entretien des véhicules	36 983	39 330	q	39 3
L'inscription est destinée à l'entretien et à la réparation des véhicules des structures déconcentrées. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.				
3-622-30 Entretien des bâtiments	770 170	775 670	Q	775 6
La dotation prend en charge les dépenses relatives à l'entretien des bâtiments administratifs au niveau régional. L'augmentation du montant des services votés s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité.	3			
3-622-31 Entretien courant des bâtiments	108 622	114 257	7 093	121 3
La dotation prend en charge les frais de nettoyage, de gardiennage des services et de réparation des climatiseurs. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge du CAP de Tominian et de l'IFM de Diabaly.				
3-622-32 Entretien courant des écoles	212 297	212 297	q	212 2
La dotation est destinée à l'entretien des bâtiments des écoles de la région de Ségou.				
3-623-21 Programme de Communication	2 557	2 557	q	2 5
La dotation est destinée à la prise en charge des conférences de presse, couvertures médiatiques et annonces ainsi que toutes les dépenses liées à la communication des administrations publiques déconcentrées.				
3-625-10 Electricité et eau	970 000	1 018 500	q	1 018 5
L'inscription est destinée au paiement des factures d'électricité et d'eau des services déconcentrés. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.			,	
3-625-11 Eau	12 813	14 813	q	14 8
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de consommation d'eau des services déconcentrés. L'augmentation s'explique par la prise en compte du niveau réel de consommation d'eau au niveau des structures déconcentrées.				
3-626-10 Rédevances téléphoniques	167 655	235 057	q	235 0
La dotation est destinée à la prise en charge des frais de téléphone et des frais postaux des services déconcentrés. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.				
3-626-12 Frais d'internet		d	8 500	8 5
La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge des Conseils de cercles de la région.				
3-628-10 Indemnité de déplacement	73 389	94 697	d	94 6
La dotation prend en charge les frais de missions et les indemnités de déplacement des agents à l'intérieur du Mali. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.				

GION DE SEGOU			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	ТОТА
S DES REGIONS				
3-628-11 Indemnité Dépl. Examen	3 415	3 585	q	3
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais de déplacement dans le cadre des examens. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.			,	
3-628-13 Déplac. Examens Cycle II	13 179	14 275	q	14
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais de déplacement liés à l'organisation des examens du DEF. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.			,	
3-628-17 Frais de transport enseig. second (examen)	3 330	3 496	q	3
La dotation prend en charge les frais de transport des examens de l'enseignement secondaire. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.				
3-628-20 Frais de transport	241 754	308 442	3 372	311
La dotation prend en charge: - l'achat de carburant et de lubrifiants; - l'entretien des véhicules; - les frais des mutations (réquisitions). La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des Inspections d'enseignement, du CAP et des IFM de la région.				
3-628-21 Mission à l'Intérieur	9 592	10 072	q	10
La dotation est destinée à l'achat de carburant et au paiement des frais de transport lors des missions effectuées par les agents à l'intérieur du Mali. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.	·		,	
3-628-23 Frais Transport Cycle II (examen)	1 934	2 030	q	2
La dotation prend en charge l'organisation financière et matérielle des examens de fin d'année. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité.				
3-629-01 Autres dépenses (CROCSAD)	3 000	3 000	q	3
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'organisation des rencontres du Comité régional d'Orientation, de Coordination et du Suivi des Actions de Développement (CROCSAD).				
3-629-09 Autres Dépenses	75 145	75 145	d	75
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à : - l'achat de fournitures de bureau - l'achat de carburant et lubrifiants - l'achat de pièces de rechange - l'entretien et réparations de véhicules - l'achat de petits matériels d'entretien de bureau.	<u>,, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,</u>	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	ı	
3-629-31 Frais Examens Cycle II	261 427	261 427	d	261
La dotation prend en charge l'organisation financière et matérielle des examens de fin d'année.				
3-629-39 Autres frais d'examen (secondaire)	107 765	107 765	dl	107
La dotation prend en charge : - le paiement des frais liés à l'organisation des examens et concours généraux le paiement des frais de déplacement et des indemnités - l'achat de matériels et du carburant.				

3-629-60 Autres Dépenses de Sécurité	Dotations 2016	Services	Mesures	
3-629-60 Autres Dépenses de Sécurité		Votés	Nouvelles	TOTA
La detaile est destinés à la mise en channe dissipare d'accommendant de la Direction de la Dir	2 926	2 926	d	2 9
La dotation est destinée à la prise en charge d'autres dépenses pour le compte de la Direction Régionale de la Police et de l'antenne régional de l'Office Central des Stupéfiants de Ségou.	,			
3-629-70 Autres Dépenses (Santé & Sports)	22 279	29 414	887	30
La dotation prend en charge l'achat de médicaments et de matériels de sport pour les différents établissements d'enseignement (Enseignement Général, Technique, Professionnel et Normal). L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse e vue d'améliorer leur fonctionnalité. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge du Conseil Régional, des IFM et des Conseils de Cercles.				
3-629-72 Besoins nouveaux activités de jeunesse	4 400	<u> </u>	4 400	4
La dotation est destinée à la prise en charge des activités de jeunesse. La mesure nouvelle positiv s'explique par le fait que leurs montants ne sont pas connus au moment de l'élaboration du budget d'Etat.	e			
3-629-80 Autres Dépenses de mat. (Etudes Coll. Suivi Arch.)	34 652	39 974	q	39
La dotation est destinée à la prise en charge des autres dépenses de matériels pour le compte des Centres d'Animation Pédagogique et des Directions de l'Académie d'Enseignement de la région de Ségou (archivages, matériels informatiques, mobiliers, chaises). L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse e vue d'améliorer leur fonctionnalité.	9			
3-669-30 Liquidation du passif regulier	92 629	92 629		92
La dotation prend en compte les dépenses liées aux capitaux décés, aux indemnités de départ à la rétraite et aux droits relatifs aux salaires et accessoires de salaire.	1			
3-669-40 Epidemies & Catastrophes	19 538	19 538	d	19
La dotation est destinée à la prise en charge: - des frais liés aux catastrophes et aux épidémies saisonnières; - de l'acquisition de kit de laboratoire pour dépistage rapide; - de l'achat des produits de désinfection (eau de javel, grésil).				
4-221-04 Appui Fonctionnement (CADJ)	2 500	2 500	q	2
La dotation est destinée à la prise en charge de certaines dépenses au niveau des Tribunaux et justice de paix de Ségou.				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	47 015	47 015	<u> </u>	47
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à : - l'achat de fourniture de bureau; - l'achat de carburant et lubrifiants; - l'entretient de matériel informatique et bureautique; - l'achat de pièces de rechange; - l'entretien et au gardiennage.				
4-631-21 Subvent. aux organismes publics (Prog. Palu)	9 363	9 363	d	9

Page 416 de 487

REGION DE SEGOU			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
PENSES DES REGIONS				
4-631-23 Subvt° organismes pub.(lutte contre maladies)	135 916	138 189	378	138 56
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - aux provisions pour faire face aux catastrophes et aux épidémies saisonnières - à l'acquisition de kit de laboratoire pour dépistage rapide - à l'achat des produits de désinfection (eau de javel, grésil). L'augmentation du montant des services votés s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées de la Santé et des Collectivités Territoriales en vue d'améliorer leur fonctionnalité. La mesure nouvelle positive s'explique par la consolidation du transfert des ressources aux Collectivités Territoriales.				
4-632-50 Subvention aux organismes non publics	3 851	3 851	d	3 8
La dotation constitue une provision au titre de l'appui du Gouverneur aux Organisations non Gouvernementales.	,,			
4-641-11 Appui structures de tutelle des collectivités	36 806	61 806	q	61 8
L'inscription est destinée à la prise en charge de l'appui aux structures de tutelle des collectivités (fourniture de bureau, mobiliers de bureau et indemnité de mission. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.			_	
4-641-14 Appui éducation de base	1 0		21 160	21 1
La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des Directions d'Academies d'Enseignement de Segou et de San.	<u> </u>		1	
4-643-10 Participation au fonctionnement	20 597	20 597	q	20 5
La dotation est destinée à l'achat de fournitures de bureau, d'équipements et de carburants, la prise en charge des frais de mission et de formations, du centre d'apprentissage agricole de Dioro.				
4-643-22 Bourses & Alloc. d'Etudes	179 267	179 267	q	179 2
La dotation prend en charge le paiement des bourses et autres allocations d'études aux élèves de la région (indemnité de stage, la pension alimentaire).				
4-644-10 Subvention césarienne	133 274	133 274	Q	133 2
La dotation constitue une subvention de l'Etat pour la prise en charge des dépenses relatives à la gratuité de la césarienne.				
4-649-10 Dépenses diverses de transfert	1 051 486	1 051 486	Q	1 051 4
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - aux catastrophes et épidémies saisonnières; - au paiement des bourses des IFM; - à l'entretien des jeunes stagiaires du Centre Régional d'animation Rurale; - au paiement des bourses des élèves du Centre d'Apprentissage Agricole de Dioro;				

- au paiement des bourses des élèves du Centre d'Apprentissage Agricole de Dioro;
 à l'achat de carburant et lubrifiants.

REGION DE SEGOU			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation.				
4-649-15 Lutte contre Palu. malnutrit° promot° Hygiène	58 730	60 011	213	60 22
 à l'achat de moustiquaires imprégnés et des produits d'imprégnation; aux activités portant sur la lutte contre la malnutrition et la promotion de l'hygiène et l'assainissement. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées de la Santé en vue d'améliorer leur fonctionnalité. La mesure nouvelle positive s'explique d'une part la consolidation du transfert des ressources aux Collectivités Territoriales, et d'autre par la création et la dotation du présent code économique au 				
	239	239	q	23
 à l'achat de moustiquaires imprégnés et des produits d'imprégnation; aux activités portant sur la lutte contre la malnutrition et la promotion de l'hygiène et 			,	
5-211-22 Etudes et recherches (formation)	1 023 829	2 047 658	q	2 047 65
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.			,	
FINANCEMENT INTERIEUR (REGIONS)				
5-234-10 Dépenses en Investissement	950 000	1 050 000	d	1 050 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses en investissement dans le cadre des projets ci-après: - Réhabilitation et équipement des infrastructures de la région; - Hydraulique villageoise de Ségou. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité.			,	
AL REGION DE SEGOU	34 448 177	36 525 665	- 777 432	35 748 23

EGION DE MOPTI	2017			
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
NSES DES REGIONS				
2-611-00 Personnel	4 586 198	5 020 785	d	5 020 78
L'inscription est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel des administrations publiques déconcentrées, qui émarge sur le budget d'Etat. L'augmentation s'explique par la prise en charge: - de la revalorisation de la valeur indiciaire servant au paiement des salaires des agents de l'Etat; - de l'incidence financière de la nouvelle grille des conctionnaires et des contractuels de l'Etat; - du salaire des nouvelles recrues de 2016; - de l'incidence financière relative aux avancements, aux reclassements, aux hiérarchisation et au mouvement du personnel.				
2-611-07 Personnel administratif	353 661	431 848	þ	431 84
L'inscription est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de solde du personnel administratif dess Centres d'Animation Pédagogique et les Directions d' Académie d'Enseignement de la région de Mopti. La hausse est liée au mouvement du personnel, la revalorisation de la valeur indiciaire des agents fonctionnaires ainsi que le changement de la grille salariale des agents conventionnaires et contractuels de l'Etat.				
2-611-22 Personnel cycle I	1 045 697	1 024 334	Q	1 024 33
L'inscription est destinée à la prise en charge du salaire du personnel du cycle I de l'enseignement fondamental. La baisse est liée au mouvement du personnel,				
2-611-23 Personnel cycle II	375 939	290 184	q	290 18
L'inscription est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel du second cycle de l'éducation dans les Centres d'Animation Pédagogique de la région de Mopti. La baisse est liée au mouvement du personnel,				
2-611-24 Heures Supplémentaires (P. Adm.)	7 257	5 529	2 788	8 31
L'inscription est destinée à la prise en charge des indemnités d'heures supplémentaires effectuées par le personnel administratif de l'éducation dans la région de Mopti. La hausse est consécutive à l'augmentation de travaux supplémentaires notamment le traitement des salaires des enseignants des collectivés, le renseignement des fiches de collecte des données des élèves. La mésure nouvelle positive s'explique par la dotation de l'académie de Douentza.				
2-611-25 Heures Supplémentaires (P. Enseig.)	63 600	63 600	q	63 60
L'inscription est destinée à la prise en charge des indemnités d'heures supplémentaires effectuées par le personnel enseignant de l'éducation dans la région de Mopti.	<u>'</u>			
2-613-21 Indemnité double vacation	51 825	16 805	24 464	41 20
L'inscription est destinée à la prise en charge des indemnités des enseignants intervenant dans le cadre de la double vacation dans la région de Mopti. La baisse est liée au redeploiement de credits budgétaires vers d'autres codes économiques déficitaires . La mésure nouvelle s'explique par la dotation de l'académie de Douentza.				
2-617-10 Dépense de formation	683 462	683 462	- 567 662	115 80
L'inscription était destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation des élèves orientés par l'Etat dans les établissements d'enseignement secondaire privés et laïc dans la région de Mopti et des dépenses de formation dans le cadre de certains programmes (PACUM, PADE, etc.). La mesure nouvelle négative s'explique par la reorientation de la dotation vers le code économique 5-211-22				

GION DE MOPTI			2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL	
ES DES REGIONS					
2-617-12 Dépense de Formation initiale (Enseig. Second.)	8 913	2 290	1 155	3 4	
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation initiale au titre de l'enseignement secondaire dans la région de Mopti. La baisse s'explique par la réorientation de la dotation vers d'autres codes économiques en vue d'une répartition harmonieuse des dotations budgétaires entre les structures de l'education. La mésure nouvelle positive s'explique par la dotation de l'académie de Douentza.			,		
2-617-13 Dépense de Formation continue (Enseig. Second.)	2 428	1 021	515	1 5	
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation continue au titre de l'enseignement secondaire dans la région de Mopti. La baisse s'explique par la réorientation de la dotation vers d'autres codes économiques en vue d'une répartition harmonieuse des dotations budgétaires entre les structures de l'education. La mésure nouvelle positive s'explique par la Dotation de l'académie de Douentza.					
2-617-14 Dépense de Formation (Coord. Stuct. Pers. Adm.)	14 967	11 576	935	12 5	
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation au titre de la coordination des structures et du personnel administratif de l'Education. La baisse s'explique par la réorientation de la dotation vers d'autres codes économiques en vue d'une répartition harmonieuse des dotations budgétaires entre les structures de l'education. La mésure nouvelle positive s'explique par la dotation de l'académie de Douentza.					
2-617-15 Dépense de Formation (Curriculum Second. Norm.)	3 777	2 659	1 869	4 5	
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation au titre du curriculum dans l'enseignement secondaire normal. La hausse s'explique par la prise en charge de nouveaux CAP et en vue d'une répartition harmonieuse des dotations budgétaires entre les structures de l'education. La mésure nouvelle positive s'explique par la dotation de l'académie de Douentza.	S				
2-617-16 Dépense de Formation (Curriculum Fondamental)	35 090	27 397	3 831	31 2	
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation au titre du curriculum dans l'enseignement fondamental. La baisse s'explique par la réorientation de la dotation vers d'autres codes économiques en vue d'une répartition harmonieuse des dotations budgétaires entre les structures de l'education. La mésure nouvelle positive s'explique par la dotation des académies de Mopti et Douentza.					
2-617-17 Dépense de Formation initiale des enseignants	24 823	16 040	3 683	19 7	
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation initiale des enseignants dans la région de Mopti. La baisse s'explique par la réorientation de la dotation vers d'autres codes économiques en vue d'une répartition harmonieuse des dotations budgétaires entre les structures de l'education. La mésure nouvelle positive s'explique par la dotation des académies de Mopti et Douentza.					
2-617-18 Dépense de Formation continue des enseignants	49 403	34 277	Q	34 2	
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation continue des enseignants dans la région de Mopti. La baisse s'explique par la réorientation de la dotation vers d'autres codes économiques en vue d'une répartition harmonieuse des dotations budgétaires entre les structures de l'education.					
2-619-95 Personnel (Santé coll.)	634 745	634 745	d	634 7	
La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de ssolde du personnel fonctionnaire et contractuel des Collectivités Territoriales intervenant dans le secteur de la santé et émargeant sur le budget d'Etat. Le maintien de la dotation s'explique par la politique de maîtrise de la masse salariale			,		

GION DE MOPTI			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES REGIONS				
2-619-97 Personnel (appui éducation de base coll.)	9 688 666	9 688 666	q	9 688 6
La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel des Collectivités Territoriales intervenant dans le secteur de l'enseignement de base et émargeant sur le budget d'Etat. Le maintien de la dotation s'explique par la politique de maîtrise de la masse salariale				
2-619-98 Personnel (appui enseig. secondaire coll.)	1 343 656	1 343 656	q	1 343 6
La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel des Collectivités Territoriales intervenant dans le secteur de l'enseignement secondaire et émargeant sur le budget d'Etat. Le maintien de la dotation s'explique par la politique de maîtrise de la masse salariale			,	
3-241-10 Mobilier et équipement de bureau	5 608	12 500	q	12 5
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de mobiliers et d'équipements de bureau pour les administrations publiques déconcentrées. L'augmentation du montant des services votés s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité.				
3-621-10 Dépenses Matériel-fonctionnement des services	542 075	566 733	244 697	811 4
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat des matériels de fonctionnement pour les administrations publiques déconcentrées et décentralisées dans la région de Mopti. L'augmentation du montant des services votés s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des dépenses liées au projet (PACUM) et la non reconduction du projet d'appui à la décentralisation au niveau de certaines collectivités.	5			
3-621-14 Impressions & Imprimés	2 956	5 000	q	5
La dotation est destinée à la prise en charge de la confection d'imprimés administratifs et des documents de la comptabilité matières pour le compte des administrations publiques déconcentrées du secteur de l'éducation. L'augmentation du montant des services votés s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité.				
3-621-15 Fournitures techniques	10 363	11 599	q	11
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat : - de poubelles pour la DNACPN; - de matériels techniques pour la désinsectisation et la dératisation; - d'appareils de mesure de pollution d'air et de prélèvement d'échantillon de sol, air et eau; - de GPS et d'appareils solaires pour les forestiers; - de matériel technique nécessaire au fonctionnement des services déconcentrés de l'Etat (Hydraulique; Assainissement; et Eau et Foret). L'augmentation du montant des services votés s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité.	3			
3-621-18 Alimentation des cantines scolaires	722 076	722 076	q	722 (
La dotation est destinée à la prise en charge de l'alimentation des cantines scolaires dans la région de Mopti.			,	

SION DE MOPTI			2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTA	
ES DES REGIONS					
3-621-20 Besoins nouveaux des Services	16 302	q	17 823	17	
La dotation est destinée à la prise en charge des besoins nouveaux surgissant en cours d'année des administrations publiques déconcentrées, en termes de matériels de fonctionnement et d'équipements. La mesure nouvelle positive s'explique par le caractère accidentel desdites dépenses ou par le fait que leurs montants ne sont pas connus au moment de l'élaboration du budget d'Etat.					
3-621-22 Matériel fonct. lutte contre vente illicite médic.	8 526	10 548	q	10	
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de matériels et au fonctionnement dans le cadre de lutte contre la vente Illicite de médicaments. L'augmentation du montant des services votés s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité notamment la Direction Régionale de la Santé pour soutenir les commissions.					
3-621-23 Fournitures techniques (pétrole P.E.V.)	62 554	66 028	568	66	
L'inscription est destinée à l'achat de carburant (pétrole, gasoil et essence) ou lubrifiants pour assurer le bon fonctionnement de la chaine de froid des structures de la santé. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées de la Santé en vue d'améliorer leur fonctionnalité. La mésure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des service déconcentrés.					
3-621-30 Matériel didactique	263 923	264 306	14 851	279	
La dotation est destinée la prise en charge des dépenses relatives à : - l'achat de matériels didactiques pour le compte des différents ordres d'enseignement; - l'achat de mobiliers scolaires et d'imprimés; - l'entretien de matériel informatique et bureautique. L'augmentation du montant des services votés s'explique par la prise en compte de l'évolution de l'effectif des élèves. La mésure nouvelle positive s'explique par la révision des différentes dotations des services déconcentrés.					
3-621-31 Appui en matériel à l'Enseig. Fond.	216 691	226 639	q	226	
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à : - l'achat de manuels scolaires pour l'enseignement fondamental, le préscolaire et le non formel; - l'achat de mobiliers scolaires (Table bancs, tableaux, armoires); - l'achat d'imprimés et de matériels pour l'élaboration du matériel didactique; - l'achat de pièces de rechange, de carburant et des lubrifiants; - la mise en état des véhicules et l'entretien du matériel informatique et bureautique. L'augmentation du montant des services votés s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité.					
3-621-35 Appui en matériel à l'enseig. fond. (ADARS)	240 656	240 656	q	240 (
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à: - l'achat de manuels scolaires pour l'enseignement fondamental, le préscolaire et le non formel; - l'achat de mobiliers scolaires (table bancs, tableaux, armoires, etc.). - la prise en charge de tous matériels didactiques du fondamental, préscolaire et non formel. - l'achat d'imprimés et de matériels pour l'élaboration du matériel didactique. - la mise en état des véhicules et l'entretien de matériels informatiques et bureautiques, etc.					
3-621-36 Matériels didactiques (matières d'oeuvres)	126 247	126 247	d	126	
L'inscription est destinée à l'achat de matières d'oeuvres pour le compte des établissements d'enseignement technique de la région de Mopti.					

GION DE MOPTI		2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
SES DES REGIONS				
3-621-37 Matériels didactiques (demi-bourses)	486 773	486 773	q	486 7
La dotation est destinée :				
 - au paiement des demi-bourses et des fournitures scolaires des élèves orientés dans l'enseignement privé; 				
- à l'achat de matériel didactique pour le compte des structures scolaires de la région.				
3-621-40 Carburants et lubrifiants	54 377	81 866	3 164	85 (
L'inscription est destinée à la prise en charge d'achat de carburant et de lubrifiants pour le compte		<u> </u>	<u>'</u>	
des administrations publiques déconcentrées. La mesure positive positive s'explique par le renforcement de la dotation de la Direction Régionale				
de la Protection Civile de Mopti.				
3-621-41 Carburant lubrifiant Patrouille	11 409	11 979	<u>q</u>	11
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de carburant et lubrifiants pour les patrouilles et le maintien d'ordre.				
3-621-42 Transp. Fonds (D.N.T.C.P.)	991	1 041	dl	1 (
La dotation est destinée à la prise en charge des frais liés aux transports de fonds publics par les services du Trésor.			<u> </u>	<u> </u>
3-621-52 Appui évaluation système éducatif	24 552	20 552	q	20
La dotation constitue une provision pour la prise en charge de l'appui à l'évaluation du système éducatif. La baisse s'explique par la reorientation vers d'autres codes économiques.				
3-621-54 Appui supervision activités pédagogiques	0	q	28 000	28
La mésure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des CAP de la région.			•	
3-621-57 Appui cadres concertation niveaux local & regional	20 460	20 460	28 000	48
La dotation constitue une provision pour la prise en charge de l'appui aux cadres de concertation aux niveaux régional et local. L'augmentation du montant des services votés s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des CAP de la région.				
3-621-58 Appui production statistiques scolaires	20 460	20 460	q	20
La dotation constitue une provision pour la prise en charge des dépenses d'appui à la production des statistiques scolaires.				
3-621-59 Appui scolarisation des filles	21 018	21 018	þ	21
La dotation constitue une provision destinée à l'appui à la scolarisation des filles.				
3-621-60 Appui réparation manuels scolaires][9	41 692	41
La mesure nouvelle positive est destinée a l'Appui à la reparation des manuels scolaires des services déconcentreés de la region.				
3-621-62 Appui maisons d'arrêts	3 000	3 000	d	3
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fontionnement des maisons d'arrêt	_			

ION DE MOPTI			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
S DES REGIONS				
3-622-10 Entretien matériel de bureau	334	2 500	q	2 5
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien de matériel de bureau pour le compte des administrations publiques déconcentrées. La hausse s'explique par le renforcement des dotations budgétaires des structures déconcentrées pour leur meilleure fonctionnalité.				
3-622-11 Entretien du matériel technique	541	2 500	Q	2 5
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien du matériel technique pour le compte des administrations publiques déconcentrées. La hausse s'explique par le renforcement des dotations budgétaires des structures déconcentrées pour leur meilleure fonctionnalité.				
3-622-12 Entretien matériel informatique	28 111	50 037	32 000	82 C
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat et à l'entretien de matériel informatique pour le compte des administrations publiques déconcentrées. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité. La mésure nouvelle positive est destinée a la prise en charge des besoin en matériel informatique des conseil de cercle.				
3-622-13 Maintenance matériels & équip. sanitaires	106 553	106 553	q	106 5
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à : - l'achat et l'entretient des RAC des structures de santé; - l'achat des pièces de rechange et l'entretient des équipements sanitaires des structures de santé; - l'entretien des ambulances l'entretien et à la réparation du réseau de gaz médicaux et du réseau administratif de communication des établissements publics hospitaliers; - au fonctionnement et entretien de la flotte mobile pour la santé, etc.				
3-622-20 Entretien véhicule - réparation	23 665	29 808	2 133	31 9
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'entretien courant, la réparation et l'achat de pièces de rechange pour les véhicules, motos et groupes électrogènes. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité. La mésure nouvelle positive est destinée a l'appui des service de déconcentrés de la région.				
3-622-21 Frais d'entretien des véhicules	28 146	30 937	q	30 9
La dotation sert à la prise en charge des dépenses relatives à l'entretien et à l'achat de pièces de rechange. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.				
3-622-30 Entretien des bâtiments	231 233	255 983	2 000	257 9
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien des bâtiments administratifs L'augmentation du montant des services votés s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité. La mésure nouvelle positive est destinée a l'appui de la Direction Régionale de l'hotéllerie Tourisme pour l'entrétien des bâtiments.	3			

Page 424 de 487

EGION DE MOPTI		2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
SES DES REGIONS				
3-622-31 Entretien courant des bâtiments	102 536	112 616	3 317	115 93
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à : - l'entretien courant des bâtiments des services déconcentrés; - la réparation, à la réhabilitation et au gardiennage des structures; - l'achat de matériaux de construction et matériels électriques, sanitaires et froid. L'augmentation du montant des services votés s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité. La mésure nouvelle positive est destinée a l'entrétien courant des batiments des services déconcentrés de la region.				
3-622-32 Entretien courant des écoles	117 233	117 233	q	117 2
L'inscription est destinée à la prise en charge de l'entretien courant des écoles de la région.				
3-623-21 Programme de Communication	2 582	2 582	<u>d</u>	2 5
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux conférences de presse et aux autres activités de communication : avis, annonces, et couvertures médiatiques des services régionaux.	11		JI.	
3-625-10 Electricité et eau	841 071	883 125	q	883 1
La dotation est destinée au paiement des factures d'eau et d'électricité ainsi que des dépenses spécifiques de branchement aux réseaux d'électricité et d'eau des services déconcentrés de l'Etat.La hausse s'explique par une meilleure prise en charge des services déconcentés nouvellement crées.				
3-625-11 Eau	7 688	9 688	q	9 6
L'inscription est destinée au paiement des factures d'eau de la Région militaire n°6 de Sévaré ainsi que de celles des stuctures des services de sécurité.La hausse s'explique par le renforcement de la dotation en vue d'une meilleure prise en charge.				
3-626-10 Rédevances téléphoniques	404 974	359 725	þ	359 7
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - aux redevances téléphoniques; - aux frais postaux des services déconcentrés; - à l'achat de cartes téléphoniques prépayées; - à l'achat d'appareils et de matériel téléphoniques; - à l'achat d'équipement de communication (câble; Switch; interphone, etc.) La baisse s'explique par la recherche de maîtrise des dépenses de communication des services déconcentrés de la Région ainsi que la création du code économique de prise en charge des frais d'abonnement à l'internet.				
3-626-12 Frais d'internet	Q	þ	23 000	23 0
La mesure nouvelle positive est destinée a la prise en charge des frais d'internet des services déconcentré de la region notamment les COnseils de Cercles et les charges communes.				
3-628-10 Indemnité de déplacement	77 488	99 892	2 245	102 1
La dotation est destinée au paiement des indemnités de déplacement et à l'achat de carburant dans le cadre des missions. La hausse s'explique la prise en compte du nouveau décret régissant les déplacements à l'intérieur. La mesure nouvelle positive est destinée a la prise en charge des indemnité de déplacement du tribunal militaire de Mopti.				

SION DE MOPTI			2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL	
ES DES REGIONS					
3-628-11 Indemnité Dépl. Examen	25 396	26 665	d	26 6	
La dotation est destinée à la prise en charge des déplacements liés à l'organisation des examens du secondaire. L'augmentation du montant des services votés s'explique par la prise en compte de l'évolution de	1		,		
l'effectif des élèves.					
3-628-13 Déplac. Examens Cycle II	27 412	32 037	q	32 0	
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux déplacements du personnel enseignant dans le cadre de l'organisation des examens du DEF. L'augmentation du montant des services votés s'explique par la prise en compte de l'évolution de l'effectif des élèves.					
3-628-17 Frais de transport enseig. second (examen)	4 681	5 685	q	5 6	
La dotation est destinée à la prise en charge des frais de transport pour les examens de l'enseignement secondaire. L'augmentation du montant des services votés s'explique par la prise en compte de l'évolution de l'effectif des élèves.					
3-628-20 Frais de transport	188 944	230 184	11 126	241 3	
La dotation est destinée au paiement des frais de transport, des dépenses d'entretien des véhicules et des frais de mutations (réquisitions). La hausse s'explique par le renforcement de la dotation des structures déconcentrées en vue d'assurer leur fonctionnalité. La mesure nouvelle positive est destinée a la prise en charge des frais de transport des service déconcentré de la region.	,				
3-628-21 Mission à l'Intérieur	18 241	19 153	q	19 1	
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux transport lors des missions effectuées par les agents à l'intérieur du Mali. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation en vue d'assurer une meilleure opérationnalité du déplacement dans le cadre des missions et des mutations.					
3-628-23 Frais Transport Cycle II (examen)	2 790	2 957	q	2 9	
La dotation est destinée à la prise en charge des frais de transports du Cycle II. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse en vue d'une meilleure prise en charge des déplacements dans le cadre des examens.					
3-629-01 Autres dépenses (CROCSAD)	3 000	3 000	d	3 0	
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'organisation des rencontres du Comité régional d'Orientation, de Coordination et du Suivi des Actions de Développement (CROCSAD).					
3-629-09 Autres Dépenses	79 245	79 245	1 896	81 1	
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - à l'achat de fournitures de bureau, de carburant et lubrifiants et de pièces détachées; - à l'entretien et à la réparation des véhicules; - aux petits entretiens de bureau; - à l'organisation des activités de rencontre (atelier; réunion; séminaire; etc.) - au fonctionnement et aux activités spécifiques de certaines structures déconcentrées. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de la dotation du tribunal Militaire de Mopti.					
3-629-31 Frais Examens Cycle II	122 875	139 972	q	139 9	
L'inscription est destinée à la prise charge des dépenses relatives à l'organisation financière et matérielle des examens de fin d'année. L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'évolution de l'effectif des élèves.					

ION DE MOPTI			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTA
ES DES REGIONS				
3-629-39 Autres frais d'examen (secondaire)	72 223	88 978	q	88 9
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'organisation des examens et concours généraux (achat de matériels, carburant, frais de déplacement, différentes indemnités). L'augmentation du montant des services votés s'explique par la prise en compte de l'évolution de l'effectif des élèves.				
3-629-60 Autres Dépenses de Sécurité	1 833	1 833	q	1 8
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de la Direction Régionale de la Police et de l'antenne régional de l'Office Central de Stupéfiants de Mopti.			,	
3-629-70 Autres Dépenses (Santé & Sports)	16 907	16 907	887	17
L'inscription est destinée à la prise en charge des autres dépenses (santé & sport). L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées compte tenu de l'evolution des effectifs d'élèves. La mésure nouvelle positive s'explique par la revision des dotation de certain conseil de cercles de la région.				
3-629-72 Besoins nouveaux activités de jeunesse	4 400	q	4 400	4
La dotation est destinée à la prise en charge de certaines nouvelles activités de jeunesse au niveau de la Région. La mesure nouvelle positive s'explique par le fait que leurs montants ne sont pas connus au moment de l'élaboration du budget de l'Etat.				
3-629-80 Autres Dépenses de mat. (Etudes Coll. Suivi Arch.)	25 152	25 852	q	25
La dotation est destinée à la prise en charge d'autres dépenses de matériel aux niveaux des Directions de l'Académie d'Enseignement et des Centres d'Animation Pédagogiques. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.				
3-669-30 Liquidation du passif regulier	73 326	73 326	Ol	73
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux capitaux décès.			<u>'</u>	
3-669-40 Epidemies & Catastrophes	21 984	21 984	dl	21
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - aux catastrophes et aux épidémies saisonnières; - à l'acquisition des kits de laboratoire pour dépistage rapide; - à l'achat des produits de désinfection (eau de javel, grésil).		2:33	٦L	
4-221-04 Appui Fonctionnement (CADJ)	1 355	2 355	d	2
L'inscription est destinée à la prise en charge des Tribunaux et justice de paix de Mopti.L'augmentation s'explique par la prise en charge de nouvelles instances judiciaires dans la Région.				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	44 577	47 077	150 000	197
La dotation constitue une provision au titre de la subvention de l'Etat aux organismes publics de la région de Mopti. L'augmentation de la dotation resulte du renforcement de la Chambre Régionale d'Agriculture pour lui permettre de faire face à ses dépenses d'electricé et d'eau La mesure nouvelle positive s'explique par la révision des crédits pour les projets.				

	PTI			2017	
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTA
ES DES REC	SIONS				
4-631-21 St	ubvent. aux organismes publics (Prog. Palu)	9 363	9 363	q	9
	on est destinée à la prise en charge de la Subvention aux organismes publics dans le Programme paludisme.				
4-631-23 St	ubvt° organismes pub.(lutte contre maladies)	132 714	140 244	812	141
lutte contr des crédit en vue d'a	on est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement dans le cadre de la de les maladies. L'augmentation du montant des services votés s'explique par l'ajustement s à la hausse des structures déconcentrées de la Santé et des Collectivités Territoriales améliorer leur fonctionnalité. de nouvelle positive s'explique par des subventions accordées aux organismes pour lutter maladie.				
4-632-50 St	ubvention aux organismes non publics	8 968	8 968	q	8
La dotatio Gouverne	n constitue une provision au titre de l'appui du Gouverneur aux Organisations non mentales.				
4-641-11 Ar	opui structures de tutelle des collectivités	45 715	45 715	q	4
- aux miss	de matériel et d'équipement; sions dans le cadre de l'exercice de la tutelle. ppui éducation de base	31 818	4 818	8 150	1:
La dotatio - à l'achar service, er - au paiem l'éducation La mesure	n est destinée: t de matériels didactiques, de carburant et lubrifiants, de matériel de fonctionnement du t de matériel d'entretien des bâtiments; nent des pécules des contractuels et des frais d'encadrement des encadreurs de		7 5 19		12
4-643-10 Pa	articipation au fonctionnement	11 501	11 501	q	11
	n est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement du Secrétariat égional de lutte contre le Sida de Mopti.				
4-643-22 Bo	ourses & Alloc. d'Etudes	15 038	15 038	d	1:
La dotatio région de	n est destinée au paiement des bourses et autres allocations d'étude des élèves de la Mopti.				
4-644-10 St	ubvention césarienne	123 765	123 765	d	12
	n est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la gratuité de la césarienne l'étendue du territoire.				
			i .		

EGION DE MOPTI			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
NSES DES REGIONS				
4-649-15 Lutte contre Palu. malnutrit° promot° Hygiène	109 623	112 538	936	113 47
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la lutte contre le paludisme, la malnutrition et à la promotion de l'hygiène. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées de la Santé en vue d'améliorer leur fonctionnalité. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des dépenses de lutte contre le palu e malnutrit des commune de koubewel kounda et dongo.				
4-649-19 Lutte contre Palu. malnutrit° promot° Hygiène	854	854	q	8
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la lutte contre le paludisme, la malnutrition et à la promotion de l'hygiène.				
5-211-22 Etudes et recherches (formation)	508 445	1 111 747	65 660	1 177 4
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation des élèves orientés dans les établissements privés d'enseignement. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des dépenses en formation des conseils de cercles de la region.				
5-234-10 Dépenses en Investissement	569 182	412 614	523 500	936 1
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses en investissement dans le cadre des projets ci-après: - Projet d'Appui aux Communes Urbaines du Mali ; - Projet d'Appui à la Décentralisation de l'Education. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en compte des dépenses liées aux projets.				
INANCEMENT INTERIEUR (REGIONS)				
5-234-10 Dépenses en Investissement	800 000	800 000	q	800 0
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses en investissement du projet de réhabilitation et d'équipement des infrastructures de la région.				
REGION DE MOPTI	28 150 582	29 137 885	682 435	29 820 3

GION DE TOMBOUCTOU		2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES REGIONS				
2-611-00 Personnel	2 853 510	3 245 597	d	3 245 5
L'inscription est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel des administrations publiques déconcentrées, qui émarge sur le budget d'Etat. L'augmentation s'explique par la prise en charge: - de l'incidence financière de la nouvelle grille des fonctionnaires de l'Etat; - du changement de la valeur indiciaire et du taux de l'allocation familiale; - du salaire des nouvelles recrues de 2016; - de l'incidence financière relative aux avancements, aux reclassements, aux hiérarchisation et au mouvement du personnel.				
2-611-22 Personnel cycle I	938 382	938 351	q	938 3
L'inscription est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel du premier cycle de l'éducation dans les Centres d'Animation Pédagogique de la région de Tombouctou.				
2-611-23 Personnel cycle II	109 236	109 236	d	109 2
L'inscription est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel du second cycle de l'éducation dans les Centres d'Animation Pédagogique de la région de Tombouctou.				
2-611-24 Heures Supplémentaires (P. Adm.)	5 224	2 333	q	2 3
L'inscription est destinée à la prise en charge des indemnités d'heures supplémentaires effectuées par le personnel administratif de l'éducation dans la région de Tombouctou. La baisse s'explique par la prise en compte de l'évolution de l'effectif du personnel enseignant.				
2-611-25 Heures Supplémentaires (P. Enseig.)	21 094	21 094	q	21 (
L'inscription est destinée à la prise en charge des indemnités d'heures supplémentaires effectuées par le personnel enseignant de l'éducation dans la région de Tombouctou.				
2-613-21 Indemnité double vacation	20 463	14 755	q	14 7
L'inscription est destinée à la prise en charge des indemnités des enseignants intervenant dans le cadre de la double vacation dans la région de Tombouctou. La baisse s'explique par la révision de la dotation.				
2-617-10 Dépense de formation	159 838	155 338	- 45 538	109 8
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation des élèves orientés par l'Etat dans les établissements d'enseignement secondaire privés et laïc dans la région de Tombouctou. La mesure nouvelle négative s'explique par la non reconduction de la dotation destinée aux communes de la région.				
2-617-12 Dépense de Formation initiale (Enseig. Second.)	0	d	966	9
La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation de la DIRECTION D'ACADEMIE D'ENSEIGNEMENT TOMB.				
2-617-13 Dépense de Formation continue (Enseig. Second.)	0	d d	431	4
La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation de la DIRECTION D'ACADEMIE D'ENSEIGNEMENT TOMB.				
2-617-14 Dépense de Formation (Coord. Stuct. Pers. Adm.)	0	q	4 194	4 ′
La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des CAP de la région.				
2-617-15 Dépense de Formation (Curriculum Second. Norm.)	d	q	1 653	1 6
La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation de la DIRECTION D'ACADEMIE D'ENSEIGNEMENT TOMB.				

Page 430 de 487

ION DE TOMBOUCTOU			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTA
ES DES REGIONS				
2-617-16 Dépense de Formation (Curriculum Fondamental)	q	q	10 956	10 9
La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des CAP de la région.				
2-617-17 Dépense de Formation initiale des enseignants	Q q	q	9 298	9 2
La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des CAP de la région.			,	
2-617-18 Dépense de Formation continue des enseignants	0	d	17 036	17 (
La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des CAP de la région.			,	
2-619-95 Personnel (Santé coll.)	142 051	142 051	d	142
La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel des Collectivités Territoriales intervenant dans le secteur de la santé et émargeant sur le budget d'Etat.				
2-619-97 Personnel (appui éducation de base coll.)	5 208 422	5 208 422	q	5 208
La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel des Collectivités Territoriales intervenant dans le secteur de l'enseignement de base et émargeant sur le budget d'Etat.			,	
2-619-98 Personnel (appui enseig. secondaire coll.)	463 975	463 975	q	463
La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel des Collectivités Territoriales intervenant dans le secteur de l'enseignement secondaire et émargeant sur le budget d'Etat.				
3-241-10 Mobilier et équipement de bureau	6 991	12 500	q	12
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de mobiliers et d'équipements de bureau pour les administrations publiques déconcentrées. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
3-621-10 Dépenses Matériel-fonctionnement des services	515 267	533 262	137 750	671
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat des matériels de fonctionnement pour les administrations publiques déconcentrées et décentralisées dans la région de Tombouctou. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité. La mesure nouvelle positive découle de la création des UF du Conseil Régional Tombouctou (PPG), Commune Urbaine Tombouctou (PENF), Académie Ensignement Tombouctou (PENF) ainsi que de la non reconduction des dotation du chapitre dans le cadre du Projet d'Appui à la Décentralisation de l'Education.				
3-621-14 Impressions & Imprimés	1 479	2 500	15 000	17
La dotation est destinée à la prise en charge de la confection d'imprimés administratifs et des documents de la comptabilité matières pour le compte des administrations publiques déconcentrées du secteur de l'éducation. L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'évolution de l'effectif des élèves. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation de la DRB.				
3-621-15 Fournitures techniques	9 683	9 683	q	9
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge de: - l'achat de poubelles pour la DRACPN; - l'achat de matériels techniques pour la désinsectisation et la dératisation de la Région de Tombouctou (lutte vectorielle); -l'achat de matériels de communication (GPS, téléphones satellitaires); -l'achat d'appareil de mesure de la pollution et des nuisances.				

GION DE TOMBOUCTOU			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES REGIONS				
3-621-18 Alimentation des cantines scolaires	366 776	366 776	þ	366 7
La dotation est destinée à la prise en charge de l'alimentation des cantines scolaires dans la région de Tombouctou.				
3-621-20 Besoins nouveaux des Services	15 750	q	17 716	17
La dotation est destinée à la prise en charge des besoins nouveaux surgissant en cours d'année des administrations publiques déconcentrées, en termes de matériels de fonctionnement et d'équipements. La mesure nouvelle positive s'explique par le caractère accidentel desdites dépenses ou par le fait que leurs montants ne sont pas connus au moment de l'élaboration du budget d'Etat.	5			
3-621-22 Matériel fonct. lutte contre vente illicite médic.	5 211	7 420	d	7 4
Cette dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées : - aux activités de la commission de lutte contre la vente illicite des médicaments: réunions et destruction de médicaments saisis ; - à l'achat de fournitures et de carburant ; - à la restauration et aux perdiems pour les missions. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.				
3-621-23 Fournitures techniques (pétrole P.E.V.)	29 961	31 663	d	31 6
L'inscription est destinée à l'achat de carburants (pétrole, gasoil et essence) ou lubrifiants pour assurer le bon fonctionnement de la chaine de froid des structures de la santé. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.			,	
3-621-30 Matériel didactique	112 575	112 575	d	112 5
La dotation est destinée la prise en charge des dépenses relatives à : - l'achat de matériels didactiques pour le compte des différents ordres d'enseignement - l'achat de mobiliers scolaires et d'imprimés - l'entretien de matériel informatique et bureautique.				
3-621-31 Appui en matériel à l'Enseig. Fond.	81 765	84 220	þ	84 :
La dotation est destinée au paiement des frais liés à : - l'achat de manuels scolaires pour l'enseignement fondamental et le préscolaire - l'achat de mobiliers scolaires (table bancs, tableaux, armoires, etc.) - la prise en charge des matériels didactiques du fondamental et préscolaire et non formel - l'achat d'imprimés et de matériels pour l'élaboration du matériel didactique - la mise en état des véhicules et l'entretien du matériel informatique et bureautique: - l'achat de matériels et mobiliers de bureau; - l'achat de matériels roulants et d'équipements - l'entretien de groupes électrogènes et l'achat de carburants. L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'évolution de l'effectif des élèves.				
3-621-35 Appui en matériel à l'enseig. fond. (ADARS)	88 905	88 905	d	88 9
La dotation est destinée à: - l'achat de manuels scolaires pour l'enseignement fondamental, le préscolaire et le non formel; - l'achat de mobiliers scolaires (table bancs, tableaux, armoires, etc.) la prise en charge de tous matériels didactiques du fondamental, préscolaire et non formel l'achat d'imprimés et de matériels pour l'élaboration du matériel didactique la mise en état des véhicules et l'entretien matériels informatiques et bureautiques, etc.				
3-621-36 Matériels didactiques (matières d'oeuvres)	28 411	28 411	d	28 4
L'inscription est destinée à l'achat de matières d'oeuvres pour le compte des établissements d'enseignement technique de la région.			Ч	

ION DE TOMBOUCTOU			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTA
S DES REGIONS				
3-621-37 Matériels didactiques (demi-bourses)	33 397	33 397	20 000	53
La dotation est destinée : - au paiement des demi-bourses et des fournitures scolaires des élèves orientés dans l'enseignement privé; - à l'achat de matériel didactique pour le compte des structures scolaires de la région. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation du Conseil régional et du Conseil de Cercle.				
3-621-40 Carburants et lubrifiants	34 965	49 184	2 000	51
L'inscription est destinée à l'achat de carburant et de lubrifiants pour le compte des administrations publiques déconcentrées. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation du Conseil de Cercle et de l'INSPECTIONS PEDAG. REG. ENSEIGN. SEC. TOMBOUCTOU				
3-621-41 Carburant lubrifiant Patrouille	9 410	9 880	q	9
L'inscription est destinée à l'achat de carburant et de lubrifiants nécessaires aux patrouilles et aux maintiens d'ordre. La hausse s'explique par le renforcement des dotations.				
3-621-42 Transp. Fonds (D.N.T.C.P.)	991	2 000	q	2
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais liés au transfert de fonds publics par les services du Trésor. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.			1	
3-621-52 Appui évaluation système éducatif	24 552	20 552	q	20
La dotation constitue une provision pour la prise en charge de l'appui à l'évaluation du système éducatif. La baisse s'explique par la révision de la dotation.				
3-621-54 Appui supervision activités pédagogiques	0	q	12 000	12
La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des CAP de la région.				
3-621-57 Appui cadres concertation niveaux local & regional	10 230	10 230	12 000	22
La dotation constitue une provision pour la prise en charge de l'appui aux cadres de concertation aux niveaux régional et local. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des CAP de la région.	-		1	
3-621-58 Appui production statistiques scolaires	10 230	10 230	q	10
La dotation constitue une provision pour la prise en charge de l'appui à la production des statistiques scolaires.				
3-621-59 Appui scolarisation des filles	15 345	15 345	q	15
La dotation constitue une provision destinée à l'appui à la scolarisation des filles.				
3-621-60 Appui réparation manuels scolaires	0	q	20 033	20
La mesure nouvelle positive s'explique la dotation du Conseil de Cercles et des Communes de la région.				
3-621-62 Appui maisons d'arrêts	1 000	2 500	q	2
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement des maisons d'arrêts L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
3-622-10 Entretien matériel de bureau	879	2 500	q	
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien de matériel de bureau des services déconcentrés de l'Hydraulique. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité.				

ON DE TOMBOUCTOU			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES REGIONS				
3-622-11 Entretien du matériel technique	439	2 500	q	2 5
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien du matériel technique des services déconcentrés de l'Hydraulique. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité.			,	
3-622-12 Entretien matériel informatique	28 509	49 894	16 000	65 89
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat et à l'entretien de matériel informatique pour le compte des administrations publiques déconcentrées. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité. La mesure nouvelle positive s'explique la dotation des Conseils de Cercles de la région.			,	
3-622-13 Maintenance matériels & équip. sanitaires	62 734	62 734	d	62 7
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à : - l'achat et l'entretient des RAC des structures de santé; - l'achat des pièces de rechange et l'entretient des équipements sanitaires des structures de santé; - l'entretien des ambulances l'entretien et à la réparation du réseau de gaz médicaux et du réseau administratif de communication des établissements publics hospitaliers; - au fonctionnement et entretien de la flotte mobile pour la santé, etc.				
3-622-20 Entretien véhicule - réparation	21 021	30 018	d	30 0
La dotation est destinée aux dépenses d'entretien courant des véhicules et à l'achat des pièces de rechange pour les véhicules et engins à deux roues. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.			,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	
3-622-21 Frais d'entretien des véhicules	21 036	22 994	q	22 99
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien et l'achat de pièces de rechange pour les véhicules. L' augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
3-622-30 Entretien des bâtiments	179 045	182 798	2 500	185 2
L'inscription prend en charge les dépenses d'entretien des bâtiments administratifs dans la Région de Tombouctou. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité. La mesure nouvelle positive s'explique la dotation de la DIRECTION REGIONALE TOURISME ET HOTELLERIE de TOMBOUCTOU.				
3-622-31 Entretien courant des bâtiments	52 657	54 831	0	54 83
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - à l'entretien courant des bâtiments des CAP, des lycées et instituts de formation ; - la réparation et la réhabilitation des bâtiments ; - au gardiennage des structures déconcentrées, - à l'achat de matériaux de construction, électriques, sanitaires, de froid. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.				_
3-622-32 Entretien courant des écoles	81 922	81 922	d	81 92
				<u> </u>

Page 434 de 487

GION DE TOMBOUCTOU			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES REGIONS				
3-623-21 Programme de Communication	2 582	2 582	Q	2 5
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux conférences de presse et à la quinzaine de l'environnement (conférences de presse, avis, annonces et couverture médiatique, etc.).				
3-625-10 Electricité et eau	400 270	430 284	q	430 2
La dotation est destinée paiement des factures d'eau et d'électricité pour le compte des administrations publiques déconcentrées. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
3-625-11 Eau	35 000	41 500	q	41 5
La dotation est destinée au paiement des factures d'eau pour le compte des administrations publiques déconcentrées. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
3-626-10 Rédevances téléphoniques	199 283	229 319	q	229 3
 des redevances téléphoniques (factures de téléphone des services régionaux); des frais postaux; de l'achat des cartes téléphoniques prépayées; de l'achat d'appareils et de matériels téléphoniques; de l'achat de câbles réseaux- Switch de rédévances internet. 				
3-626-12 Frais d'internet	(Q	4 000	4 0
La mesure nouvelle positive s¿explique la prise en charge des Conseils de Cercles et du Conseil Régional.				
3-628-10 Indemnité de déplacement	66 688	86 901	d	86 9
L'inscription est destinée au paiement des frais de missions et des indemnités lors des déplacements à l'intérieur du Mali. L'augmentaton s'explique par le renforcement de la dotationde certains chapitres.				
3-628-11 Indemnité Dépl. Examen	2 651	2 784	<u>d</u>	2 7
La dotation est destinée au paiement des indemnités de déplacement lors des examens. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.	_1			
3-628-13 Déplac. Examens Cycle II	12 149	12 771	d d	12 7
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux déplacements du personnel enseignant dans le cadre de l'organisation des examens du DEF. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.	_1			
3-628-17 Frais de transport enseig. second (examen)	1 595	1 675	d	1 6
La dotation permet de prendre en charge les frais de transport durant les examens et concours pour l'enseignement secondaire. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.				-

ION DE T	OMBOUCTOU			2017	
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTA
ES DES RE	EGIONS				
3-628-20	Frais de transport	193 810	243 582	6 500	250
- à l'ach - au paid régional L'augme La mesu	otion est destinée: at de carburants et lubrifiants; ement des frais d'entretien des véhicules et des dépenses relatives aux mutations es. entation s'explique par le renforcement de la dotation. ure nouvelle positive s'explique la dotation de la DIRECTION REGIONALE TOURISME ET LERIE TOMBOUCTOU, du CONSEIL DE CERCLE, et du Conseil Régional.				
3-628-21	Mission à l'Intérieur	41 174	43 233	9	43
	tion est destinée au paiement des frais de transport lors des missions effectuées par les à l'intérieur du Mali. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.	<u> </u>		-	
3-628-23	Frais Transport Cycle II (examen)	926	1 000	q	1
deuxièm	tion est destinée au paiement des frais de transport des enseignants durant les examens du ne cycle du fondamental. L'augmentation vise à faire face à l'évolution croissante des de la DIRECTION D'ACADEMIE D'ENSEIGNEMENT TOMBOUCTOU.				
3-629-01	Autres dépenses (CROCSAD)	3 000	3 000	q	3
du Com	tion est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'organisation des rencontres ité régional d'Orientation, de Coordination et du Suivi des Actions de Développement				
du Com (CROCS	ité régional d'Orientation, de Coordination et du Suivi des Actions de Développement	47 177	48 247	d	48
du Com (CROCS	ité régional d'Orientation, de Coordination et du Suivi des Actions de Développement SAD).	47 177	48 247	q	48
du Com (CROCS	ité régional d'Orientation, de Coordination et du Suivi des Actions de Développement SAD). Autres Dépenses Intion est destinée à la prise en charge de toutes les dépenses n'ayant pas une imputation ue. Leur contenu varie d'un service à un autre et se décompose comme suit: de fournitures de bureau, de carburant et lubrifiants, et des pièces détachées ; ent des frais d'entretien et de réparation des véhicules en charge des petits entretiens des bureaux iisation des funérailles (armée). Entation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en	47 177 34 710	48 247	d	48
du Com (CROCS	ité régional d'Orientation, de Coordination et du Suivi des Actions de Développement SAD). Autres Dépenses Ition est destinée à la prise en charge de toutes les dépenses n'ayant pas une imputation ue. Leur contenu varie d'un service à un autre et se décompose comme suit: de fournitures de bureau, de carburant et lubrifiants, et des pièces détachées ; ent des frais d'entretien et de réparation des véhicules en charge des petits entretiens des bureaux iisation des funérailles (armée). entation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en méliorer leur fonctionnalité.			q	
du Com (CROCS 3-629-09 L'inscrip spécifique - achat de paieme - prise e - l'organ L'augme vue d'arr 3-629-31 L'inscrip matériel	Autres Dépenses Autres		34 710	q	
du Com (CROCS 3-629-09 L'inscrip spécifique - achat de prise e l'organ L'augment vue d'ar d'ar d'ar d'ar d'ar d'ar d'ar d'ar	Autres Dépenses Autres Développement Autres Dépenses n'ayant pas une imputation Autres Développement Autres Dév	34 710	34 710	q ————————————————————————————————————	34
du Com (CROCS 3-629-09 L'inscrip spécifique - achat de prise e - l'organ L'augment vue d'ar 3-629-31 L'inscrip matériel 3-629-60	Autres Dépenses Intion est destinée à la prise en charge de toutes les dépenses n'ayant pas une imputation u.e. Leur contenu varie d'un service à un autre et se décompose comme suit: de fournitures de bureau, de carburant et lubrifiants, et des pièces détachées ; ent des frais d'entretien et de réparation des véhicules en charge des petits entretiens des bureaux iisation des funérailles (armée). entation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en méliorer leur fonctionnalité. Frais Examens Cycle II Intion est destinée à la prise charge des dépenses relatives à l'organisation financière et alle des examens de fin d'année. Autres frais d'examen (secondaire) Fulle des examens de fin d'année. Autres Dépenses de Sécurité	34 710	34 710	q q	34
du Com (CROCS 3-629-09 L'inscrip spécifique - achat de prise e - l'organ L'augme vue d'ar 3-629-31 L'inscrip matériel 3-629-60 L'inscrip	Autres Dépenses Vion est destinée à la prise en charge de toutes les dépenses n'ayant pas une imputation ue. Leur contenu varie d'un service à un autre et se décompose comme suit: de fournitures de bureau, de carburant et lubrifiants, et des pièces détachées ; ent des frais d'entretien et de réparation des véhicules en charge des petits entretiens des bureaux iisation des funérailles (armée). Pentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en méliorer leur fonctionnalité. Frais Examens Cycle II Vition est destinée à la prise charge des dépenses relatives à l'organisation financière et le des examens de fin d'année. Autres frais d'examen (secondaire) vition est destinée à la prise charge des dépenses relatives à l'organisation financière et le des examens de fin d'année.	34 710 8 246	34 710	q ————————————————————————————————————	34

ION DE TOMBOUCTOU			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
NSES DES REGIONS				
3-629-72 Besoins nouveaux activités de jeunesse	4 502	9	4 502	4 50
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux activités de jeunesse. La mesure nouvelle positive s'explique par le fait que leurs montants ne sont pas connus au moment de l'élaboration du budget de l'Etat.				
3-629-80 Autres Dépenses de mat. (Etudes Coll. Suivi Arch.)	16 446	10 442	q	10 44
La dotation est destinée à la prise en charge des autres dépenses de matériels pour le compte de Centres d'Animation Pédagogique et des Directions de l'Académie d'Enseignement de la région de Tombouctou (archivages, matériels informatiques, mobiliers, chaises). La baisse s'explique par la révision de la dotation.				
3-669-30 Liquidation du passif regulier	62 038	62 038	q	62 03
La dotation est destinée à la prise en charge des capitaux décès et au paiement des arriérés de salaires.				
3-669-40 Epidemies & Catastrophes	17 232	17 232	d)	17 23
L'inscription est destinée à la prise en charge : - des dépenses occasionnées par les catastrophes et les épidémies saisonnières ; - de l'acquisition de kit de laboratoire pour le dépistage rapide ; - de l'achat de produits de désinfection (eau de javel, grésil).				
4-221-04 Appui Fonctionnement (CADJ)	1 030	1 030	q	1 03
La dotation est destinée à la prise en charge de certaines dépenses des Tribunaux et justice de paix.				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	37 136	37 136	þ	37 13
La dotation constitue une provision au titre de la subvention de l'Etat aux organismes publics de la région de Tombouctou.			,	
4-631-21 Subvent. aux organismes publics (Prog. Palu)	7 078	7 078	þ	7 07
La dotation constitue une subvention aux organismes publics dans le cadre de la lutte contre le paludisme.	•			
4-631-23 Subvt° organismes pub.(lutte contre maladies)	92 300	92 300	q	92 30
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses dans le cadre de la lutte contre les maladies.				
4-632-50 Subvention aux organismes non publics	11 642	11 642	þ	11 64
La dotation constitue une provision au titre de l'appui aux organisations non gouvernementales (associations villageoises, ONG).			,	
4-641-11 Appui structures de tutelle des collectivités	36 022	36 022	q	36 02
Cette dotation prend en charge le paiement des indemnités et les dépenses relatives à l'achat de fournitures, de mobiliers et d'équipements de bureau, et de carburant dans le cadre de l'exercice de la tutelle.	le			
4-641-14 Appui éducation de base	647	347	d	34
La dotation est destinée: - au paiement de matériel didactique, de fournitures de bureau, de manuels scolaires, de matériel informatique, des carburants, et des pécules des contractuels; - au paiement des frais d'encadrement des encadreurs de l'éducation de base. La baisse s'explique par la révision de la dotation.	,		,	

906 REG	ION DE TOMBOUCTOU			2017	
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEPENS	ES DES REGIONS				
	4-643-10 Participation au fonctionnement	11 501	11 501	q	11 501
	La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement du Secrétariat Exécutif régional du Haut Conseil National de Lutte contre le Sida de Tombouctou.				
	4-644-10 Subvention césarienne	62 140	62 140	q	62 140
	La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la gratuité de la césarienne.				
	4-649-10 Dépenses diverses de transfert	648 750	648 750	q	648 750
	L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses exceptionnelles.				
	4-649-15 Lutte contre Palu. malnutrit° promot° Hygiène	31 387	31 387	q	31 387
	La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses dans le cadre de la lutte contre le paludisme et la malnutrition et de la promotion de l'hygiène.				
	4-649-19 Lutte contre Palu. malnutrit° promot° Hygiène	480	480	q	480
	La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses dans le cadre de la lutte contre le paludisme et la malnutrition et de la promotion de l'hygiène.				
	5-211-22 Etudes et recherches (formation)	85 138	70 276	100 000	170 276
	L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation des élèves orientés par l'Etat dans les établissements d'enseignement secondaire privés et laïc dans la région de Tombouctou. La mesure nouvelle positive s'explique la dotation du CONSEIL DE CERCLE et du Conseil Régional de Tombouctou.				
	5-234-10 Dépenses en Investissement	839 708	552 350	159 500	711 850
	La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses en investissement dans le cadre du Projet d'Appui aux Communes Urbaines du Mali. L'augmentation du montant des services votés découle du renforcement de ladite dotation. La mesure nouvelle positive est liée à la création et à la dotation du présent code économique dans le cadre du PPG et PENF.				
B.S.I. FIN	IANCEMENT INTERIEUR (REGIONS)				
	5-234-10 Dépenses en Investissement	2 250 000	1 250 000	d	1 250 000
	La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses en investissement dans le cadre des projets ci-après : - Hydraulique villageoise Tombouctou ; - Réhabilitation et équipement des infrastructures de la région de Tombouctou. La baisse résulte de la diminution de la dotation en faveur du projet de réhabilitation et équipement des infrastructures de la région de Tombouctou.				
	5-629-11 Fonctionnement lié à l'investissement	50 000	50 000	d	50 000
	La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement lié au projet Hydraulique villageoise Tombouctou.				
TOTAL	REGION DE TOMBOUCTOU	17 096 180	16 375 067	528 497	16 903 564

GION DE GAO			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
SES DES REGIONS				
2-611-00 Personnel	2 470 551	2 790 824	d	2 790 82
L'inscription est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel des administrations publiques déconcentrées, qui émarge sur le budget d'Etat. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.	_			
2-611-07 Personnel administratif	286 980	295 086	d	295 08
L'inscription est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel dans les Centres d'Animation Pédagogique de la région de Gao. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.	,		,	
2-611-22 Personnel cycle I	722 615	735 414	d	735 41
L'inscription est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel du premier cycle de l'éducation dans les Centres d'Animation Pédagogique de la région de Gao. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.			,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	
2-611-23 Personnel cycle II	460 738	437 025	d	437 02
L'inscription est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel du second cycle de l'éducation dans les Centres d'Animation Pédagogique de la région de Gao. La baisse s'explique la révision de la dotation.			,	
2-611-24 Heures Supplémentaires (P. Adm.)	5 273	3 883	d	3 8
L'inscription est destinée à la prise en charge des indemnités d'heures supplémentaires effectuées par le personnel administratif de l'éducation dans la région de Gao. La baisse s'explique par la révision de la dotation.				
2-611-25 Heures Supplémentaires (P. Enseig.)	21 615	21 615	q	21 6
L'inscription est destinée à la prise en charge des indemnités d'heures supplémentaires effectuées par le personnel enseignant de l'éducation dans la région de Gao.			·	
2-613-21 Indemnité double vacation	20 536	14 306	q	14 30
L'inscription est destinée à la prise en charge des indemnités des enseignants intervenant dans le cadre de la double vacation dans la région de Gao. La baisse s'explique par la révision de la dotation.				
2-617-10 Dépense de formation	231 380	231 380	- 231 380	
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation des élèves orientés par l'Etat dans les établissements d'enseignement secondaire privés et laïc dans la région de Gao. La mesure nouvelle négative s'explique par la non reconduction de la dotation du Conseil Régional.				
2-617-12 Dépense de Formation initiale (Enseig. Second.)	4 320	1 608	d	1 6
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation initiale au titre de l'enseignement secondaire dans la région de Gao. La baisse s'explique par la révision de la dotation de la Direction de l'Académie d'enseignement de GAO.			,,	
2-617-13 Dépense de Formation continue (Enseig. Second.)	2 491	717	Q	7
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation continue au titre de l'enseignement secondaire dans la région de Gao. La baisse s'explique par la révision de la dotation de l'Académie d'enseignement de GAO.				

Page 439 de 487

ON DE GAO		2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ISES DES REGIONS				
2-617-14 Dépense de Formation (Coord. Stuct. Pers. Adm.)	7 335	4 958	q	4 95
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation au titre de la coordination des structures et du personnel administratif de l'Education. La baisse s'explique par la révision de la dotation des CAP de GAO.			,	
2-617-15 Dépense de Formation (Curriculum Second. Norm.)	3 328	3 091	d	3 09
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation au titre du curriculum dans l'enseignement secondaire normal. La baisse s'explique par la révision de la dotation.			,	
2-617-16 Dépense de Formation (Curriculum Fondamental)	16 058	9 728	1 223	10 95
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation au titre du curriculum dans l'enseignement fondamental. La mesure nouvelle positive s'explique par la Direction de l'Academie d'enseignement de GAO.			,,	
2-617-17 Dépense de Formation initiale des enseignants	8 784	5 373	2 514	7 88
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation initiale des enseignants dans la région de Gao. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de la DIRECTION D'ACADEMIE D'ENSEIGNEMENT de Gao.				
2-617-18 Dépense de Formation continue des enseignants	20 380	11 505	Q	11 50
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation continue des enseignants dans la région de Gao. La baisse s'explique par la révision de la dotation.				
2-619-95 Personnel (Santé coll.)	282 789	282 789	q	282 78
La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel des Collectivités Territoriales intervenant dans le secteur de la santé et émargeant sur le budget d'Etat.				
2-619-97 Personnel (appui éducation de base coll.)	5 422 011	5 422 011	q	5 422 01
La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel des Collectivités Territoriales intervenant dans le secteur de l'enseignement de base et émargeant sur le budget d'Etat.				
2-619-98 Personnel (appui enseig. secondaire coll.)	935 165	935 165	q	935 16
La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel des Collectivités Territoriales intervenant dans le secteur de l'enseignement secondaire et émargeant sur le budget d'Etat.				
3-241-10 Mobilier et équipement de bureau	6 034	12 500	dl	12 50
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de mobiliers et d'équipements de bureau pour les administrations publiques déconcentrées.			- 1	

L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.

ON DE GAO			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTA
S DES REGIONS				
3-621-10 Dépenses Matériel-fonctionnement des services	243 742	299 072	3 500	302 5
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat des matériels de fonctionnement pour les administrations publiques déconcentrées et décentralisées dans la région de Gao. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de la Direction Régionale de l'Hotellerie et du Tourisme et des Conseils de Cercles de la région.			,	
3-621-14 Impressions & Imprimés	1 457	2 500	15 000	17 5
La dotation est destinée à la prise en charge de la confection d'imprimés administratifs et des documents de la comptabilité matières pour le compte des administrations publiques déconcentrées du secteur de l'éducation. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de la DRB.		,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		
3-621-15 Fournitures techniques	8 465	9 671	q	9 (
L'inscription est destinée aux dépenses suivantes : - l'achat de poubelles pour la DNACPN ; - l'achat de matériels techniques pour la désinsectisation et la dératisation ; - l'achat de matériels de communication (GPS) ; - l'achat d'appareils de mesure de la pollution et des nuisances ; - l'achat de matériels d'assainissement. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
3-621-18 Alimentation des cantines scolaires	323 133	323 133	d	323 ′
La dotation est destinée à la prise en charge de l'alimentation des cantines scolaires dans la région de Gao.			,	
3-621-20 Besoins nouveaux des Services	14 039	<u>d</u>	15 559	15 :
La dotation est destinée à la prise en charge des besoins nouveaux surgissant en cours d'année des administrations publiques déconcentrées, en termes de matériels de fonctionnement et d'équipements. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de la DIR. REG. ASSAIN. CONTR. POL. & NUIS. GAO et de la Direction Régionale des Eaux et Forêts.	5		,	
3-621-22 Matériel fonct. lutte contre vente illicite médic.	4 372	6 584	Q	6
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de matériels et au fonctionnement dans le cadre de lutte contre la vente Illicite de médicaments. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
3-621-23 Fournitures techniques (pétrole P.E.V.)	24 089	26 024	d	26 (
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de Carburants (pétrole, gasoil et essence) et lubrifiants pour assurer le bon fonctionnement de la chaine de froid des structures de la santé. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.		,	, I	
3-621-30 Matériel didactique	135 015	135 015	q	135
La dotation est destinée la prise en charge des dépenses relatives à : - l'achat de matériels didactiques pour le compte des différents ordres d'enseignement ; - l'achat de mobiliers scolaires et d'imprimés , - l'entretien de matériel informatique et bureautique.				

EGION DE GAO		2017			
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL	
NSES DES REGIONS					
3-621-31 Appui en matériel à l'Enseig. Fond.	75 718	77 712	q	77 71	
La dotation est destinée à: - l'achat de manuels scolaires pour l'enseignement fondamental, préscolaire et non formel; - l'achat de mobiliers scolaires (table bancs, tableaux, armoires, etc.); - l'acquisition des matériels didactiques du fondamental, préscolaire et non formel; - l'achat d'imprimés et de matériels pour l'élaboration du matériel didactique; - la mise en état des véhicules et l'entretien matériels informatiques et bureautiques; - l'entretien de véhicule et de groupes électrogènes; - l'acquisition de matériels informatiques et bureautiques.					
L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.	04.455		ar		
3-621-35 Appui en matériel à l'enseig. fond. (ADARS)	84 155	84 155	9	84 15	
La dotation est destinée à : - l'achat de manuels scolaires pour l'enseignement fondamental, préscolaire non formel; - l'achat de mobiliers scolaires (table bancs, tableaux, armoires, etc.) l'acquisition des matériels didactiques du fondamental, préscolaire et non formel l'achat d'imprimés et de matériels pour l'élaboration du matériel didactique la mise en état des véhicules et l'entretien matériels informatiques et bureautiques, etc.					
3-621-36 Matériels didactiques (matières d'oeuvres)	16 708	16 708	q	16 70	
L'inscription est destinée à l'achat de matières d'oeuvres pour le compte des établissements d'enseignement technique de la région.			,		
3-621-37 Matériels didactiques (demi-bourses)	176 122	76 760	99 362	176 12	
La dotation est destinée : - au paiement des demi-bourses et à l'achat de fournitures scolaires des élèves orientés dans l'enseignement privé ; - à l'achat de matériel didactique de certaines structures scolaires de la région. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge du Conseil Régional de Gao et du Conseil de Cercle.					
3-621-40 Carburants et lubrifiants	35 115	46 648	3 000	49 64	
L'inscription est destinée à l'achat de carburant et de lubrifiants pour le compte des administrations publiques déconcentrées. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de l'INSPECTIONS PEDAG. REG. ENSEIGN. SEC. GAO et des Conseils de Cercles.	,				
3-621-41 Carburant lubrifiant Patrouille	9 410	9 880	þ	9 88	
L'inscription est destinée à l'achat de carburant et lubrifiants nécessaires pour des missions de patrouilles et au maintien d'ordre des forces de sécurités de la région. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					
3-621-42 Transp. Fonds (D.N.T.C.P.)	991	3 041	q	3 04	
L'inscription est destinée à l'achat de carburant et au paiement du frais liés au transport de fonds publics pour les services du Trésor. L'augmentation s'explique par le renforcement du SERVICE REGIONAL DU TRESOR G A O.			,		
3-621-52 Appui évaluation système éducatif	24 552	20 552	d	20 55	
La dotation constitue une provision pour la prise en charge de l'appui à l'évaluation du système éducatif. La baisse s'explique par la révision de la dotation de l'INSPECTIONS PEDAG. REG. ENSEIGN. SEC. GAO.			<u>.</u> 1		
3-621-54 Appui supervision activités pédagogiques		d	10 000	10 00	
La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des CAP de la région.			41		

SION DE GAO		2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES REGIONS				
3-621-57 Appui cadres concertation niveaux local & regional	10 230	10 230	10 000	20 23
La dotation constitue une provision pour la prise en charge de l'appui aux cadres de concertation aux niveaux régional et local. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des CAP de la région.				
3-621-58 Appui production statistiques scolaires	10 230	10 230	q	10 23
La dotation constitue une provision pour la prise en charge de l'appui à la production des statistiques scolaires.				
3-621-59 Appui scolarisation des filles	15 345	15 345	q	15 34
La dotation constitue une provision destinée à l'appui à la scolarisation des filles.			,	
3-621-60 Appui réparation manuels scolaires	1 0	d	9 532	9 5
La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des Conseils de Cercles et des communes de la région.			,	
3-621-62 Appui maisons d'arrêts	1 600	4 500	q	4 5
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement des maisons d'arrêts. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation de la DIRECTION REG. ADM. PENIT. ET EDUC. SUR. de GAO.	-		`	
3-622-10 Entretien matériel de bureau	423	2 500	q	2 5
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien de matériel de bureau pour le compte des administrations publiques déconcentrées. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits des services déconcentrées de l'hydraulique à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité.				
3-622-11 Entretien du matériel technique	634	2 500	q	2 5
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien du matériel technique pour le compte des administrations publiques déconcentrées. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité.				
3-622-12 Entretien matériel informatique	27 152	57 086	12 000	69 0
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat et à l'entretien de matériel informatique pour le compte des administrations publiques déconcentrées. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des Conseils de Cercles. 3-622-13 Maintenance matériels & équip. sanitaires	58 856	58 856	И	E0 (
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à :	30 030	<u> </u>		58 8
- l'achat et l'entretient des RAC des structures de santé; - l'achat des pièces de rechange et l'entretient des équipements sanitaires des structures de santé; - l'entretien des ambulances l'entretien et à la réparation du réseau de gaz médicaux et du réseau administratif de communication des établissements publics hospitaliers; - au fonctionnement et entretien de la flotte mobile pour la santé, etc.				

GION DE GAO			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTA
ES DES REGIONS				
3-622-20 Entretien véhicule - réparation	23 310	34 148	500	34 (
La dotation est destinée: - au paiement des frais d'entretien courant du matériel de transport; - à l'achat des pièces de rechange pour les véhicules et engins à deux roues; - à l'achat de carburants et lubrifiants. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des SERVICES LOCAUX HOTELLERIE ET TOURISME GAO.				
3-622-21 Frais d'entretien des véhicules	30 492	31 446	q	31
L'inscription est destinée à la prise en charge : - du paiement de frais d'entretien courant du matériel de transport; - de l'achat de pièces de rechange pour le matériel roulant. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
3-622-30 Entretien des bâtiments	169 799	210 799	3 000	213
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien des bâtiments administratifs L'augmentation du montant des services votés s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées de la Santé en vue d'améliorer leur fonctionnalité. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de la DIRECTION REGIONALE du TOURISME ET de l'HOTELLERIE.				
3-622-31 Entretien courant des bâtiments	47 864	49 508	q	49
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien courant des bâtiments administratifs. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité.				
3-622-32 Entretien courant des écoles	61 895	61 895	q	61
La dotation est destinée à l'entretien des bâtiments des écoles de la région de Gao.			,	
3-623-21 Programme de Communication	2 079	2 079	d	2
La dotation est destinée à la prise en charge des conférences de presse, couvertures médiatiques et annonces ainsi que toutes les dépenses liées à la communication des administrations publiques déconcentrées.			1	
3-625-10 Electricité et eau	214 636	230 368	q	230
L'inscription est destinée au paiement des factures d'eau et d'électricité et des dépenses d'entretien du réseau électrique interne des administrations déconcentrées. L'augmentation, s'explique par le renforcement de la dotation.				
3-625-11 Eau	176 394	190 599	q	190
La dotation est destinée au paiement des factures d'eau et des frais d'entretien et de branchement des installations hydrauliques internes. L'augmentation s'explique par la prise en compte du niveau réel de consommation d'eau au niveau des structures déconcentrées de la région.				
3-626-10 Rédevances téléphoniques	279 608	300 628	Q	300
L'inscription est destinée à la prise en charge : - des redevances téléphoniques (factures de téléphone des services déconcentrés); - de l'achat des cartes téléphoniques prépayées; - de l'achat d'appareils et de matériels téléphoniques; - de l'achat de câbles réseaux- Switch. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				

SION DE GAO			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES REGIONS				
3-626-12 Frais d'internet	0	q	3 000	3 00
La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des conseils de cercles et du conseil régional.	_			
3-626-20 Frais postaux	228	228	d	2:
L'inscription est destinée : - à l'achat de timbres fiscaux et postaux, et des coupons réponses ; - au paiement des frais d'expédition des courriers;	_			
3-628-10 Indemnité de déplacement	80 169	108 716	1 000	109 7
La dotation est destinée: - au paiement des frais de missions et des indemnités de déplacements des agents à l'intérieur du Mali; - à l'achat de carburants et lubrifiants. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de la DIRECTION REGIONALE du TOURISME ET de l'HOTELLERIE.				
3-628-11 Indemnité Dépl. Examen	1 598	1 678	q	1 6
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais de déplacement liés à l'organisation des examens de l'enseignement secondaire. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité.				
3-628-13 Déplac. Examens Cycle II	4 210	4 417	q	4 4
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux déplacements du personnel enseignant dans le cadre de l'organisation des examens du DEF. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité.				
3-628-17 Frais de transport enseig. second (examen)	1 559	1 637	q	1 6
La dotation est destinée à la prise en charge des frais de transport liés à l'organisation des examens au niveau de l'enseignement secondaire. L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'évolution de l'effectif des enseignants.				
3-628-20 Frais de transport	204 669	256 804	3 500	260 3
La dotation est destinée : - à la prise en charge des frais de transport; - au paiement des frais de mutation; - à l'entretien des véhicules des administrations déconcentrées. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des Conseils de Cercles et des INSPECTIONS PEDAG. REG. ENSEIGN. SEC. GAO.				
3-628-21 Mission à l'Intérieur	32 212	33 823	q	33 8
La dotation est destinée : - au paiement des frais de missions effectuées par les agents à l'intérieur du Mali; - à l'achat de carburants et de pièces détachées. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
3-628-23 Frais Transport Cycle II (examen)	905	1 000	q	1 0
La dotation est destinée à la prise en charge des frais de transport et carburants de l'enseignement du cycle II au niveau des Directions d'Académie de l'Enseignement de la région de Gao. L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'évolution de l'effectif des enseignants.				

GION DE GAO			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTA
ES DES REGIONS				
3-629-01 Autres dépenses (CROCSAD)	3 000	3 000	q	3 (
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'organisation des rencontres du Comité régional d'Orientation, de Coordination et du Suivi des Actions de Développement (CROCSAD).				
3-629-09 Autres Dépenses	68 332	72 332	d	72
La dotation est destinée à la prise en charge de toutes les dépenses qui n'ont pas une imputation spécifique. Leur contenu varie d'un service à un autre et se décompose comme suit : - achat de fournitures de bureau, de carburant et lubrifiants, et des pièces détachées ; - paiement des frais d'entretien et de réparation des véhicules ; - prise en charge des petits travaux d'entretien de bureaux. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité.				
3-629-31 Frais Examens Cycle II	31 754	31 754	q	31
L'inscription est destinée à la prise charge des dépenses relatives à l'organisation financière et matérielle des examens de fin d'année.				
3-629-39 Autres frais d'examen (secondaire)	19 722	19 722	q	19
La dotation est destinée au paiement des frais liés à l'organisation des examens et concours généraux (achat matériel, carburants, frais de déplacement, différentes indemnités).				
3-629-60 Autres Dépenses de Sécurité	1 389	3 889	q	3
La dotation est destinée à la prise en charge d'autres dépenses pour le compte de la Direction Régionale de la Police et de l'antenne régional de l'Office Central des Stupéfiants de Gao. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
3-629-70 Autres Dépenses (Santé & Sports)	5 721	5 721	q	5
La dotation est destinée à la prise en charge de l'achat de médicaments et de matériel de sport pour les différents établissements d'enseignement secondaire.				
3-629-72 Besoins nouveaux activités de jeunesse	4 400	q	4 400	4
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux activités de jeunesse. La mesure nouvelle positive s'explique par le fait que leurs montants ne sont pas connus au moment de l'élaboration du budget de l'Etat.				
3-629-80 Autres Dépenses de mat. (Etudes Coll. Suivi Arch.)	12 387	10 402	d	10
La dotation est destinée à la prise en charge des autres dépenses de matériels pour le compte des Centres d'Animation Pédagogique et des Directions de l'Académie d'Enseignement de la région de Gao (archivages, matériels informatiques, mobiliers, chaises). La baisse s'explique par la révision de la dotation.	,			
3-669-30 Liquidation du passif regulier	30 970	30 970	q	30
L'inscription est destinée à la prise en charge du capital de décès.				
3-669-40 Epidemies & Catastrophes	17 232	17 232	d	17
L'inscription est destinée à la prise en charge : - des dépenses occasionnées par les catastrophes et les épidémies saisonnières ; - de l'acquisition de kit de laboratoire pour le dépistage rapide ; - de l'achat de produits de désinfection (eau de javel, grésil).			JI.	

2 500 2 500 13 650 7 605 86 108 4 941	2 500 2 500 13 650 7 605 86 108 4 941	Mesures Nouvelles	7 66 86 10 4 9
13 650 7 605 86 108 4 941	13 650 7 605 86 108	q	13 6: 7 6: 86 1:
13 650 7 605 86 108 4 941	13 650 7 605 86 108	ф ф	13 6: 7 6: 86 1:
7 605 86 108 4 941	7 605 86 108 4 941	9 9 9	7 6 86 1
7 605 86 108 4 941	7 605 86 108 4 941	q q q	7 6 86 1
86 108 4 941	86 108 4 94 1	9	7 6 86 1
86 108 4 941	86 108 4 94 1	q q q	86 1
4 941	4 941	9	
4 941	4 941	9	
		4	4 9
		9	4 9
21 009	21 009		
21 009	21 009		
·		q	21 0
10 942	4 942	q	4 9
11 242	12 242	q	12 2
,		,	
42 722	42 722	q	42 7
<u> </u>			
40 652	40 652	d	40 6
		1	
456 400	456 400	d	456 4
,			
61 985	61 985	d	61 9
	42 722 40 652 456 400	42 722 42 722 40 652 40 652 456 400 456 400	42 722 42 722 0 40 652 40 652 0 456 400 456 400 0

907	REGION DE GAO			2017	
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEP	PENSES DES REGIONS				
	5-211-22 Etudes et recherches (formation)	231 380	236 400	226 360	462 760
	L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge du CONSEIL REGIONAL DE GAO.				
B.S.	II. FINANCEMENT INTERIEUR (REGIONS)				
	5-234-10 Dépenses en Investissement	2 500 000	1 000 000	q	1 000 000
	La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses en investissement dans le cadre du projet de réhabilitation et d'équipement des infrastructures de la région de Gao. La baisse s'explique par la révision de la dotation du projet " REHABILITAT° EQUIPEMT INFRASTRUCT. REGION GAO".				
TOT	TAL REGION DE GAO	17 247 606	16 223 631	192 070	16 415 701

ION DE KIDAL			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES REGIONS				
2-611-00 Personnel	739 501	838 481	q	838 4
La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.	١			
2-611-07 Personnel administratif	48 545	51 241	d	51 2
La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel administratif. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.			'	
2-611-24 Heures Supplémentaires (P. Adm.)	253	253	- 253	
L'inscription est destinée à la prise en charge des indemnités d'heures supplémentaires effectuées par le personnel administratif de l'éducation dans la région de Kidal. La mesure nouvelle négative s'explique par la non dotation de la Direction de l'Academie de Kidal.				
2-611-25 Heures Supplémentaires (P. Enseig.)	3 533	3 533	q	3 5
L'inscription est destinée à la prise en charge des indemnités d'heures supplémentaires effectuées par le personnel enseignant de l'éducation dans la région de Kidal.			·	
2-613-21 Indemnité double vacation	2 269	2 269	- 2 269	
L'inscription est destinée à la prise en charge des indemnités des enseignants intervenant dans le cadre de la double vacation dans la région de Kidal. La mesure nouvelle négative s'explique par la non dotation de la DIRECTION D'ACADEMIE D'ENSEIGNEMENT de KIDAL.				
2-617-14 Dépense de Formation (Coord. Stuct. Pers. Adm.)	q	q	1 752	17
La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des CAP de la région de KIDAL.				
2-617-16 Dépense de Formation (Curriculum Fondamental)	T d	q	2 232	2 2
La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des CAP de la région de KIDAL.				
2-617-17 Dépense de Formation initiale des enseignants	d	<u> </u>	1 536	1 5
La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des CAP de la région de KIDAL.			'	
2-617-18 Dépense de Formation continue des enseignants	l d	<u> </u>	2 904	2 9
La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des CAP de la région de KIDAL.			'	
2-619-95 Personnel (Santé coll.)	107 448	107 448	d	107 4
La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel des Collectivités Territoriales intervenant dans le secteur de la santé et émargeant sur le budget d'Etat.			JI	
2-619-97 Personnel (appui éducation de base coll.)	1 156 380	1 156 380	q	1 156 3
La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel des Collectivités Territoriales intervenant dans le secteur de l'enseignement de base et émargeant sur le budget d'Etat.				
2-619-98 Personnel (appui enseig. secondaire coll.)	245 148	245 148	q	245 1
La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel des Collectivités Territoriales intervenant dans le secteur de l'enseignement secondaire et émargeant sur le budget d'Etat.				
3-241-10 Mobilier et équipement de bureau	6 385	14 500	d	14 5
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de mobiliers et d'équipements de bureau pour les administrations publiques déconcentrées. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.				

GION DE KIDAL		2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
SES DES REGIONS				
3-621-10 Dépenses Matériel-fonctionnement des services	222 118	269 655	5 806	275 46
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat des matériels de fonctionnement pour les administrations publiques déconcentrées et décentralisées dans la région de Kidal. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation de la Direction régionale de la Protection Civile, du Conseil Régional et des Conseils de Cercles de la région de KIDAL.			,	
3-621-14 Impressions & Imprimés	1 479	2 500	15 000	17 50
La dotation est destinée à la prise en charge de la confection d'imprimés administratifs et des documents de la comptabilité matières pour le compte des administrations publiques déconcentrées du secteur de l'éducation. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation de la DRB de KIDAL.			,	
3-621-15 Fournitures techniques	8 580	8 706	q	8 70
L'inscription est destinée à la prise en charge de: - l'achat de poubelles pour la DNACPN; - l'achat de matériels de communication (GPS); - l'achat d'appareil de mesure de pollution et des nuisances; - l'achat de produits et matériels d'assainissement. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.				
3-621-18 Alimentation des cantines scolaires	44 531	44 531	q	44 53
La dotation est destinée à la prise en charge de l'alimentation des cantines scolaires dans la région de Kidal.				
3-621-20 Besoins nouveaux des Services	13 017	q	15 010	15 0°
La dotation est destinée à la prise en charge des besoins nouveaux surgissant en cours d'année des administrations publiques déconcentrées, en termes de matériels de fonctionnement et d'équipements. La mesure nouvelle positive s'explique par le caractère accidentel desdites dépenses ou par le fait que leurs montants ne sont pas connus au moment de l'élaboration du budget d'Etat.	3			
3-621-22 Matériel fonct. lutte contre vente illicite médic.	3 623	7 004	q	7 0
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de matériels et au fonctionnement dans le cadre de lutte contre la vente Illicite de médicaments. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.				
3-621-23 Fournitures techniques (pétrole P.E.V.)	9 699	12 634	q	12 6
La dotation est destinée à la prise en charge : - des achats de pétrole pour faire fonctionner la chaîne de froid pour vaccins des Centres de Santé de Référence (CSREF) et Centres de Santé Communautaire (CSCOM); - d'entretien de matériels d'électrification solaire au niveau des structures de la santé. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.				
3-621-30 Matériel didactique	25 434	25 434	q	25 43
La dotation est destinée la prise en charge des dépenses relatives à : - l'achat de matériels didactiques pour le compte des différents ordres d'enseignement - l'achat de mobiliers scolaires et d'imprimés - l'entretien de matériel informatique et bureautique.				

- l'entretien de matériel informatique et bureautique.

ION DE K	IDAL		2017		
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTA
ES DES RE	EGIONS				
3-621-31	Appui en matériel à l'Enseig. Fond.	179 127	183 821	q	183 8
- l'achat - l'achat - la prise - l'achat - la mise - l'achat L'augme	cion est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à: de manuels scolaires pour l'enseignement fondamental, le préscolaire et le non formel; de mobilier scolaire (table bancs, tableaux, armoires, etc.) e en charge de tous matériels didactiques du fondamental et préscolaire et non formel; d'imprimés et de matériels pour l'élaboration du matériel didactique; e en état des véhicules et l'entretien matériels informatiques et bureautiques d'équipement et matériel roulant. et d'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en méliorer leur fonctionnalité.				
3-621-35	Appui en matériel à l'enseig. fond. (ADARS)	24 129	24 129	q	24
	tion est destinée à l'achat du matériel pour l'enseignement fondamental dans le cadre de lirect à l'amélioration du rendement scolaire dans la région.			-	
3-621-40	Carburants et lubrifiants	20 089	37 896	3 927	41
publique	tion est destinée à l'achat de carburant et de lubrifiants pour le compte des administrations es déconcentrées. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation de la Direction e de la Protection Civile et des INSPECTIONS PEDAG. REG. ENSEIGN. SEC. KIDAL.				
3-621-41	Carburant lubrifiant Patrouille	13 264	13 927	q	13
	tion est destinée à l'achat de carburant et lubrifiants nécessaires pour des missions de es et au maintien d'ordre des forces de sécurités de la région.				
3-621-42	Transp. Fonds (D.N.T.C.P.)	991	1 041	q	1
publics	tion est destinée à l'achat de carburant et au paiement du frais liés au transport de fonds pour les services du Trésor. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation de chapitres.				
	Appui évaluation système éducatif	24 552	20 552	q	20
La dotat éducatif	ion constitue une provision pour la prise en charge de l'appui à l'évaluation du système				
3-621-54	Appui supervision activités pédagogiques	9	q	8 000	8
	ure nouvelle positive s'explique par la constitution de la provision pour la prise en charge de la supervision des activités pedagogiques.				
	Appui cadres concertation niveaux local & regional	10 230	10 230	8 000	18
aux nive	cion constitue une provision pour la prise en charge de l'appui aux cadres de concertation eaux régional et local. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.				
3-621-58	Appui production statistiques scolaires	10 230	10 230	q	10
La dotat scolaire	ion constitue une provision pour la prise en charge de l'appui à la production des statistiques s.	S		,	
3-621-59	Appui scolarisation des filles	15 345	15 345	q	15
La dotat	ion constitue une provision destinée à l'appui à la scolarisation des filles.				
3-621-60	Appui réparation manuels scolaires	d	Д	4 289	4

ON DE KIDAL			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTA
S DES REGIONS				
3-621-62 Appui maisons d'arrêts	T q	9	2 500	2 5
La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement des maisons d'arrêts.				
3-622-10 Entretien matériel de bureau	705	2 500	q	2 :
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien de matériel de bureau pour le compte des administrations publiques déconcentrées. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.)		,	
3-622-11 Entretien du matériel technique	640	4 500	q	4
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien du matériel technique pour le compte des administrations publiques déconcentrées. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.			'	
3-622-12 Entretien matériel informatique	28 241	52 401	4 000	56
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat et à l'entretien de matériel informatique pour le compte des administrations publiques déconcentrées. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge du Conseil Régional.				
3-622-13 Maintenance matériels & équip. sanitaires	26 307	26 307	d	26
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à : - l'achat et l'entretient des RAC des structures de santé; - l'achat des pièces de rechange et l'entretient des équipements sanitaires des structures de santé; - l'entretien des ambulances l'entretien et à la réparation du réseau de gaz médicaux et du réseau administratif de communication des établissements publics hospitaliers; - au fonctionnement et entretien de la flotte mobile pour la santé, etc.				
3-622-20 Entretien véhicule - réparation	24 225	48 306	q	48
L'inscription est destinée à la prise en charge : - du paiement de frais d'entretien courant du matériel de transport; - de l'achat de pièces de rechange pour le matériel roulant ; - de l'achat de carburants et lubrifiants. L'augmentation du montant des services votés s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité.				
3-622-21 Frais d'entretien des véhicules	19 458	20 485	1 766	22
L'inscription est destinée à la prise en charge : - du paiement de frais d'entretien courant du matériel de transport; - de l'achat de pièces de rechange pour le matériel roulant. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de la Direction Régionale de la Protection Civile.				
3-622-30 Entretien des bâtiments	117 584	130 650	2 293	132
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien des bâtiments administratifs. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de la Direction Régionale de la Protection Civile.				

ION DE KIDAL			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES REGIONS				
3-622-31 Entretien courant des bâtiments	9 804	15 175	q	15 17
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien courant des bâtiments administratifs. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.			,	
3-622-32 Entretien courant des écoles	7 003	7 003	q	7 0
La dotation est destinée à l'entretien des bâtiments des écoles de la région de Kidal.				
3-623-21 Programme de Communication	2 069	2 069	q	2 00
La dotation est destinée à la prise en charge des conférences de presse, couvertures médiatiques et annonces ainsi que toutes les dépenses liées à la communication des administrations publiques déconcentrées.			,	
3-625-10 Electricité et eau	175 779	184 568	q	184 56
L'inscription est destinée au paiement des factures d'eau et d'électricité de la région. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
3-625-11 Eau	2 050	2 050	q	2 0
L'inscription est destinée à la prise en charge des factures d'eau de la région militaire n° 7 de Kidal.				
3-626-10 Rédevances téléphoniques	21 993	71 630	q	71 6
 des redevances téléphoniques (factures de téléphone des services déconcentrés); de l'achat des cartes téléphoniques prépayées; de l'achat d'appareils et de matériels téléphoniques; de l'achat de câbles réseaux- Switch. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation. 				
3-626-12 Frais d'internet	0	q	1 000	1 0
La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge du Conseil Régional et du Conseil de Cercle.				
3-626-20 Frais postaux	228	228	q	2
La dotation est destinée à la prise en charge : - de l'achat de timbres fiscaux et postaux, d'enveloppes, et des coupons réponses; - des frais d'expédition des courriers.				
3-628-10 Indemnité de déplacement	71 141	104 718	1 226	105 9
La dotation est destinée au paiement des frais de missions et des indemnités de déplacements des agents à l'intérieur du Mali. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de la Direction Régionale du Tourisme et de l'hotellerie.				
3-628-11 Indemnité Dépl. Examen	1 635	1 717	þ	17
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais de déplacement liés à l'organisation des examens de l'enseignement secondaire. L'augmentation s'explique par l'evolution de l'effectif des élèves et enseignants.				
3-628-13 Déplac. Examens Cycle II	1 373	1 521	q	1 5
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais de déplacement liés à l'organisation des examens du DEF. L'augmentation s'explique par l'evolution de l'effectif des élèves et enseignants.				

ION DE KIDAL		2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES REGIONS				
3-628-17 Frais de transport enseig. second (examen)	1 591	1 671	d	1 6
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais de transport lié à l'organisation des examens de l'enseignement secondaire. L'augmentation s'explique par le mouvement du personnel enseignant.				
3-628-20 Frais de transport	128 950	200 036	8 009	208 0
La dotation est destinée : - à la prise en charge des frais de transport; - au paiement des frais de mutation; - à l'achat de carburant et lubrifiant ; - à l'entretien des véhicules des administrations déconcentrées. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de la Direction Régionale de la Protection Civile, de la Direction Régionale de l'Hotellerie et du Tourisme.				
3-628-21 Mission à l'Intérieur	29 131	34 588	q	34 5
L'inscription est destinée au paiement des frais de transport lors des missions effectuées par les agents à l'intérieur du Mali. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
3-628-23 Frais Transport Cycle II (examen)	926	1 000	q	1
La dotation est destinée à la prise en charge des frais de transport et carburants de l'enseignement du cycle II au niveau des Directions d'Académie de l'Enseignement de la région de Kidal. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.				
3-629-01 Autres dépenses (CROCSAD)	3 000	3 000	q	3
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'organisation des rencontres du Comité régional d'Orientation, de Coordination et du Suivi des Actions de Développement (CROCSAD).				
3-629-09 Autres Dépenses	59 572	61 439	1 797	63 2
La dotation est destinée à la prise en charge de toutes les dépenses qui n'ont pas une imputation spécifique. Leur contenu varie d'un service à un autre et se décompose comme suit: - achat de fournitures de bureau, de carburant et lubrifiants, et des pièces détachées; - paiement des frais d'entretien et de réparation des véhicules; - prise en charge des petits travaux d'entretien de bureaux. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de la Direction Régionale de la Protection Civile et de la Direction Régionale de l'Hotellerie et du Tourisme.			1	
3-629-31 Frais Examens Cycle II	5 172	5 512	q	5 :
La dotation est destinée à la prise en charge de l'organisation matérielle et financière des examens de fin d'année.				
3-629-39 Autres frais d'examen (secondaire)	1 273	3 572	d	3
La dotation est destinée à la prise en charge des frais liés à l'organisation des examens et concours généraux. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.				

GION DE KIDAL	Dotations 2016	Services Votés	2017 Mesures Nouvelles	TOTAL
SES DES REGIONS				
3-629-60 Autres Dépenses de Sécurité	1 833	1 833	d	1 8
La dotation est destinée à la prise en charge des autres dépenses de sécurité et d'achat de carburant et lubrifiants de la Direction Régionale de la police et de l'antenne de l'Office Central des Stupéfiants de Kidal.			,	
3-629-70 Autres Dépenses (Santé & Sports)	648	648	d	6
La dotation est destinée à la prise en charge de l'achat de médicaments et de matériel de sport pour les différents établissements d'enseignement secondaire.	r		<u>, </u>	
3-629-72 Besoins nouveaux activités de jeunesse	4 400	q	6 400	6 4
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux activités de jeunesse. La mesure nouvelle positive s'explique par le fait que leurs montants ne sont pas connus au moment de l'élaboration du budget de l'Etat.				
3-629-80 Autres Dépenses de mat. (Etudes Coll. Suivi Arch.)	8 221	4 580	d	4 5
La dotation est destinée à la prise en charge des autres dépenses de matériels pour le compte des Centres d'Animation Pédagogique de la région de Kidal (archivages, matériels informatiques, mobiliers, chaises). La baisse s'explique par la révision de la dotation.				
3-669-30 Liquidation du passif regulier	6 993	6 993	Q	6 9
La dotation est destinée à la prise en charge : - des capitaux décès; - des rappels, arriérés et accessoires de salaire.				
3-669-40 Epidemies & Catastrophes	14 770	14 770	q	14 7
L'inscription est destinée à la prise en charge : - des dépenses occasionnées par les catastrophes et les épidémies saisonnières ; - de l'acquisition de kit de laboratoire pour le dépistage rapide ; - de l'achat de produits de désinfection (eau de javel, grésil).				
4-221-04 Appui Fonctionnement (CADJ)	1 030	1 030	q	1 0
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement du Tribunal et justice de Paix de Kidal.			,	
4-631-10 Subvention aux organismes publics	22 884	28 884	d	28 8
La dotation constitue une provision au titre de la subvention de l'Etat aux organismes publics de la région de Kidal. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité.		,	,	
4-631-21 Subvent. aux organismes publics (Prog. Palu)	7 077	7 077	q	7 0
La dotation constitue une subvention aux organismes publics dans le cadre de la lutte contre le paludisme.			,	
4-631-23 Subvt° organismes pub.(lutte contre maladies)	64 650	64 650	q	64 6
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement dans le cadre de la lutte contre les maladies.				
4-632-50 Subvention aux organismes non publics	8 620	8 620	<u>d</u>	8 6
La dotation constitue une provision au titre de l'appui du Gouverneur aux Organisations non Gouvernementales. (Associations villageoises, ONG, personnes en détresse, retour des réfugiés, familles indigentes, refoulés d'Algérie).				3 9
Dogo 455 do 497				

908 REG	SION DE KIDAL		2017		
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEPENS	ES DES REGIONS				
	4-641-11 Appui structures de tutelle des collectivités	16 071	16 071	q	16 071
	Cette dotation prend en charge le paiement des indemnités et les dépenses relatives à l'achat de fournitures, de mobiliers et d'équipements de bureau, et de carburant dans le cadre de l'exercice de la tutelle.				
	4-641-14 Appui éducation de base	2 846	1 846	q	1 846
	La dotation est destinée: - au paiement de matériel didactique, de fournitures de bureau, de manuels scolaires, de matériel informatique et des pécules des contractuels; - au paiement des frais d'encadrement des encadreurs de l'éducation de base. La baisse s'explique par la révision de la dotation.				
	4-643-10 Participation au fonctionnement	11 410	12 410	q	12 410
	La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement du Secrétariat Exécutif régional du Haut Conseil National de Lutte contre le Sida de Kidal. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits du Secrétariat Exécutif à la hausse en vue d'améliorer sa fonctionnalité.				
	4-644-10 Subvention césarienne	3 827	3 827	q	3 827
	La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la gratuité de la césarienne dans la région de Kidal.				
	4-649-10 Dépenses diverses de transfert	21 023	25 023	q	25 023
	La dotation est destinée à la prise en charge des interventions du chef de l'exécutif régional en cas de besoin d'urgence. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.				
	4-649-15 Lutte contre Palu. malnutrit° promot° Hygiène	46 522	46 522	d	46 522
	La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses dans le cadre de la lutte contre le paludisme et la malnutrition et de la promotion de l'hygiène.				
B.S.I. FII	NANCEMENT INTERIEUR (REGIONS)				
	5-234-10 Dépenses en Investissement	2 000 000	900 000	d	900 000
	La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à la réhabilitation et à l'équipement des infrastructures de la région de Kidal. La diminution résulte de l'ajustement des dépenses à la baisse afin de respecter le critère de convergence de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) relatif au solde budgétaire de base.				
TOTAL	REGION DE KIDAL	5 918 575	5 238 318	94 925	5 333 243

ION DE TAOUDENIT		2017			
	Dotations 2016	Services Votés		esures uvelles	TOTAL
ES DES REGIONS					
2-613-21 Indemnité double vacation		9	0	2 000	2 0
L'inscription est destinée à la prise en charge des indemnités des enseignants intervenant dans le cadre de la double vacation dans la région de Taoudénit. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.	3				
2-617-12 Dépense de Formation initiale (Enseig. Second.)		0	q	1 000	1 0
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation initiale au titre de l'enseignement secondaire dans la région de Taoudénit. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.	•				
2-617-13 Dépense de Formation continue (Enseig. Second.)		9	q	1 000	1 0
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation continue au titre de l'enseignement secondaire dans la région de Taoudénit. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.	•				
2-617-14 Dépense de Formation (Coord. Stuct. Pers. Adm.)		q	q	2 000	2 0
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation au titre de la coordination des structures et du personnel administratif de l'Education. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.	3				
2-617-15 Dépense de Formation (Curriculum Second. Norm.)		9	q	1 000	1 0
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation au titre du curriculum dans l'enseignement secondaire normal. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.	}				
2-617-16 Dépense de Formation (Curriculum Fondamental)		9	0	1 000	1 0
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation au titre du curriculum dans l'enseignement fondamental. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.)		<u>, </u>	"	
2-617-17 Dépense de Formation initiale des enseignants		9	q	1 000	1 (
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation initiale des enseignants dans la région de Taoudénit. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.	}			'	
2-617-18 Dépense de Formation continue des enseignants		q	q	1 000	1 (
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation continue des enseignants dans la région de Taoudénit. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.	3				
3-241-10 Mobilier et équipement de bureau		<u>d</u>	q	10 000	10 0
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de mobiliers et équipements de bureau pour les administrations publiques déconcentrées. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.	3	<u></u>	"	JL	

EGIC	ON DE TAOUDENIT		2017			
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL	
ISE	S DES REGIONS					
Т	3-621-10 Dépenses Matériel-fonctionnement des services	14 000	14 000	233 000	247 00	
	L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat des matériels de fonctionnement (Consommables de bureau) pour les administrations publiques déconcentrées et décentralisées dans la région de Taoudénit. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.	3		,		
Γ	3-621-14 Impressions & Imprimés	C	9	2 000	2 00	
	La dotation est destinée à la prise en charge de la confection d'imprimés administratifs et des documents de la comptabilité matières pour le compte des administrations publiques déconcentrées du secteur de l'éducation. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.					
Γ	3-621-15 Fournitures techniques	C	9	8 000	8 00	
	L'inscription est destinée aux dépenses suivantes : - l'achat de poubelles pour la DRACPN; - l'achat de matériels techniques pour la désinsectisation, le désherbage et la dératisation ; - l'achat de matériels de communication (GPS); - l'achat d'appareils de mesure de la pollution et des nuisances; - l'achat de matériels d'assainissement; - l'achat de matériels spécifiques pour le service régional de l'hydraulique de la Région de Taoudénit. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.					
	3-621-18 Alimentation des cantines scolaires	0	<u> </u>	26 000	26 00	
	La dotation est destinée à la prise en charge de l'alimentation des cantines scolaires dans la région de Taoudénit. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.	,		,		
Г	3-621-20 Besoins nouveaux des Services	20 000		20 000	20 00	
	La dotation est destinée à la prise en charge des besoins nouveaux surgissant en cours d'année des administrations publiques déconcentrées, en termes de matériels de fonctionnement, d'équipements, d'entretien de véhicules, de carburants et de lubrifiants. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.			,		
	3-621-22 Matériel fonct. lutte contre vente illicite médic.		d	1 000	1 00	
	L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de matériels et au fonctionnement et à la prise en charge des activités entrant dans le cadre de lutte contre la vente Illicite de médicaments. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.					

909

SION DE TAOUDENIT			2	2017	
	Dotations 2016	Services Votés		lesures ouvelles	TOTAL
ES DES REGIONS					
3-621-23 Fournitures techniques (pétrole P.E.V.)		q	q	1 000	1 00
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de Carburants (pétrole, gasoil et essence) et lubrifiants pour assurer le bon fonctionnement de la chaine de froid des structures de la santé. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.	e			,	
3-621-31 Appui en matériel à l'Enseig. Fond.		<u>d</u>	d	56 000	56 00
La dotation est destinée à: - l'achat de manuels scolaires pour l'enseignement fondamental, préscolaire et non formel; - l'achat de mobiliers scolaires (table bancs, tableaux, armoires, etc.); - l'acquisition des matériels didactiques du fondamental, préscolaire et non formel; - l'achat d'imprimés et de matériels pour l'élaboration du matériel didactique; - la mise en état des véhicules et l'entretien matériels informatiques et bureautiques; - l'entretien de véhicule et de groupes électrogènes; - l'acquisition de matériels informatiques et bureautiques; - l'achat de pièces de rechange pour les véhicules, les groupes électrogènes et les engins à deux roues; - l'achat de carburants et lubrifiants. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.	e				
3-621-40 Carburants et lubrifiants		d	d	73 500	73 50
L'inscription est destinée à l'achat de carburant et de lubrifiants pour le compte des administrations publiques déconcentrées. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.	<u> </u>		1L		
3-621-41 Carburant lubrifiant Patrouille		q	q	30 000	30 00
L'inscription est destinée à l'achat de carburant et lubrifiants nécessaires pour des missions de patrouilles et au maintien d'ordre des forces de sécurités de la région. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.	e		,		
3-621-42 Transp. Fonds (D.N.T.C.P.)		q	Q	4 000	4 00
L'inscription est destinée à l'achat de carburant et au paiement du frais liés au transport de fonds publics pour les services du Trésor. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.	9				
3-621-57 Appui cadres concertation niveaux local & regional		q	q	10 000	10 00
La dotation constitue une provision pour la prise en charge de l'appui aux cadres de concertation aux niveaux régional et local. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.	Э				
3-621-58 Appui production statistiques scolaires		q	q	10 000	10 0
La dotation constitue une provision pour la prise en charge de l'appui à la production des statistiques scolaires. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.					

ION DE TAOUDENIT		2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES REGIONS				
3-621-59 Appui scolarisation des filles		9	10 000	10 00
 - La dotation constitue une provision destinée à l'appui à la scolarisation des filles et la prise en charge de toutes les activités liées à la scolarisation des filles (acquisition de manuels scolaires et didactiques, formation et atelier etc). La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels. 	9			
3-622-10 Entretien matériel de bureau	(1 000	1 00
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien de matériel de bureau pour le compte des administrations publiques déconcentrées. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits des services déconcentrées de l'hydraulique à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.				
3-622-11 Entretien du matériel technique		d d	1 000	1 00
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien du matériel technique pour le compte des administrations publiques déconcentrées; l'entretien courant et/ou acquisition des pièces de rechange. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.)			
3-622-12 Entretien matériel informatique	6 000	6 000	45 600	51 60
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat et à l'entretien de matériel informatique pour le compte des administrations publiques déconcentrées; acquisition de matériels informatiques, des pièces de recharge et entretien courant de matériels. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.	9			
3-622-13 Maintenance matériels & équip. sanitaires		q	30 000	30 00
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à : - l'achat et l'entretient des RAC des structures de santé; - l'achat des pièces de rechange et l'entretient des équipements sanitaires des structures de santé; - l'entretien et à la réparation du réseau de gaz médicaux et du réseau administratif de communication des établissements publics hospitaliers; - au fonctionnement et entretien de la flotte mobile pour la santé, etc l'entretien des ambulances (achat des pièces de rechange et de lubrifiants). La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.				
3-622-20 Entretien véhicule - réparation	10 000	10 500	53 000	63 50
La dotation est destinée: - au paiement des frais d'entretien courant du matériel de transport; - à l'achat des pièces de rechange pour les véhicules et engins à deux roues; - à l'achat de carburants et lubrifiants. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de	3			

La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.

	TAOUDENIT		2017		
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	то
ES DES	REGIONS				
3-622-21	Frais d'entretien des véhicules	Q	q	32 000	
- du - de - de La m	cription est destinée à la prise en charge : paiement de frais d'entretien courant du matériel de transport; l'achat de pièces de rechange pour le matériel roulant l'achat de carburants et lubrifiants. esure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de endre opérationnels.	9			
3-622-30	Entretien des bâtiments	12 000	12 000	144 500	1
(entr	cription est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien des bâtiments administratifs etien courant, achat de produits et matériels d'entretien de bâtiments). esure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de endre opérationnels.			,	
3-622-31	Entretien courant des bâtiments	0	q	8 000	
admi La m	cription est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien courant des bâtiments nistratifs (entretien courant, achat de produits et matériels d'entretien de bâtiments). esure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de endre opérationnels.)			
3-623-21	Programme de Communication	0	q	4 000	
et ai déco La m	otation est destinée à la prise en charge des conférences de presse, couvertures médiatiques nonces ainsi que toutes les dépenses liées à la communication des administrations publiques ncentrées. esure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de endre opérationnels.	•			
3-625-10	Electricité et eau	100 000	105 000	q	
	cription est destinée au paiement des factures d'eau et d'électricité et des dépenses d'entretien seau électrique interne des administrations déconcentrées.			-	
3-625-11	Eau	50 000	52 500	q	
La d	otation est destinée au paiement des factures d'eau, à l'achat des cartes de recharge et des d'entretien et de branchement des installations hydrauliques internes.				
frais		100,000	95 000	q	
	Rédevances téléphoniques	100 000			
2-626-10 L'insi - desi - de l - de l - de l La ba	cription est destinée à la prise en charge : redevances téléphoniques (factures de téléphone des services déconcentrés); 'achat des cartes téléphoniques prépayées; 'achat d'appareils et de matériels téléphoniques; 'achat de câbles réseaux- Switch; 'achat de matériels techniques relatifs à la communication. aisse s'explique par la révision de la dotation.				
3-626-10 L'ins - des - de l - de l - de l - da s 3-627-10	redevances téléphoniques (factures de téléphone des services déconcentrés); 'achat des cartes téléphoniques prépayées; 'achat d'appareils et de matériels téléphoniques; 'achat de câbles réseaux- Switch; 'achat de matériels techniques relatifs à la communication. aisse s'explique par la révision de la dotation. Frais location batiments adminis. baillés	25 000	26 250	q	
3-626-10 L'ins - des - de l - de l - de l La ba	cription est destinée à la prise en charge : redevances téléphoniques (factures de téléphone des services déconcentrés); 'achat des cartes téléphoniques prépayées; 'achat d'appareils et de matériels téléphoniques; 'achat de câbles réseaux- Switch; 'achat de matériels techniques relatifs à la communication. aisse s'explique par la révision de la dotation.			d	

ION DE TAOUDENIT		2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
S DES REGIONS				
3-628-10 Indemnité de déplacement	15 000	17 250	30 000	47 25
La dotation est destinée : - au paiement des frais de missions et des indemnités de déplacements des agents à l'intérieur du Mali; - à l'achat de carburants et lubrifiants. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.				
3-628-11 Indemnité Dépl. Examen	0	q	3 500	3 50
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais de déplacement liés à l'organisation des examens de l'enseignement secondaire. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.				
3-628-13 Déplac. Examens Cycle II	0	q	3 000	3 00
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux déplacements du personnel enseignant dans le cadre de l'organisation des examens du DEF. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.	3			
3-628-17 Frais de transport enseig. second (examen)	0	q	3 000	3 0
La dotation est destinée à la prise en charge des frais de transport liés à l'organisation des examens au niveau de l'enseignement secondaire. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.				
3-628-20 Frais de transport	40 000	46 000	280 700	326 7
La dotation est destinée: - à la prise en charge des frais de transport; - au paiement des frais de mutation des agents de l'Etat à l'intérieur de la Région; - à l'entretien des véhicules des administrations déconcentrées (achat de pièces de rechange et de lubrifiants) - à l'achat de carburants. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.				
3-628-21 Mission à l'Intérieur	20 000	21 000	q	21 0
La dotation est destinée: - au paiement des frais de missions effectuées par les agents à l'intérieur du Mali; - à l'achat de carburants et de pièces détachées - à l'achat de lubrifiants. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
3-628-23 Frais Transport Cycle II (examen)	<u> </u>	Q	8 000	8 0
La dotation est destinée à la prise en charge des frais de transport et carburants de l'enseignement du cycle II au niveau des Directions d'Académie de l'Enseignement de la région. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.				
3-628-25 Frais de transport à l'extérieur	10 000	10 500	d)	10 5
Prise en charge des frais de transport et des indemnités du Gouverneur de la région dans le cadre de ses missions dans les pays frontaliers avec la région. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				

L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.

ON DE TAOUDENIT			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
S DES REGIONS				
3-629-01 Autres dépenses (CROCSAD)	3 000	3 000	q	3 0
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'organisation des rencontres du Comité régional d'Orientation, de Coordination et du Suivi des Actions de Développement (CROCSAD).				
3-629-09 Autres Dépenses			16 000	16 (
La dotation est destinée à la prise en charge de toutes les dépenses qui n'ont pas une imputation spécifique. Leur contenu varie d'un service à un autre et se décompose comme suit : - achat de fournitures de bureau, de carburant et lubrifiants, et des pièces détachées ; - paiement des frais d'entretien et de réparation des véhicules ; - prise en charge des petits travaux d'entretien de bureaux - la liste n'est pas exhaustive. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.	·			
3-629-31 Frais Examens Cycle II	C	q	10 000	10
L'inscription est destinée à la prise charge des dépenses relatives à l'organisation financière et matérielle des examens de fin d'année. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.				
3-629-39 Autres frais d'examen (secondaire)	C	q	5 000	5
La dotation est destinée au paiement des frais liés à l'organisation des examens et concours généraux (achat matériel, carburants, frais de déplacement, différentes indemnités). La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.	3			
3-629-60 Autres Dépenses de Sécurité	45 000	45 000	9 000	54
La dotation est destinée à la prise en charge de toutes les dépenses liées à la sécurité pour le compte de la Direction Régionale de la Police, de l'antenne régional de l'Office Central des Stupéfiants, de la Gendarmérie Nationale, de la Garde Nationale et du Gouverneur de la Région de Taoudénit (entretien des véhicules, achat carburants et lubrifiants, subvention pour certaines structures de sécurité par le Gouverneur). La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.	•			
3-629-72 Besoins nouveaux activités de jeunesse			2 000	2
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux activités de jeunesse. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.	·		,	
3-629-80 Autres Dépenses de mat. (Etudes Coll. Suivi Arch.)	C	d	6 000	6
La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.)		1	

GION DE TAOUDENIT			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
SES DES REGIONS				
3-669-40 Epidemies & Catastrophes	O C	q	12 000	12 00
L'inscription est destinée à la prise en charge : - des dépenses occasionnées par les catastrophes et les épidémies saisonnières ; - de l'acquisition de kit de laboratoire pour le dépistage rapide ; - de l'achat de produits de désinfection (eau de javel, grésil) - de l'achat de tout matériel ou produit entrant dans le cadre de la circonscription de l'épidémie. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.	e			
4-221-04 Appui Fonctionnement (CADJ)	Q	Q	3 000	3 00
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnent du Tribunal et justice de Paix de la région de Taoudénit. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.	Э			
4-631-10 Subvention aux organismes publics	3 000	3 000	1 000	4 00
La dotation constitue une provision au titre de la subvention de l'Etat aux organismes publics de la région de Taoudénit. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.	9			
4-631-21 Subvent. aux organismes publics (Prog. Palu)	C	q	10 000	10 00
La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.	Э			
4-631-23 Subvt° organismes pub.(lutte contre maladies)	C	q	10 000	10 00
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement dans le cadre de la lutte contre les maladies. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.	e			
4-632-50 Subvention aux organismes non publics	5 000	5 000	q	5 0
La dotation constitue une provision au titre de l'appui du Gouverneur aux Organisations non Gouvernementales.	-			
4-641-11 Appui structures de tutelle des collectivités	15 000	15 000	q	15 0
Cette dotation prend en charge le paiement des indemnités et les dépenses relatives à l'achat de fournitures, de mobiliers et d'équipements de bureau, et de carburant dans le cadre de l'exercice de la tutelle.				
4-641-14 Appui éducation de base	C	q	10 000	10 0
La dotation est destinée: - au paiement de matériel didactique, de fournitures de bureau, de manuels scolaires, de matériel informatique, des carburants, et des pécules des contractuels; - au paiement des frais d'encadrement des encadreurs de l'éducation de base. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.	Ð			
4-643-10 Participation au fonctionnement	C	Q	10 500	10 5
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement du Secrétariat Exécutif régional du Haut Conseil National de Lutte contre le Sida de Taoudénit. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.	Э			

Page 464 de 487

DEPENSES DES REGIONS 4-644-10 Subvention césarienne La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la gratuité de la césarienne dans la région de Taoudénit. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels. 4-649-10 Dépenses diverses de transfert L'inscription est destinée: - à la prise en charge des dépenses liées aux interventions du Gouvernorat en cas de besoins d'urgence (catastrophes naturelles, sinistres); - au paiement de la bourse des élèves de l'IFM de Taoudénit et allocations de vacances - prise en charge des dépenses de souveraineté du Gouverneur; - prise en charge de toutes dépenses de fonctionnement ayant un caractère prioritaire. 4-649-15 Lutte contre Palu. malnutrit' promot' Hygiène La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses dans le cadre de la lutte contre le paludisme et la malnutrition et de la promotion de l'hygiène. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels. 5-234-10 Dépenses en Investissement La mesure nouvelle négative s'explique par la non dotation du Gouvernorat de la Région.	909 REGION DE TAOUDENIT			2017	
4-644-10 Subvention césarienne					TOTAL
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la gratuité de la césarienne dans la région de Taoudénit. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels. 4-649-10 Dépenses diverses de transfert 20 000 20 000 0 L'inscription est destinée: - à la prise en charge des dépenses liées aux interventions du Gouvernorat en cas de besoins d'urgence (catastrophes naturelles, sinistres); - au paiement de la bourse des élèves de l'IFM de Taoudénit et allocations de vacances - prise en charge des dépenses de souveraineté du Gouverneur; - prise en charge de toutes dépenses de fonctionnement ayant un caractère prioritaire. 4-649-15 Lutte contre Palu. malnutrit* promot* Hygiène La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses dans le cadre de la lutte contre le paludisme et la malnutrition et de la promotion de l'hygiène. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels. 5-234-10 Dépenses en Investissement La mesure nouvelle négative s'explique par la non dotation du Gouvernorat de la Région.	DEPENSES DES REGIONS				
dans la région de Taoudénit. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels. 4-649-10 Pépenses diverses de transfert 20 000 20 00 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	4-644-10 Subvention césarienne	q	q	10 000	10 000
L'inscription est destinée:	dans la région de Taoudénit. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de				
- à la prise en charge des dépenses liées aux interventions du Gouvernorat en cas de besoins d'urgence (catastrophes naturelles, sinistres); - au paiement de la bourse des élèves de l'IFM de Taoudénit et allocations de vacances - prise en charge des dépenses de souveraineté du Gouverneur; - prise en charge de toutes dépenses de fonctionnement ayant un caractère prioritaire. 4-649-15 Lutte contre Palu. malnutrit° promot° Hygiène La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses dans le cadre de la lutte contre le paludisme et la malnutrition et de la promotion de l'hygiène. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels. 5-234-10 Dépenses en Investissement La mesure nouvelle négative s'explique par la non dotation du Gouvernorat de la Région.	4-649-10 Dépenses diverses de transfert	20 000	20 000	q	20 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses dans le cadre de la lutte contre le paludisme et la malnutrition et de la promotion de l'hygiène. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels. 5-234-10 Dépenses en Investissement 267 000 - 267 000 La mesure nouvelle négative s'explique par la non dotation du Gouvernorat de la Région.	 à la prise en charge des dépenses liées aux interventions du Gouvernorat en cas de besoins d'urgence (catastrophes naturelles, sinistres); au paiement de la bourse des élèves de l'IFM de Taoudénit et allocations de vacances prise en charge des dépenses de souveraineté du Gouverneur; 				
paludisme et la malnutrition et de la promotion de l'hygiène. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels. 5-234-10 Dépenses en Investissement 267 000 - 267 000 - 267 000 La mesure nouvelle négative s'explique par la non dotation du Gouvernorat de la Région.	4-649-15 Lutte contre Palu. malnutrit° promot° Hygiène	q	q	30 000	30 000
La mesure nouvelle négative s'explique par la non dotation du Gouvernorat de la Région.	paludisme et la malnutrition et de la promotion de l'hygiène. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de				
	5-234-10 Dépenses en Investissement	267 000	267 000	- 267 000	þ
D.C.I. FINANCEMENT INTEDIEUD (DECIONS)	La mesure nouvelle négative s'explique par la non dotation du Gouvernorat de la Région.				
B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR (REGIONS)	B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR (REGIONS)				
5-234-10 Dépenses en Investissement 0 2 000 000 2 0	5-234-10 Dépenses en Investissement	l d	d	2 000 000	2 000 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses en investissement dans le cadre du projet de réhabilitation et d'équipement des infrastructures de la région de Taoudénit. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.	projet de réhabilitation et d'équipement des infrastructures de la région de Taoudénit. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de	1		,	
TOTAL REGION DE TAOUDENIT 800 000 794 000 3 029 300 3 8	TOTAL REGION DE TAOUDENIT	800 000	794 000	3 029 300	3 823 300

ION DE MENAKA		2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	тот
ES DES REGIONS				
2-611-24 Heures Supplémentaires (P. Adm.)	C	q	5 000	
La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.	e		,	
2-613-21 Indemnité double vacation	C	Q	6 000	
L'inscription est destinée à la prise en charge des indemnités des enseignants intervenant dans le cadre de la double vacation dans la région de Ménaka. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.	9		-	
2-617-12 Dépense de Formation initiale (Enseig. Second.)	C	Q	4 000	
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation initiale au titre de l'enseignement secondaire dans la région de Ménaka. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.	e		,	
2-617-13 Dépense de Formation continue (Enseig. Second.)	C	Q	3 000	
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation continue au titre de l'enseignement secondaire dans la région de Ménaka. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.	e			
2-617-14 Dépense de Formation (Coord. Stuct. Pers. Adm.)	C	Q	7 500	
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation au titre de la coordination des structures et du personnel administratif de l'Education. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.	Э			
2-617-15 Dépense de Formation (Curriculum Second. Norm.)	C	q	4 000	
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation au titre du curriculum dans l'enseignement secondaire normal. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.	9			
2-617-16 Dépense de Formation (Curriculum Fondamental)	C		4 000	
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation au titre du curriculum dans l'enseignement fondamental. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.	9			
2-617-17 Dépense de Formation initiale des enseignants	Q		4 500	
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation initiale des enseignants dans la région de Ménaka. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.	e		J	
2-617-18 Dépense de Formation continue des enseignants	C	<u> </u>	6 000	
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation continue des enseignants dans la région de Ménaka. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.	9		J	

10	REGION DE MENAKA			2017	
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEI	PENSES DES REGIONS				
	3-241-10 Mobilier et équipement de bureau		9	7 000	7 000
	La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de mobiliers et équipements de bureau pour les administrations publiques déconcentrées. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.	•			
	3-621-10 Dépenses Matériel-fonctionnement des services	10 000	13 000	230 000	243 000
	L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat des matériels de fonctionnement (Consommables de bureau) pour les administrations publiques déconcentrées et décentralisées dans la région de Ménaka. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.	•		,	
	3-621-14 Impressions & Imprimés		9	2 500	2 500
	La dotation est destinée à la prise en charge de la confection d'imprimés administratifs et des documents de la comptabilité matières pour le compte des administrations publiques déconcentrées du secteur de l'éducation. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.			,	
	3-621-15 Fournitures techniques			7 500	7 500
	L'inscription est destinée aux dépenses suivantes : - l'achat de poubelles pour la DRACPN; - l'achat de matériels techniques pour la désinsectisation, le désherbage et la dératisation; - l'achat de matériels de communication (GPS); - l'achat d'appareils de mesure de la pollution et des nuisances; - l'achat de matériels d'assainissement; - l'achat de matériels spécifiques pour le service régional de l'hydraulique de la Région de Ménaka; - l'achat d'autres matériels et produits destinés à l'assainissement. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.	•			
	3-621-18 Alimentation des cantines scolaires	(9	20 000	20 000
	La dotation est destinée à la prise en charge de l'alimentation des cantines scolaires dans la région de Ménaka. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.	3			
	3-621-20 Besoins nouveaux des Services	15 000	9	15 000	15 000
	La dotation est destinée à la prise en charge des besoins nouveaux en cours d'année des administrations publiques déconcentrées, en termes de matériels de fonctionnement, d'équipements, d'entretien de véhicules, de carburants et de lubrifiants. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.	3			
	3-621-22 Matériel fonct. lutte contre vente illicite médic.		q	1 000	1 000
	L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de matériels et au fonctionnement et à la prise en charge des activités entrant dans le cadre de lutte contre la vente illicite de médicaments. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.)		,	
	D 407 L 407				

SION DE MENAKA		2017			
	Dotations 2016	Services Votés		Mesures ouvelles	TOTAL
ES DES REGIONS					
3-621-23 Fournitures techniques (pétrole P.E.V.)		9	q	1 500	1 5
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de Carburants (pétrole, gasoil et essence) et lubrifiants pour assurer le fonctionnement de la chaine de froid des structures de la santé. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.)				
3-621-31 Appui en matériel à l'Enseig. Fond.	1	q	q	48 500	48 5
La dotation est destinée à: - l'achat de manuels scolaires pour l'enseignement fondamental, préscolaire et non formel; - l'achat de mobiliers scolaires (table bancs, tableaux, armoires, etc.); - l'acquisition des matériels didactiques du fondamental, préscolaire et non formel; - l'achat d'imprimés et de matériels pour l'élaboration du matériel didactique; - la mise en état des véhicules et l'entretien matériels informatiques et bureautiques; - l'entretien de véhicule et de groupes électrogènes; - l'acquisition de matériels informatiques et bureautiques; - l'achat de pièces de rechange pour les véhicules, les groupes électrogènes et les engins à deux roues; - l'achat de carburants et lubrifiants. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.	3				
3-621-40 Carburants et lubrifiants		q	q	64 000	64 0
L'inscription est destinée à l'achat de carburant et de lubrifiants pour le compte des administrations publiques déconcentrées et décentralisées. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.)		,		
3-621-41 Carburant lubrifiant Patrouille		9	q	33 000	33 C
L'inscription est destinée à l'achat de carburant et lubrifiants nécessaires pour des missions de patrouilles et au maintien d'ordre des forces de sécurités de la région de Ménaka. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.	•		,		
3-621-42 Transp. Fonds (D.N.T.C.P.)		Q	q	4 000	4 (
L'inscription est destinée à l'achat de carburant et au paiement des frais liés au transport et à la sécurité de fonds publics pour les services du Trésor. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.)				
3-621-57 Appui cadres concertation niveaux local & regional		0	q	7 000	7 (
La dotation constitue une provision pour la prise en charge de l'appui aux cadres de concertation aux niveaux régional et local. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.	3				
3-621-58 Appui production statistiques scolaires		q	0	10 000	10 (
La dotation constitue une provision pour la prise en charge de l'appui à la production des statistiques scolaires et autres documents pouvant entrer dans ce cadre. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.					

EGION DE MENAKA				
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES REGIONS				
3-621-59 Appui scolarisation des filles	(9	10 000	10 00
 La dotation constitue une provision destinée à l'appui à la scolarisation des filles; Prise en charge de toutes les activités liées à la scolarisation des filles (acquisition de manuels scolaires et didactiques, formation et atelier etc). La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels. 				
3-622-10 Entretien matériel de bureau		q	1 000	1 00
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien de matériel de bureau pour le compte des administrations publiques déconcentrées. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.				
3-622-11 Entretien du matériel technique		q	1 000	1 0
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien du matériel technique pour le compte des administrations publiques déconcentrées; l'entretien courant et/ou acquisition des pièces de rechange et autres. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.				
3-622-12 Entretien matériel informatique	6 000	6 000	47 600	53 60
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat et à l'entretien de matériel informatique pour le compte des administrations publiques déconcentrées; acquisition de matériels informatiques, des pièces de recharge et entretienn courant de matériels. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.				
3-622-13 Maintenance matériels & équip. sanitaires		q	50 000	50 0
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à : - l'achat et l'entretient des RAC des structures de santé; - l'achat des pièces de rechange et l'entretient des équipements sanitaires des structures de santé; - l'entretien et à la réparation du réseau de gaz médicaux et du réseau administratif de communication des établissements publics hospitaliers; - au fonctionnement et entretien de la flotte mobile pour la santé, etc l'entretien des ambulances (achat des pièces de rechange et de lubrifiants). La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.				
3-622-20 Entretien véhicule - réparation	10 000	15 500	50 000	65 5
La dotation est destinée: - au paiement des frais d'entretien courant du matériel de transport; - à l'achat des pièces de rechange pour les véhicules et engins à deux roues; - à l'achat de carburants et lubrifiants. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.				
3-622-21 Frais d'entretien des véhicules	(9	26 500	26 5
L'inscription est destinée à la prise en charge : - du paiement de frais d'entretien courant du matériel de transport; - de l'achat de pièces de rechange pour le matériel roulant - de l'achat de carburants et lubrifiants. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.				

DE MENAKA		2017		
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES REGIONS				
3-622-30 Entretien des bâtiments	12 000	12 000	165 200	177 2
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien des bâtiments administratifs (entretien courant, achat de produits et matériels d'entretien de bâtiments). La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.				
3-622-31 Entretien courant des bâtiments	q	q	8 500	8.5
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien courant des bâtiments administratifs (entretien courant, achat de produits et matériels d'entretien de bâtiments). La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.	Э			
3-623-21 Programme de Communication	0	q	4 000	4 (
La dotation est destinée à la prise en charge des conférences de presse, couvertures médiatiques et annonces ainsi que toutes les dépenses liées à la communication des administrations publiques déconcentrées. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.	Э			
3-625-10 Electricité et eau	100 000	105 000	d	105 0
L'inscription est destinée au paiement des factures d'eau et d'électricité et des dépenses d'entretien du réseau électrique interne des administrations déconcentrées.				
3-625-11 Eau	50 000	52 500	q	52 5
La dotation est destinée au paiement des factures d'eau et des frais d'entretien et de branchement des installations hydrauliques internes.				
3-626-10 Rédevances téléphoniques	100 000	95 000	q	95 (
L'inscription est destinée à la prise en charge : - des redevances téléphoniques (factures de téléphone des services déconcentrés); - de l'achat des cartes téléphoniques prépayées; - de l'achat d'appareils et de matériels téléphoniques; - de l'achat de câbles réseaux- Switch; - de l'achat de matériels techniques relatifs à la communication. La baisse s'explique par la révision de la dotation 3-628-10 Indemnité de déplacement	15 000	17 250	41 00 0	58 2
La dotation est destinée :		17 209	+1 00q	00 2
 - au paiement des frais de missions et des indemnités de déplacements des agents à l'intérieur du Mali; - à l'achat de carburants et lubrifiants. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels. 	9			
3-628-11 Indemnité Dépl. Examen	9		2 000	2 (
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais de déplacement liés à l'organisation des examens de l'enseignement secondaire. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.	9			
3-628-13 Déplac. Examens Cycle II	0	q	2 000	2 (
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux déplacements du personnel enseignant dans le cadre de l'organisation des examens du DEF. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.	9			

REGION DE MENAKA			2017	17
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
EPENSES DES REGIONS				
3-628-17 Frais de transport enseig. second (examen)		q	2 000	2 000
La dotation est destinée à la prise en charge des frais de transport liés à l'organisation des examens au niveau de l'enseignement secondaire. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.			,	
3-628-20 Frais de transport	35 000	40 250	247 100	287 350
La dotation est destinée: - à la prise en charge des frais de transport; - au paiement des frais de mutation des agents de l'Etat à l'intérieur de la Région; - à l'entretien des véhicules des administrations déconcentrées (achat de pièces de rechange et de lubrifiants); - à l'achat de carburants; - à la prise en charge des frais de transport des élèves et étudiants au titre des grandes vacances et autres évenements. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.				
3-628-21 Mission à l'Intérieur	20 000	21 000	q	21 00
La dotation est destinée : - au paiement des frais de missions effectuées par les agents à l'intérieur du Mali; - à l'achat de carburants et de pièces détachées - à l'achat de lubrifiants. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.	_			
3-628-23 Frais Transport Cycle II (examen)		l d	7 500	7 50
La dotation est destinée à la prise en charge des frais de transport et carburants de l'enseignement du cycle II au niveau des Directions d'Académie de l'Enseignement de la région de Ménaka. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.	,	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	<u>"</u>	
3-628-25 Frais de transport à l'extérieur	10 000	10 500	q	10 50
La dotation est detinée à la prise en charge des frais de transport et des indemnités du Gouverneur de la région dans le cadre de ses missions et autres rencontres dans les pays frontaliers avec la région de Ménaka.	_		-	
3-629-01 Autres dépenses (CROCSAD)	3 000	8 000	q	8 00
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'organisation des rencontres du Comité régional d'Orientation, de Coordination et du Suivi des Actions de Développement (CROCSAD). L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
3-629-09 Autres Dépenses		q	14 500	14 50
La dotation est destinée à la prise en charge de toutes les dépenses qui n'ont pas une imputation spécifique. Leur contenu varie d'un service à un autre et se décompose comme suit : - achat de fournitures de bureau, de carburant et lubrifiants, et des pièces détachées ; - paiement des frais d'entretien et de réparation des véhicules ; - prise en charge des petits travaux d'entretien de bureaux - la liste n'est pas exhaustive. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.				

ION DE MENAKA			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES DES REGIONS				
3-629-31 Frais Examens Cycle II		Q	15 000	15 00
L'inscription est destinée à la prise charge des dépenses relatives à l'organisation financière et matérielle des examens de fin d'année. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.			,	
3-629-39 Autres frais d'examen (secondaire)	(q	7 000	7 0
La dotation est destinée au paiement des frais liés à l'organisation des examens et concours généraux (achat matériel, carburants, frais de déplacement, différentes indemnités). La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.			,	
3-629-60 Autres Dépenses de Sécurité	45 000	45 000	19 500	64 5
La dotation est destinée à la prise en charge de toutes les dépenses liées à la sécurité pour le compte de la Direction Régionale de la Police, de l'antenne régional de l'Office Central des Stupéfiants, de la Gendarmérie Nationale, de la Garde Nationale et du Gouverneur de la Région de Ménaka (entretien des véhicules, achat carburants et lubrifiants, subvention pour certaines structures de sécurité par le Gouverneur). La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.				
3-629-72 Besoins nouveaux activités de jeunesse		l d	2 000	2 0
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux activités de jeunesse. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.				
3-629-80 Autres Dépenses de mat. (Etudes Coll. Suivi Arch.)		q	5 500	5 5
La dotation est destinée à la prise en charge des autres dépenses de matériels pour le compte des Centres d'Animation Pédagogique et des Directions de l'Académie d'Enseignement de la région de Ménaka (archivages, matériels informatiques, mobiliers, chaises, formation et autres études, collectes et achats de matériels). La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.				
3-669-40 Epidemies & Catastrophes	(q	18 000	18 0
L'inscription est destinée à la prise en charge : - des dépenses occasionnées par les catastrophes et les épidémies saisonnières ; - de l'acquisition de kit de laboratoire pour le dépistage rapide ; - de l'achat de produits de désinfection (eau de javel, grésil) ; - de l'achat de tout matériel ou produit entrant dans le cadre de la circonscription de l'épidémie ; - des formations et interventions des structures sanitaires dans la région de Ménaka. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.				
4-221-04 Appui Fonctionnement (CADJ)		<u>d</u>	3 000	3 0
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnent du Tribunal et justice de Paix de la région de Ménaka. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.			1	

EGION DE MENAKA			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
SES DES REGIONS				
4-631-10 Subvention aux organismes publics	3 000	8 000	3 000	11 00
La dotation constitue une provision au titre de la subvention de l'Etat aux organismes publics de la région de Ménaka. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.			1	
4-631-21 Subvent. aux organismes publics (Prog. Palu)		q	3 000	3 00
 - La dotation constitue une subvention aux organismes publics dans le cadre de la lutte contre le paludisme; - prise en charge de toutes activités et dépenses liées à la lutte contre le paludisme. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.)			
4-631-23 Subvt° organismes pub.(lutte contre maladies)		q	7 000	7 00
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement dans le cadre de la lutte contre les maladies et de la formation et autres interventions des agents de la santé. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.)			
4-632-50 Subvention aux organismes non publics	5 000	5 000	q	5 00
La dotation constitue une provision au titre de l'appui du Gouverneur aux Organisations non Gouvernementales.				
4-641-11 Appui structures de tutelle des collectivités	15 000	15 000	d	15 00
Cette dotation prend en charge le paiement des indemnités et les dépenses relatives à l'achat de fournitures, de mobiliers et d'équipements de bureau, et de carburant dans le cadre de l'exercice de la tutelle.				
4-641-14 Appui éducation de base	0	q	10 500	10 50
La dotation est destinée: - au paiement de matériel didactique, de fournitures de bureau, de manuels scolaires, de matériel informatique, des carburants, et des pécules des contractuels; - au paiement des frais d'encadrement des encadreurs de l'éducation de base. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.)			
4-643-10 Participation au fonctionnement	C	q	10 500	10 5
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement du Secrétariat Exécutif régional du Haut Conseil National de Lutte contre le Sida de Ménaka. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.)			
4-644-10 Subvention césarienne	C	9	35 000	35 0
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la gratuité de la césarienne dans la région de Ménaka. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.	9			
4-649-10 Dépenses diverses de transfert	20 000	22 000	q	22 0
L'inscription est destinée: - à la prise en charge des dépenses liées aux interventions du Gouvernorat en cas de besoins d'urgence (catastrophes naturelles, sinistres); - au paiement de la bourse des élèves de l'IFM de Ménaka et allocations de vacances - prise en charge des dépenses de souveraineté du Gouverneur; - prise en charge de toutes dépenses de fonctionnement ayant un caractère prioritaire. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.			,	

GION DE MENAKA			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
SES DES REGIONS				
4-649-15 Lutte contre Palu. malnutrit° promot° Hygiène	C	þ	30 000	30 00
La dotation est destinée : - à la prise en charge des dépenses dans le cadre de la lutte contre le paludisme et la malnutritior de la promotion de l'hygiène ; - aux formations, achats de matériels dans le cadre de l'intervention des agents de santé. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue les rendre opérationnels.				
5-234-10 Dépenses en Investissement	226 000	226 000	- 226 000	
La mesure nouvelle négatitive s'explique par la non dotation du Gouvernorat de la région.			<u>, </u>	
INANCEMENT INTERIEUR (REGIONS)				
5-234-10 Dépenses en Investissement	0	þ	1 500 000	1 500 00
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses en investissement dans le cadre du projet de réhabilitation et d'équipement des infrastructures de la région de Ménaka. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue les rendre opérationnels.	de			
REGION DE MENAKA	700 000	717 000	2 617 900	3 334 90

GETS ANNEXES	2017		2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	ТОТА
S BUDGETS ANNEXES				
7-211-20 Etudes et recherches	10 000	10 000	- 10 000	
La mesure nouvelle négative s'explique par le regroupement des dotations des codes économiques de même nature.				
7-231-11 Réfection et réparation	155 500	155 000	d	155
La dotation est destinée à la prise en charge, des frais de réfection et de réparation des Entrepôts maliens au Sénégal, en Côte d'Ivoire, en Guinée et au Togo.			"	
7-231-12 Travaux et constructions	110 000	110 000	- 110 000	
La mesure nouvelle négative s'explique par le regroupement des dotations destinées aux dépenses de même nature.				
7-234-10 Dépenses en Investissement	200 250	560 250	30 500	590
Le montant inscrit prend en charge les dépenses relatives aux travaux et construction, aux frais d'études et recherches, aux acquisitions d'équipements divers pour le compte des Entrepôts maliens en Côte d'Ivoire, au Togo, au Ghana, au Sénégal et en Mauritanie. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des dépenses d'investissement des Entrepôts maliens au Togo.				
7-241-10 Mobilier et équipement de bureau	40 000	71 000	40 438	111
La dotation destinée à la l'acquisition de mobilier de bureau, de matériels informatiques, et d'équipement pour les entrepôts maliens au Sénégal, en Côte d'Ivoire, en Guinée Conakry, en Mauritanie, au Togo et au Ghana. La mesure positive s'explique la mesure nouvelle positive s'explique par la création du chapitre au niveau de l'EMATO et de l'EMAGHA.				
7-242-10 Matériel informatique	52 438	52 438	- 52 438	
La mesure nouvelle négative s'explique par le regroupement des dotations destinées aux dépenses de même nature.			,,	
7-243-10 Besoins nouveaux en véhicules des Structures	172 000	d	214 000	214
La dotation prend en charge les besoins en matériels roulant. La mesure positive s'explique par les besoins en matériel roulant au niveau des Entrepôts maliens au Togo, en Cote d'Ivoire, au Ghana et en Mauritanie.				
7-295-10 Prêts et avances au Personnel	131 000	166 000	- 5 000	161
La dotation est destinée à la prise en charge des prêts et avances consentis aux personnels des entrepôts. La hausse est relative au renforcement de la dotation. La mesure nouvelle négative est due à la non dotation du chapitre au niveau des entrepôts maliens en Guinée (EMAGUI).				
7-611-00 Personnel	1 296 659	1 610 500	q	1 610
La dotation est destinée à la prise en charge de la rémunération du personnel émargeant sur les budgets annexes : Entrepôt maliens en Guinée (EMAGUI), en Mauritanie (EMAMAU), en Côte d'Ivoire (EMACI), au Sénégal (EMASE), au Togo (EMATO) et au Ghana (EMAGHA). L'augmentation s'explique par le renforcement des crédits destinés à la prise en charge de la nouvelle valeur indiciare, aux reclassement, aux avancement du personnel fonctionnaires, contractuel et saisonnier émargeant sur les budgets annexes.			,	
Dago 475 do 497		_		

GETS ANNEXES			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES BUDGETS ANNEXES				
7-611-20 Heures Supplémentaires	19 000	20 000	- 5 000	15 00
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'heures supplémentaires au niveaux des entrépôts maliens en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Togo, au Sénégal et en, Mauritanie. La mesure nouvelle négative s'explique par la non dotation du chapitre au niveau des entrépôts malien en Guinée.	s			
7-614-10 Revers. aux org. soc. et pension except.	15 000	15 000	- 15 000	
La mesure nouvelle négative s'explique par la non dotation du chapitre au niveau des entrépôts maliens en Côte D'Ivoire.				
7-617-10 Dépense de formation	47 000	53 000	q	53 0
La dotation est destinée à la prise en charge des frais de formation des agents des Entrepôts maliens, de documentations et d'abonnements divers. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation des EMAGUI.				
7-619-01 Salaire personnel contractuel & saisonnier	225 245	225 245	- 225 245	
La mesure nouvelle négative s'explique par la non dotation du chapitre au niveau des entrépôts maliens en Côte D'Ivoire, au Sénégal, en Guinée, au Ghana et en Mauritanie.			'	
7-621-10 Dépenses Matériel-fonctionnement des services	176 500	196 000	q	196 0
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à la fourniture des consommables de premier usage (papiers, stylos, gommes, crayons, imprimés, épingles, correcteurs), de consommables informatiques et des dépenses d'impressions et imprimés des entrpôts. L'augmentation s'explique par le renforcement des crédits alloués aux entrepôts maliens en Guinée et en Côte d'Ivoire.				
7-621-14 Impressions & imprimés	15 000	15 000	- 15 000	
La mesure nouvelle négative s'explique par la non dotation du chapitre au niveau des entrépôts maliens en Côte D'Ivoire.				
7-621-19 Abonnements divers & documentations	8 000	8 000	- 8 000	
La mesure nouvelle négative s'explique par la non dotation du chapitre au niveau des entrépôts maliens au Sénégal et Togo.				
7-621-40 Carburants et lubrifiants	172 000	165 000	q	165 0
La dotation est destinée à l'achat de carburants et de lubrifiants pour les Entrepôts. La baisse s'explique par la diminution de la dotation des Entrepôts maliens au Togo et en Mauritanie.				
7-622-10 Entretien matériel de bureau	30 000	61 000	2 000	63 0
La dotation de ce chapitre est destiné à la prise en charge des frais d'entretien des matériels de bureau et des matériels informatiques des Entrepôts maliens.La hausse s'explique par le renforcement de la dotation. La mesure nouvelle positive s'explique par la création du chapitre au niveau des entrepôts du Mali en Guinée.				
7-622-12 Entretien matériel informatique	35 000	35 000	- 35 000	
La mesure nouvelle négative s'explique par la non dotation du chapitre au niveau des entrépôts maliens en Côte D'Ivoire, au Sénégal, en Guinée, au Ghana, au Togo et en Mauritanie.				
7-622-20 Entretien véhicule - réparation	79 000	65 000	Q	65 0
La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'entretien, de réparation et d'achat des pièces détachées pour les véhicules des Entrepôts maliens. La baisse s'explique par la diminution de la part allouée aux Entrepôts maliens au Sénégal.				
7-622-30 Entretien des batiments	10 000	10 000	78 500	88 5
La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'entretien des bâtiments des Entrepôts maliens au Togo. La mesure nouvelle positive est relative à l'inscription du chapitre au niveau desEMASE, EMAGUI,EMAMAU et EMAGHA.			1	

DGETS ANNEXES		2017			
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL	
ES BUDGETS ANNEXES					
7-622-31 Entretien courant des batiments	118 820	118 820	- 78 820	40 00	
La dotation est destinée à la prise en charge des frais de gardiennage, d'entretien, de nettoyage des locaux des Entrepôts maliens. La mesure nouvelle négative est relative à la non dotation du chapitre au niveau des EMASE, EMAGUI,EMAMAU et EMAGHA.			,		
7-623-10 Honoraires et frais d'étude administrative	23 000	56 000	3 000	59 00	
La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'assurances, d'honoraires et des frais d'études administratives. La hausse s'explique par l'augmentation de la dotation destinée aux Entrepôts du Mali en Côte d'Ivoire. La mesure nouvelle positive est relative à l'inscription du chapitre au niveau des entrepôts du Mali en Mauritanie.					
7-624-10 Assurances	23 000	23 000	- 23 000		
La mesure nouvelle négative s'explique par la non dotation du chapitre au niveau des entrépôts maliens en Côte D'Ivoire, en Guinée, au Ghana et en Mauritanie.					
7-625-10 Electricité et eau	162 000	159 745	q	159 74	
La dotation est destinée à la prise en charge des factures d'électricité et d'eau des Entrepôts maliens. La baisse s'explique par la diminution de la dotation.					
7-626-10 Rédevances téléphoniques	48 000	46 050	q	46 05	
La dotation est destinée à la prise en charge des factures de téléphone et de communication des Entrepôts maliens. la baisse s'explique par la diminution de la dotation.			'		
7-626-20 Frais postaux	4 050	4 050	- 4 050		
La mesure nouvelle négative s'explique par la non dotation du chapitre au niveau des entrépôts maliens en Côte D'Ivoire, au Sénégal, en Guinée, au Ghana, au Togo et en Mauritanie.			'		
7-627-10 Frais location batiments adminis. baillés	285 000	399 050	25 000	424 05	
La dotation est destinée à la prise en charge des frais de location des logements, des buraux et des redevances domaniales. La hausse s'explique par l'augmentation des crédits des Entrepôts Maliens en Guinée, en Côte d'Ivoire et au Ghana. La mesure nouvelle positive est relative à l'inscription en faveur des EMAMAU.					
7-627-20 frais de Location logements baillés	152 600	152 600	- 152 600		
La mesure nouvelle négative s'explique par la non dotation du chapitre au niveau des entrépôts maliens en Côte D'Ivoire, en Guinée, au Ghana, au Togo et en Mauritanie.			'		
7-628-10 Indemnité de déplacement	66 750	156 000	50 000	206 00	
La dotation est destinée à la prise en charge des indemnités de déplacement dans le cadre des missions des entrepôts maliens. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation. La mesure nouvelle positive est relative à l'inscription du chapitre au niveau des EMACI et des EMAGUI.					
7-628-15 Indemnité de déplacement à l'extérieur	97 000	97 000	- 97 000		
La mesure nouvelle négative s'explique par la non dotation du chapitre au niveau des entrépôts maliens en Côte D'Ivoire, au Sénégal, en Guinée et en Mauritanie.					
7-628-20 Frais de transport	63 000	94 000	100 250	194 25	
La dotation est destinée à la prise en charge de : - l'achat de carburants et de lubrifiants ; - billets d'avions ; - frais lors des mutations. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation des Entrepôts du Mali au Togo, en Mauritanie et au Ghana. La mesure nouvelle positive est relative à l'inscription du chapitre au niveau des EMASE, des EMACI et des EMAGUI.					

GETS ANNEXES			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTA
S BUDGETS ANNEXES				
7-628-25 Frais de transport à l'extérieur	70 000	70 000	- 70 000	
La mesure nouvelle négative s'explique par la non dotation du chapitre au niveau des entrépôts maliens en Côte D'Ivoire, en Guinée et en Mauritanie.			,	
7-628-30 Frais divers de transport à l'intérieur	250	250	- 250	
La mesure nouvelle négative s'explique par la non dotation du chapitre au niveau des entrépôts maliens au Sénégal.				
7-628-31 Frais divers de transport à l'extérieur	48 000	48 000	- 48 000	
La mesure nouvelle négative s'explique par la non dotation du chapitre au niveau des entrépôts maliens au Sénégal, en Guinée et en Mauritanie.				
7-629-09 Autres Dépenses	253 995	173 150	Q	173
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses imprévues et à l'acquisition ponctuelle de matériels pour les entrepôts maliens. La baisse s'explique par la diminution de la dotation des Entrepôts.				
7-629-11 Achats de médicaments	70 000	77 450	þ	77
La dotation est destinée à la prise en charge de l'achat de médicaments pour le personnel des Entrepôts et au remboursement de certains soins médicaux, le reversement aux organismes sociaux et pension exceptionnelle. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation des Entrepôts Maliens en Côte d'Ivoire.				
7-631-10 Subvention aux organismes publics	45 200	45 200	- 45 200	
La mesure nouvelle négative s'explique par la non dotation du chapitre au niveau des entrépôts maliens en Côte D'Ivoire et en Guinée.			'	
7-632-50 Subvention aux organismes non publics	3 000	3 000	- 3 000	
La mesure nouvelle négative s'explique par la non dotation du chapitre au niveau des entrépôts maliens au Sénégal.				
7-645-20 Contribution au fonct. des organismes	260 200	403 200	29 800	43
La dotation est destinée à la prise en charge de la contribution du Mali aux organismes internationaux. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation destinée à la prise en charge de la contribution aux organismes internationaux et nationaux. La mesure nouvelle positive s'explique par l'inscription du chapitre au niveau des EMACI.)			
7-646-30 Subvention (entrepôts Mauritanie)	250 000	250 000	q	250
La dotation est destinée à la prise en charge de la subvention au profit des Entrepôts Maliens en Mauritanie.				
7-646-31 Subvention Entrepôts Guinée	145 000	185 000	d	18
La dotation est destinée à la prise en charge de la subvention au profit des Entrepôts Maliens en Guinée. Le chapitre a été renforcé en tenant compte des activités prévues.				
7-646-32 Subvention Entrepôts Ghana	100 000	120 00d	d	120
La dotation est destinée à la prise en charge de la subvention au profit des Entrepôts Maliens au Ghana.	<u>IL 100 000</u>	120 009		12
Le chapitre a été renforcé en tenant compte des activités prévues.				
7-649-11 Dépenses diverses de transfert (frais scolaires)	97 000	96 000	q	90
La dotation est destinée à la prise en charge des frais scolaires des enfants du personnel de l'ensemble des Entrepôts Maliens. La baisse s'explique par la diminution des crédits alloués aux Entrepôts du Mali en Mauritanie.				

950 BUD	GETS AN	INEXES			2017	
			Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEPENS	ES BUDG	ETS ANNEXES				
	7-650-00	Frais financiers	28 573	28 573	q	28 573
		ation est destinée à la prise en charge des frais financiers, agios, pertes de change dans le des mouvements de fonds pour les Entrepôts.				
TOTAL	BUDGE1	TS ANNEXES	5 414 030	6 409 571	- 429 115	5 980 456

IPTES & FONDS SPECIAUX			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES BUDGETS ANNEXES				
7-211-20 Etudes et recherches	2 043 000	þ	2 595 000	2 595 00
L'inscription est destinée à la prise en charge du Fonds Compétitif pour la recherche et l'Innovation technologique. La mesure nouvelle positive prend en charge les frais d'études et de recherches relatifs: - au fonds d'appui à la promotion de la recherche pétrolière; - au fonds d'aménagement et de la protection des forêts; - au fonds d'aménagement et de la protection de faune.				
7-231-10 Travaux et constructions	170 000	170 000	q	170 00
L'inscription est destinée au financement des dépenses relatives aux travaux et constructions : - du fonds d'aménagement et de la protection des forêts ; - du fonds d'aménagement et de la protection de la faune.				
7-234-10 Dépenses en Investissement	5 256 000	5 256 000	q	5 256 00
L'inscription est destinée au financement des dépenses relatives aux travaux et constructions : - du fonds d'aménagement et de la protection des forêts ; - du fonds d'aménagement et de la protection de la faune.				
7-243-10 Besoins nouveaux en véhicules des Structures	550 000	q	61 700	61 70
La mesure nouvelle positive s'explique par l'inscription des crédits destinés à la prise en charge des véhicules du fonds Appui à la recherche Pétrolière.				
7-244-10 Matériel technique, installation et outillage	10 000	5 000	q	5 00
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives au matériel technique du Programme de Développement des Ressources Minérales. La baisse s'explique par la révision de la dotation du chapitre.	a			
7-611-00 Personnel	210 000	190 000	q	190 00
La dotation prend en charge les dépenses de personnel du Programme de Développement des Ressources Minérales. La baisse s'explique par la révision de la dotation du chapitre.				
7-617-10 Dépense de formation	360 000	355 000	q	355 00
La provision prend en charge les dépenses de formation du fonds d'appui à la promotion de la recherche pétrolière et du Programme de Développement des Ressources Minérales. La baisse s'explique par la révision de la dotation du chapitre.	1		,	
7-619-09 Autres dépenses de personnel	790 000	710 000	q	710 00
L'inscription est destinée à la prise en charge des autres dépenses de personnel dans le cadre du fonds d'appui à la promotion de la recherche pétrolière.	1			
7-621-10 Dépenses Matériel-fonctionnement des services	420 000	445 000	d	445 00
L'inscription prend en charge les dépenses de matériel et fonctionnement des services du : - fonds d'appui à la promotion de la recherche pétrolière; - programme de développement des ressources minérales; L'augmentation s'explique la révision de la dotation du programme de développement des ressources minérales.			,	
7-621-40 Carburants et lubrifiants	290 000	285 000	d	285 0
La dotation prend en charge les dépenses liées à l'achat de carburants et de lubrifiants dans le cadre du : - fonds d'appui à la promotion de la recherche petrolière; - programme de développement des ressources minérales. La baisse s'explique par la révision de la dotation du chapitre.			,	

La baisse s'explique par la révision de la dotation du chapitre.

970 CON	IPTES & FONDS SPECIAUX		2017		
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEPENS	ES BUDGETS ANNEXES				
	7-622-11 Entretien du matériel technique	5 000	5 000	q	5 000
	L'incription est destinée à l'entretien du matériel technique dans le cadre du Programme de Développement des Ressources Minérales.				
	7-622-20 Entretien véhicule - réparation	200 000	185 000	q	185 000
	La dotation prend en charge les dépenses d'entretien-réparation des véhicules dans le cadre du: - fonds d'appui à la promotion de la recherche petrolière; - programme de développement des ressources minérales. La baisse s'explique par la diminution de la dotation du programme de développement des ressources minérales.				
	7-628-10 Indemnité de déplacement	282 000	262 000	q	262 000
	La dotation prend en charge les indemnités de déplacement du fonds d'appui à la promotion de la recherche pétrolière. La baisse s'explique par la diminution de la dotation du programme de développement des ressources minérales.				
	7-628-15 Indemnité de déplacement à l'extérieur	5 000	10 000	q	10 000
	La dotation est destinée à la prise en charge des frais de transport à l'extérieur dans le cadre du Programme de développement des Resources Minérales. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.				
	7-628-25 Frais de transport à l'extérieur	173 000	173 000	đ	173 000
	L'inscription est destinée à la prise en charge des frais de transport à l'extérieur du Fonds d'Appui à la Recherche Pétrolière.				
	7-629-09 Autres Dépenses	1 475 000	1 377 500	q	1 377 500
	L'inscription prend en charge les autres dépenses dans le cadre du : - fonds d'appui à la promotion de la recherche pétrolière ; - programme de développement des ressources minérales ; - Fonds de financement de la Recherche, de Formation et de promotion des Activités Minières fonds d'aménagement et de la protection des forêts ; - fonds d'aménagement et de la protection de la faune.				
	7-649-10 Dépenses diverses de transfert	632 000	632 000	q	632 000
	La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses diverses de transfert dans le cadre du fonds d'aménagement et de la protection des forêts et du fonds d'appui à l'autonomisation de la femme et de l'épanouissement de l'enfant.				
	7-661-10 Remboursement crédit TVA	65 400 000	76 035 000	0	76 035 000
	La dotation est destinée à la prise en charge du remboursement des crédits TVA. L'augmentation s'explique par la renforcement de la dotation.			0.07.2 - 2.4	
TOTAL	COMPTES & FONDS SPECIAUX	78 271 000	86 095 500	2 656 700	88 752 200

RGES COMMUNES			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	ТОТА
S CHARGES COMMUNES				
1-150-10 Règlement de dettes suite à emprunt	71 303 000	97 629 000	q	97 629 (
La dotation est destinée au paiement du principal de la dette extérieure contractée par le Mali avec les bailleurs de fonds (Japon, Trésor Français, Fonds Koweitien, Fonds Saoudien, Libye, BID, BOAD, FAD, FIDA, OPEP, IDA etc.) La hausse est liée à la prise en compte des écheances de paiement prévues pour l'exercice 2017.				
1-150-11 Règlement principal dettes intérieures	21 246 000	58 371 000	d	58 371
La dotation est destinée au paiement du principal de la dette intérieure contractée par l'Etat déterminé par la Direction Générale de la Dette Publique. La hausse est liée à la prise en compte des écheances de paiement prévues pour l'exercice 2017.	<u> </u>		1	
1-650-00 Frais financiers	27 224 000	28 514 000	q	28 514
La dotation budgétaire est destinée au paiement des frais financiers relatifs à la dette extérieure du Mali envers les créanciers du club de Paris, du Club de Londres et les créanciers multilatéraux déterminés par la Direction Générale de la Dette Publique. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation en vue de prendre en compte l'écheancier de paiement desdits frais.				
1-650-10 Frais financiers dette intérieure	28 873 000	35 013 000	q	35 013
L'inscription prend en charge le paiement des frais financiers de la dette intérieure déterminé par la Direction Générale de la Dette Publique. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation en vue de refléter l'évolution des frais financiers.				
2-611-20 Heures Supplémentaires	675 887	675 887	q	675
La provision est destinée à la prise en charge des indemnités d'heures supplémentaires et de gratification dues aux agents de l'Etat.			,	
2-613-20 Frais d'examen	146 531	146 531	q	146
La provision est destinée à la prise en charge des frais de correction, de secrétariat et de surveillance des différents examens et concours.				
2-617-20 Entretien des Stagiaires	12 988	12 988	q	12
La provision est destinée à prendre en charge le remboursement des frais de mémoire et de thèse des étudiants et stagiaires en formation à l'extérieur et des fonctionnaires stagiaires à l'intérieur et à l'extérieur.				
2-619-00 Solde et accessoires besoins nouveaux	700 000	q	2 057 636	2 057
La provision est destinée à la prise en charge des dépenses relatives: - aux besoins nouveaux des services au titre des dépenses de personnel; - à la rémunération des nouvelles recrues de la fonction publique. La mesure nouvelle positive s'explique par le caractère imprévisible desdites dépenses ou par le fait que leurs montants ne sont pas connus au moment de l'élaboration du budget d'Etat.				
2-619-04 Besoins nouveaux (part patronale)	5 567 756		5 567 756	5 567
La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge de la cotisation au titre de la part patronale de l'Etat à la Caisse Malienne de Sécurité Sociale.				
2-619-05 Cotisation Etat (amo)	q	q	2 556 742	2 556
La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des BESOINS NOUVEAUX DES SERVICES PUBLICS au titre de la cotisation de l'Etat à l'AMO.				
2-619-06 Solde et accessoires besoins nouveaux (MDR)	300 000			300

ARGES C	OMMUNES			2017	
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
ES CHAR	GES COMMUNES				
2-619-09	Autres dépenses de personnel	1 068 008	7 000 000	q	7 000 00
comp	Division est destinée à la prise en charge des prévisions d'avancement statutaire, des besoins lémentaires au titre des dépenses de personnel et d'arriérés de dépenses liées au personnel. usse s'explique par le renforcement dotation.				
2-619-10	Autres dépenses de pers. (indem. intéressement)	8 000 000	10 000 000	q	10 000 00
servic	tation est destinée à prendre en charge les indemnités d'interessement du personnel des les d'assiettes et de recouvrement. La mesure nouvelle negative s'explique par la non duction de la dotation.				
2-619-96	Personnel (coll.)	8 800 000	8 800 000	q	8 800 00
La do	tation est destinée au financement des dépenses de Personnel des Collectivités territoriales.				
3-621-20	Besoins nouveaux des Services	2 205 251		2 025 548	2 025 54
- des terme - des La me	tation est destinée à la prise en charge : besoins nouveaux surgissant en cours d'année des administrations publiques existantes, en s de matériels de fonctionnement et d'équipements; dépenses de fonctionnement et matériel des structures créées en cours d'exercice budgétaire esure nouvelle positive s'explique par le caractère accidentel desdites dépenses ou par le fait eurs montants ne sont pas connus au moment de l'élaboration du budget d'Etat.				
	Entretien matériel informatique	315 382	320 643	q	320 6
	tation est destinée à la prise en charge de la maintenance de matériels et logiciels natiques, de système intégré et des applications informatisées.			,	
3-623-20	Progr. de Communication du Gouvernement	312 505	312 505	q	312 50
La do	tation est destinée à la prise en charge des frais de communication du gouvernement.			•	
3-625-10	Electricité et eau	133 096	502 923	q	502 9
	tation non répartie sert de provision pour appuyer les administrations publiques pour la prise arge des factures d'eau et d'électricité.	<u> </u>		,	
3-626-10	Rédevances téléphoniques	53 310	65 548	q	65 5
	tation non répartie sert de provision pour appuyer en cas de besoin les administrations pour la en charge des factures téléphoniques et des frais postaux et d'Internet.				
3-627-10	Frais location batiments adminis. baillés	2 114 634	2 114 634	q	2 114 6
	ovision est destinée à la prise en charge des redevances locatives des bâtiments baillés pour r les services.			,	
3-627-20	Frais de location logements baillés	600 000	600 000	q	600 0
	ovision est destinée à la prise en charge des redevances locatives des bâtiments baillés pour d'habitation.			,	
3-627-40	Hébergement	1 000 000	1 158 087	Q	1 158 0
Lanro	ovision est destinée à la prise en charge des frais d'hébergement et de restauration. mentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
	mentation's explique par le remorcement de la dotation.				

RGES COMMUNES			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTA
ES CHARGES COMMUNES				
3-628-20 Frais de transport	2 367 311	1 954 212	q	1 954 2
La provision est destinée: - au règlement des frais d'entretien et de reparation des véhicules; - à l'achat de carburant et lubrifiants; - à la prise en charge des déplacements des fonctionnaires suite aux mutations, des élèves et des étudiants dans le cadre des vacances de fin d'année et de la rentrée des classes; - au paiement de diverses dépenses de déplacement de l'Administration.				
3-628-25 Frais de transport à l'extérieur	4 587 593	4 932 377	q	4 932 3
La provision est destinée : - à la prise en charge des frais de transport à l'extérieur; - au règlement des compagnies aériennes et agences de voyage ; - au règlement des factures des transitaires; - au remboursement des frais de transport suivant rapport valant décision. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation pour refléter l'évolution des dépenses.				
3-629-07 Autres dépenses (DDR)	1 500 000	1 500 000	<u> </u>	1 500 (
La dotation est destinée aux dépenses de fonctionnement du comité de Suivi des opérations de Désarmement, de Démobilisation et de Réinsertion (DDR).				
3-629-26 Célébration fêtes nationales	300 000	300 000	q	300
La provision est destinée à la prise en charge des prévisions des dépenses des cérémonies commémoratives des fêtes nationales.			,	
3-629-40 Dépenses électorales	9 184 336	10 000 000	q	10 000
La provision est constituée pour la prise en charge des dépenses des élections legislatives partielles en cas de vacance de poste et la révision annuelle de la liste électorale.				
3-629-41 Frais de contentieux	2 010 000	2 010 000	q	2 010
La provision est destinée à la prise en charge des grosses de justice (condamnation de l'Etat), conventions et protocoles des conseils et d'assistance juridique.				
3-629-42 Autres dépenses (sécurité alimentaire)	500 590	500 590	q	500
La provision est destinée à la prise en charge des prévisions des dépenses de sécurité alimentaire dans le cadre des secours aux populations.			,	
3-629-44 Dépenses exceptionnelles	4 000 004	4 000 000	q	4 000
La provision est destinée à la prise en charge des dépenses accidentelles et celles de nature diverse.			,	
3-629-55 Conférences et visites (déplacement)	200 990	200 990	q	200
La provision est destinée à la prise en charge des frais de déplacements lors des conférences et visites au Mali.			,	
3-629-56 Conférences et visites (matériel)	200 000	200 000	q	200
La provision est destinée à la prise en charge des prévisions des dépenses relatives à l'achat de fournitures et de matériels lors des conférences et visites au Mali.			,	
3-629-79 Dépenses non classées	1 031 048	1 267 295	q	1 267
La dotation est une provision destinée à la prise en charge de diverses dépenses.				
3-661-10 Remboursement droits indûment perçus	1 300 000	1 300 000	d	1 300
La dotation est destinée au remboursement des droits indûment perçus par les services d'assiette et de recouvrement.			,	
3-663-10 Pertes aux changes	735 948	735 948	q	735
La provision est destinée à la prise en charge des pertes liées aux fluctuations de taux des devises dans les missions diplomatiques du Mali à l'étranger.			,	

Page 484 de 487

RGES C	OMMUNES			2017	
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTA
ES CHAR	GES COMMUNES				
3-669-10	Restructuration des Entreprises Publiques	2 000 000	2 000 000	q	2 000
	ovision est destinée à la prise en charge des prévisions des dépenses relatives à la cturation des Entreprises Publiques et d'autres dépenses du Gouvernement.			_	
3-669-20	Apurement du passif	33 091 766	20 000 000	q	20 000
- des rembo - des - des	ovision est destinée à la prise en charge des obligations au titre : prévisions de remboursement de la dette intérieure (les protocoles d'accord de oursement et du montant des arriérés audités) ; indemnités d'expropriation ; arriérés de redevances locatives.				
3-669-30	Liquidation du passif regulier	3 265 091	3 265 091	q	3 265
aux in hiérar bonific	ovision est destinée aux rappels différentiels, aux régularisations de situations administratives, idemnités de départ à la retraite, aux capitaux décès, aux arriérés de solde et accessoires, à la chisation et aux primes d'instruction, aux indemnités de billetage, aux avancements et cations.				
	Personnel E.P.A.	1 139 428	1 139 428	q	1 139
du pe salaria					
4-632-02	Avance aux entreprises	25 000 000	25 000 000	- 25 000 000	
La me	ription prend en charge les avances faites aux entreprises (EDM). esure nouvelle négative s'explique par le transfert de la subvention accordée à EDM au ière de l'Energie.				
4-632-03	Avance District de Bamako (Entretien)	4 000 000	4 000 000	q	4 000
l'assa	tation est destinée au paiement du protocole signé avec la société OZONE pour inissement de la ville de Bamako.				
4-632-17	Subvention (Intrants)	38 600 862	8 000 000	q	8 000
l'alime	ovision est destinée à la prise en charge de la subvention des engrais agricoles, halieutiques et ent bétail.				
	Subvention aux organismes non publics	4 100 000	4 100 000	q	4 100
Politic					
4-643-10	Participation au fonctionnement	4 190 909	9 233 346	q	9 233
fonction	ovision est destinée à la prise en charge des prévisions de dépenses relatives au onnement des Organismes ou Etablissements publics en cours d'exercice, des appuis de l'Etat tous les domaines.	t			
4-643-18	Participation au fonctionnement (Struct. Adm. S.A)	1 000 000	1 000 000	q	1 000
	tation est destinée à la prise en charge des dépenses du Haut répresentant du Président de la blique dans le cadre du suivi de l'Accord de paix.			,	
4-643-19	Participation au fonctionnement (Fond dev durab.)	3 561 481	3 561 481	q	3 561
La do	rd de paix				
l'acco	Participation au fonctionnement (CNOSAF)	2 000 000	3 500 000		

RGES COMMUNES			2017	
	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTA
ES CHARGES COMMUNES				
4-643-30 Participation au fonctionnement (CHEF FILE OPPOS.)	500 000	500 000	- 500 000	
La mesure nouvelle négative s'explique par l'inscrition de la dotation au niveau du Ministère de l'Administration Territoriale.				
4-645-20 Contribution au fonct. des organismes	8 542 178	5 000 000	þ	5 000
La provision est destinée à la prise en charge de la contribution du Mali aux Organismes Internationaux.				
4-649-10 Dépenses diverses de transfert	2 365 721	2 365 721	q	2 365
La provision est destinée à la prise en charge des prévisions des dépenses relatives aux secours, à l'assistance et aux catastrophes naturelles, ainsi que les frais médicaux des représentations des douanes à l'extérieur. Elle permet également de prendre en charge les appuis pour des investissements et travaux.				
4-649-20 Filet Social Ajustement	10 500 000	10 500 000	d	10 500
La provision est destinée à la prise en charge des prévisions des dépenses relatives : - à l'atténuation des effets sociaux des politiques d'ajustement structurel ; - à l'action humanitaire et la réduction de la pauvreté ; - aux secours.			,	
5-211-20 Etudes et recherches	200 000	q	3 200 000	3 200
La nouvelle mesure positive s'explique par la prise en charge de diverses dépenses d'études et de recherche, ainsi que les frais scolaires des enfants des représentations diplomatiques du Mali à l'extérieur.			,	
5-231-10 Travaux et constructions	250 000	250 000	q	250
La provision est destinée à la prise en charge de certains travaux de construction et de réhabilitation.			,	
5-234-10 Dépenses en Investissement	18 104 643	15 792 256	q	15 792
La dotation est destinée aux dépenses pour les SECOURS A L'INTERIEUR dans le cadre de la mise en oeuvre des Accords d'Alger. La baisse s'explique par la révision de la dotation.			·	
5-234-11 Dépenses en investissement diverses	12 880 483	29 877 187	Q	29 87
La dotation constitue une provision pour faire face aux dépenses diverses d'investissement. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
5-234-29 Dépenses en Investissement (Opérat° Badenko)	24 004 080	24 004 080	- 24 004 080	
La provision est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement au titre des opérations militaires pour la sécurisation du territoire national.				
5-234-31 Dépenses en investissement (Equipement Armée)	27 285 943	27 285 943	- 27 285 943	
La provision est destinée à la prise en charge des dépenses d'équipement des Forces Armées. La mesure nouvelle négative s'explique par la non reconduction de la dotation.				
5-234-40 Dépenses en Invest. (PR, Préfets, Sous-Préfets)	2 400 000	2 400 000	q	2 400
La dotation est destinée à l'achat de vehicule du Président de la République, les Préfets et Sous- Préfets.			-	
5-234-47 Dépenses en Investissement (inondation)	2 500 000	2 500 000	Q	2 50
La dotation est destinée à prendre en charge les dépenses des travaux préventifs liés aux				
inondations. 5-234-56 Dépenses en investissement (CNOSAF)				

990	CHARGES (COMMUNES		2017		
			Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
DEF	PENSES CHA	RGES COMMUNES				
	5-260-00	Participation financière	17 385 000	10 000 000	q	10 000 000
	diffé	rovision est relative à la prise en charge des participations au capital des entreprises et aux rents fonds (dépenses diverses). aisse s'explique par la révision de la dotation.				
	5-264-10	Reliquat/Marchés sur Exerc. Anter.	300 000	300 000	q	300 000
	La d	otation est destinée à la prise en charge des rmarchés sur exercice antérieur.				
	5-661-20	Dépenses fiscales (Rembours. Exonérations)	6 000 000	6 000 000	q	6 000 000
		otation est destinée à la prise en charge des remboursements des droits indûment perçus au des exonérations fiscales.				
B.S	I. FINANCEM	ENT INTERIEUR				
	5-234-10	Dépenses en Investissement	T q	q	10 000 000	10 000 000
		resure nouvelle positive s'explique par à la prise en charge des nouveaux projets courant rcice 2017.				
	5-234-35	Dépenses en Invest. (frais maint. équip. transp.)	3 000 000	3 000 000	q	3 000 000
		rovision est destinée à prendre en charge les frais de maintenance des équipements de sport de l'Administration.				
TO	TAL CHARG	SES COMMUNES	467 436 753	505 412 691	- 46 187 419	459 225 272
TO	ΓAL GENER	AL DES CHARGES	2 058 003 019	2 142 431 445	128 215 668	2 270 647 113